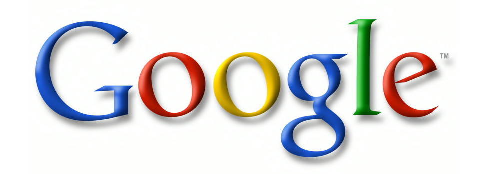
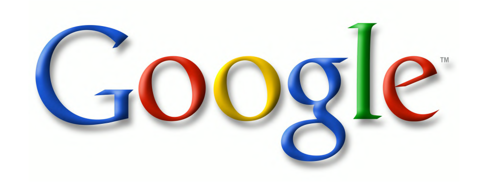
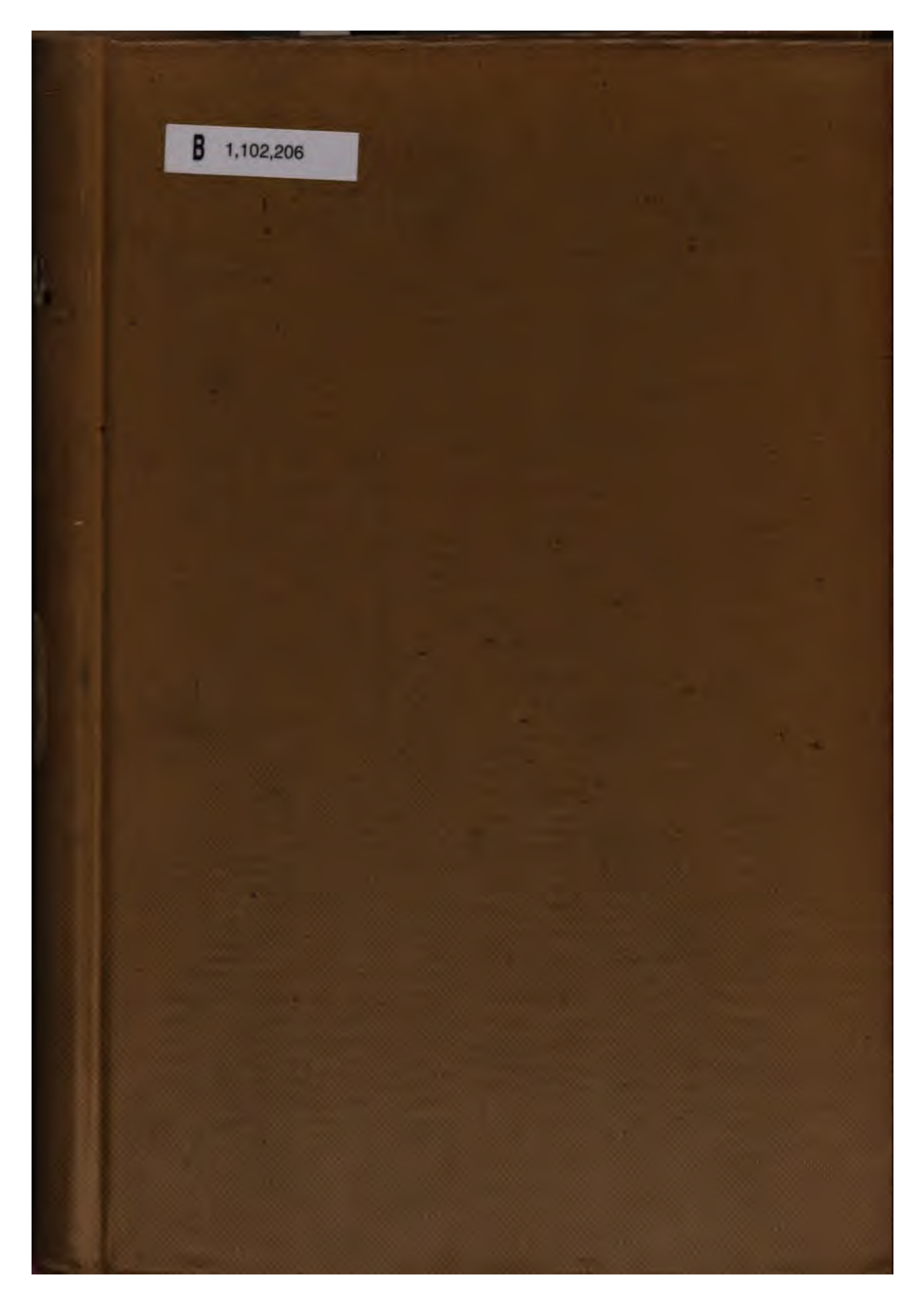
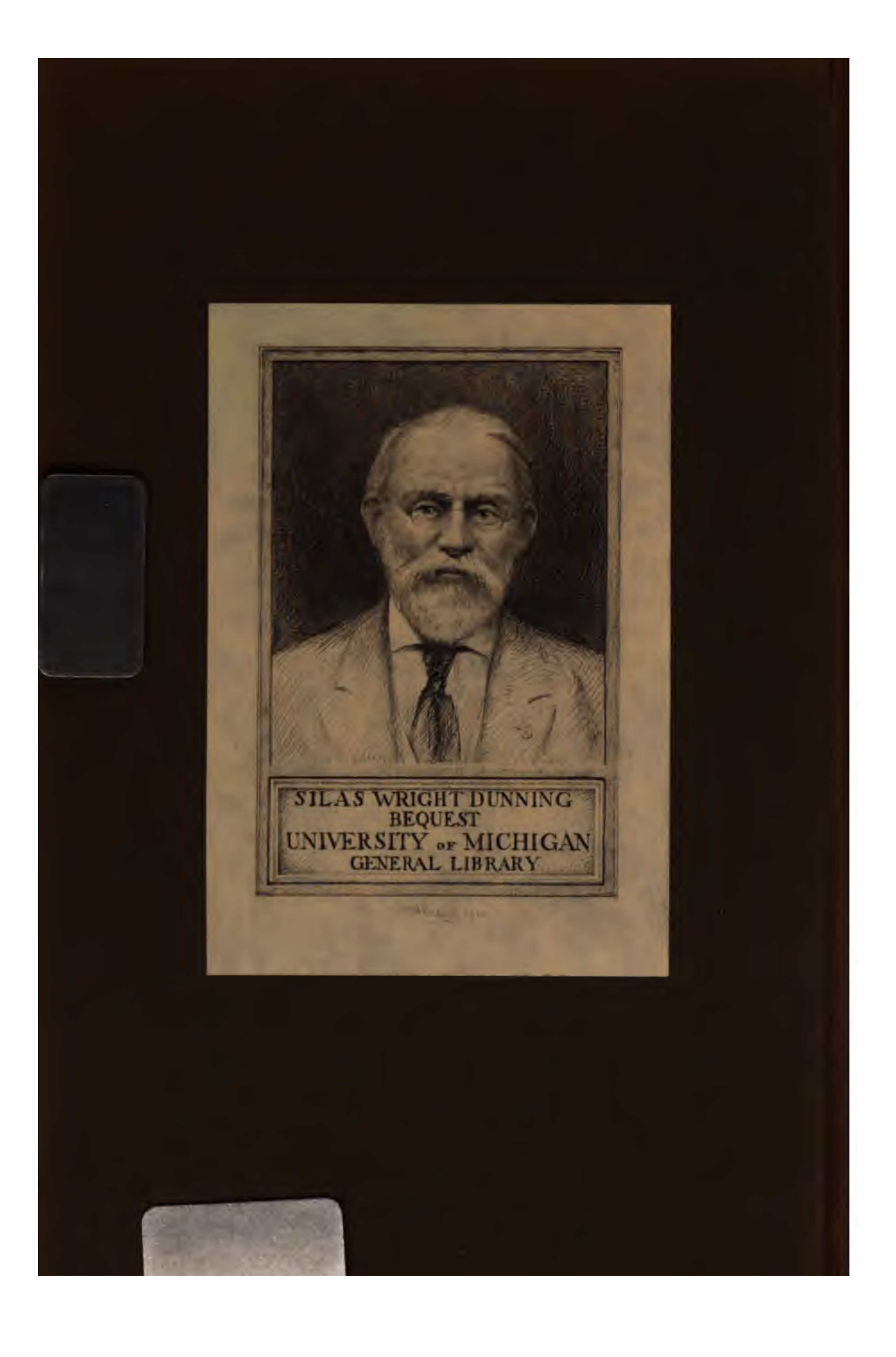

Google




B 1,102,206


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

DEUXIÈME SÉRIE

TOME IV. — ANNÉE 1904.



AVIGNON
FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
11, rue Bouquerie, 11

—

1904

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. MORDON.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1904.

Président	MM.	DE VISSAC.
Vice-présidents		JOLEAUD.
		H. PAUL.
Secrétaire général		LABANDE.
Présidents de section		DE TERRIS.
		PANSIER.
		R. ROUX.
Secrétaire		CHATELET.
Trésorier		BONNECAZE.
Bibliothécaire		DIDIÉE.

I. — MEMBRES D'HONNEUR.

MM.

L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.
LE GÉNÉRAL commandant la 30ᵉ division militaire.
LE PRÉFET de Vaucluse.
LE MAIRE de la ville d'Avignon.
FABRE, ✻, docteur ès sciences, à Sérignan.
FUZET (Mgr), ✻, archevêque de Rouen.
GUILLAUME, G. O. ✻, directeur de l'Académie de France, à Rome.
JULLIAN, Camille, ✻, ✿ I., professeur à l'Université de Bordeaux.
LASTEYRIE (Comte DE), Robert, ✻, ✿ I., membre de l'Institut, à Paris.
MISTRAL, Frédéric, O. ✻, à Maillane.

Le rôle de la documentation graphique est de venir en aide à la description toujours insuffisante ; nous ne l'oublierons pas ; il ne s'agit plus, en effet, de signaler des monuments, de copier plus ou moins correctement des inscriptions, il importe que les constructions, les objets d'art, les documents épigraphiques soient exactement reproduits, de façon à permettre l'exercice de la critique lorsque les objets auront disparu.

Sans oublier ce qui a pu être publié ou écrit avant ces *Études*, je ne me suis fié ni aux affirmations ni aux racontars ; j'ai tenu à me rendre compte *de visu* de tout ce dont j'avais à parler ; ce travail ne sera donc point autre chose que le résultat d'une fréquentation prolongée des lieux, des hommes et des choses. J'estime en effet que ce n'est que par une sorte de cohabitation avec les textes et les monuments qu'il est possible de formuler des conclusions solides et sérieuses ; les erreurs que j'ai pu commettre n'entacheront donc pas ma bonne foi.

Je souhaite, en terminant, que dans les centres d'une certaine importance historique, d'autres enquêtes de ce genre soient entreprises ; ce n'est qu'après la publication de *tous* les monuments, de *tous* les vestiges anciens, que l'on pourra dégager définitivement les éléments de l'archéologie nationale. Le grand essor donné par de Caumont à l'étude de nos édifices a abouti, ces temps derniers, à la publication d'un ouvrage aussi important que celui de M. Enlart ; son *Manuel* a été mon guide : je le recommande à tous ceux qui veulent avoir un conseiller exact dans leurs études archéologiques.

I.

Le Vallon de l'Aiguebrun.

BUOUX

Le Village et l'ancien Fort. — Saint-Symphorien.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE (1).

Archives communales de Buoux. — Des archives antérieures à 1790, des documents révolutionnaires et même de ceux du XIX[e] siècle, antérieurs à 1830, il ne subsiste que quelques papiers qui ont échappé, par hasard, à un acte de vandalisme relativement récent : en 1848, le maire de la commune, ignorant et inconscient, fit un auto-da-fé de tous les documents qu'il trouva à la mairie, « ces paperasses n'étant bonnes, dit-il, qu'à engendrer la poussière »; deux registres de l'état-civil trouvèrent grâce, ainsi que le cadastre et les états de sections ; parmi les rares liasses oubliées, se trouvent trois comptes du trésorier communal, des circulaires imprimées, des quittances de paiement des tailles (XVII[e] et XVIII[e] siècles).

Tout ce qui pouvait éclairer l'histoire de Buoux, comptes, délibérations, titres du moyen âge, pièces relatives au Fort, tout est anéanti; les registres d'état religieux (baptêmes, mariages et décès) commencent au 1[er] janvier 1637 et vont jusqu'au 30 décembre 1792 (2); la série CC ne comprend que deux terriers dressés, l'un en 1665 par deux notaires (in-fol. de 129 p., incomplet) et le second en 1718 (3).

Archives de la ville d'Apt. — Directement intéressée au sort de l'ancien Fort de Buoux, la ville d'Apt s'est trop préoccupée à toutes les époques de la défense de ce point et de sa garnison, pour que les documents aptésiens n'en aient pas conservé de fréquentes traces ; les délibérations depuis le XIV[e] siècle jusqu'au milieu du XVII[e], les comptes trésoraires, les pièces relatives aux dépenses des guerres de religion ont fourni la plus grande partie des renseignements sur l'histoire du Fort consignés dans cette partie des *Études*.

Les *Archives des Bouches-du-Rhône* contiennent quelques documents intéressant Buoux, surtout après le XV[e] siècle ; ils ont été employés.

L'*Histoire de la ville d'Apt* de Rémerville, sans donner des renseignements précis sur le rôle du fort de Buoux, n'était pas à négliger; nous avons pu nous rendre compte par la comparaison de son récit avec les documents qu'il avait consultés, du scrupule apporté par cet érudit à la rédaction de son œuvre.

(1) Nous ne mentionnerons pas, dans les bibliographies de ces études, les grands ouvrages utilisés pour tout le territoire, par exemple : Papon (*Histoire de Provence*) ; Bouche, la *Gallia Christiana*, le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, etc.

(2) 2 vol. in-4[e] reliés, en assez bon état.

(3) L'inventaire des *vestigia* des archives de Buoux, par Achard, existe sur fiches à la Bibliothèque d'Avignon, ms. n[o] 1588.

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. MORDON.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1904.

Président	MM.	DE VISSAC.
Vice-présidents		JOLEAUD.
		H. PAUL.
Secrétaire général		LABANDE.
Présidents de section		DE TERRIS.
		PANSIER.
		R. ROUX.
Secrétaire		CHATELET.
Trésorier		BONNECAZE.
Bibliothécaire		DIDIÉE.

I. — MEMBRES D'HONNEUR.

MM.

L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.
LE GÉNÉRAL commandant la 30e division militaire.
LE PRÉFET de Vaucluse.
LE MAIRE de la ville d'Avignon.
FABRE, ✻, docteur ès sciences, à Sérignan.
FUZET (Mgr), ✻, archevêque de Rouen.
GUILLAUME, G. O. ✻, directeur de l'Académie de France, à Rome.
JULLIAN, Camille, ✻, ❀ I., professeur à l'Université de Bordeaux.
LASTEYRIE (Comte DE), Robert, ✻, ❀ I., membre de l'Institut, à Paris.
MISTRAL, Frédéric, O. ✻, à Maillane.

MEMBRES TITULAIRES AYANT PERPÉTUÉ LEUR COTISATION.

MM.

Chobaut, Alfred, ✿, docteur en médecine, *bienfaiteur de l'Académie*, à Avignon (5 avril 1889).
Eysséric, Joseph, ✿, artiste peintre, à Carpentras (1er mars 1895).
L'Epine (Marquis de), Raymond, à Avignon (13 avril 1899).
Manteyer (de) Georges, archiviste paléographe, à Manosque (7 janvier 1904).
Owens (Miss), Florence-Shakespeare, à Avignon (5 mars 1903).
Pansier, Pierre, docteur en médecine, à Avignon (3 février 1898).

MEMBRES TITULAIRES (1).

MM.

Abric, Maurice, négociant, à Avignon (1883).
Achard, Félix, percepteur, à Avignon (1882).
Alphant, O. ✻, docteur en médecine, à Avignon (1er juin 1895).
Amic, Joseph, avocat, à Avignon (6 mars 1902).
Annequin, Jehan, secrétaire de la Chambre des avoués, à Lyon (9 octobre 1902).
Antiq, notaire, à Avignon (5 mai 1904).
Arbaud, Paul, bibliophile, à Aix-en-Provence (1884).
Arnaud, notaire, à Arles (1886).
Arnaud, notaire, à Barcelonnette (6 juin 1885).
Arnaud de Fabre, docteur en médecine, à Avignon (1883).
Aubert, juge de paix, à Chénerailles (Creuse) (1892).
Augros, docteur en médecine, à Lyon (4 mars 1904).
Augiiot, docteur en médecine, à Lyon (1885).
Aurouze (Abbé), professeur, à Avignon (2 décembre 1897).
Avon, Émile, propriétaire, à Avignon (1883).
Avon de Collongue (Baron d'), ministre plénipotentiaire de France, à Collongue, près Cadenet (6 novembre 1902).
Azémar, docteur en médecine, à Avignon (2 décembre 1897).

(1) L'Académie, en réformant dernièrement ses statuts, a décidé la suppression de la catégorie des membres associés. L'astérisque indique les anciens associés, qui, par le bénéfice du nouveau règlement, sont devenus titulaires.

BAYOL, dessinateur à la chefferie du 7e génie, à Avignon (2 décembre 1897).
BEAULIEU (DE), Roger, notaire, à Avignon (5 mai 1904).
BEC, Fortuné, docteur en médecine, à Avignon (3 décembre 1903).
BELLADEN, Louis, négociant, à Avignon (2 décembre 1897).
BERGER, Jean, pharmacien-chimiste, à Lyon (9 octobre 1902).
BIRET, Noël, ✪, ferronnier d'art, à Avignon (1882).
BLANC, Alfred, professeur au Lycée d'Avignon (4 mars 1904).
BLANC, Léon, instituteur en retraite, à Serviers-Labaume (Gard) (1891).
BOCH, architecte, à Avignon (7 janvier 1904).
BONNECAZE, agent d'assurances, à Avignon (16 avril 1896).
BONNET, Julien, ancien conseiller de préfecture, à Avignon (1882).
BONNET, Léon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, à Avignon (1883).
BONNET, Victor, docteur en médecine, à Oppède (6 février 1896).
BOURGES, Gabriel, ✪ I., professeur de dessin à Avignon (1882).
BOURGES, Michel, médecin de la marine, à Madagascar (1er février 1900).
BROELEMANN, Henry, banquier, à Paris (11 octobre 1900).
BRUGUIER-ROURE, au Pont-Saint-Esprit (8 janvier 1887).
BRUN, Pierre, juge de paix, à Laghouat (Alger) (6 janvier 1897).
BRUNEL, Léon, à Avignon (2 avril 1887).
CAMATTE, notaire, à Avignon (16 janvier 1902).
CAPEAU, Edmond, publiciste, à Avignon (6 janvier 1898).
CAPDEVILLA, Dominique, négociant, à Avignon (3 décembre 1903).
CARRE, docteur en médecine, à Avignon (1882).
CARTOUX, professeur de rhétorique au Lycée d'Avignon (17 octobre 1901).
CASSIN, Paul, docteur en médecine, à Avignon (1882).
CAUCANAS, ingénieur du canal de Pierrelatte, à Orange (7 février 1885).
CHAMBON, A., juge au Tribunal de commerce d'Avignon (16 janvier 1902).
* CHAMBRE DE COMMERCE d'Avignon (1892).
CHASSANG (Abbé), professeur au Petit Séminaire d'Avignon (1er février 1895).
CHATELET, Casimir, employé à la Préfecture, à Avignon (9 novembre 1899).
CHRESTIAN, ancien maire, à Sault (1882).
CLAVEL (Abbé), aux Imberts (14 juin 1900).

COURJON (Dr), directeur de l'établissement médical de Meyzieu (Isère) (5 février 1903).
CUSSAC (Abbé), ancien vicaire général, au château de Mimande, à Chaudenay (Saône-et-Loire) (11 novembre 1897).
DARMET, Emmanuel, à Lyon (17 avril 1902).
DAUVERGNE, avoué, à Avignon (2 juin 1898).
DAVID, Paul, ingénieur, au château du Joncquier, près Bagnols (6 juin 1901).
DELACOUR, Théodore, à Paris (1883).
DELALY, Alfred, ingénieur à la Cie P.-L.-M., à Avignon (4 juillet 1891).
DELEUZE, avocat, à Paris (1886).
DELMAS, Jacques, ✿ I., professeur hon. au Lycée de Marseille (25 octobre 1899).
DELORME, sculpteur, à Uzès (1886).
DESTANDAU, pasteur de la religion réformée, à Mouriès (1892).
DEYDIER, Marc, notaire, à Cucuron (1890).
DIDIÉE, conducteur des Ponts-et-chaussées, à Avignon (17 octobre 1901).
DUCOMMUN, André, électricien, à Avignon (7 juin 1895).
DUCOS, O. ✻, ancien député de Vaucluse (1882).
DU LAURENS (Baron), Guillaume, à Avignon (13 avril 1899).
DUNAND, Paul, à Avignon (11 juin 1903).
DUPRAT, Eugène, professeur au Lycée d'Avignon (16 janvier 1902).
DURAND (Abbé), chanoine honoraire, directeur au Petit Séminaire de Beaucaire (4 janvier 1889).
DURBESSON, docteur en médecine, à Avignon (4 juin 1896).
ÉPINAT, ✻, Pierre, industriel, à Lyon (17 avril 1902).
ESPÉRANDIEU, Émile, ✻, ✿ I., capitaine à Paris (6 septembre 1895).
FAGNIEZ, Charles, entomologiste, au château de la Bonde (16 janvier 1902).
FAUCHER (DE), Paul, à Bollène (1882).
FAUCHIER, notaire, à Orange (5 juillet 1890).
FAURE, Jean-Louis, à Lyon (6 mars 1902).
FICHAUX, O. ✻, lieut.-colonel d'artillerie territoriale, à Avignon (1886).
FLORENCE, ✿ I., professeur à la Faculté de médecine de Lyon (11 juin 1903).
FLORENT, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (11 novembre 1897).

FRANCION, Louis, négociant, à Avignon (16 janvier 1902).
FRUCTUS (Abbé), curé de Crillon (7 mars 1901).
FRUTIÈRE (Mgr), prélat de la maison de Sa Sainteté, à Nimes (4 janvier 1895).
GAP, Lucien, instituteur, à Suzette (1882).
• GARCIN, ✿, ancien greffier du Tribunal civil, à Apt (1884).
GAUDEMARIS (Marquis de), au château de Massillan, par Orange (5 novembre 1903).
GENIN, Joseph, ✱, officier principal d'administration en retraite, à Avignon (1er décembre 1899).
GÉRIN-RICARD (Vicomte de), ✿, à Marseille (1882).
GILLES, Joseph, à Avignon (5 mars 1903).
GLEIZAL, Albert, ingénieur civil, à Avignon (5 juillet 1895).
GLÉNARD, F., ✱, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine, à Paris (11 juin 1903).
GONDRAN, avocat, à Avignon (13 avril 1899).
GOUBET, Henri, avocat, à Avignon (13 avril 1899).
GOUELL, ✱, médecin en chef de l'hôpital militaire d'Avignon (3 mars 1898).
GRAILLY (Comte DE), inspecteur général du Crédit foncier, à Paris (7 juin 1895).
GRANET, Léonce, propriétaire, à Roquemaure (1882).
GRIMAUD (Abbé), ✿, directeur de l'Institut des sourds-muets, à Montfavet (2 juin 1890).
GRIMAUD (Abbé), Augustin, curé de Sorgues (10 janvier 1901).
GRIOLET, ✱, sous-intendant militaire, à Nice (9 septembre 1895).
GRIVOLAS, Pierre, ✿ I., directeur de l'École des Beaux-Arts, à Avignon (1882).
GUENDE (Mlle), Blanche, à Cavaillon (4 juin 1887).
GUÉRIN, Joseph, propriétaire, à Marseille (2 juillet 1896).
GUIBERT, avoué, à Avignon (1883).
GUIGNARD DE BUTTEVILLE, à Chouzy (Loir-et-Cher) (1885).
• HONORAT, Bastide, à Digne (1892).
HUGUET (Abbé), Joseph, à Saint-Chamond (Loire) (6 mars 1902).
IMBERT DE LA TOUCHE, docteur en médecine, à Lyon (8 janvier 1903).
JOLEAUD, ✱, ✿ I., sous-intendant militaire, à Avignon (8 novembre 1900).
JOUVE (Mlle), Marie-Thérèse, à Cavaillon (6 mars 1902).
KASLER, tapissier, à Avignon (8 janvier 1903).
LABANDE, L.-H., ✿ I., conservateur de la Bibliothèque et du Musée-Calvet, à Avignon (7 mars 1891).

LA BOULIE (Giraud DE), Hippolyte, à Avignon (9 octobre 1902).
LAFFONT, docteur en médecine, à L'Isle (17 octobre 1901).
LARCHÉ, ✪, docteur en médecine, à Avignon (1883).
LASSALLE, capitaine trésorier au 7e génie, à Avignon (2 juillet 1896).
LAVAL, Victorin, ✻, ✪ I., médecin major en retraite, à Avignon (1882).
LE GRAS, notaire, à Avignon (2 juin 1898).
LEVEZOU (Abbé), curé de la Barthelasse (11 novembre 1897).
LEYDET, Victor, artiste peintre, à Avignon (6 juin 1901).
LIMASSET, docteur en droit, à Avignon (1882).
MAISONNEUVE, Georges, à la Bégude, près Rochefort (2 avril 1903).
MANIVET, Paul, ✪, juge de paix, à Bollène (1883).
MARIÉTON, Paul, chancelier du Félibrige, à Paris (1891).
MARMOITON, conseiller à la Cour d'appel de Nancy (5 avril 1900).
MARTIN, architecte, à Avignon (5 juin 1902).
MARTIN, propriétaire, à Thouzon (Le Thor) (1886).
MAUMET, Rémy, lépidoptériste, à Avignon (6 décembre 1900).
MEFFRE (Mgr), prélat de la maison de Sa Sainteté, à Rome (29 avril 1893).
MÉRITAN (Abbé), Jules, curé au Villars (3 février 1898).
MEUNIER (Mgr), évêque d'Évreux (8 juillet 1897).
MICHEL, Fernand (Antony RÉAL fils), à Orange (4 janvier 1895).
MICHEL, Louis, ✪, O. ✻, directeur de la Société générale, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (16 novembre 1898).
MICHEL-BÉCHET, docteur en médecine, à Avignon (7 juin 1895).
MISTRAL, notaire, à Sault (14 novembre 1901).
MORDON, F., ancien trésorier-payeur général, à Bourg-la-Reine (Seine) (2 avril 1887).
MOURAL, ✻, chef du génie, à Toulon (3 mai 1900).
MOUZIN, Alexis, ✪ I., receveur municipal, à Avignon (1882).
NAQUET, Gustave, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (2 juin 1898).
NOURRY, Marcel, à Avignon (7 décembre 1899).
PAILLASSON, ✻, docteur en médecine, conseiller général du Rhône, à Lyon (2 avril 1903).
PALUN, Auguste, négociant, à Avignon (1882).
PAMARD, O. ✻, ✪ I., docteur en médecine, à Avignon (1882).
PARROCEL, Pierre, ✪ I., docteur en droit, substitut du procureur de la République, à Marseille (5 avril 1895).
PAUL, Henri, O. ✻, préfet honoraire, à Avignon (16 juin 1901).

PELLAT, Edmond, O. ✻, inspecteur général honoraire au Ministère de l'intérieur et ancien président de la Société géologique de France, à la Tourette près Tarascon (2 juillet 1896).
PENNE, docteur en médecine, à Avignon (14 novembre 1901).
PERNOD, Jules, négociant, à Avignon (1882).
PERRET, Marius, homme de lettres, à Avignon (13 février 1902).
PERRIN, instituteur, à Avignon (5 janvier 1892).
PICHENOT, médecin en chef de l'asile des aliénés à Montdevergues (17 octobre 1901).
POUPART, à Avignon (3 décembre 1903).
PRAT, directeur de l'Institut médical d'aérothermothérapie, à Paris (2 avril 1903).
PRIVAT (Général), O. ✻, commandant la 59e brigade d'infanterie, à Nimes (6 juin 1901).
PROTTON, Pierre, fabricant de meubles, à Avignon (1883).
• PUTHOD, administrateur-directeur de la Société des mines de Sainte-Paule et de Ternand (Rhône) (17 avril 1902).
PUYMALY, Henri, ✿, au château Lafosse, à Cauderan (Gironde) (4 décembre 1902).
QUEYTAN, Félix, chanoine titulaire, à Avignon (17 octobre 1901).
RANCHIER, pharmacien, à Carpentras (17 octobre 1901).
RASTOUL, Joseph, à Singapour (6 juin 1901).
RAYNOLT, anc. greffier du tribunal, à Avignon (1er février 1900).
REBOULET, ✻, capitaine au 58e d'infanterie, à Avignon (4 décembre 1902).
REDON (Abbé), grand-vicaire du diocèse d'Avignon (4 juillet 1901).
RÉGUIS, docteur en médecine, à Villeneuve-lez-Avignon (1882).
RENAUT, ✻, ✿ I., professeur à la Faculté de médecine de Lyon (11 juin 1903).
• RENCUREL, conseiller de préfecture, à Avignon (1882).
REQUIN (Abbé), ✿ I., archiviste diocésain, à Avignon (7 février 1885).
RIPERT, professeur de musique, à Avignon (2 décembre 1897).
RIPERT-MONCLAR (Marquis DE), O. ✻, anc. ministre plénipotentiaire de France, au château d'Allemagne (B.-Alpes) (6 novembre 1903).
ROCHE, Gaston, docteur en médecine, à Sorgues (14 novembre 1902).
ROCHETIN (Mme), à Arpaillargues (Gard) (11 novembre 1897).
ROUIS, inspecteur-adjoint des forêts, à Carcassonne (5 avril 1895).
ROUSSET, Antonin, inspecteur des forêts en retraite, à L'Isle (3 mai 1900).
ROUVIÈRE, avoué, à Avignon (31 mars 1898).
ROUX, notaire, à Cavaillon (1882).

LA BOULIE (Giraud DE), Hippolyte, à Avignon (9 octobre 1902).
LAFFONT, docteur en médecine, à L'Isle (17 octobre 1901).
LARCHÉ, ✿, docteur en médecine, à Avignon (1883).
LASSALLE, capitaine trésorier au 7ᵉ génie, à Avignon (2 juillet 1896).
LAVAL, Victorin, ✵, ✿ I., médecin major en retraite, à Avignon (1882).
LE GRAS, notaire, à Avignon (2 juin 1898).
LEVEZOU (Abbé), curé de la Barthelasse (11 novembre 1897).
LEYDET, Victor, artiste peintre, à Avignon (6 juin 1901).
LIMASSET, docteur en droit, à Avignon (1882).
MAISONNEUVE, Georges, à la Bégude, près Rochefort (2 avril 1903).
MANIVET, Paul, ✿, juge de paix, à Bollène (1883).
MARIÉTON, Paul, chancelier du Félibrige, à Paris (1891).
MARMOITON, conseiller à la Cour d'appel de Nancy (5 avril 1900).
MARTIN, architecte, à Avignon (5 juin 1902).
MARTIN, propriétaire, à Thouzon (Le Thor) (1886).
MAUMET, Rémy, lépidoptériste, à Avignon (6 décembre 1900).
MEFFRE (Mgr), prélat de la maison de Sa Sainteté, à Rome (29 avril 1893).
MÉRITAN (Abbé), Jules, curé au Villars (3 février 1898).
MEUNIER (Mgr), évêque d'Évreux (8 juillet 1897).
MICHEL, Fernand (Antony RÉAL fils), à Orange (4 janvier 1895).
MICHEL, Louis, ✿, O. ✵, directeur de la Société générale, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (16 novembre 1898).
MICHEL-BÉCHET, docteur en médecine, à Avignon (7 juin 1895).
MISTRAL, notaire, à Sault (14 novembre 1901).
MORDON, F., ancien trésorier-payeur général, à Bourg-la-Reine (Seine) (2 avril 1887).
MOURAL, ✵, chef du génie, à Toulon (3 mai 1900).
MOUZIN, Alexis, ✿ I., receveur municipal, à Avignon (1882).
NAQUET, Gustave, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (2 juin 1898).
NOURRY, Marcel, à Avignon (7 décembre 1899).
PAILLASSON, ✵, docteur en médecine, conseiller général du Rhône, à Lyon (2 avril 1903).
PALUN, Auguste, négociant, à Avignon (1882).
PAMARD, O. ✵, ✿ I., docteur en médecine, à Avignon (1882).
PARROCEL, Pierre, ✿ I., docteur en droit, substitut du procureur de la République, à Marseille (5 avril 1895).
PAUL, Henri, O. ✵, préfet honoraire, à Avignon (16 juin 1901).

PELLAT, Edmond, O. ✱, inspecteur général honoraire au Ministère de l'intérieur et ancien président de la Société géologique de France, à la Tourette près Tarascon (2 juillet 1896).
PENNE, docteur en médecine, à Avignon (14 novembre 1901).
PERNOD, Jules, négociant, à Avignon (1882).
PERRET, Marius, homme de lettres, à Avignon (13 février 1902).
PERRIN, instituteur, à Avignon (5 janvier 1892).
PICHENOT, médecin en chef de l'asile des aliénés à Montdevergues (17 octobre 1901).
POUPART, à Avignon (3 décembre 1903).
PRAT, directeur de l'Institut médical d'aérothermothérapie, à Paris (2 avril 1903).
PRIVAT (Général), O. ✱, commandant la 59e brigade d'infanterie, à Nimes (6 juin 1901).
PROTTON, Pierre, fabricant de meubles, à Avignon (1883).
PUTHOD, administrateur-directeur de la Société des mines de Sainte-Paule et de Ternand (Rhône) (17 avril 1902).
PUYMALY, Henri, ✪, au château Lafosse, à Cauderan (Gironde) (4 décembre 1902).
QUEYTAN, Félix, chanoine titulaire, à Avignon (17 octobre 1901).
RANCHIER, pharmacien, à Carpentras (17 octobre 1901).
RASTOUL, Joseph, à Singapour (6 juin 1901).
RAYNOLT, anc. greffier du tribunal, à Avignon (1er février 1900).
REBOULET, ✱, capitaine au 58e d'infanterie, à Avignon (4 décembre 1902).
REDON (Abbé), grand-vicaire du diocèse d'Avignon (4 juillet 1901).
RÉGUIS, docteur en médecine, à Villeneuve-lez-Avignon (1882).
RENAUT, ✱, ✪ I., professeur à la Faculté de médecine de Lyon (11 juin 1903).
RENCUREL, conseiller de préfecture, à Avignon (1882).
REQUIN (Abbé), ✪ I., archiviste diocésain, à Avignon (7 février 1885).
RIPERT, professeur de musique, à Avignon (2 décembre 1897).
RIPERT-MONCLAR (Marquis DE), O. ✱, anc. ministre plénipotentiaire de France, au château d'Allemagne (B.-Alpes) (6 novembre 1903).
ROCHE, Gaston, docteur en médecine, à Sorgues (14 novembre 1902).
ROCHETIN (Mme), à Arpaillargues (Gard) (11 novembre 1897).
ROUIS, inspecteur-adjoint des forêts, à Carcassonne (5 avril 1895).
ROUSSET, Antonin, inspecteur des forêts en retraite, à L'Isle (3 mai 1900).
ROUVIÈRE, avoué, à Avignon (31 mars 1898).
ROUX, notaire, à Cavaillon (1882).

ROUX, Rémy, docteur en médecine, à Avignon (8 juillet 1897).
SABATIER, Antoine, ✿ I., professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon (7 janvier 1904).
SAGE (Abbé), curé de Mormoiron (9 novembre 1899).
SAINT-MARTIN, Jean, avocat, à Avignon (6 septembre 1895).
SALLÈS, Antoine, avocat à la Cour d'appel, président de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon (5 mai 1904).
SALLUSTIEN (Frère), directeur des Écoles chrétiennes, à Uzès (1886).
SAUREL, Ferdinand, ✿ I., chanoine titulaire, à Montpellier (1884).
SAUVE, Fernand, ✿, archiviste-bibliothécaire, à Apt (1892).
SAVINIEN (Frère), anc. inspecteur des Frères des Écoles chrétiennes, à Rome (1886).
SAVOURNIN, conseiller général du canton de Gordes, à L'Isle (17 octobre 1901).
SEYNES (DE), Léonce, propriétaire, à Saint-Didier (1882).
TALLET, docteur en médecine, à L'Isle-sur-Sorgue (4 mars 1904).
TARDIEU, ✵, docteur en médecine, à Arles (13 octobre 1888).
TERRIS (DE), ancien notaire, à Avignon (1882).
THOMAS, Joseph, négociant, à Avignon (1883).
THOMAS, René, pharmacien, à Lyon (9 juillet 1903).
TOURTET, ✿, architecte départemental, à Avignon (2 février 1897).
TROUILLET (Abbé), curé du Thor (3 mai 1900).
VALABRÈGUE, Roger, avocat, à Avignon (1er mars 1890).
VALAYER, Louis, propriétaire, à Avignon (1882).
VALENTIN, ✿, architecte, à Avignon (1882).
VALLA (Abbé), ✿, curé-doyen de Villeneuve-lez-Avignon (7 décembre 1894).
VALLENTIN DU CHEYLARD, Roger, ✿, receveur des domaines, à Montélimar (5 novembre 1887).
• VAYSSIÈRES, ✿ I., professeur à la Faculté des sciences et conservateur du Museum d'histoire naturelle, à Marseille (1891).
VÉCAT, Ernest-Frédéric, ✿, jurisconsulte, adjoint au maire de Lyon (9 octobre 1902).
VÉRAN, Auguste, ✿ I., architecte, à Arles (1883).
VERDET, Gabriel, ✵, à Avignon (1883).
VERDET, Marcel, à Avignon (1882).
VERNET, Lucien, ✿ I., sculpteur, à Avignon (6 juin 1885).
VILLARET (DE), ✵, lieutenant-colonel attaché au XVe corps d'armée, à Marseille (2 mars 1899).
VINCENTI, docteur en médecine, à Avignon (14 novembre 1902).
VIONNET, Charles, ✿, professeur à l'École des Beaux-Arts, à Avignon (9 novembre 1899).

VISSAC (Baron DE), Marc, directeur du Crédit foncier pour le département de Vaucluse, à Avignon (18 octobre 1895).

VISSAC (Baron DE), Raoul, château de Montsauve, à Sauveterre (Gard) (15 novembre 1903).

XAVIER DE FOURVIÈRES (R. P.), prieur des Prémontrés, à Storrington, duché de Sussex, Angleterre (1er février 1895).

ZACHAREWICZ, ✿, O. ✱, professeur à l'École départementale d'agriculture de Vaucluse (6 juin 1901).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALLEC, Ludovic, anc. directeur de la Revue historique de Provence, à Marseille.

ANDRÉ, Charles, ✱, ✿ I., professeur à la Faculté des sciences et directeur de l'Observatoire de Lyon.

BARRIER, docteur en médecine, à Meyzieu (Isère).

BARTHÉLEMY (DE), Anatole, ✱, membre de l'Institut, à Paris.

BEAUREGARD, ✱, professeur au Museum, à Paris.

BOISLISLE (DE), ✱, membre de l'Institut, à Paris.

CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.

COMPAYRÉ, Gabriel, O. ✱, recteur de l'Université et de l'Académie de Lyon.

DEPÉRET, Charles, ✱, doyen de la Faculté des sciences de Lyon.

DEVARS, docteur en médecine, à Barcelonnette.

DUHAMEL, ✿ I., archiviste départemental de Vaucluse, à Avignon.

GAUDRY, Albert, ✱, membre de l'Institut, à Paris.

GOURJU, Antonin, sénateur du Rhône.

GUILLAUME (Abbé), archiviste des Hautes-Alpes.

JANET, Charles, ingénieur des manufactures, à Beauvais.

LACROIX, ✱, archiviste de la Drôme, à Valence.

LECOMTE, adjoint du génie, à Commercy.

LEENHARD, géologue, à Montpellier.

LENTHÉRIC, ✱, ingénieur, à Nimes.

LIEUTAUD, Victor, à Volonne (Basses-Alpes).

LOCARD, à Lyon.

MARCHAND, Henri, sous-directeur honoraire au Ministère de l'agriculture, à Paris.

MAS, député de l'Hérault.

MORTILLET (DE), Adrien, ✿, à Paris.

NICOT, pharmacien, à Paris.

SAINT-VENANT (DE), inspecteur des forêts, à Nevers.
TESTU, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.
VILLEFOSSE (Héron DE), ✻, conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut, à Paris.

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE ÉCHANGE SES MÉMOIRES.

Alpes (Basses-). . . . . — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.
Alpes (Hautes-) . . . . — Société d'étude des Hautes-Alpes, à Gap.
Alpes-Maritimes . . . . — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Aude . . . . — Société des arts et sciences de Carcassonne.
Bouches-du-Rhône . . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.
Société d'études provençales, à Aix.
Société d'horticulture et de botanique de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Calvados . . . . — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.
Charente. . . . . — Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Charente-Inférieure . . — Revue de Saintonge et d'Aunis, à Saintes.
Constantine . . . . . . — Société archéologique du département de Constantine.
Corrèze. . . . . — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, à Tulle.
Côte-d'Or . . . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
— Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
Doubs . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
Drôme . . . . — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Drôme . . . . — Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

Gard. . . . . — Société scientifique et littéraire d'Alais.
Académie du Gard, à Nîmes.
Comité de l'art chrétien, à Nimes.
Société d'étude des sciences naturelles, à Nimes.

Garonne (Haute-) . . . — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Gironde . . . . — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Société archéologique de Bordeaux.

Hérault . . . . — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique de Montpellier.
Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

Isère . . . . — Académie delphinale, à Grenoble.
Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.
Société des Amis des sciences naturelles de Vienne.

Loire. . . . . — La Diana, à Montbrison.

Loiret . . . . — Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Lot-et-Garonne. . . . . — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Meurthe-et-Moselle . . . — Académie de Stanislas, à Nancy.
Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

Nord. . . . . — Commission historique du département du Nord, à Lille.
Université de Lille.

Pas-de-Calais . . . . . — Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Puy-de-Dôme . . . . . — Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses-) . . . — Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Pyrénées-Orientales . . — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Rhône. . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Bulletin historique du diocèse de Lyon.

Société linnéenne de Lyon.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Université de Lyon.

Saône-et-Loire . . . . . — Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.

Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône

Savoie . . . . — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Savoie (Haute-) . . . . — Société florimontane de la Haute-Savoie, à Annecy.

Seine. . . . . — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : Archives du service des monuments historiques. — Comité des travaux historiques et scientifiques.

Société nationale des antiquaires de France.

Université de Paris.

Somme. . . . . — Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Tarn. . . . . — Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn, à Albi.

Tarn-et-Garonne. . . . — Société archéologique du Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var . . . . — Académie du Var, à Toulon.

Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Vienne (Haute-) . . . . — Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart.

Alsace-Lorraine . . . . — Académie de Metz.
Société pour la conservation des monuments historiques, à Strasbourg.

États-Unis d'Amérique. — American Museum of natural history, à New-York.
The Missouri botanical garden.
Lloyd library, à Cincinnati.

Italie. . . . . — Accademia di conferenze storico-giuridiche di Roma.

Suède. . . . . — Université royale d'Upsal.
Kongl. vitterhets, historie och antiquitets Akademien, à Stockholm (Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités).

Suisse. . . . . — Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.
Historiche und antiquarische Gesellschaft, à Bâle.



Installation du nouveau Bureau.

En sa séance du 7 janvier 1904, l'Académie de Vaucluse, conformément à ses statuts, a procédé à l'élection de ses membres qui auront à faire partie du Bureau pour les années 1904 et 1905.

Ont été élus :

MM. M. DE VISSAC, *président ;*
JOLEAUD, H. PAUL, *vice-présidents ;*
LABANDE, *secrétaire général ;*
J. DE TERRIS, Dr PANSIER, Dr R. ROUX, *présidents de section ;*
C. CHATELET, *secrétaire ;*
BONNECAZE, *trésorier ;*
DIDIÉE, *bibliothécaire-archiviste.*

L'installation du nouveau Bureau a eu lieu le 4 février suivant. M. Gabriel Bourges, président sortant, en remettant ses pouvoirs à son successeur, a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le Président,

Ce n'est pas avec de longs discours ou en des termes très choisis que je saluerai votre élection à la présidence de l'Académie de Vaucluse : les efforts oratoires tant soit peu prolongés me sont interdits, et s'il me prenait fantaisie de faire, en votre honneur, une incursion dans l'art de bien dire, je montrerais bientôt combien j'y réussis peu. Notre auditoire, malgré son extrême bienveillance, ne manquerait pas de faire, entre mon allocution et votre réponse, une comparaison qui ne serait pas à mon avantage.

Je vous dirai donc bien simplement que je suis enchanté de

vous voir au fauteuil présidentiel et que je vous y trouve bien à votre place. La presque unanimité des suffrages qui s'est réunie sur votre nom prouve que je ne suis pas seul ici de cet avis.

Depuis une dizaine d'années vous êtes parmi nous ; vous arriviez de l'Auvergne. Ce n'est pas impunément qu'on habite cette merveilleuse contrée ; vous en subissiez le charme comme tous ceux que délectent les grandes scènes de la nature ou de l'histoire.

Cet exode, de quelque regret qu'il fût accompagné, n'était pas un exil ; il me semble même qu'en venant parmi nous vous retrouviez votre véritable patrie. Je m'explique : pour qui sait lire vos travaux historiques sur l'Auvergne, en particulier pendant la période révolutionnaire, pour qui sait écouter votre inoubliable discours sur les *Filles d'Avignon,* votre tempérament littéraire n'est pas une énigme longue à deviner. Vous êtes un historien aussi consciencieux que peut l'exiger la conscience la plus scrupuleuse. Vos idées, vos convictions ne doivent rien qu'aux documents que vous réunissez abondants, que vous contrôlez avec une rare sagacité et une critique impeccable. Mais une fois en règle avec votre conscience, rassuré contre toute controverse, vous ne pouvez vous astreindre à faire de votre récit une œuvre impersonnelle, froidement exacte, purement scientifique. Il devient sous votre plume alerte, éloquente, émue, une œuvre littéraire, je dirais volontiers une œuvre d'art. Quand on a cette conception particulière de l'histoire on doit naître en Provence : à Aix comme Mignet ou à Marseille comme Thiers ; ou bien, si l'on a omis cette formalité, car on n'a pas toujours le choix du lieu de sa naissance, on prend le parti que vous avez pris : on devient avignonais. Vous pourriez m'objecter qu'on n'est pas le maître de sa destinée et que telles circonstances, dont vous donneriez les détails justificatifs, vous ont conduit parmi nous. Erreur, Monsieur le Président, vaine apparence ! En venant en Vaucluse vous avez obéi à une loi plus mystérieuse que celle qui précipite les cours d'eau des hautes vallées dans les plaines basses, mais tout aussi inéluctable : vous êtes avignonais par prédestination.

Voilà pourquoi vous êtes aussi bien, mieux à votre place à la tête de l'Académie de Vaucluse qu'à celle de l'Académie de Clermont, quelle que soit du reste l'importance des deux assemblées. La nôtre, après deux ans d'une présidence que je qualifierai de suffisante, avec les plus indulgents, avait droit à des compensations ; c'est de vous qu'elle les attend.

Je soupçonne notre nouveau vice-président, M. Henri Paul, de

se dérober par une absence opportune à l'éloge que je lui préparais. Il savait qu'un demi-siècle et plus de relations amicales ininterrompues m'avait richement documenté pour cette besogne et de quel cœur je m'y livrerais. Qu'il se rassure : je n'abuserai pas plus de son absence que de sa présence pour l'accabler d'un panégyrique qui ne serait ni dans son goût ni dans le mien. Mais ne peut-on le louer d'une qualité qui apparaît à tout le monde, dont il bénéficie sûrement sans qu'on puisse affirmer qu'il en a tout le mérite : son admirable conservation.

Ayant déjà parcouru une longue carrière administrative, il nous quitta il y a quelque vingt-cinq ans. Il nous revint il y a peu de mois, toujours vaillant d'esprit et de corps, plus jeune s'il est possible. N'a-t-il pas conservé même ses illusions, car c'en était une de croire que ses concitoyens le laisseraient tranquillement jouir d'un repos bien gagné, l'hiver au coin du feu, l'été à l'ombre et au frais.. Aujourd'hui, suivant le courant, vous l'élevez à la vice-présidence de votre Académie et il y restera à moins que vous n'en fassiez, à terme échu, votre président.

Je suis mal à l'aise aujourd'hui pour donner à M. le vice-président Joleaud la part d'éloges qui lui revient. Si je le montre dans cette journée mémorable où sa vaillance arracha au Rasteau le secret de sa formation, je risque de déflorer la communication qu'il nous a promise, je prive l'Académie d'une de ces conférences dont l'intérêt, le charme communicatifs sont bien connus. Car c'est la grande qualité de notre nouveau vice-président de rendre attrayante cette science de la géologie, que d'aucuns semblent s'attacher à rendre abstruse, réservée aux seuls initiés. Sous sa parole elle redevient ce qu'elle doit être, une Genèse moderne se dressant au vestibule des autres sciences, comme les Genèses anciennes précédaient les histoires des religions.

Espérons que nous aurons le plaisir de l'accompagner dans de futures excursions et que, grâce à lui, nous connaîtrons de mieux en mieux notre département, ce qui sera une raison de l'aimer davantage.

Messieurs, la tache de thuriféraire ne va pas sans quelque monotonie. Le choix que vous avez fait des présidents de section me fournira-t-il l'occasion de quelque malice pas trop acérée, de quelque réserve dans l'optimisme dont je fais profession aujourd'hui ? Hélas non ; le choix de MM. de Terris, Dr Pansier, Dr Remy Roux me semble des plus heureux. Quelque esprit chagrin prétendra-t-il que deux médecins c'était trop peu, qu'il en fallait

trois ? Certes nous n'avions que l'embarras du choix : les disciples d'Esculape sont nombreux dans notre Compagnie et leur mérite s'est maintes fois affirmé dans des communications bien souvent étrangères à la science médicale, ce qui prouve que leur compétence connait peu de limites. Mais il vous a paru qu'un notaire et deux docteurs faisaient un groupe d'une gravité suffisante. Loin de moi l'idée qu'ils pourraient assister notre assemblée en danger. Dieu merci, notre jeune centenaire n'a nul besoin des bons offices que les mourants attendent d'ordinaire des gens de leur profession ; elle ne profitera que de leur zèle de savant, d'amateur des arts, d'érudit qui sont les aspects sous lesquels je les salue.

M. Didiée est un jeune, il pourra supporter sans fléchir les fonctions de bibliothécaire. Quant à M. Châtelet, ce sera un véritable soulagement pour lui de n'être plus que secrétaire des séances, après avoir cumulé pendant près de deux ans. Il apportera à cette tâche réduite les qualités d'ordre et d'exactitude dont nous avons eu à le louer et dont nous le remercions.

Et maintenant, Messieurs, vous me permettrez de finir par un apologue. On m'a enseigné dans le temps que la première dynastie des rois de France, les Mérovingiens, je crois, s'était éteinte après avoir fourni des monarques assez obscurs qu'on a flétris du nom de rois *fainéants*. Je ne veux pas retenir ce nom trop peu parlementaire ; la délicatesse moderne s'accommode mal d'un qualificatif aussi Mérovingien. Il parait cependant que sous ces rois... constitutionnels les affaires de l'État n'étaient pas tout à fait à vau-l'eau. C'est qu'il y avait à côté d'eux un homme doué de toutes les qualités dont ils étaient dépourvus : c'était le maire du Palais.

Eh bien, mon cher successeur, je vous ferai une confidence ; peut-être vous rassurera-t-elle contre l'idée qu'une charge excessive vous attend. Mon prédécesseur, le Dr Laval, ne me démentira pas. Il a été un président... constitutionnel. J'ai suivi fidèlement cette tradition et, si vous m'en croyez, vous ferez de même. Vous avez à côté de vous un maire du Palais idéal. C'est notre secrétaire-général et j'espère qu'il le restera longtemps, aussi longtemps qu'il pourra suffire à la tâche souvent très lourde et en même temps très délicate qu'il assume avec un zèle dont nous ne pouvons lui être trop reconnaissant. Après quoi, le plus tard qu'il nous sera possible, nous en ferons un président. Cet honneur, il ne l'aura pas volé !

En prenant place au fauteuil de la présidence, M. le baron de Vissac, président de l'Académie, a répondu en ces termes à l'allocution de M. Gabriel Bourges :

Mes chers collègues,

Le grand honneur que vous avez bien voulu me faire en m'appelant à la présidence me remplit tout à la fois d'orgueil et de confusion.

D'orgueil. car on est toujours fier d'être l'élu d'une assemblée d'élite, d'une réunion d'hommes aussi distingués par l'esprit que par le savoir.

Mais le chatouillement d'amour-propre provoqué par d'aussi précieux suffrages se transforme bien vite, à la réflexion, en une défiance de soi-même, en une appréhension légitime, en une de ces craintes qui sont le commencement de la sagesse.

Il y a environ quinze ans, comme on le rappelait tout à l'heure, la sympathie de collègues aussi bienveillants que vous me valut la même faveur dans une autre enceinte académique. Eh bien, chose extraordinaire ! j'ai dû constater que les trois lustres écoulés depuis cette époque n'avaient rien rajeuni en moi, ni les aptitudes physiques, ni les élans de la pensée, ni les ardeurs de l'action, ni les facultés de travail et d'application. Ajouterai-je que deux années de présidence de section parmi vous, suivies de deux années de vice-présidence, — et vous savez combien sont absorbants et pénibles les labeurs imposés par ces diverses fonctions — ont épuisé les restes de mon énergie.

De telle sorte que je croyais avoir payé ma dette, qu'il me semblait avoir conquis des droits à la retraite, à un effacement qui m'est de plus en plus cher, à cet *otium cum dignitate* dont le bon Horace nous fait venir l'eau à la bouche.

Vous en avez jugé autrement : Que votre volonté soit faite.

Quand je scrute la pensée qui a dirigé votre vote, alors que le choix eût pu se porter si aisément sur de plus dignes, je m'imagine que c'est un prix d'assiduité que vous avez voulu décerner à un collègue pour sa fidèle assistance à vos travaux depuis longues années, chaque fois que le devoir professionnel lui en laissait le loisir. Vous vous êtes dit que l'on ne recherche ainsi que ce que l'on aime — *trahit sua quemque voluptas* — et qu'aimer une institution est déjà un pronostic, un premier gage de dévouement.

S'il en est ainsi, votre sentiment n'a pas fait fausse route. J'éprouve, en effet, un profond attachement pour l'Académie de Vaucluse ; ses travaux m'inspirent un vif intérêt ; je me plais et je m'instruis à ses conférences, dont j'admire la variété, la fécondité, le talent et le charme. J'apprécie par dessus tout les agréables relations qu'elle me procure.

Les Académies de province, en dépit des railleries dont elles sont l'objet, railleries dont nous sommes les premiers à sourire lorsqu'elles sont spirituelles, ne stationnent plus de nos jours sur le terrain facile et léger que nos pères appelaient *les plaisirs de l'esprit*. Elles sont allées de l'avant, agrandissant leur champ d'action, faisant des incursions hardies, mais fécondes, dans le domaine des spécialités littéraires, scientifiques et artistiques, jadis réservées aux seuls initiés de marque. Elles sont devenues des ateliers où se préparent les matériaux de la grande refonte historique qui s'impose. Observations, monographies, découvertes même dues à leur initiative, viennent révéler des faits ignorés, mettre en lumière des épisodes, des documents, des personnages jusqu'à présent restés dans l'ombre. Grâce à elles, l'analyse succède à la synthèse, complétant par des détails précis, par des circonstances locales, des concisions souvent trompeuses. Que de doutes n'ont-elles pas déjà dissipé, que d'erreurs n'ont-elles pas rectifié, que de mines n'ont-elles pas ouvert à l'exploitation !

Parmi les sociétés de province, l'Académie de Vaucluse est incontestablement une de celles dont la vitalité est le moins contestable. Ses publications périodiques, de plus en plus sélectionnées, provoquent les éloges de la critique et les subventions du Ministère. Elle parait vouloir s'approprier la devise du grand fleuve qui baigne nos rivages : *Crescit eundo*. Elle ne se confine plus dans l'intimité de ses salles de réunion, derrière le mur de la vie privée. Elle s'extériorise de temps à autre. On la voit tenir ses assises sous les arcades d'un cloitre ou d'un monastère, à l'ombre des voûtes d'un antique sanctuaire, aux pieds des remparts édentés d'une féodale forteresse, en face des merveilles de la nature.

Pourquoi ne multiplierait-elle pas ses investigations archéologiques et géologiques ? Pourquoi, dans des séances publiques, ou au moins dans des séances ouvertes, ne se mettrait-elle pas plus souvent en contact avec ce grand public, dont le goût inné pour les choses de l'art semble être puisé dans l'air de notre pays et développé au chaud soleil du midi ?

Certes, en m'efforçant de conserver intactes les belles traditions dont vous m'avez confié la garde, je ne négligerai rien pour aider à la prospérité croissante de notre chère société et à son expansion intellectuelle de plus en plus intense.

Pour atteindre ce but, je ne saurais mieux faire que de suivre les traces de mes devanciers, et notamment celles du sympathique président qui nous est enlevé aujourd'hui par les rigueurs du règlement.

On ne se sent guère à l'aise pour louer une modestie présente, et la gène est encore plus grande lorsqu'on vient d'être personnellement l'objet d'un portrait, que la présomption seule pourrait faire considérer comme ressemblant.

Je sais bien qu'en fait de portraits, de dessin, de coloris et de palette il ne faut pas passer derrière le maître. Son esprit conçoit, sa main exécute, coneeption et exécution sont aussi finement spirituelles l'une que l'autre. Que M. Bourges me permette cependant le reproche d'avoir abusé un peu du privilège qu'a tout artiste de flatter son modèle.

Il me félicite de parler alors qu'au contraire il devrait me plaindre, puisque je ne parle qu'à raison de la difficulté que j'éprouve à lire, difficulté qui me prive aujourd'hui du plaisir de le remercier en périodes abondantes, déroulant leurs arabesques et leurs métaphores à travers les astragales d'une phrase endimanchée, comme la circonstance le comporterait.

Il m'excusera donc de ne rappeler qu'en une modeste prose verbale le tact exquis, l'aménité constante, la délicatesse de doigté, la séduction de manières qu'il a déployés durant son passage au fauteuil. C'est un don bien rare que de savoir associer, comme il l'a fait, le dilettantisme à la pondération, l'observation sagace, parfois légèrement railleuse, à la courtoisie la plus parfaite, l'originalité personnelle ou mieux la personnalité originale à cet éclectisme de bon aloi qui admire le beau et le bien partout où ils se trouvent et qui prévient ainsi tout froissement, toute susceptibilité entre les éléments divers de l'*irritabile genus* dont se compose toujours une famille académique.

Comme vous le voyez, Messieurs, pour être belle la succession n'en est pas moins lourde à recueillir.

Heureusement, votre prévoyance m'a adjoint deux collègues d'un haut mérite, en compagnie desquels on peut sans crainte affronter difficultés et obstacles, collègues que je me bornerai à nommer, puisque le crayon de M. Bourges a déjà fixé leur physionomie sur votre album de souvenirs :

M. Henri Paul d'abord, l'administrateur éminent dont la compétence s'est affinée aux plus hautes fonctions. Son concours est pour nous une bonne fortune. Avignonais de cœur comme il l'est presque de fait, il était tout désigné pour la sauvegarde des institutions et des intérêts de sa ville natale. Ce n'est pas lui, on peut en être convaincu, qui laissera effleurer d'une pensée sacrilège aucun des fleurons de sa couronne.

M. l'intendant Joleaud ensuite, naturaliste dont la réputation n'est plus à faire et dont le monde savant depuis longtemps connaît le nom. Vous l'avez vu à l'œuvre au cours des excursions géologiques dont il a bien voulu accepter la direction et vous avez pu constater quelle perspicacité, quelle sûreté de coup d'œil, quelle profondeur d'érudition il apporte dans l'auscultation des mystères de la nature et dans la diagnose des phénomènes terrestres, M. Joleaud est un folkloriste doublé d'un charmeur.

Avec de pareils auxiliaires, secondés par les spécialistes que vous avez placés à la tête de chaque section, et que l'on vous a présentés tout à l'heure, on peut avoir confiance en l'avenir, surtout quand on songe qu'à votre bureau temporaire sont adaptés des éléments plus stables, moins transitoires, depuis longtemps façonnés au maniement de nos rouages intimes, je veux parler de M. le secrétaire général et de M. le trésorier.

De M. Labande on vous a dit déjà beaucoup de bien ; on n'en saurait jamais trop dire. L'étendue de ses connaissances égale l'ardeur de son zèle. Il a le don d'ubiquité. Il voit et prévoit tout ; il propose, il dispose, il prépare, il combine, sans jamais connaître la fatigue. M. Bourges, avec un grand bonheur d'expression, vous l'a représenté substituant son activité féconde de *maire du palais* à l'indolence des rois fainéants — ou constitutionnels, c'est un peu la même chose — qui se succèdent à la tête de notre petite république des lettres. Un de nos anciens présidents l'a comparé au *Dieu Lare* de notre foyer. On l'a comparé encore à la *Vestale* entretenant parmi nous le feu sacré. Décemment, je ne puis aller plus loin que Vestale. Mais, sans remonter à Pépin le Bref ou encore à une plus haute antiquité, je suis convaincu de traduire votre sentiment en disant, en termes moins imagés, que M. Labande est la cheville ouvrière de notre société, qui ne périclitera pas tant qu'il lui continuera son dévouement.

Il sera aidé dans sa tache par le secrétaire des séances, M. Chatelet, à la complaisance et au savoir duquel on ne fait jamais

appel en vain. Il sera aidé encore par le nouveau bibliothécaire archiviste, M. Didiée, dont j'aurais bien envie de trahir le poétique incognito. Certain sonnet en ma possession me fait espérer qu'il voudra bien, au grand agrément de nous tous, descendre quelquefois de la tour d'ivoire où il se confine avec un soin trop jaloux.

Quant à M. le trésorier, aux éloges qui lui ont été adressés et qu'il mérite si bien, je n'ajouterai qu'un mot : il ne manque à l'Académie de Vaucluse pour être riche que la possibilité de le devenir. Seule, en effet, une déclaration d'utilité publique peut lui permettre de recevoir par legs ou par donation. Or, — singularité administrative ! — cette déclaration n'est généralement accordée qu'aux sociétés qui ont déjà des rentes. Donc, par une gestion magique, M. le trésorier, faites-nous des rentes, et vous aurez bien mérité de l'Académie.

Et maintenant que j'ai salué tous les officiers du bord, il ne me reste qu'à souhaiter bonne marche au navire, et à renouveler à l'équipage l'expression de ma vive gratitude.



LA SÉPULTURE DE SILVANUS

A VACHÈRES.

La commune de Vachères (1), entre le Calavon à l'ouest et le Largue à l'est, se trouvait à l'extrémité du diocèse d'Apt, dont la circonscription correspond au territoire des *Vulgientes*. Au sud, la commune limitrophe de Reillanne relevait d'Aix ; à l'est, celle d'Aubenas relevait de Sisteron.

M. l'abbé Arnaud d'Agnel a déjà exploré le petit plateau, site d'un ancien *oppidum*, qui domine tout le terroir de Vachères (2) ; tout à côté, sur les bords d'un vieux chemin romain, fut trouvée jadis une statue de grande taille, représentant un guerrier appuyé sur son bouclier, qui figure maintenant au musée d'Avignon.

Il y a environ deux mois, un propriétaire cultivateur, M. Antonin Benoit, qui possède le domaine de la Grange-du-Bois, sur les pentes exposées à l'occident par lesquelles on descend du sommet de Vachères vers le lit du Calavon, a eu l'occasion de rencontrer et de fouiller, sur ces mêmes pentes, des sépultures à incinération romaines.

Elles se rencontrèrent, sur un versant inculte, immédiatement au-dessus d'un ravin, à environ 200 mètres au-dessus du petit plan où se trouve l'habitation de la Chaume. Le site dépend du domaine de ce nom et appartient à M. Benjamin Hugues, maire actuel de Vachères.

La plupart des cultivateurs que le hasard met en présence de tombes antiques songent à y trouver beaucoup d'or et ils traitent sans ménagements tous les objets qui déçoivent leur premier espoir. Mais, il est des exceptions : le propriétaire de la Grange-du-Bois suffirait à s'en convaincre.

(1) Vachères (Basses-Alpes), arrondissement de Forcalquier, canton de Reillanne.

(2) L'abbé Arnaud d'Agnel et Ludovic Allec, *Compte rendu de l'exploration d'une station préhistorique découverte à Vachères (Basses-Alpes)*. Paris, imprimerie nat. MDCCCCI, 16 pp. et 2 planches. (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1901.)

Averti que de petites pierres, en apparence insignifiantes, valent davantage qu'un grain de blé, il a passé de longues journées à ramasser tous les silex qui couvrent la terre de certains quartiers ; puis, il s'est mis à rechercher les sépultures dont il pouvait soupçonner depuis longtemps l'emplacement. Seul, dans ses fouilles qui ont été heureuses, il a minutieusement observé la structure des tombes ; il a été attentif à ne rien briser. Son récit, quand on l'amène à grouper les faits, permet donc de savoir comment se présentait la tombe de Silvanus, de sa femme, de leurs fils, Calventius et Birro.

Sur le talus à pente assez raide et à quatre « pans » de profondeur (1), se rencontrèrent, alignés du nord au sud, quatre grandes urnes, en terre jaunâtre et à anses, placées debout, consolidées par des « laves » (2), coiffées par des tuiles « sarrazines » en terre rouge (3).

Pour les deux amphores placées aux extrémités, c'est-à-dire au nord et au sud de l'ensemble, les souvenirs n'indiquent rien de très particulier ; dans celle du sud, toutefois, une urne de verre bleuâtre se rencontra que la pioche brisa. Ce résultat fâcheux démontrait la nécessité d'une circonspection plus grande : les deux amphores du milieu furent donc abordées avec précaution. Chacune d'elles contenait également une urne de même qualité, en verre bleuâtre, couchée à plat, son orifice circulaire dirigée vers le midi. Chaque urne était remplie de cendres et de terre. A l'entrée de chacune de ces deux urnes couchées se trouvait debout une petite fiole lacrymatoire en verre bleuâtre, inclinée légèrement vers le nord, de manière à ce que la panse inférieure de la fiole fût en dehors de l'urne et l'orifice supérieur en dedans. Ces deux fioles étaient remplies de terre.

(1) Le pan, huitième partie de la canne, vaut environ $0^{m}25$.

(2) Les « laves » dans cette région, comme les « lauses » dans les Hautes-Alpes, sont les pierres qui, naturellement ou non, se présentent en dalles plates, plus ou moins grandes et plus ou moins épaisses.

(3) Les tuiles « sarrazines » sont, bien entendu, les grandes tuiles plates et à rebord, de fabrication romaine ou romane.

Les débris des grandes amphores terminées en pointe et une partie des tuiles ont été portés avec la pierre de l'inscription dont il sera question, chez le propriétaire du terrain, à la maison de la Chaume. Les autres objets ont été portés à la Grange-du-Bois par l'auteur des fouilles. Sur l'une des tuiles, du côté des rebords, une marque de fabrique tracée avec les doigts dans le bas ; et, dans le haut, tracés à la pointe sèche en cursive, quelques caractères où l'on distingue F $\overline{III}$, soit *f*[*iglina*] *III'* (?).



L'une des deux urnes funéraires couchées est un peu plus grande que l'autre. Elles n'ont pas d'anse : elles sont bombées avec un orifice à rebord circulaire et plat, un fond aplati.

La plus petite mesure 19 centimètres de haut, 15 centimètres de diamètre à l'orifice et 8 centimètres de diamètre au fond. Son diamètre maximum à mi-hauteur est de 175 millimètres.

La plus grande mesure 22 centimètres de haut, 15 centimètres de diamètre à l'orifice, 10 au fond et 195 millimètres de diamètre maximum à mi-hauteur.

La hauteur des fioles lacrymatoires est à peu prés égale au diamètre de l'orifice des urnes.

A gauche de l'urne couchée, dans chacune des deux amphores, une tasse de poterie samienne. Dans l'une, elle est brisée depuis l'antiquité ; dans l'autre, elle est intacte. Celle-ci est penchée, l'orifice vers le midi. Toutes deux sont identiques de forme et de dessin. C'est une terre jaunâtre et fine recouverte d'un vernis rouge. Elles sont décorées en relief d'une frise où alternent des palmes et des feuilles d'un style assez souple. La hauteur de la tasse intacte est de 60 millimètres, le diamètre de l'orifice en haut est de 79 millimètres.

A droite de l'urne couchée, dans chacune des deux amphores, une lampe de terre jaunâtre renversée. L'une d'elles est intacte, l'autre brisée. Toutes deux paraissent être identiques de forme et de décor : elles sont ornées d'oves.

De plus, dans l'une des deux amphores, avec le mobilier précédent, un vase de terre jaunâtre en forme de pichet, à fond plat d'un diamètre étroit, fortement bombé à mi-hauteur, avec goulot court et muni d'une anse.

Dans l'autre amphore, en plus du mobilier précédent, un bracelet en fer, de diamètre assez grand, brisé et fortement oxydé ; ce bracelet est accompagné d'une grosse aiguille ou passe-attache en métal très peu oxydé, qu'il y aurait lieu d'examiner pour vérifier s'il ne serait pas en argent.

Tel est le mobilier des deux amphores. Par dessus et entre elles deux, deux soucoupes de poterie du type d'Arezzo. L'une d'elles a été trouvée ébréchée ; l'autre a été cassée par la pioche. Celle qui est ébréchée mesure 30 millimètres de hauteur et 14 de

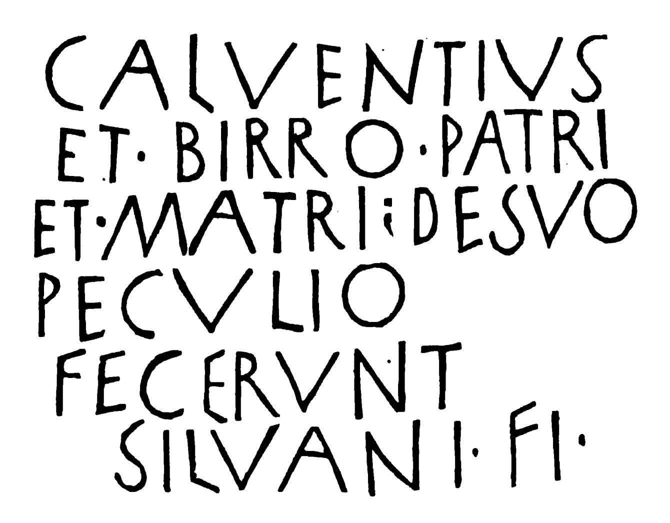
(1) Le rectangle extérieur de la moulure, au niveau du cadre en relief mesure 425^{mm} de large et 410^{mm} de haut. Le rectangle intérieur de cette moulure, au niveau du fond en retrait, mesure 400^{mm} de large et 380^{mm} de haut en moyenne.

diamètre au sommet. Elle porte au centre la marque rectangulaire, en relief : OF·PATRIC, avec les lettres T et R liées. L'autre porte : OF·SARRVT, avec les lettres R et V liées. Au revers, un graffite tracé à la pointe sèche : V A', c'est-à-dire *Va*[*le*] ou *Va*[*lete*].

Avec ces deux soucoupes, un plat en terre de pâte jaunâtre, trouvé brisé, recouvert, semble-t-il, jadis d'un vernis rouge et mesurant environ 17 centimètres de diamètre.

Également, au niveau supérieur des amphores, c'est-à-dire à 1 mètre environ sous la surface actuelle du sol en pente, un bloc de pierre en « safre » de teinte jaunâtre. Ce bloc mesure 59 centimètres de haut, sur 57 de large et 39 d'épaisseur. Équarri plus ou moins grossièrement sur cinq de ses faces, la fouille le trouve jeté à terre sur la sixième qui, plus soignée, porte une inscription.

Cette inscription, sur un fond légèrement en creux, dont la différence de niveau avec le cadre est rachetée par une moulure sommaire, porte le texte suivant :



Les lettres ont environ 50 millimètres, les interlignes sont de 5 millimètres. Il n'y a pas de traces bien certaines de ponctuation, sauf un point et une virgule entre MATRI et DE SVO. Il y faut peut-être ajouter un point entre SILVANI et FI (1). Les O sont

(1) Il existe un point assez léger, à mi-hauteur, dans le C de CALVENTIVS. Ce point, à 40mm de la moulure, soit dans le sens horizontal, soit dans le sens vertical, a dû être inscrit par l'ouvrier, avant la gravure de l'inscription, pour marquer le début de la première ligne à tracer.

délibérément circulaires et mesurent 49 millimètres de diamètre. Cela est tellement voulu, que manquant de place à la troisième ligne pour achever le mot SVO, le lapicide n'a pas craint de faire porter l'O final à moitié sur la moulure plutôt que d'en restreindre le diamètre horizontal.

Les T, les E, les F, les L sont fort étroits; ils mesurent 15 millimètres de large environ. Les barres des E et des F, au lieu d'être horizontales, sont relevées, sauf dans l'E de la première ligne. Par contre, la barre des L se penche en baissant au-dessous de la ligne. La panse supérieure des R, des P, du B se restreint et s'arrête au-dessus du milieu de la hauteur des lettres. De même, le trait inférieur des F et des A. Les V, N et I sont réguliers. La lettre M se compose du tracé d'un V entre deux barres penchées au lieu d'être verticales.

Le lapicide paraît avoir voulu éviter de scinder un mot entre deux lignes. Aux deux premières lignes il s'en est bien tiré ; à la troisième la place lui a manqué. Aussi, aux trois dernières, il a préféré laisser un vide à la fin des lignes plutôt que d'avoir à scinder un mot ou que d'avoir à empiéter de nouveau sur la moulure.

D'après les caractères paléographiques des E, F et L, l'inscription ne peut guère être antérieure au second siècle de l'ère chrétienne; en raison de la forme des O, elle ne peut guère être postérieure au troisième (1).

Cette pierre fut élevée par Calventius et Birro sur la tombe de leur père et de leur mère, de leurs biens personnels. Les deux frères n'ont rien de plus pressé que de se nommer : ils oubliaient de nommer leur père et leur mère à qui s'adressait ce témoignage de leur piété. Après coup, comme une ligne restait vide, on a réparé l'oubli, en ce qui concerne le père : mais la place a manqué pour la mère.

Calventius et Birro étaient des hommes libres, mais ils ne devaient pas être cependant citoyens romains. Sans doute, c'étaient de simples cultivateurs qui, au IIe siècle, vivaient dans un quartier de la Chaume (2).

(1) R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 3e édition. Paris, 1898, pp. 14, 18, 19.

(2) Le nom de *Silvanus* se rencontre assez fréquemment en Narbonnaise. On en trouve douze exemples qui se répartissent entre Toulouse (*Corpus inscription. latin.*, t. XII, n° 5392), Narbonne (*Ibid.*, nos 4408, 4541, 5141, 5219), Substantion (*Ibid.*, n° 4213), Marguerittes (*Ibid.*, n° 3012, Arles (*Ibid.*, n° 810), Aix (*Ibid.*, n° 534), Saint-Maximin (*Ibid.*, n° 5749), le Buis (*Ibid.*, n° 1596) et Aoste dans l'Isère (*Ibid.*, n° 2394). On connaît

« Le noble chevallier Jehan de Sainct-Miquel (1), cappitaine et viguier del castel des Baux et de sa baronnie por la Regina », authentique de son nom le premier procès-verbal de la délibération prise par les syndics et conseillers nouvellement établis, et réunis en sa présence comme assemblée délibérante en 1451. Le registre étant en fort mauvais état de conservation, le nom de « Boisseron » a disparu depuis 1887.

Le conseiller Jean Isnard nous donne la troisième à la date du 2 février 1454. « Ita est, Johannes Isnardi. »

Antoine Pascal, autre conseiller, approuve, en 1480 et en qualité d'auditeur, les comptes du trésorier. « Ita est, Antonius Pascali. »

La cinquième est du 10 février 1487, donnée par noble François de La Bruyère, écuyer, échanson du roi et gouverneur du château et de la baronnie des Baux de 1483 à 1488.

En 1488 et le 18 avril, le capitaine Armand Charbonnelle (2) accuse réception de douze canes d'huile fournies annuellement par le moulin de la ville. Sa signature est la sixième.

La septième et dernière est du 2 septembre 1492 et donnée par Monet Peyre (3) : « Ita est, Monetus Petri ». Ce personnage approuve ainsi la cession à lui faite par la communauté, d'une auberge située avec ses dépendances tout près des portes de la ville, probablement la maison de Beaumanière, détruite par la chute des rochers (4).

D'un autre côté, le registre manuscrit des censives des seigneurs de Manville donne à Monet Peyre un frère du nom de Michel, qui fut curé aux Baux jusques au commencement du XVI[e] siècle, ayant une maison sur la place de la ville qui fut pos-

(1) Jean de Saint-Michel, seigneur de Boisseron, petit village du canton de Lunel, capitaine et gouverneur des Baux de 1426 à 1458, date de sa mort. Il fut enseveli à Beaucaire, probablement dans la même église que Tanneguy du Châtel.

(2) Ce capitaine avait un fils nommé Charles, qui résidait aux Baux en 1535. (Notaire André Salomé.)

(3) Monet Peyre, fils de Brusson Peyre, avait épousé vers la fin du XV[e] siècle, noble Silette Alaffier de Beaucaire, qui lui donna huit enfants; elle mourut aux Baux en 1538, et fut inhumée dans l'église Saint-Vincent.

(4) L'an mil six cens cinquante trois et le dernier jour du mois de avril sur les cinq heures du matin, la grande baulme de Baumaniere avec son bastiment et moulin tomba où il y avait beaucoup de moyens de Monsieur Cabardet. Il tua sa fille (Barbe?) et servante, son cheval et beaucoup d'autre betail. Ce feust ung grand spectacle. Dieu nous en preserve.

Signé : BOUYER, notaire.

(Registre de 1577 du notaire Salomé.)

sédée plus tard par Anne de Montmorency. Et, comme nous le verrons plus loin, trois de ses fils sur cinq savaient signer d'une main dégagée; nous estimons que l'instruction était en honneur dans cette famille et dans toutes celles qui ont fourni dans la suite à la communauté des syndics, des notaires et des magistrats comme les Ricard, les Laugier, les Quenin et les Coye. Nous pensons aussi qu'aux noms des seigneurs lettrés déjà mentionnés, il convient d'ajouter ceux des autres gouverneurs : les Guilhem de Montmorency, les Raymond d'Agoult, sieurs de Cipières, et le juge des Baux en 1454, noble Honorat Picarel, bachelier ès lois.

Par qui l'enseignement a-t-il été donné? Évidemment par des professionnels laïques ou ecclésiastiques et au domicile des élèves. Rien ne nous permet d'établir l'existence d'écoles publiques. A remarquer aussi qu'aucune signature de femme de cette époque n'est parvenue jusqu'à nous.

II.

Le 5 du mois de mai 1549, le conseil général s'étant réuni pour élire ses nouveaux consuls, désigna par la voix des suffrages Antoine Peyre, qui refusa cette charge parce qu'il était âgé de plus de 60 ans. En vain on le menaça d'une amende portée de 25 à 50 et à 100 livres; rien n'y fit et il fallut la requête et les supplications de tous les assistants au nombre de 62 pour vaincre sa résistance. Or, ce nouveau magistrat savait signer ainsi que ses frères, Jean, Petit-Jean, Jeannon et Michel (1), leur beau-frère Richard Sordet, procureur juridictionnel; Guillem Ricard (2), noble Jean de la Vèze (3), Jean et Claude de Manville (4), Richard Laugier et son fils Charles (5), le juge Cassole et son substitut Vernet, Gauven Coye (6) et bien d'autres se trouvaient

(1) Fils de Monet Peyre, ils avaient trois sœurs, Louise, Catherine et Geffanete qui épousa Richard Sordet au mois de juillet 1528. (Notaire Andrée Salomé.)

(2) Personnage important, qui fut excommunié une dizaine de fois, de 1533 à 1535.

(3) Ce lieutenant de capitaine gouvernait les Baux en l'absence de Claude de Manville et continua après la mort de ce dernier jusque en 1554, époque où il fut remplacé par Pierre de Cotheron.

(4) Fils de Guilhem de Manville et de Marie d'Aymard, neveux du chevalier et capitaine Claude. (Notaire Andrée Salomé, 1525.)

(5) Son fils Honoré Laugier, filleul du capitaine Grille, fut anobli vers 1620, sous Louis XIII.

(6) Né en 1539, il fut, lors des troubles de 1562, détenu comme protestant dans les souterrains du château, et rendu ensuite à la liberté par un échange contre un seigneur prisonnier de l'armée catholique. (Notaire Louis Quenin.)

dans le même cas. De plus, dans l'espace de trois ou quatre mois et chez le seul notaire Louis Quenin, nous avons relevé trente-cinq signatures différentes données en 1562, dont quelques-unes par des vieillards de 60 à 70 ans.

Cela établi, il est de toute évidence que la lumière intellectuelle dont nous avons salué l'aurore au siècle précédent, a continué dans celui-ci sa marche ascendante et progressive.

La délibération consulaire du 31 août 1544 nous place sur un terrain plus solide encore et fournit des indications positives et précieuses. Voici ce qui fut dit : « Plus a esté expausé par Messieurs les consuls comment est venu ung magister et veult lever escolles, si on luy bailhe une maison et que seroit luy bailher une chambre a la maison de la ville et led. magister demande que n'y ait que ung magister et une escolle. Led. conseil decrète que l'escolle sera bailhée audict magister et lesquelles dès a presant luy bailhent et led. magister aura la chambre de la maison de la ville dessus les Gregnons sive molin des Gregnons (1), et n'y aura que une escolle et ung magister, donant la commission a Messieurs les consuls de servanter lesd. escolles. »

Nous sommes ici en présence d'un précepteur qui réclame un titre et un secours officiel et ne voulant pas de concurrent.

En 1552 et le 5 février (notaire, Simon Salomé), Maurice de Lacour, du lieu de Rillian, diocèse d'Aix, « recteur jadis des écoles des Baux », passe contrat de mariage avec Jeanne Chéraud, fille à feu Jean, du lieu de Beaucaire. La donation de 50 écus qu'il fit à sa future en cas de prédécès semble indiquer une certaine aisance. Parmi les assistants se trouvaient André Imbert et Jean Olivier, « recteur moderne des escolles ». Toutefois, ce dernier ne le fut qu'à partir du 30 septembre suivant.

L'année d'après et le 12 mars, le conseil eut à s'occuper de l'école. « Aultre part a esté par devant messieurs les consuls et conseillers susdits exposé par maistre Jean Olivier, recteur des escolles des Baulx, comme a la dernière feste de la Saint-Micheu, par decret du present conseil, luy auroit esté delivré les escolles et regiment des enfans du present lieu des Baulx aulx conditions plus amplement contenues au decret faict sur ce, et exercent sondit office le mieulx qu'il a pleu a Dieu, et de present est venu ung maistre Maurisse de la Cour, lequel a present le vient empeschier en sondit office, faisant aultre congregation et escolles d'enfans

(1) Établi dans le roc à l'angle sud-ouest de la place Saint-Vincent. Dans le courant de cette année-ci, le rocher et les ruines se sont effondrés.

dudit Baulx, luy hostant par ses moiens les enfans qu'il avoit ja depuis la dernière feste de la Saint-Micheu a son grand dommaige, pour ce qu'il se seroit entretenu a ces fins, a ceste cause requiert estre faict commandement audict maistre Maurisse de ne tenir telle congregation suyvant l'appointement du present conseil. » Le conseil décrète que maître Olivier continuera ses fonctions jusques à la Saint-Michel et que « inhibitions et defenses seront faites au sieur Maurisse de la Cour, sur certaines et grandes peines, de ne tenir escolles publiquement et faire amas des enfans. »

En 1554, la place de maître d'école est vacante. Nous lisons à la date du 1er avril : « Fut exposé après par messieurs les consuls sire Petit Jehan Pierre (1), comme n'y a point aulcung maistre d'escolles, et pour ce que Monseigneur le cappitaine viguier (2) dict n'avoir ung honneste homme, bien seaige et bien cappaible, pour régir et governier les enfans de la presente communauté, offrant de le norrir durant le tems d'une année, au pache que n'y aura point aultre congregation d'enfans, synon celui que sera creé, veu l'absance aujourd'hui d'escolles. » Le conseil, après avoir entendu ladite exposition, « a creé et faict de nouveau pour nomer recteur des escolles Me Anthoine.... a present maistre des enfans dud. sieur cappitaine viguier, absent, comme s'il etoit present, a regir les escolles et monstrer a tous les enfans de la communauté et aultres que le requerront, tant au pauvre que au riche pour une année, en exercent dans la presente maison consulere aulx gaiges que seront accordés entre ledit sieur maistre et les peres et meres des enfans, tant gramatis que aultres, sauf que ledit sieur cappitaine le nourrira a ses despens durant ung an, comme il a presentement promis de ce faire.... Que proclamations et crys publics seront faicts par tous les lieux accoustumés des Baux, que aulcune personne de quelle qualitté que ce soyt n'ayent a fayre aulcune congregation d'escolles et amas d'enfans, ains laissent toutesfois toute liberté a ceulx qui veullent elever leurs enfans chez soy. » Mesure libérale et étonnante, même dans une époque si reculée, mais rendue nécessaire par l'insuffisance du personnel officiel, car au lieu d'une école il en aurait fallu cinq à six pour répondre aux droits de l'enfant.

Ayant à s'absenter au sujet de certaines affaires du conné-

(1) Ce consul possédait le domaine de Servanes.
(2) Noble Pierre de Cotheron, capitaine viguier, 1554-1559.

table (1) et des siennes propres, le viguier Pierre de Cothéron réunit le conseil, le 29 novembre 1556, pour présenter son lieutenant sire Petit-Jean Pierre et lui faire prêter serment, dont acte fut ensuite remis aux consuls. Avant la fin de la séance, on aborda la question d'enseignement, ainsi que suit : « A esté dict par le consul come y a a present ung maistre d'escolle, lequel desireroit faire son debvoir a tous les enfans qui voudront venir, porveu que luy soyt bailhé la presente maison consulere et neantmoings inhibitions et deffances estre faictes a Me Jacques Charles, prestre, et a tous aultres de ne tenir cambrade, si n'est qui voudroit pour les siens dans leurs maisons. » Le conseil décide que « Me Jehan Clappier sera pourveu a regenter les escolles du present lieu pour une année, aulx gaiges et qualités acoustumés et inhibitions estre faictes a tous prestres et aultres de ne faire assenblee et cambrades si n'est pour ses enfans tant seulement, sur certaines grandes peines. »

Au 30 mai 1558, il n'y a point de régent « pour regir et governier les enfans de la communauté; seroit bon de en avoir ung, nommant Me André Imbert, demeurant audict Baulx, seul sans aultre faisant aulcune aultre assemblée. A esté commis auxd. consulz de entendre si Me André Imbert veult accepter la charge et en quelle qualité, et le refferont au premier conseil comme on vouldra user. »

Pendant le règne tourmenté des derniers Valois et sous les premières années de celui de Henri IV, la situation politique est si troublée, que par contre coup l'enseignement en fut atteint. Toutefois, malgré l'absence de documents officiels pendant une trentaine d'années, la délibération consulaire du 15 janvier 1595 et les signatures apposées aux actes notariés du commencement du siècle qui suit nous autorisent à affirmer que l'école ne fut point complètement fermée et que l'élan donné était devenu absolument irrésistible. A la date précitée, le conseil, présidé par Charles Laugier, lieutenant du viguier Pierre de Verace, « aprés avoir mandé veoir led. Me pedagogue, nommé Jacques Regnier, de Thollon, qu'il servira la ville une année por apprendre les pauvres enfans ; quant aux autres, le nourriront et payeront ce qu'ilz seront d'acord pour huict escus d'or sol, a soixante

(1) Anne de Montmorency, baron et deuxième engagiste des Baux à partir du mois de mars 1528. (Dr Barthélemy, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux*, p. 521.)

souls pièce, jaçoit qu'il en vouloit plus seize au poinct des aultres par ci-devant ; mais ont esté resolu aud. huict escus. »

Ce nouveau régent avait donc eu des prédécesseurs, que nous ne connaissons pas, aux gages de 16 écus, qui leur furent aussi accordés à une date inconnue.

III.

Au XVII[e] siècle, l'instruction de la jeunesse se fait dans l'école officielle par des régents laïques et ecclésiastiques ; elle est aussi donnée par des maîtres particuliers, que des chefs de famille catholiques et protestants appellent pour ce faire.

Les registres des délibérations consulaires sont muets en ce qui concerne le sujet que nous traitons, jusqu'en 1648. Toutefois, cette lacune est comblée par les comptes des trésoriers, qui fournissent, avec le nom des professeurs, des renseignements uniques et précieux, comme on le verra plus loin au chapitre V (1).

A la date du 25 octobre 1648, messire Barbarin, arrivé depuis peu, demande la place de troisième prêtre et la régence des écoles, malgré la présence de messire Barnéoud, qui avait été chargé de cette fonction. Le conseil accorda la demande, aux gages accoutumés et sous le bon plaisir de Mgr l'archevêque (2). Mais, le 31 janvier 1649, attendu que messire Barbarin ne peut vaquer à la régence des écoles et qu'il y a différentes plaintes, il fut révoqué par le conseil et remplacé par messire Allemand, auquel on remit les clés de l'école.

Toutefois, ce changement ne se réalisa qu'un peu plus tard, « proposant le dit sieur de Rispe (10 août) que messire Barneoud, quoiqu'il soit bon prêtre et de bon exemple, neantmoings parce qu'il est recteur d'une chapelle du sieur de Manville, pour l'obligation qu'il a d'icelle les dimenches et bonnes festes, il s'en va dire messe a Maussane, et par ce moyen il n'y en a que deux a la place de trois, au prejudice du public, de sorte qu'il se presente ung prêtre, messire Paul Allemand, capable et appreuvé, por faire la fonction de troisiesme prêtre et tenir les escolles soubs les gaiges acoustumés, demande d'y estre déliberé. » Tout pouvoir fut donné au sieur de Rispe.

(1) Pièce justificative n° I.

(2) François II Adhémar de Monteil de Grignan, archevêque d'Arles de 1643 à 1689. C'est la première fois que l'autorité ecclésiastique est appelée à intervenir.

En 1653 et le 31 août, le conseil augmenta les gages du régent. Le consul Vincent, sieur de Servanes, dit : « Qu'on a coustume de pourvoir à la jeunesse d'un precepteur pour l'education d'icelle, pour raison de quoy on a destiné annuellement pour les gaiges dudit precepteur 36 livres, et d'autant que ses gaiges ne sont pas beaucoup considerables pour arrester un homme de vertu dans un si petit lieu, s'en presente maintenant un très propre pour l'education de la jeunesse, soit pour les bonnes lettres qu'il possède que pour avoir un très bon caractère, demandant que le conseil aye a deliberer pour l'augmentation des gaiges pour l'advenir a la somme de 75 livres. » Le conseil décida qu'il serait donné chaque année à un précepteur la somme de 60 livres et sans conséquence, aux formes et payes acoustumés, à condition « qu'icelluy enseignera gratuitement et sans autre salaire les pauvres enfans, tant orphelins que autres necessiteux, sauf ceux qui ont de comodittés, esquels il exigera ce qu'il jugera raisonnable. »

Au mois d'août de l'année 1654, le juge Cabassol refusa de donner la clé de la maison de ville au régent, qui s'adressa au consul Dumas, lequel fit ouvrir la porte de force, persuadé que l'immeuble appartenant à la communauté, celle-ci devait en jouir pleinement, excepté le jour d'audience de la justice. Le conseil agréa la conduite du consul et donna ordre au valet de ville de garder la clé, en le chargeant d'ouvrir la chambre pour l'instruction de la jeunesse aux jours indiqués.

Le 27 juin 1655, à Jean Durand, qui demandait le loyer de la chambre affectée à l'école, le conseil répondit « que les Penitents blancs payeront ledit logement, attendu que c'est a cette condition que la communauté leur a cedé l'edifice proche de l'eglise affecté a cet usage, » Les ruines en subsistent encore, sous le nom de chapelle des Pénitents et occupent la place de la maison consulaire achetée le 21 mars 1537 pour 300 florins à Pierre Jacquet par les syndics Michel Manson et Nicolas Flandrin.

En 1662, messire Salvagny avait la direction de l'école aux gages de 60 livres, mais il s'acquittait si mal de ses fonctions que plusieurs familles furent obligées de prendre des maitres particuliers ; aussi les consuls Antoine Coye et Grimardier demandèrent-ils sa révocation. Messire Salvagny ayant été entendu, le conseil lui renouvela sa confiance, mais ne put le maintenir en charge. Au mois de mai, le sieur de Vinsargues le présenta,

en effet, comme entièrement indisposé de sa persônne (1), ajoutant « qu'ils ont eu diverses plaintes de plusieurs habitans comme etant incapable d'enseigner le latin et l'arithmetique, comme chacun le desire. Le conseil est d'avis qu'il sera destitué et remplacé par maitre Aubert, qui en fait le metier. » Ce dernier, en 1675, eut ses gages portés de 60 à 90 livres, payables par trimestres, comme par le passé.

Le nouveau règlement de la communauté, établi le 29 mai 1679, portait que les écoles seraient données au choix des consuls, sous l'approbation du conseil, aux gages ordinaires et annuels de 30 écus payables par quartiers. Le régent choisi devait être un homme probe, capable et *catholique*.

En 1689, on s'occupa de la création d'une école de filles. Il est dit dans la séance du 1er mai : « Messire Jean Matty, prêtre et vicaire perpetuel de l'eglise paroissiale Saint-Vincens de ceste ville, auroict propprozé qu'il avoict un ordre de ses superieurs, d'aultre part qu'il y avoict les edicts de Sa Majesté qu'il estoit necessaire de pourvoir aux escolles de ceste ville ; a l'esgard des filles, qu'il estoit prohibé de se servir du maistre d'escolle pour lesdites filles, qu'en diminuant de ses gaiges et la ville y adjoustant a ceste diminution, que reviendroict au proffict d'une filhe, qu'il offroict de produire pour l'enseignement des petites filles de ceste ville quelque somme pour survenir a son entretien et gaiges... que Me Aubert, maistre d'escolle, seroict inhibé de faire aulcune foncion pour l'enseignement desdites filhes. » A l'unanimité, il fut décidé que « l'on s'informera comme on procède aux aultres villes et lieux de ceste province et des edicts que messire Matty proppoze sans les exiber... »

Au mois de mai 1691, messire Bonnet, vicaire de l'église Saint-Jacques de Mouriès, fit remettre au consul Jacques Manson, avocat, un billet de l'intendant Lebret, daté du 22 octobre précédent, invitant le conseil à subventionner une personne propre à instruire les enfants, surtout ceux des Nouveaux-Convertis, et de l'établir à Mouriès. Le conseil répondit qu'il y avait *impossibilité absolue* et qu'établir un maitre d'école à Mouriès c'était s'exposer à voir les habitants de Saint-Martin-de-Castillon en demander un troisième pour eux ; qu'il convenait de laisser l'état actuel des affaires tel que ; enfin que le premier consul était prié de faire de très humbles remontrances à l'intendant pour revenir sur sa déci-

(1) Pièce justificative n° II.

sion, dans le cas où il en aurait pris une en faveur de messire Bonnet ou d'autres solliciteurs.

L'intendant n'insista pas, mais il eut recours à un autre moyen pour résoudre cette question à l'entière satisfaction du conseil des Baux et de l'église. Par son ordonnance du 17 août 1693, ce magistrat obligea les Nouveaux-Convertis à envoyer régulièrement leurs enfants aux écoles, instructions et catéchismes, sous peine d'une amende de cinq sols pour chaque délit et immédiatement applicable. Les curés, vicaires et régents devaient dresser un rapport bi-mensuel et le lui faire parvenir sans retard (1).

On comprendra toute l'immoralité et toute la cruauté de cette mesure qui mettait tous les enfants protestants de Mouriès dans l'obligation de fréquenter la seule école existante alors, celle des Baux, éloignée de plus de onze kilomètres! à moins que les vicaires de Mouriès et de Saint-Martin-de-Castillon ne fussent chargés de leur instruction, ce qui était possible.

En 1697 et le 8 mars, Jacques Aubert, « professeur aux lettres » de la ville des Baux, fut installé dans sa charge d'auditeur et d'examinateur des comptes, par le viguier Charles de Porcellet.

Maîtres particuliers. — D'après le notaire Jean David, Laurent Bastidy, « clerc ecclesiastique ou escollier », originaire d'Aix, était au service du sieur de Manville, dont il séduisit la chambrière, Anne Espérance. Les preuves matérielles étant à un moment donné devenues des plus évidentes, le séducteur fut incarcéré dans la prison des Baux, le 3 septembre 1621, par ordre du viguier, quoique, sur la plainte de la victime, Pierre de Manville eût résolu de châtier le coupable. De cette affaire criminelle s'éleva un conflit entre ce seigneur et le viguier, dont l'ingérence inopportune et usurpatrice portait ombrage au premier.

Honoré Peyre, également notaire, nous a conservé le nom de quelques autres professeurs de famille, savoir :

Jean Bonnet, de la ville d'Entrevaux, précepteur des enfants du sieur de Molières, en 1664 :

Jean Malet, de la ville de Castellane, régent des enfants de Pierre Manson, résidant au Paradou et à la même date que dessus ;

Louis Fallavel, originaire de la ville de Gordes, où son père Jean était maître d'école, régente au Destet les enfants de Simon

(1) Pièce justificative n° III.

Peyre, bourgeois. Il appartenait à la Religion réformée et fit son testament à la date du 10 janvier 1670;

Antoine Pascaly, « escollier du lieu de Maiche, diocèse de Glandevès », figure, le 16 juillet 1674, comme témoin dans le testament de Anne Imbert, veuve de Jean Boussot, marchand de Lourmarin, résidente à Mouriès. Cette testatrice était protestante ;

André Arnaud, écolier du lieu de Serre en Dauphiné, fut un des témoins du testament fait par Honoré Peyre à son mas du Destet, le 26 septembre 1666.

IV.

Après avoir dirigé l'école des Baux pendant un demi-siècle, Jacques Aubert mourut le 6 décembre 1712, âgé de 82 ans ; on l'inhuma dans l'église Saint-Vincent. Originaire de Quinson, mais établi aux Baux en 1663, en qualité de « professeur aux lettres », ce personnage s'y maria en 1683 avec une veuve, Catherine Rangon, de laquelle il eut quatre fils. Les deux aînés s'appelaient Antoine, le troisième Honoré qui fut notaire, le quatrième Joseph-Ignace, successeur et continuateur de l'œuvre de son père jusqu'en 1718.

Au mois de mars 1720, le sieur Chartroux, lieutenant en Provence de l'intendant Lebret, écrivait (1) aux consuls des Baux et à ceux d'Eyguières, Sénas, Laroque d'Anthéron, Velaux, Mérindol et Lourmarin, que les Nouveaux-Convertis ne devaient pas s'attendre à voir rétablir l'exercice de leur culte et qu'il fallait prévenir les pères, mères et curateurs d'envoyer les enfants aux instructions données à leur intention dans les paroisses, et même de les y faire conduire. C'était le prélude aux affaires de 1724.

En 1720, le trésorier de la communauté se déchargea de la somme de trente livres, qu'il déposait entre les mains du notaire royal Sallomé, comme paiement des gages du maître d'école, le sieur Roux, qui s'obstinait à les refuser.

Tout le monde connait la déclaration royale donnée à Versailles le 14 mai 1724, concernant la religion et l'établissement dans toutes les paroisses des maîtres et maîtresses d'école, aux gages de 150 et 100 livres, payables par tous les habitants là où il n'y

(1) Pièce justificative n° IV.

aurait pas d'autres fonds. Il est dit à l'article VI : « Enjoignons à tous les pères, mères, tuteurs et autres personnages qui sont chargées de l'éducation des enfants, et nommément de ceux dont les pères et mères ont fait profession de la religion prétendue réformée ou sont nés de parents religionnaires, de les envoyer aux écoles et aux catéchismes jusqu'à l'âge de 14 ans, même pour ceux qui sont au-dessus de cet âge jusqu'à l'âge de 20 ans, aux instructions qui se font les dimanches et les fêtes... Enjoignons aux curés de veiller avec attention particulière sur l'instruction desdits enfants dans leur paroisse, même à l'égard de ceux qui n'iront pas aux écoles... »

S'inspirant de cet article et se conformant à son contenu, le curé de Mouriès, Baussan, s'occupa sans retard de créer une double école dans sa vaste paroisse, dont la population augmentait, tandis que celle des Baux était en diminution constante. Aussi, en 1725, plusieurs habitants de Mouriès présentèrent-ils à l'archevêque d'Arles, Jacques II de Forbin-Janson, une requête demandant l'application de l'article VI de la déclaration précitée, attendu que dans ladite paroisse il y avait un grand nombre de Nouveaux-Convertis, dont les enfants avaient besoin d'être instruits de la religion catholique. Le prélat, avisé et consulté, répondit de la manière la plus favorable, ordonnant la création d'une double école à Mouriès, sauf aux habitants de se pourvoir par devant qui de droit pour taxer les gages du maître et de la maîtresse, appelés à diriger ces nouvelles écoles. Saisi de cette affaire, le conseil de la ville des Baux eut recours à un moyen terme. Il consentit à créer une école de garçons et à subventionner le maître, mais quant à celle des filles, il pria les impétrants de ne pas insister, étant donné le très petit nombre de filles à qui l'on apprenait à lire.

Ce demi-succès déplut au curé Baussan, qui insista à nouveau et mit le conseil dans l'obligation de répondre favorablement dans trois jours à la sommation qu'il leur fit faire par l'huissier Vachier avec menaces de porter requête à l'intendant. Le conseil de la ville des Baux craignant une surprise et estimant avec raison que la paroisse de Saint-Martin-de-Castillon pourrait lui adresser une demande identique, dépêcha à Aix le sieur de Momblan pour prendre avis d'avocat et saisir l'intendant de cette grave question, en insistant surtout sur l'état précaire des finances. Ce magistrat, sollicité des deux côtés, renvoya les parties sans rien imposer, et l'école, fondée à Mouriès par l'autorité ecclésiastique, ne fut point pour le moment subventionnée par la communauté.

En 1727 et le 5 juillet, le consul Darmure demanda au conseil des Baux de salarier le maître d'école établi à Mouriès, à cause de la présence de nombreuses familles de la religion prétendue réformée et de chercher un moyen convenable pour éviter un procès dont la poursuite serait très onéreuse, son sentiment étant de rendre justice aux habitants dudit hameau en chargeant la communauté des gages du régent. La majorité du conseil émit l'avis de maintenir les décisions précédentes.

C'est le 6 décembre 1739 que fut porté le coup décisif, celui qui devait vaincre l'entêtement du conseil des Baux. Il est vrai que celui-ci avait montré l'année d'avant quelques sentiments de modération, en accordant la somme de six livres pour la confection de quelques tables et de quelques bancs réclamés pour l'école de Mouriès. Le sieur Quenin ayant fait remarquer que les enfants de ce lieu étaient souvent sans éducation à cause de l'extrême difficulté d'avoir un maître d'école auquel on pût donner par cotisation des gages suffisants, et qu'il conviendrait que la communauté donnât au régent de Mouriès autant qu'à celui des Baux, soit 150 livres par année, le conseil à l'unanimité accorda une subvention annuelle de cent livres et sur la requête des conseillers habitant Saint-Martin-de-Castillon, fonda une double école au Paradou et à Maussane avec un traitement de cinquante livres à chacun des deux maîtres appelés à les diriger. Ainsi furent créées en même temps et pour les mêmes motifs trois nouvelles écoles dans le pays.

Cela accompli, le conseil songea à établir des maîtres, lesquels devaient être examinés par les consuls qui s'assureraient que, tant pour les mœurs que pour le savoir, les postulants étaient aptes à remplir les fonctions de régents, qu'ils seraient ensuite présentés par eux à l'acceptation et à l'approbation de l'archevêque et qu'une fois nommés, les maîtres d'écoles prendraient l'engagement de ne demander aucune augmentation de salaire pour quelque cause et prétexte que ce fût. Dans ces conditions, trois nouveaux pédagogues furent nommés, savoir : Tardy à Mouriès, Giraud au Paradou et Dufaur à Maussane.

L'année 1740 n'était pas encore écoulée que déjà deux voisins avaient entre eux la guerre. Le régent du Paradou ne faisait aucune difficulté pour recevoir et attirer à son école des enfants appartenant au hameau de Maussane. Sur la plainte du sieur Dufaur et pour rétablir la bonne union et concorde, le conseil de la communauté fixa au Touret qui existe entre les deux villages

aurait pas d'autres fonds. Il est dit à l'article VI : « Enjoignons à tous les pères, mères, tuteurs et autres personnages qui sont chargées de l'éducation des enfants, et nommément de ceux dont les pères et mères ont fait profession de la religion prétendue réformée ou sont nés de parents religionnaires, de les envoyer aux écoles et aux catéchismes jusqu'à l'âge de 14 ans, même pour ceux qui sont au-dessus de cet âge jusqu'à l'âge de 20 ans, aux instructions qui se font les dimanches et les fêtes... Enjoignons aux curés de veiller avec attention particulière sur l'instruction desdits enfants dans leur paroisse, même à l'égard de ceux qui n'iront pas aux écoles... »

S'inspirant de cet article et se conformant à son contenu, le curé de Mouriès, Baussan, s'occupa sans retard de créer une double école dans sa vaste paroisse, dont la population augmentait, tandis que celle des Baux était en diminution constante. Aussi, en 1725, plusieurs habitants de Mouriès présentèrent-ils à l'archevêque d'Arles, Jacques II de Forbin-Janson, une requête demandant l'application de l'article VI de la déclaration précitée, attendu que dans ladite paroisse il y avait un grand nombre de Nouveaux-Convertis, dont les enfants avaient besoin d'être instruits de la religion catholique. Le prélat, avisé et consulté, répondit de la manière la plus favorable, ordonnant la création d'une double école à Mouriès, sauf aux habitants de se pourvoir par devant qui de droit pour taxer les gages du maître et de la maîtresse, appelés à diriger ces nouvelles écoles. Saisi de cette affaire, le conseil de la ville des Baux eut recours à un moyen terme. Il consentit à créer une école de garçons et à subventionner le maître, mais quant à celle des filles, il pria les impétrants de ne pas insister, étant donné le très petit nombre de filles à qui l'on apprenait à lire.

Ce demi-succès déplut au curé Baussan, qui insista à nouveau et mit le conseil dans l'obligation de répondre favorablement dans trois jours à la sommation qu'il leur fit faire par l'huissier Vachier avec menaces de porter requête à l'intendant. Le conseil de la ville des Baux craignant une surprise et estimant avec raison que la paroisse de Saint-Martin-de-Castillon pourrait lui adresser une demande identique, dépêcha à Aix le sieur de Momblan pour prendre avis d'avocat et saisir l'intendant de cette grave question, en insistant surtout sur l'état précaire des finances. Ce magistrat, sollicité des deux côtés, renvoya les parties sans rien imposer, et l'école, fondée à Mouriès par l'autorité ecclésiastique, ne fut point pour le moment subventionnée par la communauté.

En 1727 et le 5 juillet, le consul Darmure demanda au conseil des Baux de salarier le maître d'école établi à Mouriès, à cause de la présence de nombreuses familles de la religion prétendue réformée et de chercher un moyen convenable pour éviter un procès dont la poursuite serait très onéreuse, son sentiment étant de rendre justice aux habitants dudit hameau en chargeant la communauté des gages du régent. La majorité du conseil émit l'avis de maintenir les décisions précédentes.

C'est le 6 décembre 1739 que fut porté le coup décisif, celui qui devait vaincre l'entêtement du conseil des Baux. Il est vrai que celui-ci avait montré l'année d'avant quelques sentiments de modération, en accordant la somme de six livres pour la confection de quelques tables et de quelques bancs réclamés pour l'école de Mouriès. Le sieur Quenin ayant fait remarquer que les enfants de ce lieu étaient souvent sans éducation à cause de l'extrême difficulté d'avoir un maître d'école auquel on pût donner par cotisation des gages suffisants, et qu'il conviendrait que la communauté donnât au régent de Mouriès autant qu'à celui des Baux, soit 150 livres par année, le conseil à l'unanimité accorda une subvention annuelle de cent livres et sur la requête des conseillers habitant Saint-Martin-de-Castillon, fonda une double école au Paradou et à Maussane avec un traitement de cinquante livres à chacun des deux maîtres appelés à les diriger. Ainsi furent créées en même temps et pour les mêmes motifs trois nouvelles écoles dans le pays.

Cela accompli, le conseil songea à établir des maîtres, lesquels devaient être examinés par les consuls qui s'assureraient que, tant pour les mœurs que pour le savoir, les postulants étaient aptes à remplir les fonctions de régents, qu'ils seraient ensuite présentés par eux à l'acceptation et à l'approbation de l'archevêque et qu'une fois nommés, les maîtres d'écoles prendraient l'engagement de ne demander aucune augmentation de salaire pour quelque cause et prétexte que ce fût. Dans ces conditions, trois nouveaux pédagogues furent nommés, savoir : Tardy à Mouriès, Giraud au Paradou et Dufaur à Maussane.

L'année 1740 n'était pas encore écoulée que déjà deux voisins avaient entre eux la guerre. Le régent du Paradou ne faisait aucune difficulté pour recevoir et attirer à son école des enfants appartenant au hameau de Maussane. Sur la plainte du sieur Dufaur et pour rétablir la bonne union et concorde, le conseil de la communauté fixa au Touret qui existe entre les deux villages

une limite séparative que les deux magisters ne pouvaient franchir pour le recrutement de leurs élèves, sans s'exposer à la perte totale de leur traitement.

Afin d'assurer la présence d'un troisième prêtre aux Baux, le consul Maillard proposa, le 16 avril de l'année suivante, de renvoyer le régent, le sieur Pitola, et de donner son traitement avec la direction de l'école à messire Roux, dont il patronnait et recommandait chaudement la candidature. Le conseil, ayant approuvé, donna six mois à Pitola pour se pourvoir d'un autre poste. Un mois après, ce régent, absolument disgracié, fut révoqué sur la plainte plus ou moins fondée de plusieurs pères de famille et le notaire Chamard lui notifia officiellement son malheur et la suppression de ses honoraires.

En 1758 et le 17 décembre, le sieur de Momblan obtint du conseil que les gages des maîtres de Maussane et de Saint-Martin-de-Castillon fussent portés à cent livres.

Même année et le 31 décembre, le consul Grognard proposa comme régent le sieur Diveux. « bon latiniste », à l'effet de remplacer Duclerc, qui venait de quitter les Baux pour enseigner au Paradou. Le conseil agréa la proposition, le nouveau maître fut accepté, sauf l'approbation archiépiscopale, aux gages ordinaires ; on lui accorda, deux ans après, sur sa demande, une table et deux bancs pour l'école, et douze livres annuelles en sus de ses gages pour la location d'une salle où désormais serait donné l'enseignement. Nous lisons, en effet, à la date du 3 août 1760 : « Plus a été proposé qu'il est de droit et d'usage que les communautés fournissent aux maîtres d'école une salle pour leur classe, ce qui avait même été ainsi pratiqué dans cette ville depuis qu'il y a un maître d'école établi, ce qui pourtant, pour certaines considérations, aurait été interrompu pendant quelques années, le sieur Diveux en demandant aujourd'hui le rétablissement, leur avis était que cette demande paraissait légitime, mais que la communauté ne pouvant lui fournir dans ce pays une salle pour sa classe sans tomber dans une dépense extraordinaire, il lui sera donné douze livres annuellement, la courante année comprise. »

Si les conseillers des Baux nous paraissent en ce moment si bien disposés, c'est que l'intendant venait de leur faire sentir son pouvoir, en rétablissant d'office, comme on le verra aux Pièces justificatives (1), le traitement de Joseph Revel, maître d'école à

(1) Pièce justificative n° V.

Mouriès, supprimé le 20 janvier précédent pour des raisons que nous ne connaissons pas.

Le sieur Diveux fut remplacé aux Baux en 1767 par un nommé Paris, lequel ayant l'approbation de l'archevêque, Jean-Joseph de Saint-Jean-de-Jumilhac, crut par ignorance ou par orgueil devoir se passer de prévenir les consuls et d'avoir leur assentiment. Une violente opposition se produisit à ce sujet au sein du conseil du 18 janvier et ses services ne furent agréés qu'à une majorité de quatre voix et à la condition de présenter des excuses avec toutes les formes requises à MM. les conseillers et à M. Coye, lequel persistant dans son ressentiment, dit « qu'il méprisait pour sa part lesdites excuses, attendu que le sieur Paris était venu dans cette ville comme maître d'école sans l'attache de messieurs les consuls de l'année précédente et qu'une semblable insulte rejaillissait sur tout le corps de la communauté » ; il invitait donc le conseil à ne point accepter le candidat, afin d'éviter des précédents fâcheux et de semblables inconvénients à l'avenir. A la fin du mois d'août, Paris n'était plus aux Baux et l'opposition avait fini par triompher de son courage. Le premier consul dit, en effet, que maître Paris s'en était allé furtivement et qu'on avait reconnu que depuis quelque temps il ne remplissait pas ses devoirs avec exactitude; que, d'un autre côté, on avait reçu les offres de service d'un nommé Jullien, habitant Nimes. Sur quoi, M. Coye dit : « Que Paris n'avait décampé de cette façon indécente que faute d'instruction de mœurs ; que la communauté l'avait reçu maître d'école sur l'approbation de Monseigneur l'archevêque, nonobstant le sentiment des conseillers qui ne le voulaient pas ; qu'à l'avenir et pour empêcher qu'un régent s'établisse sans l'agrément des consuls, il fallait tout d'abord l'approbation de ceux-ci pour pouvoir ouvrir écoles publiques et toucher les gages accoutumés, et que cette condition serait désormais absolue. »

Jullien ne vint pas et le sieur de Saint-Roman proposa plus tard un abbé, que le conseil accepta, mais en recommandant à Sallomé et à Saint-Roman d'écrire au maître d'école pour le prier de se rendre aux Baux afin de s'entendre ; d'apporter avec lui *un certificat de bonne vie et mœurs, délivré par le curé de l'endroit qu'il habitait,* qu'ensuite il lui serait remis un extrait de la présente délibération, pour être présenté au grand-vicaire, dont l'approbation lui était nécessaire : les consuls lui donneront après cela la régence de l'école avec les émoluments attachés à ce service.

La ville des Baux dépensa pour ses maîtres d'écoles la somme de 462 livres en 1767 et pendant les années suivantes.

En 1771 et le 23 juin, sur la proposition du consul Laugeiret, Joseph Granet eut la direction des écoles des Baux. Il s'était muni préalablement de toutes les pièces nécessaires : approbation des grands-vicaires, certificats et attestations diverses établissant qu'il possédait toutes les qualités requises. L'année suivante, il était secrétaire de la communauté.

Le 6 décembre 1772, un grand nombre d'habitants du Paradou rédigèrent et présentèrent au conseil un mémoire dans lequel ils se plaignirent que le nommé Chambeau s'était immiscé de lui-même dans ladite paroisse pour y enseigner les enfants. Ils le déclaraient incapable d'enseigner l'arithmétique et l'écriture et proposaient de mettre à sa place un bon sujet qu'ils connaissaient et qu'ils recommandaient au conseil. Celui-ci fut d'avis d'en écrire aux grands-vicaires pour les prier d'accueillir favorablement la requête des suppliants et de leur donner le régent de leur choix. Un mois après, le conseil fut de nouveau saisi de la même question par une pétition en sens contraire, qui fut remise par les soins du curé Maureau ! On y vantait les capacités pédagogiques du régent et le contenu en fut certifié conforme à la vérité. Les consuls et conseil ers des Baux chargèrent les sieurs Olivier et Aubert de faire une enquête, dont le résultat devait être exposé à la prochaine séance pour y être examiné. La fin de cette affaire fut favorable à Chambeau, qui resta au Paradou pendant une douzaine d'années encore.

En 1775 et le 24 novembre, Joseph Revel, natif de Frontignan, époux de Simone Matavet et régent de l'école de Mouriès, mourut dans ce village, âgé de 60 ans, et fut inhumé dans le cimetière paroissial. Un an après, le maire et le consul exposèrent au conseil « que la régence des écoles était vacante depuis assez longtemps par le décès du sieur Revel et d'autant que cette paroisse est la plus nombreuse du terroir, il convient de remplir cette place pour que la jeunesse reçoive une éducation chrétienne et utile, et après s'être donné bien de soins, se procure un bon sujet. Le sieur Joseph Fugeiret, catholique, apostolique et romain, homme de bonne vie et mœurs, très en état de donner une bonne éducation a la jeunesse, leur apparait propre a remplir cette place, et à cet effet, ils l'ont propose au conseil pour y delibérer, leur avis étant de l'admettre et de lui accorder la somme de cent livres, que la communauté est d'usage d'accorder au régent des écoles de

ladite paroisse et de supplier Monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevêque d'Arles de lui accorder son approbation et commission pour remplir ladite place, d'autant que ledit sieur Fugeiret exerçait depuis cinq mois et au-delà la régence des écoles de Mouriès de leur consentement et qu'ils avaient attendu jusqu'à ce jour de le proposer pour être mieux à même de connaître sa conduite et sa capacité, desquelles ils ont été très satisfaits, de même que le public dudit Mouriès, au moyen de quoi leur avis est de lui accorder les honoraires attachés auxdites écoles pour les six derniers mois de cette année (1). » Le conseil approuva.

L'école des Baux eut trois directeurs dans la seule année 1777, savoir : Millie, Aymard et Martin. Nous ne possédons aucun renseignement sur le premier ; le deuxième était vicaire et dirigea l'école aux gages accoutumés pendant toute la vacance du poste ; quant au troisième, c'était un professionnel venant d'Arles et qui fut prié de présenter ses certificats de bonne vie et mœurs et de capacité pédagogique, le tout complété de l'approbation ecclésiastique. Devenu peu de temps après régent à Mouriès, il y mourut le 30 septembre 1785, sans alliance ni famille. Il était âgé d'environ 53 ans, et fils d'Antoine, ménager à Saint-Gilles, en Languedoc. Il fut remplacé la même année par Jean-Pierre Grimaldier des Baux, auquel on imposa de faire la classe pendant trois heures le matin et pendant trois heures le soir, excepté les quatre mois d'hiver (1). Au mois de juin de l'année suivante, il passa aux Baux, et le sieur Pierre Beauvais, de la ville de Crest en Dauphiné, régent à Salon, prit sa place à Mouriès.

En 1780 et le 6 août, François-Pierre Pécoul fut chargé de l'école des Baux, et en 1788. le sieur Guillaume Fouret prit la direction de celle de Mouriès, à la condition de vendre son billard.

Le prêtre Aubert, qui dirigeait l'école de Maussane, mourut le 16 septembre 1787. Coye de Vaumalle, premier consul et maire, demanda au conseil « de pourvoir à son remplacement par la personne de Jean-Martin Harmelier, natif de la ville de Seynes Haute-Provence), mais résidant aux Baux depuis plus de 20 ans. » Ce personnage fut agréé, après avoir pris l'engagement préalable de se défaire de sa charge d'huissier.

(1) Pièce justificative n° VI.
(2) Cette partie de l'année correspond à la cueillette et au grappillage des olives.

Tout au commencement de ce XVIII[e] siècle, les maîtres apprenaient l'écriture, grosse, moyenne et fine, en donnant eux-mêmes comme modèles en tête de la page que l'élève devait remplir les simples lettres de l'alphabet, puis des syllabes, des mots entiers et enfin des exemples comme ceux-ci : « Vous êtes le plus diligent de tous les écoliers », « Claude Peyre est plus sage que Louis Serre » (1).

V.

Nous consacrons ce chapitre à donner les noms du personnel enseignant tant aux Baux qu'à Mouriès, à Maussane et au Paradou, d'après l'ordre chronologique et en commençant par les Baux. La série de ces divers personnages a été établie d'après les opérations financières des trésoriers, les minutes des notaires et les délibérations consulaires.

A. — *Régents de l'école des Baux* (2).

N. en 1544.
Imbert Andrieu. 15 juin 1547 (notaire Simon Salomé).
Olivier Jean et de Lacour Maurice. 1552-1554.
Antoine... 1554.
Clappier Jean et Charles Jacques, prêtre. 1556.
Imbert André de nouveau en 1558.
Reynier Jacques, de Toulon. 1595.
Doard Claude, « escollier ». 1604.
Siméon François. 1605-1607 (3).
Jean François. 15 mai 1607-15 mai 1608.
Barneoud Jean. 1[er] octobre 1608-1609 (4).
Mouton Jean. 1615.
Ricard Guis. 1617.

(1) D'après des documents de 1711, remis par nos soins aux archives du Comité des travaux historiques.

(2) Les gages des régents ont beaucoup varié. Ils étaient de 16 livres en 1595, de 36 en 1606, de 60 en 1653, de 90 en 1675, de 100 en 1716, et enfin de 150 en 1725 jusque en 1789. La communauté des Baux n'avait accordé tout d'abord que la maison commune pour salle de classe.

(3) Pièce justificative n° I.

(4) Il y a après 1610 une lacune de quelques années. Le registre du comptable porte : « A celui qui enseignera après engagement pour trois ans. »

Viard Jean. Février 1618.
Gérard Louis, natif de Mormoiron. 1er octobre 1619-1er octobre 1621.
Benoît. 1622.
Renaud. 1622-1623, pendant 10 mois.
Richard. 1625. — Dupuis Jean. 1625-1626.
Pélissier Pierre reçoit 6 écus pour 6 mois. Octobre 1627.
Durand Henri. 1628-1630.
Aillaud Balthazard, « escollier de Riez ». 1632 (1).
Pichaud. 1633. — Il fut congédié par les consuls au bout de dix mois.
De Manville Jean. 1633-1634. — Il était le fils de Jacques, enfant naturel de Claude II.
Fortolis Jacques. 1638.
Daucon. 1639-1640.
Barnéoud Laurent. 3e prêtre. 1641-1645 et en 1648. — Il avait un frère marchand à Tarascon.
Segond. 1646.
Salvagny Urbain, 3e prêtre. 1647, 1657, 1659-1663 (2).
Barbarin. 1648.
Allemand Paul 3e prêtre. 1649.
Aguillon 3e prêtre. A partir du 6 septembre 1650 à 1651.
Magdeleine Gaspard. 1653.
Reynaud 3e prêtre, avec Urbain Salvagni. 1655-1656.
Besson J. 1658-1659.
Aubert Jacques, natif de Quinson. 1663-1712.
Aubert Ignace-Joseph, né aux Baux le 31 juillet 1694 et fils du précédent. 1712-1718.
Rosais. 1719.
Roux. 1720. — Nous pensons que Rosais et Roux sont un même personnage (Rosais, Rousset, Roux).
Patureau, 3e prêtre. 1721.
Bonnet Antoine. 1722-1740. — Pitola. 1741. — Roux. 1741.
Blanchier Joseph, abbé. 1742-1744, 1746-1748.
Fortin. 1745.
Brousse Jean. 1749-1750.
Carbonel. 1751. — Argoud. Six mois en 1751.

(1) Notaire Louis Manson, 8 avril 1632. (Archives de Me Gaston Laville, notaire à Mouriès.)

(2) Pièce justificative n° II. — Tous les prêtres qui avaient la direction de l'école étaient aussi chargés de sonner les cloches, d'entretenir et de blanchir le linge de la sacristie, moyennant une rétribution supplémentaire.

Duclerc François. 1752-1760. — Il exerça ensuite au Paradou.
Diveux Jean-Baptiste. 1760-1767.— Il avait épousé en 1759 Jeanne Bonnet.
Paris. 1768.
Dubal. 1769-1770.
Granet. 1771-1774.
Amy ou Mille. 1775-1777.
Aymard 3ᵉ prêtre, 1777, quelques mois.
Martin Jean. 1778-1780. — Il avait dirigé l'école de Mouriès en 1778 pendant trois mois; il y revint de nouveau.
Pécoul François, chirurgien. 1780-1786.
Grimaldier Jean-Pierre, natif des Baux. 1787-1788.
Marillier Étienne. 1789-1790. — Marié aux Baux en 1776 avec Pétronille Moutonet ; il était le secrétaire de la communauté en 1790.

Précepteurs particuliers (1).

Bastidy Laurent, à Manville (1). 1621.
Bonnet Jean, chez le sieur de Molières. 1664.
Malet Jean, chez Pierre Manson au Paradou. 1664.
Arnaud André, chez Honoré Peyre au Destet. 1666.
Fallavel Louis, chez Simon Peyre au Destet. 1670.
Pascaly Antoine, à Mouriès. 1674.

B. — *Régents de l'école de Mouriès* (2).

Tardy. 1740-1743.
Revel Joseph. 1744-1775.
Fugeiret Joseph. 1775-1777.
Prat. 1778-1779.
Martin Jean. 1780-1785.
Grimaldier Jean-Pierre ; il était natif des Baux, où il passa sur sa demande. 1785-1786.
Beauvais ou Bouvet Pierre. 1787. Originaire de Crest, il quitta Salon pour diriger l'école de Mouriès.
Fouret Guillaume. 1788-1790. — Recommandé chaleureusement par M. de Bonnecorse.

(1) D'après les minutes de Jean David et celles de Honoré Peyre, notaires aux Baux, aux dates indiquées. (Archives de Mᵉ Gaston Laville, notaire à Mouriès.)
(1) Aux gages inconnus.
(2) Aux gages de 100 livres.

C. — *Régents de l'école de Maussane* (1).

Tacy. 1740.
Dufaur. 1741-1743.
Granoux et Compagnon. 1743, pendant quelques mois.
Duverné. 1745.
Poncet. 1746.
Argoux. 1751.
Aubert Pierre-Louis, prêtre. 1755-16 septembre 1787.
Harmelier Jean-Martin. A partir de décembre 1787.

D. — *Régents de l'école de Saint-Martin-de-Castillon, autrement dit le Paradou.*

Giroud Jean-Claude. 1740-1741, 1743-1746.
Pitola Antoine. 1742.
Compagnon, originaire probablement d'Arles. 1745.
Armand Nicolas, prêtre secondaire, natif d'Orange. 1747.
De Retz Jacques. 1748. Né aux Baux le 4 février 1724, fils de Claude et de Jeanne de Salies et établi comme marchand au Paradou.
Gras Charles. 1749-1754.
Brunet Antoine. 1754-1759. — Sa femme s'appelait Anne Nègre.
Richaud Jean-André. 1759, 1763-1767.
Duclerc Barthélemy. 1760-1762. — Natif de Péronne en Picardie, il avait épousé Anne Pézenas, de Carpentras et mourut au Paradou le 3 mai 1762, âgé de 61 ans.
Chambeau Antoine. 1768-1788. Naquit à Tarascon, en 1726, de Joseph et de Firmine Chabert. S'étant établi au Paradou avec son père et exerçant le métier de facturier, il épousa, le 20 août 1753, Trophimette Ramel. Plus tard il s'improvisa régent.
Hubac. 1789-1790.

Quand la création de l'école du Paradou fut décidée en 1740, cinq habitants de ce lieu s'associèrent pour l'établissement d'une maison d'école avec le matériel nécessaire. Le maître devait payer une annuité de neuf livres, réciter chaque samedi après la messe les litanies de la Vierge et dire un *De Profundis* en faveur

(1) Aux gages de 50 livres jusque en 1758 et de 100 livres à partir de cette date. Même observation pour les régents du Paradou.

Duclerc François. 1752-1760. — Il exerça ensuite au Paradou.
Diveux Jean-Baptiste. 1760-1767.— Il avait épousé en 1759 Jeanne Bonnet.
Paris. 1768.
Dubal. 1769-1770.
Granet. 1771-1774.
Amy ou Mille. 1775-1777.
Aymard 3e prêtre, 1777, quelques mois.
Martin Jean. 1778-1780. — Il avait dirigé l'école de Mouriès en 1778 pendant trois mois; il y revint de nouveau.
Pécoul François, chirurgien. 1780-1786.
Grimaldier Jean-Pierre, natif des Baux. 1787-1788.
Marillier Étienne. 1789-1790. — Marié aux Baux en 1776 avec Pétronille Moutonet ; il était le secrétaire de la communauté en 1790.

Précepteurs particuliers (1).

Bastidy Laurent, à Manville (1). 1621.
Bonnet Jean, chez le sieur de Molières. 1664.
Malet Jean, chez Pierre Manson au Paradou. 1664.
Arnaud André, chez Honoré Peyre au Destet. 1666.
Fallavel Louis, chez Simon Peyre au Destet. 1670.
Pascaly Antoine, à Mouriès. 1674.

B. — *Régents de l'école de Mouriès* (2).

Tardy. 1740-1743.
Revel Joseph. 1744-1775.
Fugeiret Joseph. 1775-1777.
Prat. 1778-1779.
Martin Jean. 1780-1785.
Grimaldier Jean-Pierre ; il était natif des Baux, où il passa sur sa demande. 1785-1786.
Beauvais ou Bouvet Pierre. 1787. Originaire de Crest, il quitta Salon pour diriger l'école de Mouriès.
Fouret Guillaume. 1788-1790. — Recommandé chaleureusement par M. de Bonnecorse.

(1) D'après les minutes de Jean David et celles de Honoré Peyre, notaires aux Baux, aux dates indiquées. (Archives de Me Gaston Laville, notaire à Mouriès.)
(1) Aux gages inconnus.
(2) Aux gages de 100 livres.

C. — *Régents de l'école de Maussane* (1).

Tacy. 1740.
Dufaur. 1741-1743.
Granoux et Compagnon. 1743, pendant quelques mois.
Duverné. 1745.
Poncet. 1746.
Argoux. 1751.
Aubert Pierre-Louis, prêtre. 1755-16 septembre 1787.
Harmelier Jean-Martin. A partir de décembre 1787.

D. — *Régents de l'école de Saint-Martin-de-Castillon, autrement dit le Paradou.*

Giroud Jean-Claude. 1740-1741, 1743-1746.
Pitola Antoine. 1742.
Compagnon, originaire probablement d'Arles. 1745.
Armand Nicolas, prêtre secondaire, natif d'Orange. 1747.
De Retz Jacques. 1748. Né aux Baux le 4 février 1724, fils de Claude et de Jeanne de Salies et établi comme marchand au Paradou.
Gras Charles. 1749-1754.
Brunet Antoine. 1754-1759. — Sa femme s'appelait Anne Nègre.
Richaud Jean-André. 1759, 1763-1767.
Duclerc Barthélemy. 1760-1762. — Natif de Péronne en Picardie, il avait épousé Anne Pézenas, de Carpentras et mourut au Paradou le 3 mai 1762, âgé de 61 ans.
Chambeau Antoine. 1768-1788. Naquit à Tarascon, en 1726, de Joseph et de Firmine Chabert. S'étant établi au Paradou avec son père et exerçant le métier de facturier, il épousa, le 20 août 1753, Trophimette Ramel. Plus tard il s'improvisa régent.
Hubac. 1789-1790.

Quand la création de l'école du Paradou fut décidée en 1740, cinq habitants de ce lieu s'associèrent pour l'établissement d'une maison d'école avec le matériel nécessaire. Le maître devait payer une annuité de neuf livres, réciter chaque samedi après la messe les litanies de la Vierge et dire un *De Profundis* en faveur

(1) Aux gages de 50 livres jusque en 1758 et de 100 livres à partir de cette date. Même observation pour les régents du Paradou.

Duclerc François. 1752-1760. — Il exerça ensuite au Paradou.
Diveux Jean-Baptiste. 1760-1767. — Il avait épousé en 1759 Jeanne Bonnet.
Paris. 1768.
Dubal. 1769-1770.
Granet. 1771-1774.
Amy ou Mille. 1775-1777.
Aymard 3e prêtre, 1777, quelques mois.
Martin Jean. 1778-1780. — Il avait dirigé l'école de Mouriès en 1778 pendant trois mois ; il y revint de nouveau.
Pécoul François, chirurgien. 1780-1786.
Grimaldier Jean-Pierre, natif des Baux. 1787-1788.
Marillier Étienne. 1789-1790. — Marié aux Baux en 1776 avec Pétronille Moutonet ; il était le secrétaire de la communauté en 1790.

Précepteurs particuliers (1).

Bastidy Laurent, à Manville (1). 1621.
Bonnet Jean, chez le sieur de Molières. 1664.
Malet Jean, chez Pierre Manson au Paradou. 1664.
Arnaud André, chez Honoré Peyre au Destet. 1666.
Fallavel Louis, chez Simon Peyre au Destet. 1670.
Pascaly Antoine, à Mouriès. 1674.

B. — *Régents de l'école de Mouriès* (2).

Tardy. 1740-1743.
Revel Joseph. 1744-1775.
Fugeiret Joseph. 1775-1777.
Prat. 1778-1779.
Martin Jean. 1780-1785.
Grimaldier Jean-Pierre ; il était natif des Baux, où il passa sur sa demande. 1785-1786.
Beauvais ou Bouvet Pierre. 1787. Originaire de Crest, il quitta Salon pour diriger l'école de Mouriès.
Fouret Guillaume. 1788-1790. — Recommandé chaleureusement par M. de Bonnecorse.

(1) D'après les minutes de Jean David et celles de Honoré Peyre, notaires aux Baux, aux dates indiquées. (Archives de Me Gaston Laville, notaire à Mouriès.)
(1) Aux gages inconnus.
(2) Aux gages de 100 livres.

C. — *Régents de l'école de Maussane* (1).

Tacy. 1740.
Dufaur. 1741-1743.
Granoux et Compagnon. 1743, pendant quelques mois.
Duverné. 1745.
Poncet. 1746.
Argoux. 1751.
Aubert Pierre-Louis, prêtre. 1755-16 septembre 1787.
Harmelier Jean-Martin. A partir de décembre 1787.

D. — *Régents de l'école de Saint-Martin-de-Castillon, autrement dit le Paradou.*

Giroud Jean-Claude. 1740-1741, 1743-1746.
Pitola Antoine. 1742.
Compagnon, originaire probablement d'Arles. 1745.
Armand Nicolas, prêtre secondaire, natif d'Orange. 1747.
De Retz Jacques. 1748. Né aux Baux le 4 février 1724, fils de Claude et de Jeanne de Salies et établi comme marchand au Paradou.
Gras Charles. 1749-1754.
Brunet Antoine. 1754-1759. — Sa femme s'appelait Anne Nègre.
Richaud Jean-André. 1759, 1763-1767.
Duclerc Barthélemy. 1760-1762. — Natif de Péronne en Picardie, il avait épousé Anne Pézenas, de Carpentras et mourut au Paradou le 3 mai 1762, âgé de 61 ans.
Chambeau Antoine. 1768-1788. Naquit à Tarascon, en 1726, de Joseph et de Firmine Chabert. S'étant établi au Paradou avec son père et exerçant le métier de facturier, il épousa, le 20 août 1753, Trophimette Ramel. Plus tard il s'improvisa régent.
Hubac. 1789-1790.

Quand la création de l'école du Paradou fut décidée en 1740, cinq habitants de ce lieu s'associèrent pour l'établissement d'une maison d'école avec le matériel nécessaire. Le maître devait payer une annuité de neuf livres, réciter chaque samedi après la messe les litanies de la Vierge et dire un *De Profundis* en faveur

(1) Aux gages de 50 livres jusque en 1758 et de 100 livres à partir de cette date. Même observation pour les régents du Paradou.

des associés, le tout approuvé par l'archevêque qui se réservait le droit de nommer ou de révoquer le titulaire (1). Comme on devait donner à l'immeuble des proportions suffisantes pour recevoir aussi les enfants de Maussane, on s'explique la rivalité des deux régents dont nous avons parlé plus haut.

VI.

Il est à regretter qu'un travail de cette nature n'ait pas été rendu plus complet et plus vivant. Toutefois, malgré ses lacunes, ce qui vient d'être exposé et présenté, projette une lumière suffisante pour faire connaître ces vaillants et modestes pionniers de la civilisation, qui dans les circonstances et les conditions les plus diverses, ont combattu obscurément mais non sans succès contre l'ignorance. Et, maintenant, veut-on savoir ce que sont devenus tant d'efforts et de sacrifices, au lendemain de la Terreur où tout fut suspendu? Voici la fin d'un rapport qui servira d'épilogue, dont la minute anonyme, mais officielle, se trouve insérée dans les comptes de la communauté de Maussane à l'année 1794.

« N° 7. — *Demande.* — Vous n'oublierez pas surtout de me faire connaître les établissements créés pour l'instruction publique et ce que vous croirez devoir être ajouté pour la perfectionner.

« *Réponse.* — Nous avons pris le 15 frimaire une délibération pour fixer dans une commune du canton un instituteur qui s'est présenté à la séance publique. Nous désirons qn'il s'en présente un pour chaque commune, la médiocrité des fortunes des administrés ne leur permet pas d'élever leurs idées jusques à la perfection d'une grande éducation : la lecture, l'écriture, l'arithmétique, les éléments de la morale et des lois, voilà ce qui leur convient.

« *Observation.* — Nous laissons aux villes populeuses et riches le soin de vous présenter leurs idées sur le perfectionnement des institutions. Le Comité d'instruction publique, composé d'hommes parfaitement instruits, ne nous laisse rien à désirer dans ce genre. Nous désirons seulement que la législation actuelle donne

(1) Paulet, *Les Baux et Castillon, Saint-Remy*, p. 345 et 346.

de l'activité à une mesure imaginée par l'Assemblée constituante et trop longtemps retardée pour le malheur de la génération actuelle. »

Tel est dans ses grands traits l'historique de l'enseignemen aux Baux avant 1789, d'après des documents originaux et absoluments inédits.

DESTANDAU.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Quittance des gages de Siméon, maître d'école des Baux.
28 octobre 1606.

(Archives de Maussane, sac du trésorier, année 1605, art. 42.)

Je soussigné, regent et mestre d'escole du lieu et commune des Baux, ay receu de mestre Louis Manson, tresorier de ladite commune, la somme de neuf livres en deduction et a bon compte des gaiges que me donne ladite commune et pour la presente année comensée le premier octobre dernier mil cis cens et cinq, de laquelle somme l'en quite. Et en foy de ce, pour sa decharge luy ay consedé la presente, en presence de mestre Marc Anthoine Trabaud, ce vingthuitiesme octobre 1606.

Signé : SIMÉON.

II.

Mandat des consuls des Baux pour le payement du maître d'école.
1663.

(Archives de la mairie de Maussane, sac du trésorier, année 1663, art. 42.)

1663 et le 18 avril, ordre des consuls de Vinsargues et Baillol donné au sieur Peyre, tresorier des Baux, de payer a messire Anthoine Salvagny, prestre, la somme de dix huit livres, a quoi se trouvent pourtés les appointements de feu Salvagny, son frère, en qualité de troisième prestre pour les ecoles, orloges, cloches et blanchissaiges, le tout a 138 livres et pour le prorata du temps qu'il a servi despuis le 15 mars de l'année 1662 jusques au 8 mai dernier qui ne fut plus aux gaiges de la ville.

III.

Lettre de l'intendant Lebret transmettant les ordres du Roi pour l'instruction des enfants des Nouveaux-Convertis. 17 août 1693.

(Original papier aux Archives des Bouches-du-Rhône, C 2226.)

Le Roy voulant que les ordres qu'il a cy devant donnez pour obliger les nouveaux catholiques d'envoyer regulièrement leurs enfants aux ecoles, instructions et catechismes qui se font dans leurs paroisses, continuent de ce executer avec la meme exactitude, et Sa Majesté voulant les y obliger, que les ecclesiastiques et maitres

d'ecoles, chargez dans les paroisses de l'instruction des enfants des nouveaux catholiques, en tiennent un rolle exact, affin que lhorsque quelques-uns manqueront d'y venir aux jours marquez, ils en donnent aussitôt advis au juge, qui sans delay condamnera les pères et mères a cinq sols d'amende pour chasque fois que chacun de leurs enfants auront manquez de venir auxdites ecoles et instructions, et que les amendes soient distribuées sur le champ aux pauvres de la paroisse. Vous voyez Monsieur, que pour pouvoir executer les intentions du Roy, qui vous sont ci-dessus expliquées, il est nécessaire que vous obligiez les curez ou vicaires et maitres d'ecole de votre lieu de tenir un rolle exact de tous les enfants des nouveaux convertis dudit lieu, de m'en envoyer un double et de les obliger a vous avertir regulièrement de ceux qui manqueront de se trouver a leurs instructions et leçons aux jours marquez, affin que vous les condamniez invariablement a l'amende portée par cette lettre et que vous les fassiez payer et distribuer sur le champ aux pauvres de votre lieu, suivant les intentions de Sa Majesté, m'informant exactement de 15 en 15 jours de ce que vous aurez fait en execution des ordres cy-dessus, que le Roy veut absolument être suivi.

Je suis, Monsieur, et très sincèrement et entièrement à vous.

Le Bret.

A Aix, ce 17 août 1693.

Sur le repli : Ordre du Roy portant que les enfants des Nouveaux-Convertis aillent aux offices et écoles.

IV.

Lettre de M. Chartroux, subdélégué à Lourmarin, touchant les Nouveaux-Convertis.

(Archives de la mairie de Maussane, sac du trésorier, année 1720, art. 42.)

Messieurs,

Il y a longtemps que les Nouveaux-Convertis devraient être desabusés de leurs vaines esperances a être retablis dans leur pretandu exercice, et comme il n'a esté fondé que par des hommes ramplis de haine et de malice, il n'y a nulle apparence au succès qu'ils s'en attendent. Dieu par sa misericorde les appelle aujourd'hui a revenir dans son eglise, qui est la seule veritable, par les soins religieux de son Altesse Royalle Mgr le duc d'Orléans, dont je me trouve honoré de ses ordres, que Mgr de Lebret, intendant en cette province, m'a adressé. Son intention est que ces Messieurs envoyent regulièrement leurs enfans aux instructions qui se font dans les paroisses de vos lieux. Vous prendrez la peine d'avertir les pères, mères, tuteurs et curateurs qui en ont les soins, aussi bien que les maitres de vos ecolles, de les y faire aller, même de les y conduire, pour eviter tout pretexte. Je fairai dans la suite mes tournées dans vos lieux, pour prendre un etat de la manière dont ils se comportent. Je suis persuadé qu'ils se conformeront a cet ordre salutaire et que j'auray lieu de vous marquer que je suis très sincèrement, Messieurs,

Votre très humble et très obeissant serviteur.

Chartroux.

A Lourmarin, ce 10 mars 1720.

A messieurs les consuls de la Roque, Velaux, Mouriès, les Baux, Eyguières, Mérindol et Sénas.

V.

Lettre de l'intendant de Provence, pour le payement des gages du maître d'école de Mouriès. 25 avril 1760.

(Archives de la mairie de Maussane, correspondance et lettres aux consuls des Baux.)

A Monsieur Monsieur Manson, fabricien aux Baux.

Le sieur Joseph Revel, Monsieur, maître d'école au hameau de Mouriès, approuvé par Mgr l'archevêque d'Arles, se plaint du refus que font le consul des Baux de lui faire payer ses honoraires. Il paroist que ce refus est fondé sur une délibération prise le 20 janvier qui supprime les honoraires du maître d'école ; mais cette délibération est contraire aux dispositions de l'arrest du Conseil du 21 décembre 1715, portant vérification des dettes de cette communauté, lequel fixe des honoraires au maître d'école. Ainsi mal à propos le conseil de la communauté a supprimé une dépense qui a eu lieu depuis cet arrest. Les consuls n'ont pas le droit de nommer à la regence des écoles sans l'approbation de Mgr l'archevêque d'Arles. Le sieur Revel est muni de tous les pouvoirs nécessaires de la part de ce prélat pour les régenter, et il a été rendu d'ailleurs de très bons témoignages de sa conduite. Je vous prie donc, Monsieur, de faire sçavoir aux consuls qu'ils doivent sans difficulté faire payer au sieur Revel les honoraires qui lui sont dus en qualité de maître d'école et jusqu'à ce qu'il ait été remplacé par un autre approuvé par Mgr l'archevêque.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

La Tour.

A Aix, le 25 avril 1760.

VI.

Dénombrement des Baux en 1765.

(Archives de la mairie de Maussane.)

	Habitants.	Maisons.
Les Baux....................	611	158
Saint-Martin-de-Castillon ...	536	127
Maussane	945	227
Mouriès.........	1.402	296
	3.494 habitants.	808 maisons.



Bertrand du Guesclin et les États pontificaux de France.

PASSAGE DES ROUTIERS EN LANGUEDOC (1365-1367).
GUERRE DE PROVENCE (1368).

I.

Depuis l'expédition d'Arnaud de Cervole en Provence (1357-1358), surtout depuis la prise et l'occupation du Pont-Saint-Esprit par la Grande Compagnie (1360-1361), les habitants de la ville d'Avignon et du comté Venaissin, harcelés constamment par des troupes de brigands qui couraient et désolaient le pays, ne se sentaient plus en sûreté. Ils avaient beau élever à la hâte des remparts, renfermer les vivres de la campagne dans leurs forteresses, ainsi qu'ils en recevaient l'ordre, conclure des ligues avec les gens du Dauphiné, de la Provence, de la Savoie et du comté de Valentinois (1), il leur était difficile d'empêcher les routiers, attirés par la perspective de capturer quelque riche seigneur ou

(1) Cette ligue, que le pape Urbain V songeait à former dès les premiers jours d'octobre 1363, fut définitivement constituée à la fin du mois suivant. Deux documents la concernant ont été publiés par M. L. Duhamel, sous le titre : *Une Ligue au XIV[e] siècle*, dans le *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*, t. II (1880), p. 102; mais d'autres ont été indiqués ou édités par M. Maurice Prou, *Étude sur les relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France* (76[e] fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*), p. 32 et suiv., 104 (n° XX), 106 (n° XXII), 110 (n° XXVII), etc., et par le R. P. Henri Denifle, *La Désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent Ans*, t. II, p. 441 et 442 ; d'autres enfin restent inédits dans le registre B 7 des Archives départementales de Vaucluse, fol. 14 et suiv. Voir encore le *Compte de Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné*, publié par Ulysse Chevalier, p. 15, n° 57 ; p. 51 à 55, n°s 111 à 119. Le comté Venaissin et les provinces voisines avaient agi en somme comme les seigneurs, nobles et communautés de Languedoc, qui à peu près à la même époque, avaient aussi conclu une ligue semblable.

de rançonner les prélats se rendant à la cour pontificale, de revenir s'établir dans le pays.

A l'automne de l'année 1365, leurs craintes redoublèrent quand ils apprirent la nouvelle de la prochaine arrivée de Bertrand du Guesclin, conduisant en Espagne toute une armée, dont ils pouvaient à bon droit redouter les excès. Elle se composait, en effet, de ces soldats de fortune qui, après avoir été enrôlés par le roi de Navarre Charles le Mauvais, par du Guesclin lui-même combattant au nom de Charles V, par Charles de Blois et Jean de Montfort se disputant le duché de Bretagne, s'étaient trouvés sans emploi après les traités de Paris (6 mars 1365) et de Guérande (11 avril 1365). A ces Bretons, Anglais, Normands, Gascons ou Navarrais s'étaient encore jointes les compagnies d'aventure, qui après avoir longtemps ravagé le centre de la France, notamment le duché et le comté de Bourgogne, avaient consenti à suivre le futur connétable dans son expédition au-delà des monts.

A vrai dire, cette expédition n'était qu'un prétexte : le but que l'on poursuivait était l'éloignement, souhaité définitif, de ces compagnies, véritable fléau pour les contrées sur lesquelles elles s'abattaient. Il faut lire dans les bulles pontificales et dans les documents contemporains la série des crimes dont elles se rendaient journellement coupables, les pillages, vols, incendies, meurtres, viols, sacrilèges qu'elles commettaient sans vergogne, les captures de forteresses qu'elles tentaient à chaque occasion pour s'y cantonner et de là faire trembler toute une région qu'elles obligeaient à se racheter, il faut lire tout cela, dis-je, pour avoir une idée de l'état de désolation dans lequel notre pauvre pays était tombé grâce à elles. Plusieurs fois déjà on avait voulu s'en débarrasser. Après la prise du Pont-Saint-Esprit, le pape Innocent VI avait été assez heureux pour en expédier une partie en Italie avec le comte de Montferrat, en guerre avec les Visconti milanais (1). L'année suivante, toute une armée, où se trouvait la fleur de la chevalerie française, commandée par le comte de Tancarville, Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et surtout l'archiprêtre Arnaud de Cervole, s'était mise à leur poursuite; surprise elle-même, elle s'était fait battre à Brignais

(1) Je me permets de renvoyer à l'article intitulé *L'Occupation du Pont Saint-Esprit les Grandes Compagnies* (1360-1361), que j'ai publié dans la *Revue historique de* *ence*, 1901, p. 79 et 146.

(6 avril 1362) (1). Trois mois plus tard (22 juillet 1362), quelques-unes de ces mêmes compagnies avaient consenti, par un traité conclu à Clermont, à suivre en Espagne Don Enrique de Trastamare, révolté contre son frère Don Pèdre, roi de Castille (2); elles s'étaient arrêtées devant les Pyrénées.

Après tous ces insuccès, le pape Urbain V était intervenu : comme le 31 mars 1363, il avait lui-même prêché une croisade contre les Turcs et donné la croix aux rois de France, de Chypre et de Danemark présents à Avignon (3), par sa bulle du 25 mai suivant, il avait demandé aux capitaines et gens de compagnies de partir pour la Terre Sainte (4); sur leur refus, il avait publié contre eux les bulles les plus comminatoires et exhorté les fidèles à se liguer pour les repousser; non seulement il les avait excommuniés, défendant à toute personne d'entretenir des relations avec ces maudits, mais encore il avait accordé des indulgences à ceux qui les combattraient (27 février et 27 mai 1364, 5 avril 1365) (5). Cependant, il avait eu l'espérance de voir ses projets mis à exécution cette même année 1365 et il avait obtenu de l'empereur Charles IV, venu le 23 mai à Avignon, qu'il laisserait les *societates* traverser l'Allemagne jusqu'à leur entrée dans la Hongrie, où elles étaient réclamées pour repousser les Turcs. L'Archiprêtre s'était mis à la tête de tous ceux qu'il avait pu entrainer, mais la mauvaise organisation de son expédition, les excès que ses troupes commirent et la terreur qu'elles inspirèrent partout sur leur passage les empêchèrent d'aller plus loin que Strasbourg (mai-juillet 1365) (6).

(1) Je ne puis citer ici toutes les sources; je me borne à renvoyer aux ouvrages suivants : Chérest, *L'Archiprêtre*, p. 166 et suiv.; G. Guigue, *Les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais*, p. 69 et suiv. ; H. Denifle, *La Désolation des églises*..., t. II, p. 407.

(2) E. Molinier, *Étude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem* (t. VI, 2e série des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1re partie), p. 107 à 109.

(3) M. Prou, *Étude*..., p. 24 et 25.

(4) H. Denifle, t. II, p. 444.

(5) *Idem*, t. II, p. 445 à 450.— *L'Inventaire des Archives de Montpellier*, publié par M. J. Berthelé, signale encore au t. I, p. 171, nos 2261 et 2262, des bulles d'excommunication des 28 février 1362 (v. st.) et 1er juin 1364 (2e année du pontificat d'Urbain V) contre les routiers ravageant le Languedoc et ceux qui entretenaient des relations avec eux. — Raoul de Louppy, le gouverneur du Dauphiné, porta dans ses comptes les dépenses qu'il avait faites du 31 mars au 10 avril 1365, pour aller à Avignon parler de la part du roi au pape, touchant « le fait des ennemis, gens de compaigne, qui lors estoient ou royaume, affin de yceulx faire vuidier et chasser d'icellui par sentences d'escommeniement, plainnes indulgences ou autrement. » (*Loc. cit.*, p. 34, n° 76.)

(6) Sur cette expédition cf. Chérest, p. 304 et suiv.; H. Denifle, t. II, p. 478 et suiv.

de rançonner les prélats se rendant à la cour pontificale, de revenir s'établir dans le pays.

A l'automne de l'année 1365, leurs craintes redoublèrent quand ils apprirent la nouvelle de la prochaine arrivée de Bertrand du Guesclin, conduisant en Espagne toute une armée, dont ils pouvaient à bon droit redouter les excès. Elle se composait, en effet, de ces soldats de fortune qui, après avoir été enrôlés par le roi de Navarre Charles le Mauvais, par du Guesclin lui-même combattant au nom de Charles V, par Charles de Blois et Jean de Montfort se disputant le duché de Bretagne, s'étaient trouvés sans emploi après les traités de Paris (6 mars 1365) et de Guérande (11 avril 1365). A ces Bretons, Anglais, Normands, Gascons ou Navarrais s'étaient encore jointes les compagnies d'aventure, qui après avoir longtemps ravagé le centre de la France, notamment le duché et le comté de Bourgogne, avaient consenti à suivre le futur connétable dans son expédition au-delà des monts.

A vrai dire, cette expédition n'était qu'un prétexte : le but que l'on poursuivait était l'éloignement, souhaité définitif, de ces compagnies, véritable fléau pour les contrées sur lesquelles elles s'abattaient. Il faut lire dans les bulles pontificales et dans les documents contemporains la série des crimes dont elles se rendaient journellement coupables, les pillages, vols, incendies, meurtres, viols, sacrilèges qu'elles commettaient sans vergogne, les captures de forteresses qu'elles tentaient à chaque occasion pour s'y cantonner et de là faire trembler toute une région qu'elles obligeaient à se racheter, il faut lire tout cela, dis-je, pour avoir une idée de l'état de désolation dans lequel notre pauvre pays était tombé grâce à elles. Plusieurs fois déjà on avait voulu s'en débarrasser. Après la prise du Pont-Saint-Esprit, le pape Innocent VI avait été assez heureux pour en expédier une partie en Italie avec le comte de Montferrat, en guerre avec les Visconti milanais (1). L'année suivante, toute une armée, où se trouvait la fleur de la chevalerie française, commandée par le comte de Tancarville, Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et surtout l'archiprêtre Arnaud de Cervole, s'était mise à leur poursuite; surprise elle-même, elle s'était fait battre à Brignais

(1) Je me permets de renvoyer à l'article intitulé *L'Occupation du Pont Saint-Esprit par les Grandes Compagnies* (1360-1361), que j'ai publié dans la *Revue historique de Provence*, 1901, p. 79 et 146.

(6 avril 1362) (1). Trois mois plus tard (22 juillet 1362), quelques-unes de ces mêmes compagnies avaient consenti, par un traité conclu à Clermont, à suivre en Espagne Don Enrique de Trastamare, révolté contre son frère Don Pèdre, roi de Castille (2); elles s'étaient arrêtées devant les Pyrénées.

Après tous ces insuccès, le pape Urbain V était intervenu : comme le 31 mars 1363, il avait lui-même prêché une croisade contre les Turcs et donné la croix aux rois de France, de Chypre et de Danemark présents à Avignon (3), par sa bulle du 25 mai suivant, il avait demandé aux capitaines et gens de compagnies de partir pour la Terre Sainte (4) ; sur leur refus, il avait publié contre eux les bulles les plus comminatoires et exhorté les fidèles à se liguer pour les repousser ; non seulement il les avait excommuniés, défendant à toute personne d'entretenir des relations avec ces maudits, mais encore il avait accordé des indulgences à ceux qui les combattraient (27 février et 27 mai 1364, 5 avril 1365) (5). Cependant, il avait eu l'espérance de voir ses projets mis à exécution cette même année 1365 et il avait obtenu de l'empereur Charles IV, venu le 23 mai à Avignon, qu'il laisserait les *societates* traverser l'Allemagne jusqu'à leur entrée dans la Hongrie, où elles étaient réclamées pour repousser les Turcs. L'Archiprêtre s'était mis à la tête de tous ceux qu'il avait pu entraîner, mais la mauvaise organisation de son expédition, les excès que ses troupes commirent et la terreur qu'elles inspirèrent partout sur leur passage les empêchèrent d'aller plus loin que Strasbourg (mai-juillet 1365) (6).

(1) Je ne puis citer ici toutes les sources ; je me borne à renvoyer aux ouvrages suivants : Chérest, *L'Archiprêtre*, p. 166 et suiv.; G. Guigue, *Les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais*, p. 69 et suiv. ; H. Denifle, *La Désolation des églises...*, t. II, p. 407.

(2) E. Molinier, *Étude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem* (t. VI, 2e série des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1re partie), p. 107 à 109.

(3) M. Prou, *Étude...*, p. 24 et 25.

(4) H. Denifle, t. II, p. 444.

(5) *Idem*, t. II, p. 445 à 450.— *L'Inventaire des Archives de Montpellier*, publié par M. J. Berthelé, signale encore au t. I, p. 171, nos 2261 et 2262, des bulles d'excommunication des 28 février 1362 (v. st.) et 1er juin 1364 (2e année du pontificat d'Urbain V) contre les routiers ravageant le Languedoc et ceux qui entretenaient des relations avec eux. — Raoul de Louppy, le gouverneur du Dauphiné, porta dans ses comptes les dépenses qu'il avait faites du 31 mars au 10 avril 1365, pour aller à Avignon parler de la part du roi au pape, touchant « le fait des ennemis, gens de compaigne, qui lors estoient ou royaume, affin de yceulx faire vuidier et chasser d'icellui par sentences d'escommeniement, plainnes indulgences ou autrement. » (*Loc. cit.*, p. 34, n° 76.)

(6) Sur cette expédition cf. Chérest, p. 304 et suiv.; H. Denifle, t. II, p. 478 et suiv.

de rançonner les prélats se rendant à la cour pontificale, de revenir s'établir dans le pays.

A l'automne de l'année 1365, leurs craintes redoublèrent quand ils apprirent la nouvelle de la prochaine arrivée de Bertrand du Guesclin, conduisant en Espagne toute une armée, dont ils pouvaient à bon droit redouter les excès. Elle se composait, en effet, de ces soldats de fortune qui, après avoir été enrôlés par le roi de Navarre Charles le Mauvais, par du Guesclin lui-même combattant au nom de Charles V, par Charles de Blois et Jean de Montfort se disputant le duché de Bretagne, s'étaient trouvés sans emploi après les traités de Paris (6 mars 1365) et de Guérande (11 avril 1365). A ces Bretons, Anglais, Normands, Gascons ou Navarrais s'étaient encore jointes les compagnies d'aventure, qui après avoir longtemps ravagé le centre de la France, notamment le duché et le comté de Bourgogne, avaient consenti à suivre le futur connétable dans son expédition au-delà des monts.

A vrai dire, cette expédition n'était qu'un prétexte : le but que l'on poursuivait était l'éloignement, souhaité définitif, de ces compagnies, véritable fléau pour les contrées sur lesquelles elles s'abattaient. Il faut lire dans les bulles pontificales et dans les documents contemporains la série des crimes dont elles se rendaient journellement coupables, les pillages, vols, incendies, meurtres, viols, sacrilèges qu'elles commettaient sans vergogne, les captures de forteresses qu'elles tentaient à chaque occasion pour s'y cantonner et de là faire trembler toute une région qu'elles obligeaient à se racheter, il faut lire tout cela, dis-je, pour avoir une idée de l'état de désolation dans lequel notre pauvre pays était tombé grâce à elles. Plusieurs fois déjà on avait voulu s'en débarrasser. Après la prise du Pont-Saint-Esprit, le pape Innocent VI avait été assez heureux pour en expédier une partie en Italie avec le comte de Montferrat, en guerre avec les Visconti milanais (1). L'année suivante, toute une armée, où se trouvait la fleur de la chevalerie française, commandée par le comte de Tancarville, Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et surtout l'archiprêtre Arnaud de Cervole, s'était mise à leur poursuite; surprise elle-même, elle s'était fait battre à Brignais

(1) Je me permets de renvoyer à l'article intitulé *L'Occupation du Pont Saint-Esprit par les Grandes Compagnies* (1360-1361), que j'ai publié dans la *Revue historique de Provence*, 1901, p. 79 et 146.

(6 avril 1362) (1). Trois mois plus tard (22 juillet 1362), quelques-unes de ces mêmes compagnies avaient consenti, par un traité conclu à Clermont, à suivre en Espagne Don Enrique de Trastamare, révolté contre son frère Don Pèdre, roi de Castille (2); elles s'étaient arrêtées devant les Pyrénées.

Après tous ces insuccès, le pape Urbain V était intervenu : comme le 31 mars 1363, il avait lui-même prêché une croisade contre les Turcs et donné la croix aux rois de France, de Chypre et de Danemark présents à Avignon (3), par sa bulle du 25 mai suivant, il avait demandé aux capitaines et gens de compagnies de partir pour la Terre Sainte (4); sur leur refus, il avait publié contre eux les bulles les plus comminatoires et exhorté les fidèles à se liguer pour les repousser; non seulement il les avait excommuniés, défendant à toute personne d'entretenir des relations avec ces maudits, mais encore il avait accordé des indulgences à ceux qui les combattraient (27 février et 27 mai 1364, 5 avril 1365) (5). Cependant, il avait eu l'espérance de voir ses projets mis à exécution cette même année 1365 et il avait obtenu de l'empereur Charles IV, venu le 23 mai à Avignon, qu'il laisserait les *societates* traverser l'Allemagne jusqu'à leur entrée dans la Hongrie, où elles étaient réclamées pour repousser les Turcs. L'Archiprêtre s'était mis à la tête de tous ceux qu'il avait pu entrainer, mais la mauvaise organisation de son expédition, les excès que ses troupes commirent et la terreur qu'elles inspirèrent partout sur leur passage les empêchèrent d'aller plus loin que Strasbourg (mai-juillet 1365) (6).

(1) Je ne puis citer ici toutes les sources; je me borne à renvoyer aux ouvrages suivants: Chérest, *L'Archiprêtre*, p. 166 et suiv.; G. Guigue, *Les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais*, p. 69 et suiv. ; H. Denifle, *La Désolation des églises...*, t. II, p. 407.

(2) E. Molinier, *Étude sur la vie d'Arnoul d'Audrehem* (t. VI, 2e série des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1re partie), p. 107 à 109.

(3) M. Prou, *Étude...*, p. 24 et 25.

(4) H. Denifle, t. II, p. 444.

(5) *Idem*, t. II, p. 445 à 450.— *L'Inventaire des Archives de Montpellier*, publié par M. J. Berthelé, signale encore au t. I, p. 171, nos 2261 et 2262, des bulles d'excommunication des 28 février 1362 (v. st.) et 1er juin 1364 (2e année du pontificat d'Urbain V) contre les routiers ravageant le Languedoc et ceux qui entretenaient des relations avec eux. — Raoul de Louppy, le gouverneur du Dauphiné, porta dans ses comptes les dépenses qu'il avait faites du 31 mars au 10 avril 1365, pour aller à Avignon parler de la part du roi au pape, touchant « le fait des ennemis, gens de compaigne, qui lors estoient ou royaume, affin de yceulx faire vuidier et chasser d'icellui par sentences d'escommeniement, plainnes indulgences ou autrement. » (*Loc. cit.*, p. 34, n° 76.)

(6) Sur cette expédition cf. Chérest, p. 304 et suiv.; H. Denifle, t. II, p. 478 et suiv.

Finalement, c'était à Bertrand du Guesclin, comte de Longueville, seigneur de la Roche-Tesson et son chambellan, que Charles V s'était adressé pour mettre fin à une situation intolérable. Par acte passé le 20 août 1365, l'illustre capitaine s'était engagé envers le roi, qui lui avançait 40,000 florins pour les préparatifs de sa nouvelle campagne et le paiement de sa rançon (il avait été fait prisonnier à Auray et sa rançon avait été fixée à 100,000 florins), à emmener le plus tôt possible hors de France les routiers qui en désolaient les provinces (1). Le but de l'expédition était l'Espagne et à cela on voyait de nombreux avantages, outre l'éloignement des bandes de brigands et de pillards : on ferait, pour le compte d'Enrique de Trastamare, la guerre à Don Pèdre de Castille, allié du prince de Galles et du roi d'Angleterre ; en le détrônant, on mettrait à sa place un ami fidèle, on se vengerait du félon, qui après avoir odieusement délaissé sa femme Blanche de Bourbon, belle-sœur de Charles V, passait pour l'avoir fait assassiner dans le château de Jerez. Le pape lui-même verrait là une occasion de châtier un roi excommunié pour sa cruauté, sa dureté envers son clergé et ses relations avec les Juifs ou les Maures ; il reprendrait aussi en cette circonstance ses anciens projets de croisade et au lieu de pousser les Compagnies contre les Turcs en Palestine, il les emploierait à rejeter les Maures hors de l'Espagne. D'ailleurs, Urbain V n'avait pas attendu l'enrôlement de du Guesclin pour donner au roi autre chose que son appui moral dans son œuvre de pacification du royaume. Il lui avait accordé le produit d'une décime biennale à lever en France sur tous les revenus du clergé régulier et séculier, excepté sur ceux des cardinaux et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, afin de permettre aux capitaines ayant traité avec les routiers (c'est évidemment une allusion à du Guesclin ou aux premiers émissaires du roi), de les emmener hors de France combattre soit les Turcs, soit d'autres infidèles ; dès le 19 juillet

(1) Charrière, *Chronique de Bertrand du Guesclin par Cuvelier*, dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*, t. II, p. 393 ; cf. Luce, *Froissart*, t. VI, p. LXXX, note 3 ; Maurice Prou, *Étude...*, p. 58 ; H. Denifle, t. II, p. 485. — Le texte de la promesse de du Guesclin est intéressant à relever : « Nous avons promis et promettons audit roy... mettre et emmener hors de son royaume lesdites compaignes a nostre povoir, le plus hastivement que nous pourrons, sans fraude ou mal engin, et aussi sanz les tenir ne souffrir demourer ne faire arrest en aucunes parties dudit royaume, se n'est en faisant leur chemin, et *sanz ce que nous ou lesdittes compaignes demandions ou puissions demander audit roy... ne a ses subgiez ou bonnes villes, finance ou autre aide quelconques....* »

1365, il donnait ses instructions en conséquence aux archevêques et évêques intéressés (1).

L'entrevue, que selon le chroniqueur-romancier Cuvelier, aurait eue à Châlon-sur-Saône Bertrand du Guesclin avec les capitaines d'aventure, Anglais, Bretons, Gascons et Navarrais, et le discours qu'il aurait alors prononcé pour entraîner ses futurs compagnons, sont caractéristiques de l'état d'esprit dans lequel ceux-ci acceptaient de partir. Il leur aurait bien promis d'obtenir du pape pour eux l'absolution de leurs crimes, mais il aurait surtout fait miroiter à leurs yeux des avantages plus matériels, la perspective d'une grosse solde et d'une liberté de pillage dans un pays des plus fertiles :

> A Dieu le veu, aurait-il dit, qui croire me voldra,
> Tous riches vous ferai, guères ne demoura...
> En Espagne porrons largement profiter,
> Car li païs est bon pour vitaille mener,
> Et si a de bons vins qui sont frians et clers....
> Et se vous me volez ce fait ci accorder,
> Je vous ferai du roi baillier et delivrer
> Deux c. mile florins et devant vous compter...
> Faisons a Dieu honneur et le deable laissons...
> Je nous ferai tous riches, se mon conseil creons,
> Et arons paradis aussi quant nous morrons. »

Tels étaient ceux dont les Avignonais et les Comtadins apprenaient avec effroi l'arrivée dans les premiers jours de novembre 1365, et telles étaient leurs dispositions : faire un énorme butin et piller avec impunité le plus largement possible. Il est vrai que des troupes plus régulières, conduites par de notables seigneurs et capitaines français ou anglais, tels que le comte de la Marche, Jean Ier de Bourbon ; Antoine, sire de Beaujeu ; le maréchal Arnoul d'Audrehem, Hugh de Calverly, Mathieu de Gournay,

(1) M. Prou, *Étude...*, p. 133. - Cet auteur (p. 53) rapporte la bulle à l'expédition d'Arnaud de Cervole ; le R. P. H. Denifle (t. II, p. 479) également, bien qu'il ait remarqué (note 4) que le pape a répété la même chose dans une lettre adressée, le 24 novembre suivant, à l'archevêque de Lyon et ses suffragants. Mais Arnaud de Cervole n'avait pas eu besoin de cela pour se mettre en campagne, puisqu'il était parti avec ses routiers dans le courant du mois de mai. Le 19 juillet, le pape savait encore que cette armée était arrivée devant Strasbourg le 5, peut-être même avait-il appris que le passage du Rhin lui était refusé et qu'elle abandonnait son projet de croisade. D'ailleurs, ce qui prouve bien que cette dîme était destinée à Du Guesclin, c'est simplement le fait qu'elle lui fut payée.

(1) *Chronique de Bertrand du Guesclin*, par Cuvelier, vers 7225-7226, 7271-7273, 7283-7285, 7304, 7320-7321.

Eustache d'Auberchicourt, accompagnaient aussi du Guesclin. Mais de quel exemple devaient être pour elles l'avidité et la cruauté qui distinguaient les routiers de Robert Briquet, de Jean Creswey, de Naudon de Bageran, du Petit Meschin, de Perrin de Savoie, de Bertucat d'Albret, de Bernard de la Salle (1) et de tant d'autres !

Le rendez-vous de tous ceux qui devaient prendre part à l'expédition avait été donné à Perpignan pour la fin de l'année 1365. Dès le mois de septembre, des détachements d'avant-garde entreprenaient leur marche dans la direction du midi (2), mais du Guesclin lui-même, dont le passage était signalé par le bailli d'Auxois dans les derniers jours du même mois (3) ; ne se mit guère en mouvement avec ses troupes que dans le courant d'octobre (4). Pendant qu'Arnaud de Cervole continuait à négocier avec les chefs de routiers restés en Bourgogne pour les envoyer derrière lui, il dirigea son armée sur la rive droite du Rhône et vint établir son quartier général à Villeneuve, en face d'Avignon. Son arrivée, ou du moins l'approche des *societates* qui l'accompagnaient, était déjà signalée le 5 novembre par le recteur du Comtat aux gens du pays (5). A Carpentras, notamment, les syndics de la ville recevaient l'ordre de mettre en état leurs remparts et de restaurer les bretèches au-dessus de leurs murailles ou d'en construire de nouvelles ; comme ils n'avaient pas d'argent, ils empruntaient 200 florins (6). Les archives de la capitale du Comtat, assez complètes pour cette période, donnent une idée suffisante de l'agitation dans laquelle la crainte des compagnies mit la population. On peut donc considérer ce qui se passa là comme un exemple de ce qui se fit dans tout le Venaissin à cette époque.

Quelques jours avant l'annonce de cette grave nouvelle, le

(1) Pour tous ces noms, cf. Froissart, *Chroniques* (éd. Luce), t. VI, p. 188 et suiv. ; Ayala, *Cronicas de los reyes de Castillas*, t. I, p 399 et suiv. ; Cuvelier, vers 7418 et suiv. ; *Le Prince noir, poème du hérault d'armes Chandos*, publié par Francisque Michel, vers 1668 et suiv.

(2) *Histoire générale de Languedoc*, t. IX, p. 777, note de M. A. Molinier.

(3) Chérest, p. 334.

(4) Il était encore à Auxerre le 10 octobre : E. Molinier, *op. cit.*, p. 170 ; H. Denifle, t. II, p. 485.

(5) Aux environs de Montpellier, les compagnies de Bretons étaient signalées les 1er, 5 et 13 novembre. Le 5, c'était Robert Briquet, le capitaine de routiers bien connu, qui prenait le fort de « Bel Esgar », où il resta jusqu'au 8 décembre. (*Petit Thalamus*, édition de la Société archéologique de Montpellier, p. 369.)

(6) Arch. municipales de Carpentras, BB 6, fol. 42, 43, 125 ; BB 7, fol. 3 v°.

27 octobre, les syndics avaient passé en revue tout le matériel d'artillerie qui leur appartenait en propre, logé dans différentes maisons ou dans des tournelles : ils avaient constaté la présence dans leur arsenal de trois grandes arbalètes et de 46 autres plus petites, de 25 canons de garrots, près de 250 « stralhons » ou traits de garrots, ferrés ou non, empennés ou non, de 333 plommées ou masses plombées, de 3,630 viretons ferrés, de 280 non ferrés, d'un demi-quintal de plomb, de plusieurs pannes de fer, de crocs, etc. (1). Dès le 13 novembre, ils se préoccupèrent d'augmenter cette artillerie, sur l'ordre du trésorier du Comtat

(1) Arch. communales de Carpentras, BB 6, fol. 38 v°.

Voici cet inventaire des biens de la ville de Carpentras, que je crois devoir donner ici ; la lecture en est assez difficile dans l'original : il y aura donc dans ma transcription des mots douteux. De plus, le scribe a dû employer des expressions tout à fait locales pour désigner certains appareils et je ne suis pas arrivé à en connaître la signification exacte. D'autres seront plus heureux que moi.

[Fol. 38 v°.] « Primo, III magnas balistas de buxo de gazauca. Item, XLVI alias balistas. Item, X baudrerios. Item, XIIII canonos garrotorum, minuta (*sic*) seponi (?). Item, VIII° claves garrotorum. Item, CXVIII stralhonos garrotorum cum ferro. Item, II stralhonos sine ferro. Item, V stralhonos sine ferro fractos. Item, XXXV plumbatas cum hasta. Item, LXXIIII plumbatas sine hasta. Item, VIII° fundas (?) massieyas. Item, MIX verratonos ferratos. Item, CXXV verratonos sine ferro. Item, unam crozilham. Item, unam cledam fusteam ad ingenia. Que omnia erant in hospicio mei Bertrandi Pauli, notarii.

« Dicta die, in tornella regis : Item, unum cannonum garroti cum futa (*sic*). Item, alium cannonum garroti sine fusta. Item, duas cavilhas fereas magnas. [Fol. 39.] Item, unum anulum ferreum cum alio anulo concathenato. Item, CCXXV plumbatas minutas garrotorum. Item, unum goffenum ferreum (?), ruptum ad opus.

« In tornella ante hospicium Melheni Veyrerii : Item, XXXVII stralhonos empenatos et inseratos garroto. Item, XX stralhonos garrotorum non pennatos. Item, XVI stralhonos enferratos et pennatos de papiro. Item, I stralhonum sine ferro et pennis. Item, XXXII stralhonos minutos ferro sine pennis. Item, XIII stralhonos fusteos sine ferris et pennis. Item, II cavilhas ferreas. Item, VI medios anulos de ferro. Item, VIII bendas ferreas pontis levatici. Item, unam platam ferri. Item, XXI pannas crocs. Item, III goffonos. Item, duos versatorios pontis levaticii ferreos, minutos cavilhis. Item, VII anulos ferreos. Item, unum serrum garroti fractum, minutum fusta. Item, IX canonnos garrotorum minutum (*sic*) fusta. Item, VIII° pannas ferreas ad opus cancelli (*bis*). Item, II magnas ferreas pannas. Item, VIII° claves garrotorum. Item, I messetam plumbi. Item, II pecias fractas ferri parvas. Item, unam fundam (?) massieyam.

« In tornella muri ante hospicium Rixendis Brunelle : Item, VII°XXI veratonos cum ferro. Item, VI^xxIIII veratonos sine ferro. Item, duas parvas caxas fusteas. Item, XXV plumbatas. Item, VI tornos balistarum. Item, II tenditoria. Item, VIII pannas ferreas magnas. Item, una (*sic*) ayssadam fractam. Item, III pecias fractas ferri veteris.

[Fol. 39 v°.] « In tornella ante hospicium G. Symeonis : Item, XIX° veratonos minutos ferris. Item, XIII tabulas. Item, II cabasses.

« Item, in hospicio universitatis : Item, veratonum sine ferro. Item, V veratonos sine ferro. Item, I tascellum (?) de ferro. Item, medium quintale plumbi vel circa. Item, unam caxam fractam. »

et du juge-mage de Carpentras (1) ; ils remboursèrent Perrot Maynard, qui pour des réparations faites jadis, avait conservé en gage trois canons de garrots ; ils achetèrent quatre nouvelles arbalètes, dont trois en corne, à un italien Nicolas de *Palhesio*, ils en firent réparer d'autres, se munirent d'accessoires, chevilles, clefs, pour leurs garrots, etc. (2).

D'autre part, sur mandement de Pons Bermond, capitaine de Carpentras, dont la ville avait eu à préparer le logement et celui de ses gens (3), on paya, le 12 novembre, 3 livres 10 sous aux hommes, qui pendant deux jours avaient ramassé des pierres pour les porter sur le sommet des remparts, où elles devaient servir de projectiles (4). Jour par jour, on suit encore le travail des carriers, qui avec leurs chariots amenaient des pierres auprès des fossés, et des manœuvres qui les montaient sur les bretèches et sur les coursières des murailles.

Les remparts eux-mêmes étaient loin d'être achevés et de se trouver en état de résister à une attaque habilement conduite. On dut alors se livrer à un travail fébrile : établissement de planchers dans les tours défensives des portes et réparation des anciens, construction de bretèches en bois soit au-dessus des murs, soit plus simplement au-dessus des fossés, fermeture des passages jusque-là conservés dans l'enceinte, curage et agrandissement des fossés, ferrage des portes, réfection des portails de Mazan et d'Orange, réfection ou consolidation des ponts-levis, élévation rapide de murs provisoires en pierre et en terre là où les nouveaux remparts n'étaient pas encore bâtis, tout se faisait à la fois, pendant que les entrepreneurs de nouvelles courtines ou de nouvelles tours recevaient l'ordre de se hâter (5). Même, pour activer la construction du portail de Monteux, les syndics se chargeaient de l'achat des matériaux (6).

Ce ne fut pas tout : comme on se l'imagine, le capitaine Pons Bermond et le juge-mage Rostang Artaud établirent des gardes

(1) Cet ordre fut donné le 9 novembre : Arch. de Carpentras, BB 6, fol. 42 v°.

(2) *Idem*, BB 7, fol. 39 v° : « Expense... in aptando et refficiendo ac emendo arthelhariam... » Les sommes dépensées à cet effet se retrouvent encore à leur date dans le compte journalier qui forme une partie du registre BB 6.

(3) *Idem*, BB 7, fol. 53 v° : « Expense... facte pro lectis majoris capitanei et sue gentis. »

(4) *Idem*, BB 7, fol. 34 : « Expense... facte in aggregando et faciando portare lapides pro deffensione et tuicione fossatorum, portalium et verdescarum. »

(5) *Idem*, BB 6, fol. 57 et suiv.

(6) *Idem*, BB 6, fol. 43 v°.

sur les remparts et des sentinelles aux portes et en divers endroits de la ville, sans préjudice des deux guetteurs, loués à l'année, qui se tenaient constamment sur le sommet du clocher de Saint-Siffrein ; deux notaires furent chargés de les surveiller, d'en passer la revue matin et soir et de faire leur rapport au recteur (1). On envoya aussi des explorateurs ou espions pour savoir ce que devenaient les hommes d'armes de du Guesclin, s'ils franchissaient le Rhône et s'ils se montraient dans les environs : le 16 novembre, Raymond de Gigondas était ainsi expédié en éclaireur ; le 28, c'était Pierre Astier, qui devait aller jusqu'à Mornas, etc. (2).

Une chose que l'on ignore c'est quelles furent l'importance et la composition de la garnison, qui sous les ordres de Pons Bermond, se préparait à repousser l'ennemi. On sait cependant que la solde de ces gens d'armes était payée par le trésorier du pape ou du comté Venaissin (3) : nous n'avons malheureusement pas les comptes relatifs à cette année.

En la cité d'Avignon, le pape ne se contenta pas de la garde habituelle qu'il entretenait autour de son palais et aux portes de la ville (4). Il fit venir des renforts de Marseille : cent arbalétriers conduits par le damoiseau Pierre de Langres. Il ne lui en coûta que 80 florins (5).

Par bonheur, on n'eut pas à employer la force contre les Compagnies ; il est probable d'ailleurs que le recours à ce moyen extrême n'aurait pas été à l'avantage de leurs adversaires. Mais elles ne se montrèrent même pas dans le comté Venaissin, ou si

(1) Arch. de Carpentras, BB 6, fol. 43, ordonnance du 16 novembre.

(2) *Idem*, BB 6, fol. 69 et 79 ; BB 7, fol. 54 : « Expense... solute exploratoribus qui ibant explorare de mandato dominorum. »

(3) En 1358-1359, la solde des soldats employés par le pape pour la défense du Comtat fut payée par le trésorier pontifical (Arch. du Vatican, *Collectorie*, n° 262, fol. 173) ; en 1375, les garnisons établies dans les châteaux et forteresses du comté Venaissin furent payées au moyen d'une taille de 8,000 florins consentie par les États du pays. (Arch. dép. de Vaucluse, C 130, fol. 19.) On verra plus loin ce qui se passa en 1368.

(4) Nous n'avons pas les comptes de la garde d'Avignon pour cette année, mais j'ai relevé aux archives du Vatican (*Collectorie*, n° 265) ceux qui sont relatifs à la solde de la garnison établie en novembre et décembre 1373, époque peut-être un peu moins troublée que celle qui nous intéresse actuellement : 55 personnes étaient commises à la garde des différentes portes ou au guet du haut du clocher de Notre-Dame des Doms, sans compter les visiteurs des portes, les préposés à la garde des clefs, le garde de l'artillerie, etc.

(5) Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, reg. 315, cité par M. Prou, *Étude...*, p. 58, note 4.

quelques détachements isolés y firent des incursions, ce fut, paraît-il, sans conséquence grave. Elles se contentèrent, comme on le verra plus loin, de menacer le pays d'un pillage en règle, besogne pour laquelle elles étaient trop bien préparées ; mais les arrangements conclus par Bertrand du Guesclin avec le pape et les représentants d'Avignon ou du Comtat, épargnèrent ce malheur au pays.

Les négociations qui aboutirent à ces accords ont été racontées, d'une façon plus amusante que véridique, par Cuvelier, l'auteur de la *Chronique rimée de Bertrand du Guesclin*. Selon lui, lorsque le pape Urbain V apprit l'arrivée des routiers, il délégua auprès d'eux un cardinal chargé de leur commander de s'éloigner :

« Escommenierai toute la compaignie,
Si ne s'en vont de ci sans faire nul detrie (1). »

Bien à contre-cœur, le cardinal se dirige vers le camp ; mais la première parole qu'il entend d'un anglais interrogé, lui explique les intentions de l'ennemi :

« Bien soiez-vous venus, aportez-vous argent ?
Avoir nous en convient ains no departement (2). »

A peine est-il introduit devant le conseil de guerre, que le maréchal d'Audrehem lui explique qu'ils allaient en croisade contre le roi de Grenade et qu'ils demandaient au pape l'absolution de leurs péchés, plus 200,000 besants ou florins d'or pour les frais du voyage (3). Mais du Guesclin plus franc déclare que de l'absolution ils ne sont guère soucieux :

« Ils ameroient mieulx a avoir de l'argent...
Dites a l'apostole ce fait entierement,
Car nous ne les porroiens emmener autrement.
Encor, quant il aront de l'avoir largement,
Se tenront il envis de mal faire souvent (4). »

Le cardinal retourne dolent auprès du pape. Ces compagnons si nombreux vont combattre les infidèles en Espagne, dit-il, pour sauver leurs âmes, et voici que je vous apporte leur confession :

(1) Vers 7489 et 7490.
(2) Vers 7510 et 7511.
(3) Vers 7540 à 7571.
(4) Vers 7577 à 7584.

« Il ont ars maint moustier, mainte belle maison,
Occiz fames, enfans a grant destruction,
Pucelles violées et dames de grand non,
Robés vaches, chevaux et pillié maint chappon,
Et beu vin sans paier et robé maint mouton,
Et emblé maint joiel a tort et sans raison,
Calices de moustiers, argent, cuivre, laiton,
Ditte mainte parole plaine de maliçon;
Tous les maulz c'on puet faire plains de malefaçon,
Plus c'on ne porroit dire en livre n'en chançon (1). »

Donnez-leur donc non seulement l'absolution, mais encore 200,000 francs. Et le pape se lamente :

« On nous donne, dit-il, de l'argent et maint don
Pour assouldre les gens en cité d'Avignon.
Et il nous fault assouldre a lor division
Et si nous fault donner ! C'est bien contre raison (2). »

Avec le collège des cardinaux il se résout cependant à imposer les bourgeois d'Avignon et obtient de du Guesclin que les 200,000 francs soient réduits de moitié. Celui-ci vient se loger à Villeneuve, où de son palais le pape peut voir les routiers :

« Amener en lor ost vaches, moutons, brebis,
Oies, poucins, chappons et le pain blanc et bis,
Les viandes, les vins qu'ils ont trouvez et quis (3). »

Il s'empresse alors de lever sur les Avignonais la rançon promise, mais du Guesclin le sait, il s'en irrite, il crie contre l'avarice et l'orgueil des gens d'église et il termine ses imprécations par ces paroles, que la postérité a retenues et dont elle lui a fait un titre de gloire, sans même se demander si elles ont été vraiment prononcées :

« Mais ja n'en prendrai I. denier monnoié
De ce que povre gent y aront ordené,
Se le pape du sien ne le m'a delivré (4). »

Il renvoie donc noblement le prévôt d'Avignon qui lui apportait l'argent de la taille :

(1) Vers 7618 à 7627.
(2) Vers 7637 à 7640.
(3) Vers 7656 à 7658.
(4) Vers 7686 à 7688.

« Prevost, je vous afie,
Ja n'en arons denier de nostre vie,
Se ce n'est de l'avoir venant de la clergie ;
Et volons que tuit cil que la taille ont paiée
Aient tout lor argent sans perdre (1) une maillie (2). »

Et le pape est obligé de s'exécuter; après quoi, du Guesclin lève le camp et s'en va retrouver le duc d'Anjou à Toulouse, avant de prendre la route d'Espagne.

Ce récit est très pittoresque et fort honorable pour le chef de l'expédition, mais l'histoire ne se contente pas de pittoresque et de poésie, elle veut connaître la réalité. Or, celle-ci fut très différente de la légende.

Voyons d'abord ce qui se passa pour le comté Venaissin. Dès le 13 décembre, les habitants de la ville de Carpentras, déjà fort appauvris par les dépenses faites pour leurs remparts, avaient à se préoccuper de payer leur part de la taille montant à 5,000 florins, que le Comtat devait verser entre les mains de Bertrand du Guesclin (3). Celui-ci ignorait-il que cette contribution pesait sur la population ? Lisons la bulle que le pape Urbain V adressa le 23 novembre au cardinal Raymond de Canillac, évêque de Préneste : « D'innombrables gens d'armes, écrivait-il, appelés Compagnons, sortant du royaume de France et partant en guerre, disent-ils, contre les Infidèles, ont envahi la sénéchaussée de Beaucaire et menacé d'entrer en ennemis dans le Venaissin, ce qui leur était facile, si les habitants de ce comté ne leur versaient pas un subside. Pour éviter de très graves périls et de très gros dommages, nous t'avons donné mission d'emprunter, au nom desdits habitants, la somme de 5,000 florins d'or et de la remettre à ces routiers, *ainsi que l'ont déjà fait les habitants des pays voisins* (4). » Ainsi donc, c'était une habitude pour les compagnons de du Guesclin de forcer les gens d'un pays à se racheter du pillage : je dirai plus loin ce à quoi la Provence et certaines villes du Languedoc durent se résoudre. Il faut encore observer qu'à cette date du 23 novembre, des arrangements étaient pris pour la remise de la subvention du Comtat : ce fut grâce au pape que,

(1) Le texte donne « sans prendre ». Je propose la correction « sans perdre » qui donne plus de sens.

(2) Vers 7704 à 7708.

(3) Arch. de Carpentras, BB 6, fol. 44.

(4) Cette bulle qui a été transcrite dans le registre B 7 (fol. 36 v°) des archives départementales de Vaucluse, a été publiée par extraits par le R. P. H. Denifle, t. II, p. 487, note 1.

moyennant un emprunt, les gens du Venaissin eurent du temps pour s'acquitter de leur dette. La bulle du. 23 novembre 1365 n'avait d'ailleurs pas d'autre but que d'obliger le clergé à contribuer au paiement des 5,000 florins. Les habitants de Carpentras semblent avoir abusé de la permission de retarder le versement auquel ils furent astreints : le 18 mai 1366, ils en donnaient seulement le premier à-compte, s'élevant à la somme de 100 florins (1). Même, à cause, sans doute, de leur négligence, ils encoururent l'excommunication : ils en obtinrent l'absolution du recteur du Comtat, le 25 août 1366 (2).

La ville d'Avignon constituait, à elle seule, on le sait, un État particulier, dont les intérêts financiers étaient tout à fait distincts de ceux du Venaissin. Elle n'eut donc pas à contribuer au paiement de cette taille; mais cela ne veut pas dire qu'elle fut épargnée. On ignore cependant quelles charges elle dut supporter en cette occasion : aucun document ne paraît avoir subsisté qui permettrait de le savoir. Mérimée (3), il est vrai, a prétendu, d'après un document à lui communiqué par M. Paul Achard, que les Avignonais furent obligés de payer 1,500 florins; mais il a mal interprété son document, qui se rapporte à des faits de date postérieure (4).

La Provence elle-même fut mise à contribution. Sous peine de la voir ravagée par les brigands logés dans la sénéchaussée de Beaucaire, le sénéchal, les officiers de la reine Jeanne et les nobles des communautés durent, sur le conseil du pape, leur promettre 30,000 florins d'or, au paiement desquels Urbain V, par une bulle adressée à Philippe de Cabassole, patriarche de Jérusalem, obligea le clergé pour sa quote-part (20 novembre 1365) (5). Mais les Provençaux, ne s'attendant pas à de telles

(1) Arch. de Carpentras, BB 6, fol. 102 v°; BB 7, fol. 46 v° : « Soluciones per me facte pro subsidio. »

(2) *Idem*, BB 7, fol. 46 v° : « Solvi pro littera absolucionis emanata a domino rectore, ut absolveremus ab excommunicationis sentencia qua ligati eramus propter subsidium, v. solidos. »

(3) *Histoire de don Pèdre Ier, roi de Castille* (1848, in-8°), p. 435, note 1. Le document forme à la page 582 l'appendice I.

(4) Il concerne, en effet, les sommes versées par Philippe de Cabassole à du Guesclin au mois de mars 1368.

(5) Archives départ. de Vaucluse, B 7, fol. 33; H. Denifle, t. II, p. 486, note 2. — Le clergé des comtés de Provence et de Forcalquier fit des difficultés pour s'exécuter : il fallut encore la bulle du 21 mars 1366, expliquant que tous les domaines des églises et monastères (château de Salon à l'archevêque d'Arles, de Lure à l'évêque de Sisteron, ville de Gap à l'évêque du lieu, etc.), devaient être soumis à l'impôt destiné

exigences, étaient loin d'avoir tout l'argent qui leur était réclamé : ils demandèrent au pape de les aider. Celui-ci s'empressa d'accéder à leur requête et leur avança, le 17 novembre, 12,000 florins d'or, qu'ils promirent de restituer dans les trois mois. Ce furent des changeurs qui les fournirent : la banque Luc degli Abbati et C[ie] donna 6,000 francs, Michel Baroncelli (1) 1,600 francs, son frère Jean 400, le florentin Jacques Buonacursi 400, etc. Les 12,000 fr. furent longs à rentrer dans le trésor pontifical : le premier à-compte fut donné seulement le 22 juin 1366 par Jean Baroncelli, sergent d'armes du pape, et le 8 avril 1368, un reliquat figurait encore dans les finances restituées par les Provençaux à Urbain V (2).

Quant au pape lui-même, on n'a relevé dans les registres de ses dépenses aucune somme qu'il ait versée pour son propre compte aux troupes de du Guesclin. Voilà qui contredit singulièrement le récit de Cuvelier. On vient de voir qu'il s'était borné à intervenir auprès des routiers pour le rachat des pays menacés et qu'il avait seulement facilité les opérations financières avec les riches banquiers italiens qui suivaient sa cour. Mais, d'autre part, il est certain qu'il fit arriver entre les mains de du Guesclin d'autres finances. Les *Grandes Chroniques de France* (3), assez bien informées, disent qu'il lui donna de l'argent (4) et qu'il lui accorda le produit de deux décimes à lever sur le clergé de France. Werner de Liège, l'auteur d'une de ses vies (5), prétend de son côté que Urbain V lui promit une grosse somme et imposa pour cela des décimes sur le clergé de France. Il faut cependant observer qu'il ne fit pas cette promesse sous la pression des menaces qu'auraient pu lui faire les routiers. Le 19 juillet 1365, je

à payer les 30,000 florins. (Arch. départ. de Vaucluse, B 7, fol. 34). — Voir encore le « processus » d'exécution de cette bulle « super contributione », du 26 juin 1366 : *Ibidem*, fol. 35.

(1) Ce Michel Baroncelli, banquier florentin, habitant Avignon, eut plus tard (3 mars 1369), la recommandation expresse du pape Urbain V pour obtenir de Philippe de Cabassole, recteur d'Avignon et du Comtat, l'office de monnayeur d'Avignon vacant par la mort d'Hugues Michel, également banquier. (Arch. départ. de Vaucluse, B 7, fol. 56.) Il est donc probable qu'il y fut nommé.

(2) Pour tous ces détails, cf. les documents extraits des registres du Vatican et publiés par M. Prou, p. 140 à 144.

(3) Ed. Paulin Pâris, t. VI, p. 238.

(4) Peut-être est-ce une allusion aux sommes avancées aux Provençaux pour leur rachat ou aux 5,000 florins qu'il fit payer aux Comtadins.

(5) *Secunda vita Urbani V*, publiée par Albanès et Chevalier, *Actes anciens et documents concernant le bienheureux Urbain V*, t. I, p. 39.

l'ai déjà dit, il donnait des ordres aux archevêques et évêques de France pour faire percevoir pendant deux ans sur le clergé séculier et régulier de leurs diocèses, la décime que Charles V lui avait demandée pour aider au départ des Compagnies (1). Il en avait même fixé les termes du paiement : le premier devait avoir lieu au 1er novembre 1365, le second à Pâques de l'année 1366, le troisième à la Toussaint suivante et le dernier encore à Pâques 1362 (2).

Mais le temps pressait. Sur les instances du roi de France et des habitants des trois sénéchaussées de Languedoc, Urbain V avait, dans le but de contenter plus tôt l'avidité des compagnons de du Guesclin, permis que certaines personnes leur fissent l'avance du produit de cette double décime. Lui-même fut peut-être une de celles-ci : c'est ainsi du moins que je m'explique les 4,000 francs d'or, que le 22 novembre il fit remettre à Pierre Mausalan, sacriste de l'église de Carpentras et associé au cardinal Raymond de Canillac, délégué à la collecte générale de la décime et commissaire aux négociations avec du Guesclin. Pour être en mesure de les donner, il avait dû les emprunter à des changeurs ou banquiers qui suivaient la cour romaine : Paul Mathei (3), de Florence, lui en avait procuré la moitié, les frères Jean et Michel Baroncelli, le reste. Ces 4,000 francs furent d'ailleurs restitués plus tard (4).

Quoi qu'il en soit, à la date du 23 novembre 1365, la moitié des sommes promises sur la décime avait déjà été payée aux routiers, bien que plusieurs archevêques et évêques n'aient pas été informés assez à temps pour faire à la Toussaint le premier versement prescrit. Des dispositions avaient été encore prises pour que la seconde moitié fût bientôt remise aux troupes partant pour l'Espagne ; aussi le pape se crut-il obligé, tout en reportant les termes des versements au 1er mars et au 1er août des années 1366 et 1367, de demander aux prélats d'expédier, avec le moins de frais possible, au cardinal de Préneste dans le mois qui suivrait chacun de ces termes, tout l'argent qu'il aurait ramassé (5). En définitive, le pape n'eut, je le répète, absolument rien à tirer de

(1) L'imposition de cette décime a évidemment créé la légende d'après laquelle du Guesclin aurait refusé l'argent des bourgeois d'Avignon pour ne vouloir que celui du clergé.

(2) Cf. la bulle du 19 juillet 1365 publiée par M. Prou, p. 133.

(3) Ce banquier était déjà établi à Avignon en 1344 ; cf. l'*Inventaire des archives de Montpellier*, publié par J. Berthelé, t. I, p. 363, nos 4070 à 4072.

(4) Cf. M. Prou, p. 140.

(5) Bulle du 23 novembre 1365, publiée par M. Prou, p. 144.

sa caisse particulière et c'est tout au plus si l'on serait en droit de prétendre qu'il abandonna certaines décimes de la province de Tours que peut-être il s'était réservées (1).

A quel chiffre se monta cette contribution du clergé de France ? Nous ne pouvons le savoir. Pourtant on se doute bien qu'il fut fort élevé, car le 26 janvier 1366, le procureur de Bertrand du Guesclin, Pierre de Villiers, grand-maître de la maison du roi, donna quittance au cardinal de Préneste pour les 32,000 francs d'or qui lui étaient encore dus sur l'argent à lui concédé par le pape (2).

Le comté Venaissin, la ville d'Avignon et la Provence ne se trouvaient pas sur le chemin direct de l'Espagne. Si leurs habitants cependant furent tellement éprouvés par le passage des routiers sur la rive droite du Rhône, que ne devaient donc pas supporter ceux du pays qu'ils traversaient (3) ? On en a une idée par la contribution qu'ils imposèrent à la ville de Montpellier : ils n'en voulurent partir qu'après avoir reçu 10,000 francs (4). Il est encore à supposer que les 4,000 francs d'or prêtés par Urbain V, le 16 janvier 1366, au cardinal Gui de Boulogne, évêque de Porto, Gilles Aycelin de Montaigu, dit le cardinal de

(1) Et encore cela n'est-il pas certain : le texte sur lequel on se base (procuration donnée par du Guesclin à Pierre de Villiers le 22 novembre 1365, publiée par H. Denifle, t. II, p. 775), n'est pas très explicite; il ne dit pas si les décimes de la province de Tours qui restent encore dues font partie de la levée générale. Pour mon compte, je le croirais assez volontiers, car les bulles des 19 juillet et 23 novembre 1365 furent adressées au métropolitain de Tours (Prou, p. 136 et 144, note 1). Je ne suis pas du tout du même avis, en effet, que le R. P. H. Denifle qui déclare (t. II, p. 487) que le pape consentit à se dessaisir en faveur de du Guesclin des décimes de la province de Tours et paya *en outre* une énorme somme, en vue de l'expulsion des Compagnies. » Je ne vois pas quelle est cette « énorme somme » exigée du pape lui-même : y avait-il une allusion dans cette phrase de la procuration de du Guesclin : « et aussi la reste que nostredit Saint Pere nous peut devoir » ? Mais ce reste peut concerner la contribution du comté Venaissin (la bulle annonçant qu'il a fait payer les 5,000 florins d'or est du lendemain 23 novembre) ou celle de la Provence pour laquelle le pape avait sans doute répondu (son prêt de 12,000 francs d'or aux Provençaux n'eut lieu que le 27 novembre). Par conséquent, la part personnelle d'Urbain V reste encore à déterminer.

(2) H. Denifle, t. II, p. 775. Remarquer que le cardinal de Préneste avait été chargé de centraliser le produit de la décime biennale.

(3) A la rigueur, on pourrait remarquer que ni la Provence, ni la ville d'Avignon, ni le comté Venaissin ne faisaient partie du royaume de France et n'étaient pas compris dans la promesse faite par du Guesclin à Charles V de n'exiger aucune finance de ses sujets ou bonnes villes. En droit, Montpellier n'était plus aussi au roi de France, puisque cette ville et sa baronnie, lors du traité de Paris (6 mars 1365), avaient été cédées à Charles le Mauvais en échange des villes de Meulan et du comté de Longueville; mais, en fait, elle faisait encore partie du domaine français, puisque le captal de Buch n'en prit possession au nom du roi de Navarre que le 17 février 1366 (*Histoire générale de Languedoc*, t IX, p. 779.)

(4) *Petit Thalamus*, p. 369.

Thérouanne, à Pierre de Villiers et à Gui de Prohins, sénéchal de Beaucaire et de Nimes (1), avaient été donnés pour satisfaire l'appétit insatiable des Compagnies et empêcher le pillage de la sénéchaussée.

Le gros de l'armée conduit par du Guesclin, qui, on se le rappelle, s'était approché du comté Venaissin et d'Avignon dès le 5 novembre, s'était remis en route avant la fin du même mois. Le 29, Bertrand était à Montpellier et levait la contribution que j'ai dite, puis le 3 décembre il se dirigeait vers Perpignan (2), où le roi d'Aragon devait donner un premier à-compte sur les 100,000 florins qu'il avait promis pour l'expédition contre don Pèdre, son ennemi. Mais là, des bandes de routiers, satisfaites de tout l'argent reçu, peu désireuses de passer les Pyrénées et d'affronter les hasards de la guerre dans un pays inconnu, résolurent de retourner en Languedoc, où le duc d'Anjou, lieutenant général pour le roi de France, les signalait dès le 19 décembre, en prescrivant de veiller à la sûreté du pays (3). Ils s'y rencontrèrent avec d'autres détachements retardataires, qui poursuivaient leur marche vers l'Espagne et qui jusqu'au mois de février 1366, devaient défiler sous les murs de Montpellier (4). Même, ce flux incessant de compagnons toujours disposés au pillage avait nécessité de la part des habitants du Venaissin la continuation de leurs préparatifs de défense. Nous ne voyons pas, en effet, qu'après l'éloignement de du Guesclin, les travaux exécutés par les syndics de Carpentras aient subi un ralentissement (5). Bien leur en prit, car l'été de 1366 leur apporta de nouvelles alarmes (6) : en mai, juin et juillet, des *societates* de Bretons étaient signalées sur les bords du Rhône et le recteur du Comtat ordonnait d'aller prendre de leurs nouvelles au Pont-Saint-Esprit (7). On dut même à leur occasion lever sur le pays une nouvelle taille de 2,500 florins, dont il fallut leur remettre le produit pour les obliger à s'éloigner (8).

(1) M. Prou, p. 60, note 4.

(2) *Petit Thalamus*, p. 369.

(3) *Histoire générale de Languedoc*, t. X, p. 108.

(4) *Petit Thalamus*, p. 369 à 371.

(5) Voir dans les comptes BB 6 et 7 aux archives de Carpentras les sommes payées en décembre et janvier (les mois suivants furent moins chargés) pour l'artillerie, la construction ou réparation des bretèches, les fossés, les remparts, etc.

(6) Le 11 avril 1366, on devait garder les portes de la ville « propter gentes Normannias extraneas que erant in Carpentoracte ». (Arch. de Carpentras, BB 7, fol. 15).

(7) *Idem, ibidem*, fol. 54 v°. — Sur les routiers restés en Languedoc en 1366, voir la note 6 d'Auguste Molinier, p. 781 du t. IX de l'*Histoire générale de Languedoc*.

(8) *Idem, ibidem*, fol. 46 v°, 25 août : « Solvi Petro Riqueti, de Carpentoracte, col-

II.

La campagne de du Guesclin fut en effet, pour le malheur du Languedoc, trop rapidement achevée. On en connaît les résultats : l'entrée sans coup férir en Castille, le couronnement de don Enrique à Burgos, la reculade puis la fuite de don Pèdre, abandonné de presque tous ses sujets, la prise de son trésor à Séville et le partage de l'énorme butin entre tous les capitaines et gens d'armes qui avaient suivi le nouveau roi. Dès la fin du mois de mai 1366, don Enrique, conservant auprès de lui du Guesclin et une élite de Bretons, le maréchal Arnoul d'Audrehem et ses Français, Hugh de Calverly et Eustache d'Auberchicourt avec leurs Anglais, en tout seulement 1.500 lances, congédia le reste de ses troupes (1). Celles-ci n'eurent pas un seul instant la pensée d'aller combattre les Maures de Grenade : elles reprirent la route du Languedoc.

On sait qu'elles furent enrôlées par le prince de Galles, qui sur les instances de don Pèdre, entreprit, l'hiver suivant, le passage des Pyrénées pour une expédition qui devait jeter don Enrique au bas du trône de Castille et y rétablir don Pèdre. La bataille de Navarrete, livrée le 3 avril 1367, fut on ne peut plus désastreuse pour le premier, qui, complètement défait, fut réduit à se sauver précipitamment : du Guesclin, Arnoul d'Audrehem et les plus vaillants capitaines français restèrent prisonniers entre les mains du vainqueur. Quant à celles des Compagnies, pour la plupart Bretonnes, qui avaient pris part au combat sous leur direction (2), elles quittèrent également en hâte le sol espagnol et repassèrent les Pyrénées. Le pape Urbain V n'avait pas attendu leur retour : il avait profité de l'accalmie relative dont jouissaient la Provence

lectori tallie II^m V^c florenorum in dicto Comitatu ultimo imposite pro expellendis societatibus bellicis de comitatu predicto, pro complemento solucionis partis nobilis et innobilis dicte civitatis de dicta tallia competentis... LXXXXVI lb. X s. »

(1) Ayala, t. I, p. 423; S. Luce, *Froissart*, t. VI, p. LXXXVII; E. Molinier, p. 174.

(2) Elles étaient tout à fait distinctes de celles qui avaient combattu sous les ordres du prince de Galles et qui se composaient surtout de Gascons, Flamands et Anglais. Leurs éléments principaux étaient constitués par ces corps de Bretons, qui étaient restés en Espagne avec du Guesclin ou que celui-ci, apprenant les préparatifs du prince Noir, avait fait venir du Languedoc vers la fin de l'année 1366. Aussi, lorsqu'elles apparurent en 1368 en Provence et dans le Venaissin, les connut-on sous le nom de Compagnies bretonnes.

et le Languedoc pour faire le voyage de Montpellier, puis se diriger sur Marseille et prendre la mer pour retourner en Italie (9 janvier-19 mai). Mais, avant de s'embarquer, par sa bulle du 9 mai 1367 il avait renouvelé ses anathèmes contre les routiers et leurs fauteurs (1).

La ville d'Avignon et le comté Venaissin avaient été laissés sous la garde vigilante de Philippe de Cabassole, patriarche de Jérusalem, qui depuis le 17 novembre 1362, exerçait les fonctions de recteur du Comtat (2). La bulle du 13 avril 1367 avait donné à ce prélat le gouvernement d'Avignon (3), et comme l'évêché de cette cité, par la vacance du siège épiscopal, était administré directement par le pape, Urbain V lui en avait encore conféré le vicariat au spirituel et au temporel (4). Tous les pouvoirs se trouvèrent donc réunis entre ses mains ; de plus, la nomination et la destitution des officiers lui appartinrent en propre par une délégation spéciale (5). Pour la défense du pays, il fut secondé, comme on le verra plus loin, par un chevalier tarasconnais, Jacques Albe, seigneur de Roquemartine (6), qui reçut du pape le titre de capitaine général d'Avignon et du Venaissin. Eux seuls furent chargés officiellement d'assurer la protection des États pontificaux et les sujets du pape reçurent l'ordre de leur obéir en toutes circonstances (7).

Dès le mois de juin (8), le Comtat ne se sentait plus en sûreté : le 29 de ce mois, Pons Bermond, le capitaine de Carpentras, mis en éveil par certaines rumeurs inquiétantes, ordonnait de faire le recensement des personnes portant les armes et du matériel de guerre qu'on pourrait au besoin se procurer dans la ville (9). Aussi les travaux de fortification et de défense, qui ne s'étaient

(1) Pour ces voyages et la bulle d'Urbain V, que je dois résumer ici très brièvement, cf. H. Denifle, t. II, p. 499, 500.

(2) Sa bulle de nomination est conservée aux Arch. départ. de Vaucluse, B 7, fol. 1. — Elle a été connue de Cottier, *Notes historiques concernant les recteurs du comté Venaissin*, p. 70.

(3) *Idem*, B 7, fol. 38 ; Cottier, p. 75.

(4) *Idem*, B 7, fol. 39 v°, bulle du 13 avril 1367 ; Cottier, *loc. cit.*

(5) *Idem*, B 7, fol. 38 v°, bulle du 15 avril 1367.

(6) Bouches-du-Rhône, c^on d'Eyguières, chef-lieu de cant. de l'arr. d'Arles.

(7) Bulle du 5 février 1368 adressée aux habitants d'Avignon et du Comtat (Arch. départ. de Vaucluse, B 7, fol. 44).

(8) Déjà même le 29 avril, on disait à Carpentras que des gens d'armes se réunissaient du côté de Bonnieux. (Arch. de Carpentras, BB 7 bis, compte, fol. 169.) Il était encore trop tôt pour ce fussent des troupes revenant d'Espagne.

(9) Arch. de Carpentras, BB 7, délibérations, fol. 25.

jamais beaucoup ralentis depuis le premier passage de du Guesclin, reprirent-ils avec une certaine activité : dans les premiers jours de juillet, on bâtit dans les murs de terre élevés sur le bord des fossés, là où le rempart de pierre n'était pas construit, des espèces de réduits où l'on fixa deux grosses arbalètes (1).

Il n'était que temps de prendre ces mesures, car le 11 juillet, le recteur du Comtat annonçait que les *societates* du Languedoc voulaient traverser le Rhône ; il ordonnait en conséquence à Pons Bermond de faire bonne garde jour et nuit, de fermer les passages dans les remparts et d'élever des murs de terre ou *tapie* depuis le quartier de Serre jusqu'à la porte d'Orange (2). Quelques jours plus tard (18 juillet), le conseil de ville carpentrassien décidait d'envoyer acquérir à Gênes, au meilleur marché possible, des viretons, arbalètes et autres instruments de guerre (3).

Si l'on prenait toutes ces précautions, c'est qu'il était bruit d'une guerre qui allait être dirigée contre la Provence et la reine Jeanne. Sans aucun doute, le duc d'Anjou manifestait déjà les intentions qu'il mit à exécution quelques mois plus tard et l'on craignait qu'il n'eût recours pour cette besogne à toutes les troupes de routiers revenues en Languedoc. Philippe de Cabassole crut devoir en avertir le pape, qui lui ordonna aussitôt de veiller à la garde des pays à lui confiés, d'assister de ses conseils, de sa bienveillance et de ses secours les Provençaux menacés, de solliciter d'eux une aide pour lui-même dans la défense des États pontificaux en cas d'invasion et surtout de leur recommander de rester fidèles à leur souveraine (30 juillet 1367) (4). Quinze jours

(1) Arch. de Carpentras, BB 7 bis, compte, fol. 147 v° : « Sequntur expense per me dictum sindicum persolute in faciendo fieri balesterias gipeas in tapiis fossatorum, tam pro gipo quam pro magistris et manobis (*sic*). » La première dépense fut payée le 5 juillet, la dernière le 15 novembre.

(2) *Idem*, BB 7, fol. 25 v°. — Les dépenses relatives à ces *tapie*, où travaillèrent des équipes d'hommes et de femmes et qui furent élevées depuis la porte de Mazan jusqu'à celle d'Orange, sont consignées dans le compte BB 7 bis, du fol. 126 v° au fol. 147.

(3) *Idem*, BB 7, fol. 26.

(4) Voici cette bulle qui était restée inconnue jusqu'ici et qui jette un jour curieux sur les dangers qui menaçaient la Provence et le comté Venaissin : « Urbanus... Philippo... Admodum displicenter audivimus nova que de inferenda guerra Provincialibus reserasti et circa hoc de remediis nobis possibilibus, que opportuna credidimus, incepimus providere. Volumus igitur et tue fraternitati mandamus quod circa custodiam terrarum tue solicitudini commissarum diligenter intendas ac eisdem Provincialibus assistas consiliis, favoribus et auxiliis opportunis, eosque ex parte nostra sepius horteris quod ad deffensionem nostram contra invasores viriliter se accingant et tanquam fidelissimi, suorum majorum sectantes vestigia, carissime in

auparavant, Urbain V avait même obligé, par une première bulle adressée à son représentant avignonais, les prélats et le clergé de Provence à contribuer aux dépenses que les nobles et les communautés devaient faire pour se mettre en état de résister à l'ennemi (1).

Cette fois cependant, on en fut seulement pour l'appréhension. Si le 31 août, les syndics de Carpentras furent encore obligés d'envoyer au Pont-Saint-Esprit pour savoir si les gens de Compagnies ne mettaient pas à exécution leur projet de franchir le Rhône (2), de nouvelles alarmes ne paraissent plus avoir inquiété la population comtadine dans les derniers mois de l'année 1367. Les Bretons et autres routiers s'étaient décidés à rester en Languedoc; ainsi, par exemple, le 14 septembre, celui qu'on appelait le Limousin, Arnaud du Solier, passait à Montpellier avec une grande « route » et allait camper à Montferrier (3) et aux environs (4). Le lendemain, Perrin de Savoie, capitaine d'une autre forte Compagnie, allait se loger à Vauvert (5). Le surlendemain, Yves de Groeslon avec ses Bretons s'établissait à Mudaison (6), et la campagne devenait si peu sûre que les Montpelliérains devaient faire protéger leurs vendangeurs par une escorte fournie par le Limousin lui-même (7). Enfin, le 25 septembre, on signalait le passage d'Olivier de Mauny, qui, délivré de prison, allait à Beaucaire à la suite du duc d'Anjou (8).

Ce dernier fait est l'indice que le frère de Charles V n'avait pas abandonné le projet, qui, dévoilé quelques mois plus tôt, avait causé les frayeurs d'Urbain V. Il ne se décidait pourtant pas à agir et il attendait celui qu'il espérait mettre à la tête de ses troupes : Bertrand du Guesclin lui-même. Mais celui-ci, retenu captif à Bordeaux par le prince de Galles, n'obtint sa libération que le 27 décembre 1367. Aussitôt qu'il le put, il vint donc retrou-

Christo filie nostre Johanne, regine Sicilie, illustri comitatuum Provincie et Forcalquerii comitisse, eorum naturali domine, firmiter adhereant, nullis adversancium vexacionibus a fidelitate solita et debita separandi, quibus tanquam devotis nostris proponimus assistere favoribus opportunis. Datum Viterbii, IIII kalendas augusti, pontificatus nostri anno quinto. » (Arch. départ. de Vaucluse, B 7, fol. 41 v°.)

(1) *Idem*, B 7, fol. 42.

(2) Archives de Carpentras, BB 7 bis, fol. 169.

(3) Hérault, arr. et cant. de Montpellier.

(4) *Petit Thalamus*, p. 381.

(5) Gard, arr. de Nimes, chef-lieu de cant.

(6) Commune de Mauguio (Hérault), arr. de Montpellier, chef-lieu de cant.

(7) *Petit Thalamus*, p. 381.

(8) *Idem*, p. 382.

ver le duc à Nimes : le 7 février 1368, son passage et celui du maréchal Arnoul d'Audrehem étaient notés à Montpellier (1).

L'expédition qu'avait résolue le peu scrupuleux duc d'Anjou, n'était en somme qu'un acte de haut brigandage. Le riche comté de Provence, qui avoisinait son gouvernement du Languedoc, tentait sa cupidité. Prendre occasion de l'absence de la reine Jeanne, souveraine de ce pays, de l'incapacité de son sénéchal Raymond d'Agout (2) et de l'éloignement du pape, qui aurait, cela est certain, mis de sérieuses entraves à l'exécution de ses desseins, nouer de louches et criminelles relations avec des seigneurs mécontents, les exciter à la révolte ou à la trahison, se jeter lui-même sur la province et s'en emparer par un audacieux coup de main au mépris de tout droit, tel était le plan qu'il rêvait de réaliser (3).

L'entente avec du Guesclin, étant déjà préparée par des négociations antérieures, fut vite conclue. Le futur connétable de France, décoré depuis 1366, par la reconnaissance de don Enrique, du titre de duc de Trastamare, se mit aussitôt à l'œuvre et eut rapidement fait de réunir une armée de routiers. Le 26 février 1368, en effet, il repassait à Montpellier avec le bâtard de l'Isle, Perrin de Savoie, le Petit Meschin, Noli Pavalhon, Amanieu d'Ortigue et d'autres capitaines conduisant leurs nombreux compagnons d'aventures (4) ; après s'y être reposé, il partait dans la direction de la Provence (5). La plupart des gens qu'il emmenait étaient les Bretons qui, en 1367, étaient revenus d'Espagne en Languedoc, où ils avaient passé l'hiver. Le 10 février,

(1) *Petit Thalamus*, p. 382.

(2) Dès le 11 décembre 1387, Urbain V conseillait à la reine Jeanne de remplacer ce sénéchal par Guillaume Gaugié, de Forcalquier. (H. Denifle, t. II, p. 511.)

(3) Il n'est aucun compte à tenir, ainsi que l'a fait remarquer le R. P. H. Denifle (t. II, p. 510), d'après Winckelmann (*Die Beziehungen Kaiser Karls IV. zum Koenigreich Arelat*, p. 52) et Paul Fournier (*Le Royaume d'Arles*, p. 476) de la fable colportée par Thierry de Niem, d'après laquelle l'empereur Charles IV, se trouvant à Avignon en 1365, aurait cédé au duc d'Anjou ses droits sur le royaume d'Arles.

(4) Perrin de Savoie a été mentionné à Tarascon par du Guesclin lui-même dans sa lettre au sieur de la Voulte qui sera indiquée ci-après. Cuvelier le cite (vers 13887) avec le Petit Meschin (vers 13889) ; mais à ces capitaines signalés par les pièces d'archives, il ajoute, sans que nous ayons la preuve de son exactitude, le frère de Bertrand du Guesclin, Olivier, qui, quelques années plus tard, viendra ravager le Venaissin ; Olivier, Hervé et Alain de Mauny, Petit de Cambrai, Alain et Tristan de la Houssaye, Robert le Comte, le bourc de Bierne, Jacques de Bray, Alain Papillon, etc. Il est à remarquer qu'en 1367, Olivier de Mauny était capitaine ou gouverneur de Castelsarrasin (*Histoire de Languedoc*, t. IX, p. [illegible]) ; il ne serait donc pas impossible qu'il fût venu au siège de Tarascon.

(5) *Petit Thalamus*, p. 382.

Amanieu d'Ortigue et Noli Pavalhon s'étaient même rendus maîtres d'un petit fort de la ville de Montolieu (1), dans les environs de Carcassonne ; d'autres, neuf jours après, s'étaient emparés de Pomerols (2) en Agadois (3).

Les préparatifs et la marche de du Guesclin furent aussitôt annoncés au pape, qui ignorant quels étaient les véritables desseins du duc d'Anjou, prit tout de suite peur pour ses États. Il craignit une attaque contre la ville d'Avignon et le Venaissin ; aussi promulgua-t-il en hâte une bulle solennelle, faisant défense à toutes personnes et à toutes communautés d'envahir les territoires qui lui appartenaient et d'enrôler dans ce but des gens d'armes, prohibant expressément d'accorder des secours soit en argent, soit en soldats, soit en vaisseaux à ceux qui tenteraient une entreprise contre la cité avignonaise et le Comtat, et excommuniant d'une façon formelle tous ceux qui contreviendraient à ces défenses (4).

Mais l'armée du duc d'Anjou avait un autre objectif que celui qui était redouté par Urbain V : le samedi 4 mars 1368, elle paraissait devant Tarascon et mettait le siège devant cette

(1) Aude, arr. de Carcassonne, cant. d'Alzonne.

(2) Hérault, arr. de Béziers, cant. de Florensac.

(3) *Petit Thalamus*, p. 382.

(4) Voici cette bulle, dont une copie assez défectueuse se trouve aux Archives depart. de Vaucluse (B 7, fol. 45) et qui n'avait pas encore été signalée : « Ad perpetuam rei memoriam. Humani generis Redemptoris... Sane nuper ad aures nostras relatio fide digna perduxit quod nonnulli, ambicionis et avaricie vicio obsecati, bilicos (*sic pour* bellicos) fecerunt et faciunt apparatus et quod ex ipsorum certis conjecturis et signis probabilis est exorta suspicio quod se parant ad civitatem Avinionensem et comitatum Venayssini, ad nos et eamdem Romanam Ecclesiam nullo medio pertinentes, invadendos et etiam offendendos. Nos igitur, Ecclesie, civitati et comitatui prefatis super hoc de congruo remedio providere et occurere talium conatibus malignorum et animarum periculis, corporum detrimentis, bonorum et rerum dispendiis ac scandalis et incomodis gravissimis et irreparabilibus, que si invasio et offensio predicte, quod absit, contingerint, possunt ex eis verisimiliter formidari, volentes salubriter obviare, universis et singulis clericis et laycis, cujuscumque condicionis, status, ordinis, dignitatis vel preheminencie fuerint, etiam si pontificali seu quavis alia ecclesiastica vel mundana dignitate prefulgeant, universitatibus quoque, communitatibus et civitatibus quibuscunque, auctoritate apostolica, prohibemus et mandamus expresse ne per se vel alios civitatem vel comitatum predictos, seu partem vel castra aut aliqua loca ipsorum aut alterius eorumdem, quovis colore requisito, invadere, impugnare vel offendere, seu propter hoc recipere vel exhibere gentes, stipendia sive galeas vel alia vasa maritima vel fluvialia dare, locare, comodare, aut titulo quocumque concedere seu conducere vel remigare (*sic*) in eis quovismodo presumant, aut super hiis presumptoribus ipsis prestare publice vel occulte, directe vel indirecte, consilium, auxilium vel favorem. Nos enim in omnes et singulos, qui contra inhabitacionem (*sic*) et mandatum hujusmodi venire presument, etiam si, ut predicitur, pontificali vel quavis alia ecclesiastica vel mundana dignitate prehemi-

place (1). Avec la ville voisine de Beaucaire comme point d'app elle pensait sans doute s'en emparer à bref délai et de là pénétr rapidement au cœur de la Provence ; mais, contre son attent Tarascon fit une longue résistance (2). Elle dut rester sous se murs jusqu'au 22 mai, date à laquelle la ville, peut-être affamée consentit à ouvrir ses portes (3). En attendant, sa présence et son stationnement dans un pays qui faisait partie du diocèse d'Avignon (4), constituaient un grave danger pour les sujets d'Urbain V. Même, pour achever de terroriser la population, des détachements vinrent établir leur camp sur le territoire de la cité avignonaise (5). Aussi, Philippe de Cabassole, vicaire de l'église d'Avignon, recteur de cette ville et du Comtat, et Jacques Albe, capitaine général dans les États pontificaux de France, entrèrent-ils en négociations avec Bertrand du Guesclin et ses principaux capitaines, Noli Pavalhon, le Petit Meschin, Bosonet de Pau et Perrin de Savoie.

Ces négociations sont bien connues depuis que le R. P. Denifle a publié les actes qui y sont relatifs, mais on ne savait pas tout : on ignorait jusqu'aujourd'hui qu'elles avaient été engagées à la suite de menaces faites par du Guesclin et ses gens d'envahir et de piller les territoires d'Avignon et du Venaissin si on ne leur donnait pas d'argent (6). C'était de leur part le renouvellement de

nencie, etiamsi de ea specialiter et expressam oporterit facere mencionem, de fratrum consilio, excommunicacionis, quam eos incurrere volumus, sententiam promulgamus, ipsorumque terras et loca, aliasque comunitates et universitates ac civitates contra premissa vel premissorum aliquod actentantes ecclesiastico subicimus interdicto, et eos et ipsorum singulos omnibus privilegiis, indulgenciis, libertatibus, graciis et immunitatibus realibus, personalibusque ab eadem Ecclesia eisdem concessis, necnon et feudorum, bonorum, honorum, officiorum et iurium que a prefata Ecclesia obtinent, de fratrum predictorum consilio, eadem auctoritate privamus... »

Cette bulle n'est pas datée; elle est transcrite dans le registre B, entre d'autres des 12 et 18 mars 1368. Elle est certainement antérieure à la date où le pape apprit l'arrivée de du Guesclin devant Tarascon.

(2) *Petit Thalamus*, p. 382. — Cuvelier, l'auteur de la *Chronique rimée de Bertrand du Guesclin*, a été très mal renseigné sur ces événements et entremêle une quantité d'erreurs à son récit (vers 13801 et suiv.). Il est inutile de les relever ici.

(3) A remarquer que le château actuel, dit du roi René, n'avait pas encore été construit sur le bord du Rhône ; on sait qu'il ne fut commencé qu'au début du XVe siècle par Louis II d'Anjou.

(4) *Petit Thalamus*, p. 382. — Cf. H. Denifle, t. II, p. 516.

(5) Tarascon, rappelons-le, était de l'évêché d'Avignon ; l'église Sainte-Marthe était [illegible] archidiacre de ce diocèse.

(6) [illegible] supplique adressée au pape Grégoire XI par les Avignonais et publiée [illegible] *Pedro Ier*, p. 582.

[illegible] janvier 1369 qui sera transcrite ci-après.

(5)

ʒui leur avait bien réussi au mois de novembre 1365 ıit cette fois encore être couronnée de succès : ils ıen que le pays n'était pas en état de leur résister, ils ɔien en particulier que les remparts d'Avignon (1) et de ıs, pour ne citer que ces deux villes, étaient loin d'être Choisissant le moindre mal, Philippe de Cabassole et Albe se décidèrent à passer par leurs exigences et à ɛ un traité avec eux : ils obtinrent que l'armée s'éloigne- respecterait la cité d'Avignon, le comté Venaissin et lieux nts appartenant au pape et à l'Église romaine, les terres et .és de l'église d'Avignon, même celles qui se trouvaient en ɛnce, les habitants de ces pays et leurs biens. Si d'autres ɔes venaient rejoindre celles qui se trouvaient déjà devant ıscon, elles observeraient le même pacte ; de plus, si les agements ainsi contractés étaient violés, tous les dommages aient amendés et restitués. Ce serment fut juré par du Guesclin ses compagnons le 23 mars.

La procuration que Philippe de Cabassole et le seigneur de .oquemartine avaient fait passer, deux jours auparavant, à leur ;gent, Pierre Beth (2), archidiacre d'Aure en l'église de Commin- ʒes, porte qu'il devait être donné sans aucune promesse ou offrande de la part de l'Église romaine et de ses représentants. C'était trop ménager les susceptibilités des contractants, car à défaut de la bulle du 18 janvier 1369, à laquelle je viens de faire allusion, bien des indices marquent d'une façon non équivoque la façon dont il fut obtenu et dévoilent le sens des conventions en langue française, précédemment acceptées par l'une et l'autre partie : on remit en effet, dans le même temps, au duc de Trastamare un à-compte de 5,000 florins sur les 37,000 réclamés par lui au pape. Évidemment, c'était la rançon qu'il prélevait sur les États pontificaux. Le patriarche de Jérusalem et Jacques Albe avaient été obligés d'en emprunter la moitié au banquier avignonais Michel Baroncelli et ils avaient fait verser le tout entre les

(1) Je renvoie pour les remparts d'Avignon aux diverses monographies qui les concernent, mais je crois devoir signaler ici deux bulles d'Urbain V des 7 décembre 1367 et 6 février 1368 relatives à leur continuation et à la démolition de la maison habitée par le cardinal Gui de Boulogne et de toutes les autres qui gênaient leur construction. (Arch. départ. de Vaucluse, B 7, fol. 41 v° et 44 v°.)

(2) C'était sans doute un parent d'Ambroise Beth, de Carcassonne, trésorier des finances royales en Languedoc, signalé de 1377 à 1380 par l'*Inventaire des archive de Montpellier*, publié par mon excellent confrère M. Joseph Berthelé, t. I, p. 13 n°s 4182 et 4183.

place (1). Avec la ville voisine de Beaucaire comme point d'appui, elle pensait sans doute s'en emparer à bref délai et de là pénétrer rapidement au cœur de la Provence ; mais, contre son attente, Tarascon fit une longue résistance (2). Elle dut rester sous ses murs jusqu'au 22 mai, date à laquelle la ville, peut-être affamée, consentit à ouvrir ses portes (3). En attendant, sa présence et son stationnement dans un pays qui faisait partie du diocèse d'Avignon (4), constituaient un grave danger pour les sujets d'Urbain V. Même, pour achever de terroriser la population, des détachements vinrent établir leur camp sur le territoire de la cité avignonaise (5). Aussi, Philippe de Cabassole, vicaire de l'église d'Avignon, recteur de cette ville et du Comtat, et Jacques Albe, capitaine général dans les États pontificaux de France, entrèrent-ils en négociations avec Bertrand du Guesclin et ses principaux capitaines, Noli Pavalhon, le Petit Meschin, Bosonet de Pau et Perrin de Savoie.

Ces négociations sont bien connues depuis que le R. P. Denifle a publié les actes qui y sont relatifs, mais on ne savait pas tout : on ignorait jusqu'aujourd'hui qu'elles avaient été engagées à la suite de menaces faites par du Guesclin et ses gens d'envahir et de piller les territoires d'Avignon et du Venaissin si on ne leur donnait pas d'argent (6). C'était de leur part le renouvellement de

nencie, etiamsi de ea specialiter et expressam oporterit facere mencionem, de fratrum consilio, excommunicacionis, quam eos incurrere volumus, sententiam promulgamus, ipsorumque terras et loca, aliasque comunitates et universitates ac civitates contra premissa vel premissorum aliquod actentantes ecclesiastico subicimus interdicto, et eos et ipsorum singulos omnibus privilegiis, indulgenciis, libertatibus, graciis et immunitatibus realibus, personalibusque ab eadem Ecclesia eisdem concessis, necnon et feudorum, bonorum, honorum, officiorum et jurium que a prefata Ecclesia obtinent, de fratrum predictorum consilio, eadem auctoritate privamus... »

Cette bulle n'est pas datée; elle est transcrite dans le registre B 7 entre d'autres des 13 et 18 mars 1368. Elle est certainement antérieure à la date où le pape apprit l'arrivée de du Guesclin devant Tarascon.

(1) *Petit Thalamus*, p. 382. — Cuvelier, l'auteur de la *Chronique rimée de Bertrand du Guesclin*, a été très mal renseigné sur ces événements et entremêle une quantité d'erreurs à son récit (vers 13801 et suiv.). Il est inutile de les relever ici.

(2) A remarquer que le château actuel, dit du roi René, n'avait pas encore été reconstruit sur le bord du Rhône; on sait qu'il ne fut commencé qu'au début du XVe siècle par Louis II d'Anjou.

(3) *Petit Thalamus*, p. 382. — Cf. H. Denifle, t. II, p. 510.

(4) Tarascon, rappelons-le, était de l'évêché d'Avignon; l'église Sainte-Marthe était le siège d'un archidiacre de ce diocèse.

(5) Cf. la supplique adressée au pape Grégoire XI par les Avignonais et publiée par P. Mérimée, *Histoire de don Pèdre Ier*, p. 582.

(6) Voir la bulle du 18 janvier 1369 qui sera transcrite ci-après.

la tactique qui leur avait bien réussi au mois de novembre 1365 et qui devait cette fois encore être couronnée de succès : ils savaient bien que le pays n'était pas en état de leur résister, ils savaient bien en particulier que les remparts d'Avignon (1) et de Carpentras, pour ne citer que ces deux villes, étaient loin d'être achevés. Choisissant le moindre mal, Philippe de Cabassole et Jacques Albe se décidèrent à passer par leurs exigences et à conclure un traité avec eux : ils obtinrent que l'armée s'éloignerait et respecterait la cité d'Avignon, le comté Venaissin et lieux adjacents appartenant au pape et à l'Église romaine, les terres et localités de l'église d'Avignon, même celles qui se trouvaient en Provence, les habitants de ces pays et leurs biens. Si d'autres troupes venaient rejoindre celles qui se trouvaient déjà devant Tarascon, elles observeraient le même pacte; de plus, si les engagements ainsi contractés étaient violés, tous les dommages seraient amendés et restitués. Ce serment fut juré par du Guesclin et ses compagnons le 23 mars.

La procuration que Philippe de Cabassole et le seigneur de Roquemartine avaient fait passer, deux jours auparavant, à leur agent, Pierre Beth (2), archidiacre d'Aure en l'église de Comminges, porte qu'il devait être donné sans aucune promesse ou offrande de la part de l'Église romaine et de ses représentants. C'était trop ménager les susceptibilités des contractants, car à défaut de la bulle du 18 janvier 1369, à laquelle je viens de faire allusion, bien des indices marquent d'une façon non équivoque la façon dont il fut obtenu et dévoilent le sens des conventions en langue française, précédemment acceptées par l'une et l'autre partie : on remit en effet, dans le même temps, au duc de Trastamare un à-compte de 5,000 florins sur les 37,000 réclamés par lui au pape. Évidemment, c'était la rançon qu'il prélevait sur les États pontificaux. Le patriarche de Jérusalem et Jacques Albe avaient été obligés d'en emprunter la moitié au banquier avignonais Michel Baroncelli et ils avaient fait verser le tout entre les

(1) Je renvoie pour les remparts d'Avignon aux diverses monographies qui les concernent, mais je crois devoir signaler ici deux bulles d'Urbain V des 7 décembre 1367 et 6 février 1368 relatives à leur continuation et à la démolition de la maison habitée par le cardinal Gui de Boulogne et de toutes les autres qui gênaient leur construction. (Arch. départ. de Vaucluse, B 7, fol. 41 v° et 44 v°.)

(2) C'était sans doute un parent d'Ambroise Beth, de Carcassonne, trésorier des finances royales en Languedoc, signalé de 1377 à 1380 par l'*Inventaire des archives de Montpellier*, publié par mon excellent confrère M. Joseph Berthelé, t. I, p. 132 n°s 4182 et 4183.

mains d'un autre banquier de la même ville, André Tichi, chez lequel du Guesclin fit prendre la somme par l'anglais Janequin Le Clerc, son procureur (24 mars) (1).

Cet accord, porté à la connaissance du pape Urbain V, fut approuvé par lui, mais bien à contre-cœur. En définitive, déclarera-t-il plus tard, c'était agir avec circonspection que de détourner par un sacrifice d'argent un aussi grand fléau que celui dont on était menacé (2).

Aussitôt qu'il sut à Rome la nouvelle de l'attaque de la Provence, il manifesta ses sympathies pour ceux qui étaient si injustement opprimés. Mieux même, il ordonna à son représentant Philippe de Cabassole de veiller à leur sûreté, de les défendre et de les aider, absolument comme il le ferait pour les Avignonais et les Comtadins (25 mars 1368 (3). Puis, quelques jours après, il intervint auprès du roi de France et lui écrivit son amer chagrin d'apprendre que des gens de son royaume, munis d'armes, de vivres et de vaisseaux, eussent envahi le comté de Provence, fief d'empire, sans motif légitime et sans déclaration de guerre; il lui demanda en conséquence de faire cesser la détestable entreprise de son frère contre sa parente la reine Jeanne et lui fit entrevoir que celle-ci, par représailles, pourrait appeler à son secours un prince étranger qui porterait les hostilités dans la sénéchaussée de Beaucaire et le Dauphiné (3 avril 1368) (4). En même temps que cette bulle, fut expédiée une protestation en règle auprès de l'empereur (5).

Étant aussi favorablement disposé en faveur des Provençaux, le pape ne manqua pas, sur les plaintes que lui en adressa la reine Jeanne, de blâmer très vivement la conduite des Avignonais et des Comtadins, qui par peur sans doute et pour achever de se rendre favorables les routiers à la solde du duc d'Anjou,

(1) Tout ceci est extrait des sept documents, datés des 21-24 mars 1368, conservés aux Archives du Vatican et publiés par le R. P. H. Denifle, t. II, p. 778 et suiv.

(2) Voir la bulle du 18 janvier 1369, qui sera rapportée ci-après.

(3) Voici l'essentiel de cette bulle inédite: « Urbanus .. Philipo... Terras Provincie in statu prospero et tranquillo observari cordiali affectione, propter raciones multiplices quas tue circonspectioni notas esse credimus, cupientes, fraternitati tue mandamus quathinus circa conservacionem et deffencionem ipsorum ita solerte invigiles et favoribus opportunis insistas, sicut facis et faceres pro conservacione et deffencione civitatis Avenionensis et comitatus Venayssini... Datum Rome apud Sanctum Petrum, VIII kalendas aprilis, pontificatus nostri anno sexto.» (Arch. départ. de Vaucluse, B 7, fol. 46.)

(4) Prou, *op. cit.*, p. 69 et 157, pièce justif. n° LXXVIII.

(5) *Idem*, p. 70.

leur faisaient passer des vivres et des armes à leur camp devant Tarascon (18 avril) (1). Un fait même lui fut dénoncé qui lui déplut extrêmement : une galère des Grimaldi, de Gênes, venue pour porter secours aux assiégés, pressée par les gens de du Guesclin, s'était rendue à Avignon avec un sauf-conduit pour y prendre des vivres ; moins heureux que ses adversaires, à qui rien n'était refusé, l'équipage n'avait pu obtenir quoi que ce soit ; faute de secours, les hommes avaient péri ou avaient été faits prisonniers. Aussi, Urbain V recommanda-t-il à Philippe de Cabassole, à la date du 30 mai, d'agir d'une façon toute différente : il voulait que ses sujets compâtissent aux malheurs des Provençaux et leur prêtassent un secours qu'il fallait absolument refuser aux gens des Compagnies (2).

Cette partialité des Avignonais et des Comtadins pour les routiers ne devait pas leur porter bonheur ni les mettre à l'abri des pillages et des atrocités que ces gens de guerre avaient l'habitude de commettre : même avant la fin du siège de Tarascon, des bandes de brigands entrèrent dans le Venaissin qu'ils ravagèrent, et les représentants du pape durent ordonner à tous ceux qui devaient le service militaire de faire des chevauchées et de se mettre à leur disposition pour repousser l'ennemi. Cela ne fut pas du goût de tous : il y eut des réfractaires, qui, ne voulant pas obéir, crurent pouvoir se dispenser de leurs obligations en adressant un appel au pape. Celui-ci répondit par la bulle du 26 mai : il s'éleva contre de tels procédés et ordonna à Philippe de Cabassole et à Jacques Albe de contraindre les récalcitrants par des peines temporelles ou des censures spirituelles (3). Les gens de Carpentras durent être touchés par cette bulle ; pendant tout le mois de juin, on les voit, en effet, très affairés pour faire révoquer les lettres sur les gages de leur capitaine Pons Bermond, accordées par le patriarche de Jérusalem et le capitaine général du Comtat et contre lesquelles ils procédaient en justice. Leurs syndics s'agitaient fort aussi à cause du gage de 200 florins qu'ils avaient dû donner sur leurs biens : le trésorier du Comtat avait réclamé cette somme pour ceux qui servaient en armes à Carpentras (4).

(1) Arch. départ. de Vaucluse, B 7, fol. 46 v° ; H. Denifle, t. II, p. 511, note 5, avec la date du 19 avril. La bulle, dans le registre B 7, porte bien comme date le 14 des calendes de mai.

(2) H. Denifle, t. II, p 511, note 6.

(3) Arch. départ. de Vaucluse, B 7, fol. 47 ; H. Denifle, t. II, p. 513, note 1.

(4) Arch. de Carpentras, CC 154, fol. 2 v°.

En conséquence des ordres donnés, les villes et places fortes durent se mettre en état de défense : on constate, par exemple, que la capitale du Venaissin, à la date du 15 mai, fut obligée de commander pour son artillerie un millier de carreaux ou de viretons d'acier (1).

C'est surtout lorsque Tarascon eut ouvert ses portes aux assiégeants et lorsque les routiers se répandirent comme un torrent dévastateur dans la Provence (2), que le comté Venaissin eut à redouter leurs excès. Dès le 15 juin, les Carpentrassiens envoyaient des messagers à Gigondas et à Sablet pour avoir nouvelles des *societates* qui devaient passer par là (3). Deux jours après, ils prenaient à Avignon les ordres du recteur pour savoir s'ils pouvaient leur donner les vivres, ainsi qu'on avait fait précédemment pour les compagnons de du Guesclin. On leur répondit par la négative, conformément aux instructions données par le pape (4). Peut-être est-ce ce changement de procédés qui déchaîna un peu plus la colère des gens de Compagnies, habitués à être mieux traités. Mais tout d'abord les routiers ne firent que passer : ils étaient trop occupés par leurs courses en Provence et par la querelle qui, à cause d'eux, s'était élevée entre les Dauphinois et les Provençaux ; les premiers, hostiles pour commencer aux soldats de du Guesclin, s'étaient cependant servis des Bretons pour venger l'exécution d'un noble clerc dauphinois par le capitaine provençal de Sisteron ; avec eux ils avaient envahi la Provence, surtout dans la partie située au nord et à l'est du comté Venaissin, et c'était entre les uns et les autres une suite d'escarmouches ou une série de représailles violentes (5).

C'est pour cela que, le 28 juin, on envoyait à Malaucène, pays rapproché du théâtre de cette guerre, demander au viguier où se trouvaient les gens de Compagnies (6). Ils ne tardèrent pas à arriver dans le Venaissin : les messagers que Pons Bermond et les

(1) Arch. de Carpentras, CC 153, fol. 53 v°.

(2) Je ne parlerai pas du prétendu siège d'Arles, que du Guesclin aurait entrepris après celui de Tarascon; je me contente de renvoyer pour ce sujet au R. P. H. Denifle, t. II, p. 512 (voir surtout la note 2). Cuvelier est de ceux qui ont parlé de ce siège (vers 14040 et 14041); mais son récit est tellement fantaisiste, même en ce qui concerne la prise de Tarascon, que son témoignage est très suspect.

(3) Arch. de Carpentras, CC 153, fol. 74; CC 154, fol. 1 v°.

(4) *Idem*, CC 154, fol. 1 v°.

(5) Sur cette guerre entre le Dauphiné et la Provence, voir surtout H. Denifle, t. II, p. 515 et suiv., p. 788 et suiv. Je ne puis faire que résumer ce qui est utile à savoir pour le comté Venaissin.

(6) Arch. de Carpentras, CC 153, fol. 74 v°; CC 154, fol. 2.

syndics de Carpentras expédièrent dans la soirée du 8 juillet à Caromb, Crillon et Bedoin, revinrent le lendemain matin annoncer qu'il y en avait de logés dans le prieuré de Bedoin (1) ; le 9 juillet cependant, ils en étaient repartis (2). C'était le prélude d'une invasion complète du pays, et elle fut si rapide que, le 18 du même mois, l'archevêque d'Embrun pouvait écrire au cardinal Gilles Aycelin de Montaigu que tous les chemins du Dauphiné et de la Provence jusqu'à Avignon étaient occupés par les Bretons (3). Cependant du Guesclin lui-même s'était en allé depuis les premiers jours de juillet (4) ; mais les troupes qu'il avait laissées dans le Comtat et dans les pays voisins étaient toujours réputées être à lui et l'on verra plus loin que lorsque le pape crut devoir sévir contre elles, il s'en prit directement au duc de Trastamare, qu'il rendit responsable de leurs excès.

L'occupation et la dévastation du territoire avignonais et du Venaissin eurent lieu surtout à la fin de juillet et pendant le mois d'août 1368 : le pillage, l'incendie, le meurtre, tels furent les principaux exploits des routiers contre la malheureuse population (5). On voit s'ils s'entendaient à garder la foi des traités conclus précédemment et quelle idée singulière ils avaient de la protection qu'ils avaient jurée de donner aux sujets du pape. Grâce cependant aux mesures prises par Philippe de Cabassole et Jacques Albe, ils ne purent que ravager la campagne, sans pouvoir occuper des forteresses d'où il aurait été difficile de les déloger. Mais, pour comble de malheur, les paysans, ainsi maltraités et aussi peu défendus, se révoltèrent et joignirent leurs excès à ceux des Bretons (6). Ce fut comme une espèce de petite Jacquerie, qui était restée inconnue jusqu'ici et sur laquelle on manque malheureusement de renseignements.

Les villes et places fortes, ainsi que la campagne, étaient gar-

(1) Arch. de Carpentras, CC 153, fol. 77 v° ; CC 154, fol. 2.

(2) *Idem, ibidem.*

(3) H. Denifle, t. II, p. 789.

(4) Le 5, il se trouvait déjà à « Maillonne », non loin de Montbrison, quand il écrivit au sieur de la Voulte une lettre des plus fières qu'a publiées M. L. Delisle (*Deux Lettres de Bertrand du Guesclin et de Jean le Bon, comte d'Angoulême*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLV, p. 302.)

(5) Voir la bulle d'excommunication du 1er septembre 1368, publiée par M. Prou, p. 161.

(6) Arch. de Carpentras, CC 154, fol. 3 : « Item, anno [1368] et die quinta mensis augusti, solvi Matheo Mercerii qui, die sabbati proxime preterita, portavit litteras ad dominum rectorem, ex parte domini judicis et sindicorum, *pro rebellione quam faciebant laboratores...* »

dées par les garnisons que le capitaine général y avaient mises. Elles y étaient à la solde des habitants du pays, qu'Urbain V pria, le 8 août 1368, de verser la contribution nécessaire à leur paiement (1). Mais comme il se défiait, et pour cause, de la bonne volonté des communautés à supporter cette dépense, il donna en même temps pouvoir au recteur Philippe de Cabassole de contraindre par les rigueurs de droit celles qui s'y refuseraient (2). A cette date, le pape ignorait encore la gravité de la situation et croyait que les Compagnies ne dévastaient que les comtés de Provence et de Forcalquier ; il ne pensait donc prescrire que des mesures de prévoyance. Cependant, il redoutait vivement une invasion dans ses domaines : aussi écrivit-il, le même jour, à l'archevêque de Lyon, à l'évêque de Valence et au comte de Valentinois pour leur demander d'accéder à la requête de Philippe de Cabassole et de lui envoyer les soldats et les vivres dont il pourrait avoir besoin pour la défense de ses

(1) Bulle adressée aux habitants d'Avignon et aux communautés du Comtat : Arch. départ. de Vaucluse, B 7, fol. 50; M. Prou, p. 159, n° LXXXI.

(2) Cette bulle, restée inconnue, est assez intéressante pour qu'elle soit rapportée ici. En voici le texte :

« Urbanus... Philipo, patriarche Jerosolimitano, salutem... Percepto nuper quod gencium societatis pestifere filiorum Satane rabies in Provincie et Forcalquerii comitatibus, qui civitati nostre Avinionensi et comitatui Venaysini ad nos et Romanam Ecclesiam spectantibus, quorum es rector, vicini existunt, hiis diebus deseviens, terras depopuletur comitatuum eorumdem, sicque verisimiliter formidandum quod gentes pestifere seviciis imbute, iniquitati laxatis habenis, non ponent insolencie terminum, sed terris predictis seva eorum depopulacione vastatis, fines dictorum civitatis et comitatus ingredi molientur, fideles nostros civitatis et comitatus Venayssini predictorum cives et incolas universos requirimus per alias nostras licteras et hortamur, eis districte mandantes ut secundum ordinacionem tuam, quam tua fraternitas et dilectus filius nobilis vir Jacobus Albe, miles, dictorum civitatis et comitatus Venayssini capitaneus, duxeritis faciendam, ipsi incole contribucionem peccuniarum dandam stipendiariis pro tuicione civitatis et comitatus Venayssini predictorum, magnis obviaturi periculis, facere non omictant. Verum, quia, prout audivimus, universitates civitatis et comitatus Venayssini predictorum se in facienda contribucione hujusmodi difficiles et renitentes reddiderunt hactenus atque reddunt, nos considerantes tantis obviari periculis fore nullathenus negligendum, licet ex parte tui officii rectoriatus possis eosdem universitates, cives, incolas et habitatores ad hoc compellere, nichilominus tamen eidem fraternitati tue super modo et forma contribucionis hujusmodi libere disponendi ac universitates, cives, incolas et habitatores supradictos et alios de terris Romane Ecclesie subjectis, sub tuo regimine consistentes, ad contribucionem ipsam faciendam, auctoritate nostra, per censuram ecclesiasticam et etiam alias, prout ex potestate officii temporalis tibi commissi potes et poteris, appellacione postposita, compellendi, non obstantibus... facultatem concedimus. Datum apud Montemflasconem, VI idus augusti, pontificatus nostri anno sexto. » (Arch. départ. de Vaucluse, B 7, fol. 49 v°.)

États (1). Déjà même, le 1er août précédent, en prévision de l'arrivée des ennemis dans les territoires d'Avignon et du Comtat, il avait adressé au patriarche de Jérusalem une bulle pour obliger le clergé à contribuer aux dépenses que les nobles et les communautés devaient faire pour la construction de leurs remparts, la fortification des localités utiles à garder et la solde des gens d'armes (2).

Les habitants de Carpentras, dont nous connaissons déjà les préparatifs pour se mettre à l'abri d'une attaque de l'ennemi, ne s'étaient pas laissés prendre au dépourvu. Avec activité ils avaient continué leurs travaux, mais c'est surtout en juillet et août, pendant la période qui correspond aux plus grands ravages des gens de Compagnies, qu'ils augmentèrent leur matériel d'artillerie : dès le 4 juillet, les syndics commençaient à payer de nouvelles armes ; le 5, ils donnaient un à-compte à l'industriel qui leur confectionnait des « stralhons » ; le 15, ils dépensaient pour les accessoires de leurs grosses arbalètes ; au mois d'août, ils faisaient faire du charbon, sans doute pour leurs canons de garrots et brûlaient ainsi jusqu'à 32 quintaux de bois (3) ; ils achetaient 630 viretons et finissaient de payer 12 nouvelles arbalètes (4). En même temps, ils faisaient charger les pierres de Notre-Dame du Grès, malgré l'opposition des chanoines de ce monastère qu'on fit tenir en respect par des hommes d'armes, et on les porta à l'intérieur de la ville pour les employer à la défense des remparts (5).

(1) Bulle publiée par M. Prou, p. 159, n° LXXX.

(2) Voici quelques extraits de cette bulle encore inédite : « Ad nostri pervenit apostolatus noticiam quod dilecti filii nobiles et universitates civitatis Avinionensis ac eciam civitatum, castrorum et locorum comitatus Venayssini et quorumdam aliorum locorum solitorum per rectorem dicti comitatus, qui est pro tempore, gubernari, ad nos et Romanam Ecclesiam pleno jure spectancium, nonnullis personalibus realibusque periculis metu potenti cadere inconstantes, personis clericalibus et laycalibus dictorum civitatum, castrorum et locorum probabiliter venturis de proximo, merito formidandis, disponunt, Deo adjutore, resistere, seque pro posse viriliter deffendere, ac muros dictorum civitatum, castrorum et locorum compleri et reparari facere, prout fuit opportunum, quodque ad hujusmodi resistencie ac deffensionis faciende per stipendiarios conducendos, apparatum et fabricam murorum, non mediocres expense ipsi incumbunt... » (Arch. départ. de Vaucluse, B 7, fol. 48 v°).—C'est à peu près la répétition de la bulle du 15 juillet 1367, adressée à Philippe de Cabassole pour le clergé de Provence.

(3) « Solvi... in diminucionem carbonis quod fecerunt in domo Fratrum ad opus arthelharie... — Solvi... pro precio XXXII quintalium lignorum... pro faciendo carbonem ad opus artelharie. »

(4) Arch. de Carpentras, CC 154, fol. 9 v° et 10.

(5) *Idem*, CC 154, fol 114. — L'opposition des chanoines suscita des rixes : un homme fut blessé par Jacques Robert et soigné aux frais de la municipalité de Carpentras. (*Idem*, CC 153, fol. 94 v° ; CC 154, fol. 115 et 222 v°.)



Bertrandin de Clequin

par cet auteur, qui la

par endroits tout à fait

pas été donnée pour qu'on

qui n'a pas connu tous

quitte (vers 14066

de ses gens

d'Orange de leur prochain passage, on est en droit de supposer qu'ils s'acheminaient dans la direction du pont du Saint-Esprit, pour repasser le Rhône et retourner en Languedoc (1). C'était sans doute là le commencement de l'exode obtenu à prix d'argent. L'hypothèse ici présentée n'est pas sans quelque vraisemblance : les auteurs du *Petit Thalamus* de Montpellier ont signalé, en effet, à l'époque des vendanges, le retour des Compagnies qui avaient assiégé Tarascon : elles se rendaient alors dans les environs de Toulouse (1). C'était la fin de l'expédition du duc d'Anjou en Provence, que clôtura le traité passé à Toulouse, au mois de novembre suivant, avec Roger de Saint-Sévérin, comte de Mileto, représentant de la reine Jeanne (2); mais, hélas! ce n'était pas la fin des malheurs des Provençaux et Dauphinois, qui allaient reprendre leur querelle sanglante. Les Avignonais et Comtadins ne devaient pas non plus rester longtemps sans voir revenir sur leurs terres ces Bretons et autres gens de guerre dont ils avaient tant à redouter.

En attendant, il leur restait à payer les dépenses occasionnées par cette dernière invasion ; il leur fallut surtout rembourser les sommes versées pour eux à deux reprises différentes, dans le courant de l'année 1368, à Bertrand du Guesclin et aux capitaines de son armée. L'établissement d'une taille, portant d'une part sur les habitants d'Avignon, d'autre part sur ceux du Venaissin, fut donc décidé; mais elle fut loin d'être acceptée sans difficulté par les intéressés. Elle donna même lieu à de vives protestations contre le recteur Philippe de Cabassole ; on lui reprocha d'avoir inutilement traité une première fois avec les routiers et de leur avoir donné de l'argent pour une sauvegarde qui n'avait pas été observée, on refusa de contribuer au remboursement des cinq mille florins versés au mois de mars 1368, etc. La querelle vint à un tel point que le pape fut obligé d'intervenir : il couvrit com-

(1) Perrin de Savoie, le Petit Meschin, Amanieu d'Ortigue, Bosonet de Pau et Noli Pavalhon, les anciens compagnons de du Guesclin devant Tarascon, furent encore enrôlés à l'automne de 1368 par le duc d'Anjou, pour la guerre contre les Anglais en Guyenne, Agenais, Rouergue et Quercy; mais ils se rendirent tellement suspects par leur conduite équivoque que le duc les fit noyer ou exécuter le 11 mai 1369. (*Petit Thalamus*, p. 384.)

(1) « Item, en vendimias, totz losdichs capitanis foron entorn Montpeller am lurs Companhas, tornan de Tarascon et anan vers Tholosa, per que foron gardas de la vendimia de Montpeller... » (*Petit Thalamus*, p. 382.)

(2) *Petit Thalamus*, p. 383. — Le château de Tarascon ne fut rendu a la reine Jeanne que le 30 novembre 1369. (*Idem*, p. 384.)

La principauté voisine d'Orange ne se crut pas non plus en sûreté. Le 9 août, le prince rappelait aux conseillers de sa ville capitale que lorsqu'on voit brûler la maison de son voisin, on doit craindre pour soi-même ; et comme les Bretons dévastaient alors le comté Venaissin, il était à redouter qu'ils n'étendissent leurs ravages. Il fit donc prendre certaines mesures de protection et pour commencer nommer un capitaine chargé de la défense (1). On organisa ensuite la garde des remparts et on y obligea les riches qui, à l'indignation des petites gens, voulaient s'en dispenser (2). Mais la principauté semble n'avoir pas eu le même traitement que le pays voisin : Perrin de Savoie et le bâtard de Comminges, qui, le 20 août, prenaient soin d'avertir le prince de leur passage (3), ne témoignaient certainement pas l'intention de se conduire en ennemis.

Ce qu'il y a de remarquable c'est que le gouvernement du duc d'Anjou, le Languedoc lui-même, eut à souffrir de cet état de choses. A la faveur des troubles qui étaient la conséquence de la guerre de Provence et des événements qui avaient suivi, des bandes de voleurs et de pillards s'étaient répandues dans la sénéchaussée de Beaucaire. Sur la plainte des communautés foulées et oppressées, le roi de France dut, le 6 août 1368, abolir un subside de 12 deniers pour livre qui avait été décrété en Languedoc (4). La désolation était donc générale.

L'indignation d'Urbain V ne se contint plus : le 1er septembre, après avoir rappelé les conventions passées devant Tarascon, au mois de mars précédent, entre ses représentants, Bertrand du Guesclin et ses capitaines, après avoir rappelé leur serment solennellement prêté de respecter la personne et les biens de ses sujets, après avoir signalé au monde chrétien les excès dont ils s'étaient rendus coupables, il lança l'excommunication contre du

(1) Arch. d'Orange, BB 2, fol. 60 v° : « Fuit propositum in dicto conscilio per dominum nostrum principem quod societates Britonorum sunt et currunt in comitatu Venaycini, et qui vidit (*sic*) combruere hospicium sui vicini debet timere, et ideo consilium debet providere de remedio et specialiter de capitaneo... » Il est curieux d'observer que, les 8 et 9 août, le pape et le prince d'Orange, très éloignés l'un de l'autre, employaient les mêmes expressions pour obliger leurs sujets à se garder. Le pape disait, en effet, dans sa bulle aux gens d'Avignon et du Comtat : « Prudentis est consilii pericula ne noceant precavere et cum proximi paries uratur, antequam ignis vicinus in flammam transeat, domus proprie destructivam, oportuna remedia providere. »

(2) *Idem*, BB 2, fol. 62.

(3) *Idem, ibidem*.

(4) *Histoire générale de Languedoc*, t. X, col. 1389, n° 538.

Guesclin et tous ses complices, mit en interdit les cités, châteaux, villes, lieux et territoires où ils se trouvaient et où ils pourraient séjourner, les fit sommer de rendre dans le plus bref délai tous les biens dont ils s'étaient emparés appartenant aux Avignonais, Comtadins et fidèles de l'église d'Avignon, et défendit enfin à toutes personnes, princes, ducs, marquis, comtes, barons, sénéchaux, etc., d'entretenir commerce ou d'avoir des relations avec eux, de leur fournir des vivres ou autres secours, de les recevoir, de conclure alliance avec eux, etc. (1).

A vrai dire, l'excommunication était peu redoutée des brigands qui s'étaient mis au-dessus de toutes les lois divines et humaines; mais elle avait quelquefois pour effet de les exaspérer et de les pousser à de nouveaux crimes. Malgré son indignation, Urbain V, dans l'intérêt de ses sujets, se crut donc obligé d'user de circonspection : il avait d'abord pris soin de ne pas mettre dans l'adresse de sa bulle le nom de Philippe de Cabassole, à qui il voulait réserver tous ses moyens d'action et ne pas créer d'inimitiés, mais seulement celui de l'official d'Avignon. Puis, il attendit quelques jours avant de promulguer l'anathème : il ne se décida que le 14 septembre à faire expédier la bulle du 1er, et encore il s'en rapporta à l'expérience et à l'habileté de son représentant pour la mettre à exécution (2). Elle fut cependant communiquée aux villes et communautés et il est probable que les dispositions en furent publiées.

Mais déjà, pour faire cesser les déprédations et pour éloigner l'ennemi, on avait eu recours à d'autres mesures, dont l'emploi réussissait toujours : on avait acheté à prix d'argent le départ des Compagnies. Bien que les documents de cette époque aient subsisté en petit nombre et seulement d'une façon fragmentaire, on sait que des tailles furent imposées sur le clergé, les barons

(1) Cette bulle, dont des exemplaires se trouvent aux Archives départementales de Vaucluse (B 7, fol. 50 v°) et dans celles de la ville de Carpentras (EE 1, n° 1), a été publiée par M. Prou, p. 161. Elle avait été connue par S. Luce, *Froissart*, t. VII, p. XXVI, note 1.

(2) Ces appréhensions sont dévoilées par une lettre du camérier du pape adressée à Philippe de Cabassole, que l'on n'avait pas connue jusqu'ici. La voici en entier :

« Reverendo patri in Christo domino Philippo, patriarche Jerosolimitano, rectorique comitatus Venayssini et vicario Avinionis. Reverende pater et domine, micto vobis processus apostolicos in bulla alba interclusos, qui comictuntur officiali Avinionensi et non vobis, ne ipsos exequendo inimicicias acquiratis; tamen non utatur eis, nisi vobis apparet expediens vel necesse. Altissimus vos conservet. Scriptum manu mea rudi apud novam civitatem Montisflaconis, die XIIII septembris. » (Arch. départ. de Vaucluse, B 7, fol. 52.)

ou nobles et les communautés du Venaissin pour rembourser les frais de la guerre et pour restituer à ceux qui les avaient avancées, non seulement les finances données à Bertrand du Guesclin devant Tarascon, mais encore celles qui furent versées à ses gens dans le but de leur faire évacuer le pays, traité inhumainement par eux (1). Les Avignonais, dans une supplique qu'ils adressèrent à Grégoire XI, parlèrent de la contribution de 5,000 florins payée par Philippe de Cabassole au mois de mars 1368, puis d'une seconde, dont le montant reste indéterminé et qui fut remise au même du Guesclin en vertu d'un nouvel accord : ils avaient eu à payer leur part de l'une et de l'autre (2). Enfin, Urbain VI déclarera lui-même à la date du 18 janvier 1369 que les *societates*, envahissant, au mépris de leur serment, les territoires d'Avignon et du Comtat, extorquèrent une forte somme d'argent (3). Voilà évidemment qui lève tous les doutes sur la réalité de la nouvelle rançon payée par les malheureux habitants de ces pays (4).

Ce fut à l'habileté de Philippe de Cabassole que l'on dut d'obtenir l'éloignement des routiers. Nul doute que pour se procurer l'argent comptant et pour traiter plus tôt avec les gens de Compagnies, il n'ait eu recours, comme on l'avait fait précédemment, aux riches banquiers avignonais. L'urgence des versements à effectuer ne lui permettait guère d'agir autrement. En tout cas, il semble bien que les négociations entamées par lui avec les chefs de brigands déchaînés dans les États pontificaux, aient abouti vers le milieu d'août : si, en effet, le 20 de ce mois, Perrin de Savoie et le bâtard de Comminges avertissaient le prince

(1) « Pro solvenda et restituenda pecunia data domino Bertrando de Clequino, ejusque inquam societatibus, ut comitatum ipsum que[m] inhumaniter lacerabant, omnino dimiterent, et pro ali[i]s expensis factis in custodia et defensione dicti comitatus. » (Bibl. d'Avignon, ms. 2398, fol. 25 v°.)

(2) Mérimée, *op. cit.*, p. 582 et 583. — La copie reproduite par cet auteur, qui la tenait de M. Paul Achard, est extrêmement défectueuse et par endroits tout à fait incompréhensible. Il est regrettable que la cote n'en ait pas été donnée pour qu'on en fasse la vérification.

(3) Voir ci-après le texte de cette bulle.

(4) L'auteur de la *Chronique rimée de Bertrand du Guesclin*, qui n'a pas connu tous ces événements, fait dire au duc d'Anjou, lorsque son héros le quitte (vers 14066 à 14068) :

« ... Vous alez bien parlant.
De moy emporterez .x. mile maintenant ;
Et au pape de Romme irai si exploitant,
Que .xx. mil en arez.... »

Évidemment, c'est un écho des exactions de Bertrand du Guesclin et de ses gens dans le comté Venaissin.

d'Orange de leur prochain passage, on est en droit de supposer qu'ils s'acheminaient dans la direction du pont du Saint-Esprit, pour repasser le Rhône et retourner en Languedoc (1). C'était sans doute là le commencement de l'exode obtenu à prix d'argent. L'hypothèse ici présentée n'est pas sans quelque vraisemblance : les auteurs du *Petit Thalamus* de Montpellier ont signalé, en effet, à l'époque des vendanges, le retour des Compagnies qui avaient assiégé Tarascon : elles se rendaient alors dans les environs de Toulouse (1). C'était la fin de l'expédition du duc d'Anjou en Provence, que clôtura le traité passé à Toulouse, au mois de novembre suivant, avec Roger de Saint-Sévérin, comte de Mileto, représentant de la reine Jeanne (2); mais, hélas! ce n'était pas la fin des malheurs des Provençaux et Dauphinois, qui allaient reprendre leur querelle sanglante. Les Avignonais et Comtadins ne devaient pas non plus rester longtemps sans voir revenir sur leurs terres ces Bretons et autres gens de guerre dont ils avaient tant à redouter.

En attendant, il leur restait à payer les dépenses occasionnées par cette dernière invasion ; il leur fallut surtout rembourser les sommes versées pour eux à deux reprises différentes, dans le courant de l'année 1368, à Bertrand du Guesclin et aux capitaines de son armée. L'établissement d'une taille, portant d'une part sur les habitants d'Avignon, d'autre part sur ceux du Venaissin, fut donc décidé; mais elle fut loin d'être acceptée sans difficulté par les intéressés. Elle donna même lieu à de vives protestations contre le recteur Philippe de Cabassole ; on lui reprocha d'avoir inutilement traité une première fois avec les routiers et de leur avoir donné de l'argent pour une sauvegarde qui n'avait pas été observée, on refusa de contribuer au remboursement des cinq mille florins versés au mois de mars 1368, etc. La querelle vint à un tel point que le pape fut obligé d'intervenir : il couvrit com-

(1) Perrin de Savoie, le Petit Meschin, Amanieu d'Ortigue, Bosonet de Pau et Noli Pavalhon, les anciens compagnons de du Guesclin devant Tarascon, furent encore enrôlés à l'automne de 1368 par le duc d'Anjou, pour la guerre contre les Anglais en Guyenne, Agenais, Rouergue et Quercy; mais ils se rendirent tellement suspects par leur conduite équivoque que le duc les fit noyer ou exécuter le 11 mai 1369. (*Petit Thalamus*, p. 384.)

(1) « Item, en vendimias, totz losdichs capitanis foron entorn Montpeller am lurs Companhas, tornan de Tarascon et anan vers Tholosa, per que foron gardas de la vendimia de Montpeller... » (*Petit Thalamus*, p. 382.)

(2) *Petit Thalamus*, p. 383. — Le château de Tarascon ne fut rendu a la reine Jeanne que le 30 novembre 1369. (*Idem*, p. 384.)

plètement son représentant, approuva tout ce qu'il avait fait dans l'intérêt du pays (1) et obligea les récalcitrants à payer la quote-part qui leur revenait (18 janvier 1369) (2). La communauté de Carpentras avait encore émis une autre prétention : celle de faire percevoir la taille à laquelle elle était taxée par des syndics à elle, qu'elle avait présentés à l'acceptation de Philippe de Cabassole. Elle fut déboutée elle aussi de sa demande et Urbain V défendit expressément au recteur d'y consentir (3). Pour briser toutes les résistances, le pape renvoya même à ce dernier toutes les appellations qu'on lui avait transmises, en lui donnant le pouvoir de les juger (4).

On ignore cependant le montant exact des tailles levées sur le

(1) Philippe de Cabassole avait, par sa conduite sage et prudente, si bien mérité la reconnaissance du pape que celui-ci le comprit dans la promotion de cardinaux qu'il fit le 22 septembre 1368. Deux jours après, il le confirma dans son office de recteur d'Avignon et du Comtat. (Arch. départ. de Vaucluse, B 7, fol. 52 v°; Cottier, p. 76.)

(2) Voici le texte de cette bulle, qu'on me permettra de transcrire ici presque en entier, en raison de l'intérêt qu'elle présente :

« Urbanus... Philipo, sancte Romane Ecclesie presbiteri cardinali... rectori salutem... Ad nostrum pervenit auditum quod cum dudum nonnulle gentes perverse appellate sociales, quas in unum sub ducatu illicito Bertrandi de Claquino, comitis Transtamere, malignandi confederavit voluntas, comitatus Provincie et Forcalquerii invasissent et civitatem Avinionensem et comitatum Venayssini, nobis et Ecclesie Romane inmediate subjectos, minarentur invadere et predari, quod statim per eos fieri, nisi per cives et incolas dictorum civitatis et comitatus magna peccunie quantitas daretur eisdem, probabiliter timebatur, tu, tamquam vir circumspectione preditus, futuris volens obviare periculis atque dampnis, que ex ostilitate dictarum gencium erant verisimiliter secutura, consideransque quod pro deffensione patrie tibi et dictis civibus et incolis non audeat (*sic pour* erat) resistendi facultas, eligendo minus malum, pro redimendo periculosam nimium et damnosam vexacionem ipsorum civitatis et comitatus, receptis ab ipsis Bertrando et gentibus suis fide ac promissionibus oportunis quod civitatem et comitatum eosdem non offenderent, eis quinque milia florenorum auri solvisti, de quo tuam circumspectam prudenciam commendamus. Cum autem, sicut super audivimus, hujusmodi florenorum quantitatem inter cives civitatis et incolas comitatus prefatorum fideliter et provide duxeris dividendam, sed nonnulli ex eis in ipsa quantitate florenorum, ut prefertur, soluta pro rata eos contingente ex eo contribuere contradicunt, quod eidem Bertrandus et gentes sue, eadem quantitate recepta, contra premissam fidem venientes, dictos civitatem et comitatum, ut extorquerent, prout extorserunt, a te ac civibus et incolis predictis, majorem peccunie quantitatem, multipliciter vexaverunt, nos considerantes quod in hoc nulla intervenit tua culpa, sed infidelitas iniquorum, circumspectioni tue per apostolica scripta mandamus, quathinus prefatos cives et incolas ac alios contradictores ad contribuendum occasione predicta pro rata eos, ut predicitur, contingente, per censuram ecclesiasticam et temporalem districtionem, auctoritate nostra, postposita interpellacione, compellas, non obstantibus....

« Datum Rome, apud Sanctum Petrum, xv kalendas februarii, pontificatus nostri anno septimo. » (Archives départ. de Vaucluse, B 7, fol. 54 v°.)

(3) Bulle du 18 janvier 1369. (*Idem, ibidem*, fol. 53 v°.)

(4) Bulle du même jour. (*Ibidem*, fol. 54.)

pays, tant pour obtenir l'éloignement des Bretons que pour solder les dépenses faites à leur occasion. Un débris de vérification des comptes de Raymond de Majorque, le collecteur général de ces impôts, daté du 22 mars 1369, semblerait indiquer qu'ils s'élevèrent seulement à la somme de 6,200 florins environ (1). Mais il y eut certainement plus, si l'on remarque le total de la subvention fournie par la seule ville de Carpentras et la date de ses différents versements : le 20 janvier 1369, elle donna en à-compte 100 florins d'or; le 21 avril suivant, elle versa le double; le 24 mai, 65 florins; le 8 juin, encore 200 florins (2). Et ce ne fut pas tout : les premières tailles imposées n'ayant pas suffi à rembourser les avances faites pour la libération du pays, il fallut en établir une dernière, pour laquelle la même communauté de Carpentras versa, le 5 juin 1370, 135 livres, et le 13 novembre suivant 30 (3).

(1) « Et dicti domini auditores audiverunt et diligenter examinaverunt computum et rationem dictarum talliarum a dicto magistro Raimundo, quo audito, fecerunt eidem domino thesaurario relationem sicuti in dictis computis invenerunt, videlicet quod tallia dicto clero pro quinta parte imposita ascendebat ad summam mille ducentorum trium florenorum. De quibus idem magister Raimundus levavit MXXIII florenos. » (Bibl. d'Avignon, ms. 2398, fol. 26.)

(2) Je ne puis moins faire que de reproduire ce chapitre des comptes du syndic trésorier de Carpentras, pour l'année commençant en septembre 1368 et finissant en octobre 1369 :

« Sequntur soluciones per me facte pro subsidio domini Bertrandi de Clequinis, tam nobilium, popularium, quam clericorum solutorum civitatis Carpentoractensis.

« Et primo, anno Domini MCCCLXVIII et die xx januarii, solvi magistro Raymundo de Majoricis, exactori tallie imposite in comitatu Venaissini pro domino Bertrando de Clequinis, in diminucionem dicte tallie et eorum in quibus universitas Carpentoractensis extitit talliata, c flor. auri, valentes.................... cxx lb.

« Item, anno Domini MCCCLXIX et die xx prima aprilis, solvi venerabili viro domino thesaurario in diminucionem tallie subsidio domini Bertrandi de Clequinis... cc flor. auri, valentes.. ccxl lb.

« Item, anno quo supra et die xxiiii[a] maii, solvi domino thesaurario Venaissini, pro parte tangente clericos solutos civitatis Carpentoractensis de tallia imposita clero comitatus predicti pro solvenda redemptione data domino Bertrando de Clequinis et ejus societatibus, ut comitatum Venaissini, quem immaniter lacerabant, omnino dimitterent... LXV flor., valentes...................................... LXXVIII lb.

« Item, anno quo supra et die VIII[a] mensis junii, solvi ego dictus Andreas [de Plana] magistro Raymundo de Majoricis, notario, collectori tallie indicte in comitatu Venaissini pro expellendo domino Bertrando de Clequinis et ejus societatibus, pro resta tallie in qua in dicto subsidio universitas Carpentoractensis extitit talliata.. cc lb. »

(Arch. de Carpentras, CC 154, fol. 229 v° et 230.)

(3) « Sequitur solucio per me facta pro tallia domini Bertrandi de Clequinis.

« Et primo, anno Domini MCCCLXX et die v junii, solvi domino Audoyno de Acra, thesaurario Venaissini, commissario ad infrascripta deputato una cum reverendo patre domino Stephano, abbate Sancti Victoris Massilie, regente comitatum Venais-

Je n'irai pas plus loin : les quelques pages que je viens d'écrire (1) suffiront, je pense, pour donner une idée des calamités qui, de 1365 à 1368, fondirent sur les États pontificaux de France. Elles corrigeront aussi et complèteront, du moins c'est mon ambition, les récits que l'on avait jusqu'ici donnés sur les deux passages ou les deux séjours de l'illustre Bertrand du Guesclin dans le voisinage de la ville d'Avignon et du comté Venaissin. La légende du héros populaire n'y paraît pas dans le jour flatteur où l'on est habitué à le considérer, mais à qui la faute ? Il ne faut d'ailleurs pas juger les hommes du XIV[e] siècle, fussent-ils des du Guesclin, avec les idées que nous avons actuellement. Les gens de guerre de cette époque oubliaient vite leurs serments et n'avaient guère l'habitude de respecter le bien d'autrui : ne les faisons donc pas « prudhommes malgré eux », ainsi qu'aurait dit Bertrand lui-même (2) et considérons-les tels qu'ils étaient, avec leur rudesse presque barbare, leur mépris de la vie humaine et leur âpreté au gain (3).

L.-H. LABANDE.

sini, a sede apostolica deputato ad exigendum talliam indictam noviter pro facto domini Bertrandi de Clequinis pro tallia noviter pro premissis in ipso comitatu indicta, in quibus nobiles et populares dicte civitatis talliati existunt et pro qua fueram monitus, solvi inquam pro premissa tallia cxxxv lb. » (Arch. de Carpentras, CC 155, fol. 19 v°.)

13 novembre : « Solvi domino Stephano Barnerii, presbitero et collectori cujusdam tallie pro clericis solutis pro subsidio occasione societatum domini Bertrandi de Cliquinis, videlicet pro parte tangente dictos clericos solutos hujus civitatis antedicte Carpentoractis, xxx[a] lb. » (*Idem*, CC 156, fol. 44.)

(1) Elles rentreront plus tard dans une histoire d'Avignon et du comté Venaissin aux XIV[e] et XV[e] siècles que depuis longues années j'ai l'intention de rédiger.

(2) C'est le mot que Cuvelier met dans sa bouche, lorsqu'il répondit en novembre 1365 au cardinal délégué vers lui par Urbain V (vers 7578).

(3) En terminant, je ne veux pas manquer de remercier mon excellent collègue M. Liabastres, bibliothécaire et archiviste de Carpentras, qui m'a donné toutes facilités pour consulter le précieux dépôt dont il a la garde.



Séances de l'Académie.

PROCÈS-VERBAUX.

JANVIER-FÉVRIER-MARS.

Séance du 7 janvier 1904. — Présidence de M. G. Bourges, président.

Présents : MM. Bourges, Labande, Alphant, Tourtet, Remy Roux, Didiée, Mouzin, Biret, Poupart, abbé Aurouze, Victor Bonnet, de La Boulie, Nourry, Penne, Limasset, Capeau, Manivet, abbé Grimaud, Fayol, abbé Vallat, abbé Levezou, abbé Durand, Fichaux, Reboulet, Pansier, Châtelet.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont présentés aux suffrages de l'Académie comme membres titulaires :

MM. G. de Manteyer, archiviste-paléographe, ancien élève de l'École française de Rome, à Manosque, par MM. l'abbé Requin, le marquis de Monclar et Labande;

le Dr Antoine Sabatier, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon, officier de l'Instruction publique, par MM. Faure, Berger et Courjon ;

Boch, architecte à Avignon, par MM. Didiée, Châtelet et Labande.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. le curé de Venasque une demande de subvention pour lui permettre de continuer ses fouilles archéologiques. Une subvention de 50 fr. lui est votée, à la condition que les objets trouvés soient déposés dans une collection publique.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Pellat, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et se rappelle au souvenir de ses collègues.

M. le Président fait connaître que M. Paul Geoffroy a découvert des antiquités à Fauconnette près Carpentras et demande que l'Académie envoie des délégués pour examiner ses trouvailles.

Communication est donnée d'une circulaire de la Société des Antiquaires de France, relative aux fêtes qu'elle organise à l'occasion de son centenaire. L'Académie décide de s'y faire représenter par M. Labande.

M. le Président dépose sur le bureau un volume de poésie (*Fleurs de mes jours*) offert par l'auteur, M. le Dr Sabatier, à la bibliothèque de l'Académie.

En l'absence du trésorier, M. Labande donne lecture du compte des recettes et dépenses de l'Académie pendant l'exercice 1903 et du budget de 1904, reproduits ci-après en annexe.

Conformément aux statuts, une commission de trois membres est nommée pour la vérification de ces comptes : elle est composée de MM. Alphant, Laval et Poupart.

On procède ensuite aux élections pour le renouvellement du Bureau. Aux termes du règlement, le président, les vice-présidents et les présidents de section ne sont pas rééligibles dans la même charge. Le vote a lieu au scrutin secret.

M. de Vissac est élu président de l'Académie, au premier tour de scrutin, par 20 voix sur 25 votants.

MM. Joleaud et Paul, par 22 voix, sont élus vice-présidents au premier tour de scrutin.

MM. Pansier, de Terris et Remy Roux sont également élus au premier tour, présidents de section par 22, 19 et 18 voix.

Par un assentiment oral et unanime, l'Académie confirme la proposition du Bureau de maintenir MM. Labande et Bonnecaze dans leurs fonctions de secrétaire général et de trésorier et nomme M. Châtelet secrétaire des séances.

M. Didiée est ensuite élu bibliothécaire-archiviste par 19 voix sur 23 votants.

Le Bureau de l'Académie pour les années 1904 et 1905 est donc ainsi composé :

Président :	M. de Vissac.
Vice-Présidents :	MM. Joleaud et Paul.
Présidents de section :	M. Pansier, pour les sciences.
	M. de Terris, pour l'histoire.
	M. Remy Roux, pour les arts.
Secrétaire général :	M. Labande.
Secrétaire :	M. Châtelet.
Trésorier :	M. Bonnecaze.
Bibliothécaire-archiviste :	M. Didiée.

La séance est terminée par la lecture du troisième acte de *Cytharis*. Les beaux vers de M. Mouzin recueillent les applaudissements unanimes de l'Académie.

MM. de Manteyer, Sabatier et Boch sont élus membres de l'Académie à l'unanimité des membres présents.

ANNEXE.

I. — *Compte des recettes et dépenses de l'Académie pendant l'année 1903.*

RECETTES.

Solde en caisse au 1er janvier 1903	35	16
190 cotisations à 12 francs	2.280	»
2 cotisations à 6 francs	12	»
1 cotisation à 10 francs	10	»
Timbres de quittance recouvrés	8	80
Subvention de la ville d'Avignon	200	»
Subvention du Conseil général de Vaucluse	100	»
Subvention du Ministère de l'Instruction publique	500	»
Rachat de cotisation de Miss Owen Sheakspeare	150	»
Rachat de cotisation de M. le docteur Pansier	200	»
Remboursement de la contribution due par les auteurs pour frais des planches illustrant leurs travaux	181	25
Ventes de fascicules	28	»
— d'un catalogue Espérandieu	6	»
Intérêts de 45 fr. 3 °/o legs Dufossé	45	»
Total	3.755	41

DÉPENSES.

Impression et illustration des Mémoires	1.845	55
Étrennes	15	»
Frais d'encaissement des cotisations	45	75
Achat de timbres divers	33	25
Loyer du local des réunions du Bureau	200	»
Appointements de M. Binon	70	»
Frais d'envoi des Mémoires	64	75
Frais de convocation	17	65
Prix Dufossé (au lycée)	48	50
Drap aux obsèques de MM. Sagnier et Laroche	2	»
Achat de la table des Studj de l'Accademia di conferenze storico-giuridiche	6	25
Note Noséda (un cadre)	12	»
Frais de bureau et de correspondance de M. le Secrétaire général	49	70
Facture Armand, relieur	6	50
Achat d'une obligation P.-L.-M. fusion ancienne n° 5.483.901	462	65
Solde en caisse	885	86
Total	3.755	41

II. — *Actif de l'Académie au 1er janvier 1904.*

Capital de 45 fr. 3 °/. legs Dufossé (n°° des titres n°° 973.453 (5 fr.), 870.488 (10 fr.), 1.759.520 (30 fr.)	1.500	»
Une obligation P.-L.-M. (n° 5.483.901)	462	65
Livret de la Caisse d'épargne	1.306	87
Solde en caisse	885	86
Total	4.155	38

III. — *Budget pour 1904.*

RECETTES.

Solde en caisse	885	86
Quittances à recouvrer : 6 à 12 fr., 2 à 6 fr.	84	»
200 cotisations à 12 fr. et deux abonnements	2.424	»
5 cotisations à 6 fr.	30	»
Subvention de la ville d'Avignon	200	»
Subvention du Conseil général	100	»
Intérêts du legs Dufossé	45	»
Vente de fascicules	200	»
Intérêts de l'obligation P.-L.-M.	14	40
Intérêts des 45 francs de rente sur l'État	45	»
Total	4.028	26

DÉPENSES

Étrennes	15	»
Frais d'impression des Mémoires	1.700	»
Impression du Cartulaire de Richerenches	1.300	»
Frais d'envoi des Mémoires	80	»
Frais d'encaissement des cotisations et timbres divers	90	»
Loyer du local du Bureau	200	»
Appointements de M. Binon	70	»
Frais de convocation	20	»
Prix Dufossé	45	»
Prime d'assurance	6	10
Frais de bureau de M. le Secrétaire général	60	»
Dépôt à la Caisse d'épargne	100	»
Accumulation des intérêts n'ayant aucune affectation spéciale	59	40
Dépenses imprévues	100	»
Solde en caisse	182	76
Total	4.028	26

Séance du 4 février 1904. — Présidence de M. Bourges, président.

Présents : MM. Bourges, Labande, Pansier, Alphant, Laval, de Vissac, abbé Grimaud, Larché, Michel-Béchet, Carre, de La Boulie, Limasset, Remy Roux, Réguis, Capeau, Joleaud, Duprat, Didiée, Bayol, Biret, Chobaut et Châtelet. — Excusés : MM. Henri Paul et de Terris.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle l'installation du nouveau Bureau. M. Bourges, avant de céder le fauteuil de la présidence, fait connaître, dans une charmante improvisation, combien il est heureux du choix fait par l'Académie qui a appelé à la présidence M. de Vissac. Il fait l'éloge des membres du nouveau Bureau et de notre Secrétaire général, dont le dévouement à l'Académie facilite considérablement la tâche du président.

Il invite ensuite M. de Vissac à prendre place à la présidence. Notre nouveau Président remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en le mettant à la tête de notre Société. Il les assure de son profond attachement à l'Académie. Il insiste sur l'utilité de multiplier les excursions et d'ouvrir ou tout au moins entrouvrir nos séances au public. Il termine par l'éloge des membres du nouveau Bureau.

Il donne ensuite la parole à M. Laval pour la lecture du rapport de la commission de vérification sur l'état des finances de l'Académie. M. Laval est heureux de pouvoir annoncer à ses collègues que jamais notre état financier n'avait été aussi prospère. Indépendamment du capital de 1,500 fr. légué par M. le Dr Dufossé, nous possédons 1 obligation du chemin de fer de 500 fr. et 1,500 fr. à la Caisse d'épargne. Avec les cotisations et les subventions diverses, nous avons un revenu de 4,028 fr. pour l'année 1904.

Il est ensuite décidé, sur la proposition de M. Laval, d'inscrire le n° des titres de rente sur les comptes et budgets publiés chaque année, et d'ajouter chaque année les 15 fr. que rapporte l'obligation du chemin de fer et les intérêts du livret de la Caisse d'épargne à la somme de 100 fr. destinée à la formation du fonds de réserve.

Enfin, M. Laval fait connaître que la commission propose d'approuver les comptes financiers de l'Académie et de voter des félicitations à son trésorier. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Sur la proposition du Bureau, l'Académie de Vaucluse, ayant à son fonds de

réserve, avec le dépôt de 1904, une somme supérieure à 1.500 francs, donne pouvoir à M. le trésorier de retirer de la Caisse d'épargne les fonds nécessaires à l'acquisition d'un titre nominatif de 45 francs de rente 3 °/. sur l'État français.

M. le Président fait ensuite connaître qu'il a reçu des lettres de remerciements de M. le Dr Sabatier et M. de Manteyer, élus membres de l'Académie dans la précédente séance. M. le Secrétaire général annonce en outre que M. de Manteyer a racheté sa cotisation.

M. le Président invite ensuite M. le Dr Pansier à donner lecture de son étude bio-bibliographique sur Jean de Tournemire (1320-1410). Notre collègue donne des détails très intéressants sur la vie de ce médecin qui honora la vieille Université de Montpellier. Il nous le montre dès 1348 pratiquant la médecine à Montpellier, devenu déjà en 1364 personnage important, soutenu par la Faculté lors de l'élection du chancelier. Enfin, il nous le montre tour à tour médecin de Grégoire XI et de Clément VII et professeur à Montpellier. Il termine son étude par une analyse rapide des divers ouvrages de Jean de Tournemire et donne lecture d'un fragment de l'un d'eux qui contient le récit de la maladie dont fut atteinte sa fille. Il diagnostique un cancer et le juge incurable. M. le Dr Pansier nous fait ainsi assister à un cours de médecine au XIVe siècle.

M. Joleaud prend ensuite la parole; il remercie tout d'abord ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'élevant à la vice-présidence. Il rend compte ensuite de l'excursion géologique de l'Académie à Vaison. Il tient à dire que l'étude de la géologie mérite d'attirer l'attention des archéologues et des artistes, puisque les manifestations artistiques d'un pays sont fonctions géologiques du sol. Il aborde ensuite son sujet, montre le grand intérêt que présente la géologie des environs de Vaison, où se rencontrent, ainsi que l'indique la direction des failles observées, les deux systèmes des plissements jurassiques et pyrénéens. Enfin, il dépeint rapidement l'aspect de la région durant les diverses transgressions de la Méditerranée néogène, et étudie les divers dépôts laissés par la mer burdigalienne, helvétienne et pliocène. M. Joleaud termine en manifestant le désir de voir devenir plus fréquentes les excursions qui permettent la discussion sur place des phénomènes géologiques.

M. de Vissac remercie le conférencier et lui donne l'assurance que de nouvelles excursions auront lieu cette année.

L'heure étant trop avancée, la lecture de M. le Dr Réguis sur la Flore de Vaucluse est renvoyée à la prochaine séance.

Séance du 3 mars 1904. — Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : MM. de Vissac, Labande, Pansier, Aurouze, Gouell, Limasset, Alphant, Michel-Béchet, de Terris, Didiée, Réguis, Larché, Joleaud, Naquet, abbé Trouillet et Châtelet.

Sont présentés aux suffrages de l'Académie pour être membres titulaires :

MM. le Dr Augros, à Lyon, par MM. Faure, Courjon et Berger;

Alfred Blanc, professeur adjoint au Lycée d'Avignon, par MM. Bourges, Réguis et Châtelet;

le Dr Tallet, à L'Isle, par MM. Laval, Savournin et Laffont.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une circulaire annonçant l'ouverture à Athènes en 1905 d'un congrès archéologique international et invitant les sociétés savantes françaises à s'y faire représenter. M. Labande ajoute qu'il a demandé à Athènes des renseignements complémentaires pour permettre à l'Académie de participer à ce congrès.

M. le Président fait connaître qu'en juillet prochain tombera le 600e anniversaire de la naissance de Pétrarque.

« Pétrarque, dit-il, appartient à l'histoire de l'humanité par ses œuvres immor-

telles. Il appartient à l'histoire de la civilisation italienne parce que, avec Dante et Boccace, il a été un des précurseurs de la Renaissance, un des créateurs de la littérature italienne. Mais il appartient aussi à notre histoire locale par un séjour prolongé, quoique intermittent, de 22 ans parmi nous, par l'éclosion de son génie, par la préparation de ses ouvrages ; il nous appartient enfin par ses amours. »

M. de Vissac rappelle que, sous l'empire de ces considérations, l'Athénée de Vaucluse crut devoir, en 1804, réveiller à Avignon le souvenir un peu assoupi de l'illustre poète toscan devenu par l'exil un fils de la Provence, célébra solennellement le cinquième centenaire de sa naissance et érigea à Vaucluse un monument commémoratif. Plus tard, en 1874, des fêtes grandioses eurent lieu encore, en Avignon, à l'occasion du cinquième centenaire de la mort du canzoniere. De l'ensemble de ces faits, ajoute le Président, résulte une tradition déjà séculaire, que le Bureau propose à l'Académie de perpétuer.

Dans le cas où la proposition agréerait à l'assemblée, des fêtes littéraires seraient organisées, sur l'initiative de l'Académie, le samedi 16 et le dimanche 17 juillet prochain, tant à Vaucluse qu'à Avignon, concordant avec celles qui se préparent à Arezzo et dans plusieurs autres villes d'Italie, à la même époque. A ces fêtes seraient conviés des délégués de toutes les sociétés littéraires et scientifiques de la région du Sud-Est.

M. de Vissac met donc aux voix la question suivante : « La Société accepte-t-elle en principe l'idée de la célébration académique du 6me centenaire de la naissance de Pétrarque ? » La proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents. Il est décidé que le Bureau, auquel sont adjoints MM. Bourges, Laval, Mousin et Carre, anciens présidents, sera chargé de l'organisation des fêtes.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. Réguis sur la Flore de Provence. Notre collègue entretient l'Académie d'un groupe de champignons supérieurs (les Amanites), représenté en Provence par une quarantaine d'espèces, parmi lesquelles quelques-unes sont très vénéneuses. La grande confusion de formes qui règne dans ce groupe, du fait de leurs grandes ressemblances, a incité notre collègue à mettre un peu d'ordre dans ce genre. Il dépose sur le bureau son manuscrit, résultat de trente années d'observations. M. Réguis témoigne le désir de voir l'Académie tenter la vulgarisation de la flore mycologique de la région.

M. Labande donne ensuite lecture de son étude sur du Guesclin dans le comté Venaissin. Il fait le tableau du pays en 1365 à la nouvelle de l'arrivée des gens conduits par du Guesclin, qui s'était engagé envers le roi de France à emmener hors de France ces bandes de pillards. Avignon n'eut pourtant pas à supporter de siège, mais ses habitants et ceux du Comtat furent obligés de verser de grosses sommes. Les routiers demeurèrent encore de longues années dans la région, pressurant les villes et les villages qu'ils menaçaient de leurs attaques. La campagne fut abandonnée et toutes les bourgades élevèrent des fortifications pour se mettre en sûreté ; c'est là que les paysans venaient se réfugier à la nouvelle de l'arrivée des routiers dans le voisinage.

A la fin de la séance, MM. Augros, Blanc et Tallet sont proclamés sans opposition membres titulaires de l'Académie.

Le Secrétaire,
C. CHATELET.

Le Président,
Baron M. DE VISSAC.

Volumes et Fascicules

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

Depuis la publication du dernier fascicule des Mémoires.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

1° Comité des travaux historiques et scientifiques : Bulletin historique et philologique, 1903, nos 1 et 2. — Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789, par Armand Brette, tome III : Atlas des bailliages ou juridictions assimilées ayant formé unité électorale en 1789. - Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de la France, par Robert de Lasteyrie, t. IV, 3e livr. — 3e Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1903, 3e livr.

II. — Dons des auteurs

1° M. le Dr P. Pansier, membre titulaire de l'Académie : Collectio ophtalmologica veterum auctorum, fasc. III ; — La pratique de l'ophthalmologie dans le moyen âge latin. — 2° M. Antoine Sabatier, membre titulaire de l'Académie : Fleurs de mes jours ; Casques fleuris ; Sonnets en lige ; La Manola ; Le Baiser de Jean. — 3° M. A. Caziot : Sur le genre Bauxia (Extrait du Journal de conchyliologie, vol. LI). — 4° M. le Dr Florence, membre titulaire de l'Académie : Histoire de la découverte de la circulation du sang à Lyon, par le Dr Jacquinot. — 5° M. F.-N. Nicollet, professeur au Lycée d'Aix : Les derniers Membres de la famille d'Orange-Montpellier et leurs possessions dans le Gapençais — 6° M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition universelle de 1900 : Rapport général administratif et technique sur l'Exposition universelle internationale de 1900, t. I à VII et atlas de plans généraux. — 7° M. Gustave Naquet, membre titulaire de l'Académie : Développement et défense du commerce extérieur de la France, programme de réformes. — 8° M. Destandau, membre titulaire de l'Académie : De l'Enseignement aux Baux avant 1789.

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Boletin del Museo Nacional de Mexico, tom. I, nos 4 à 8. — Anales del Museo nacional de Mexico, tom. I, nos 3 et 4. — Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis : Bulletin, t. XXIV, 1re et 2e livr. — Revue savoisienne, 1903, 4e fasc. ; 1904, 1er fasc. — Société archéologique et historique de l'Orléanais : Bulletin, t. XIII, fasc. 1 à 4. — Revue des langues romanes, t. VII, nos 1 et 2. — Accademia di conferenze storico-giuridiche, 1903, fasc. 3 et 4. — Société archéologique de Béziers Bulletin, IIIe série, t. V (1903), 1re livr. — Académie de Lille : Bulletin de l'Université,

1903, n° 4 ; 1904, n° 1. — Revue d'Auvergne, 1903, n° 6 ; 1904, n° 1. — Société littéraire historique et archéologique de Lyon : Mémoires, années 1898 à 1902. — Société archéologique et historique de la Charente : Bulletin et mémoires, t. III, années 1902-1903. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie : Mémoires et documents, t. XVII. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 1903, n°s 11 et 12 ; 1904, n° 1 et 2. — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes : Bulletin, année 1903. — Bulletin du Comité de l'art chrétien, t. VII (1904), n° 48. — Revue du département du Tarn, 1903, n°s 5 et 6. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse : Mémoires, X° série, t. III. — Société des Amis des sciences naturelles de Vienne : Bulletin, t. I, 4° fasc. — Société d'études des Hautes-Alpes : Bulletin, 1904, 1er fasc. — Revue horticole de Marseille, 1904, janvier à mars. — Académie des sciences et lettres de Montpellier : Mémoires de la section des lettres, 2° série, t. IV, n° 2. — Société languedocienne de géographie : Bulletin, t. XXVI, 4° fasc. — La Diana : Bulletin, t. XIII, n° 7. — Société des Antiquaires de la Morinie : Bulletin historique, t. XI, 4° fasc. — Annales de Saint-Louis-des-Français, t. VII, 2° et 3° fasc. — Société Les Amis des sciences et arts de Rochechouart : Bulletin, t. XIII, n°s 3 et 4. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon : Mémoires, année 1903. — Société nationale des Antiquaires de France : Mémoires, 1901 ; — Recueil de mémoires pour le Centenaire. — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze : Bulletin, 1903, 4° livr. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, n° 26. — Annales de la Société d'études provençales, 1904, n° 2. — Société des sciences, lettres et arts de Pau, 2° série, t. 31. — Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain : Mémoires, t. LIII (1902). — Société archéologique du département de Constantine, année 1903. — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 149° livr. — Société des Antiquaires de Picardie : Bulletin, 1903, 4° trim. — Société éduenne : Mémoires, nouvelle série, t. 31.

ERRATA.

La note de la page 13 doit être la 1re de la page 14.

P 16, l. 6 de la note, au lieu de : « Oberpingeau », lire : « Oberpinzgau ».
— l. 8, au lieu de : « San Danielle Ripa Po », lire : « San Daniele nel Friule ».
— l. 9, au lieu de « Crémone », lire : « Udine ».



JEAN DE TOURNEMIRE

(JOHANNES DE TORNAMIRA)

1329-1396.

ÉTUDE BIO-BIBLIOGRAPHIQUE.

Jean de Tournemire (*Johannes de Tornamira*), fait partie de cette pléiade de brillants praticiens dont s'honore la vieille Faculté de médecine de Montpellier.

Cette série débute au XIII[e] siècle avec Henri de Guintonia, Pierre Gazanhaire, Pierre d'Alais (1), Roger de Baron (2), Hugues de Montbuffier (3), Arnaud de Villeneuve (4) et Bernard de Gordon (5). Elle se continue avec Henri de Mondeville (6), Guillaume et Raymond de Béziers (7), Guy de Chauliac (8), Raymond de Molières (9), Étienne fils d'Arnaud (10), Bernard fils d'Albert (11),

(1) *Henricus de Guintonia* et *Petrus Gazanhaire*, chanceliers l'un vers 1239, l'autre vers 1260. *Petrus de Alesto*, médecin du pape Clément V (1303-1314).

(2) *Rogerius de Barone*, vers la fin du XIII[e] siècle.

(3) *Hugo de Montebufferio* était vice-chancelier en 1339. Les œuvres de H. de Guintonia, de P Gazanhaire, de P. d'Alais, de H. de Montbuffier sont perdues pour nous. Cependant elles existaient encore à Montpellier à la fin du XVIII[e] siècle au dire de Pélissier. (*Appolinis Monspeliensis bibliotheca*, thèse de licence, 1765.)

(4) *Arnaldus de Villanova*, mort vers 1313. Il enseigna à Montpellier vers 1289-1300.

(5) *Bernardus de Gordonio*, vers 1290-1318.

(6) *Henricus de Amondavilla*, vers 1304.

(7) *Raymundus de Biterris*, vers 1285-1313. *Guillelmus de Biterris*, vers 1319. Leurs œuvres sont inédites et encore inexplorées.

(8) *Guido a Cauliaco*, vers 1348.

(9) *Raymundus de Moleriis*, contemporain de Guy de Chauliac et chanceller de la Faculté. Nous possédons de lui un traité *de impedimentis conceptionis* (Bibl. nat., lat. 6957), dont Pagel a commencé la publication (Cf. thèse d'Arlt, Berlin, 1903).

(10) *Stephanus Arnaldi*, contemporain de Guy de Chauliac.

(11) *Bernardus Alberti*, *decanus*, vers 1350. J'ai retrouvé de lui un *Tractatus de febribus* ou commentaire *super primam fen quarti libri Avicenne* (Bibl. nat., lat. 7130 et nouv. acq. lat. 1391).

Gérard de Solo (1), Jean fils de Jacques (2), pour s'éteindre avec Balescon de Tarare (3) dans le premier quart du XVe siècle.

De tous ces praticiens, Jean de Tournemire est un des plus mal connus. Il n'a d'autre histoire que quelques lignes d'Astruc (4), le faisant vivre entre 1400 et 1450, ou une courte note de Pélissier (5) nous le présentant comme un des médecins de Clément VI.

Aussi croyons-nous utile de compléter aujourd'hui sa biographie à l'aide des documents trouvés dans les archives d'Avignon et des manuscrits explorés par nous.

I.

Jean de Tournemire naquit à Pouzols, diocèse d'Albi, vers 1329 (6). Il étudia la médecine à Montpellier et commença à pratiquer très jeune, vers 1348 (7). Cela ne doit pas nous étonner, car la pénurie des maîtres était telle que la Faculté avait été obligée de décréter qu'avant d'être reçu docteur, tout récipiendaire prendrait l'engagement de *legere per biennium*. Or, *legere* c'était faire un cours : lire aux étudiants un auteur, en le faisant suivre parfois de commentaires, dont quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous.

Jean de Tournemire quitta Montpellier pour occuper le poste plus lucratif de médecin des papes. A quelle époque vint-il se fixer à Avignon? En 1369, il était encore à Montpellier. La bulle

(1) *Gerardus Bierne, alias de Solo* : il composa son *Expositio in nonum Almansoris* vers 1371.

(2) *Johannes Jacobi*, chancelier vers 1364-1378. Ses œuvres sont inédites.

(3) *Valescus de Taranta*, vers 1382-1418.

(4) *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier*, Paris, 1767, p. 204.

(5) *Op. cit.*, p. 407.

(6) *Magister Johannes de Tornamira, de Pozolis, Albiensis diocesis, magister in medicina et domini nostre [pape Clementis VII] medicus, etatis LX annorum vel circa*, dans le *Processus in causa canonisationis... Petri de Lucemburgo*, fol. 333 (Manuscrit n° 697 de la Bibliothèque d'Avignon). Ce manuscrit contient toute la procédure faite depuis le 18 juin 1389. C'est d'après lui que les Bollandistes ont publié le procès de canonisation du bienheureux Pierre de Luxembourg (*Acta sanctorum*, juillet, t. I, p. 462). — Jean de Tournemire avait donc 60 ans en 1389.

(7) *Dixit [Johannes de Tornamira] in foro consciencie sue quod quadraginta annis practicavit... (Ibidem).*

de fondation du collège de Mende, donnée par Urbain V à cette date, mentionne que la maison achetée pour fonder cet établissement confrontait, d'une part l'*hospitium Johannis Jacobi, in medicina magistri ;* et, d'autre part, l'*hospitium dilecti filii Johannis de Tornamira, etiam in medicina magistri* (1). Nous pensons donc que Jean de Tournemire ne quitta Montpellier que sous le pontificat de Grégoire XI (1370-1378).

En effet, dans la liste des bénéfices dont Grégoire XI s'était réservé la collation (2), nous trouvons deux bénéfices accordés à la demande de Jean de Tournemire :

« Eadem die [vi kalendas januarii, anno secundo nostri pontificatus, id est 1372] duos canonicatus cum portionibus que primo vacabunt in ecclesia Carcasonensi, ad instantiam Magistri Johannis de Tornamira.

« Eadem die [quarto die decembris, anno quarto pontificatus, id est 1374] prioratus Rupis Ulmensis, Mirapicensis [Mirpoix] diocesis, ad instantiam Magistri Johannis de Tornamira. »

Quoique le texte ne le dise pas explicitement, il nous laisse supposer que Jean de Tournemire était devenu le *physicus familiaris* ou un des *physici familiares* de Grégoire XI. Mais les textes nous disent expressément qu'il était *medicus domini nostri pape Clementis,* médecin de Robert de Genève, pape sous le nom de Clément VII (1378-1394).

C'est un fait à remarquer que les professeurs célèbres abandonnaient volontiers Montpellier après quelques années d'enseignement. Dans une courte période, nous voyons, vers 1305, Arnauld de Villeneuve quitter le professorat pour devenir, à Avignon, médecin du pape Clément V pour lequel il compile, en 1308, un *Libellus regiminis de confortatione visus* (3). Jean d'Alais a précédé ou suivi son collègue dans sa fuite ; Henri de Mondeville, en 1302, de professeur à Montpellier, devient médecin de Philippe le Bel. Guy de Chauliac, vers 1348, va à Lyon chercher un sort meilleur jusqu'à ce que, lui aussi, soit appelé à la cour

(1) Cf. cette bulle dans Astruc, *op. cit.*, p. 49. Le collège de Mende était destiné à recevoir 12 étudiants en médecine. Il se trouvait sur l'emplacement actuel de l'école de pharmacie.

(2) Archives de Vaucluse, D. 204, fol. 13 v° et 23. — La seconde partie de ce manuscrit, postérieure de près d'un siècle, contient aux fol. 37-66 : *Inventarium bonorum domini mei cardinalis Hostiensis, sante Romane Ecclesie cardinalis et vicecancellarii, in domo librale sue... receptorum die quinta mensis marcii anno a nativitate millesimo CCCC°XXVI°.*

(3) P. Pansier, *Collectio ophtalmologica veterum auctorum*, fasc. I. (Paris, Ballière, 1903.)

papale d'Avignon. Raymond Chalin *de Vinario*, nous paraît être aussi d'origine montpelliéraine : il est médecin du pape Clément VI, en 1346-1352. En 1372, nous le retrouvons à Avignon *medicus cardinalis Albanensis* (1). Jean de Tournemire n'a fait que suivre l'exemple de ses illustres devanciers.

C'est que les fonctions de professeur à l'école de Montpellier étaient peu lucratives. Les trois professeurs institués par la bulle de 1220 n'avaient pas d'appointements fixes : ils étaient payés directement par les étudiants. A la fin du XV[e] siècle, Charles VIII semble faire une grande faveur aux maîtres de Montpellier, en leur donnant les appointements fixes de 100 livres par an. A la même époque, les médecins d'Anne de Bretagne touchaient de 400 à 700 livres par an. Aussi ne faut-il pas nous étonner de voir les maîtres de l'école se servir de leur charge pour acquérir renommée et accès à la cour des grands.

Il est probable qu'à la mort de Grégoire XI, en 1376, Jean de Tournemire retourna à Montpellier. Cela concorderait avec la citation de Valescus de Taranta, qui raconte l'avoir eu comme maître vers 1380. Mais l'antipape Clément VII ayant fait son entrée à Avignon, Jean de Tournemire vint reprendre auprès de lui ses fonctions de *medicus domini pape*.

En 1364, il devait être déjà un professeur renommé. En effet, cette année-là, il se passa un grave événement dans la Faculté. Le chancelier *Bernardus de Coloniis* étant mort, l'évêque de Maguelone en profita pour nommer à ce poste *Johannes Jacobi*. Cette nomination était irrégulière, la Faculté ayant le droit de choisir et de presenter à la nomination de l'évêque son chancelier. Cependant il y avait eu un semblant d'élection ; la bulle dit en effet : *Magister Johannes Jacobi, nulla electione precedente saltem valida, ad cancellariam extiterat promotus*. Or, d'après la bulle de Clément V, en 1308, l'élu devait avoir obtenu au moins les deux tiers des suffrages. Dans l'élection de Johannes Jacobi, ce quorum n'avait pas dû être atteint, et l'évêque avait passé outre. Mais la Faculté protesta : le concurrent de Johannes Jacobi était précisément Jean de Tournemire ; on en appela au pape. Celui-ci commit Jean de Blandiac, cardinal au titre de Saint-Marc, pour régler le différent. Le 13 octobre 1364, Johannes Jacobi et Jean de

(1) Bibliothèque de Chartres, ms. 403 (XIV[e] siècle), fol. 80-128 : *Raymundi Chalin liber de peste...Huic tractatui finem impono composito per me Raymundum Chalin de Vinario, magistrum in medicina et in artibus... medicum domini cardinalis Albanensis in Avinione, anno 1372.*

Tournamire comparaissent devant le cardinal, *quisque pro se et suis adherentibus* (1). Le cardinal, après avoir ouï les parties, donna raison aux adhérents de Jean de Tournemire et cassa l'élection de son concurrent. Mais, touché de ses humbles supplications et en vertu des pouvoirs apostoliques dont il était muni, il renomma chancelier Johannes Jacobi, déclarant pourtant qu'il ne prétendait point par là porter atteinte aux privilèges de la Faculté. Le cardinal, en cette affaire, avait ménagé la chèvre et le chou : c'est qu'en effet si la Faculté avait le droit pour elle, Johannes Jacobi était un personnage important. Non seulement il était médecin d'Urbain V (2), mais il était encore *physicus regis* (3), médecin du roi. Ce qui ne l'empêchait pas d'omettre de payer ses tailles, puisque nous avons, du 7 septembre 1382, un mandement de Charles VI au gouverneur de Montpellier lui ordonnant de contraindre au payement des impôts certains docteurs en droit et en médecine : parmi eux figure Johannes Jacobi (4).

Mais celui-ci étant mort en 1384, le 11 août de cette année, nous avons un mandement de Clément VII nommant aux hautes fonctions de chancelier *Johannes de Tornamira, medicus et familiaris noster, Avinione commorans* (5).

En 1387, nous retrouvons encore ce personnage à Avignon dans l'exercice de ces fonctions. C'est là qu'il apprend que sa fille, atteinte d'un cancer au sein, vient d'avorter et se trouve au plus mal. Jean de Tournemire quitte précipitamment Avignon, *cum licentia domini pape*; le matin du 1er novembre : *illa die equitavit undecim leucas;* il n'arriva que le lendemain soir à Montpellier, où il nous apprend qu'il avait conservé sa maison.

A la mort de Clément VII, en 1394, Avignon est dévasté par les guerres de Pierre de Luna. Aussi Jean de Tournemire est-il retourné à Montpellier, où il meurt en 1396. Cette dernière date est donnée par Fournier (6). Elle concorde avec la citation de Valescus de Taranta, qui, en 1418, parle de lui comme de quelqu'un décédé depuis peu : *Johannes de Tornamira, cancellarius noster bone memorie.*

(1) *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, t. I (Montpellier, 1890), n° 123.
(2) G. Marini, *Degli archiatri Pontifici* (Roma. 1784, 2 vol. in-4°).
(3) Archives nationales, JJ. 112, charte n° 304, ex litteris anni 1378.
(4) *Cartulaire*, n° 171.
(5) *Cartulaire*, n° 174.
(6) Fournier, *Les statuts et privilèges des Universités françaises*, n° 1107. (Paris 1890-94, 4 vol. in-f°.)

II.

Nous possédons de Jean de Tournemire les ouvrages suivants :

1° *Introductorium ad praticam medicinae,* imprimé avec le *Philonium* de Valescus de Taranta.

2° *Clarificatorium in Nonum ad Almansorem,* édité à Lyon, en 1490, 1506; à Venise, en 1507 et 1521.

3° *Tractatus de febribus* (mêmes éditions).

Le *Clarificatorium* aurait été composé à Montpellier en 1365. Voici en effet l'*Incipit* du manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal (n° 1026, XV° siècle), contenant ce traité aux fol. 1-80 :

« Clarificatio partis practice medicine de passionibus a capite usque ad pedes super Nono Almansoris, anno decimo septimo ordinarii mei Johannis de Tornamira, decani studii Montispessulani. Ego, Johannes de Tornamira, Nonum Almansoris tibi expono anno decimo septimo lecture mee ordinarie, tamen laude Dei, qui virtutem michi largiri dignatus est hoc opus expendi anno LXV... (1). »

Le *Clarificatorium,* c'est le cours que Jean de Tournemire faisait à ses élèves en commentant l'ouvrage de Razès, intitulé *Liber medicinalis ad Almansorem.* Razès avait résumé dans ce traité, dédié au calife Almansor, les notions contenues dans son volumineux *Continent.*

Le *Liber ad Almansorem,* sous sa forme concise, était un traité complet de médecine en 10 livres. Voici le titre de chaque livre :

I. *Anatomia corporis et membrorum ejus.*
II. *De signis corporis humani et humanorum de signis phisionomie.*
III. *De viribus medicinarum simplicium.*
IV. *De conservatione sanitatis.*
V. *De decoratione seu pulchritudine.*
VI. *De preservatione iter agentium a nocumentis extrinsecis.*

(1) Les éditions du *Clarificatorium,* d'après Astruc (car la seule que j'ai à ma disposition, celle de la Bibliothèque d'Avignon, Lugduni, 1490, est acéphale, et la Bibliothèque de l'école de Montpellier n'a pas encore trouvé des ressources suffisantes pour se procurer un exemplaire des œuvres de Jean de Tournemire) portent : *anno XIX mei ordinarii.* J'adopte la date XVII donnée par le manuscrit de l'Arsenal : elle a l'avantage de concorder avec la déposition de Jean de Tournemire devant la commission d'enquête du procès de béatification de Pierre de Luxembourg.

(2) Cet ouvrage avait été traduit au XII° siècle, de l'arabe en latin, par Gérard de Crémone.

VII. *De cyrurgia.*
VIII. *De cura sive sanatione venenorum.*
IX. *De omnibus egritudinibus que accidunt a capite usque ad pedes.*
X. *De febribus et accidentibus.*

Le neuvième livre constitue le *Nonum ad Almansorem,* que commentait chaque année un professeur *scholaribus ad practicam euntibus,* aux écoliers qui, après avoir fini leur temps d'étude, allaient se livrer pendant deux ans à la pratique sous les auspices d'un *magister* quelconque, avant de recevoir eux-mêmes le titre de *doctor* ou *magister,* et, ajoutera Molière, *jus occidendi impune per totam terram.*

Les commentaires de Jean de Tournemire sur le *Nonum* contiennent quelques faits intéressants. L'auteur ne se dissimule pas que le médecin est loin d'être infaillible : dans la *dysuria,* il il condamne l'emploi des *medicamina aperitiva pororum.* Il nous montre un médecin de Castres, venant de faire ses courses médicales et descendant de cheval, atteint de *difficultas mingendi.* Il s'administre des *aperitiva pororum,* et meurt quelques heures après : *istum errorem,* ajoute Jean de Tournemire, *tota die incurrunt medici. Deus misereatur nostri! Non sine causa populares dicunt nos homicidas.*

Jean de Tournemire nous indique encore que la pratique de la chirurgie à Montpellier, dès 1365, était distincte et séparée de la pratique de la médecine. Même parmi les chirurgiens il y avait des spécialistes, les uns faisant la chirurgie des apostèmes, fractures et luxations ou grande chirurgie; d'autres *experti in chirurgia oculorum,* d'autres dits *herniarii.* Certains patients étaient leurs propres chirurgiens et ponctionnaient eux-mêmes leur ascite : *Vidi aliquos hydropicos multum inflatos, qui fricabant et scalpebant se in umbilico usquequo aperiebant ipsum et urinabant per umbilicum et vivebant per tempus.*

Les auteurs que cite Jean de Tournemire sont, parmi les anciens : Hippocrate, Galien, Dioscoride, Paul d'Égine; parmi les arabes : Averroès, Razès *in Continenti,* Avicenne, Avenzoar, Sérapion, Raby-Moyses, Heben Mésué; parmi ceux qu'il appelle les *moderni : Simo Januensis, Gerardus Cremonensis, Macer, Constantinus monachus.* Tous ces auteurs sont bien connus.

Parmi les *moderni nostri Montispelienses,* il cite ;

1° *Gordonius*, Bernard de Gordon, personnalité bien connue.

2° *Gilbertus in Viatico*. Jean de Tournemire indique là un commentaire de Gilbert sur le Viatique de Constantin. Quel est ce Gilbert ou Gilibert ?

D'après l'étude de leurs manuscrits, j'admettrais quatre Gilbert :

a) *Gilbertus Anglicus*, Gilbert l'Anglais : postérieur à Richard (commencement du XIIIe), antérieur à Jean Gaddesden (vers 1320). Gilbert l'Anglais est l'auteur d'un *Compendium* de médecine en manuscrit à la Bibliothèque nationale (lat. 6955, 10239, 16194, nouv. acq. lat. 160), à la Bibliothèque de l'Arsenal (n° 1028), aux Bibliothèques de Rouen (n° 994), Vendôme (n°s 173 et 235), Cambrai (n°s 906 et 909); d'une *Expositio super librum aphorismorum* et d'un *Antidotarium* détenus à l'abri des lecteurs dans les Bibliothèques d'Angleterre.

b) *Gillibertus, cancellarius Montispessulani*, dont nous possédons un court Antidotaire que j'ai publié dans le *Janus* (1). Je ne sais si c'est à lui ou à Gilbert l'Anglais qu'il faut rapporter le manuscrit latin 8654 B, de la Bibliothèque nationale, écrit en 1306 et intitulé : *Signa lepre secundum Gilbertum*.

c) *Gilbertus commentator Egidii*. De celui-ci nous possédons un commentaire sur Gilles de Corbeil, en manuscrit aux Bibliothèques Nationale (lat. 6988, 16186), d'Auxerre (n° 241), de Moulins (n° 30), de l'Arsenal à Paris (n° 1080).

d) Un quatrième *Gilbertus* serait celui de Jean de Tournemire, auteur d'un Commentaire sur le Viatique de Constantin.

Ces quatre personnages pourraient d'ailleurs se réduire à deux : *Gilbertus Anglicus* ou *Gilbertus Cancellarius* s'identifiant avec les auteurs du *Commentarium Egidii* et du *Commentum in Viatico*.

3° *Rogerius*. C'est-à-dire Roger de Baron, personnage assez mal connu, qui parait avoir enseigné à Montpellier et à Paris, auteur de deux traités de médecine intitulés, l'un : *Practica* ou *Summa* ou *Rogeria magna;* l'autre, *Summa Rogerii de exhibitione medicinarum laxativarum et opiatarum*, ou *Rogerina minor*. Il aurait pratiqué vers la fin du XIIIe siècle. Le manuscrit latin 7056 de la Bibliothèque nationale nous apprend qu'il était *cancellarius Montispessulanensis*. Il a souvent été confondu avec Roger de Parme, et par suite de cette confusion quelques manuscrits nous

(1) Janvier 1903 et suivants.

donnent sa *Practica* sous le nom de *Chirurgia,* quoiqu'il ait été aussi étranger que possible aux choses de la chirurgie (1).

4° *Arnaldus de Villanova,* le fameux Arnauld de Villeneuve, mort vers 1313; il enseigna à Montpellier de 1289 à 1300.

5° *Galterius.* Cet auteur est qualifié de Salernitain dans un de ses manuscrits. Nous voyons que Jean de Tournemire en fait un Montpelliérain. Il est donc probable qu'il avait étudié ou professé d'abord à Salerne, ensuite à Montpellier. Il est postérieur à Gilles de Corbeil (vers 1180-1223), antérieur à *Franciscus de Pedemontio,* qui était médecin du duc de Calabre en 1305. Il appartiendrait donc au milieu du XIII° siècle. Nous avons de lui les ouvrages suivants :

a) Un traité sur le pouls (*cum decem sunt genera pulsuum*) indiqué par Littré, et que je n'ai pas retrouvé en France.

b) Une *Summa* ou traité de médecine, en manuscrit latin, aux Bibliothèques Nationale (n°s 6897, 6954, 6976, 7055), de l'Arsenal (n°s 1024 et 1025), de Vendôme (n° 246), et en traduction française au n° 1288 de la Bibliothèque Nationale.

c) Un *Tractatus de dosi medicinarum* (Bibl. nat., lat. 6964, 7051, 16191 ; Bibl. de Chartres, n° 398; Bibl. de l'Arsenal, n° 1025).

d) Un traité intitulé *Compendium urinarum* (Bibl. Nat., lat. 15457).

e) Un autre traité sur le même sujet intitulé : *Contenta urinarum* (Bibl. nat., lat. 6976 ; Bibl. de Cambrai, n° 916).

6° *Petrus Hispanus.* Pierre d'Espagne (*Petrus Juliani*), plus tard le pape Jean XXI ; auteur d'un *Thesaurus pauperum,* un des plus indigestes réceptaires de l'époque et des plus célèbres ; de quelques opuscules sur l'oculistique, d'un *Regimen sanitatis,* de commentaires sur l'*Isagoge Johannitii* et les *Dietae* d'Isaac et d'un traité de *Phlebotomia* sous le nom de *Petrus Juliani.* Il mourut en 1276.

Mais les deux auteurs cités le plus souvent par Jean de Tournemire sont *Gordonius* et *Gilbertus.*

Le *Clarificatorium* paraît avoir eu un grand renom du vivant même de l'auteur, puisque nous voyons en 1369 le pape Urbain V en donner un exemplaire à son collège d'étudiants à Montpellier (2).

(1) Littré (*Hist. littéraire de la France,* t. XXI, p. 538), a écrit sur cet auteur un article émaillé d'inexactitudes et de stupidités.

(2) Dubouchet, *Un collège médical à Montpellier au moyen âge* (Thèse, Montpellier, 1889) ; Cf. p. 63, catalogue des livres qui étaient à la bibliothèque du collège Urbain V en 1574. (Original, Bibl. nat., nouv. acq. franc. 4410.)

III.

Il nous resterait de Jean de Tournemire trois ouvrages en manuscrit seulement :

1° Un traité sur la peste (Bibl. nat., lat. 6957, fol. 123-126), sous ce titre : *Preservatio et cura apostematum, andracum et pestilentiarum secundum intentionem magistri Johannis de Tornamira.* Ce même ouvrage existe encore au n° 1391 des nouvelles acquisitions la même Bibliothèque, sous le titre de : *Preservatio a pestilentia secundum magistrum Johannem de Tornamira.*

2° *Parva practica bona et utilis edicta a magistro Johanne de Tornamira, quam fecit pro quodam bacchalerio eunte ad practicam* (Bibl. nat., lat. 7061, fol. 1-5). Cet opuscule ne serait peut-être que l'*Introductorium ad practicam medicine.*

3° Il est une autre œuvre de Jean de Tournemire que nous allons aujourd'hui sortir de son obscurité : c'est le récit de la maladie de sa fille.

Jean de Tournemire était marié (1). En 1387, sa fille fut atteinte d'un cancer au sein, affection que le père jugea incurable dès le début. Mais elle fut délivrée de sa terrible maladie par l'intercession de Pierre de Luxembourg. En 1389, Jean de Tournemire comparut comme témoin devant la commission ecclésiastique chargée du procès de béatification de ce cardinal (2), et sa déposition fut une véritable leçon clinique sur le cas de sa fille. La voici textuellement reproduite d'après les manuscrits originaux et amputée seulement des détails extra-médicaux inutiles à notre étude :

« (3) Déposition de maître Jean de Tournemire, médecin de N. S. le Pape, au sujet de sa fille Marguerite, demeurant à Montpellier, etc.

« Au sujet du contenu de cet article, le témoin parlant, médecin de N. S. le Pape, raconte qu'en 1387 et au commencement du mois de septembre, il voulut aller voir sa maison à Montpellier.

(1) Différant encore en cela de celle de Paris, la Faculté de médecine de Montpellier n'imposa jamais le célibat à ses membres.

(2) Manuscrit cité, fol. 333-336.

(3) Item, quod Margareta, filia Magistri Johannis de Tournumira (*sic*), medici domini nostri pape, in villa Montispessulani comorans, etc.

Dixit se tantum scire de contentis in dicto articulo quod de anno Domini 1387, et in principio mensis septembris proxime lapsi, ipse qui loquitur medicus D. N. pape,

Là, il trouva sa fille Marguerite, âgée de 18 ans, et mariée à Pierre Saisse, atteinte à la mamelle gauche d'une tumeur, dure au toucher et douloureuse à la pression. Il interrogea sa fille sur le début de l'affection. Elle répondit, en présence de sa mère, qu'il était apparu une nodosité semblable à une noisette, dure et douloureuse au toucher. Finalement, cette nodosité augmenta et envahit la plus grande partie du sein. En même temps, la jeune femme constatait qu'elle était enceinte. Le père dit à sa fille que la grossesse était cause de cela. Mais la mère lui objecta : Pourquoi le même fait ne se produit-il pas dans l'autre mamelle ? Le témoin usa de subterfuges tant qu'il put, mais il voyait bien qu'il s'agissait d'une affection cancéreuse à issue fatale, qui, arrivant à se fendre et à s'ouvrir, amène la mort en un an ou un an et demi, par suite de la corrosion lente de toute la chair de la mamelle. Il n'avait jamais vu survivre pendant un an et demi, ou deux ans au plus, une malade atteinte de pareille affection. Malgré l'emploi des onguents que prescrivent les médecins, dans aucun cas il ne se rappelle que la survie ait été de plus de deux ans, car après ce laps de temps tout le sein est comme rongé. Cette maladie est appelée par quelques-uns *noli me tangere,* car plus on la médicamente plus elle fait de ravages, à moins qu'on n'emploie des onguents spéciaux choisis par un excellent maître.

« Le témoin voyant cela fut profondément troublé, et il dit à la mère et à sa fille : Ne faites rien qu'éviter l'usage de certains

stans in servicio suo, voluit visitare domum suam in Montepessulano. Et cum ibidem fuit, invenit Margaretam filiam suam, uxorem Petri Saisse, XVIII annorum, gravatam in mamilla sinistra cum tumore duro et dolore. Ipsamque interrogavit qualiter sibi evenit. Que sibi dixit et respondit, presente matre sua, quod sibi supervenit una nodulitas ad modum unius avellane, dura in tactu et cum dolore cum tangebatur. Finaliter illa nodulitas et duritia fuit augmentata in magno parte mamille. Ipse autem vidit ipsam pregnantem, sibique dixit : Non dubites quod est ratione fetus. Mater vero sua sibi respondit : Quomodo est hoc quod non sit idem in alia mamilla ? Ipse autem qui loquitur palliabat eis quantum poterat et videns ipse loquens ipsam passionem esse cancrosam, et esse cancrum absconditum, qui est morbus mortalis, ut plurimum : imo veniens ad aperturam et crematuram in mamilla, moriuntur infra annum vel infra annum cum dimidio ex corrosione carnis, nam mamilla tota corroditur paulatim. Nec vidit aliquam viventem per annum cum dimidio vel duos annos ad plus, similem patientem infirmitatem, nam licet corrosio illa remittatur cum unguentis approximatis per medicum, non vidit aliquam transire per duos annos quin moriretur. Nam illa corrosio fortis est vehementissime fetida in processu, et quamquam alique mulieres sint fortes, communiter non transeunt secundum annum, nam infra illud tempus mamilla quasi corrosa est. Vocatur autem a quibusdam illa infirmitas noli me tangere, quia dum plus apponitur, deterioratur, nisi sit unguentum preelectum ab excellentissimo medico.

Ipse autem hoc videns turbatus est usque ad viscera. Dixit matri dicte filie et sibi : Nihil faciatis nisi quod evitetis aliquas res, utpote carnes salsas, caseum, substantiam

aliments, tels que chairs salées, fromage, légumes, fruits de substance dure, tels que châtaignes, poires, et ayez une grande dévotion au glorieux Pierre de Luxembourg... »

Rentré à Avignon, Jean de Tournemire se procure une relique de Pierre de Luxembourg et l'envoie à sa fille.

« ... Le jour de la fête de Tous les Saints, on vient annoncer au témoin que sa fille est au plus mal, ayant avorté. Le témoin très troublé, avec l'assentiment de N. S. le Pape, quitte précipitamment Avignon, et malgré la brièveté des jours, il fit à cheval, ce jour-là, onze lieues. Le lendemain, vers les quatre heures, il arriva chez lui, et trouva sa fille Marguerite très affaiblie. Mais il ne s'arrêta pas à cette faiblesse, et voulut plutôt voir la mamelle atteinte du cancer.

« Il trouva qu'il s'en écoulait un pus louable, sans fétidité, ce qui n'est pas dans la nature du cancer. Il constata aussi que l'ouverture n'en était pas rongée, comme cela arrive dans le cancer. A cette constation il voit là l'intercession divine... qu'en si peu de temps cette induration cancéreuse se soit résoute en pus louable, sans fétidité, et sans corrosion de l'orifice.... Et il se dit, dans le for de sa conscience, que depuis quarante ans qu'il pratiquait, il n'avait jamais vu guérir un cas semblable. Malgré les remèdes il avait toujours vu les patientes mourir après un an, ou un an et demi, ou deux ans au plus, avec écoulement d'un pus fétide, rongeant tout le sein. Ce laps de temps écoulé, la mamelle est complètement rongée et détruite, et cette action destructive

leguminum, fructus dure substantie, castaneas, pira, et habeatis in devotione gloriosissimum Petrum de Luxembourg....

Adveniente autem festo Omnium Sanctorum, fuit ipsi loquenti notificatum quod dicta ejus filia male stabat quoniam abortaverat. Ipse autem turbatus, petita a D. N. [licentia], recessit de presenti civitate [Avenionensi]. Et illa die, equitavit per undecim leucas, non obstantibus brevibus diebus. In crastinum vero, circa quartam horam, ad domum suam applicuit et invenit dictam Margaritam filiam valde debilem, et non stetit in debilitate, sed potius voluit videre illam mamillam cancrosam.

Et invenit quod illa sanies excolabatur in sanie laudabili non fetida, quod est contra naturam canceri. Et invenit quod illa mamilla ab illo foramine non corrodebatur, quod est etiam contra naturam canceri. Quibus visis et consideratis, hoc reputat a Deo esse factum... quod in tam modico tempore illa durities cancrosa fuit excolata in sanie laudabili, non fetida et sine corrosione in apertura... Et dixit, in foro consciencie sue, quod quadraginta annis praticavit et non vidit aliquam similem morbum patientem curari. Imo, non obstantibus remediis applicatis, moriebatur infra annum vel annum cum dimidio vel infra duos annos ad longius, cum expulsione saniei fetidissime et corrosione ipsius mamille ; nam infra dictum tempus mamilla est corrosa, comesta, ex qua comestione et ejus fetore intollerabili moriuntur.

Quapropter, quod quia ibidem non fuerit corrosio carnis que est de natura canceri

jointe à la fétidité du pus entraîne la mort des malades. C'est pourquoi voyant que chez sa fille, non seulement la corrosion de la chair, qui est la conséquence du cancer ulcéré, ne s'est pas produite, mais encore que la guérison s'est effectuée en moins de cinq semaines par l'application de remèdes anodins, il n'hésite pas à voir là l'intervention divine...

« Interrogé pour savoir comment il s'est rendu compte qu'il s'agissait d'une affection cancéreuse ou apóstème, dit cancer, le témoin a répondu que d'après la marche de l'affection il a jugé que cet apostème était un cancer profond pour deux raisons : premièrement, parce que l'induration avait seulement le volume d'une noisette ; secondement, parce qu'elle n'était douloureuse que lorsqu'on la palpait. Et ce sont les deux caractères propres qui ne se trouvent pas dans les autres apostèmes flegmatiques, sanguins ou cholériques. Mais ils se rencontrent spécialement dans les apostèmes mélancoliques, engendrés par une matière corrosive que les médecins nomment cancer. Ce cancer n'entraîne la mort que lorsqu'il s'ouvre à l'extérieur. C'est pour cela qu'Hippocrate a dit : « Il est préférable et plus sûr de n'user dans « le cancer caché d'aucun traitement autre que le régime. » La raisón qui faisait ainsi parler Hippocrate, c'est qu'en traitant tels apostèmes cancéreux par des onguents résolutifs, on hâte leur ouverture et par conséquent la mort. Car une fois qu'il est ouvert, le cancer est incurable, surtout au sein et en tout lieu où il ne pourra être complètement excisé avec l'instrument tranchant. Au contraire, en tout lieu où l'excision avec l'instrument tranchant pourra atteindre jusqu'à ses racines, le cancer est curable.

ulcerati et fuerit curata infra quinque septimanas, applicando aliqua remedia simplicia et vivando jam supradicta cibaria, reputat donum speciale Dei...

Interrogatus quomodo scit quod esset morbus cancrosus seu apostema dictum cancer, dixit quod ex modo adventus judicat ipsum apostema esse cancerum absconditum ex duobus : primo ex duricie modica ad modum unius avelanne ; secundo quod non dolebat, nisi cum tangebatur in loco. Et iste sunt due conditiones sibi proprie, que non sunt in aliis apostematibus flecmaticis, sanguineis et coloricis, sed proprie insunt apostemati melancolico generato de natura materie aduste, quod apostema cancer absconditus apud medicos dicitur. Talis cancer absconditus non esse mortalis, nec moriuntur nisi dum venit ad aperturam ulcerosam. Propter quod dixit Ypocrates : Melius est et tutius non curare cancerum absconditum quam curare : sufficiat sibi bonitas regiminis.

Ratio Ypocratis fuit quod curando tale apostema cancerosum cum unguentis resolutivis festinat ipsum ad aperturam, et inde facta apertura per corrosionem de natura materie aduste, festinat ipsum ad mortem.

Nam cancer postquam est ulceratus, infirmitas est incurabilis omnino, presertim in mamilla et in omni loco in quo non potest evelli radicitus cum rasorio. Nam in loco in quo potest evelli radicitus cum rasorio tunc est curabilis.

« Ainsi Razès rapporte dans son *Continent*, qu'à son époque on tenta la cure d'un cancer ulcéré du sein. Il conseilla l'excision complète de la mamelle avec l'instrument tranchant. La douleur fut telle que la malade faillit en mourir. Mais comme elle était malgré tout condamnée, du consentement de l'entourage, on voulut tenter cette cure. Quelques ramifications du cancer existaient dans l'autre sein qui ne furent pas enlevées avec l'instrument tranchant. Aussi le cancer persévéra dans ce sein ; rapidement il arriva à s'ulcérer et la malade mourut en moins d'un an. »

Dr P. Pansier.

Verum Rasis recitat in suo Continenti quod suo tempore tentaverit curare cancerum ulceratum in mamilla et fuit consilium quod mamilla ex toto eradicaretur cum rasorio. Et mulier pre dolore fuit in periculo mortis. Sed quia in brevi tempore erat moritura, voluerunt tentare illam curam, de consensu amicorum. Et quia aliqua capita canceri subintrabant aliam mamillam et non fuerunt radicata cum rasorio, remansit dictus cancer in alia mamilla post paululum veniens ad corrosionem et inde mortua est infra annum.



Les Amanites de la Provence.

> Argentum atque aurum facile est lenamque togamque
> Mittere; boletos mittere difficile est.
> MARTIAL, *Épigr.*, XLVIII.

Les Amanites (du grec *Amanos*, montagne de Cilicie sur laquelle poussaient ces champignons), sont des agarics pourvus dans le jeune âge d'une enveloppe générale appelée volve, plus développée suivant les espèces, et qui a valu à ces cryptogames la dénomination d'agarics à bourse. Les enfants dans leur langage imagé, les désignent souvent sous cet état par le nom significatif d'œuf dur.

Lors de l'accroissement, cette volve, ne suivant pas le développement du chapeau, se déchire et laisse des débris très visibles, soit à la surface supérieure du chapeau, en forme de verrues ou de plaques nettement distinctes de l'épiderme, et à la base du pied, sous celle de lambeaux membraneux ou écailleux, soit sur l'un de ces deux organes seulement.

Chapeau charnu à chair tendre, orbiculaire, régulier, convexe. Il est tapissé, à la face supérieure, par une cuticule diversement colorée et plus ou moins facilement séparable, lisse ou verruqueuse, sèche, satinée, ou, au contraire, humide ou visqueuse, souvent élégamment striée vers la marge; les stries étant ordinairement séparées par des sillons plus ou moins profonds.

Feuillets nombreux, putrescents, aigus sur la tranche, inégaux, c'est-à-dire que deux lames entières sont séparées par un nombre variable de lamelles et de lamellules. Ils sont entiers et non divisés. Le plus souvent libres, rarement adnées, les lames sont exceptionnellement décurrentes. Les spores sont ovoïdes ou ellipsoïdes, grandes, hyalines, blanches.

Pied central, ordinairement distinct de la chair du chapeau. Il

est allongé, souvent atténué supérieurement, plus ou moins renflé à la base, charnu ou farci d'une moëlle soyeuse. Quelquefois nu, le pied est entouré dans le plus grand nombre des espèces par un anneau ou collier.

Les Amanites sont considérées, à juste titre, comme présentant la culmination du type champignon. Elles sont terrestres et croissent de préférence, en été et en automne, dans les endroits ombragés et les forêts humides ; plus rarement elles naissent sur les friches et dans les prairies.

Il est aussi d'autres champignons munis d'une volve et qui mériteraient d'être rangés parmi les Amanites, s'ils ne se distinguaient de ces dernières par des spores non blanches et diversement colorées. Ainsi les spores sont roses dans les *Volvaria*, rouillées dans les *Loçellina*, noires pourpres dans les *Chitonia*.

Sur une quarantaine d'espèces d'Amanites que compte la flore française, trente se rencontrent en Provence. Leurs qualités bromatologiques varient beaucoup ; il en est d'une innocuité parfaite et d'un goût exquis ; d'autres sont vénéneuses à un assez haut degré. On a donc intérêt à bien les connaître, car les caractères tirés de la chair, de la saveur ou de l'odeur varient suivant l'espèce considérée, et quelquefois même, dans une même espèce, suivant l'âge de l'individu.

On peut, avec mes regrettés maîtres Quélet et Forquignon, diviser les Amanites en deux sections : *Vaginaria* et *Peplophora*, suivant que l'anneau est oblitéré ou nul, ou qu'il persiste autour du pied. D'ailleurs la présence ou l'absence d'un *voile partiel* est un caractère de grande valeur par sa liaison intime avec le développement *embryogénique* du champignon.

Il y aurait donc lieu d'établir aux dépens du genre Amanita un sous-genre *Vaginata* comprenant les Amanites à volve très distincte, mais *constamment privées d'anneau (Amanita vaginata, A. strangulata, A. leiocephala, A. baccata,* etc.). C'est à ce sous-genre que correspondraient normalement les *Volvaria* parmi les Rhodosporées, et le *Chitonia coprinus* parmi les Pratelles. Un autre sous-genre, celui des *Peplophora*, renfermerait les espèces ayant un anneau ou une collerette autour du pied.

La table dichotomique des espèces de Provence peut s'écrire :

1. Pied orné d'un collier. 2

Pied nu, c'est-à-dire dépourvu de collier. 25

2. Volve persistante, ordinairement bulbiforme et figurant comme une sorte de petite coupe, du milieu de laquelle s'élève le champignon. Dans ce cas le chapeau est le plus souvent libre de tout débris de volve. 3

Volve déhiscente circulairement près de sa base et ne laissant après sa chute qu'une trace annulaire, un rebord plus ou moins prononcé, qui se remarque au-dessus du renflement bulbeux terminant le pédoncule inférieurement. 10

Volve très friable, très fugace, ne laissant que des écailles ou des squames à la base du pied. (Ici, comme dans le groupe précédent, le chapeau après la rupture de la volve, emporte la presque totalité de celle-ci qui, plus ou moins adhérente, est bientôt divisée par l'extension de l'hyménophore, en petites masses de formes différentes que l'on appelle *verrues*.) 21

3. Chapeau toujours sensiblement strié à la marge. 4

Chapeau lisse à la marge ou légèrement strié étant vieux. 6

4. Feuillets d'un beau jaune d'or; chapeau cuivré ou jaune orangé, pied jonquille. . . . . *A. caesarea.*

Feuillets blancs. 5

5. Chapeau épais lubréfié, floconneux et excorié au bord, se tachant de rouge vineux à l'air. *A. coccola.*

Chapeau aréolé crevassé, couvert de méches fauves. . . . . . *A. lepiotoides.*

6. Chapeau diversement coloré. 7

Chapeau blanc. 8

7. Chapeau gris bistré ou roux, jaunâtre, purpurin. . . . . . . *A. porphyria.*

Chapeau blanchâtre, jaune verdâtre ou olive. . . . . *A. virescens.*

8. Chapeau conique campanulé, jamais déprimé au centre; pied plus ou moins fortement squamuleux-écailleux. . . . . *A. virosa.*

Chapeau hémisphérique, étalé ou déprimé au centre; pied glabre ou glabriuscule. 9

9. Chapeau très charnu, non visqueux, hémisphérique, sans odeur, saveur agréable; pied plein. . . . . *A. ovoidea.*

Chapeau peu charnu, visqueux, odeur vireuse, saveur âcre; pied farci, puis creux. . . . . *A. verna.*

10. Chair jaune ou jaunâtre sous la cuticule du chapeau. 11

Chair blanche sous la cuticule du chapeau. 16

11. Chapeau orangé ou rouge sanguin. 12

Chapeau non orangé ni rouge sanguin. 13

12. Chapeau rouge sanguin. . . . . *A. muscaria.*

Chapeau jaune d'or ou orangé; verrues nulles; espèce petite. . *A. aureola.*

13. Chapeau jaune citrin ou jonquille. 14

Chapeau couleur feuille morte, gris souris, brun. 16

14. Anneau caduc, blanc ou grisâtre; marge striée. 15

Anneau persistant, jaune citrin; marge non striée. . . . . *A. citrina.*

15. Chapeau jonquille pâle; pied floconneux. . . . . *A. junquillea.*

Chapeau incarnat, purpurin, lilacin; pied strié au sommet. . . *A. Eliae.*

16. Chapeau à marge striée, au moins étant adulte. 17

Chapeau à marge toujours lisse. 18

17. Volve rompue au-dessus du bulbe et paraissant former, à la base du pied, comme un deuxième collier; chapeau visqueux couvert de petites verrues blanches assez persistantes. . . . . *A. pantherina.*

Volve ne laissant à la base du pied qu'un simple rebord membraneux nettement circonscrit; chapeau sec, couvert de verrues moins nombreuses. *A recutita.*

Pied couvert, entre le bulbe et le collier, d'écailles épaisses généralement disposées en cercles concentriques (partie) . . . . *A. ampla.*

18. Verrues fortes, peu nombreuses, dures, anguleuses et très adhérentes. *A. strobiliformis.*

Verrues petites, très nombreuses, aiguës. . . . . . . *A. echinocephala.*

Verrues membraneuses ou farineuses. 19

19. Bulbe radiqueux; chapeau blanc, puis gris perle; pied pelucheux. *A. solitaria.*

Bulbe non radiqueux. 20

20. Chapeau blanc, luisant, humide, souvent nu, ou avec la cuticule citrine ou blanc citrin marquée de plaques floconneuses d'un brun café. . *A. mappa.*

Chapeau gris ou fuscescent (partie). . . . . *A. ampla.*

21. Chair du chapeau et du pied rougissant au contact de l'air. . . . *A. rubens.*

Chair ne rougissant pas étant brisée. 22

22. Chapeau plus ou moins strié à la marge; collier et feuillets ne se tachant pas de brunâtre étant blessés (partie). . . . . *A. cariosa.*

Chapeau lisse à la marge. 23

23. Chair jaunissant ou brunissant sous l'épiderme du chapeau. . . *A. aspera.*

Chair blanche sous l'épiderme du chapeau. 24

24. Verrues farineuses; chair molle (partie). . . . . *A. cariosa..*

Verrues fermes, petites, adhérentes; chair ferme; chapeau brun. . . *A. spissa.*

25. Chapeau lisse. 26
Chapeau plus ou moins strié. 28

26. Chapeau blanc.. . . . . *A. leiocephala.*
Chapeau blanchâtre, lavé de fauve roussâtre. 27

27. Spore pruniforme, ellipsoïde (0mm 013-15). . . . . *A. baccata.*
Spore plus allongée. . . . . *A. Boudieri.*

28. Pied fistuleux. 29
Pied plein; chapeau orangé, jaune orangé ou rouge, moucheté de verrues floconneuses et blanches. . . . . *A. gemmata.*

29. Chapeau sans squames. . . . . *A. vaginata.*
Chapeau squameux. . . . . *A. strangulata.*

---

1. Amanite oronge; Oronge vraie; *Amanita caesarea* Scopoli, Fl. Carn. II, p. 419; *aureus* G. Bauhin; *aurantius* Bulliard, t. 120.— Nom prov. : *Royal, Coucoun,* à Nice; *Dagourido,* Toulon.



Fig. 1. — *Amanite Oronge.*

Pied farci d'une moëlle soyeuse, cotonneux, *jonquille doré,* ainsi que l'anneau large et strié. Voile membraneux, épais, tenace et *blanc.* Chapeau convexe, puis plan (0m01-15), *nu,* lubrifié, *orangé,* plus ou moins rouge ou jaune; marge droite et *striée.* Chair ferme, jaune sous l'épiderme, parfumée et sapide. Lamelles libres, *jonquille doré.* Spore (0mm012) ovoïde, ocellée.

Été-automne. A terre dans les sols siliceux, surtout sous les châtaigners. Toute la Provence, mais rare. Comestible très estimé, bien supérieur à l'Amanite ovoïde. Ses qualités bromatologiques étaient connues des anciens. On l'a appelé avec raison le *meilleur des champignons :* on sait que l'empereur Claude l'aimait avec passion, et qu'Agrippine causa sa mort en versant du poison dans un plat de ces Amanites. Jamais d'ailleurs cette

espèce n'a causé aucun accident et elle est appréciée de tous comme un mets délicat, « un mets des dieux » comme l'appelait Néron. Les botanistes ont consacré ces souvenirs par le nom donné à ce champignon : *Amanite des Césars.*

---

2. Amanite Coccola; *Amanita coccola* Scopoli, Carn. II, p. 429; *regia* Fries. — Nom prov. : *Lera,* à Nice.

Blanc. Pied long (0^{m}1-15), épais, *farci* d'une moëlle cotonneuse, strié au-dessus d'un anneau floconneux, souvent oblitéré et furfuracé floconneux en dessous ; bulbe napiforme radicant. Voile ample, *épais*, villeux, blanchâtre, puis chamois. Chapeau convexe (0^{m}06-10), épais, lubrifié ; floconneux et excorié au bord, se tachant à l'air de *rose vineux.* Chair compacte, sapide, blanche, *rougissant à l'air*. Lamelles libres, farineuses au bord, *blanc crême, à reflet verdâtre* (couleur de cire pâle) et rougissant au toucher. Spore ovoïde ou ellipsoïde (0^{mm}01-14), guttulée blanc hyalin.

Été-automne. Terrains secs et arides des bois, surtout de chênes, dans toute la région méditerranéenne, dont elle est caractéristique. A les mêmes propriétés alimentaires que l'Amanite ovoïde, à laquelle elle ressemble beaucoup et dont elle diffère surtout par les fines stries qui se remarquent sur les bords du chapeau, par le pied farci au lieu d'être plein, par la nuance des lamelles et surtout par la teinte rosée qu'il prend à l'air. Quélet (*Assoc. franç.*, 1886, p. 1, pl. IX, fig. 1) décrit une forme de ce champignon sous le nom de *Am. Coccola* Scop., var. *Barlae.* Toute la Provence, mais généralement plus rare que *A. ovoïdea.*

---

3. Amanite lépiote ; *Amanita lepiotoides* Barla, Fl. myc., t. VIII, f. 1-8.

Chapeau aréolé crevassé, couvert de *mèches jaunes* formées aux dépens de la couche inférieure du voile et *adhérentes à la cuticule* par une dessication rapide qui a empêché le glissement du volva et a produit à la fin des aréoles crevassées offrant l'aspect d'un chapeau de *lepiota.*

Printemps. Alpes-Maritimes; sur les terrains siliceux : Montdaour. N'est pour Quélet qu'un lusus de *coccola*. Beaucoup d'autres espèces offrent ces formes curieuses ou lusus météoriques sous l'influence des changements brusques de température.

Barla dit : « Ce champignon a toujours été récolté au même endroit. » Cette particularité expliquerait la constance des caractères qui ont motivé son élévation au rang d'espèce, mais ce fait viendrait à l'appui de la thèse de Quélet qui voit là une forme anormale, due à des influences météoriques.

---

4. Amanite porphyre ou pourprée; *Amanita porphyria* Albertini et Schweinitz; *Agaricus bulbosus* Alb. et Sch., t. II, f. 1.

Pied grêle, farci, puis creux, villeux et blanc, légèrement chiné de gris violacé, à bulbe globuleux et petit; anneau espacé, ténu, blanc, transformé de bonne heure en une pellicule *bistre noirâtre,* appliquée sur le pied. Voile mince, marginé, blanc ou roussâtre. Chapeau campanulé, puis plan (0^m05-7), humide, *gris bistré avec un reflet lilacin,* quelquefois roux, jaunâtre, purpurin, *nu;* marge unie, rarement substriée. Chair mince, tendre, blanche, à odeur vireuse. Lamelles adnées, serrées, molles, ténues et blanches. Spore sphérique ($0^{mm}01$) ocellée.

Juillet-août. Alpes-Maritimes, régions montagneuse et alpine : bois du Ferguet, Cairos. Rare. Est suspecte. Sans l'anneau elle pourrait être confondue avec quelques-unes des nombreuses variétés de *vaginata*.

---

5. Amanite verdatre; *Amanita virescens* Vaillant. Bot., t. 14, f. 5; *bulbosus* Bulliard, t. 2; *viridis* Persoon; *virosus* Vittadini; *phalloides* Fries, var. *pileo-pallide-viridi*; Saccardo, V, p. 9. — Nom prov. : *Lera verda, Lera verda picoutada* à Nice.

Pied farci d'une moëlle soyeuse, *bulbeux,* floconneux et blanc; anneau ample, mince, blanc verdoyant ou bistré. Voile membraneux, blanchâtre, jaunâtre ou verdâtre en dedans. Chapeau ovoïde, puis étalé (0^m1), *finement rayé par des fibrilles soyeuses innées,* un peu visqueux, blanchâtre, jaune verdâtre ou

olive, rarement recouvert de larges lambeaux membraneux; marge unie. Chair blanchâtre, insipide, à odeur vireuse prononcée. Lamelles libres, ventrues, blanches avec une teinte verdâtre. Spore sphérique ($0^{mm}01$).

Été-automne. Bois humide de nos montagnes. Alpes-Maritimes : Le Ferghet, la Maïris, Tende, etc. Vénéneux.

L'Amanite verdâtre, A. phalloïde, Oronge ciguë verte pourrait être confondue avec les Russules vertes, telles que les *Russula virescens, R. heterophylla,* qui sont des espèces comestibles des plus recommandables. La distinction est importante au point de vue bromatologique, car l'Amanite verdâtre est, avec l'*Amanite citrine,* LE PLUS REDOUTABLE DES CHAMPIGNONS. La distinction sera facile si l'on se rappelle que l'Amanite verdâtre a un anneau et un étui à la base du pied, pièces qui manquent aux Russules vertes.

Cette espèce présente un certain nombre de variétés basées surtout sur le changement de teinte du chapeau. J'ai observé en Provence la variété blanche (*alba,* assez rare. Var; Entrecosteaux) et la variété fauve (*fulva,* bois de Pichauris).

---

6. AMANITE VIREUSE; *Amanita virosa* Fries. — Nom prov. : *Lera blanca picoutada,* Nice.

Pied blanc, plein, atténué de bas en haut, couvert au-dessous du collier de peluchures plus ou moins fortes. Collier blanc, finement strié supérieurement, lâche, frangé sur les bords. Chapeau charnu *pointu-conique,* puis un peu étalé ($0^{m}05$-8), jamais déprimé au centre, humide et même visqueux ou glutineux, luisant, blanc parfois gris-jaunâtre au sommet, couvert dans la jeunesse des débris de la volve. Chair blanche; odeur forte, vireuse. Lamelles blanches, libres, assez nombreuses, linéaires-lancéolées.

Printemps-été. Dans les bois. Solitaire. Alpes-Maritimes, régions montagneuse et alpine : Montdaour, la Bollène, etc. TRÈS VÉNÉNEUSE. Quélet en fait un synonyme de *verna.*

---

7. AMANITE OVOÏDE OU ORONGE BLANCHE; *Amanita ovoidea* Bulliard; *Agaricus ovoideus-albus* Bulliard, t. 364; *alba,* Persoon. — Noms prov. : *Lera blanco Farinet,* à Nice; *Coucoumello,* Apt; *Coucoumèu,* Lambesc; *Pignen di blanc,* Peynier; *Farinouso,* Fontvieille; *Gros blanc,* Pertuis, etc.

Tout blanc. Pied *plein,* gros, ferme, épaissi à la base, floconneux, farineux; anneau très ample, glabre en dessus, écailleux floconneux en dessous, se désagrégeant souvent en fragments floconneux. Voile membraneux, persistant et blanc. Chapeau convexe plan (0m1-2), nu, humide ; marge *unie,* floconneuse. Chair inodore, agréable au goût. Lamelles serrées, larges, libres, denticulées, blanc hyalin, puis crême. Spore ovoïde (0mm012-15), allongée guttulée.

Se montre communément après les premières pluies de l'été dans toute la Provence ; elle vit dans les clairières de nos bois de pins par petits groupes ; plus rarement elle est solitaire. On la mange partout. Elle constitue un aliment assez délicat, mais manquant un peu de parfum. L'anneau se résout en particules blanches, ce qui fait paraître le haut du pied comme farineux et justifie les qualificatifs de *farinaccio* et de *farinouso* donnés en Toscane et dans certaines communes de la Provence.

Bien prendre garde de ne pas récolter parmi les petits individus de cette grosse espèce, — qui par son pied d'au moins de deux à trois centimètres est toujours facilement reconnaissable, — l'Amanite vireuse que l'on pourrait peut-être confondre avec elle.

---

8. AMANITE PRINTANIÈRE ; Oronge printanière, Oronge blanche ; *Amanita verna* Lamarck ; *bubosus vernus* Bulliard, t. 108 ; *Am. bulboza alba* Pers.; *Am. venenatus* Roques ; *virosus* Fries ; *vernus* De Candolle ; *bulbosa alba* Persoon ; *venenatus* Roques ; *Am. vernalis* Roum. et Gillet. — Nom prov. : *Lera blanca picoulada,* à Nice.

Blanc. Pied farci, puis creux, ovoïde à la base, floconneux ; anneau strié en dessus, farineux en dessous. Voile membraneux, mince, en *fourreau* et blanchâtre. Chapeau *convexe, puis étalé, légèrement déprimé,* un peu *visqueux,* nu, blanc de neige, prenant une teinte ocracée au centre. Chair mince, humide et *âcre,* à odeur de safran (Vittadini). Lamelles libres, élargies en avant, blanc crême, pulvérulentes sur l'arête. Spore ovoïde (0mm012), ponctuée.

Printemps-été. Bois arénacés et humides. Alpes-Maritimes, région montagneuse : Montdaour, bois de la Mairis, etc. TRÈS VÉNÉNEUSE. Ressemble à *Amanita junquillea.* Pour Gillot et Lucand *Amanita verna* et *Amanita junquillea* seraient peut-être des races régionales d'une même espèce.

---

9. **Amanite tue-mouches ou Fausse Oronge** [illegible] Linné ; [illegible] Bull. ; Ag. [illegible] Bulliard [illegible] ; Gillet, Rab. ; A. [illegible] Gillet, Rab. — [illegible] *Fausse* [illegible], [illegible] Nice.

[illegible]

[illegible] Alpes-Mariti[illegible]



[illegible]

Gard (MM. de Seynes et Planchon). Les Sœurs de charité de l'hospice de Saint-Germain-en-Laye en mangent une grande quantité (Eloffe). Mérat a vu des soldats en consommer beaucoup sans être incommodés.

En Provence, la fausse Oronge est fort rare, et on ne l'a guère signalée que sur quelques points des Alpes-Maritimes et de Vaucluse. Prise en assez grande quantité, elle agit sur le système nerveux en produisant le plus souvent une sorte d'ébriété. Les Kamtschadales en retirent une boisson fermentée avec laquelle ils se grisent, et comme les propriétés enivrantes sont transmises à l'urine de l'ivrogne, il en résulte que celle-ci est précieusement recueillie et peut servir ainsi plusieurs fois à produire l'ivresse convoitée.

Comme il est très important de ne point confondre la fausse Oronge (*vénéneuse*) avec l'Oronge vraie (*comestible excellent*), voici les caractères distinctifs :

La fausse Oronge est d'abord renfermée dans une sorte de bourse ou volve *incomplète* qui se crevasse en polygones sur toute sa surface ;	L'Oronge vraie est d'abord renfermée dans une sorte de sac membraneux ou volve *complète ;*
Le chapeau est d'un rouge vermillon, humide, un peu visqueux, à bords striés, et le plus souvent parsemé à sa surface de verrues blanches ou jaunâtres ;	Le chapeau est d'un rouge orangé, à surface sèche, lisse, satinée, à bords striés, à épiderme dépourvu de verrues, mais conservant quelquefois des débris de la volve sous forme de plaques blanches et irrégulières ;
Les lamelles sont *blanches;*	Les lamelles sont d'un *jaune doré ;*
Le pied est blanc cylindrique, terminé à sa base par un bulbe plus ou moins gros qui conserve des débris de la volve en forme d'écailles disposées circulairement ;	Le pied est jaune, cylindrique, un peu aminci en pointe à sa base et entouré d'une volve ample, blanche, entière ;
L'anneau est *blanc,* large, rabattu et finement strié ;	L'anneau est *jaune,* large, rabattu et strié.
L'odeur est légèrement vireuse ou nulle.	L'odeur est agréable.

Cette espèce comporte plusieurs variétés :

Puella : plante ordinairement plus petite ; chapeau nu.

Sanguinea : chapeau rouge sanguin ; verrues blanches, assez régulieres.

Formosa Persoon ; *Royal rouge*, à Nice : pied long, floconneux, jaunissant. Chapeau *orangé fauve*, moucheté de verrues crème citrin. Bois des Alpes-Maritimes.

Tomentosa : pied plus ou moins tomenteux ou peluché au-dessous du collier.

Ces variétés sont vénéneuses comme le type.

---

10. AMANITE JAUNE D'OR ; *Amanita aureola* Kalchbrenner ; *muscarius*, var. *puella* Persoon. — Nom prov. : *Lera roussa*, Nice.

Pied élancé, long de 0,10-12 cent., épais de 9-15^{mm}, cylindrique, plus ou moins allongé, grêle, squamuleux, floconneux, plein puis creux blanc jaunâtre. Chapeau peu charnu, campanulé, étalé, visqueux (0^{m}06-8), jaune d'or ou orangé, nu ou parsemé de quelques fragments de volve ; marge plus claire ou jonquille, striolée. Anneau membraneux, rupère concolore au pied. Lamelles libres, arrondies à la marge, blanches. Volve adnée à limbe plus ou moins libre, fugace. Odeur et saveur faibles. Spore sphérique.

Automne. Dans les bois humides et ombragés, surtout ceux de conifères. Alpes-Maritimes, région montagneuse : Montdaour, la Bollène, sous les sapins. Claus, la Maïris, le Ferguet, San-Romolo, Ceriana près San-Remo. Rare. VÉNÉNEUSE.

N'est probablement qu'une forme de *muscaria*.

---

11. AMANITE CITRINE ; *Amanita citrina* Schæffer : *bulbosus* Bulliard, t. 577, f. G. H. M. ; *citrinoalbus* Vittadini ; *stramineus* Scopoli ; *mappa* Fries, Vittadini, t. II ; *venenosa* Persoon ; *phalloides* Fries, var. *pileo-flavo*. — Nom. prov. : *Lera roussa picoutada*, à Nice.

Pied farci d'une moelle, ferme, blanc, lavé de citrin ; bulbe *globuleux ;* anneau ample, mince, finement strié, blanc, citrin pâle en dessous. Voile margine membraneux, floconneux, fugace,

blanc, citrin ou fuligineux. Chapeau hémisphérique puis étalé (0^m1), glabre, luisant, humide, jaune *serin* ou *blanc à reflet citrin,* recouvert de flocons blancs ou citrins ; marge *unie*. Chair blanche, citrine sous la cuticule, amère, nauséeuse ; odeur de rave. Lamelles serrées, blanches avec l'*arête citrine*. Spore sphérique ($0^{mm}008$).

Automne. Bois sablonneux. Alpes-Maritimes, région montagneuse : Braus, le Ferghet, Berra, la Maïris, Montdaour, etc. Très vénéneux.

---

12. AMANITE JONQUILLE ; *Amanita junquillea* Quélet, *Bull. soc. bot. de France*, 1876, p. 324, t. 3, f. 10 et Fl. mycol., p. 308.

Pied farci d'une moëlle soyeuse, floconneux, blanc, à bulbe ovoïde ; anneau blanc, *caduc,* ordinairement déchiré et suspendu à la marge. Voile mou, déchiré, plus ou moins marginé, blanc. Chapeau campanulé convexe (0^m05-6), un peu visqueux, *jonquille pâle,* parsemé de plaques floconneuses d'un blanc de neige ou plus rarement nu ; marge *striée sillonnée,* blanc crème. Chair molle, humide, douceâtre, blanche, jaunâtre sous la cuticule séparable. Lamelles serrées, décurrentes en filet, élargies en avant, blanches ou blanc crème. Spore ovoïde sphérique ($0^{mm}01$-12).

Été-automne. Bois sablonneux. Alpes-Maritimes, régions montagneuse et alpine : bois de la Fraccha. Rare. Comestible.

Pour Barla cette espèce ressemble beaucoup à la forme grêle de l'*Amanita aureola* et aussi à *Am. citrina*. D'après Gillot et Lucand, *A. junquillea* et *A. verna* seraient peut-être deux races régionales d'une même espèce.

---

13. AMANITE D'ELIAS ; *Amanita Eliae* Quélet, Jura et Vosges, t. 23, f. 1.

Pied farci d'une moëlle soyeuse, grêle, floconneux, *strié* au sommet et anneau mince, *plissé,* blancs de neige. Voile en *fourreau étroit,* floconneux farineux, *fugace,* grisâtre. Chapeau campanulé, puis plan (0^m05-6), rarement couvert de lambeaux floconneux et gris chocolat, humide, satiné, *incarnat purpurin* ou *lila-*

9. AMANITE TUE-MOUCHES OU FAUSSE ORONGE (*Amanita muscaria* Linné); *Agaricus nobilis* Bolt; *Ag. pseudo-aurantiacus* Bulliard, t. 122; *Amanita formosa* Gonn. Rab.; *A. puella* Gonn. Rab. — Nom prov.: *Faus coucoun, Royal picoutal, Royal rouge, Real velenous,* à Nice.

Pied gros, à moëlle soyeuse, strié au sommet, blanc ou teinté de citrin, à bulbe entourée d'une marge floconneuse et zonée; anneau lâche, substrié, blanc, floconneux et teinté de citrin en dessous. Chapeau convexe plan (0^m12), visqueux, *nacaral, orangé;* plus rarement jaune d'or ou rouge vif et parfois fauve ou brun, brillant, parsemé de flocons membraneux, épais, *blancs* ou citrin pâle; marge finement striée. Chair *blanche*, jaune clair sous la cuticule, douceâtre ou insipide, salée (Bertillon), inodore. Lamelles libres, épaisses, finement denticulées, blanches ou un peu jaunâtres. Spore ovoïde sphérique ($0^{mm}007$).

Été-automne. Solitaire, dans les bois montueux. Alpes-Maritimes, régions montagneuse et alpine : les bois de Lamaïris, du Ferguet, de Clans, à Tende, Mondaour. TRÈS VÉNÉNEUSE. On ne pourrait la confondre qu'avec *Caesarea*, mais son chapeau est verruqueux, ses lames et son pied blancs et il n'y a pas de volve en forme de bourse.



Fig. 2. — *Amanite tue-mouches.*

Cette magnifique espèce doit son nom spécifique à l'action funeste qu'elle exerce sur les mouches. Ces insectes vont se poser sur ce champignon, dont l'odeur les attire, mais ils n'ont souvent pas le temps de s'envoler et meurent sur place. Cette propriété est utilisée en Russie.

Son action sur l'homme et sur les vertébrés supérieurs est naturellement moins prononcée, c'est ainsi que Bulliard a pu manger deux onces de cet Agaric sans inconvénient. L'ébullition prolongée fait disparaître le principe nocif, aussi l'Amanite tue-mouches est-elle consommée en Russie et dans certaines communes de la Lozère et du

Gard (MM. de Seynes et Planchon). Les Sœurs de charité de l'hospice de Saint-Germain-en-Laye en mangent une grande quantité (Eloffe). Mérat a vu des soldats en consommer beaucoup sans être incommodés.

En Provence, la fausse Oronge est fort rare, et on ne l'a guère signalée que sur quelques points des Alpes-Maritimes et de Vaucluse. Prise en assez grande quantité, elle agit sur le système nerveux en produisant le plus souvent une sorte d'ébriété. Les Kamtschadales en retirent une boisson fermentée avec laquelle ils se grisent, et comme les propriétés enivrantes sont transmises à l'urine de l'ivrogne, il en résulte que celle-ci est précieusement recueillie et peut servir ainsi plusieurs fois à produire l'ivresse convoitée.

Comme il est très important de ne point confondre la fausse Oronge (*vénéneuse*) avec l'Oronge vraie (*comestible excellent*), voici les caractères distinctifs :

La fausse Oronge est d'abord renfermée dans une sorte de bourse ou volve *incomplète* qui se crevasse en polygones sur toute sa surface ;	L'Oronge vraie est d'abord renfermée dans une sorte de sac membraneux ou volve *complète ;*
Le chapeau est d'un rouge vermillon, humide, un peu visqueux, à bords striés, et le plus souvent parsemé à sa surface de verrues blanches ou jaunâtres ;	Le chapeau est d'un rouge orangé, à surface sèche, lisse, satinée, à bords striés, à épiderme dépourvu de verrues, mais conservant quelquefois des débris de la volve sous forme de plaques blanches et irrégulières ;
Les lamelles sont *blanches;*	Les lamelles sont d'un *jaune doré ;*
Le pied est blanc cylindrique, terminé à sa base par un bulbe plus ou moins gros qui conserve des débris de la volve en forme d'écailles disposées circulairement ;	Le pied est jaune, cylindrique, un peu aminci en pointe à sa base et entouré d'une volve ample, blanche, entière ;
L'anneau est *blanc,* large, rabattu et finement strié ;	L'anneau est *jaune,* large, rabattu et strié.
L'odeur est légèrement vireuse ou nulle.	L'odeur est agréable.

Cette espèce comporte plusieurs variétés :

Puella : plante ordinairement plus petite; chapeau nu.

Sanguinea : chapeau rouge sanguin ; verrues blanches, assez régulieres.

Formosa Persoon ; *Royal rouge,* à Nice : pied long, floconneux, jaunissant. Chapeau *orangé fauve,* moucheté de verrues crême citrin. Bois des Alpes-Maritimes.

Tomentosa : pied plus ou moins tomenteux ou peluché au-dessous du collier.

Ces variétés sont vénéneuses comme le type.

---

10. AMANITE JAUNE D'OR; *Amanita aureola* Kalchbrenner ; *muscarius,* var. *puella* Persoon. — Nom prov. : *Lera roussa,* Nice.

Pied élancé, long de 0,10-12 cent., épais de 9-15^{mm}, cylindrique, plus ou moins allongé, grêle, squamuleux, floconneux, plein puis creux blanc jaunâtre. Chapeau peu charnu, campanulé, étalé, visqueux (0^{m}06-8), jaune d'or ou orangé, nu ou parsemé de quelques fragments de volve ; marge plus claire ou jonquille, striolée. Anneau membraneux, rupère concolore au pied. Lamelles libres, arrondies à la marge, blanches. Volve adnée à limbe plus ou moins libre, fugace. Odeur et saveur faibles. Spore sphérique.

Automne. Dans les bois humides et ombragés, surtout ceux de conifères. Alpes-Maritimes, région montagneuse : Montdaour, la Bollène, sous les sapins. Claus, la Maïris, le Ferguet, San-Romolo, Ceriana près San-Remo. Rare. VÉNÉNEUSE.

N'est probablement qu'une forme de *muscaria.*

---

11. AMANITE CITRINE ; *Amanita citrina* Schæffer; *bulbosus* Bulliard, t. 577, f. G. H. M. ; *citrinoalbus* Vittadini ; *stramineus* Scopoli ; *mappa* Fries, Vittadini, t. II; *venenosa* Persoon ; *phalloides* Fries, var. *pileo-flavo.* — Nom. prov. : *Lera roussa picoutada,* à Nice.

Pied farci d'une moëlle, ferme, blanc, lavé de citrin ; bulbe *globuleux ;* anneau ample, mince, finement strié, blanc, citrin pâle en dessous. Voile marginé membraneux, floconneux, fugace,

blanc, citrin ou fuligineux. Chapeau hémisphérique puis étalé ($0^{m}1$), glabre, luisant, humide, jaune *serin* ou *blanc à reflet citrin,* recouvert de flocons blancs ou citrins ; marge *unie.* Chair blanche, citrine sous la cuticule, amère, nauséeuse ; odeur de rave. Lamelles serrées, blanches avec l'*arête citrine.* Spore sphérique ($0^{mm}008$).

Automne. Bois sablonneux. Alpes-Maritimes, région montagneuse : Braus, le Ferghet, Berra, la Maïris, Montdaour, etc. Très vénéneux.

---

12. AMANITE JONQUILLE ; *Amanita junquillea* Quélet, *Bull. soc. bot. de France,* 1876, p. 324, t. 3, f. 10 et Fl. mycol., p. 308.

Pied farci d'une moëlle soyeuse, floconneux, blanc, à bulbe ovoïde ; anneau blanc, *caduc,* ordinairement déchiré et suspendu à la marge. Voile mou, déchiré, plus ou moins marginé, blanc. Chapeau campanulé convexe ($0^{m}05$-6), un peu visqueux, *jonquille pâle,* parsemé de plaques floconneuses d'un blanc de neige ou plus rarement nu ; marge *striée sillonnée,* blanc crème. Chair molle, humide, douceâtre, blanche, jaunâtre sous la cuticule séparable. Lamelles serrées, décurrentes en filet, élargies en avant, blanches ou blanc crème. Spore ovoïde sphérique ($0^{mm}01$-12).

Été-automne. Bois sablonneux. Alpes-Maritimes, régions montagneuse et alpine : bois de la Fraccha. Rare. Comestible.

Pour Barla cette espèce ressemble beaucoup à la forme grêle de l'*Amanita aureola* et aussi à *Am. citrina.* D'après Gillot et Lucand, *A. junquillea* et *A. verna* seraient peut-être deux races régionales d'une même espèce.

---

13. AMANITE D'ELIAS ; *Amanita Eliae* Quélet, Jura et Vosges, t. 23, f. 1.

Pied farci d'une moëlle soyeuse, grêle, floconneux, *strié* au sommet et anneau mince, *plissé,* blancs de neige. Voile en *fourreau étroit,* floconneux farineux, *fugace,* grisâtre. Chapeau campanulé, puis plan ($0^{m}05$-6), rarement couvert de lambeaux floconneux et gris chocolat, humide, satiné, *incarnat purpurin* ou *lila-*

cin; marge *sillonnée* et *blanche.* Chair tendre, sapide et blanche. Lamelles atténuées adnées, blanches. Spore ovoïde ($0^{mm}013$), ponctuée.

Été-automne. Bois sablonneux et ombragés. Vaucluse, vallon de Regallon, dans le Luberon. Alpes-Maritimes, région montagneuse : Montdaour. Rare. *Comestible ?*

---

14. AMANITE PANTHÈRE ; *Amanita pantherina* de Candolle, Fl. fr., VI, p. 52 ; Vittadini, Fung. mang., t. 39 ; *maculatus* Schæffer, t. 90 ; *cinereus, fuliginosus* et *herpeticus* Roques ; *verrucosus* et *umbrina* Persoon ; *cinerea* Krombh. — Nom prov. : *Lera negra, Lera bruna picoutada,* à Nice.



Fig. 3. — *Amanite panthère.*

Pied à moëlle soyeuse, blanc, à bulbe globuleux, glabre, entouré d'une marge membraneuse, étroite, blanche et souvent d'un bracelet très rapproché ; anneau mince, strié et blanc. Chapeau convexe plan ($0^{m}1$), visqueux, puis lustré, gris bistré clair, blanchâtre, paille, fuligineux ou olivâtre, plus foncé au centre, quelquefois brun ou châtain, orné de flocons farineux, serrés et blancs; marge profondément sillonnée, cannelée. Chair mince, humide, blanche, insipide, odeur vireuse. Lamelles arrondies vers la marge, adnées en filet. Spore ovoïde allongée ($0^{mm}01$-12).

Été-automne. Bois montueux. Assez rare. Alpes-Maritimes, régions littorale et montagneuse : Cagnes, Villeneuve, bois de l'Estérel et de la Fraccha, Campargen, Saint-Colomban, etc. Var : Entrecasteaux. Très vénéneuse.

---

15. Amanite déchirée; *Amanita recutita* Fries, Hym. Europ., p. 19; *bulbosus* Bulliard, t. 577, f. E. F.; *gracilis* Schum; *phalloides* Secretan; *tomentella* Krombh.

Pied atténué en haut, *soyeux*, blanc chiné de gris, lilacin, à bulbe arrondi et gros; anneau distant et blanc. Voile grisâtre bistré, *à peine marginé*. Chapeau convexe puis plan (0m1), soyeux, bistre violacé, le plus souvent tacheté par des lambeaux farineux et blanchâtres. Chair blanche, peu épaisse; odeur désagréable; saveur d'abord douceâtre, puis âcre. Lamelles décurrentes en filet, blanches. Spore sphérique (0mm01).

Été-automne. Bois de conifères sablonneux. Alpes-Maritimes, région alpine: Borrometta. Très vénéneuse.

Quélet voit dans cette espèce une simple variété d'*Amanita porphyria*.

---

16. Amanite ample; Oronge élancée; *Amanita ampla* Persoon, Syn, p. 255; *excelsus* Fries; *pustulatus* Scopoli.— Nom prov.: *Lera bruna picoutada*, à Nice.

Pied farci d'une moëlle soyeuse, épais, long, grisâtre, à bulbe déprimé, globuleux, entouré de zones floconneuses; anneau ample, déchiré et blanc. Chapeau globuleux, puis plan (0m15), *ondulé, rugueux*, visqueux, gris roux ou bistre, finement *rayé* par un chevelu inné, bistré noirâtre, tacheté de plaques farineuses grisâtres et très caduques; marge lisse, puis sillonnée et plus claire. Chair molle, blanche; saveur agréable, odeur vireuse. Lamelles libres, très larges et blanches. Spore ovoïde sphérique (0mm01).

Automne. Bois montueux. Alpes-Maritimes, région montagneuse: Berra, Luceram, bois de la Maïris, etc. Vénéneuse.

Voisin de *pantherina*, le chapeau a la même couleur, mais il n'est pas strié, il est finement rayé par un chevelu inné. Les lames sont libres, très larges, elles sont adnées dans *pantherina*, qui a en outre le pied glabre, tandis qu'il est écailleux, floconneux dans *ampla*. Les verrues grisâtres et farineuses sont extrêmement caduques.

Est à *pantherina* ce que *Lepiota procera* est à *gracilenta*.

---

17. Amanite pomme de pin ; *Amanita strobiliformis,* Paulet, Champ., t. 162, f. 1 ; *solitarius* Bulliard, t. 593 ; *ampla* Vittadini, t. 9.

Pied plein, ferme, épais, blanchâtre, couvert de flocons grisâtres, à bulbe ovoïde, souterrain, orné de deux ou trois *bourrelets épais* et *crénelés ;* anneau mince, large, tombant du sommet du pied, strié et blanc. Chapeau hémisphérique, puis plan ($0^{m}1$), *blanc grisonnant,* couvert de verrues floconneuses, *pyramidales* et *grises.* Chair compacte, blanche, sapide. Lamelles libres et arrondies, décurrentes en filet, blanches. Spore ovoïde ($0^{mm}01$), subsphérique ou ellipsoïde.

Été-automne. Bois montueux. Alpes-Maritimes, région littorale : Drap, localité dite *la Bauma.* Rare. Comestible délicat, selon Vittadini. Ressemble à *spissa.*

---

18. Amanite a tête hérissée ; *Amanita echinocephala* Vittadini, Fung. Mang., p. 346 ; Fries, Hym. Europ., p. 22 ; *tricuspidata* Paulet, t. 163, f. 3 ; *Lepicta echinocephata* Gillet, p. 69.

Pied allongé, floconneux, plein, puis creux présentant à la base un bulbe couvert d'écailles plus ou moins fortes et terminé par une forte pointe qui s'enfonce en terre. Collier blanc, descendant, se détruisant assez promptement et ne persistant guère que sous forme de débris ; il est strié supérieurement. Chapeau charnu, d'abord hémisphérique, puis convexe, ensuite plan ($0^{m}05$-7), les bords souvent relevés, blanchâtre ou gris, luisant et *recouvert de verrues aciculées et grises* qui disparaissent plus ou moins à la fin. Lamelles nombreuses, plus larges au sommet, aiguës à la base et adhérentes, blanches, jaunâtres ou verdâtres à la fin. Chair ferme, roussâtre, blanche à la base du pedicule ; odeur de champignon ; saveur nulle.

Automne. Ça et là dans les bois argilo-calcaires. Alpes-Maritimes, région montagneuse : Berra. Rare. Je le cueille assez souvent après les pluies de l'été entre Saint-Privat et le Pont-du-Gard, sous les chênes verts où M. de Seynes l'avait déjà indiqué. Gillet donne cette espèce comme très vénéneuse.

Est assez semblable à *solitaria,* dont il n'est peut-être pas spécifiquement distinct (Quélet). Le port et les caractères de l'anneau

le rapprochent bien plus des Amanites que des Lépiotes, parmi lesquels Fries l'a rangé dans son *Epicrisis*.

---

19. Amanite solitaire; *Amanita solitaria* Bulliard, t. 48, 593; *adamantina* Paulet, t. 162, f. 2; *strobiliformis* Vittadini; *pellita* Secretan; *nitidus* Fries; *albellus* Scopoli.

Blanc. Pied plein, épais, *peluché,* floconneux, à bulbe turbiné conique, radicant, entouré de zones floconneuses épaisses; anneau ample, épais, floconneux et strié. Chapeau convexe plan (0^m1), humide, *blanc,* puis gris perle, parsemé d'épaisses plaques, floconneuses et blanches, puis indurées et grisâtres; marge lisse, frangée, floconneuse. Chair tendre, blanche, agréable au goût et à l'odorat. Lamelles libres à filet décurrent, ventrues, finement crénelées, blanc de neige. Spore ovoïde ($0^{mm}1$), ponctuée.

Été-automne. Dans les clairières et à l'orée des bois. Toute la Provence, mais partout assez rare. Alpes-Maritimes, région littorale : environs de Nice, Cimiez, Saint-André, etc. Comestible, quoique Barla la donne comme suspecte.

---

20. Amanite carte géographique ou Amanite vénéneuse; *Amanita mappa* Fries; *Agaricus bulbosus* Bulliard, tab. 577, fig. D, G, H, M; *Ag. citrino-albus* Vittadini; *Ag. stramineus* Scopoli; *Amanita citrina* Persoon, var. β; *A. venenosa* Persoon. — Nom prov. : *Lero rousso picoutado,* à Nice.

Pied glabre, blanc, droit, cylindrique, finement strié au-dessus du collier, un peu aminci supérieurement, muni d'un bulbe globuleux à la base, plein, puis fistuleux, plus long que le diamètre du chapeau. Collier étroit, un peu rabattu, blanc ou pâle, persistant. Volve blanc sale ou grisâtre, caduque, mais laissant une marge plate à la partie supérieure du bulbe. Chapeau charnu (0^m05-6), convexe, puis dilaté, plan, sec, blanchâtre, blanc jaunâtre, jaune citron ou jaune de soufre, parfois légèrement teinté de verdâtre ou de fauvâtre, luisant, lisse, ordinairement parsemé de plaques irrégulières d'un blanc sale, grisâtres, roussâtres ou café au lait. Lamelles blanches ou pâles, nombreuses, finement denticulées sur les bords, inégales, libres ou

subadhérentes, larges et obtuses au sommet, atténuées et obtuses à la base. Chair peu épaisse, blanche et molle. Odeur nulle ou vireuse. Saveur désagréable, à la fin âcre et styptique.

Été-automne. Solitaire. Sur la terre, dans les bois sablonneux. Alpes-Maritimes, région montagneuse : Montdaour, bois de la Maïris, Moulinet, bois de Mandina, Saorge, etc. TRÈS VÉNÉNEUSE. N'est pour Quélet qu'une variété de *Amanita citrina* Schæffer.

Offre des variétés nombreuses jadis admises comme espèces distinctes et dont les caractères différentiels les plus marquants sont : la couleur du chapeau variant du blanc au vert, passant par tous les verts et jaune paille, et l'absence ou la présence de verrues sur le chapeau.

Cette Amanite fait chaque année de nombreuses victimes ; elle occasionne des angoisses et des souffrances indicibles aux imprudents qui la mangent, et souvent même elle cause leur mort. Au moyen âge, où l'on n'en connaissait déjà que trop les propriétés toxiques, les maléficiers et les empoisonneurs s'en servaient pour désoler les étables, décimer les troupeaux et commettre impunément des assassinats. Les premiers hachaient l'Amanite vénéneuse et la mélangeaient à la nourriture des bestiaux ; les seconds extrayaient le suc du redoutable champignon, le condensaient à l'air libre sur un feu doux et en oignaient tantôt entièrement, tantôt d'un seul côté, les lames ciselées et chargées d'ornements en creux des couteaux de l'époque. On pouvait par ces abominables procédés se servir d'un de ces couteaux pour partager en deux un fruit, en manger impunément une moitié, et en offrant l'autre à son ennemi, lui donner la mort. S'il faut en croire les traditions, le jeune époux de Marie Stuart, le roi François II, et la mère de Henri IV, la reine de Navarre, auraient été les victimes de ce lâche moyen d'assassinat.

---

21. AMANITE ROUGEATRE OU VINEUSE ; *Amanita rubens* Scopoli ; *Agaricus rubescens* Persoon, Syn., p. 254 ; Vittadini ; *Ag. pustulatus* Schæffer ; *Ag. margaritiferus* Batsch ; *Ag. verrucosus* Bulliard, t. 316 ; *H. vinosum* Paulet. — Nom prov. : *Lera bruna, Lera vinoua picoutada,* à Nice.

Blanchâtre, prenant une *teinte vineuse* générale, plus intense dans le bulbe. Pied farci puis creux, bulbeux, floconneux, *strié*

au sommet, fauve rosé; anneau ample, *strié*. Chapeau convexe (0m1), humide, tacheté, couvert de flocons farineux, mucronés par le sec, gris. Chair humide, fragile, d'abord amère, puis sapide. Lamelles décurrentes en filet, serrées, molles, blanches, puis rosées. Spore (0mm008) ellipsoïde.

Été-automne. A terre dans les bois ombragés. Alpes-Maritimes, région montagneuse et alpine : forêt de Clans, la Gordolasca, bois de la Fraccha, Couraze, etc. Comestible délicat; mais ainsi que le fait judicieusement observer Barla, les habitants des montagnes ne récoltent pas cette espèce, surtout à cause des verrues du chapeau, qui lui donnent l'aspect d'une Amanite vénéneuse.

D'ailleurs, l'aspect varie avec le milieu : dans les prés, il est d'un rouge vineux plus ou moins accentué, souvent nu; dans les bois, il prend une teinte feuille morte, est très verruqueux; cette variété sylvestre est connue des forestiers des Vosges sous le nom de Gourmelle des bois.

---

22. AMANITE CARIÉE; *Amanita cariosa* Fries.

Pied farci, puis creux, tendre, *fragile,* villeux et anneau caduc, blancs. Chapeau convexe plan (0m12), *uni,* brun bistre, parsemé de rares flocons farineux et blancs; marge striolée et cendrée. Chair fragile, blanche, acidule. Lamelles libres, blanches. Spore ovoïde (0mm01), granuleuse.

Été. A terre, sous les hêtres. J'ai trouvé cette espèce, le 8 août 1903, dans la partie basse de la Lozère, aux Usufruits, commune de Saint-Maurice de Ventalon. A rechercher pour la région. Est SUSPECTE.

---

23. AMANITE RUDE; *Amanita aspera* Fries; *virescens?* Persoon; *myodes* Bolt; *scandicinus* Scopoli; *asper* Vittadini. Saccardo, V, p. 19.

Voile sulfurin ou jonquille, parfois verdoyant. Pied farci, finement floconneux et blanc; bulbe arrondi et bord de l'anneau ornés de *flocons sulfurins*. Chapeau convexe plan (0m05-8), paille,

gris, bistré ou olive, *argenté* par le sec, parsemé de petits *flocons sulfurins,* mucronés et bruns par le sec. Chair compacte, blanche, *jaunissant* ou *brunissant* sous la cuticule; odeur et saveur agréables. Lamelles arrondies, décurrentes en filet et blanches avec une légère teinte sulfurine. Spore ovoïde ($0^{mm}01$), ocellée.

Été-automne. Sur la terre dans les bois humides et ombragés. Alpes-Maritimes, région montagneuse. Rare. Vénéneux. Gillet y établit deux variétés basées sur la coloration du chapeau : brun ou fuligineux-roussâtre (*fusca*); fuligineux olivacé (*olivacea*).

---

24. AMANITE ÉPAISSE ; Oronge perlée ; *Amanita spissa* Fries ; *cinereus* Kromb. ; *Strobiliformis* Gonn., t. 7, f. 3. — Nom prov. : *Lera bruna picoutada,* Nice.

Pied plein, trapu, atténué en haut, bulbeux, *radicant,* finement peluché, floconneux et blanc ; anneau très ample strié, blanc. Chapeau épais, convexe ($0^{m}1$-2), humide, *visqueux,* gris de souris, bistre cuivré, brunissant, tâcheté de larges verrues farineuses puis mucronées ; marge striée. Chair ferme, humide, blanche, fade et inodore. Lamelles décurrentes en filet, serrées, blanchâtres. Spore ellipsoïde ($0^{mm}009$-01), ocellée.

Été-automne. Bois humides. Alpes-Maritimes, régions montagneuse et alpine : Coaraze, Montdaour, Campargen, bois de Mandina, territoire du Moulinet, Lagastel près de Saorge. Comestible ? Barla dit : « Suspect. » Plus massif, plus tendre que ses voisins. Autrefois confondu avec *pantherina.*

---

25. AMANITE A TÊTE LISSE ; *Amanita lejocephala* De Candolle. — Nom prov. : *Lera blanca,* à Nice ; *Pignen-di-blanc*, environs de Marseille.

Pied non farineux, ferme, court, charnu, épais à la base, long de 8 à 10 cent. ; volve ample, blanche. Chapeau charnu, blanc, lisse, sec, comme satiné, soyeux, muni de quelques squames, convexe puis plan ($0^{m}08$-12). Lamelles blanches, nombreuses, libres. Chair épaisse, ferme, blanche, rougissant légèrement au contact de l'air ; odeur et saveur agréables.

Automne. Bois de pins par groupes de 5 ou 6 individus. Toute la Provence. Assez commune dans les Bouches-du-Rhône ; Vaucluse ; Var ; Alpes-Maritimes, régions montagneuse et subalpine : la Bollène, Lucéram, Plan Peilhasc, territoire de Lantosque ; bois et campagnes du Var. Comestible, mais peu recherchée.

Ressemble à *ovoidea*, dont elle diffère surtout par le pédicule épais à la base, court, charnu, sans collier farineux. Avait été classé par Duby, Fries, etc., parmi les *Volvaria*, je ne sais pour quelle raison.

---

26. AMANITE A VERRUES ARRONDIES ; *Amanita baccata* Fries ; *pantherinus* Bot. gal. — Nom prov. : *Lera blanca picoutada*, Nice.

Blanc. Pied plein, napiforme, *radicant*, dilaté en haut, floconneux ; anneau oblitéré. Voile formant un léger bourrelet floconneux à la base du pied. Chapeau convexe plan ($0^{m}03$-7), uni, floconneux, farineux. Chair tendre, douce et sapide. Lamelles rétrécies adnées, serrées, molles, floconneuses, blanc crême. Spore pruniforme ellipsoïde ($0^{mm}013$-15), guttulée.

Printemps-été. Nos bois. Alpes-Maritimes, région montagneuse : Cairos, Montdaour. Comestible. Quélet dit qu'on pourrait considérer cette espèce comme une forme de *solitaria* à anneau oblitéré, comme il arrive souvent dans *Am. ovoidea* et *jonquillea*.

---

27. AMANITE DE BOUDIER : *Amanita Boudieri* Barla, Fl. myc., t. 6, f. 10-12.

Pied plein, solide, trapu dans la jeunesse, puis allongé subcylindrique, d'un blanc jaunâtre furfuracé à la partie supérieure, s'élargissant à la base en un bulbe napiforme plus ou moins aminci inférieurement, recouvert d'une volve oblitérée, fauve roussâtre, formant un bourrelet lacéré autour du pied, souvent peu apparente à l'âge adulte. Anneau mince, floconneux, mou, blanc, visible seulement dans la jeunesse. Chapeau d'abord globuleux-arrondi, puis convexe-plan, enfin plus ou moins déprimé, lisse, comme satiné, un peu hygrophane, blanc, légèrement lavé de fauve-roussâtre au centre, couvert de verrues petites,

inégales, floconneuses, rapprochées, blanchâtres, puis d'un fauve clair, à marge lisse, blanche. Lamelles larges ventrues, rapprochées du pied, blanches, puis pâles. Chair tendre, blanche; odeur et saveur faibles, agréables. Spore grande, ovoïde, ellipsoïde, allongée, blanche, hyaline.

Mai 1881. Alpes-Maritimes, région montagneuse : Montdaour. Ressemble à *baccata*, mais en diffère surtout par la forme plus allongée de la spore.

---

28. Amanite perlée ; *Amanita gemmata* Fries.

Pied bulbeux, plein, droit, légèrement atténué supérieurement, blanc, glabre. Anneau fugace. Chapeau charnu, convexe, puis étalé, plan (0m06-8), *orangé*, moucheté de verrues floconneuses et blanches, strié sur les bords. Volve petite, blanche, se brisant promptement. Chair blanche, ferme ; odeur et saveur non désagréables. Lamelles blanches, libres, nombreuses.

Automne. Les bois. Vaucluse, bois de Cassagne près d'Avignon ; Alpes-Maritimes, région montagneuse. Comestible d'après Paulet. Quélet en fait une variété de *muscaria* à chapeau fugace. Gillet y décrit une variété *pallida* à chapeau blanc-jaunâtre, à disque plus obscur.

---

29. Amanite vaginée, engainée, grisette ; *Amanita vaginata* Bulliard, t. 98, 512 ; *lividus* Persoon ; *plumbeus* Schæffer ; *trilobus* Bolt ; *nivalis* Grev. — Nom prov. : *Lera caniglia* ou *canilha picoutada*, *Madalena*, environs de Clans ; *Coucoumèu*, Lambesc, Carcès, etc.

Pied farci, puis creux, *fragile*, orné de flocons appliqués provenant d'un anneau avorté, formant souvent un ou deux bracelets à la base, blanchâtre ou concolore. Voile en fourreau ou lobé, membraneux, tendre et friable. Chapeau campanulé, puis plan (0m03-15), lubrifié puis satiné ; marge *cannelée*. Chair molle, blanche, douce. Lamelles libres, blanches, souvent liserées de la couleur du pied. Spore ovoïde ou sphérique (0mm012), ocellée.

Été-automne. Assez commune. Sous les pins des bois montueux et dans les friches des montagnes. Toute la Provence. Alpes-Maritimes : Montgros, Saint-Isidore, Berra, Luceram, Utelle, Clans, bois du Ferguet, bois de l'Esterel, etc. Bouches-du-Rhône : Pichauris, etc. Vaucluse : Avignon, bois de Jouve (7 septembre 1897), etc. Var : Carcès ; La Garde : la Colle Noire ; Pierrefeu ; la Seyne-sur-Mer : bois de Janon ; Pignan : Notre-Dame-des-Anges ; Toulon : Siblas, Cap-Brun, etc. Comestible dont on fait un grand usage dans tout le Midi. Des sept variétés qu'elle présente, la grise est surtout estimée et Badham assure que peu d'Agarics la surpassent en parfum. Elle est de beaucoup supérieure à l'Oronge blanche, sa proche voisine. La variété fauve, qui n'est pas rare dans les bois de Pichauris, serait un peu indigeste.

---

30. Amanite étranglée ; *Amanita strangulata* Fries ; *inaurata* Secretan ; Saccardo, V, p. 23. — Nom prov. : *Lera canilha picoutada, Madalena,* Nice.

Pied fistuleux, épais, élancé, concolore, fragile, orné vers le bas de un ou deux épais bracelets floconneux formés par la volve. Chapeau (0m10-15), fragile, fauve grisâtre ou fauve brun, recouvert d'épaisses écailles membraneuses gris fauve ; marge fortement sillonnée, chair ferme, tendre, fragile, blanche ; odeur faible ; saveur agréable de noix fraîche. Lamelles libres, serrées, blanches. Spore ovoïde, ocellée.

Été-automne. Prés, bords des champs et bois humides. Toute la Provence. N'est pas rare à Avignon. Alpes-Maritimes, régions littorale et montagneuse : Montgros, Vinaigrié, Drap, Bendejeun, Berra, etc. Comestible.

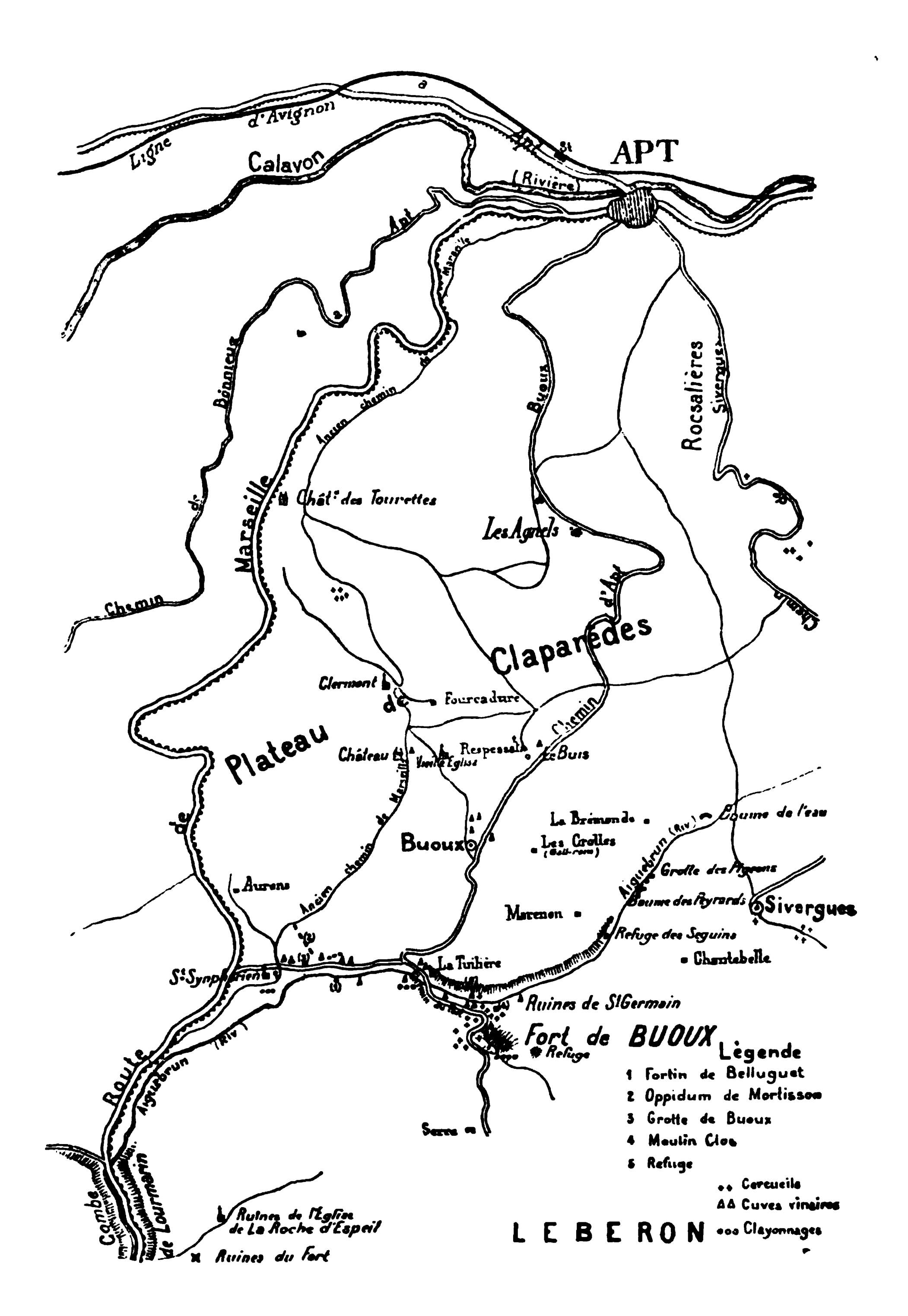
Est pour Quélet une forme luxuriante de *vaginata*. Secrétan y décrit une variété *umbrino-lutea,* caractérisée par le chapeau jaune bistré clair, centre plus foncé ; pied blanc, pelucheux.

Barla mentionne encore deux espèces : l'Amanite brillante (*Amanita nitida* Fries) et l'Amanite adnée (*Amanita adnata* Fries), qu'il n'a vues qu'une seule fois. La première n'est pas distincte

de *A. solitaria;* quant à la seconde, il est difficile de se prononcer sur sa valeur spécifique, car mon regretté maitre ne l'a pas figurée.

Docteur Réguis.





Carte de la région d'Apt faisant l'objet de cette étude.

La Région Aptésienne.

ÉTUDES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

INTRODUCTION.

La plupart des monuments anciens, des cathédrales et des églises les plus remarquables de la Provence et du comté Venaissin ont été, au moins sommairement, décrits et à peu après datés (1). Certains édifices ont été l'objet de travaux définitifs (2), mais les plus beaux monuments de l'architecture vauclusienne attendent encore leur monographie (3).

Quant aux constructions religieuses, publiques et privées, situées en dehors des centres parfaitement desservis par les voies de communication, on peut dire qu'elles sont à peu près incon-

(1) Sur l'archéologie vauclusienne, cf. les ouvrages généraux (Viollet-le-Duc, Millin, Mérimée, de Caumont) et notamment : C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. I (1902) et t. II (1904), qui donne une bibliographie assez copieuse des *études les plus importantes*. On trouvera de précieux renseignements, point encore trop vieillis, dans J. Courtet, *Dictionnaire des communes de Vaucluse*, Avignon, 1877, in-8° (utile à consulter pour les édifices ruraux). Révoil, *Archéologie romane du midi de la France*, Paris, 1873, 3 vol. in-fol., a vu et décrit un certain nombre d'édifices religieux de Vaucluse; mais il faut utiliser cette œuvre avec prudence en ce qui concerne l'âge des monuments publiés.

On peut en outre consulter : la collection des *Annuaires du département*, les *Guides* de Vaucluse; le *Voyage en France* d'Ardouin Dumazet; Lavallée, *Voyage dans le département de Vaucluse*, Paris, an VIII, in-8°, illust. ; David Macgibbon, *The Architecture of Provence and Riviera*, Edimbourg, 1888, in-8° ; Barr-Ferree, *Cathedral Churches of France* (Architecture record, 1894 et années suivantes).

(2) R. de Lasteyrie, *Saint-Quinin et la cathédrale de Vaison (Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. 49, 1888); Andréoli et Lambert, *La cathédrale de Saint-Siffrein de Carpentras*, Paris, 1862, in-8° ; Labande, *Saint-Symphorien de Caumont*, Avignon, 1903, in-8°, etc.

(3) D'importantes études de détail ont été publiées sur le *Palais des papes*, par Canron, Müntz, Duhamel, Ehrle, etc. ; sur la cathédrale d'Avignon, l'abbaye de Sénanque et quelques-uns des châteaux du Comtat.

nues, quelle que soit leur importance au point de vue de l'histoire du développement de l'art dans la haute Provence; en ce qui concerne spécialement la région aptésienne, le bagage bibliographique est à peu près nul (1).

Il ne faut pas s'étonner trop de cet oubli, car de nombreuses régions, plus riches que celle-ci en monuments, n'ont pas encore été étudiées d'une manière rigoureusement scientifique (2); des publications, excellentes sous tous les rapports, ont cependant montré tout le parti que l'histoire de l'art du Midi de la France peut tirer de travaux de ce genre (3).

Importante cité gallo-romaine, centre d'une région féodale très peuplée, siège d'un très ancien évêché, d'un bailliage et plus tard d'une viguerie, et placée dans le voisinage immédiat du Leberon, le territoire d'Apt vit s'édifier, selon les époques, un grand nombre de villas gallo-romaines, de *mansi*, de châteaux et de fortins, d'églises et de chapelles rurales.

A tous égards, la région d'Apt mérite donc l'attention de l'historien et de l'archéologue; c'est dans le but de la faire mieux connaître que j'ai entrepris ces *Études*, au cours desquelles aucun des vestiges qui parsèment le sol ne sera passé sous silence; à quelque période qu'ils appartiennent, les monuments, les églises et chapelles, les édifices publics et privés seront étudiés et reproduits graphiquement.

L'habitation humaine, avant l'invasion celte et la conquête romaine, a laissé sur certains points du terroir, notamment à Buoux, Gargas, Saint-Saturnin, Bonnieux, des traces trop nombreuses pour qu'on néglige de les mentionner; des chercheurs locaux, aussi modestes que consciencieux, ont étudié, sous le

(1) Pour certaines d'entr'elles, quelques hâtives tentatives ont été faites; elles sont parfois insuffisantes (Chan. Jouve, *Notice sur la cathédrale d'Apt*, Paris, 1859, in-8°; de Saint-Andéol, *Notice sur l'ancienne cathédrale d'Apt*, Marseille, 1864, in-4°), souvent enfantines et naïvement grotesques (Gay, *Histoire du village et du fort de Buoux*, Forcalquier, 1866, in-8°; *Histoire de Castellet-les-Luberon*, Forcalquier, 1866, in-8°, par le même); je fais exception pour les monographies de C. Moirenc (*Promenades aux environs d'Apt*), qui a vu les monuments décrits.

(2) La Provence est cependant fort en retard sur la plupart des provinces françaises en ce qui concerne la publication des *Répertoires archéologiques*.

(3) Les recherches si intéressantes de M. Brutails sur l'archéologie du moyen âge dans le S.-O.; la *Statistique monumentale de la Drôme* (Valence, 1869, in-8°) du chanoine Jouve; les travaux de J. de Lahondès (*Pays de Foix, Ariège*) de Renouvier et Thomassy (*Languedoc*), de Révoil (*op. cit.*), etc., sont à citer; le travail récent de M. Labande (*Études d'histoire et d'archéologie romane; Provence et Bas-Languedoc*, t. I, 1901, in-8°), serre de très près tous les détails et constitue un modèle pour ce genre de recherches.

rapport préhistorique, à peu près tous les quartiers voisins d'Apt et ont formé des collections bien connues de certains savants qui les ont plus ou moins utilisées (1); sans m'interdire l'indication très exacte des gisements reconnus et des résultats constatés, je ne m'étendrai pas sur cette partie de l'archéologie locale; je n'ignore pas, en effet, qu'un travail considérable fera connaître bientôt le Vaucluse oriental de la préhistoire (2).

L'occupation romaine dans la *Civitas Aptensium* est mieux connue; mais on est loin d'avoir signalé toutes les ruines gallo-romaines, les découvertes de tombes, d'inscriptions et d'objets divers : la contribution de ces *Études* sera, je l'espère, assez fructueuse dans ce sens.

C'est l'archéologie religieuse du moyen âge qui doit fournir la plus grande partie de ce travail; si les édifices de l'antiquité — exception faite des villas — n'ont pas été très multipliés dans le territoire montagneux d'Apta Julia, il n'en est pas de même des *cellae,* des chapelles et des églises rurales qui furent élevées, dès le haut moyen âge, sur tous les points, aussi bien dans les forêts qui couvraient les collines reculées que dans les plaines fertiles et les vallons voisins de la cité (3).

Dans les seules communes limitrophes d'Apt, plus de quatre-vingts édifices religieux sont à mentionner et à étudier; il ne faut pas s'attendre à rencontrer, sinon exceptionnellement, des constructions antérieures à l'an mil : des causes diverses, — le peu de solidité des bâtiments et les invasions successives dont la haute Provence eut à souffrir avant le XIe siècle, sont les principales —

(1) Les personnes qui sont attirées de plus en plus fréquemment dans les environs d'Apt par leurs richesses palethnologiques, se contentent, en général, de consacrer quelques heures à l'examen de ces collections et au parcours des terrains qui les ont fournies; rentrées chez elles, elles s'empressent de rédiger et de publier un mémoire sur *leurs découvertes;* le fonds de ces publications est tiré en entier — moins les erreurs — des explications bénévolement données par les travailleurs locaux.

Il existe un autre groupe de chercheurs particulièrement malfaisants : ce sont ceux qui fouillent sans but historique en vue de la seule formation d'une collection quelconque; ceux-ci font un tort immense aux études sérieuses en abolissant définitivement les habitats et les sépultures préhistoriques.

(2) M. Deydier, notaire à Cucuron, membre de l'Académie de Vaucluse, nous fait espérer comme assez prochaine la publication d'un *Corpus* raisonné des trouvailles relatives à la préhistoire faites dans les arrondissements d'Apt et de Carpentras; nous souhaitons vivement qu'il soit aidé dans la plus large mesure par les nombreux amateurs de la région.

(3) Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer, pour l'origine de ces chapelles, au travail considérable de M. Imbard de La Tour, *Les paroisses rurales dans l'ancienne France du IVe au XIe siècle* (*Revue historique*, t. 60, 61, 63, 67 et 68), dont les conclusions sont résumées par M. Labande (*op. cit.*, p. 9).

ont contribué à leur disparition ; d'autre part, quelques-unes des églises primitives ont été remplacées au moyen âge même par des édifices plus solides et mieux appropriés aux besoins des fidèles. Mais aux XI[e] et XII[e] siècles, ce fut comme une floraison de chapelles rurales dans tout le Midi. C'est, en effet, à cette période qu'appartiennent la plupart des monuments, grands et petits, qui subsistent encore comme une preuve de l'habileté des constructeurs de l'époque romane.

Il ne nous sera permis de dresser une synthèse de l'archéologie aptésienne que lorsque ces *Études* seront terminées : mais d'ores et déjà, un premier examen nous permet d'affirmer que s'il a existé une *École provençale* de l'art roman, on peut de même grouper en faisceau les règles les plus ordinairement suivies par les maîtres d'œuvre de la région ; l'abondance de la pierre, la facilité qu'elle présentait au travail, en même temps que l'extrême pauvreté des populations, ont contribué à donner aux églises du diocèse d'Apt un caractère spécial : on pourra constater spécialement l'adoption d'un plan à peu près uniforme ainsi que l'absence générale de décoration, sauf dans quelques-uns des édifices les mieux construits (1).

Placée d'une façon exceptionnelle auprès du Leberon, limite de la haute et de la basse Provence, la ville d'Apt fut contrainte, à toutes les époques, surtout pendant le moyen âge et jusqu'au XVII[e] siècle, de faire garder ses abords et les voies qui la faisaient communiquer avec Marseille et Avignon. Aussi trouverons-nous, au cours de ce travail, de fréquentes occasions de nous occuper du système de défense employé par les habitants de la région. Depuis la Combe de Lourmarin jusqu'à Apt, l'ancienne route de Marseille, fréquentée encore au milieu du XIX[e] siècle, était flanquée de forts, de fortins, d'ouvrages de tous genres et même de chapelles fortifiées ; or, malgré les récentes publications relatives à l'archéologie militaire, on peut dire que ce système de défense est à peine connu (2) ; nous nous attacherons donc à préciser les

(1) Les guerres incessantes du XIII[e] et du XIV[e] siècle ont fait disparaître un certain nombre d'édifices religieux ; le *Cartulaire* de l'église d'Apt en cite notamment plusieurs antérieures à l'époque carolingienne : lorsque les textes et la toponymie locale nous le permettront, l'emplacement de ces *cellae* sera identifié.

(2) Le seul essai local qui mérite une mention est l'étude de M. C. Moirenc sur la *Combe de Lourmarin* ; nous aurons à signaler souvent la rectitude des idées émises par cet érudit. Le *Manuel* de M. Enlart, qui ne néglige rien de ce qui touche aux châteaux-forts du moyen âge, passe à peu après sous silence les constructions militaires destinées, non à l'*habitation fortifiée*, mais à la simple défense des routes et défilés (*op. cit.*, t. II, p. 545 et *pas.*).

emplacements adoptés pour les ouvrages de protection, en étudiant chaque partie du territoire.

D'autres objets doivent attirer une égale attention, car rien n'est à négliger dans le domaine archéologique : les bâtiments publics, l'architecture privée, les anciennes boutiques, les vieux moulins, les constructions annexes de l'exploitation rurale (1), les bornes-limites, les puits, etc., projettent fréquemment quelque lumière sur la vie privée et la vie sociale, sinon sur l'histoire de l'art.

Il ne sera de même pas inutile de montrer comment les populations se sont groupées dans la région, de signaler à quelles influences elles ont obéi en choisissant tel ou tel point du terroir pour édifier leurs demeures et leurs églises; nous dirons les motifs qui ont fait abandonner l'exploitation de parcelles dont la culture suffisait jadis à l'existence de nombreuses familles.

Revenant sans cesse jusqu'au XIX[e] siècle habiter les mêmes lieux, les mêmes vallons, les mêmes collines, malgré les invasions, les guerres civiles et les persécutions religieuses, l'habitant des pays accidentés a subi, plus qu'on ne le pense, l'influence de la route qui lui permettait d'accéder aux agglomérations plus importantes de la région (2); nous donnerons donc à l'étude de sa viabilité ancienne une sérieuse attention.

Au cours de cette enquête, on ne saurait négliger, à côté des textes déjà publiés et de ceux plus faciles à consulter que renferment les grands dépôts, les documents des archives locales ; ceux-ci éclairent d'abord d'un jour particulier l'histoire de la commune où ils sont rassemblés ; je considère enfin comme indispensable de signaler les textes les plus importants, de publier même ceux qui présentent un caractère exceptionnel d'intérêt : ceux-là, du moins, seront préservés, car si l'organisation des archives n'est pas très promptement modifiée, dans un sens rigoureux pour les communes, il ne sera plus possible dans un demi-siècle d'étudier les sources de l'histoire communale : l'ignorance, la moisissure et les rongeurs auront terminé leur œuvre de destruction commencée depuis longtemps.

(1) A ce point de vue spécial, les cuves vinaires de Buoux et de Sivergues sont particulièrement intéressantes.

(2) La route d'Apt à Marseille, par exemple, ne paraît pas avoir été sensiblement modifiée dans son assiette depuis l'occupation romaine ; je ne suis même pas éloigné de penser que son emplacement — à l'état rudimentaire — fut déjà le même avant la conquête ; cette constatation est intéressante pour l'histoire de l'habitat humain dans la région.

Le rôle de la documentation graphique est de venir en aide à la description toujours insuffisante ; nous ne l'oublierons pas ; il ne s'agit plus, en effet, de signaler des monuments, de copier plus ou moins correctement des inscriptions, il importe que les constructions, les objets d'art, les documents épigraphiques soient exactement reproduits, de façon à permettre l'exercice de la critique lorsque les objets auront disparu.

Sans oublier ce qui a pu être publié ou écrit avant ces *Études,* je ne me suis fié ni aux affirmations ni aux racontars ; j'ai tenu à me rendre compte *de visu* de tout ce dont j'avais à parler ; ce travail ne sera donc point autre chose que le résultat d'une fréquentation prolongée des lieux, des hommes et des choses. J'estime en effet que ce n'est que par une sorte de cohabitation avec les textes et les monuments qu'il est possible de formuler des conclusions solides et sérieuses ; les erreurs que j'ai pu commettre n'entacheront donc pas ma bonne foi.

Je souhaite, en terminant, que dans les centres d'une certaine importance historique, d'autres enquêtes de ce genre soient entreprises ; ce n'est qu'après la publication de *tous* les monuments, de *tous* les vestiges anciens, que l'on pourra dégager définitivement les éléments de l'archéologie nationale. Le grand essor donné par de Caumont à l'étude de nos édifices a abouti, ces temps derniers, à la publication d'un ouvrage aussi important que celui de M. Enlart ; son *Manuel* a été mon guide : je le recommande à tous ceux qui veulent avoir un conseiller exact dans leurs études archéologiques.

I.

Le Vallon de l'Aiguebrun.

BUOUX

Le Village et l'ancien Fort. — Saint-Symphorien.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE (1).

Archives communales de Buoux. — Des archives antérieures à 1790, des documents révolutionnaires et même de ceux du XIXe siècle, antérieurs à 1830, il ne subsiste que quelques papiers qui ont échappé, par hasard, à un acte de vandalisme relativement récent : en 1848, le maire de la commune, ignorant et inconscient, fit un auto-da-fé de tous les documents qu'il trouva à la mairie, « ces paperasses n'étant bonnes, dit-il, qu'à engendrer la poussière »; deux registres de l'état-civil trouvèrent grâce, ainsi que le cadastre et les états de sections ; parmi les rares liasses oubliées, se trouvent trois comptes du trésorier communal, des circulaires imprimées, des quittances de paiement des tailles (XVIIe et XVIIIe siècles).

Tout ce qui pouvait éclairer l'histoire de Buoux, comptes, délibérations, titres du moyen âge, pièces relatives au Fort, tout est anéanti; les registres d'état religieux (baptêmes, mariages et décès) commencent au 1er janvier 1637 et vont jusqu'au 30 décembre 1792 (2); la série CC ne comprend que deux terriers dressés, l'un en 1665 par deux notaires (in-fol. de 129 p., incomplet) et le second en 1718 (3).

Archives de la ville d'Apt. — Directement intéressée au sort de l'ancien Fort de Buoux, la ville d'Apt s'est trop préoccupée à toutes les époques de la défense de ce point et de sa garnison, pour que les documents aptésiens n'en aient pas conservé de fréquentes traces ; les délibérations depuis le XIVe siècle jusqu'au milieu du XVIIe, les comptes trésoraires, les pièces relatives aux dépenses des guerres de religion ont fourni la plus grande partie des renseignements sur l'histoire du Fort consignés dans cette partie des *Études*.

Les *Archives des Bouches-du-Rhône* contiennent quelques documents intéressant Buoux, surtout après le XVe siècle ; ils ont été employés.

L'*Histoire de la ville d'Apt* de Rémerville, sans donner des renseignements précis sur le rôle du fort de Buoux, n'était pas à négliger ; nous avons pu nous rendre compte par la comparaison de son récit avec les documents qu'il avait consultés, du scrupule apporté par cet érudit à la rédaction de son œuvre.

(1) Nous ne mentionnerons pas, dans les bibliographies de ces études, les grands ouvrages utilisés pour tout le territoire, par exemple : Papon (*Histoire de Provence*) ; Bouche, la *Gallia Christiana*, le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, etc.

(2) 2 vol. in-4e reliés, en assez bon état.

(3) L'inventaire des *vestigia* des archives de Buoux, par Achard, existe sur fiches à la Bibliothèque d'Avignon, ms. n° 1588.

BIBLIOGRAPHIE.

C. Moirenc, *La Combe de Lourmarin, étude de stratégie ancienne et de fortification*. Marseille, 1876, in-8°.

J. de Terris, *L'Hermitage de Saint-Symphorien*, dans le *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*, t. IV, 1882, p. 1.

Généalogie historique de la famille de Sabran-Pontevès. Paris, Didot, 1897, in-fol.

Abbé Gay, *Histoire du village, du château et du fort de Buoux*. Forcalquier, 1866, in-8°.

Nicolas, *Une Excursion à Bonnieux et à Buoux*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1885, p. 214-223, 1 pl., 7 fig.

Rochetin, *Archéologie vauclusienne* : *La Vallée de l'Aiguebrun, le Rocher du Fort de Buoux*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1894, p. 125-162 (1).

F. Moulin, *La Beaume des Peyrards*, dans les *Annales de l'Académie du Var*, 1902, 1 planche.

E. Arnaud, *Études préhistoriques sur les premiers vestiges de l'industrie humaine dans le Sud-Est de Vaucluse*, dans les *Annales de la Société littéraire d'Apt*, 1866, 1 pl.

G. Tardieu, *A travers les Alpes. Le vallon de l'Aiguebrun et le vieux Fort de Buoux*. Forcalquier, 1895, in-8° de 13 p. (récit d'excursion).

Ce m'est un devoir agréable à remplir que d'adresser ici mes remerciements à tous ceux qui m'ont aidé dans mes excursions et qui ont facilité mes recherches ; M. Garcin dont la riche collection est bien connue de tous les travailleurs provençaux, m'a obligeamment communiqué tous les documents qu'il possède sur Buoux et les familles de Pontevès et de Gallifet ; je ne dois pas oublier de dire que c'est grâce à une copie prise par cet aimable érudit en 1859, que nous connaissons l'inscription du XII° siècle, jadis gravée sur trois claveaux de la porte de l'église du Fort, inscription aujourd'hui perdue.

M. F. Lazard a mis à ma disposition ses collections préhistoriques et sa parfaite connaissance des régions visitées ; c'est à son expérience de pilote que je dois de n'avoir rien omis dans le présent travail.

(1) Le travail de M. Rochetin est le plus exact et le plus considérable qui ait été publié sur la région de Buoux ; il ne nous a pas été inutile au cours des recherches sur les lieux.

I.

Topographie.

Les anciennes Routes.

Le Leberon a formé, probablement dès l'époque pré-romaine, une limite naturelle, presque infranchissable, en tous cas très aisée à défendre près de ses ouvertures, entre les peuples celtes qui occupaient la Provence. Plus tard, cette chaîne de montagnes forma la démarcation des cités d'Aix et d'Apt (1), des diocèses ayant ces deux villes pour chef-lieu, et enfin des vigueries d'Apt et de Pertuis.

La région qui fait l'objet de cette étude est limitée au sud par le Leberon, sur toute sa longueur ; les cols qui en permettent le passage sont au nombre de deux seulement : le premier, dont il sera question d'une façon détaillée dans une autre partie, a constitué à toutes les époques une route naturelle suivie pour les communications entre la vallée du Caulon et la basse Provence : c'est la *Combe de Lourmarin ;* le deuxième, connu sous le nom de *Col des Granons,* s'ouvre bien loin de là, près du village de Villemus (Basses-Alpes). Entre ces deux cols, on ne peut effectuer la traversée du Leberon qu'à pied, non sans difficulté, par des sentiers étroits, notamment au *Castellas* de Sivergues et près du fort de Buoux.

Parallèlement au Leberon et depuis le village d'Auribeau jusqu'à Bonnieux, un immense plateau incliné de l'est à l'ouest, sépare le vallon de l'Aiguebrun de la vallée du Caulon ; c'est le plateau de Claparèdes, l'une des plus vastes stations préhistoriques de la Provence. Ses abords sont en grande partie entièrement abrupts, surtout du côté de l'Aiguebrun ; il n'est accessible d'une façon aisée que près du château de Buoux, précisément là où dès l'antiquité fut tracée la voie d'Apt à Marseille ; sur d'autres points, vers le village, près de Marenon, à la Baume-de-l'Eau et à côté de la Brémonde, des chemins de piétons ont en outre existé

(1) Cette assertion, contraire aux indications d'Hirschfeld, dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, est appuyée sur des données précises ; celles-ci seront exposées dans une *Histoire d'Apt* en préparation.

depuis le moyen âge pour desservir les villages de Sivergues et de Buoux, ainsi que les campagnes situées dans le vallon.

On comprend de quelle importance était la garde de cette région, et avec quelle facilité le relief du sol se prêtait à cette défense.

La voie principale, celle qui traverse la Combe, était déjà, avant la conquête romaine, flanquée près de Lourmarin par un *oppidum,* celui de *Castellar*, étudié et décrit par M. Sagnier (1); à la Roche d'Espeil, un fort gardait la sortie du col; la route suivait ensuite le torrent jusqu'au vallon du château, avec, soit sur parcours, soit dans ses environs immédiats, les fortins de Belluguet, l'église fortifiée de Saint-Symphorien et surtout l'énorme masse du Fort proprement dit, véritable clef du passage, où une garnison pouvait soutenir des sièges en règle et rayonner dans la vallée et sur le Leberon.

Dans le vallon qui s'ouvre près de Saint-Symphorien, la route montait directement vers le plateau (2), passant au-dessous du château seigneurial, dont les constructions modernes sont édifiées sur l'emplacement d'une villa ou peut-être d'un fortin gallo-romain (3,; au-delà, sur Claparèdes et dans le territoire d'Apt, les forts de Clermont, des Tourrettes et de Mauragne arrêtaient encore les envahisseurs.

Dès son arrivée à Claparèdes, la voie principale formait plusieurs embranchements, dont nous n'avons pas à nous occuper ici (4); le principal se détachait près de l'ancienne église de Buoux, passait au Pré-des-Masques et descendait vers Apt par Rocsalière, défendue partout où existait un passage difficile ou une éminence. Deux autres chemins secondaires se dirigeaient, le premier par le fortin et la chapelle de la Roche vers le fort de Buoux (5), le deuxième vers Bonnieux et le PontJulien.

L'ancien chemin de Sivergues, réparé et en partie déplacé plusieurs fois, même au XVIII[e] siècle, traversait en ligne droite le

(1) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1884, p. 15.

(2) L'*oppidum* de Mortisson, dont il sera question ci-après, dominait précisément la naissance du vallon du château.

(3) Des antiquités et une inscription ont été trouvées sur l'emplacement du château; des tombes gallo-romaines ont été de même découvertes au quartier de Mortisson, au bord de la route.

(4) Cf. sur ce point Rochetin, *op. cit.*, p. 154.

(5) Rochetin, *op. cit.*, p. 158; je n'ai pu vérifier cette assertion qui paraît vraisemblable; j'aurai l'occasion de revenir sur ce point, lorsqu'il sera question de la Combe de Lourmarin.

plateau de Claparèdes et dévalait de même sa pente qui aboutissait à l'Aiguebrun. Routes et chemins anciens, dont la largeur variait entre deux et quatre mètres au plus, ne permettaient qu'avec peine le passage des véhicules, surtout des véhicules chargés ; ce n'est pas que leur assiette ne fût solidement établie, pavés qu'ils étaient avec des matériaux allongés, fichés debout et transversalement à l'axe de la voie (1), mais les voyers de Provence coupaient au plus court et ne regardaient pas à la pente et aux contours, lorsqu'il s'agissait de gagner quelques toises; aussi les chemins n'étaient-ils guère fréquentés que par des mulets chargés à bâts et par des cavaliers (2).

Malgré la construction des routes et des chemins vicinaux et jusqu'au milieu du siècle dernier, les anciennes voies pavées ont été fréquentées par les piétons; elles le sont d'ailleurs encore, parce qu'elles raccourcissent d'un tiers au moins les distances officielles. Elles disparaîtront cependant peu à peu, soit qu'elles soient envahies par la végétation sauvage, soit que les propriétaires voisins empiètent sur leur emplacement ; il en résulte que l'abandon dont elles sont l'objet s'étend aussi aux parcelles de terre dont la culture, déjà peu rémunératrice, est rendue impossible par les difficultés d'accès.

(1) J'ai pu me rendre compte de la solidité de ces pavages plus que séculaires sur des tronçons de route en grande pente, recevant des torrents d'eaux pluviales et où des générations d'hommes ont circulé, tout a parfaitement résisté : nos routes modernes se seraient-elles aussi bien comportées? Notons enfin que depuis plus d'un demi-siècle, ces anciens chemins ne sont plus entretenus.

(2) Il est cependant indiscutable qu'à une époque fort reculée, les chemins les plus escarpés ont été utilisés par des chariots, l'usure de pavage aux points de contact avec les roues le démontre ; d'autre part, sur des voies très anciennes, ayant précédé celles qui ont été construites au XVII[e] siècle, et recouvertes aujourd'hui par la terre végétale, on retrouve encore les traces du passage des véhicules. Sur les chemins très fréquentés les constructeurs avaient eu soin de placer les pavés longitudinalement sur la partie où les roues devaient passer.

II.

D'Apt a Buoux.

Le village de Buoux. — L'Église.

Le chemin vicinal d'Apt à Buoux, après avoir gravi les pentes des Agnels, traverse diagonalement le plateau de Claparèdes ; cette vaste superficie de terrain sans relief est couverte d'une couche de terre végétale peu épaisse, n'atteignant sur aucun point plus de cinquante centimètres, provenant de la désagrégation des couches rocheuses supérieures et de la décomposition des végétaux qui y croissent ; le plateau a été autrefois couvert de bois, dont il ne subsiste actuellement que quelques rares et maigres bouquets.

Depuis le déboisement, la mince couche cultivable a été soumise à une production continue ; aussi ne produit-elle que quelques maigres céréales, l'engrais, de transport coûteux, lui faisant à peu près défaut. Insensiblement les propriétaires abandonnent sa culture et avant peu la plaine ne sera plus qu'un pâturage aride, à moins que la trufficulture ne s'en empare (1).

Sur toute son étendue, Claparèdes est jonché d'une multitude de tas de pierres, de *clapiers* qui ont donné son nom à ce quartier ; la plupart ont été formés depuis que l'agriculture a pris possession du sol : les exploitants amoncellent en effet sur quelques points sacrifiés, les pierres qui se détachent de la croûte du plateau ; mais il est certain que quelques-uns de ces clapiers cachent des ruines de cabanes en pierres sèches, antérieures à la conquête romaine, édifiées par des peuples ligures ou celtes. Cette certitude est tirée, en dehors des affirmations verbales (2), de ce fait que le plateau a été pendant longtemps un habitat préhistorique important, qui a livré aux collectionneurs locaux

(1) Quelques essais satisfaisants ont été tentés dans ce sens depuis une vingtaine d'années.

(2) Cf. à ce sujet l'affirmation de Gay (*op. cit.*, p. 87), qui déclare que des propriétaires ayant démoli quelques clapiers, ont découvert sur leur emplacement des foyers, des poteries et des menus objets ; nous avons nous-même recueilli des déclarations semblables. La vérification du fait pourrait être entreprise avec quelque argent, de la patience et du temps.

un nombre très considérable d'objets appartenant à toutes les époques du néolithique et l'âge du bronze (1).

Après avoir traversé Claparèdes, la route suit à mi-côte les bords du plateau, profondément découpé par des vallons secondaires; elle domine le vallon du village, dont le fond seul, ou à peu près, est cultivé (2); à droite de la route, l'escarpement est presque nu ou couvert d'une maigre végétation de thym et de lavande (3).

Quelques centaines de mètres avant d'arriver au village et au-dessus de la route, près du hameau de Respessat, une touffe phénoménale de buis attire le regard; formée d'un groupe de pieds placés circulairement, elle atteint plus de sept mètres de diamètre à un mètre du sol et va s'amincissant en cône jusqu'à six à sept mètres de hauteur; l'intérieur de la touffe abrite aisément une dizaine de personnes. Tout à côté, des infiltrations d'eau sourdent du rocher; la citerne qui les recueille dessert une petite agglomération de maisons dont la construction date, d'après le style des ouvertures, du XVII[e] siècle au plus tard (4).

Une dépendance de ces maisons est à signaler : c'est une cuve vinaire située en plein champ; d'un plan assez semblable à celles qui existent en grand nombre dans le vallon de l'Aiguebrun, elle présente cette particularité d'avoir été utilisé au XVIII[e] siècle et d'avoir été abritée par un petit édifice; partout ailleurs où se trouvent des cuves, on n'aperçoit aucune trace de construction : loin de là, les encoches pratiquées sur les parois pour recevoir une couverture mobile prouvent qu'elles n'étaient pas

(1) M. Lazard, véritable explorateur du plateau, a formé une collection, très bien classée, d'instruments et d'armes provenant de ce quartier; parmi les autres collections, il faut citer celles de M. Brunel, de Rocsalière; de M. Garcin, d'Apt; de MM. Bonnet et Moirenc, de Bonnieux.

(2) Toutes les découpures du plateau voient jaillir à leur naissance une ou plusieurs sources intarissables; c'est toujours auprès de ces sources que l'en rencontre les stations préhistoriques de Claparèdes.

(3) Mettons au point une fantaisie de Gay (*op. cit.*, p. 97), au sujet de la haute antiquité d'une cabane ou *bory*, peu éloignée du village; vérification faite, il s'agit simplement d'une de ces nombreuses constructions rudimentaires, élevées de la base au sommet avec les matériaux recueillis sur le plateau; ces édicules, assez solides, quoique dépourvus de toute liaison au mortier, ont été créés un peu partout dans la région par des cultivateurs désireux de se ménager un abri contre les intempéries : leur forme est généralement carrée ou rectangulaire, surmontée d'un toit conique ou à deux pentes; celle décrite par Gay est seulement plus vaste que les autres et se trouve divisée en plusieurs compartiments.

(4) A l'est des habitations, sous un abri, on remarque, à moitié enfouie dans le sol, une tombe creusée dans le roc, semblable à celles qui jonchent les environs du fort de Buoux. Voir ci-dessous : *Le cimetière de Saint-Germain.*

autrement abritées ; il est à remarquer, en outre, que la situation de la plupart de ces cuves sur des rochers isolés et émergeant de terre ne se prêtait pas à l'édification d'un abri.

La construction dont il s'agit ici, en partie ruinée, mesure 4 mètres de longueur sur 2 mètres 50 de largeur; elle est voûtée en plein cintre et couverte en dalles brutes; une porte, ouverte au sud, donnait accès au cuvier; ses piédroits sont en bel appareil moyen et l'ouverture est amortie par un linteau monolitre, portant le millésime : 1707; à l'est, était ménagée une fenêtre de quelques centimètres de largeur.

Dans les environs du village, les cuves vinaires, au nombre de quatre, sont semblables à celles du vallon : elles sont disséminées sur le talus et taillées à même le roc; sur leurs bords est creusée une rainure longitudinale pour la déviation des eaux de pluie. Toutes ont deux compartiments, le supérieur plus grand, de 1 mètre à 1 mètre 50 de côté en moyenne, l'inférieur plus petit, muni dans le bas d'une bonde; les deux parties sont séparées par une paroi ménagée dans le rocher (dans aucune cuve vinaire, on ne trouve trace de maçonnerie); le tout suit la pente du sol. La profondeur moyenne des récipients du village est de 2 mètres autant qu'on peut en juger, remplis qu'ils sont d'arbustes et de cailloux. Les uns et les autres étaient disposés pour recevoir un couvercle qui s'emboîtait dans des encoches creusées par deux ou trois paires sur leurs bords (1).

Quelle est la date de ces cuves? Cette question sera examinée plus loin à propos de celles du vallon; quoi qu'il en soit, le petit édifice de Buoux prouve qu'au XVIIIe siècle les habitants de la région continuaient soit à creuser de nouveaux vaisseaux de ce genre, soit plus vraisemblablement à utiliser des cuves anciennes pour des motifs qu'il serait difficile de déterminer (2).

L'agglomération principale de Buoux est située à 8 kilomètres d'Apt et 10 de Bonnieux, à cheval sur le chemin qui conduit au vallon; elle ne se compose que de l'église, du presbytère, de la mairie-maison d'école et d'une douzaine de maisons. La population totale de la commune est de 155 habitants (3), disséminés sur

(1) Un ou deux exemplaires de ces cuves existent près du château de Buoux L'un d'eux est mentionné dans le procès-verbal d'estimation des biens du marquis de Galliffet (an II) dont nous nous occuperons plus loin.

(2) Voir ci-dessous : *Les cuves vinaires*.

(3) Recensement de 1901 ; le chiffre de la population décroît depuis le milieu du siècle dernier; on comptait 201 habitants en 1860. En 1540, d'après la déclaration faite

un terroir de 1,754 hectares (1) dans une cinquantaine de fermes (2).

Le village n'est pas ancien, il n'existe que depuis la seconde moitié du XVII[e] siècle et toutes les maisons qui n'ont pas été reconstruites ou réparées ont gardé dans la forme et l'appareil de leurs ouvertures, le caractère des constructions de cette époque. A Buoux, comme à Sivergues, village limitrophe, les fenêtres sont en général rectangulaires ou même carrées, avec un appui et un linteau monolithes, séparés par des piédroits appareillés ; le linteau monolithe est d'un emploi constant dans la région, tant pour les portes que pour les fenêtres ; lorsqu'il est cintré, l'évidement est découpé à même la pierre (3). Parfois (cette remarque est surtout applicable à Sivergues) la date de construction de l'immeuble est gravée sur le haut de la porte (4).

L'église de Buoux est moderne ; d'après une pièce des archives du pays, elle était à peine commencée en 1706 ; sa nef unique dépourvue d'abside est assez comparable à une vaste grange : c'est le type parfait de l'église pauvre du XVIII[e] siècle ; elle n'est pas voûtée, mais seulement plafonnée ; un faux arc triomphal de mauvais goût et très surbaissé se dresse sur de simili-pilastres et sépare la nef du sanctuaire, relevé de deux marches ; au fond est un autel insignifiant ; le tout est recouvert d'un badigeon quelconque.

Attenante au presbytère, l'église n'a qu'une porte peu apparente, ouverte à l'est, dans le bas de la nef, et au-dessus de laquelle s'élève un clocher-arcade à deux baies (5), qui n'a d'ail-

par le syndic au commissaire chargé de faire une enquête sur les lieux non affouagés, il n'y avait à Buoux que 21 *bastides*, ce qui porte la population de cette époque à 120 habitants, en comptant six habitants en moyenne par bastide (Archives des Bouches-du-Rhône, B 201). Notons qu'à ce moment l'expédition contre les Vaudois n'avait pas encore dépeuplé le pays.

(1) La déclaration de 1540 (*loc. cit.*), porte que le terroir « est peu fertile, maigre et montueux, produisant peu de bon blé, quasi tout seigle et autres gros blés » ; en 1698, le cadastre évaluait les biens de Buoux (roturiers) à 825 florins (Archives des Bouches-du-Rhône, C 130, fol. 67 v°). Les bois occupaient, en 1830, 800 hectares et les terres labourables 700 ; le restant du terroir était inculte ; ces chiffres ne sont naturellement plus exacts.

(2) 21 bastides en 1450 ; 55 immeubles en 1830, d'après le cadastre.

(3) Un de ces linteaux, à Buoux, mesure dans l'évidement 1 mètre 25 de largeur sur 0 mètre 50 de hauteur.

(4) La plus ancienne date relevée à Buoux est 1708 ; mais la plupart des inscriptions ont disparu par suite de reconstructions.

(5) Le constructeur a pris pour modèle le clocher-arcade de l'église primitive décrite ci-après.

leurs été construit qu'en 1778, ainsi qu'en fait foi l'inscription gravée sur la première rangée d'appareil :

F. LE 11 MARS 1778. C. L. B. G. (1).

A côté de la porte existe au dehors un bénitier fort simple, en cul-de-lampe, qui n'est plus utilisé (2).

Le bénitier intérieur est le seul objet remarquable de l'église de Buoux : il est placé sur un support moderne, derrière la porte d'entrée, et en partie encastré dans le mur; ce monument n'est autre chose que l'ancien autel d'une chapelle primitive, dite de Saint-Germain, édifiée avant le X[e] siècle au pied du Fort (3).

La table, en pierre très fine et dure, a 1 mètre 70 de longueur, et un mètre de largeur ; le creux ménagé à sa surface n'a pas plus de 2 centimètres et est dépourvu d'ornement. Sur les trois faces visibles, épaisses de 8 centimètres, entre deux faibles saillies, court un rinceau dans les contours duquel sont enfermés, alternativement, une grappe de raisins et une feuille de vigne, d'une facture assez souple, sculptées en méplat.

Cet autel est carolingien. Sa décoration est, à peu de chose près, celle de l'autel antique de la cathédrale de Vaison (4); mais les motifs sont plus stylisés et le bord de la cuvette est uni, alors que celui de Vaison est orné de sculptures (5). Les supports anciens ont disparu ; d'après Gay, ils auraient été transportés à Buoux en même temps que l'autel proprement dit. En classant cet intéressant spécimen de l'art carolingien comme monument historique, le Ministère de l'Instruction publique obligerait la fabrique de Buoux à le placer d'une façon plus convenable et moins dangereuse pour sa conservation ; c'est le vœu que nous exprimons.

(1) Vraisemblablement les initiales du nom du constructeur.

(2) Je crois que c'est un des rares exemples qu'offre la région, de bénitier extérieur. Enlart (*op. cit.*, t. I, p. 784), a remarqué cette forme et cette position, surtout en Bretagne.

(3) D'après Gay (*op. cit.*, p. 9), qui donne le nom de la personne qui l'a fait porter à Buoux en 1840.

(4) Dessiné et publié par Enlart (*op. cit.*, t. I, p. 739, fig. 365).

(5) L'abbé Gay, dont les travaux sont le plus souvent fantaisistes, a probablement rêvé en décrivant cet autel. « On y voit, dit-il, des animaux symboliques et d'oiseaux (*sic*) mystérieux prosternés devant la croix »; rien de tout cela n'existe. Ce détail nous donne une idée de la confiance que méritent les affirmations de la littérature historique locale.



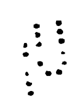
SAINT-SYMPHORIEN

(Détails du Campanile)



Phototypie A. Berthaud & Cie, Nancy

ÉGLISE PRIMITIVE DE BUOUX

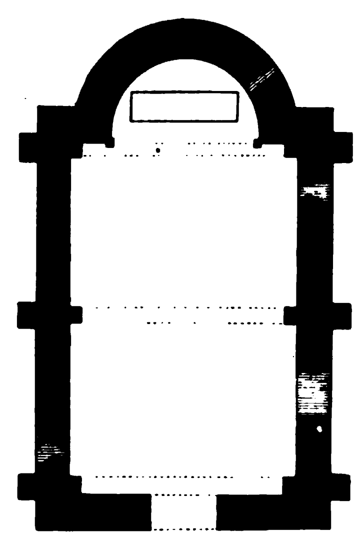


III.

L'Église primitive.

Nous avons vu qu'au XVIe siècle, il n'y avait pas à Buoux d'agglomération ; cependant, afin de desservir la population disséminée, une église avait été de bonne heure édifiée sur le plateau de Claparèdes, à 7 ou 800 mètres du village actuel et non loin du château seigneurial. Cette église est absolument isolée et paraît l'avoir toujours été ; elle est abandonnée depuis le XVIIe siècle et se trouve aujourd'hui enclavée et à moitié enfouie dans le cimetière communal (1).

Elle se compose d'une nef en berceau, mesurant 11 mètres 20 de longueur sur 6 mètres de largeur dans œuvre, divisée en deux travées par un arc doubleau, et d'une abside de 3 mètres de profondeur sur plan circulaire, voûtée en cul de four. A l'intérieur règne une imposte formée d'un bandeau et d'un chanfrein, en bel appareil taillé au ciseau, qui se poursuit autour de l'abside, mais à un niveau inférieur, celle-ci étant beaucoup moins élevée que la nef; l'imposte contourne les pilastres engagés qui supportaient la retombée des doubleaux : ceux-ci sont au nombre de trois, correspondant aux contreforts. Ils sont carrés, avec arêtes abattues et n'ont, pas plus que l'imposte, reçu de décoration. Il n'en est pas de même des angles du mur triomphal qui ont été décorés, peut-être au XIIIe siècle, de minces colonnettes aux deux tiers engagées, reposant sur un socle rudimentaire et n'ayant pas eu jadis, à ce qu'il semble, de chapiteau.



Plan de l'ancienne église de Buoux.
Échelle de 1/2 cent. par mètre.

(1) Le cimetière est du XIXe siècle; il n'en existait pas à Buoux antérieurement à celui-ci ; les inhumations se faisaient soit dans l'église soit dans les propriétés privées.

La porte principale s'ouvre à l'ouest; elle est à plein cintre, à claveaux bien appareillés; une deuxième porte existait dans le mur méridional; son ouverture, en anse de panier à l'intérieur, est fermée carrément par un linteau d'une seule pièce, chanfreiné à l'extérieur. Cette porte est murée depuis que le cimetière a entouré l'église.

Trois fenêtres actuellement maçonnées éclairaient l'une l'abside, les deux autres la nef; la première, détail assez curieux, ne s'ouvrait pas dans l'axe de l'édifice, mais sur le côté sud-est, contrairement à la règle générale, et cette exception s'explique difficilement sur ce plateau que balaie furieusement le vent du nord; une des deux autres était ouverte au nord, près du mur de façade. L'ouverture de celle de l'abside est ébrasée au dehors et au dedans; le talus extérieur est formé par de minces dalles bien taillées; elle est amortie dans le haut par un linteau monolithe évidé en demi-cercle avec chanfrein, afin d'admettre le plus de lumière possible. Les deux autres fenêtres sont ébrasées extérieurement; leur partie supérieure est à plein cintre appareillé à l'intérieur et à linteau chanfreiné au dehors.

Un autel, formé d'une pierre très simple reposant sur un bâti en maçonnerie, occupe toute l'abside; il est surmonté d'un affreux retable dans le plus mauvais goût du XVII[e] siècle, badigeonné d'ocre jaune : cet autel en a vraisemblablement remplacé un autre plus petit, s'harmonisant mieux avec l'édifice. A droite, le mur est creusé d'un petit réduit parallèlipipédique de 40 centimètres de côté sur 30 de profondeur, destiné au dépôt des objets du culte (1).

Au nord et au sud trois contreforts de faible épaisseur, contrebutent insuffisamment la poussée des doubleaux, car ils n'atteignent pas même la hauteur du mur; la largeur de celui qui se trouve en face de l'arc triomphal a 12 centimètres de plus que celle des deux autres qui n'en ont que 60. Tous sont couronnés d'une façon assez bizarre par un appareil triangulaire posé sur la maçonnerie de manière à former talus.

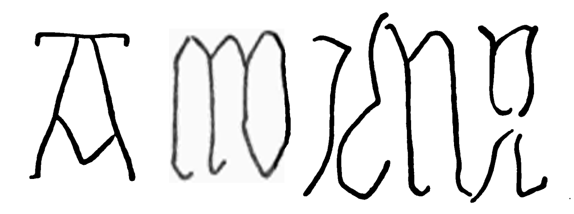
A l'extérieur, l'abside a conservé la forme circulaire; elle est couverte, de même que la nef, au moyen de dalles très soigneusement taillées, pourvues d'encoches permettant une parfaite imbrication sur tous les côtés. Au-dessus de l'arc triomphal s'élève

(1) Toutes les chapelles et les églises rurales de la région sont pourvues de cette annexe; nous aurons l'occasion de le constater.

un clocher-arcade en bel appareil irrégulier ; il mesure 3 mètres 55 de largeur sur 75 centimètres d'épaisseur ; les deux baies dont il est percé sont d'inégale hauteur, avec une largeur de 75 centimètres ; les cloches sont depuis longtemps absentes. Autour du clocher règne une imposte très simple.

L'appareil des murs est formé, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, de moellons grossiers, de toutes dimensions, cueillis sur place, à peine cassés au marteau, et assemblés à gros joints. Pour les voûtes de la nef et de l'abside, on a employé des matériaux du même genre, mais plus petits, mieux choisis et noyés dans un mortier abondant. Cette maçonnerie contraste avec l'appareil soigné des arcs doubleaux, des portes, des fenêtres et du clocher, ainsi qu'avec la toiture et le dallage, qui, d'après ce qui en subsiste, était assez régulier ; il faut donc se garder de vieillir trop délibérément l'édifice. Si l'on se rend compte sur les lieux des moyens dont disposaient les constructeurs et des ressources de la population, on s'aperçoit bien vite que l'appareil ne peut pas toujours constituer un critérium assuré de l'âge d'un monument. Ainsi, sur ce point aride et désolé du plateau de Claparèdes, on n'avait apporté que les matériaux taillés destinés aux ouvertures et aux arcs ; quant aux ordinaires, ils étaient trop abondants sur place pour qu'on songeât à les prendre ailleurs ; or, ces pierres ne se prêtent aucunement à une taille soignée.

L'église ancienne est datée, mais de telle façon qu'il est bien difficile de se servir de la date, tant le lapicide a embrouillé son monogramme ; sur le côté droit du mur triomphal, une des pierres porte l'inscription suivante en caractères de 10 à 17 centimètres de hauteur :



Je propose, sans insister autrement, la lecture :

A DNI M$^{o}_{N}$

« *Anno Domini Millesimo ?* »

Est-ce là la date de la construction ? Les caractères — et c'est l'avis qu'a bien voulu exprimer M. Labande — appartiennent à un gothique assez avancé; or, l'examen de l'édifice ne permet pas cette concordance ; je supposerais plutôt que l'église ayant reçu quelque aménagement (peut-être les colonnettes qui décorent les angles de l'abside), on aura voulu soit inscrire la date de cette décoration, soit rappeler vaguement, d'après la tradition, celle de la construction primitive.

Quoi qu'il en soit, malgré le caractère général de la maçonnerie et en présence de l'appareillage parfait des doubleaux, de la porte et de la couverture, je ne crois pas que l'église primitive de Buoux soit antérieure à la première moitié du XIIe siècle.



Phototypie A. Bergeret & Cie, Nancy.

CHAPELLE SAINT-SYMPHORIEN

(XIIe siècle)

IV.

Le Vallon de l'Aiguebrun.

Saint-Symphorien.

Après la traversée du village, le chemin d'Apt à Buoux, cotoyant à droite les falaises éboulées, à gauche un petit affluent de l'Aiguebrun perdu au fond d'un pli de terrain garni d'une végétation intense, se joint à la route de Bonnieux, qui va elle-même, au-delà de Saint-Symphorien, couper la grande voie de Marseille avant son entrée dans la Combe de Lourmarin. Nous ne nous occuperons pas ici des deux vallons secondaires, qui s'ouvrent presque en face de Saint-Symphorien et à l'extrémité desquels se trouvent le château d'Aurons (1) et celui de Buoux (2).

Le premier monument qui frappe le regard en arrivant par la route de Marseille, c'est le campanile élancé de la chapelle Saint-Symphorien, qui se détache, chaudement coloré par le soleil, sur le vert sombre des pentes du Leberon et de la Roche d'Espeil.

Les constructions que nous voyons aujourd'hui comprennent des bâtiments du XII[e] siècle et d'autres du XVIII[e]; eux-mêmes ont remplacé une *cella* et un petit monastère, bien antérieurs au XII[e] siècle. On a dit, en effet, sans en fournir la preuve, que Saint-Symphorien fut fondé et doté en 1064 par des membres de la famille de Simiane (3) : cette assertion ne peut s'appuyer sur aucun texte; bien au contraire, c'est parce que ceux qui l'ont émise ne connaissaient pas les documents à utiliser qu'ils ont cru aisé d'inventer un fait et une date. Cependant, ceux

(1) Le château d'Aurons, appartenant à M. Guillibert, est très pittoresquement situé dans une gorge ombreuse, sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine; on a exhumé sur ce point des débris antiques, notamment un fragment de buste et une inscription. Il en sera question, ainsi que du château de Buoux, dans une autre partie de ces *Études*.

(2) Le château seigneurial de Buoux, après avoir appartenu à la famille de Pontevès et ensuite aux marquis de Galliffet est aujourd'hui la propriété de M[me] veuve d'Anselme; là, comme à Aurons, les découvertes d'antiquités prouvent qu'une habitation gallo-romaine a précédé l'édifice du moyen âge.

(3) Cf. notamment: Courtet (*op. cit.*, v° *Bonnieux*), ainsi que Gay (*op. cit.*, p. 25-29), qui échafaude là-dessus des hypothèses plus fantaisistes les unes que les autres.

que nous possédons jettent quelque lumière sur l'histoire de la chapelle.

La première mention faite dans les textes provençaux se trouve dans une charte de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (1). En 1043, Pons Farald (2) donna à Saint-Victor et au monastère de Saint-Symphorien tout ce qu'il possédait dans le territoire de Buoux (3); en reconnaissance, Inguimbert, prieur de Saint-Symphorien, fit don à Pons Farald d'une mule valant quatre livres; par une deuxième clause du contrat, Pons donna au monastère un jardin situé dans le territoire de Clermont (4). sous la fontaine Saint-Laurent et reçut en retour dix sols du prieur Inguilbert. Voilà donc parfaitement établie l'existence de Saint-Symphorien dès la première moitié du XI[e] siècle; cette chapelle dépendait même déjà de Saint-Victor, malgré la contradiction apparente du texte suivant.

Par acte du 28 février 1053 (5), Pons et Ripert, « *germani fratres* », donnèrent à l'abbaye Saint-Victor l'église de Saint-Symphorien, avec tout ce que leur père Pierre lui avait déjà octroyé, ainsi que les habitants du lieu et les dîmes qu'ils y percevaient; après la date et les souscriptions, est mentionné le don en pleine propriété à l'abbaye marseillaise de divers immeubles, notamment d'un manse, près de Clermont, cédé par leur mère Ingilrada. On pourrait croire, d'après cet acte, que la donation de Saint-Symphorien à Saint-Victor ne date que de 1053; or, nous avons vu que dix ans avant, cette donation était déjà un fait accompli; nous nous trouvons donc en présence d'une confirmation avec augmentation de don, sans que la teneur de l'acte mentionne les textes antérieurs, ce qui se présente assez fréquemment au moyen âge.

(1) *Cartulaire de Saint-Victor*, t. I, p. 482.

(2) Il est inutile de chercher à identifier le nom de ce donateur, de même que ceux qui sont mentionnés dans les documents postérieurs; on s'est hâté, au siècle dernier, de trouver sous les noms révélés par les textes et les inscriptions du moyen âge, des personnalités définies que l'on rattachait sans scrupule à des familles féodales connues; pas plus pour Pons Farald que pour bien d'autres, l'identification n'est possible : on n'a, pour se rendre compte de cette impossibilité, qu'à compulser les tables copieuses du *Cartulaire de Saint-Victor*; on verra combien sont nombreux et impersonnels les *Pons*, les *Roslang*, les *Guillaume*, etc., des XI[e] et XII[e] siècles.

(3) Voy. ci-dessous, *Miettes d'histoire*. les noms des divers quartiers de Buoux cités dans cette charte.

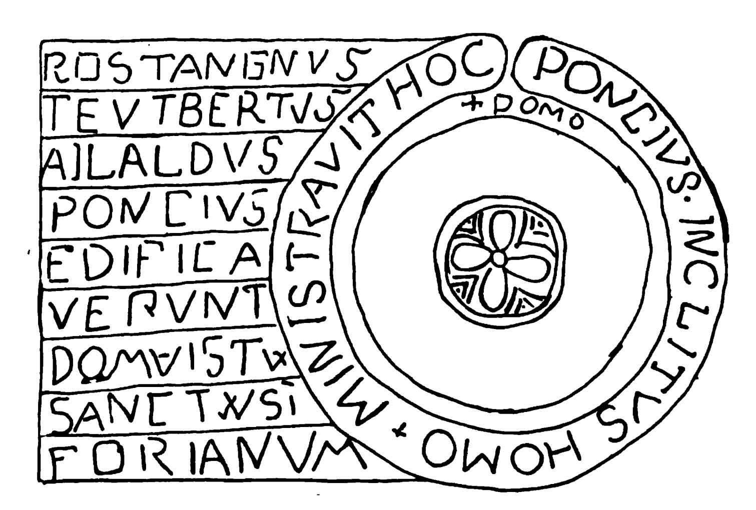
(4) Clermont : *Castrum* et *ecclesia de Clarimonte*; les ruines de la chapelle et du fort couronnent un mamelon au bord de Claparèdes sur le passage de la route ancienne de Marseille, à la limite des territoires d'Apt et de Buoux.

(5) *Cartulaire de Saint-Victor*, t. I, p. 439.

La possession de Saint-Symphorien fut confirmée à Saint-Victor successivement par Grégoire VII, le 4 juillet 1079 (1); par Pascal II, le 23 avril 1113 (2); et par Innocent II, le 18 juin 1135 (3); dans les bulles, Saint-Symphorien est indifféremment qualifié de *cella* ou d'*ecclesia*, mais il n'y est plus fait mention de monastère.

Une dernière charte de Saint-Victor, écrite entre 1129 et 1163 (4), simple rappel d'une convention antérieure, dit que l'abbé de Saint-Victor et les religieux ont établi que le *prieur* de Saint-Symphorien devait payer annuellement à l'abbaye, à titre de pension ou de redevance *viginti quatuor ciatos vitreos*, c'est-à-dire vingt-quatre verres à boire (5) pour les besoins du réfectoire.

Au milieu du XIIe siècle, Saint-Symphorien n'était donc plus qu'un simple prieuré; les constructions primitives ayant disparu, par suite, soit de vétusté, soit de guerres locales, la réédification



INSCRIPTION DE SAINT-SYMPHORIEN (6).

(1) *Cartulaire de Saint-Victor*, t. II, p. 843.

(2) *Idem*, t. II, p. 848.

(3) *Idem*, t. II, p. 844.

(4) *Idem*, t. I, p. 435.

(5) Cette redevance en *verres*, mise à la charge d'un prieur logé dans un vallon solitaire et éloigné des centres commerciaux paraît singulière; n'aurait-il pas existé dans les environs de Buoux une verrerie?

(6) Le dessin de cette inscription a été relevé par D.-V.-H. Chambaud (ms. de la Bibliothèque d'Avignon, 2502, fol. 342 et 347); c'est cette copie que nous reproduisons ici.

de la chapelle actuelle et des annexes et la construction du campanile furent commencées peu avant 1200 : une inscription, encastrée aujourd'hui dans le mur d'une annexe, au-dessus de la porte située au nord, nous a conservé les noms, que j'ai vainement cherché à identifier, des personnes notables qui fournirent les fonds nécessaires pour les travaux.

Un examen attentif et minutieux de Saint-Symphorien m'a permis d'arriver à cette conclusion que les bâtiments, commencés avec un certain luxe architectural, furent hâtivement terminés et que certaines parties projetées ne furent jamais construites ; nous n'en voulons pour preuves que le remplissage en moellons grossièrement cassés d'une partie des murs des étages du campanile, l'emploi dans deux baies supérieures de celui-ci de piliers ébauchés au lieu de colonnettes, la forme bizarre de la chapelle, ainsi que les amorces des arcs latéraux d'un bâtiment situé au nord, amorces qui ne portent pas trace d'un travail accompli et démoli plus tard. Les ressources auraient-elles manqué vers la fin des travaux, ou bien quelque guerre a-t-elle compromis et entravé l'achèvement de l'édifice ? Il est difficile de se prononcer, mais l'impression signalée est certainement exacte.

Après le XIII[e] siècle, nous trouvons encore Saint-Symphorien mentionné dans le rôle des décimes prélevés sur le clergé du diocèse d'Apt ; il y est porté pour XII sols VII deniers (1).

Les annexes de la chapelle ont été démolies depuis longtemps, peut-être au cours des guerres de religion, alors que les troupes de tous les partis circulaient de la vallée de la Durance dans celle du Calavon ; les murs d'enceinte ont également disparu (2). Déjà, au XVIII[e] siècle, Saint-Symphorien n'était plus « depuis longtemps qu'un hermitage sans revenus, où l'on dit la messe les fêtes et les dimanches pour la commodité du canton (3). »

Depuis, les bâtiments ont encore souffert des injures des hommes et du temps : la chapelle menace ruine, les murs sont cachés sous une triple épaisseur de plâtre et on avait même établi, au siècle dernier, un pigeonnier dans l'étage supérieur du campanile, non sans mutiler la décoration. Mais tel qu'il est, ce

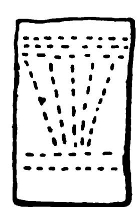
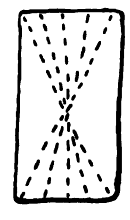
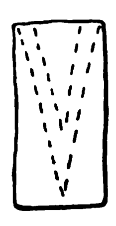
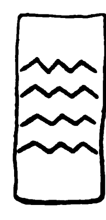
(1) Albanès, *Gallia christiana novissima. Province d'Aix*, diocèse d'Apt, *Instrumenta* n° XV, col. 138 (XIV[e] siècle).

(2) Ils sont encore visibles en partie sur une photographie qui date de 35 ans environ.

(3) H. du Temps, *Le clergé de France*, 1774, t. I, diocèse d'Apt, p. 68. (Collection Garcin.)

charmant specimen de l'art roman mérite l'attention de la commission des monuments historiques, au même titre qùe l'autel de Buoux (1).

L'appareil allongé et régulier de la voûte et d'une partie du campanile, les décorations des impostes de l'abside, la forme et l'ornementation des colonnettes et des linteaux des baies, les tailles décoratives et en feuilles de fougère (2) des matériaux

CHAPELLE DE SAINT-SYMPHORIEN.
Tailles de l'appareil.

datent suffisamment l'édifice ; le plan ci-joint permettra de distinguer les bâtiments du XII[e] siècle de ceux qui ont été édifiés sur l'emplacement du prieuré avec ces matériaux anciens. La chapelle est de forme assez étrange et je n'en connais aucune, même par description, qui ait été élevée sur ce plan ; sa nef est voûtée en berceau avec un appareil allongé très soigné ; mais, comme dans ce cas défectueux la nef se dirigeait du nord au sud, l'abside a été placée, non à l'extrémité, mais au milieu de l'édifice, en face de la porte. En présence d'un plan aussi inusité, on pouvait songer à l'exis-

CHAPELLE DE SAINT-SYMPHORIEN.
Plan.

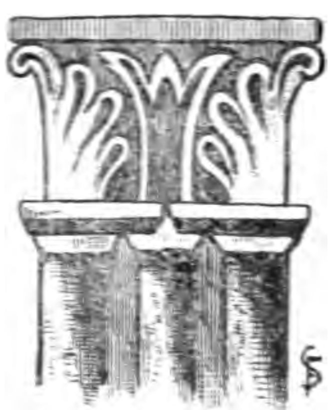
(1) Saint-Symphorien appartient à M. Mille, négociant à Apt, qui, pensons-nous, ne se refuserait pas au classement de sa propriété.

(2) La taille en feuilles de fougère est surtout remarquable dans l'appareil du bas du campanile.

tence primitive d'une nef, dont la chapelle actuelle n'aurait formé que le transept : une derniere visite m'a prouve qu'il n'en était rien et que le plan actuel est bien celui des constructeurs (1).

A l'intérieur, nulle autre decoration visible que les deux parties d'imposte qui règnent aux angles de l'abside a la naissance de la voûte : ces impostes sont formes d'un bandeau et d'un chanfrein, decorés le premier de fleurs stylisees, d'un beau et ferme dessin, encloses dans de petits compartiments limités par deux lignes verticales ; le deuxieme, d'un rinceau enserrant dans ses volutes des fleurs du même genre.

L'abside, sur plan demi-circulaire, est prise dans un fort massif irregulier au-dehors : l'autel primitif est disparu, son support était peut-être celui de l'autel moderne.



CHAPELLE DE SAINT-SYMPHORIEN.
Support d'autel.

Cinq ouvertures eclairaient timidement la chapelle : elles sont ébrasees au dedans et s'ouvrent au dehors comme des meurtrieres. La toiture primitive, en dalles taillées, a fait place a un recouvrement en tuiles.

L'appareil des murs à l'extérieur, tres regulier autour des ouvertures et des contreforts, est en materiaux presque bruts dans toutes les autres parties (2) : a l'ouest, des contreforts peu saillants contrebutent la voûte.

Au nord, la chapelle se termine par un arc doubleau à deux ressauts, retombant sur des pilastres rectangulaires : accolés à ces pilastres, d'autres supports soutiennent les premiers claveaux d'arcs latéraux d'une construction annexe, jadis voûtée, ainsi que le prouve le contrefort placé a côte de la porte septentrionale, au-dessus de laquelle est placee, a l'interieur, l'inscription dejà signalée (3).

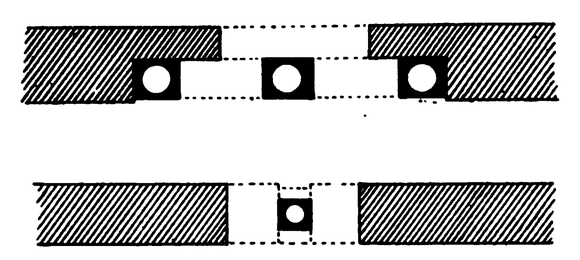
(1) La disposition des lieux repondait si peu aux besoins du culte, que plus tard l'abside fut abandonnee et que l'autel fut place au sud, eleve de deux marches au-dessus du sol. Les amorces de voûtes que l'on remarque sur la façade ouest à un niveau peu éleve sont posterieures au XII° siecle, car les pierres des contreforts ont ete entaillees pour cette nouvelle construction ; celle-ci ne parait pas avoir été terminee.

(2) Les trous de boulins ont ete conserves dans tous les murs.

(3) Cette porte est contemporaine de la chapelle : ses piedroits sont largement epannelés ; son ouverture est amortie par un linteau monolithe, surmonté d'une niche ancienne.

A l'ouest, une porte donne accès dans un compartiment voûté en bel appareil, qui n'a d'autre issue qu'un trou rectangulaire percé au nord, d'où part un boyau contournant dans l'épaisseur du mur et aboutissant au rez-de-chaussée du campanile, qui n'a pas d'entrée extérieure.

Le campanile, rectangulaire et de forme élancée, comprend quatre étages intérieurs, actuellement dépourvus d'escalier, et dont les deux supérieurs seulement sont indiqués au dehors ; sa hauteur totale est d'environ 23 mètres ; il est terminé par une toiture pyramidale écrasée, en dalles taillées. Le troisième étage est ouvert sur les quatre côtés de baies dont l'ordonnance est indiquée dans nos planches ; chaque baie est ornée de trois colonnettes (1) supportant des chapiteaux tous dissemblables, au-dessus desquels deux linteaux monolithes accolés forment tym-



PLAN DE BAIES DU CLOCHER DE SAINT-SYMPHORIEN.

pans ; ceux-ci ont chacun une décoration particulière : un seul porte sculptée une figure de Christ posée au centre d'une croix ; les autres sont ornés de figures et de lignes géométriques, denticules, oves, feuilles, roses, inscrites dans un demi-cercle. Le quatrième étage est séparé du précédent par une petite corniche ornée de denticules ; il est éclairé par quatre baies coupées en deux, au sud et à l'ouest, par des colonnettes, au nord et à l'est, par des piliers carrés à chapiteaux cubiques dégrossis.

Si Saint-Symphorien n'est pas, à vrai dire, une église fortifiée dans le sens strict du mot, on ne peut nier que le campanile ait été construit pour surveiller le vallon du Buoux ; son emplacement sur la route de Marseille lui permettait de communiquer avec les forts de Buoux, de Sivergues, d'Auribeau et de Clermont : c'est donc plutôt une tour de guet qu'un édifice religieux.

(1) La colonnette du milieu de la baie du sud manque ; celle du milieu de la baie à l'ouest est entièrement mutilée.

L'absence d'ouverture à l'extérieur de la tour, la forme et l'épaisseur des murs de la chapelle, les fenêtres semblables à des meurtrières, la position du monument sur un petit plateau démontrent que les constructeurs avaient songé à la défense de Saint-Symphorien ; le merveilleux est que le campanile n'ait subi aucune détérioration au cours des guerres des XIVe et XVIe siècles.

Presque en face de Saint-Symphorien, sur la rive gauche de l'Aiguebrun, un fortin, fondé sur un rocher isolé et dont les les murs sont percés d'étroites et longues archères avait été construit au XIVe siècle, si l'on en juge d'après l'appareil de la construction ; sur un autre roc, peu éloigné de là, on voit encore trois silos qui ont pu servir à une autre défense aujourd'hui disparue.

V

Sépultures néolithiques.

Cuves vinaires.

Au-delà de Saint-Symphorien, la route du Fort a été tracée dans un terrain où abondent, à des profondeurs variables, de nombreux débris de poteries néolithiques, disséminés dans un conglomérat formé de terre et de cailloutis éboulés des falaises ; ils sont malheureusement très fragmentés ; mais il suffirait de fouiller sous les abris naturels formés par des rochers écroulés sur les pentes pour trouver des témoignages plus importants de l'habitation préhistorique du vallon de l'Aiguebrun. Ces abris sous roches ont servi de foyers et enfin de grottes sépulcrales : ils sont nombreux à partir de Saint-Symphorien jusqu'aux Séguins ; quelques-uns ont été fouillés au siècle dernier, on ne sait par qui ; un seul l'a été scientifiquement, en 1885, par M. Louis Julien, de Marseille.

Cet abri, de grandes dimensions, a son ouverture au sud, au bord du chemin. M. Julien en a extrait onze squelettes humains, des poteries en grand nombre, des ossements d'animaux, des instruments en silex, des haches, des poinçons et des aiguilles en os, des polissoirs, etc. (1).

La grotte de Buoux est formée de trois rochers qui en s'arcboutant mutuellement, ont laissé entr'eux un couloir à plusieurs branches, dont la principale se dirige du sud au nord ; ainsi que nous le verrons, ce n'est pas là le seul habitat préhistorique du vallon de l'Aiguebrun.

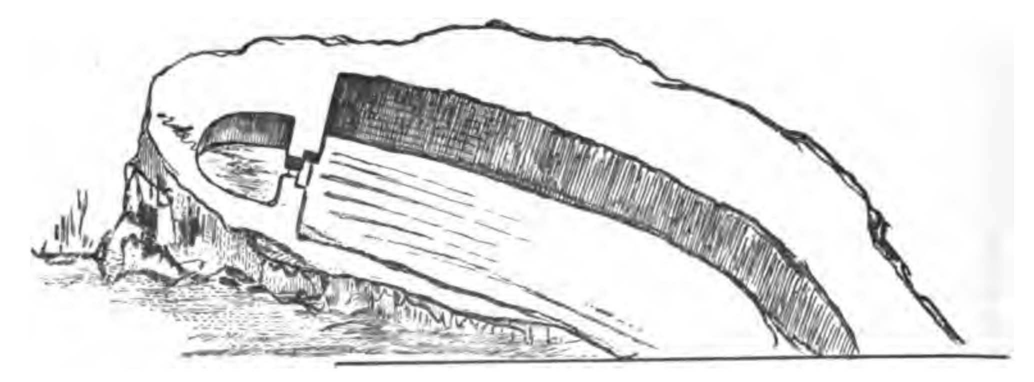
Une catégorie de monuments pré-romains attire particulièrement l'attention : il s'agit des *cuves vinaires*, au nombre de quatorze au moins (1), que l'on peut voir ou visiter en allant de Saint-Symphorien au pied du Fort. La forme générale des cuves du vallon est la suivante : elles sont creusées soit dans un rocher éboulé, soit à la surface même du sol, toujours sur une partie en pente ; toutes, à l'exception de deux, se composent de deux récipients ; le premier, plus vaste, rectangulaire, s'écoulant par une

(1) Cf. pour les détails : Nicolas, *Une excursion à Buoux*, *loc. cit.*, p. 216-233.
(2) Rochetin, *op. cit.*, n'en mentionne que six.

bonde percée au bas de la paroi qui le limite, dans un deuxième, plus petit et affectant des formes assez variées ; lorsque le petit récipient manque, la cuvée était reçue dans des vases de grandes dimensions.

La construction des cuves vinaires a exigé évidemment l'emploi d'outils solides en fer ; ceux en bronze n'auraient pas permis un travail aussi important. Cette constatation, jointe à la régularité des formes et à la connaissance que nous avons de l'époque de l'introduction de la vigne dans la région, ne permettent pas de faire remonter ces monuments au-delà du VIe ou Ve siècle, au plus tard, avant l'ère chrétienne (1).

Toutes les cuves sont situées en rase campagne (2), surtout aux abords des cabanes en clayonnages dont il sera question plus loin et qui nous paraissent contemporaines ; la plupart n'avaient qu'une couverture en dalles ; les plus soignées portent sur leurs bords des encoches, qui recevaient les poutrelles formant sommier pour une couverture en pierres ou en bois. Quelques-unes ne sont plus dans leur position primitive : par suite de bouleversements elles gisent, parfois renversées, tel le spécimen situé à gauche du chemin, à côté de la Tuilière, prés du raidillon qui conduit au chemin du village.



VUE PERSPECTIVE D'UNE CUVE VINAIRE.

La plus vaste de toutes était creusée sur un grand bloc, près de la Tuilière ; elle mesurait, d'après Rochetin (3), 3 mètres 86 de longueur, 2 mètres 18 de largeur, 1 mètre 26 de profondeur dans

(1) Il y a d'ailleurs entre les cuves les plus rudimentaires et quelques-unes très bien taillées une distance peut-être considérable dans le temps.

(2) Nous jugeons inutile de donner une nomenclature des cuves du vallon ; on les retrouvera aisément sur le plan, où elles sont indiquées par un signe spécial.

(3) *Op. cit.*, p. 141. M. Rochetin a minutieusement décrit ce vaisseau.

le haut et o mètre 76 dans le bas; elle est à peu près détruite depuis quelques années (1). Ne pouvant la publier comme type, nous avons choisi celle qui gît non loin et en face de la grotte de Buoux; ses parois bien dressées, la recherche qui a présidé à sa confection, pourraient la faire attribuer à une période plus récente que les autres (2).

Si l'époque de la construction des cuves est antérieure à l'occupation romaine, on ne peut cependant douter, par l'exemple de celle que nous avons décrite plus haut, que quelques-unes aient été utilisées jusqu'au XVIII° siècle; il est certain qu'une fois recouverte, l'ancienne cuve était on ne peut mieux conçue et qu'elle valait tout autant que la plupart de celles que l'on place dans les caves des campagnes; il est enfin probable que les habitants de Buoux ont préféré utiliser ces annexes situées en plein air, par crainte des émanations de l'acide carbonique et des accidents qui en sont si souvent la conséquence.

(1) La campagne de la Tuilière est située à gauche du pont sur l'Aiguebrun; sa récente reconstruction a fait disparaître la plus belle cuve du vallon. Au cours des récents travaux exécutés sur ce point, les ouvriers ont découvert deux fours, emplis de tuiles calcinées, qui ont dû être abandonnés en pleine fabrication; le quartier tire de là sa dénomination.

(2) Il faut citer une curieuse cuve miniature qu'un habitant des maisons en clayonnages a creusée sur un petit bloc, près de la falaise du Moulin-Clos, comme en s'amusant; cette réduction n'a pas plus de o^{m}50 de longueur en tout.

VI.

Ancien village de Saint-Germain.

L'Église et le Cimetière.

Le Moulin-Clos.

Refuges et Cabanes en clayonnages.

Du pont de la Tuilière, le chemin conduit d'abord au Moulin-Clos, puis directement à l'escalier du Fort ; en le parcourant, on renouvelle la constatation faite à propos des terres de Saint-Symphorien, qui recèlent de nombreux débris de poteries : sur une longueur de deux cents mètres, un peu avant le Moulin-Clos, le talus qui domine la route, à droite, formé d'un humus particulièrement noir et gras, renferme, non plus quelques débris de l'industrie céramique, mais des monceaux de tessons de toutes les pâtes, depuis la terre rougeâtre mêlée à des cailloux grossiers, jusqu'à l'argile pure, façonnée avec quelque recherche, bien cuite, peu épaisse et décorée soit de points triangulaires irrégulièrement placés sur le col ou la panse des vases, soit de lignes plus ou moins parallèles et d'ornements géométriques simples. La quantité de ces débris est vraiment stupéfiante sur certains points (1).

Là encore ont dû vivre plusieurs générations humaines, comme sur Claparèdes, à la Brémonde, aux Séguins, etc. ; on se rend compte que cette concentration de l'habitation de l'homme à tous les âges, a une cause directe : c'est le plateau du Fort, ce refuge merveilleusement surgi au milieu du vallon, qui a attiré près de lui d'abord les populations primitives, plus tard une agglomération chrétienne, et au moyen âge ceux que les invasions ou les guerres féodales contraignaient à la fuite.

Entre le Moulin-Clos et le pied du Fort sont amoncelées les ruines méconnaissables d'un petit village, dont les maisons se

(1) Immédiatement après le coude que fait le chemin près du Moulin-Clos, la construction de cette voie a fait découvrir des tombes à incinération en forme de silos, renfermant des cendres, quelques ossements et des poteries néolithiques fragmentées (Cf. Rochetin, *op. cit.*, p. 132). Le fermier du moulin nous a déclaré avoir jadis exhumé, près des bâtiments, des crânes appartenant à des squelettes, peut-être inhumés dans la position assise.

pressaient autour d'une église très ancienne, village que Gay (1) dénomme *Saint-Germain*. D'après le même auteur (2), qui dit avoir vu, vers 1840, les ruines de l'église, celle-ci était orientée et mesurait 15 mètres de longueur, y compris une abside circulaire; près de la porte se trouvaient les fonts (?), simple pierre ronde, creusée, d'un mètre de diamètre. Trois autels furent trouvés en 1843 dans les décombres; l'un d'eux est celui qui sert de bénitier à l'église moderne de Buoux (3), les deux autres, transportés dans les granges voisines, sont perdus.

La présence des trois autels permet d'identifier cette église avec celle qui a été mentionnée par Boze (4) comme se trouvant « parmi les ruines du château de Buoux », contenant trois autels, et sur la porte de laquelle était gravée l'inscription suivante :

SACRVM SANCTVARIVM ET DOMVS STORVM
IOSEPHI ET PHOTINI ANNO 957 (*sic!*)

Cette date correspond à peu près à l'âge de l'autel de Buoux ; c'est par ignorance des lieux ou par impropriété de termes que Boze parle ici des ruines du château : celui-ci n'était pas en ruines au début du siècle dernier; il ne veut pas désigner davantage l'église du Fort, dont l'inscription est connue (5); il s'agit donc bien de celle de Saint-Germain.

On trouva, en 1843, les débris d'un petit monument en pierre, piscine ou bénitier, orné de figures ; après être demeurés sur place pendant longtemps, exposés à toutes les causes de dégradation, ils ont été perdus, à l'exception d'un fragment recueilli par M. Garcin. Le motif de décoration, sculpté sur le bord extérieur du monument, est l'un des plus fréquemment employés au moyen âge : il représente Daniel dans la fosse aux lions; le prophète, assis, est isolé dans un ovale, au-dessus duquel se lit la terminaison de son nom : IEL. De chaque côté était sculpté un lion dressé ; ces dernières figures ont été égarées.

Le village de Saint-Germain a dû se former après les grandes invasions, probablement au X[e] siècle, et disparaître pendant les guerres locales du moyen âge; la plupart des objets trouvés sur

(1) *Op. cit.*, p. 67.
(2) P. 68.
(3) Cf. ci-dessus : *L'église de Buoux*.
(4) *Histoire de l'église d'Apt*, p. 437.
(5) Voir ci-après : *Le Fort*.

ce point ne sont pas postérieurs au XI[e] siècle, notamment les monnaies.

Si les constructions ont péri, il n'en est pas de même des 150 à 200 tombes creusées dans les rocs éboulés et à la surface même du sol, dans un rayon de plus de 500 mètres autour du Fort, mais seulement à l'ouest et au nord de celui-ci (1). Ces cercueils sont, soit isolés, soit groupés par deux, trois, cinq et jusqu'à neuf ensemble sur un même bloc; leurs dimensions varient extrêmement, depuis celles qui conviennent à un enfant de quelques jours (0^m72 de longueur, 0^m20 de largeur dans le haut et 0^m13 dans le bas), jusqu'à celles qui atteignent 2^m50 de longueur et 0^m58 en largeur (2). Les cercueils moyens ont de 1^m50 à 1^m80 de long, 0^m40 de largeur à la tête et 0^m25 aux pieds ; le plus grand nombre sont simplement parallèlipipédiques ou plus étroits dans le bas que dans le haut, mais il en est très anthropoïdes, qui ont été taillés pour l'emboîtement des épaules et de la tête, avec parfois, mais très rarement, un petit coussinet en relief sous celle-ci.

Tous les cercueils avaient dû recevoir, soit une couverture en dalles juxtaposées, recouvertes de terre, soit un couvercle d'une seule pièce (3); les plus soignées ont une rainure pour recevoir celui-ci. Sur le pourtour d'un certain nombre, une rigole a été creusée pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales (4); mais un détail surprend : c'est la présence sur une moitié au moins des tombes, d'une petite rigole, soit naturelle, soit creusée intentionnellement, au point le plus bas, et qui paraît avoir été agrandie ou aménagée pour l'évacuation des eaux provenant du cercueil ; je n'insiste pas sur cette attribution, mais la fréquence de ce détail d'exécution est telle qu'il n'était pas inutile de la signaler.

(1) Ce mode d'inhumation se rencontre ailleurs dans la région : on trouve des cercueils semblables à Sivergues, à Apt (Rocsalière et Tourrettes), à Saignon, etc.

(2) L'un des plus grands est taillé dans un bloc assez régulièrement dégrossi extérieurement et affecte grossièrement la forme d'un sarcophage ; nous l'avons trouvé près du chemin du Fort, à l'ouest, gisant renversé sur son couvercle monolithe plat ; les terres situées au-dessous ont fourni quelques ossements humains, mais aucun objet permettant de déterminer l'époque de sa construction ; cependant, il peut exister encore des tombes inviolées qui donneraient, si elles étaient fouillées scientifiquement, un résultat appréciable pour l'histoire.

(3) Quelques-uns de ces couvercles gisent à côté de la tombe qu'ils fermaient.

(4) Ces rigoles existent aussi autour des tombes du cimetière des Baux : des récipients étaient placés au-dessous des rigoles d'écoulement (?) Cf. Rochetin, *Les Baux dans l'antiquité*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1890, p. 10.

Il est enfin remarquable qu'aucune recherche d'orientation n'a dirigé le creusement des tombes ; sur un même bloc, où l'on eût pu les disposer dans un autre sens, les unes sont dirigées du nord au sud, de l'est à l'ouest et vice-versa.

On a signalé un groupement considérable de cercueils de ce genre, mais jamais anthropoïdes, dans les environs des Baux (1) ; M. Rochetin, qui avait vu ceux de Buoux, attribuait les uns et les autres à la période du Bas-Empire ; je pense que si l'on a commencé alors ce mode d'inhumation, le plus grand nombre des tombes appartient à une période s'étendant du VIIe au Xe siècle, notamment celles qui épousent la forme du corps ; il est même probable qu'elles ont été utilisées à des époques successives. En l'état, et jusqu'à ce qu'une découverte de tombeau intact permette de dater le cimetière de Buoux, nous le considérons comme une nécropole carolingienne, contemporaine de l'église construite au centre de l'agglomération principale des tombes (2).

Derrière le Moulin-Clos, en face du Fort et sur la rive droite de l'Aiguebrun, une pente abrupte, semée de blocs détachés du plateau supérieur, conduit au pied d'une falaise à pic, très élevée, colorée par le soleil et percée vers sa mi-hauteur de grottes aujourd'hui inaccessibles ; cette falaise et les rochers qui la précèdent ont été occupés à deux époques différentes que nous chercherons à déterminer.

A la première appartiennent les trous ayant servi de support aux poutrelles de cabanes en clayonnages, les rigoles creusées dans les rocs pour l'évacuation des eaux de pluie, les abris sous roche et les débris, assez nombreux, de poteries fort grossières, généralement en pâte rougeâtre, formées à la main, point ou peu cuites, et dépourvues d'ornement. A notre avis, et nous sommes d'accord là-dessus avec un précédent explorateur du vallon (3), ces traces d'habitations ne sont pas, à proprement dire, préhistoriques, mais appartiennent à une époque où les habitants se servaient habilement d'outils résistants ; il aurait été impossible d'obtenir les trous quadrangulaires des poutrelles avec les outils

(1) Rochetin, *ibidem*. — Il existe encore de ces tombes auprès des églises ou chapelles de Saint-Pantaléon près de Gordes et de Sainte-Croix de Montmajour. Quelques-unes de ces dernières sont anthropoïdes.

(2) Rochetin, *op. cit.*, p. 143, a cru, à tort, que certains objets en bronze trouvés à Mortisson, près de Saint-Symphorien, avaient été recueillis dans une tombe de Saint-Germain ; c'est ce que lui a fait supposer que ces tombes pouvaient être gallo-romaines.

(3) Rochetin, *op. cit.*, p. 145.

en bronze, encore moins avec des instruments en pierre; il y a enfin dans la recherche des emplacements, dans la combinaison des toitures et l'adaptation des abris, une recherche qui n'est pas d'une population primitive.

D'autre part, on voit que les habitants du Moulin-Clos n'avaient pas élevé des édifices maçonnés, mais qu'ils avaient simplement approprié des abris naturels; on ne rencontre, en effet, pas trace de murs dans les environs. Nous pensons donc que les cabanes en clayonnages sont contemporaines des cuves vinaires et qu'elles sont dues soit aux Ligures qui occupaient la région, soit aux Celto-ligures: elles seraient donc antérieures au IIe siècle avant notre ère.

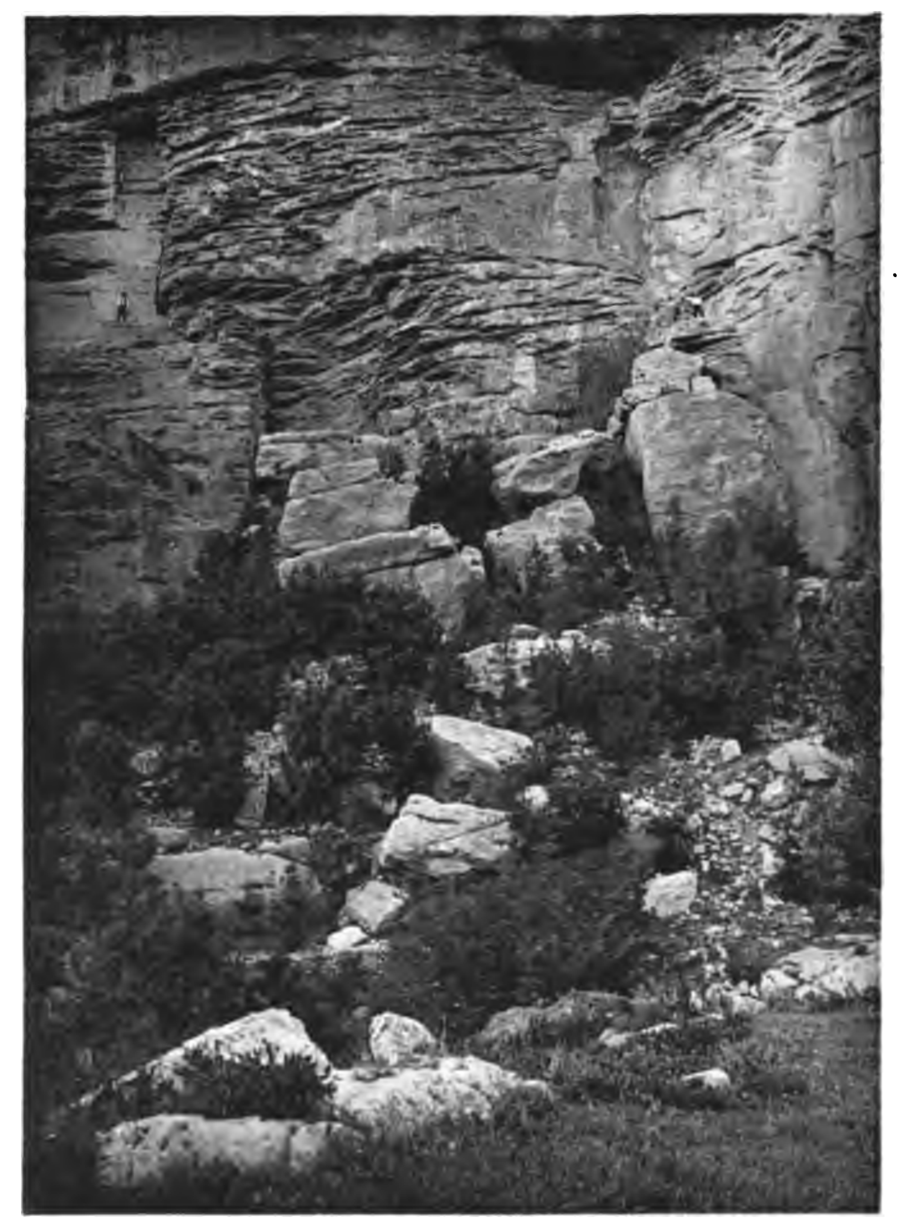
Nous ne ferons pas une description des vestiges que nous avons relevés; il faut une visite des lieux pour se rendre compte sur une longueur de plus de 300 mètres, de la manière dont toutes les aspérités du roc, tous les blocs, tous les abris ont été entaillés et adaptés aux besoins de l'habitation; des lignes de trous de poutrelles indiquent la hauteur des toitures qui venaient reposer soit directement sur un rocher voisin, soit sur d'autres poutres plantées verticalement.

Des habitats semblables ont été signalés et décrits, notamment ceux des Baux et de Lamanon (Bouches-du-Rhône) (1), où les habitations ont été créées comme à Buoux, dans la molasse coquillière, facile à travailler; toutes sont exposées au midi, abritées du vent et situées à proximité d'une source ou d'un cours d'eau.

L'autre série de vestiges semble moins aisée à dater : il ne s'agit plus ici d'abris contre les intempéries, mais de refuges ménagés sur le flanc de la falaise à pic, à une grande hauteur, de façon à les mettre hors d'atteinte; c'est donc à une époque de terreur et de danger permanent que ces refuges furent fondés, car les travaux entrepris, d'une exécution longue et pénible, excluent toute présomption en faveur d'un moment de simple frayeur, qui aurait fait l'homme se cacher, se terrer et non se créer une demeure imprenable.

Sur quelques points, les habitants avaient d'abord aménagé les rochers qui formaient avec la falaise une sorte d'appartement long et étroit, pouvant être couvert avec des tuiles ou des *lauses ;*

(1) Rochetin, *Les Baux dans l'antiquité*, p. 22. Cet érudit a constaté, dans les cabanes des Baux, une sorte de recherche dans l'appropriation des lieux (bancs, consoles, anneaux creusés dans le plafond, etc.).



PHOTOTYPIE A. BERGERET & Cie, NANCY.

FALAISE DU MOULIN-CLOS

Escalier et Refuge

ces retraites étaient barricadées à l'entrée et sur leur parcours avec des poutres dont les encoches ont subsisté ; les traces laissées par la fumée sur les parois ne permettent pas de doute quant à la durée de l'occupation. Ailleurs, les grottes naturelles qui s'ouvrent dans la haute muraille du Moulin-Clos avaient été fermées très solidement et l'amorce des escaliers qui y aboutissaient était dissimulée dans les éboulis et les broussailles.

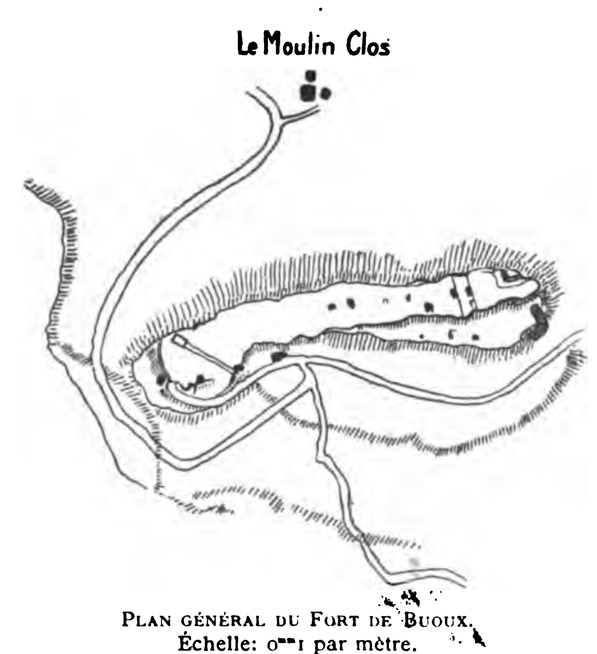
Mais, sur un point surtout, les travaux entrepris ont été considérables ; c'est au milieu de la falaise où le mur vertical a été creusé d'une grande et haute niche, peu profonde, divisée en cinq ou six étages, indiqués par les trous qui recevaient les poutres des planchers. Afin d'éviter toute escalade, l'escalier qui y conduisait s'arrêtait à plus de dix mètres au-dessus du sol ; une sorte de passerelle volante jetée entre la dernière marche et un grand bloc écarté de plusieurs mètres permettait de descendre dans le vallon.

A partir du premier étage, un mur dont il reste quelques pans, construit en très bel appareil à joints fins, cachait la plateforme et formait les parois de l'habitation ; il ne peut donc être question, si l'on considère la régularité de la maçonnerie d'attribuer ces refuges à une population barbare ; ils ne sont pas dus davantage aux Vaudois pourchassés, qui n'auraient pu songer à s'y fixer ; d'ailleurs les refuges auraient facilement succombé sous les efforts de l'artillerie. Nous voilà limités dans le temps entre le Ve et le XIVe siècle ; or, l'appareil des murs ne peut appartenir qu'à une époque rapprochée de la fin de l'Empire ou au début de la féodalité ; nous ne pensons pas que les guerres locales aient été assez violentes aux XIe et XIIe siècles, pour justifier la construction des refuges, tandis que les invasions réitérées des barbares au Ve, au moment où les villes et les villages étaient abandonnés, ont pu obliger les habitants de la contrée à se garder contre le passage des ennemis ; à ce moment, les Gallo-romains n'avaient pas encore perdu les notions de la taille des pierres et de l'art de bâtir ; d'autre part, la poterie en terre grise, bien cuite et faite au tour que l'on recueille sur ce point, se rapproche beaucoup de la poterie gallo-romaine par son galbe et sa contexture. C'est donc au Ve siècle au plus tôt que nous attribuerons les refuges du Moulin-Clos, des Séguins et du monolithe décrits ci-après.

VII.

Le Fort de Buoux.

Dans la partie centrale du vallon, sur un point où celui-ci s'élargit jusqu'aux pentes du Leberon, surgit, la base entourée d'une intense végétation, un vaste parallélogramme de molasse; au-dessus, s'étagent les défenses du Fort de Buoux, qui a joué un rôle important non seulement pendant le moyen âge, mais encore au cours des guerres religieuses et civiles du XVIe siècle. Le plateau fortifié se dirige du sud-est au nord-ouest avec une pente très accentuée, le point culminant se trouvant vers le Leberon; sa longueur est de 550 mètres avec une largeur variant entre 40 mètres au centre et 100 aux extrémités.



Plan général du Fort de Buoux.
Échelle: 0m,1 par mètre.

Ce bastion naturel n'est abordable que sur trois points : 1° à l'ouest, par une pente assez douce que termine un chemin en partie taillé dans le roc, aboutissant à l'unique porte du Fort ; 2° à l'est, par un raidillon qui finit à quelques mètres du bord du plateau ; et 3° au sud-est, par une première esplanade desservie par un escalier secret. Nous verrons comment la défense avait été organisée près de ces accès.

Le chemin de l'ouest passe, après le Moulin-Clos, sous le plus vaste abri qui soit probablement dans la région : cet auven test constitué par un rocher formidable dont le bord s'avance à plus de 35 mètres de la paroi, abritant une aire de 800 mètres

carrés. Est-il nécessaire d'ajouter que cette baume exceptionnelle a dû être habitée à toutes les époques ? Si les découvertes d'objets néolithiques n'ont pas été très nombreuses, c'est que la construction de la route a bouleversé le relief du sol et, d'autre part, que des fouilles méthodiques n'ont jamais été entreprises sur ce point. Les traces d'occupation postérieure sont autrement importantes : on retrouve ici des cabanes en clayonnages, aussi bien sous l'abri qu'à ses abords ; elles étaient protégées contre le ruissellement des eaux par de longues rainures horizontales tracées avec un outil métallique, à 7 ou 8 mètres de hauteur.

De part et d'autre, sur les parois de la baume et sur les rochers éboulés qu'elle surplombe, on aperçoit les trous destinés à l'établissement des poutrelles, plantées de façon à former de vastes appartements clos. La cuve vinaire à récipient unique, creusée dans le sol à l'ouest de l'abri, appartient à la même époque ; enfin — et cette remarque vient à l'appui de notre thèse de la postériorité des inhumations, — de nombreuses tombes ont été façonnées à la surface des blocs, au travers des trous à poutrelles, et dans l'enceinte des cabanes : l'une d'elles a été même ménagée au bord de la cuve : ceci démontre que cuves et constructions étaient abandonnées lors de l'établissement des cercueils (1).

L'abri dépassé, le chemin contourne vers le Fort, tantôt en plan incliné, tantôt en large escalier et aboutit aux premiers ouvrages de défense. Avant la porte principale, un bastion (A) défendait le chemin ; bâti en murs épais, il avait comme annexe un corps de garde et des abris taillés dans le rocher, munis de bancs, de niches et de rigoles ingénieusement combinées pour l'évacuation des eaux (B) (2).

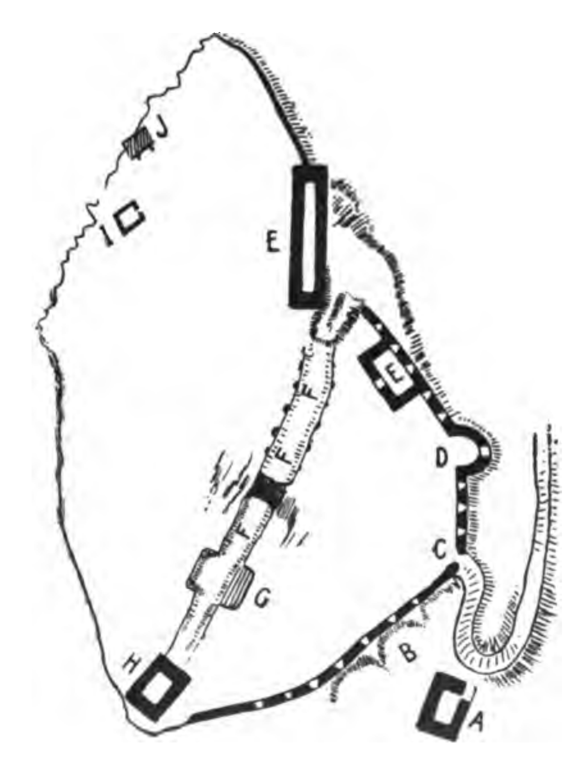
La porte (C) écroulée et réédifiée en partie au siècle dernier, s'ouvre dans une courtine qui bordait le plateau au nord-ouest et à l'ouest ; cette courtine était défendue par des tours rondes. Les ruines de l'une d'elles, percée de longues archères, dominent encore l'escarpement (D) ; des meurtrières peu ébrasées s'ouvrent dans les murs d'enceinte (3), flanqués à l'intérieur de bastions rectangulaires (E). Transversalement, le plateau a été creusé sur

(1) Un certain nombre ont disparu par suite de la construction du chemin.

(2) A droite de la porte, nous avons relevé des traces de cabanes en clayonnages.

(3) Les constructions du bas du plateau ont dû être démolies plusieurs fois ; celles que l'on voit aujourd'hui datent du XVe siècle ; leur appareil est peu soigné.

50 mètres de longueur pour un chemin jadis couvert, ainsi qu'en témoignent les encoches taillées sur ses bords (FF), et qui, utilisant comme débouché une anfractuosité naturelle, permettait aux assiégés de circuler à l'abri, en s'y introduisant par l'escalier (G) et d'attaquer les assaillants par derrière lorsque la porte était menacée, en descendant sur un étroit plateau en saillie hors de la courtine (1). Un vaste bassin (H), qui n'a pu servir que de citerne ou de magasin, autrefois voûté, a été taillé à l'extrémité du fossé.



Plan du Fort de Buoux : partie du Nord-Ouest.
Échelle de 1mm par mètre.

A partir de ce point et jusque vers le milieu du plateau, on ne rencontre plus aujourd'hui de construction (2) ; mais les traces qui sillonnent le rocher démontrent que des maisons s'élevaient là où le sol est maintenant recouvert d'un humus épais, sur lequel végètent quelques bouquets d'arbres (3). Le premier bâtiment que l'on trouve est un bastion (I) voûté, aux murs épais, percé d'une seule porte, amortie carrément par un linteau monolithe et dont la destination est incertaine (4). Quelque 30 mètres

(1) Ces chemins couverts, de formes variées, suivant les positions, ont été très utilisés au moyen âge, dans les châteaux-forts. (Cf. Enlart, *op. cit.*, t. II, p. 479-480.)

(2) Les habitants du Fort avaient jugé inutile de couvrir de courtines tous les bords du plateau ; elles n'existaient que sur les points faibles.

(3) Depuis le XVIIIe siècle, l'esplanade du Fort a été livrée à la culture et au pâturage ; le *Procès-verbal d'estimation* des biens du marquis de Galliffet, seigneur de Buoux (ventôse an II), p. 52, porte que le rocher du Fort contient 6,508 cannes carrées (2 hectares 57 ares 40 centiares) de terres labourables.

(4) C'est sans une ombre de vraisemblance que Gay (*op. cit.*) a restitué l'affectation précise de tous les bâtiments de la forteresse.



FORT DE BUOUX — L'ÉGLISE



PHOTOTYPIE A. BERGERET & Cie, NANCY.

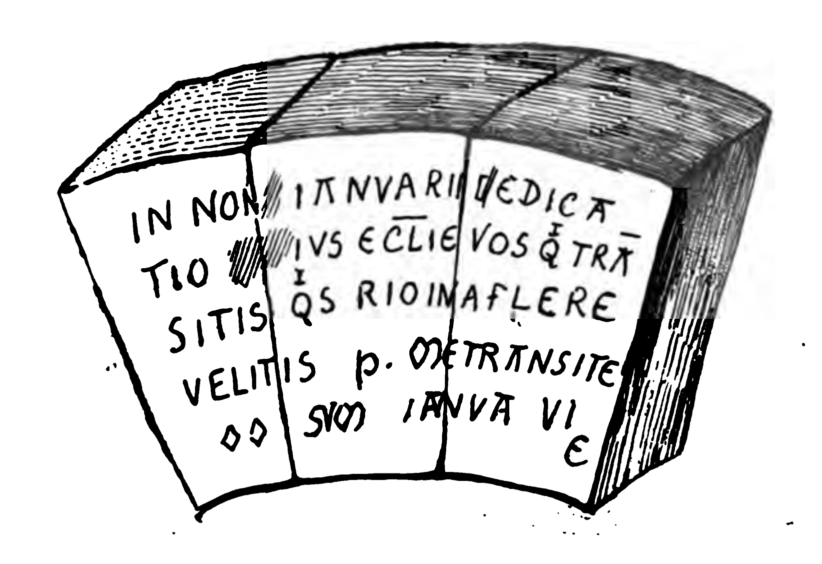
FORT DE BUOUX

Appareil d'une enceinte

au-dessus, un amoncellement de matériaux indique les ruines de l'église du Fort (J) ; n'étaient les arcs latéraux de la nef, solidement établis, qui ont résisté à la poussée des pierres tassées contre les parois, il serait impossible de discerner de quel édifice il s'agit : la porte, la voûte, l'abside et la façade sont complètement ruinées ; çà et là des matériaux de bel appareil gisent dans les décombres, indiquant le soin apporté à la construction. Le plan de l'église comportait, autant qu'on peut le restituer, une façade à l'ouest, percée d'une porte en plein cintre, non au milieu, mais dans l'angle sud-ouest, deux travées séparées par un doubleau, et une abside.

Dans chaque travée un arc latéral en tiers point limitait la nef des deux côtés ; nulle décoration sculpturale n'apparaît. A la naissance de la voûte régnait un cordon à relief méplat, contournant des pilastres de faible épaisseur qui soutenaient l'arc doubleau. Rien ne laisse supposer l'emplacement des fenêtres. Au dehors, trois contreforts soutenaient l'église au nord ; construits en appareil moins soigné que les autres parties de l'édifice, ils ont 2 mètres environ d'épaisseur. L'église bâtie en moellons parfaitement taillés, assez allongés et à joints minces, mesurait environ 12 mètres de long sur 7 de largeur ; elle était voûtée en berceau.

Sur les trois claveaux formant le milieu du cintre de la porte, était gravée une inscription que je reproduis textuellement d'aprés le dessin qui m'a été communiqué :



« *In nonis januarii, dedicatio* [*ist*]*ius ec*(*c*)*l*(*es*)*ie; vos q*(*u*)*i* « *tra*(*n*)*sitis, q*(*u*)*i.... flere velitis, p*(*er*) *me transite, sum janua* « *vie* » (1).

La graphie de l'inscription n'est pas reproduite dans la copie (2), mais bien seulement la disposition des mots et des lettres ; d'après les indications de M. Garcin, la forme de celles-ci est parfaitement semblable à celle des inscriptions de l'abbaye Saint-Eusèbe (inédite) et de la chapelle de Clermont (3) ; leur allure date suffisamment l'église (4), qui doit avoir été construite vers le début du XIII° siècle (5).

Non loin de l'église, gisent les ruines d'un bâtiment à deux compartiments (L), soigneusement bâti, dont la porte à plein cintre est en claveaux appareillés en crossettes (XII° siècle ?)

Entre ces deux édifices et les fortifications se trouvaient des maisons ayant servi soit à une population sédentaire, soit au

(1) Le mot laissé en blanc représente une erreur de copie irrestituable.

(2) M. Chambaud, qui avait visité le Fort vers 1840, n'avait pu déchiffrer cette inscription ; Courtet n'avait pas été plus heureux et Gay la déclarait illisible ; en 1859, M. Garcin, notre collègue, s'étant aperçu que la porte s'était effondrée, s'empressa de prendre la copie qu'il a mise à ma disposition ; malgré ses soins et ses recommandations, l'inscription a été perdue ; cette perte est d'autant plus regrettable que ce document est un curieux spécimen de l'épigraphie chrétienne du moyen âge.

(3) Publiée par Moirenc, *Tourrettes et Clermont*, Apt, 1868, p. 31.

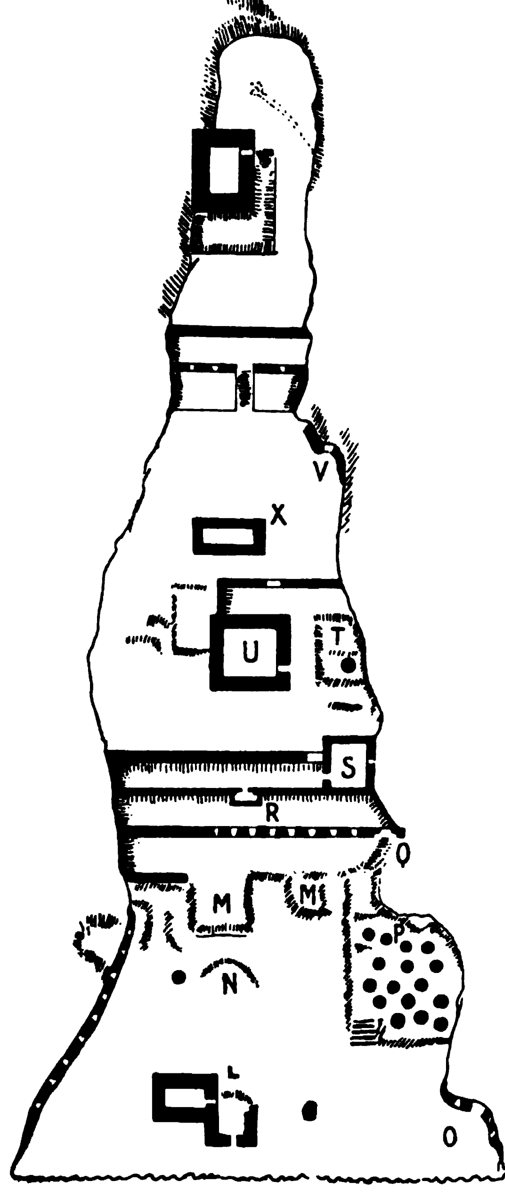
(4) Cf. à ce sujet le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1893, p. xx.

(5) Mérimée, qui avait, en septembre 1834, visité le Fort de Buoux, raconte plaisamment par deux fois sa déconvenue, les Aptésiens l'ayant conduit aux ruines pour lui montrer une inscription *syriaque* (sic) ; dans une lettre, publiée par la *Revue de Paris* (15 mars 1898, p. 67), il se lamente auprès de Requien :

« ... Notre ami M. Rastoul m'a joué un tour, c'est de me dénoncer aux Aptésiens, lesquels m'ont circonvenu, m'ont donné un banquet comme à un député et m'ont fait boire en templier. Ce n'est pas tout. On m'a fait gravir des roches escarpées pour voir un monument druidique (lequel s'est trouvé un escalier qui peut bien être antérieur à la Révolution), gravir d'autres rochers et me macérer les fesses sur un méchant bidet pour lire une inscription syriaque au château de Buoux. Quel syriaque ! C'était une pierre toute rongée par le temps, je n'ai pu lire que SEMPER... NOS. »

L'état d'esprit de Mérimée confinait plutôt à l'exaspération, suscitée par une trop chaleureuse réception : c'est d'ailleurs ce que trahit une deuxième lettre qu'il écrivait à Royer-Collard le 28 septembre, et dans laquelle, après lui avoir annoncé l'envoi des inscriptions de la crypte, il ajoute : « Apt est un trou abominable. Ses habitants m'ont fait une ovation.. Je suis parti, laissant un profond souvenir de mon aménité et de ma haute science dans la mémoire des Aptésiens. Hélas ! quelles gens ! Ils m'ont mené voir un trou de renard comme un monument druidique et une inscription *syriaque*, suivant eux, qui s'est trouvée n'être qu'en mauvais latin. » (F. Chambon, *Notes sur Prosper Mérimée*, p. 66-67.)

logement des garnisons ; leurs ruines ont servi à former des murs de retranchement qui coupaient le plateau de l'est à l'ouest. Avant le premier fosse étaient réunies les dépendances du donjon et des défenses secondaires.



PLAN DU FORT DE BUOUX : POINTE DU SUD.
Échelle de 1mm par mètre.

A l'est, le plateau, près du fossé, avait un point faible : l'assiégeant pouvait, en gravissant un quartier de roc, se dresser au niveau du sol ; aussi avait-on garni le bord du précipice d'une courtine de 50 mètres environ de longueur, flanquée d'ouvrages aujourd'hui ruinés et percée obliquement de meurtrières battant efficacement le point où l'assaut pouvait se produire (1). Une fois pour toutes, il faut signaler les fréquentes traces de constructions, dont la base était entaillée dans le sol et auxquelles il est impossible d'assigner une destination. Deux excavations (MM) plus importantes sont demeurées ; l'une, sans voûte, mais couverte autrefois au moyen de poutres, forme un bâtiment carré, entièrement pris dans le rocher et

(1) Des tentatives d'escalade ont eu lieu de ce côté, si l'on en juge d'après les débris d'armes et les pointes de javelots que l'on a trouvés au-dessous. (Cf. Moirenc, *La Combe de Lourmarin*, p. 15).

percé d'une porte ménagée dans la paroi du nord; la seconde, peu éloignée, forme une double grotte, munie de réduits, de niches, de bancs, de consoles et de portes irrégulières. Une troisième baume plus petite est située à côté des précédentes (N).

A l'ouest, une poterne en plein cintre (O), défendue par un pan de courtine et cachée autrefois à l'extérieur par des clayonnages, permettait à la garnison de descendre sur le plateau inférieur; en deçà, des bâtiments abritaient une agglomération de seize silos ; trois d'entr'eux percés dans le fond donnaient accès sur le même plateau dans une crevasse ; au-dessous des silos et de la poterne, un chemin dévalait, défendu par quelques guérites creusées dans le mur. Tous les silos sont taillés en forme de marmite ; leur ouverture, qui était obturée par des couvercles en pierre à double emboîtement (1), mesure de 1 mètre 50 à 2 mètres 25 de diamètre; leur profondeur est peu supérieure en moyenne à deux mètres. L'usage auquel la plupart étaient destinés ne peut laisser de doute ; les uns ont servi de magasins alimentaires et sont entourés de rainures conduisant au loin les eaux pluviales : d'autres, au contraire, recevaient la retombée des rigoles. Ont-ils servi de citernes? Je ne le pense pas, la surface réceptrice des pluies étant absolument négligeable; il y aurait lieu de pencher vers l'hypothèse de leur utilisation comme cuves à vin, qui auraient reçu le moût écrasé dans une excavation en encoignure, munie d'un rebord et d'une bonde, située au-dessus des silos (P) ; l'hypothèse est cependant fragile, attendu qu'après la bonde, il n'existe aucune rigole d'écoulement ; il y a enfin peu d'apparence que l'on ait songé à fabriquer du vin sur le plateau. Le problème, pour l'instant, paraît insoluble.

Après les silos, commencent à s'élever, par gradins superposés en forte déclivité, les fortifications proprement dites. Une porte (Q), élevée intentionnellement au bord du précipice, à l'ouest (2) s'ouvre dans une courtine de 0 m. 60 d'épaisseur ; elle est bâtie sur le roc en talus et munie de quinze archères très ébrasées dans le bas ; vient ensuite une terrasse, avec des bâtiments creusés dans le sol à l'ouest, bordée par un fossé profond que domine

(1) Quelques rares spécimens de ces couvercles gisent sur le sol du plateau.

(2) Quelques mots sur le mode uniforme de construction des portes militaires du Fort : elles sont formées à l'extérieur d'une voussure en plein cintre, en bel appareil ; à l'intérieur, d'une deuxième voussure en anse de panier très accentuée, à 0 m. 50 au-dessus de la première ; cette ordonnance paraît avoir été adoptée pour gagner la différence de niveau existant entre deux travaux de défense. Les portes étaient barricadées à l'intérieur par des poutres glissant dans de profondes rainures.



Phototypie A. Bergeret & Cie, Nancy.

FORT DE BUOUX

Première enceinte intérieure

percé d'une porte ménagée dans la paroi du nord; la seconde, peu éloignée, forme une double grotte, munie de réduits, de niches, de bancs, de consoles et de portes irrégulières. Une troisième baume plus petite est située à côté des précédentes (N).

A l'ouest, une poterne en plein cintre (O), défendue par un pan de courtine et cachée autrefois à l'extérieur par des clayonnages, permettait à la garnison de descendre sur le plateau inférieur; en deçà, des bâtiments abritaient une agglomération de seize silos; trois d'entr'eux percés dans le fond donnaient accès sur le même plateau dans une crevasse; au-dessous des silos et de la poterne, un chemin dévalait, défendu par quelques guérites creusées dans le mur. Tous les silos sont taillés en forme de marmite; leur ouverture, qui était obturée par des couvercles en pierre à double emboîtement (1), mesure de 1 mètre 50 à 2 mètres 25 de diamètre; leur profondeur est peu supérieure en moyenne à deux mètres. L'usage auquel la plupart étaient destinés ne peut laisser de doute; les uns ont servi de magasins alimentaires et sont entourés de rainures conduisant au loin les eaux pluviales; d'autres, au contraire, recevaient la retombée des rigoles. Ont-ils servi de citernes? Je ne le pense pas, la surface réceptrice des pluies étant absolument négligeable; il y aurait lieu de pencher vers l'hypothèse de leur utilisation comme cuves à vin, qui auraient reçu le moût écrasé dans une excavation en encoignure, munie d'un rebord et d'une bonde, située au-dessus des silos (P); l'hypothèse est cependant fragile, attendu qu'après la bonde, il n'existe aucune rigole d'écoulement; il y a enfin peu d'apparence que l'on ait songé à fabriquer du vin sur le plateau. Le problème, pour l'instant, paraît insoluble.

Après les silos, commencent à s'élever, par gradins superposés en forte déclivité, les fortifications proprement dites. Une porte (Q), élevée intentionnellement au bord du précipice, à l'ouest (2) s'ouvre dans une courtine de 0 m. 60 d'épaisseur; elle est bâtie sur le roc en talus et munie de quinze archères très ébrasées dans le bas; vient ensuite une terrasse, avec des bâtiments creusés dans le sol à l'ouest, bordée par un fossé profond que domine

(1) Quelques rares spécimens de ces couvercles gisent sur le sol du plateau.

(2) Quelques mots sur le mode uniforme de construction des portes militaires du Fort: elles sont formées à l'extérieur d'une voussure en plein cintre, en bel appareil; à l'intérieur, d'une deuxième voussure en anse de panier très accentuée, à 0 m. 50 au-dessus de la première; cette ordonnance paraît avoir été adoptée pour gagner la différence de niveau existant entre deux travaux de défense. Les portes étaient barricadées à l'intérieur par des poutres glissant dans de profondes rainures.



PHOTOTYPIE A. BERGERET & Cie, NANCY.

FORT DE BUOUX

Première enceinte intérieure

un mur sans meurtrière, flanqué d'une tour carrée (R) à trois étages, dont les archères très ébrasées permettaient un tir plongeant efficace. Dans l'angle oriental de la tour on arrivait à une poterne au moyen d'un pont-levis, dont les points d'appui sont visibles sur la façade septentrionale du mur.

Après cette importante partie du Fort, se trouvaient disséminées sur une esplanade de 50 mètres environ, en terrasses étagées, un certain nombre de constructions : à l'ouest, un bâtiment voûté (S) avec une porte au levant et une fenêtre très étroite au couchant, située à 3 mètres de hauteur ; l'épaisseur des murs (1 m. 20 environ), la position de ce bâtiment et de sa fenêtre qui ouvrait sur le précipice, le désignent comme un local de discipline ou une prison ; un banc régnait des deux côtés nord et sud de ce cachot ; plus haut, les ruines d'un magasin (?) taillé dans le plateau, avec, à sa partie inférieure, un silo muni d'une rigole en pierre (T)., et enfin tout à côté, un vaste bastion de 70 mètres carrés, non voûté, avec porte unique à l'ouest, sans caractère spécial (U).

Un troisième fossé précède une terrasse de 20 mètres ; c'est là que profitant d'un retour accentué du bord du plateau, les constructeurs avaient établi, à l'ouest, une deuxième poterne ouvrant dans le vide, au-dessous du plateau inférieur, que l'on pouvait atteindre au moyen d'une échelle (V). Sur cette même terrasse se trouve une sorte de citerne (X) taillée dans le sol et dont la voûte seule émergeait ; il est à remarquer que cet édifice n'avait aucune ouverture (sinon probablement dans la partie supérieure), et qu'il ne reste pas trace d'enduit sur ses parois.

Insensiblement, on arrive au point le plus étranglé du plateau ; un remblai maçonné, sans parapet, fait communiquer au-dessus d'un fossé l'esplanade avec les dernières constructions ; le remblai aboutit à une porte percée dans un mur ruiné ayant encore 3 mètres de haut sur un talus de rocher de 4 mètres. Au nord, des archères battaient le fossé et le remblai.

Vient ensuite une terrasse découverte, précédant un retranchement démoli et une dernière esplanade de 20 mètres de largeur ; ici, le plateau ne forme plus qu'une langue étroite, à pic de tous côtés : c'est sur ce point culminant qu'est construit le donjon, entouré au nord et à l'ouest d'un fossé de 5 mètres de largeur (1)

(1) Aucun des fossés du Fort n'a dû recevoir de l'eau ; il aurait été impossible de les alimenter et d'ailleurs la plupart des parois ne sont pas étanches.

bordant exactement à l'est l'effroyable précipice. Ce dernier refuge est construit en grand appareil régulier, avec des matériaux assemblés à gros joints, mesurant 0m40 × 0m50 en moyenne; en le démantelant, on ne lui a laissé qu'une hauteur de 6 à 7 mètres, dont 4 de rocher en talus. Les murs, qui ont un mètre d'épaisseur, enclosent à l'intérieur un rectangle de 10 mètres du nord au sud et de 4 mètres 50 de l'est à l'ouest ; la porte, située dans l'angle sud-ouest et à laquelle on aboutissait par un passage exigu entre le fossé et le vide, est disparue.

Au-delà du donjon, le plateau se termine en pointe à 7 ou 8 mètres; des constructions ont dû exister à cet endroit; parmi les traces qui subsistent, je signalerai comme particulièrement curieuse une excavation en forme de bol, prolongée par une rigole qui aboutit au bord occidental du plateau ; je crois fort que ce récipient a été créé pour recevoir de la poix ou de l'huile bouillante, qui allait ensuite se répandre sur les assaillants qui auraient pu tenter une attaque sur ce point, peu élevé au-dessus du plateau inférieur.

Du haut du donjon, le regard embrasse un immense horizon : à l'est, se dessinent nettement les plus hautes cimes des Alpes frontières, d'où se détachent les monts de Lure et la chaîne de Vaucluse, terminée par l'énorme masse du Ventoux; au couchant, s'étendent les plaines du sud-ouest de Vaucluse, limitées par le Rhône et la Durance, semblables à deux minces rubans argentés. Au-dessous, à plus de 80 mètres de profondeur, l'Aiguebrun dissimule ses eaux limpides dans un fouillis de verdure, que jalonnent les rares fermes éparpillées sur les bords du ruisseau.

Somme toute, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte, le Fort de de Buoux a constitué jusqu'au XVIe siècle une défense considérable pour la région (1); une garnison pouvait y soutenir de longs sièges et se retrancher, en cas de prise, derrière une série d'ouvrages parfaitement défendus. Si, comme nous le pensons, les

(1) Mérimée, abandonnant le ton de la plaisanterie, consacra une assez longue notice au Fort de Buoux dans son *Voyage dans le Midi de la France* (t. I, p. 219-223) ; la description qu'il fait des ruines du plateau est précise et démontre qu'en 1834 l'état des bâtiments était à peu près le même que de nos jours ; le subtil archéologue pensait, avec raison, que cette position avait dû être appréciée avant le moyen âge : « Je ne serais pas étonné qu'une station romaine eût existé en ce lieu » ajoute-t-il, en faisant la remarque que des débris de tuiles paraissant antiques se trouvaient sur ce point. En ce qui concerne les tombeaux, Mérimée (p. 222) pensait qu'ils pouvaient dater des premiers siècles du christianisme.

courtines du bas du plateau et leurs flanquements ont été reconstruits plusieurs fois et ont pu être transformés (légèrement) pour l'usage des armes à feu, les constructions supérieures sont demeurées telles qu'elles avaient été élevées au XII[e] siècle pour les armes de trait. D'ailleurs, l'artillerie au XVI[e] siècle eût été d'un secours peu efficace pour les assiégeants et les assiégés ; il aurait été aussi difficile de traîner des pièces sur cette hauteur que de les utiliser contre le Fort ; seule, l'éminence de la Roche d'Espeil qui se trouve au niveau de celui-ci, à l'ouest, aurait pu servir de plateforme à l'artillerie ; malheureusement, son accès était aussi difficile que celui du Fort même.

Il a été question plusieurs fois, dans les pages qui précèdent, d'un plateau secondaire dominé par les ouvrages du Fort ; il s'étend du sud au nord sur une longueur de 300 mètres environ, avec une largeur moyenne de 60 ; c'était là une première étape à franchir, si les assiégeants tentaient l'assaut de ce côté, en même temps qu'une sortie pour la garnison. L'esplanade est accessible au nord par une pente naturelle du terrain et au sud-ouest par un escalier dérobé ; partout ailleurs elle domine les abords du Fort. L'escalier dérobé avait son entrée dissimulée dans les rochers et les arbres en rase campagne ; entièrement taillé dans le rocher, il est caché à la vue extérieure par une paroi peu épaisse ménagée très habilement dans la pierre, au bord des marches ; celles-ci, au nombre de 60 environ, permettent l'ascension à cinq hommes de front et sont divisées en deux séries par un palier, au delà duquel la volée fait un coude ; pour atteindre le plateau, il faut franchir un étroit défilé et une porte bien défendue.

Sur toute la surface du plateau étaient accumulés des obstacles, notamment des murs de retranchement, mais on n'y rencontre guère de défenses militaires proprement dites ; les vestiges les plus nombreux appartiennent soit à l'habitation, soit à des abris pour la garnison (1). Deux silos, l'un taillé dans le roc, le second maçonné permettaient l'emmagasinement de provisions.

Après avoir enlevé tous les obstacles, l'ennemi qui s'emparait de ce point se trouvait à découvert sous les murs du Fort, dont il devait tenter l'escalade, tandis que les défenseurs pouvaient se retirer vivement vers le donjon au moyen des poternes dont il a été question plus haut (2).

(1) Presque tous les rochers ont reçu des appentis ou ont été entaillés pour l'amorce de murs.

(2) Des combats ont certainement eu lieu en cet endroit ; on y recueille fréquemment de menus morceaux de fer et de bronze, provenant d'équipements ou d'armes

VII.

Refuges des Seguins et de l'Aiguille.
Baume des Peyrards.
Grotte des Pigeons et Baume de l'Eau.

Si l'on redescend du Fort par le chemin précédemment suivi, on abandonne celui-ci près du Moulin-Clos, pour prendre un sentier abrupt, qui, cotoyant l'Aiguebrun, aboutit d'abord au hameau des Seguins, près duquel se trouvent, semblables à celles qui ont été déjà décrites, des cabanes en clayonnages et un refuge plus inaccessible encore que le précédent.

Sur ce point, un groupe important de rochers éboulés forme avec le mur vertical de la falaise un retranchement facile à fermer et à défendre, à l'intérieur duquel nous retrouvons de nombreuses excavations pour l'appui des poutrelles et des abris sous roche. Le refuge proprement dit est établi sur une énorme masse rocheuse de 30 à 40 mètres de hauteur, qui ne laisse entre elle et le grand mur naturel qu'un interstice de un à deux mètres.

Dans le bas, un sentier fort raide aboutit d'abord à un palier abrité par un renflement de la falaise, muni de diverses annexes : banc, consoles, niches, et d'une citerne rectangulaire, percée d'une bonde dans le bas, enduite intérieurement d'un ciment rougeâtre, assez dur, ressemblant au solide ciment de même couleur, composé de débris de tuiles et de chaux, que l'on rencontre dans les constructions gallo-romaines (1).

A l'intérieur des appartements ménagés sur cet étage, prend naissance l'escalier de 80 marches, taillé régulièrement sur le flanc de la montagne, et qui, montant entre celle-ci et le rocher détaché, conduisait à la partie supérieure du refuge. Une partie des marches ayant été détruite, l'ascension en est aujourd'hui, sinon impossible, du moins fort dangereuse ; cependant, nous tenons d'un témoin oculaire, habitant des Seguins, et dont la bonne foi ne peut être suspectée, qu'au dessus du bloc existent des traces de clayonnages et, à l'ouest, une citerne ronde assez vaste, recouverte d'un ciment semblable à celui qui enduit la

(1) Nous rencontrerons le même mortier employé au quartier de Rocsalière, près des fortifications de Sainte-Marguerite.

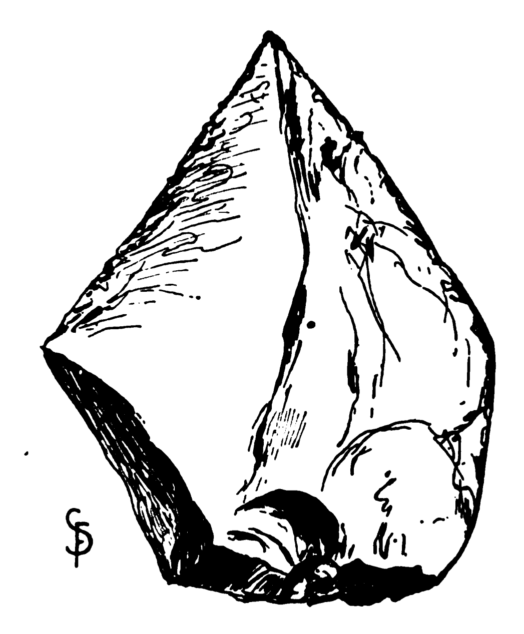
citerne du premier palier. D'après les déclarations de ce témoin, la citerne aurait reçu les eaux pluviales ruisselant sur le rocher voisin, au moyen de rainures et de rigoles.

Le refuge des Seguins a exigé de longs et pénibles travaux, ce qui prouve que comme celui du Moulin-Clos, il a été créé à une époque de terreur prolongée. Il en est de même d'un troisième, qui, si la version qui nous le fait connaître est exacte, appuie encore davantage notre thèse ; celui-ci est établi de façon à défier toute tentative. Il est au sommet d'une aiguille rocheuse, plus large dans le haut que dans le bas, élevée de 30 à 40 mètres environ au dessus d'un petit mamelon à l'est du Fort de Buoux ; d'après Gay (1), des escaliers courent sur la paroi à pic de ce monolithe et atteignent le sommet, à la surface duquel une citerne se trouve creusée, semblable à celle des Seguins. Ce détail est rapporté d'après la déclaration verbale d'un habitant de Buoux, qui, seul de tous ses contemporains, aurait eu au siècle dernier le courage de faire l'ascension ; nous avouons n'avoir pas eu celui de le vérifier.

A peu de distance du refuge des Seguins, se trouve la *Baume*



POINTE A CRAN DE LA BAUME DES PEYRARDS. (Collection Lazard.)



POINTE A MAIN DE LA BAUME DES PEYRARDS. (Collection Lazard. — Grandeur naturelle.)

(1) Gay, *op. cit.*, p. 73.

des Peyrards (1), atelier et habitat de la fin de la période moustérienne (Mortillet), signalé vers 1808 par Requien et plus amplement décrit en 1866 par M. Émile Arnaud, bibliothécaire d'Apt (2). On a trouvé dans cette station des foyers importants, auprès desquels gisaient, englobés dans un conglomérat d'alluvions, de graviers et de débris calcaires, des os de bouquetins, de cerfs, de lièvres, de lapins, de chevaux, etc. Les instruments de silex, caractérisés surtout par la pointe à main retouchée généralement d'un seul côté (3), par quelques pointes à cran ou à deux bouts (assez rares) et par des grattoirs à bout carré, ont été recueillis en nombre considérable depuis un demi-siècle ; mais récemment, MM. Deydier et Lazard ont fouillé d'une manière méthodique toute l'aire occupée et ont réuni de ce chef une belle collection de couteaux, de grattoirs et de lames variées, qui permettra de faire connaître en détail ce gisement préhistorique, l'un des plus intéressants du sud-est de la France (4).

La Baume des Peyrards n'est pas la seule dans le vallon de l'Aiguebrun, qui fournisse des documents palethnologiques : à droite et à gauche du torrent, plusieurs grottes qui s'ouvrent au flanc des collines recèlent certainement des traces de l'habitation et de l'industrie primitives ; elles sont signalées aux explora teurs (5).

Parmi ces dernières, la *Grotte des Pigeons*, anfractuosité de 30 mètres environ de hauteur, située à 50 mètres de la Baume des Peyrards, mérite une mention spéciale ; pour y accéder, l'ascension n'est pas aisée ; à l'intérieur, elle se divise en trois chambres ou couloirs se dirigeant à l'est, au nord et à l'ouest ; des stalactites décorent une partie de ses voûtes et le sol est recouvert par une assez forte épaisseur de dépôt calcaire, au dessous duquel gisent apparemment des débris préhistoriques : son exploration donnerait certainement des résultats.

Au delà de cette grotte, le pittoresque vallon de l'Aiguebrun

(1) La Baume des Peyrards n'est pas, à vrai dire, une grotte, comme son nom pourrait le faire supposer, mais un abri situé sous un avancement de la falaise, exposé au sud-ouest. Son étendue — couverte — n'atteint pas 50 m².

(2) E. Arnaud, *op. cit.* (Bibliographie).

(3) Celle que nous reproduisons est des plus caractéristiques.

(4) M. Moulin a publié dans les *Annales de l'Académie du Var*, 1902 (il en existe un tirage à part), une notice sur cette station, d'après les renseignements fournis par M. Deydier.

(5) M. F. Lazard a visité rapidement deux ou trois de ces grottes ; il a pu se convaincre qu'elles avaient été occupées pendant les temps néolithiques.

va mourir vers les collines d'Auribeau ; nous terminerons cette étude à la *Baume de l'Eau,* vaste grotte voûtée, qui s'ouvre immédiatement au-dessous du plateau de Claparèdes et sous laquelle on a capté les eaux qui s'échappent par les fissures du rocher. Sa largeur est de 14 mètres environ, sa profondeur de 15 et sa hauteur sous voûte environ de 10. La source de la Baume de l'Eau a eu une certaine importance à l'époque préhistorique ; c'est non loin de là, sur le plateau que se trouve la station de la Brémonde, découverte et explorée par M. Lazard ; nous y reviendrons dans une autre partie des *Études*.

En face de la Baume s'amorce un charmant vallon, d'aspect plus sauvage que celui de Buoux et au dessus duquel surgit au milieu des frondaisons la curieuse agglomération qui forme le village de Sivergues.

VIII.

Miettes d'histoire.

L'anéantissement des archives de Buoux en 1848 a fait disparaître les documents qui auraient pu jeter une vive lumière sur l'histoire du village et du Fort de Buoux ; néanmoins, il est possible, en réunissant les renseignements que nous ont fournis les archives des Bouches-du-Rhône, celles d'Apt, ainsi que les collections publiques et privées, de reconstituer en partie les annales de ce pays.

Préhistoire. — Nous avons vu que la *Baume des Peyrards* est le plus ancien habitat (fin de l'époque moustérienne) du vallon de l'Aiguebrun ; il est à peu près certain que d'autres stations, sinon aussi anciennes, du moins assez rapprochées dans le temps, existent aux environs de Buoux ; depuis cette époque, l'homme n'a jamais cessé d'habiter ce quartier, où il était attiré par l'abondance des eaux. Le plateau du Fort se trouve dans les mêmes conditions : les pointes de flèches néolithiques recueillies sur ce point aussi bien que sur les pentes qui y conduisent ne laissent pas de doute à cet égard (1), alors surtout que l'occupation postérieure sur ce sol constitué par le rocher à peu près nu, a contribué à faire disparaître la plupart des traces d'habitation antérieure. Il en est de même des débris de poteries (2), contemporaines des flèches, ainsi que des éclats de silex et des haches en pierre polie (3).

(1) M. Lazard qui m'accompagnait dans mes excursions a ramassé devant moi, immédiatement sous le donjon, une pointe de flèche, de facture parfaite, recouverte d'une belle patine blanche. Rappelons ici l'exceptionnelle pointe en silex de 0m52 de long trouvée pendant la construction du chemin sous l'abri du Fort, et signalée par Rochetin (*op. cit.*, p. 133), d'après les renseignements de M. Garcin. Cet objet serait passé dans une collection marseillaise.

(2) Poterie brun clair ou brun rouge foncé, mêlée à des cailloux assez forts, semblable à celle que l'on trouve dans le talus du Moulin-Clos. (Collection Granet, à Roquemaure.)

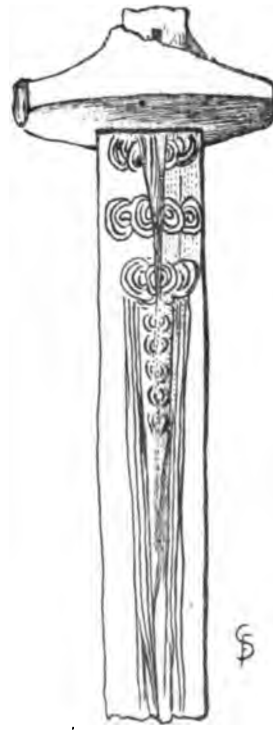
(3) La collection Garcin en possède plusieurs trouvées dans le voisinage du Fort ou sur le Fort ; J. Courtet (*op. cit.*, v° Buoux), signale une hache en serpentine de même provenance ; Gay (*op cit.*, p. 81), en mentionne d'autres ; on a déjà cité (Rochetin, *op. cit.*, p. 132), celles qui font partie de la collection Granet (Roquemaure) du Dr Bonnet (Bonnieux), etc.

M. Lazard a recueilli récemment, près des premiers pans de courtine, un morceau de polissoir en grès qui avait été englobé dans la maçonnerie.

A l'époque du bronze, le vallon et le Fort ont continué d'être habités ; il est probable que les occupants du sol avaient reçu ce métal par les routes se dirigeant vers la Durance; des pointes nombreuses en bronze ont été trouvées dans le vallon (1). Le très beau fragment d'épée que nous reproduisons et qui fait partie de la collection Lazard provient des bords de l'Aiguebrun ; il mesure 0m31 de longueur et 38 millimètres de largeur dans le haut. Cette arme, de fabrication parfaite et recouverte de la patine verte bien connue des archéologues, est surtout remarquable par la décoration de la lame, composée de cercles concentriques et de spirales accolés et se pénétrant, gravés au-dessous de la garde, de chaque côté de la nervure médiane ; celle-ci est accompagnée jusqu'au bas par des lignes convergentes parallèles. La garde, massive, a 7 centimètres de largeur : elle reçoit par une fente la soie aujourd'hui brisée et jadis fixée par des rivets; il est probable que la fusée (absente) était fondue d'un seul jet avec la garde qu'elle continuait.



Pointe de javelot a douille.
(Collection Lazard. Grandeur naturelle.)



Épée de bronze
de la collection Lazard.

De la même époque datent les douze objets en bronze inscrits au Catalogue des antiquités du Musée Calvet (2), sous cette mention : « Trouvés près du Fort de Buoux en 1873 », comprenant huit bracelets ou fragments de bracelets, une armille, une plaque et deux coupes ornées de cercles concentriques percées au centre et ayant été jadis réunies par des rivets (bâton de commandement?) et minutieusement décrits déjà (3).

(1) La fig. reproduit une des belles pointes de la collection Lazard : M. Garcin en possède aussi quelques-unes.

(2) P. 379, n° 250 z.

(3) Rochetin, *op. cit.*, p. 136.

Les haches en bronze provenant de Buoux ne sont pas nombreuses ; on n'en a cité qu'une seule jusqu'ici (1).

La sépulture découverte par M. Jullian appartient à l'époque du bronze, de même qu'un grand nombre de débris de poteries disséminés dans le vallon. On peut donc considérer comme à peu près certaine l'existence sur le fort d'un *oppidum* pré-romain. Gay (2) déclare qu'on y a trouvé des monnaies gauloises (malheureusement égarées). Si cette preuve peut être douteuse, il n'en est pas de même des deux pièces de bronze celtibériennes, probablement inédites, que renferme la collection Garcin.

Un deuxième *oppidum,* constitué par des murs épais, jadis précédés de fossés (?), avait été établi à l'extrémité occidentale du mamelon de *Mortisson,* dominant le chemin de Marseille (3) ; les communications avec cette ville, ont laissé à Buoux, comme dans toute la région, des traces indiscutables : des monnaies massaliotes en grand nombre ont été trouvées sur le plateau du Fort (4). Sans qu'on puisse préciser leur âge, les cuves vinaires et les cabanes en clayonnages sont certainement antérieures à l'occupation romaine.

Période gallo-romaine. — Elle a laissé des vestiges dans toute la région de Buoux, localisés surtout :

1° Aux environs du Fort ; ce bastion naturel a été vraisemblablement utilisé par les Gallo-romains, au moins vers la fin de l'Empire, au moment des invasions. On y a ramassé fréquemment des monnaies romaines ; citons un moyen bronze consulaire d'Auguste et un aureus de Valentinien III (5), des bronzes d'Hadrien, d'Antonin le Pieux, de Faustine sa femme, de Gordien, etc. (Collection Garcin.)

Sur le Fort même ont été trouvés divers objets de la collection Garcin : perles de collier, manche de miroir, crochet de fer en forme d'ancre, ainsi qu'un anneau à cachet, en bronze, de fortes dimensions (21mm de diamètre intérieur, 3mm d'épaisseur), orné de traits horizontaux et de segments de cercles affrontés, et portant sur le chaton l'inscription suivante :

(1) Collection Granet ; cf. Rochetin, *ibidem*.

(2) *Op. cit.*, p. 85.

(3) Nous étudierons cet *oppidum* dans une autre partie des *Études ;* les collections aptésiennes contiennent nombre d'instruments en silex provenant de ce quartier.

(4) Collection Garcin, notamment.

(5) Décrit par Cohen (*Description générale des monnaies de la République romaine*, p. 84, n° 25) ; l'aureus de Valentinien est inédit.



Par sa forme massive et le style de l'ornementation, cette bague nous paraît appartenir à la dernière période du Bas-Empire (1).

2° A la campagne des Crottes, en face du village, construite sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine. Quoique l'on ne voit pas sur ce point de bâtiments du II° et du III° siècle (2), il n'est pas moins vrai qu'on a relevé là des mosaïques et exhumé récemment encore des tuiles, des briques, de la poterie (notamment de grandes amphores), ainsi que des tombes à incinération contenant le mobilier funéraire habituel (3).

3° et 4° Aux châteaux d'Aurons et de Buoux (4).

5° Au quartier de Mortisson, près de la villa Mille et au bord du chemin de Marseille, les découvertes de tombes ont été assez fréquentes ; l'une d'elles contenait avec les vases ordinaires un fer de javelot de 0m10 de long (collection Granet) ; une autre a fourni quatre bracelets ronds en bronze, recouverts d'une belle patine verte, ornés de losanges et de hachures, enclos dans des compartiments formés de lignes transversales (collection Garcin).

Moyen âge. — Il est probable que les refuges signalés plus haut appartiennent à la dernière période du Bas-Empire et qu'ils ont été aménagés au moment des invasions ; plus tard, la renaissance carolingienne permit la construction d'une église (Saint-Germain), auprès de laquelle se groupa une agglomération, ayant comme annexe un cimetière important. En dehors des ruines du village, des tombes, de l'autel et du fragment de

(1) La forme et l'ornementation de la bague ainsi que des bracelets dont il est question ci-après prouvent la persistance, tout au moins dans la région, de l'emploi des lignes géométriques, (chevrons, hachures et losanges), circonscrites dans des cartouches, qui caractérisent les objets de l'âge du bronze ; les gravures de la bague et des bracelets sont d'un style parfaitement semblable à celui de plusieurs bijoux en bronze de l'époque *moeringienne* Chantre) et notamment du bracelet découvert récemment dans le Gard, publié par M. P. Raymond, *Tumulus de l'époque moeringienne ou launacienne*, dans le *Bulletin de la Société préhistorique de France*, 1904, p. 90 et pass. (fig. 21).

(2) Gay, *op. cit.*, p. 84.

(3) Citons particulièrement deux urnes en verre et un vase orné de feuilles de fougères, portant comme marque de fabrique, un monogramme dans un cartouche circulaire.

(4) Voyez ci-dessus l'article concernant le vallon d'Aurons.

piscine décrits, l'habitation sur ce point est prouvée par les débris de poteries du moyen âge qu'on y recueille, ainsi que par les monnaies (1).

Un village ou un lieu-dit de Buoux se trouve mentionné pour la première fois dans la charte de donation à l'abbaye de Saint-Victor déjà citée (2), par laquelle Pons Farald donne des terres situées dans le vallon : ... *de Cantadux usque ad passum de Biol et usque a la Bocheta et usque ad podium de Furcas et usque ad podium de Martino. Biol* est la plus ancienne forme du nom de ce lieu (3) ; quant au quartier de *Cantadux,* il est identifié à tort par les éditeurs du *Cartulaire,* avec la campagne de *Chaix ;* nous pensons qu'il s'agit de *Chantebelle* (V. la carte), la dénomination de Chaix donnée à une campagne de Claparédes, n'est qu'un nom de famille relativement récent ; les deux formes sont d'ailleurs très dissemblables. *Podium de Furcas* est identifié avec raison avec *Fourcadure.*

Une bulle d'Adrien IV, confirmant les possessions de son église à Guillaume Ier, évêque d'Apt (15 avril 1158) (4) mentionne entre autres l'église de Buoux : *ecclesiam de Buolis.* Au XIIIe siècle, nous trouvons la même forme *Buol,* dans l'obituaire de l'église d'Apt (5), citée en même temps que l'Aiguebrun.

En 1326, des contestations s'étant élevées entre les habitants d'Apt, ayant à leur tête Foulques de Chartres et Pierre ..., syndics, et les habitants de Buoux soutenus par leur seigneur, [Guill]aume de Forcalquier, relativement au droit de ban, il fut convenu, par acte du 20 mars 1326 (6), dressé sur le chemin public, *prope terminum positum in media via,* devant le juge d'Apt, que Bertrand Bot, Bertrand Milon, Bertrand Amat de Saignon (7),

(1) Une des plus remarquables est un denier d'argent de Louis le Débonnaire (collection Garcin), dont on ne connaît que deux exemplaires ; le second est au musée de Vienne Autriche).

(2) *Cartulaire de Saint-Victor,* ch. 482.

(3) Un *Lambertus de Biol* figure au bas de la même charte au nombre des témoins. Les mêmes formes se rencontrent dans d'autres documents; c'est ainsi que nous trouvons : « P. de Biolis » dans le registre de la claverie d'Apt en 1328 (Archives des Bouches-du-Rhône, B 1683, fol. 105) ; — « P. Pelate de Buolis » (*Ibidem,* fol. 52 v°) ; — « G. de Biolis » (*Ibidem,* fol. 85) ; — « Petro de Byolis » (*Idem,* B 1687, fol. 84 v°) ; — « Byolis » (*Ibidem,* fol. 98), en 1345.

(4) *Gallia christiana novissima,* province d'Aix, *Instrumenta extraordinaria,* p. 541, n° VIII.

(5) « In anniversario G. de Claramonte et uxore ejus, VI d. Relhardus Grassi de Buol, de orto Ayguabronum. » (Archives de la fabrique d'Apt, fol. 50 v°.)

(6) Archives communales d'Apt, série AA.

(7) Saignon, commune du canton d'Apt (Vaucluse).

Raymond Brevi de Rocsalière, Siméon Pons, Pierre Girard et Bertrand Vital de Buoux, Jacques Gautier de Saint-Martin de la Brasque (1), détermineraient les limites entre les deux territoires. Nous ne connaissons pas les suites de cette affaire, mais nous avons un autre document du 10 avril 1372 (2), par lequel Jean Sabatier, commissaire réformateur des églises et monastères de la ville et du diocèse d'Apt, fixe les bases d'un accord entre Durand André, prévôt du chapitre (3), et les chanoines d'Apt au sujet des dîmes à percevoir dans le terroir ; dans cet acte, il est fait mention du chemin allant de Saignon *ad locum de Biolis*, et de quelques noms de quartier que nous renonçons à identifier.

Il est probable qu'à cette époque Buoux n'était qu'un simple prieuré : c'est d'ailleurs sous ce titre qu'il est porté dans le rôle des décimes prélevés au XIVe siècle dans le diocèse d'Apt : *Prior de Biolis : LIIII s. IIII d.* (4).

Ces exemples suffisent pour nous donner d'une façon certaine la forme primitive du nom de Buoux : *Biol* et *Buol*, à l'exclusion de celles, différentes, que l'on a cru rencontrer (5) ; plus tard, *Biolis* et *Buolis* dérivés de cette forme sont constamment en usage, dans les documents aptésiens, avec la forme *Bieus* (provençal) (6) et *Buoux, Buous, Buoulx* (français). Nous n'essaierons pas de rechercher l'étymologie de ce nom, qui me parait remonter au delà de l'occupation gallo-romaine.

La Seigneurie. — Il n'apparaît pas qu'une autre agglomération ait existé à Buoux en même temps que celle de Saint-Germain ; lorsque le village fut détruit, une église fut édifiée sur le plateau

(1) Saint-Martin-de-la-Brasque, commune du canton de Pertuis (Vaucluse).

(2) Archives communales d'Apt, série EE.

(3) Prévôt du chapitre de 1363 à 1379, date de sa mort, arrivée à Rome.

(4) *Gallia christiana novissima*, province d'Aix, *instrumenta*, p. 138, n° XV.

(5) Il est inutile de réfuter les étymologies burlesques de Gay (*op. cit.*, p. 88) ; d'autre part, nous trouvons dans l'*Essai d'un dictionnaire philologique des noms de lieu du département de Vaucluse*, par Albert Maire (Annuaire de Vaucluse, 1886, p. 20-21) certaines dénominations : *Buxo* (1348, tirée de la *Gallia christiana*, t. I (sans autre référence) ; *Conventus fratrum Predicatorum de Buxo*, qui ne s'appliquent nullement à Buoux, pas plus que la forme *Buxedone*, extraite des comptes du trésorier du Comtat (Archives de Vaucluse, C 1363). Il n'y a jamais eu de couvent de Dominicains à Buoux, et cette commune ne faisait pas partie du Comtat ; nous en dirons autant de *Buxedo*, tiré du même fonds (1402) et de *Buxedone* (1415), qui ont la même valeur. Quant à l'étymologie proposée par M. A. Maire (Boris? Buch, celtique : *Buis*, et Buxus, *Buis*), elle est trop en désaccord avec les règles de la formation des noms de lieux.

(6) Archives communales d'Apt, CC, compte trésoraire de 1396.

de Claparèdes, non loin du château seigneurial, pour l'usage de la population disséminée sur tout le terroir.

Nous ignorons à quelle famille appartint cette terre avant 1326, date de la délimitation des territoires d'Apt et de Buoux ; dans cette charte nous voyons Guillaume de Forcalquier, nommé en tête des habitants de ce dernier lieu ; c'est bien celui-ci qui était alors seigneur de Buoux, puisque le château et le village, ainsi que la terre de la Roche d'Espeil furent donnés, le 12 avril 1418, par Bérenger de Forcalquier à Lancelot de Pontevès, deuxième fils de Jean de Pontevès et de Madeleine de Marseille, chambellan de Louis II de Provence (1).

Lancelot, marié à Jeanne d'Agoult en premières noces, en deuxièmes à Marguerite Malabaille, et en troisièmes à Marguerite de Pontevès, mourut vers 1450, laissant deux fils : Pierre, seigneur de la Roche d'Espeil, et *Gaspard*, seigneur de Buoux. La branche issue de celui-ci se fixa à Apt ; Gaspard de Pontevès, marié avec Douceline de Bot, fut syndic d'Apt, viguier d'Arles en 1443 et mourut vers 1480. Ses deux fils, *Guillaume* et *Balthazar*, devinrent coseigneurs ; le premier fut syndic d'Apt (1489 et 1504) et décéda avant 1513 ; Balthazar était mort en 1511. L'un et l'autre ne laissant pas d'héritiers, leur frère *Ange* recueillit la seigneurie ; il fut syndic d'Apt, gouverneur de Saignon (1515 et 1519) et colonel d'infanterie. Il laissa de son mariage avec Marguerite de Simiane deux fils : Claude, mort vers 1541, et *Gabriel*, seigneur de Buoux, qui se distingua pendant les guerres de religion, fut gouverneur d'Apt (1561) et épousa Anne de Sade (2).

Son fils, *Pompée*, dit le Grand, acquit une grande renommée en Provence comme homme de guerre ; il se signala au long siège de Ménerbes (1577), reprit aux Réformés le Fort de Buoux (1577) et prit part avec éclat à diverses batailles, notamment à celle de Vinon (1591). Il avait été gouverneur d'Apt (1586), capitaine des galères (1598), viguier de Marseille (1601) lorsqu'il mourut (avant 1605). Son fils *Ange II*, né en 1591, fut colonel d'infanterie et viguier de Marseille (1621). *Louis*, qui lui succéda dans les seigneuries de Saint-Martin de Castillon, du Boisset, d'Aurons et de

(1) *Généalogie....*, p. 67.

(2) Gabriel de Pontevès présenta à la cour le dénombrement de sa terre de Buoux le 27 novembre 1541 ; il en avait la haute, moyenne et basse juridiction et déclarait que le revenu de cette seigneurie, charges enlevées, s'élevait à cent livres tournois. (Archives des Bouches-du-Rhône, B 762, fol. 245 v°.)

Buoux, était né en 1631; il devint gouverneur d'Apt et du Fort de Buoux (1652), guidon des gens d'armes de la reine-mère (1653), colonel du régiment d'infanterie de Messine, premier consul d'Aix (1661) et lieutenant du roi en Provence. Il mourut à Apt le 17 août 1708.

Louis de Pontevès avait obtenu en récompense de ses services l'érection en marquisat de sa terre de Buoux (1). De sa femme, Barbe de la Croix de Chevrières, il eut un fils, *Jean-François-Elzéar*, époux d'Alexandrine-Cornélie du Puy-Montbrun, qui fut d'abord mousquetaire du roi (1693) et occupa ensuite les charges de gouverneur d'Apt (1693) et de lieutenant du roi en Provence (1704-1711); il mourut en 1725. Son testament (2) nous montre que les seigneurs de Buoux occupaient à cette époque une haute situation sociale et possédaient une fortune considérable; par l'écrit signalé ci-dessus, il demande à être enseveli dans la tombe de ses ancêtres aux Cordeliers d'Apt, obligeant ses héritiers à faire dire 500 messes de *Requiem*. Après divers legs particuliers, notamment en faveur de la Charité et de l'hôpital d'Apt, des pauvres d'Apt, de Buoux et de Sivergues, de ses secrétaire, maître d'hôtel, agent, officier, cuisinier, de ses laquais et de son cocher, il institue sa femme usufruitière de tous ses biens jusqu'à ce que son fils ait atteint 25 ans; il laissait en outre près de 200,000 livres à ses sept filles.

Son fils unique, *Louis-Alexandre*, né en 1706, mort à Buoux en 1762, après avoir rempli les charges de syndic de la noblesse de Provence et de premier consul d'Aix, fut le dernier possesseur de Buoux de la famille de Pontevès (3).

Après son décès, le marquisat fut transporté dans la famille de Galliffet, originaire du Dauphiné et qui, établie à Aix au XVII[e] siècle, possédait déjà les seigneuries des Martigues et de Berre. L'acquéreur, Alexandre-Jean de Galliffet, marié à Laure de l'Estang-Parade, était lieutenant-général; il émigra dès les débuts de la Révolution (4). Ses biens, vendus par la Nation, compre-

(1) Lettres patentes de Louis XIV (juillet 1650), publiées dans la *Généalogie historique de la famille de Sabran-Pontevès*, p. 197-198.

(2) Notaire E. Forest, à Apt, 31 mars 1725 (d'après une copie de la collection Garcin).

(3) Le dénombrement présenté au roi par Louis-Alexandre en 1728 mentionne parmi ses propriétés 8 bastides et un moulin banal, situés à Buoux (Archives des Bouches-du-Rhône, C 130, fol. 167 v°).

(4) Son fils, Alexandre-Justin-Marie, colonel du 4[e] régiment de dragons, fut le père de Gaston-Alexandre de Galliffet, né en 1830, ancien général commandant de corps d'armée et ministre de la guerre.

naient comme domaine foncier un quart environ du terroir de Buoux, ainsi que toutes les campagnes importantes de cette commune (1).

La Commune. — Dans les temps modernes, l'histoire de Buoux se confond avec celle de son Fort et de ses seigneurs. Les documents relatifs à son existence propre sont trop peu nombreux pour qu'il soit possible de fixer l'époque à laquelle la commune prit naissance, c'est-à-dire eut des syndics (2) ; cependant, en 1540, nous constatons son existence communale, puisque ce fut le syndic qui comparut devant le commissaire délégué pour le recensement des lieux non affouagés (3).

Les rares débris des archives communales nous apprennent qu'au début du XVII[e] siècle, Buoux était encadastré à un demi-feu, avec un budget de 900 livres en recettes et en dépenses, dont 680 pour les impôts royaux, ceux de la province et de la viguerie. Il n'y avait en 1541 qu'un consul qui remplissait en même temps les fonctions de trésorier (4). Les dépenses, dans la même année, comportent seulement les frais d'audition des comptes, l'achat d'un coffre pour tenir les archives et de fréquents présents au seigneur de Buoux (5).

La construction de l'église et du presbytère, au commencement du XVII[e] siècle, avaient considérablement obéré les finances du village, dont les dettes s'élevaient à 2,000 livres en 1717 et à 3,000 en 1780 ; le compte de cette dernière année mentionne notamment des réparations à la maison curiale (115 livres), des

(1) Parmi les biens lui appartenant figurent la Bastide de Loube, la Montagne, le Moulin-Clos, le Petit-Moulin, le Fort, Serre, la Tuilière, le Jas, Mortisson, les Crottes, la Brémonde, Salen, etc., en plus du château seigneurial et de ses dépendances. (*Procès-verbal d'estimation des biens de l'émigré Galliffet,* par Vapaly et Bremondy, experts, et Jean Deyme, agent national d'Apt, dressé en ventôse an II. — Collection Garcin.)

(2) Buoux faisait partie du bailliage d'Apt.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône, B 201.

(4) Archives communales de Buoux, série CC, compte trésoraire de 1641.

(5) « Plus cinq livres que j'ay [données] pour le presan qu'avons pourté a madame [de Buoux] quand nous sommes allé voir de prandre du blé...

« Plus 42 sous que je hais paié tan pour un presan a madame quan nous voulions que nous donnact un sargant. Plus je hay paié trois livres et demy tan pour 4 dindons et quatre pers de poules et heufs quand nous sommes allé voir madame au chateau....

« Plus je hay paié six livres et demy tant pour 4 dindons et quatre pers poules quand nous sommes alé voir monsieur le marquis au chateau quand vient de l'armée. »

frais de fourniture d'un sixième de milicien (1), quelques réparations aux chemins et les gages des officiers communaux.

En dehors des impôts royaux les habitants de Buoux payaient encore la dime, due au prieur, prélevée à raison du quinzième de tous les produits du sol (2); ils avaient enfin à supporter les charges seigneuriales, savoir : la *tasque*, calculée au huitième de tous les grains ; trois sols annuels par *jochoyrade* de pré (3) ; trois sols annuels par chaque jardin ; trois émines de blé par habitation ; une eymine pour chaque *jas* (4) et le neuvième du produit des vignes (5).

C'est à peu près tout ce que nous apprennent les documents ; les archives de 1789 à 1830 ayant été brûlées avec les autres, nous n'avons aucun détail sur les événements de la période révolutionnaire.

Le Fort. — La forteresse de Buoux a joué un rôle trop important dans l'histoire de la ville d'Apt pour qu'elle n'ait pas laissé de traces dans les documents aptésiens ; ce sont d'ailleurs à peu près les seuls qui donnent des renseignements à son sujet.

Pendant les incursions des routiers ou des Bretons, c'est-à-dire dans la deuxième moitié du XIVe siècle, le Fort de Buoux dut être utilisé pour la défense régionale, car les constructions voisines du donjon sont, nous l'avons vu, antérieures à cette époque ; d'ailleurs, le grand nombre de débris d'armes, d'armures, d'objets d'équipements, etc., découverts sur le Fort, appartenant au moyen âge prouvent l'occupation dès le XIIe siècle au moins (6).

En 1392, au moment où Raymond de Turenne terrorisait la contrée et dévastait les campagnes de la haute Provence, le conseil d'Apt délibérait de secourir les châteaux de Saignon, de Buoux et de Lourmarin (7) ; le compte trésoraire de 1396 men-

(1) Avec Sivergues, Auribeau, Castellet et Roquefure (arrondissement d'Apt).

(2) A Apt la dîme n'était prélevée qu'au 18e des grains et raisins.

(3) Étendue de terrain qu'un homme pouvait cultiver en un jour.

(4) Cabane en pierres sèches servant de bergerie.

(5) Archives des Bouches-du-Rhône, B 201, fol. XIII v°.

(6) Deux ornements de ceinturon, de la collection Garcin, nous paraissent appartenir à la fin du XIIe siècle ; il s'agit de deux petites plaques en cuivre émaillé, sur lesquelles est représenté un cavalier muni de son bouclier, l'épée levée et combattant.

(7) « Item, ordinaverunt quod ad honorem regium et conservationem hujus patrie succuratur castris de Sanione, de Buolis, de Lucemarino et aliis castris vicinis de gentibus et victualibus et aliis necessariis ut castra ipsa emulis patrie se deffendere

tionne au 1er août l'envoi de Buoux à Apt d'un messager annonçant l'assemblée des gens d'armes de Raymond (1). Des avis semblables parvenaient d'ailleurs sans cesse aux syndics d'Apt, qui durent en profiter pour défendre leur cité, qui résista vaillamment aux entreprises directes de l'ennemi de la reine Marie de Blois (2).

Au XVe siècle, le Fort parait avoir été délaissé, la paix régnant en Provence; mais les premières persécutions contre les protestants et les guerres qui suivirent obligèrent la ville à se préoccuper de son principal ouvrage de défense. Déjà, en 1536, l'invasion de la Provence par les Impériaux avait menacé les environs d'Apt; l'armée ennemie s'était emparée de Lourmarin, s'y était retranchée et de là faisait de fréquentes incursions à Buoux, à Sivergues et jusqu'à Rocsalière (3). Lourmarin ayant été repris par les Cavaillonnais, la région jouit d'une nouvelle tranquillité.

Des terres qu'ils occupaient sur le versant méridional du Leberon quelques Vaudois étaient venus, dès le début du XVe siècle, se fixer à Buoux et à Sivergues (4); sans refaire ici l'histoire de la Réforme en Provence, rappelons que le Fort, se trouvant sur un passage important, ne pouvait éviter d'être l'objet des convoitises de tous les partis. On ignore certainement quelques-unes des péripéties qu'il eut à subir, mais nous savons que les Réformés de Buoux avaient été pourchassés dès 1540, que leurs maisons avaient été brûlées et leurs biens confisqués.

En 1563, le Fort était cependant au pouvoir des protestants; en 1573, les ravages d'Estoublon et du baron d'Allemagne atteignirent Buoux et Lourmarin. Deux ans après, Buoux était repris par les catholiques (5), lorsque les Calvinistes de Ménerbes vinrent l'assiéger, le reprirent à Jean de Pontevès, qu'ils précipitèrent du haut du donjon (6). En 1577, ils ne l'avaient pas encore abandonné, puisque les habitants de Buoux sont portés, dans un traité de protection mutuelle conclu entre la commune d'Apt et le

valeant, et conservantur ad honorem regii domi et conservationem et bonum statum dicte Provincie. » (Archives communales d'Apt, BB, reg. de 1388 à 1396, fol. xcvii v°, délibération du 22 novembre 1392. »

(1) « Aldich jorn aver pagat à un messagier de Bieus que venié de Pertus que totos los gens [de] mosen Raymon eran acampadas per venir metre lo fuoc els blatz, 1 gros. » (Archives communales d'Apt, CC, compte trésoraire de 1396.)

(2) Archives communales d'Apt, BB, reg. de 1388 à 1396, fol. 64 v°, délibération du 14 juin 1396.

(3) Remerville, *Histoire ms. d'Apt*, p. 512.

(4) Cf. Justin, *Histoire des guerres excitées dans le comte Venaissin*, 1782, t. I, p. 38.

(5) Remerville, *op. cit.*, p. 543.

(6) *Idem*, p. 544.

capitaine Ferrier, de Ménerbes (18 juin 1577), comme des Réformés (1); mais la chute de Ménerbes permit bientôt après à Pompée de Pontevès d'attaquer vigoureusement le Fort, afin de venger son parent. Le siège se prolongeant au delà de son gré, « il résolut de le terminer définitivement. Ayant attiré le gouverneur du Fort, soubs prétexte de le régaler dans son chasteau avec tous les officiers de la garnison, il fust si inconsidéré de s'y rendre, suivy de ses meilleurs soldats. On l'arresta en mesme temps prisonnier et l'ayant attaché sur un asne, on le mena sur une hauteur voisine du Fort d'où il pouvoit estre aperceu de quelques soldats qui estoient dedans et en leur présence, on menaça de le poignarder s'ils ne se rendoient pas sur le champ: Le péril de leur gouverneur et le peu d'apparence qu'ils peussent résister longtemps leur fist ouvrir les portes, dont les catholiques se saisirent aussitost et l'on mit ensuite le gouverneur en liberté avec le reste des huguenots qu'on avoit arrestés avec luy. » (1577) (2).

Peu à peu, le Fort et la garnison que la ville y entretenait devinrent une lourde charge pour les finances aptésiennes ; les États de 1585 ayant prescrit de fournir 14 hommes pour la garde de Buoux à partir du 6 juillet, le conseil délibéra d'envoyer à Aix M. du Canton, premier consul, pour demander l'annulation de cette décision (3). Malgré tout, les hommes furent équipés et expédiés par la commune dès le mois d'août suivant ; malheureusement, en octobre, on lui demanda un nouveau sacrifice : quarante hommes devaient aller rejoindre la garnison, « chose et despense a la ville insupportable », protesta l'administration (4) qui dut se soumettre, sans renoncer toutefois à réclamer le remboursement des sommes avancées (5). La garnison aptésienne demeura au Fort jusqu'au 5 novembre 1585 (6). Elle y retourna

(1) Ce traité (dont l'original signé par le fameux Ferrier qui tint pendant si longtemps en échec les troupes pontificales et provençales réunies devant Ménerbes, est aux archives d'Apt, série AA), fut dressé pour éviter les déprédations des catholiques et des protestants, ainsi que les attaques à main armée sur les routes : « Soubs cette condition que allants et venantz ceulx desdits Menerbes, Buoux et autres de la ses vallées qui sont de la relligion refourmée audict Apt, Saignon, ne seront aulcunement offensés ne mollestés. »

(2) Remerville, p. 620.

(3) Archives communales d'Apt, BB, reg. de 1388 à 1396, fol. 278, délibération du 18 juillet 1585 ; fol. 281, délibération du 4 août.

(4) *Idem*, fol. 281, délibération du 4 août.

(5) *Idem*, fol. 288, délibération du 6 octobre.

(6) *Idem*, fol. 294, délibération du 29 novembre.

d'ailleurs l'année suivante : c'est ce qui résulte d'un rôle de « la despense faicte par 140 hommes, sçavoir cent hommes de la ville d'Apt et quarante pour le Fort de Buoulx » (1). Ce fut cette même année, que Pompée de Pontevès ayant demandé 56 écus par mois pour la garde du Fort, le conseil délibéra de demander la démolition de cette place, ce que le crédit du seigneur de Buoux réussit à empêcher.

Pendant une vingtaine d'années, les documents aptésiens sont muets au sujet de Buoux, probablement parce que le Fort avait été abandonné ; mais en 1626, les Calvinistes ayant fait de nouvelles tentatives contre quelques châteaux de la région, le Parlement demanda l'exécution immédiate des lettres patentes données à Nantes le 31 juillet 1626, qui prescrivaient la démolition des fortifications inutiles, parmi lesquelles Buoux se trouvait compris. Cette fois, ce fut la ville, par l'intermédiaire de son consul, Barthélemy de Remerville, qui s'opposa à l'éxécution de l'ordre royal. C'était, en réalité, pour éviter les dépenses qu'aurait entraînées son exécution, mais elle donna le prétexte que le plateau par lui-même formait une position facile à défendre, alors même que les fortifications n'auraient pas existé (2). La ville eut certainement gain de cause, puisque en 1649, les procureurs du pays l'obligeaient à placer vingt hommes de garde au Fort (3).

Après cette date, celui-ci ne se trouve plus mentionné nulle part ; aussi faut-il, pour l'instant, renoncer à connaître la date exacte de sa démolition ; Courtet donne assez vaguement celle de 1660, année qui vit la destruction de la citadelle d'Orange,

(1) Archives d'Apt, série CC, compte trésoraire de 1586.

(2) « Et parce qu'il y a plusieurs des plus entendus de ceste ville qui leur ont dict (*aux consuls*) ladicte desmolition seroit grandement prejudiciable au public et especiallement a ceulx de ceste ville et contrée, parce que ledit Fort se trouve au pied de la grand montagne du Leberon, environné des habitants dudict Buoux, de Sivergues, Lurmarin, Merindol, Lacoste, Gignac, toute la vallée d'Aigues et plusieurs autres lieux qui sont tous de la religion pretandue reformée, lesquels aux premiers et seconds troubles de ce pais c'estoient saisis dudict Fort et c'estoient rampарés et barriqués dans icellui avoient faict de grands dommages en ceste contrée, ce qui leur seroit encore facile a faire, quelle desmolition que feust faicte dudict Fort, d'aultant que le lieu est de soi mesme deffansable et ne pourroit estre destruit en fasson qu'en peu de temps il ne peult estre remis en deffanse. Consideré que de dix parts de ceulx de la religion pretandue reformée, les neuf se trouvent aux environs dudict Fort et de ceste ville, qui n'en est esloignée que d'environ deux lieues et que le nombre d'iceulx est si grand que leur seroit facile de fere promtement une levée de plus de mil hommes, etc. » (Archives communales d'Apt, BB, reg. de 1620 à 1631, fol. 211, délibération du 20 septembre 1626.)

(3) *Idem*, BB, reg. de 1642 à 1653, fol. 37, délibération du 5 mars 1649.

mais il ne cite aucune référence. Il y a cependant apparence que la chute définitive du Fort n'est pas postérieure au XVIIe siècle. Si quelque doute peut subsister à ce sujet, il n'en est pas de même en ce qui concerne le démantelement voulu des fortifications ; celles-ci sont certainement tombées sous la pioche des démolisseurs et non sous les atteintes que le temps et les hommes infligent à tous les vestiges du passé ; d'ailleurs, les courtines, les tours et le donjon, construits dans les meilleures conditions, auraient pu défier pendant longtemps encore les causes habituelles qui transforment les monuments en amas de ruines (1).

[Février-mai 1904.]

Fernand SAUVE.

(1) En établissant plus haut l'hypothèse de l'existence d'une verrerie aux environs de Buoux au XIIe siècle, je ne connaissais pas un document qui permet de croire que cette industrie a pu exister dans cette région dès cette époque ; il s'agit de deux mentions de verriers établis à La Roche d'Espeil au commencement du XIVe siècle ; la première relate la condamnation d'un Guillaume Maurel, « veyrerio de Rocaspelli », à dix sols d'amende pour avoir secoué trop vivement un juif d'Apt (Compte de la claverie d'Apt de 1345, archives des Bouches-du-Rhône, B 1687, fol. 87) ; la deuxième concerne un certain Jean Raustiti, « veyrerio de Rocaspelli », condamné à 10 sols d'amende, parce qu'ayant une discussion avec Jacques Vesycuni, clerc, il avait frappé ce dernier : « Cum quodam baculo uno ictu supra quodam pondus vitri percussit. » (*Ibidem*, fol. 89.)

Il est d'ailleurs acquis aujourd'hui que les verriers du moyen âge n'avaient pas de grands établissements et qu'ils s'installaient de préférence dans les vallées qui leur fournissaient en abondance du bois mort et des plantes indispensables à leur industrie.



ORANGE ANTIQUE

Un nouveau Monument romain.

I.

Orange et l'Archéologie.

Le nom de la ville d'Orange est maintenant connu partout, grâce à ses monuments romains, et aux superbes représentations données sur son Théâtre antique, par les meilleurs artistes de la Comédie française et de l'Opéra.

A notre époque matérialiste, plus de deux cent mille spectateurs, épris d'idéal ou de curiosité, sont venus, depuis quelques années, à des représentations inattendues de drames grecs, sur l'immensité béante d'une scène dévastée depuis quinze siècles, et que les barbares semblaient avoir désaffectée, à tout jamais, par le fer et par le feu dont les sommets rougis de ses grands murs portent encore l'empreinte.

Un nombre considérable de savants, d'amateurs ou de simples touristes viennent, tous les jours de l'année, contempler les restes étonnants de la splendeur d'Orange à l'époque romaine, et comme souvenir de leur pèlerinage artistique, ils envoient à tous les coins du monde des milliers de cartes postales illustrées, moyen admirable et peu coûteux de vulgarisation archéologique.

Pour mieux recevoir tant de visiteurs, on a fait la toilette des monuments antiques.

Après l'Arc de triomphe, respectueusement restauré par l'éminent architecte Caristie, avec beaucoup de science et de con-

science (1), l'hémicycle de l'Hippodrome a été déblayé. On a rajeuni, avec moins de bonheur, la pittoresque décrépitude du Théâtre, en mettant à ses précinctions écroulées des files raides et peu sûrement restituées (2) de gradins blancs, qui lui vont comme une robe de mariée à une momie millénaire.

La ville moderne n'a pas voulu être en reste de coquetterie. Les abords, jadis presque déserts de la gare, sont ourlés maintenant d'une double file de constructions neuves, qui font un cadre d'aisance et de gaieté à l'avenue ombreuse transformée en faubourg.

A la suite, une rue nouvelle, entreprise il y a 30 ans, au milieu de quartiers étroits et tortueux, puis abandonnée en esprit de contradiction par des municipalités insuffisantes, vient d'être enfin définitivement percée pour faire à la cité une entrée digne d'elle et de ses hôtes.

Les hôtels, les cafés, les maisons particulières se sont piqués au jeu et ont fait peau neuve. Qui n'aurait pas revu Orange depuis quarante ans, ne reconnaîtrait plus la vieille ville déridée et poudrée à blanc, comme une grande dame, pour recevoir ses invités.

A côté d'autres causes diverses, c'est avant tout à l'archéologie et aux archéologues qu'est dû cet heureux accroissement de confortable urbain et de prospérité générale.

Les patients antiquaires, dont il est facile avec ou sans esprit de railler les travaux, peuvent se permettre quelque légitime fierté d'avoir si largement contribué à faire connaître, restaurer et pour ainsi dire mettre en valeur le riche capital des antiquités d'Orange, qui fructifie maintenant en bénéfices nombreux pour l'universalité des habitants.

En 1805, Millin disait, dans ses *Notes de voyage* demeurées classiques et toujours consultées pour le midi de la France :

(1) Caristie, *Monuments antiques à Orange*, Paris, 1856, in-fol. L'éminent architecte a établi, dans ce bel ouvrage, les principes scientifiques de restauration scrupuleuse, que personne avant lui n'avait formulés et qui sont maintenant classiques.

(2) Il n'existe à l'intérieur du Théâtre antique qu'une seule inscription, répétée en deux endroits, sur la face antérieure du gradin le plus bas : EQ·G·III. Elle indiquait que les trois premiers gradins étaient réservés aux chevaliers. Il ne restait en place que ceux-là, avec le marche-pied du bas et l'épaulement du dessus, lorsque les restaurations commencèrent. Rien dans les amorces antiques ne s'opposait au rétablissement, après ces places réservées, de la séparation qui se voit aux théâtres non restaurés d'Arles, de Timgad, de Pompéi, etc. On a au contraire superposé sans discontinuité seize nouveaux gradins sur ceux qui existaient déjà, ce qui produit un entassement énorme de 20 gradins sans compter le marchepied initial. Cette volée vertigineuse est d'une disproportion choquante avec les autres étages.

« Sans les remarquables restes d'antiquités, qui sont encore l'ornement d'Orange et qui font sa célébrité, on y est à peine entré qu'on en voudrait déjà sortir. Quittons ces masures maussades pour ne nous occuper que des restes précieux de la grandeur romaine. ... Les habitants retiendraient plus longtemps les étrangers, s'ils mettaient plus d'importance à leurs monuments et s'ils paraissaient les soigner davantage (1). »

Ce vœu est aujourd'hui pleinement exaucé. Rien n'est négligé pour la conservation des antiquités et l'embellissement de la ville moderne.

Or, il se trouve que, par singulière fortune, les travaux récents d'édilité en ont fait retrouver d'anciens. L'ouverture de la nouvelle rue Centrale et de l'égout qui doit la desservir ont amené des découvertes archéologiques du plus haut intérêt. Elles permettront probablement, après un supplément de fouilles, la détermination d'un somptueux édifice antique qu'on ne soupçonnait pas.

Avant de décrire les débris retrouvés, il ne sera pas hors de propos de rappeler brièvement l'origine d'Orange et les causes de sa grande prospérité sous la domination romaine.

II.

Orange et la région vauclusienne avant la venue des Romains.

Dès la plus haute antiquité, Orange dut exister à l'état d'agglomération préhistorique comme paraît le prouver son premier nom d'*Araus* antérieur à la venue des Grecs, auxquels on attribue la terminaison ou suffixe *ion* commune à plusieurs villes du voisinage (2).

On ne sait rien de ce bourg jusqu'à la venue des Romains. Il n'est pas nommé dans les historiens à propos du passage d'An-

(1) Millin, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. II, p. 148.

(2) Αὐεν-ιών, Avignon, — Καβελλ-ιών, Cavaillon, — Οὐασ-ιών Vaison, — Οὐνδαλ-ιών, (*Vedènes?*) — Ce suffixe *ion* ne serait-il pas seulement la forme grecque d'un suffixe indigène *io?*

On a cru trouver le radical d'Αραυσ-ιών (Orange) dans le nom d'*Araïs*, qui désigne une source dans un domaine touchant le tour de ville d'Orange. Malgré la jolie consonnance archaïque du mot *Araïs*, l'identification reste douteuse.

nibal, bien qu'on s'accorde généralement à fixer en face de son territoire la fameuse traversée du Rhône par les éléphants de Carthage.

C'est dans le géographe Strabon, au Ier siècle de notre ère, qu'il est fait mention pour la première fois d'Orange, sous sa dénomination grecque : 'Αρανσιών

Antérieurement, d'autres points du voisinage avaient eu successivement une importance plus considérable, suivant les modifications de l'état social dans la vallée du Rhône.

Dans les temps primitifs, la prépondérance sur presque tout le pays qui forme aujourd'hui le département de Vaucluse, parait avoir appartenu au bourg de Vénasque, dont le suffixe, *asca,* ligure ou ibère, garde le souvenir des premiers envahisseurs que l'histoire a connus dans la vallée du Rhône (1).

Surveillant les passages montagneux, alors presque uniquement pratiqués dans les combes de Sénanque et de la Nesque, — dominant les sentiers de la plaine marécageuse et peu accessible où vaguaient l'Ouvèze, la Sorgue et les autres cours d'eau, — le bourg de Vénasque tenait la clé de toutes les pénétrations.

Quand les Grecs émigrés de Phocée eurent fondé Marseille, 600 ans avant Jésus-Christ, ce fut le tour de supériorité d'Avignon et de Cavaillon, qui commandaient la navigation du Rhône et de la Durance, et qui devinrent les comptoirs prospères des nouveaux venus, hardis explorateurs, dédaigneux de laborieuses conquêtes, et préférant le monopole des importations chez des peuplades encore barbares (2).

L'arrivée des envahisseurs gaulois, vers l'an 300 avant notre ère, ne semble pas avoir changé cet état de choses, dans la plaine où la tribu des Cavares résidait, laissant à d'autres les montagnes. Jamais contre eux la république marseillaise ne fit appel, comme pour les Ligures ou les Albiciens, à son alliée la république romaine. Celle-ci, dans ses premières incursions en Gaule, gratifia Marseille de nouvelles dépendances comme échange de bons procédés, et lui assura la prédominance sur les deux rives du Rhône, jusqu'aux Cévennes et à l'Isère.

(1) D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 99 : Le suffixe *asco* en France. — Venasque, petite commune du département de Vaucluse, a des restes de remparts romains et un baptistère du VIe siècle. Les invasions lui avaient redonné de l'importance comme refuge fortifié. Le siège épiscopal de Carpentras y fut quelque temps transféré, après le saccagement de cette ville par les barbares.

(2) Étienne de Bysance, *Ethniques*, aux mots Avignon et Cavaillon ajoute : ville des Marseillais. Cette indication était prise dans de très anciens auteurs aujourd'hui perdus.

Mais César, pour punir les Marseillais d'avoir pris le parti de son rival Pompée, leur enleva tout, sauf la banlieue de leur ville et quelques points de la côte. Il organisa en province romaine tout le territoire jadis abandonné à l'influence marseillaise.

Pour ménager adroitement l'amour-propre des cités déjà enrichies et policées au contact de la civilisation grecque, César laissa aux villes de Cavaillon et d'Avignon une autonomie relative, sous le titre de colonies latines. C'était un degré intermédiaire entre les cités provinciales traitées en étrangères, et les colonies de citoyens romains jouissant de la plénitude du droit public et privé.

Mais pour faciliter l'assimilation du pays, il créa contre le petit bourg cavare d'Orange une grande colonie romaine, sous la dénomination officielle de : *Colonia Julia Secundanorum Arausio*, qui rappelait à la fois le nom du fondateur et celui des colons pris parmi les vétérans de de la deuxième légion (1).

III.

ORANGE COLONIE ROMAINE.

Ce fut, dès lors, un des rendez-vous privilégiés des trafiquants romains et des grandes compagnies financières, qui venaient exploiter le pays neuf des Gaules à peine conquises, et dont le séjour était moins sûr que celui du pays cavare, annexé sans combat par une adhésion volontaire. Comme le disait déjà Cicéron, pas un écu ne se remuait alors dans la Gaule méridionale sans passer par les banques des citoyens romains (2).

Tandis qu'Avignon et Cavaillon végétèrent dans une autonomie honorable, mais sans profit, Orange, centre régional du

(1) On a beaucoup discuté pour savoir si des vétérans de la deuxième légion avaient été vraiment envoyés à Orange, ou s'il ne fallait voir dans l'appellation officielle de cette colonie qu'un hommage honorifique rendu à la deuxième légion. C'est en ce dernier sens que concluent Mommsen. Herzog, *Hist. Galliae Narb.*, p. 81.

Malgré ces autorités, j'ai peine à croire qu'un honneur si platonique eût beaucoup satisfait les légionnaires romains. Des concessions de terre ou d'autres profits faisaient beaucoup mieux leur affaire.

(2) Cicéron, *Pro Fonteio* ch. 5, § 11 : « *Referta Gallia negociatorum est plena civium romanorum ; nummus in Gallia nullus sine civium Romanorum tabulis commovetur.* » Sur le mouvement énorme d'affaires à cette époque, voir Deloulme, *Les manieurs d'argent de Rome*, Paris, Thorin, 1890.

bal, bien qu'on
ritoire la fame
irthage.
C'est dans le
i'il est fait men
nomination gre
Antérieureme
vement une im
ons de l'état so
Dans les temps
ys qui forme
oir apparten
ure ou ibère,
istoire a con
Surveillant
nt pratiqués
dominant le
le où vagua
le bourg de
Quand les Gre
o ans avant
ion et de Ca
de la Duran
ouveaux ven
nquêtes, et
uplades enc
L'arrivée des
, ne semble
la tribu des
es. Jamais
nme pour les
que romai
tifia Mars
ns procédé
Rhône, ju

) D'Arbois de
en France.
es de rempart
onné de l'imp
quelque temps
) Étienne de B
rseillais. Cette
dus.

[illegible] officiel de Rome et d'Auguste (1), siège [illegible] administrations de la province, entrepôt général [illegible] de luxe et de plaisirs, vit son enceinte se [illegible] monuments s'élever avec la même rapidité que [illegible] fortunes immenses.

C'est ainsi qu'après quelques années de fonda[illegible] commencement de notre ère, Orange était déjà [illegible] appelle [illegible] Κουαρον (2), la *capitale des Cavares* [illegible] capitale de toute la rive gauche du Rhône, com[illegible] départements actuels de la Drôme, de Vaucluse [illegible] de l'arrondissement d'Arles.

Il ne faudrait pas croire que le patrimoine a[illegible] cette grande ville romaine se bornât aux monu[illegible] admire encore les restes, et qui, n'ayant pas de riv[illegible] soutiennent la comparaison avec les plus bea[illegible] entier, et même de Rome (3).

Si le Théâtre et l'Arc de triomphe furent touj[illegible] admirés, on resta longtemps sans se douter, qu'a[illegible] Théâtre antique, existaient les ruines d'un Hippo[illegible] verse la ville actuelle en droite ligne dans tou[illegible] depuis la montagne où il s'adosse jusque ver[illegible] Langes (4).

Le langage populaire avait pourtant conser[illegible] actuelle du Théâtre antique, le nom de *Place du* [illegible] savants s'étonnaient de cette dénomination qui par[illegible] quoi incontestablement au Théâtre (5).

Or, sur cette place s'ouvre, en réalité, à l'a[illegible] Théâtre, une des portes principales du Cirque ou [illegible] dont on a maintenant déblayé toute la partie cour[illegible] sait partie le mur romain sur arcatures de la rue [illegible] fragment d'aqued[illegible] longtemps pris à tort pour [illegible]

(1) [illegible] de Rome et d'Auguste [illegible]
[illegible]
(2) Strabon [illegible]
(3) Voir dans [illegible]
[illegible]
(4) [illegible]
[illegible]

On sait qu'il existe encore, dans une prairie, au delà du cours …int-Martin, les substructions des Arènes, qu'au XVIIIe siècle … Pise avait vues hors de terre avec les jambages de leurs …eaux, et dont il a donné une restitution fantaisiste (1). De Gas…in et Caristie en ont retrouvé l'emplacement (2), et ici encore …angage populaire, conservateur de souvenirs abolis, n'a pas …sé d'appeler ce quartier rural le *quartier des Arènes*.

…l faut noter cette coexistence, dans une ville provinciale, de …s les monuments destinés aux plaisirs publics : Théâtre, …podrome, Arènes, — et dans des proportions à contenir plus … sept mille spectateurs au Théâtre et de vingt mille à l'Hippo…me (3). Ce seul fait suffit à prouver l'importance considérable, …'époque romaine, d'une ville qui, cependant, est à peine …nmée par les géographes antiques, et qui n'a joué aucun rôle …cial dans l'histoire.

…Mais elle résumait l'activité de tout le riche pays Cavare, qui …endait sur la rive gauche du Rhône, depuis la Durance et …it-être même depuis les Alpines, jusqu'à l'Isère (4). Sa …nde prosperité lui était venue subitement, par le décret de …es César.

…Jn tel centre ne devait manquer d'aucun des édifices néces…es au fonctionnement d'une importante colonie et aux …gences de la grande vie romaine, faite de tous les raffinements … civilisations antérieures.

…es admirables découvertes d'Algérie et de Tunisie nous ont …élé quelle multiplicité et quelle richesse de constructions …nportaient des municipes bien moindres, et de création beau…p plus récente que la colonie Julienne d'Orange.

…es créateurs, escomptant des affluences soudaines, lui avaient …é une enceinte très considérable cerclée de tours et de murs …elés, dont quelques restes subsistent encore, sous le nom de …*ri viei* (vieux remparts), entre l'Arc de triomphe et le chemin … fer, et dont les substructions relevées complètement par …istie enferment un espace où la ville actuelle tiendrait six fois!

… La Pise, *Histoire des princes et de la principauté d'Orange*, 1741, p. 29 et pl. …espondante.

… Gasparin, *Histoire de la ville d'Orange*, p. 105 et suiv. — Caristie, *op. cit.*, pl. I.

… Ce sont les chiffres donnés par Caristie.

… Strabon, IV, 12, donne aux Cavares tout le pays en plaine depuis la Durance …u'à l'Isère. D'autre part, la circonscription territoriale de la cité d'Avignon paraît …e étendue jusqu'aux Alpines et jusqu'aux limites du territoire d'Arles, confor…ient aux divisions diocésaines antérieures à la Révolution.

culte officiel de Rome et d'Auguste (1), siège des grandes administrations de la province, entrepôt général de commerce, cité de luxe et de plaisirs, vit son enceinte se peupler et ses monuments s'élever avec la même rapidité que s'y faisaient des fortunes immenses.

C'est ainsi qu'après quelques années de fondation, et dès le commencement de notre ère, Orange était déjà ce que Strabon appelle πόλιν Κουαρων (2), la *capitale des Cavares*, c'est-à-dire la capitale de toute la rive gauche du Rhône, comprise dans les départements actuels de la Drôme, de Vaucluse et de la moitié de l'arrondissement d'Arles.

Il ne faudrait pas croire que le patrimoine architectural de cette grande ville romaine se bornât aux monuments dont on admire encore les restes, et qui, n'ayant pas de rivaux en France, soutiennent la comparaison avec les plus beaux du monde entier, et même de Rome (3).

Si le Théâtre et l'Arc de triomphe furent toujours connus et admirés, on resta longtemps sans se douter, qu'à côté même du Théâtre antique, existaient les ruines d'un Hippodrome qui traverse la ville actuelle en droite ligne dans toute sa largeur, depuis la montagne où il s'adosse jusque vers la porte de Langes (4).

Le langage populaire avait pourtant conservé, à la place actuelle du Théâtre antique, le nom de *Place du Cirque*, et les savants s'étonnaient de cette dénomination qui paraissait s'appliquer incorrectement au Théâtre (5).

Or, sur cette place s'ouvre, en réalité, à l'angle ouest du Théâtre, une des portes principales du Cirque ou Hippodrome, dont on a maintenant déblayé toute la partie courbe, et dont faisait partie le mur romain sur arcatures de la rue du Pontillac, longtemps pris à tort pour un fragment d'aqueduc (6).

(1) Il y avait à Orange un flamine de Rome et d'Auguste, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n° 5236.

(2) Strabon, IV, 11.

(3) Voir dans Caristie, *op. cit.*, les planches XXVII, XXVIII, XLI, XLIV, donnant les plans et élévations comparés des monuments similaires de ceux d'Orange.

(4) Caristie, *op. cit.*, pl. I, plan de la ville actuelle d'Orange, avec l'emplacement des monuments antiques et notamment du Cirque d'après les restes existants sur divers points.

(5) Maffei, *Antiquités de France*. — Gasparin, *Histoire d'Orange*, p. 101.

(6) Pour l'attribution à un aqueduc on invoquait une étymologie décevante : rue du Pontillac = *Via Pontis aquae*, rue du Pont de l'eau. Ce n'est qu'au commencement du XIXe siècle que M. Labbadie démontra l'impossibilité d'un aqueduc.

On sait qu'il existe encore, dans une prairie, au delà du cours Saint-Martin, les substructions des Arènes, qu'au XVIII[e] siècle La Pise avait vues hors de terre avec les jambages de leurs arceaux, et dont il a donné une restitution fantaisiste (1). De Gasparin et Caristie en ont retrouvé l'emplacement (2), et ici encore le langage populaire, conservateur de souvenirs abolis, n'a pas cessé d'appeler ce quartier rural le *quartier des Arènes*.

Il faut noter cette coexistence, dans une ville provinciale, de tous les monuments destinés aux plaisirs publics : Théâtre, Hippodrome, Arènes, — et dans des proportions à contenir plus de sept mille spectateurs au Théâtre et de vingt mille à l'Hippodrome (3). Ce seul fait suffit à prouver l'importance considérable, à l'époque romaine, d'une ville qui, cependant, est à peine nommée par les géographes antiques, et qui n'a joué aucun rôle spécial dans l'histoire.

Mais elle résumait l'activité de tout le riche pays Cavare, qui s'étendait sur la rive gauche du Rhône, depuis la Durance et peut-être même depuis les Alpines, jusqu'à l'Isère (4). Sa grande prosperité lui était venue subitement, par le décret de Jules César.

Un tel centre ne devait manquer d'aucun des édifices nécessaires au fonctionnement d'une importante colonie et aux exigences de la grande vie romaine, faite de tous les raffinements des civilisations antérieures.

Les admirables découvertes d'Algérie et de Tunisie nous ont révélé quelle multiplicité et quelle richesse de constructions comportaient des municipes bien moindres, et de création beaucoup plus récente que la colonie Julienne d'Orange.

Ses créateurs, escomptant des affluences soudaines, lui avaient tracé une enceinte très considérable cerclée de tours et de murs crénelés, dont quelques restes subsistent encore, sous le nom de *Barri viei* (vieux remparts), entre l'Arc de triomphe et le chemin de fer, et dont les substructions relevées complètement par Caristie enferment un espace où la ville actuelle tiendrait six fois!

(1) La Pise, *Histoire des princes et de la principauté d'Orange*, 1741, p. 29 et pl. correspondante.

(2) Gasparin, *Histoire de la ville d'Orange*, p. 105 et suiv. — Caristie, *op. cit.*, pl. I.

(3) Ce sont les chiffres donnés par Caristie.

(4) Strabon, IV, 12, donne aux Cavares tout le pays en plaine depuis la Durance jusqu'à l'Isère. D'autre part, la circonscription territoriale de la cité d'Avignon paraît s'être étendue jusqu'aux Alpines et jusqu'aux limites du territoire d'Arles, conformément aux divisions diocésaines antérieures à la Révolution.

Comment était occupé ce vaste périmètre? Où étaient les temples, le forum, le palais de la curie, les basiliques, les marchés, les thermes, que signalent à Timgad, à Lambessa, à Dougga et ailleurs les grandes publications récentes sur les antiquités d'Afrique (1)?

Il ne reste que quelques souvenirs et quelques débris épars. La Pise nous a dit ses regrets d'avoir vu démolir, de son temps, sous la montagne du côté de Pourtoule, une grande construction arrondie, que les princes d'Orange avaient autrefois utilisée comme château, et qu'il appelle *Bains antiques*. Si son dessin n'est pas trop infidèle, c'était plutôt une porte de ville, avec ses deux grandes ouvertures pour l'entrée et la sortie des chars, et de chaque côté deux autres plus petites pour les piétons (2). Lui-même s'accuse d'avoir fait démolir, dans sa maison, un mur antique, pour en utiliser les belles pierres et les corniches (3).

En Afrique, où les Arabes ne bâtissent guère, les restes des cités écroulées sont demeurés intacts, sous les empiétements du désert qui reprenait ses droits. Et maintenant, de savantes recherches peuvent ressusciter les villes mortes débarrassées du linceul de sable et de remblais qui les a conservées, comme les déjections du Vésuve nous gardèrent les ruines de Pompéi.

Mais à Orange, plusieurs fois détruit et rebâti sur place, et où Maurice de Nassau ensevelit dans ses trop fameux bastions les derniers restes de plusieurs constructions romaines (4), il n'y a qu' « *une pioche fortunée* », comme disait M. Mommsen (5), qui puisse nous livrer, de temps à autre, quelques-uns des secrets enfouis sous la terre ou dans l'épaisseur des vieux murs.

C'est précisément un de ces mystères que pourront éclaircir les découvertes importantes qui viennent d'être faites, et dont il faut donner maintenant un rapide aperçu.

(1) Il y a des comparaisons très intéressantes à établir entre les monuments romains d'Afrique et ceux de Provence. On ne saurait trop consulter à cet effet les grandes publications de MM. Cagnat, Bœswilwald, Ballu, Gsell, Carton, etc.

(2) La Pise, *op. cit.*, p. 32.

(3) *Ibid.*, p. 29. Il reste encore dans les caves de cette maison habitée par M. Souchière, rue Notre-Dame, les substructions du mur romain démoli par La Pise.

(4) *Ibid.*, p. 7.

(5) Lettre à M. Allmer, *Revue épigraphique*, t. III, p 142.

IV.

EMPLACEMENT DES DÉCOUVERTES.

Dans les derniers jours du mois de mai 1904, une tranchée fut ouverte sur toute la longueur de la rue Vieille-Fusterie, à Orange, pour la construction d'un égout.

Cette rue commence à l'extrémité de la nouvelle percée qui fait maintenant à la ville d'Orange une fort belle entrée. Elle se dirige vers la place du Théâtre antique, reste bien réduit de l'ancien forum qui, selon toute probabilité, se prolongeait jusqu'à la sous-préfecture actuelle.

Les travaux commencés sur la place du Théâtre antique et poursuivis dans la rue Vieille-Fusterie, n'avaient donné lieu à aucune trouvaille, lorsque, en approchant de l'angle méridional de la sous-préfecture, on tomba sur un amoncellement considérable de débris antiques, enfouis à une profondeur moyenne de deux mètres et demi.

Il y avait là dans un enchevêtrement inextricable de ruines, à côté d'un angle de bâtisses en très gros blocs, des fragments de toute espèce de marbres et de pierre sculptés : grands chapiteaux presque entiers et seulement écornés aux angles, tronçons de colonnes de diverses grosseurs, moulures variées, pans de frises, de corniches, de linteaux et de piédroits délicatement ornés, enfin des portions de statues de différentes grandeurs, et une dizaine de morceaux de plaque de marbre avec inscription. Rajustés avec soin, ils ont donné sans discontinuité un texte officiel des plus intéressants et des plus rares, mais malheureusement trop incomplet.

La municipalité d'Orange fut avertie aussitôt de ces trouvailles par M. Aymès, chef de section à la Compagnie du chemin de fer, qui chargé de la direction des travaux, fit très louablement surveiller les fouilles et mettre en lieu sûr, dans les dépendances du Théâtre antique, tous les fragments intéressants. On en transporta plusieurs charretées.

Malheureusement, les recherches ne purent être poursuivies au delà de la largeur prévue, au milieu de la rue, pour la construction de l'égout, et il est resté, sous les deux bords et sous les maisons voisines, une quantité considérable d'autres débris antiques.

nibal, l
territoi
Carthag
C'est
qu'il es
dénomi
Antér
sivemen
tions de
Dans
pays q
avoir a
figure
l'histoi
Surv
ment p
— dom
sible ou
– le b
Quan
600 ans
gnon
et de l
nouvea
conqu
peupla
L'ar
ère, n
ou la
gnes, l
comm
Maque
grandi
Nous p
du Rh

V.

Résultat des fouilles.

Parmi la grande quantité de fragments transportés au Théâtre antique, j'ai photographié, comme types, quelques-uns de ceux qui m'ont paru les plus intéressants, et dont la reproduction suppléera aux descriptions toujours insuffisantes.

Voici quelques courtes observations relatives à chaque groupe d'objets :

1. — *Substructions.*

En travers de la rue, et un peu en biais, avec son axe, se trouvaient des substructions en très gros blocs solidement scellés sur des moellons avec du mortier très résistant. Ces grands blocs gênaient pour le passage de l'égout, ils furent extraits et mis à part comme documents pour des rapprochements ultérieurs. Le plus volumineux, en calcaire roux et grossier des carrières de Courthézon ou de Sérignan, mesure 2 m. 13 de long avec une section de 0 m. 64 sur 0 m. 55. A côté on a trouvé d'autres pierres de même nature, mais de proportions moindres, terminées au sommet par une petite moulure en forme de doucine renversée et qui formaient probablement le socle d'une façade de monument.

2. — *Bases de colonnes.*

Les fragments de base qui ont pu être recueillis sont d'un profil sobre et élégant, comme la plupart de celles du Théâtre (1). Elles se composent des moulures essentielles de la base attique, scotie entre deux tores inégaux et en plus d'une baguette et d'un filet à chaque extrémité de la scotie.

3. — *Fûts de colonnes.*

Les fûts, généralement lisses, sont en brèches violette, noirâtre ou rouge et en marbres unis ou veinés, blancs et colorés.

Il y en a aussi de canelés et rudentés en marbre blanc veiné.

(1) Caristie, *op. cit.*, pl. XXXVIII, 6.

Ce gisement occupe une longueur d'environ vingt-cinq mètres. Il cesse un peu avant le débouché de la rue. Ce n'était pas la première fois que des trouvailles se produisaient au même endroit.

On m'en a cité une assez ancienne, sur laquelle il ne m'a pas été possible de recueillir des détails suffisamment précis, mais d'où proviendrait, probablement, le fragment du *Parcellaire* ou cadastre, qui donna lieu, vers 1891 en Allemagne et en France, à de très intéressants commentaires de MM. Mommsen, Hirschfeld et Allmer (1).

Le savant épigraphiste M. Hirschfeld, de passage à Orange, l'avait acheté à un marchand antiquaire, nommé Charasse, qui demeurait précisément dans la portion de la rue Vieille-Fusterie où les découvertes actuelles viennent d'être faites.

Après avoir gardé quelque temps, comme sujet d'étude, ce précieux fragment de Parcellaire, M. Hirschfeld a eu la délicate attention de l'offrir à M. Héron de Villefosse, membre de l'Académie des inscriptions et conservateur des Antiques au Louvre, pour qu'il fût donné à un musée français. Il est maintenant dans celui des Antiquités nationales de Saint-Germain.

J'ai vu moi-même, il y a un peu plus de trois ans, extraire du fond de la cave de la maison Marin, située au même endroit, et en face du mur est de la sous-préfecture, une grande quantité de débris de marbre, parmi lesquels un chapiteau assez bien conservé et d'autres fragments moulurés ou sculptés.

Après avoir eu d'abord des prétentions très élevées, le propriétaire les a récemment cédés, pour un prix modique. M. Roger Valentin les a fait porter dans sa collection bien connue de Montélimar. On aime à penser que M. Valentin suivrait le généreux exemple de M. Hirschfeld, si quelques pièces de son acquisition étaient indispensables pour compléter les suites qui pourront être formées, après le résultat de nouvelles fouilles conduites méthodiquement et qu'il faut espérer très prochaines.

(1) Allmer, *Revue épigraphique*, t. III, p. 142 et 159.

V.

Résultat des fouilles.

Parmi la grande quantité de fragments transportés au Théâtre antique, j'ai photographié, comme types, quelques-uns de ceux qui m'ont paru les plus intéressants, et dont la reproduction suppléera aux descriptions toujours insuffisantes.

Voici quelques courtes observations relatives à chaque groupe d'objets :

1. — *Substructions.*

En travers de la rue, et un peu en biais, avec son axe, se trouvaient des substructions en très gros blocs solidement scellés sur des moellons avec du mortier très résistant. Ces grands blocs gênaient pour le passage de l'égout, ils furent extraits et mis à part comme documents pour des rapprochements ultérieurs. Le plus volumineux, en calcaire roux et grossier des carrières de Courthézon ou de Sérignan, mesure 2 m. 13 de long avec une section de 0 m. 64 sur 0 m. 55. A côté on a trouvé d'autres pierres de même nature, mais de proportions moindres, terminées au sommet par une petite moulure en forme de doucine renversée et qui formaient probablement le socle d'une façade de monument.

2. — *Bases de colonnes.*

Les fragments de base qui ont pu être recueillis sont d'un profil sobre et élégant, comme la plupart de celles du Théâtre (1). Elles se composent des moulures essentielles de la base attique, scotie entre deux tores inégaux et en plus d'une baguette et d'un filet à chaque extrémité de la scotie.

3. — *Fûts de colonnes.*

Les fûts, généralement lisses, sont en brèches violette, noirâtre ou rouge et en marbres unis ou veinés, blancs et colorés.

Il y en a aussi de canelés et rudentés en marbre blanc veiné.

(1) Caristie, *op. cit.*, pl. XXXVIII, 6.

L'état de fractionnement rend les mesures précises difficiles à prendre, pour certains échantillons, à moins de les calculer sur les courbures. Il suffira de dire que les plus grands diamètres varient entre 44 et 45 centimètres. Le plus petit, pris sur un tronçon finement canelé en marbre blanc, est de 23 centimètres.

La largeur des canelures, leur profondeur et leur écartement sont variables, même sur des modules semblables. Les plus grandes ont 63 millimètres de largeur, 32 de profondeur et 25 d'écartement.

4. — *Chapiteaux.*

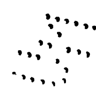
Les deux chapiteaux de la planche I sont de grosseurs différentes, mais du même faire et de la forme corinthienne classique. Les feuilles d'acanthe bien nervées, finement découpées et refouillées, dans une frisure élégante, tapissent le vase sans confusion. Les caulicoles décapités de leurs volutes supportaient un tailloir, dont il reste juste assez pour le savoir formé d'un listel semé de petits fleurons et d'une gorge ornée de canaux divergents des deux côtés d'un motif central en saillie qui n'a laissé que son empreinte.

Le chapiteau A de la planche II est d'un dessin plus souple et plus savant, interprétant la forme corinthienne avec une gracieuse liberté. Bien qu'il ait dû être roulé, après sa chûte, au point d'en perdre toutes les parties saillantes et d'en devenir presque cylindrique, ce qui reste dénote une main très habile. On ne peut dire comment finissait le chapiteau et son tailloir, il n'existe que le bas du couronnement composé d'un rai de perles entre deux filets, et au-dessus un rang d'oves dont on ne voit que la naissance.

Il sera intéressant de rapprocher ce chapiteau d'un autre de forme encore plus fantaisiste, provenant du Théâtre antique, où des feuilles d'acanthe sortent des griffons affrontés et pris dans des pans de draperies. Bien que la composition soit très différente, il y a beaucoup d'affinités dans la fine allure et la sveltesse des détails (1).

(1) Ce grand chapiteau du Théâtre ne semble pas avoir été connu en entier de Caristie.

PL. I



Phototyp. E. Lacour - Marseille





PL. II





Phototyp E. Lacour Marseille

Avec le quatrième chapiteau B, pl. II, nous tombons au contraire à une forme encore gracieuse, mais d'une exécution barbare. La silhouette élancée est de très bon effet, l'agencement, les détails et la sculpture sont d'une décadence avancée. D'un premier rang de feuilles d'acanthe mal dessinées et à peine dégrossies, sort, en imbrication, un second rang d'autres feuilles unies, sans nervures et simplement épanelées. Au centre de chaque face, un troisième rang de feuilles très allongées, très raides et cotelées verticalement de stries parallèles montent jusqu'au tailloir, où elles se recourbent et reçoivent sur leur retroussis d'autres feuilles sortant de dessous le bandeau terminal et posées en inclinaison comme des écailles de toiture. A chaque angle deux palmettes minces et parallèlement acouplées s'enroulent au sommet en volutes terminales, avec une courbure assez prononcée, pour supporter les extrémités angulaires du tailloir. Celui-ci est formée d'une simple gorge plate, ornée au centre d'un fleuron à six pétales ayant de chaque côté un autre fleuron plus petit et à quatre pétales.

Ce chapiteau, si sommairement traité et lourdement imité de certaines compositions orientales, ne saurait être contemporain des précédents, qui portent le cachet de la meilleure époque. Sa présence isolée, au milieu de tant de fragments bien supérieurs, suggère tout de suite la pensée de quelque restauration très tardive.

Peut-être, dans une accalmie de règnes réparateurs ou qui essayant de l'être, faisaient mettre aux revers des monnaies la légende *Felicis temporis reparatio*, s'occupa-t-on, à Orange, de réparer en effet les ruines des vieux monuments.

Il n'est pas à penser que la province appauvrie et pressurée ait pu élever, dans les troubles de l'empire finissant, un édifice avec les grandioses proportions que notre chapiteau suppose. C'est d'ailleurs une question que de nouvelles fouilles pourront élucider.

Quoiqu'il en soit, malgré toute sa gaucherie et même à cause d'elle, ce chapiteau intéresse davantage que de plus parfaits, grâce aux pensées qu'il évoque. On y sent l'effort intéressant d'une main inhabile, que le manque de savoir réduit à dénaturer les bons modèles dont la forme générale est seule observée.

5. — *Piédroits et encadrements.*

Les enroulements et rinceaux de feuillages où se jouent souvent de petits animaux, étaient couramment employés pour la décora-

tion des pilastres, piédroits d'arceaux, jambages de grandes portes, frises, etc. On en voit de semblables en place aux arcs de Cavaillon, de Saint-Remy et d'Orange. Le musée Calvet d'Avignon en a plusieurs échantillons provenant de Vaison et de Nimes. Mais ils étaient le plus souvent pris dans la masse des pierres de la construction, tandis que les nôtres, sculptés sur d'épaisses plaques de marbre blanc, étaient employés en revêtements.

Le fragment de gauche (pl. III) est traité avec beaucoup plus de finesse que l'autre. Ils appartenaient évidemment à des parties différentes, ce qui suppose à l'édifice où ils étaient employés de vastes proportions.

Les charmants motifs sculptés sur la face et sur l'épaisseur de gauche d'un même prisme rectangulaire de marbre (pl. IV) étaient sans doute encastrés comme encadrement autour de l'ouverture extérieure de quelque baie. Ils sont d'une légèreté et d'une souplesse qui dénotent une excellente époque.

6. — *Architraves, frises, corniches, etc.*

Les trois planches suivantes, V, VI et VII, offrent des spécimens d'architraves, de frises, corniches de dimensions diverses. Plusieurs présentent la plus grande analogie et pour un ou deux une ressemblance complète avec des décorations similaires de l'Arc de triomphe et du Théâtre antique d'Orange, ainsi qu'on peut le voir dans les grandes planches de Caristie (1).

Les fragments décorés de coquilles et de mufles sont à remarquer, ainsi que le petit morceau de corniche à côté orné de rais de cœur gravés avec la sûreté et la finesse d'une ciselure sur métal et destinés sans doute à être vus de très près.

7. — *Restes d'une petite fontaine.*

Deux fragments de marbre d'une courbure ovale et de 35 à 40 centimètres carrés sur 3 d'épaisseur, appartenaient à une petite vasque, dont la plus grande largeur ne dépassait guère 1 mètre. Les bords étaient renforcés d'un bourrelet. Ce sont les indices

(1) Caristie, *op. cit.*, pl. X, XI, XII, — XXXVIII, XXXIX. Cf. G. Bourges, *Le Monument triomphal de Cavaillon*, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, année 1897, et tirage à part, p. 11, 15, 21. Ce travail, aussi substantiel que documenté, est un des meilleurs qui aient été publiés sur l'art antique de notre région.





PL. IV





Phototyp. E. Lacour - Marseille

PL. V

Phototyp. E. Lacour - Marseille

PL. VI



Phototyp. E. Lacour - Marseille

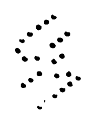
PL. VII



Phototyp. E. Lacour - Marseille

P L. VIII

Phototyp. E. Lacour - Marseille



d'une fontaine, à laquelle se rapporte probablement le morceau orné de suites de coquilles cité à l'article précédent. C'était un motif de décoration usité pour des édicules destinés à des débits d'eau (1). Un débris de caniveau, creusé dans un bloc de marbre de 22 centimètres carrés, trouvé au même endroit, devait écouler l'eau de la fontaine. Il en est resté, paraît-il, en terre, une plus grande longueur engagée sous le trottoir de la rue.

8. — *Restes de statues et de bas-reliefs.*

En outre de la tête et de la portion d'une autre statue reproduites sur la planche VIII, il a été trouvé dans les fouilles quelques grands morceaux de draperies et d'autres plus petits de membres nus. Leur forme trop imprécise ne permet aucune tentative sûre d'identification.

Cependant, un assez grand éclat de marbre identique à celui de la tête pourrait avoir fait partie d'une jambe et d'un genou. Quant à la tête, tout ce qu'on en peut dire c'est qu'elle appartenait à une statue plus grande que nature et qui devait être d'un très bel effet. Bien qu'un connaisseur ait cru y retrouver les traits féminisés de Néron, je ne puis y voir qu'une vraie figure de femme. La douceur de l'expression, la plénitude et la molle flexion du bas du visage doucement arrondi, la courbure des joues, les cheveux follets des tempes dont il reste l'extrémité d'une boucle près de la pommette gauche et un arrachement en dessous de l'oreille, la gracieuse torsion du cou et ses proportions allongées, tout concourt à donner l'impression bien nette de la beauté féminine.

Si dans l'état de mutilation du sommet de la tête, l'encolure paraît d'abord un peu forte (ce qui était en effet le cas de Néron), cette illusion disparaît bien vite dès qu'on rétablit la coiffure par la pensée ou mieux encore par un dessin découpé d'après d'autres têtes antiques et appliqué sur la phototypie.

Il est intéressant de rapprocher la tête ainsi complétée d'une autre trouvée au Théâtre antique d'Orange. Artaud (2) qui l'avait en sa possession, la donna au musée de Lyon, dont il fut le

(1) Cagnat et Bœswilwald, *Timgad*, Thermes.

(2) Artaud a laissé plusieurs ouvrages, notamment sur les mosaïques du musée de Lyon. Il vint finir sa vie à Orange, où il voulait organiser un musée local sous un portique circulaire qui aurait suivi la courbe de la route autour de l'Arc de triomphe. Il fut un des signalés bienfaiteurs du Musée-Calvet d'Avignon.

créateur et le premier conservateur au commencement du XIX[e] siècle. Caristie l'a reproduite (1) sous le nom de tête de Livie qu'Artaud lui avait donné.

En donnant ces indications, je n'ai pas la moindre pensée de tenter une attribution quelconque, mais il est très utile de comparer le plus possible les restes d'antiquité soit avec ceux du même pays, soit avec tous les autres que les moyens de reproduction, si heureusement répandus, mettent aujourd'hui à la portée des chercheurs.

Il n'y a pas de meilleur moyen d'étudier le mouvement provincial des arts dans l'antiquité, et d'arriver même à des précisions inespérées sur l'âge d'un monument ou la provenance des types qui ont servi de modèle aux architectes et aux décorateurs.

A ce point de vue, il est assez piquant d'indiquer que la portion de statue assise, trouvée dans les fouilles d'Orange, ressemble presque entièrement à un tronçon de statue pareillement assise, trouvé dans les ruines du Théâtre antique de Dougga (Tunisie) et pareillement privé au même endroit de la partie supérieure qui, dans les deux cas, était peut-être rapportée (2).

Les artistes provinciaux à l'époque romaine se déplaçaient comme de nos jours, et ils avaient à leur disposition des recueils de modèles plus ou moins célèbres. Il ne faut pas plus s'étonner de trouver à deux extrémités de l'empire romain des productions artistiques similaires, que de trouver maintenant dans quelque ville d'Amérique une réduction de l'Opéra de Paris.

Toutefois, à côté de ces rencontres de ressemblances qui pourraient faire croire à trop d'uniformité dans les manifestations d'art antique, il est d'un très grand intérêt de noter avec soin, dans chaque pays, les différences d'interprétation, les partis pris et les créations dus à des influences locales très variables de culture, de prospérité, de mœurs, de caractère ou de traditions antérieures.

Ces influences se révèlent parfois dans les plus petites comme dans les plus grandes choses, et aussi bien dans la manière d'interpréter avec excès ou sobriété un simple profil de moulure, que dans la façon de compliquer ou de simplifier l'ornementation des plus grands édifices.

A ce point de vue, on aurait pu pousser plus loin les déductions

(1) *Op. cit.*, pl. XL.
(2) D[r] Carton, *Le Théâtre romain de Dougga*, pl. VIII.

tirées des spécimens extraits des fouilles d'Orange, en tâchant de suivre l'exemple donné récemment dans ces *Mémoires,* avec tant d'autorité et de profit par M. Gabriel Bourges, dans sa belle restitution du monument triomphal de Cavaillon (1). Mais c'eût été abuser prématurément de la trop bienveillante hospitalité que l'Académie a bien voulu accorder à ce travail. L'occasion pourra se retrouver bien plus utilement, si de nouvelles fouilles augmentent le nombre et l'importance des pièces de comparaison.

9. — *Fragments d'inscriptions.*

Deux fragments d'inscriptions différentes ont été sortis des fouilles de la rue Vieille-Fusterie. Le premier ne se compose malheureusement que de deux lettres entières et des extrémités de deux autres.

EG

La grandeur des lettres et leur très belle forme indiquent une inscription dédicatoire, où il était question probablement d'un légat.

C'est tout ce qu'on peut conjecturer, en souhaitant que des découvertes ultérieures complètent ce débris et nous révèlent la nature de l'édifice auquel ce légat s'était intéressé.

La seconde trouvaille épigraphique se compose d'un très curieux fragment d'une inscription des plus rares et des plus importantes, dont on a pu recueillir et ajuster dix morceaux.

Le début et la fin manquent Il n'est pas possible de conjecturer l'étendue totale de l'inscription. Mais les quinze lignes de notre fragment suffisent pour nous renseigner sur son but et sa portée. C'est le procès-verbal d'une concession ou adjudication publique de terrains domaniaux, faite à Orange il y a dix-huit siècles, et qui dut être ajouté au Parcellaire ou cadastre de la colonie, gardé sur marbre à perpétuité, pour servir de base aux droits des possesseurs et aux perceptions du fisc.

En voici la reproduction :

(1) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* année 1897, p. 199.

MANC·C·NAEVIVS·RVSTICVS
IN PERPET·EIVS REI FIDE
IVSSOR·C·VESIDIVS·QUA
DRATVS AD K
MERIS·III·IN·FRONTE·P·XXXIV·-XLXIXS
S·ET MERIS IIII·IN FRONT
P·XXXV IN·ANN·SING·XI
MANC·C·NAEVIVS·RVSTICVS
IN·PERPET·EIVS·REI·FIDE
IVSSOR C VESIDIVS QVADRA
TVS AD K
MERIS·V·IN FRONTE P·LVS·-XC.....
ET·MERIS·VI·AD·LVDVM

Hauteur de la plaque . . .	0m45
Largeur.	0m52
Épaisseur	0m027
Hauteur des lettres	0m017

Lettres d'assez bonne forme. Barres transversales des T. L. E. peu prononcées. K formés d'une haste et d'un appendice semilunaire peu développé. Ponctuation régulière.

A remarquer la disposition graphique, qui fait ressortir sur les marges, à droite et à gauche, la désignation des parcelles, du concessionnaire et du prix, afin de faciliter les recherches.

Lecture et traduction :

....

Manc(eps) C(aius) Naevius Rusticus
in perpet(uum) ejus rei fide-
jussor C(aius) Vesidius Qua-
dratus *Ad K(ardinem)?*
Meris III in fronte p(edes) XXXIV(denarii) LXIX S(emis)
s(emel)? et meris IIII in front(e)
p(edes) XXXV in ann(os) sing(ulos) XI.
Manc(eps) C(aius) Naevius Rusticus
in perpet(uum) ejus rei fide-
jussor C(aius) Vesidius Quadra-
tus. *Ad K (ardinem)?*
Meris V, in fronte p(edes) LV S(emis) (denarii) C...
et meris VI ad ludum

....
....

Adjudicataire (ou concessionnaire) Caius Naevius Rusticus
à perpétuité; de ce débiteur (ou de cet engagement) caution
Caius Vesidius Quadratus.
Le long de la rue Centrale (Nord-Sud) (?)
Parcelle III, en façade, pieds : trente-quatre;
deniers : soixante-neuf et demi une fois payés (?) ;
et parcelle IV, en façade, pieds : trente-cinq ;
chaque année onze (deniers ?).

Adjudicataire (ou concessionnaire) Caius Naevius Rusticus
à perpétuité ; de ce débiteur (ou de cet engagement) caution
Caius Vesidius Quadratus.
Le long de la rue Centrale. (?)
Parcelle V, en façade, pieds : cinquante-cinq et demi,
deniers : cent......
et parcelle VI, le long du ludus.
....

En tête, dans la partie qui manque, devait figurer un exposé qui nous eût renseignés sur le sens complet du texte, la nature de l'opération et la situation précise des parcelles. Notre fragment contient seulement la fin du premier lot, le deuxième lot en entier et le commencement du troisième.

Chaque lot comprend deux parcelles désignées par leur numéro d'ordre et par leur dimension en façade. La profondeur n'est pas indiquée, contrairement à l'usage constant. On peut supposer qu'elle était identique pour chaque parcelle, et qu'elle figurait une fois pour toutes dans le début de l'inscription qui nous manque. Il est probable que cette profondeur n'était pas en disproportion trop grande avec les largeurs qui varient de 34 à 55 pieds, soit environ de 12 à 18 mètres. De si faibles surfaces ne pouvaient être que des terrains à bâtir ou des emplacements commerciaux.

Après l'indication des parcelles viennent, dans chaque lot, le prix de redevance, le nom du concessionnaire et celui de sa caution.

D'après le contexte du deuxième lot, il semble que le prix pouvait consister en une somme une fois (?) payée ou en redevances annuelles.

Il reste à expliquer pourquoi j'ai cru pouvoir remplir l'abréviation AD·K· par *ad Kardinem, le long du Cardo ou rue Centrale du nord au sud.*

Tout d'abord, il faut se demander si la formule AD·K· termine ou commence un lotissement. Le doute vient de ce que cette formule figure sur la même ligne que la fin des lotissements ; elle semble donc les clôturer. Mais, d'autre part, il y a entre la fin des lotissements et la formule AD·K· un espace tellement marqué et si constamment reproduit, qu'il semble bien que cette mention est détachée pour faire corps avec le lotissement suivant et lui servir en quelque sorte de titre initial.

Dans la première hypothèse, la formule AD· K· finissant un lotissement ne saurait se remplir par *Ad Kalendas* (Aux calendes) ; une pareille indication de date serait trop vague. On pourrait proposer avec plus de vraisemblance *Ad Kalendarium* (au registre public) ; car il existait dans les municipes des registres tenus par des fonctionnaires appelés *curatores* ou *quaestores kalendarii*. La formule AD· K· équivaudrait ainsi à la mention d'enregistrement qui termine aujourd'hui nos contrats.

Je ne pense pas qu'il faille voir dans notre sigle K une notation numérale. J'ai préféré lire AD· K· comme commencement des lotissements et interpréter par AD· KARDINEM, *Sur la rue Centrale nord-sud.*

En voici les raisons :

1° L'inscription a de la sorte un sens plus complet. Cette limite du *Cardo* donnant le confront de façade des parcelles et pouvant servir à déterminer la profondeur, aurait désigné les emplacements d'une façon précise.

2° Les derniers mots lisibles sur notre fragment AD·LVDVM, *le long du Ludus*, qui sont incontestablement l'indication d'un confront, permettent de voir dans AD· K· l'abréviation courante d'une indication similaire, *le long du Cardo.*

3° Le fragment du Parcellaire d'Orange, vendu par l'antiquaire Charasse et maintenant au musée de Saint-Germain, porte le sigle K, qui a été rempli par *Cardo* dans le savant commentaire de MM. Mommsen et Hirschfeld (1).

On pourrait cependant penser à une autre interprétation, en remplissant AD· K· par AD· KAPVT. C'eût été une formule de style rappelant, à la fin de chaque lotissement, les conditions générales énoncées dans l'en-tête d'une sorte du cahier des charges : AD· KAPVT, c'est-à-dire : *le tout en conformité des clauses stipulées dans l'en-tête.*

J'offre cette variante d'interprétation qui n'est peut-être pas meilleure que l'autre.

De même pour l'abréviation S du commencement de la 6e ligne; j'ai rempli par SEMEL, qui me paraissait indiquer une redevance une fois payée, en opposition à la ligne suivante où la redevance est marquée IN·ANN·SING·, qu'il me semble difficile de traduire

(1) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n° 1244. — Allmer, *Revue épigraphique*, 1892, p. 142.

autrement que par *in annos singulos* : *Chaque année*. Je reconnais que cette interprétation S = *Semel* est assez insolite et n'a pas de justification. En adoptant une interprétation plus autorisée S = *Simul*, c'est-à-dire *la parcelle III et ensemble la parcelle IIII*, que deviendrait la mention *in singulos annos, chaque année ?* Faudrait-il admettre qu'elle s'applique communément à la redevance de la parcelle III, comme à celle de la parcelle IIII ? Mais alors, comment concevoir que de ces deux parcelles voisines et égales, puisqu'elles ne diffèrent seulement que d'un pied en façade, la parcelle III, qui a précisément un pied de plus, ne paiera annuellement que 11 deniers, tandis que la parcelle IIII en paiera 69 et demi ?

Il est vrai qu'avant le chiffre XI qui termine notre septième ligne ne se trouve pas -X, signe du denier.

Faut-il simplement considérer ce signe comme sous-entendu, ou son absence est-elle voulue, et faut-il chercher de ce côté la clef de l'énigme ? Il est à souhaiter, pour la résoudre sûrement, qu'une interprétation plus autorisée soit donnée, ou que de nouvelles fouilles puissent apporter à notre inscription un complément qui contiendra des indications résolutoires.

Quoi qu'il en soit de ces interprétations qui restent conjecturales, et que je serais heureux de voir discuter et rectifier, notre fragment faisait certainement partie d'un affichage permanent sous les portiques du forum, à la suite de la *Forma coloniae*, ou cadastre général des attributions de propriétés aux colons d'Orange. Il devait y avoir, pour ce cadastre sur marbre, une sorte de supplément ajouté à la rédaction primitive, à chaque cession nouvelle du domaine public.

Peut-être s'agissait-il, dans notre cas, d'une adjudication de *hors-ligne* à la suite de la construction de quelque monument public, théâtre, cirque, ou de quelque remaniement de quartier, de même que la municipalité d'Orange vient de revendre, il y a quelques mois, des terrains à bâtir après le percement de la nouvelle entrée en ville, appelée précisément *rue Centrale*.

Une particularité intéressante nous est révélée par la fin de notre fragment qui donne pour confront à la 6e parcelle un *ludus*. Ce terme générique signifie école ou lieu d'exercice, dont la nature spéciale est ordinairement précisée, dans les textes, par un qualificatif (1).

(1) Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, au mot *Ludus*.

On aurait désiré trouver à la ligne suivante de notre fragment un adjectif qui nous fixât mieux sur ce *ludus* ; mais cette ligne est juste sur la cassure du marbre, où on ne voit que des pointes de lettres d'ailleurs indécises et qui ne paraissent pas se rapporter sûrement à un qualificatif du *ludus*.

S'agissait-il d'une école de grammaire? On pourrait l'admettre; mais, il faut observer que l'instruction publique chez les Romains ne ressemblait pas à l'instruction officielle de nos jours. Le maître d'école n'était point un fonctionnaire, mais un entrepreneur qui, à ses risques et périls, ouvrait des classes. De pareils établissements n'avaient peut-être pas une fixité suffisante pour en graver le nom comme confront stable dans une inscription à durée indéfinie.

Il ne serait peut-être pas trop téméraire de penser à un *ludus gladiatorius*, en rappelant l'existence à Orange de ces Arènes, dont Gasparin et Caristie ont vu et signalé les substructions dans le quartier suburbain qui porte encore le nom de *Quartier des Arènes* (1). Non loin de là, près du cimetière actuel, ont été trouvées plusieurs épitaphes de gladiateurs, dont deux de mirmillons furent achetées à l'antiquaire orangeois Néry, par le Musée Calvet d'Avignon, en 1885 (2). Il aurait donc pu y avoir, dans l'antiquité, à Orange, une troupe et une école de gladiateurs, que peut-être notre inscription rappellerait.

Puisque nous sommes dans les hypothèses, en voici encore une pour finir :

Il y a plusieurs années, lors de la découverte de divers fragments antiques, presque au même endroit, dans la cave de la maison Marin, j'avais conclu à la découverte d'un monument important, mais dont rien ne pouvait encore indiquer la nature. Notre inscription circonscrit le champ des conjectures et peut faire penser à une basilique judiciaire ou même au siège de la Curie, c'est-à-dire à l'Hôtel-de-ville de l'époque romaine. C'est sur les murs de pareils monuments, généralement voisins et parfois même mitoyens sous les portiques du forum (3), qu'étaient gravés sur bronze ou sur marbre les actes publics, dont la consultation permanente était utile aux habitants de la cité.

(1) Gasparin, *Histoire d'Orange*, p. 120. — Caristie, *Les Monuments antiques d'Orange*, note de la planche 1.

(2) Catalogue ms. du Musée Calvet, n°ˢ 123, 124. — Allmer, *op. cit.*, t. II, p. 116. — *Corpus*, t. XII, n°ˢ 5836, 5837. — Espérandieu, *op. cit.*, p. 166.

(3) Vitruve, V, 1. — H. Thédenat, *Le Forum romain*, p. 7.

Il reste à souhaiter que de nouvelles fouilles permettent de remplacer ces suppositions par une contribution plus certaine à la topographie de la ville antique d'Orange, dont les monuments encore debout attestent la merveilleuse prospérité, et font vivement regretter la perte de tant d'autres, qu'il serait si intéressant de pouvoir reconstituer.

Il faut enfin grandement louer la municipalité actuelle d'Orange du soin qu'elle a pris de ne rien laisser distraire des trouvailles de la rue Vieille-Fusterie, et de les avoir fait déposer à part dans l'enceinte du Théâtre antique.

F. DIGONNET.



Nouvelles archéologiques

INTÉRESSANT LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

Enlèvement de mosaïque romaine a Vaison. Fouilles de Venasque.

Le sol de Vaison est si riche en monuments antiques qu'il ne se passerait pas de saison sans nouvelles découvertes, si l'on voulait bien se donner la peine de chercher. Il serait un champ d'exploration des plus fertiles, où la nouvelle Société française de fouilles archéologiques pourrait avec succès développer son activité.

La construction de la ligne du chemin de fer d'Orange au Buis, qui va nécessiter des tranchées assez profondes dans les terrains où s'étageait le Vaison antique, mettra très certainement au jour des objets curieux. Nous souhaitons vivement qu'ils ne s'égarent pas et qu'ils soient recueillis, je n'ose pas dire dans l'Hôtel-de-ville de Vaison, car les collections qui s'y trouvaient jadis ont été presque entièrement dilapidées, mais dans le musée de la ville d'Avignon, chef-lieu du département. La Compagnie du P.-L.-M. semble y être heureusement disposée. Sur intervention des Ministères de l'instruction publique et des travaux publics, elle vient en effet de donner à cet établissement une mosaïque romaine, qui existait sur l'emplacement où elle a le projet d'édifier la future gare des marchandises de Vaison.

Cette mosaïque, bien qu'inédite, n'est pas connue seulement d'aujourd'hui. Elle avait été trouvée, voilà bien des années, près d'une campagne qui est située hors de la ville moderne à une centaine de mètres au nord-est de Saint-Quenin ; la route sortant de Vaison pour aller à Villedieu sépare cette propriété de la chapelle de Saint-Quenin. Elle avait même été vendue il y a quelque temps, mais l'acquéreur qui s'était sans doute rendu un compte insuffisant des difficultés d'extraction et s'était leurré sur sa valeur vénale, n'avait pas donné suite au marché.

La Compagnie du P.-L.-M. l'a sauvée de la destruction en acquérant le champ où elle se trouvait encore et en la faisant enlever soigneusement (mai 1904) par un spécialiste avignonais. Ajoutons qu'elle est à peu près intacte et que sa restauration sera des plus faciles. Elle n'était recouverte que d'une couche de terre épaisse de 65 centimètres environ. Ses dimensions sont d'ailleurs assez restreintes : elle mesure à peine deux mètres de côté, le béton sur lequel elle reposait faisant encore une saillie de 20 centimètres.

Ordonnée très simplement et avec un goût parfait, elle se compose de petits cubes (7 à 8 millimètres de côté) rouges, noirs, jaunes, dont l'arrangement sur un fond blanc prend diverses formes géométriques. Il est à remarquer que les cubes primitivement d'un blanc jaunâtre ont pris une teinte grisâtre assez accentuée, par suite de leur long séjour dans la terre.

Au centre est un cercle de 48 centimètres de rayon encadré de noir (2 rangées de cubes) avec liseré jaune ou écoinçons rouges ; son ornementation intérieure consiste en triangles noirs équilatéraux (8 centimètres de côté) se rejoignant par les angles et entourant des losanges ou hexagones blancs, ces derniers chargés au milieu de quatre cubes noirs placés en croix. Ce grand cercle central s'inscrit dans un carré délimité par une bordure de 5 centimètres, comprenant deux rangées de cubes noirs, trois de blancs et un dernier de noirs. L'encadrement se compose ensuite d'une torsade de 88 millimètres de largeur, formée de cinq rangées de cubes (noirs, rouges, jaunes, blancs et noirs) ; puis d'une seconde bordure semblable à la première ; d'une bande blanche de 104 millimètres, chargée d'une suite de triangles noirs posés les uns au-dessus des autres ; d'une troisième bordure de 65 millimètres, présentant deux rangs de cubes noirs, trois de blancs et trois de noirs ; enfin, tout à fait sur le bord, d'une dernière bande uniquement blanche de 64 millimètres. Le tout est donc d'une régularité remarquable.

Dans les angles ménagés par l'inscription de la circonférence dans le carré, le mosaïste a dessiné, avec les quatre couleurs dont il avait la disposition, des oiseaux de 152 millimètres de long, dont deux semblent becqueter des cerises.

L'arrivée de ce monument au Musée Calvet complète donc d'une façon intéressante la précieuse collection de souvenirs antiques du vieux Vaison qui y est conservée.

A Venasque, M. le curé Sautel a entrepris, l'automne dernier, avec le bienveillant concours de la Société française d'archéologie, des fouilles qui ont été couronnées de quelque succès. C'est sur le terrain qui, immédiatement à l'est, avoisine le pont de la route de Carpentras à Murs, en face Notre-Dame de Vic et le long du chemin conduisant à cet ancien couvent, que des tranchées ont été creusées. M. l'abbé Sautel pensait retrouver auprès du pont les fondations de l'ancienne chapelle de Saint-Babylas, dont la disparition remonte au XVIe siècle ; mais s'il n'a pas réussi à les dégager, il est arrivé par contre à découvrir des restes de constructions antiques à grand appareil, des débris de tuiles et de marbres, une curieuse statuette de dieu lare en bronze et une petite grenouille de même métal. Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que de pareils souvenirs de l'antiquité étaient exhumés de ce sol et des environs : une autre statuette notamment avait été trouvée presque au même endroit ; des masses de plomb fondu dans un incendie y avaient été signalées, sans parler des inscriptions et autres monuments, qui fournissaient la preuve que l'emplacement de Notre-Dame de Vic avait été habité par les Romains ou Gallo-Romains.

Diverses circonstances ont empêché la continuation des fouilles ; celles-ci vont être reprises par le propriétaire du terrain, M. de Cabissole. Quand elles seront achevées, je dirai ici quels auront été leurs résultats et je donnerai des détails plus complets sur les découvertes déjà faites par M. l'abbé Sautel. J'ai voulu tout simplement aujourd'hui attirer l'attention sur elles et prendre date.

L.-H. LABANDE.



Séances de l'Académie.

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 5 mai 1904. — Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : MM. Labande, secrétaire général; Dr Alphant, Dr Arnaud de Fabre, abbé Aurouze, V. Bonnet, Blanc, Bayol, Bourges, Duprat, Genin, Dr Larché, Limasset, Mouzin, Naquet, Dr Penne, Dr Réguis, capitaine Reboulet et Didiée.

Sont présentés pour faire partie de l'Académie :

MM. de Beaulieu, notaire à Avignon, par MM. de Vissac, de Terris et abbé Requin ;
Antiq, notaire à Avignon, par MM. de Vissac, Labande et de Terris ;
Antoine Sallès, avocat à la Cour d'appel, président de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, par MM. Faure, Dr Florence et Dr Sabatier.

M. le Président transmet aux membres de l'Académie de Vaucluse l'invitation que leur fait le Capoulié du félibrige, d'assister à la fête qui sera donnée par le consistoire félibréen, le 23 mai 1904 (lundi de la Pentecôte), au château de Fontsegune (Gadagne), à l'occasion du cinquantenaire de la fondation du félibrige. — M. le Président ajoute que, par réciprocité, l'Académie avait invité les félibres aux fêtes qui auront lieu en juillet prochain, en commémoration de la naissance de Pétrarque dont on célèbrera le sixième centenaire.

M. Labande communique une demande d'échange de bulletin formulée par ta Société des naturalistes de l'Ain. Il fait part à l'Académie des remerciements du Dr Augros, récemment admis parmi les membres. Il donne quelques renseignements sur le prochain Congrès archéologique international d'Athènes et rappelle que les adhésions peuvent être envoyées jusqu'à fin décembre 1904. Il signale que le Congrès de la Société française d'archéologie aura lieu au Puy et que les inscriptions ne seront plus reçues après le 21 mai. Le programme comporte plusieurs excursions, notamment à la Chaise-Dieu.

Enfin, M. Labande rend compte des fêtes scientifiques organisées à Paris par la Société des Antiquaires de France qui célébrait son centenaire. Les réunions, tenues au Louvre dans le Salon carré, ont été particulièrement brillantes et M. Labande qui y représentait l'Académie de Vaucluse, apporte les remerciements que le président de la Société adresse à notre compagnie. Il dépose sur le bureau un superbe volume d'études et mémoires publiés à cette occasion par les Antiquaires de France. Une heureuse digression l'amène à parler de l'exposition des primitifs et des tableaux de l'école provençale qui y faisaient fort bonne figure, notamment la *Pietà* de l'hospice de Villeneuve-lez-Avignon et le *Couronnement de la Vierge* dû au pinceau d'Enguerrand Charenton (1453).

M. Mouzin, au nom de M. Mordon, président honoraire de l'Académie, après avoir rappelé la mort tragique de l'infortuné Abel Jeandet, lauréat de l'Académie de Vau-

cluse, assassiné alors qu'il était résident au Sénégal, fait connaître que le gouverneur de cette colonie vient, par un décret dont il donne lecture, d'attribuer à la place Escale-de-Podor, à Saint-Louis, le nom de place Abel-Jeandet.

L'Académie tient à honneur de s'associer à l'hommage rendu à ce héros et M. le Président prie M. Mouzin de transmettre à M. Mordon les remerciements de l'Académie; mention spéciale de ce décret sera insérée au procès-verbal de la séance.

La parole est donnée à M. Gustave Naquet, ancien président du tribunal de commerce d'Avignon, qui explique et résume le rapport présenté par lui à la Chambre de commerce, en vue d'étudier les mesures propres à défendre et à développer le commerce extérieur de la France. Il rappelle et établit la situation, avantageuse à ce point de vue, de notre patrie avant les désastres de 1870; il analyse les conséquences funestes de cette guerre et ses terribles contrecoups; il montre, devant la France amputée de ses provinces, une Allemagne puissamment organisée, orgueilleuse de sa victoire, confiante dans sa force envahissante, bouleversant les marchés et bousculant tous ses rivaux: il signale la poussée brutale d'autres nations, jeunes ou vieilles, âpres au gain, dures à la lutte : États-Unis, Italie, Japon, etc.; il constate avec tristesse que, malgré tous nos efforts et nos sacrifices, les résultats de notre action commerciale sont dérisoires et que notre déchéance à ce point de vue tend à s'accentuer. Il en tire la conclusion qu'il est urgent de réformer nos mœurs, nos coutumes, nos méthodes commerciales et qu'il faut même, si c'est nécessaire, refondre notre outillage national.

Examinant les causes de nos insuccès, M. Naquet les voit : dans notre apathie invétérée pour les voyages ; dans notre insuffisante connaissance des langues étrangères; dans le mode de recrutement de nos représentants à l'étranger, trop peu soucieux des intérêts commerciaux; dans les divergences des lois qui régissent le monde commercial; dans l'application de tarifs de transport qui font obstacle à l'activité de nos nationaux, etc. A chacun de ces maux, M. Naquet oppose un remède et les solutions judicieuses qu'il préconise semblent de nature à aider la France commerciale à sortir du marasme insupportable qui l'anémie.

M. le Président exprime à M. Naquet les vifs remerciements de l'Académie et fait des vœux pour que des réformes heureuses viennent rendre à notre patrie le rang qu'elle doit occuper dans le monde des affaires commerciales.

M. Labande donne lecture de la première partie d'un mémoire de M. Sauve sur l'archéologie et l'histoire de la région aptésienne. Il accompagne cette lecture de quelques explications sur la pénurie incompréhensible des répertoires archéologiques dans nos contrées méridionales, indique que le département de Vaucluse est pour ainsi dire encore inexploré et signale à la reconnaissance de l'Académie les chercheurs qui, comme M. Sauve, veulent bien consacrer leur érudition à combler cette lacune.

M. le Président ajoute que cette première partie de l'étude de M. Sauve est pleine de promesses et adresse à notre collègue les remerciements de l'Académie.

Cette étude devant paraître au Bulletin n'est pas analysée dans le présent procès-verbal.

Les membres présentés au début de la séance sont admis.

Séance du 2 juin 1904. — Présidence de M. de Vissac, président.

Étaient présents : Miss Owen, MM. de Vissac, Labande, Alphant, Joleaud, Larché, Réguis, Fichaux, Poupart, Bourges, Genin, de Terris, abbé Aurouze, Bayol, Bonnecaze, Chobaut, Raynolt, Legras, abbé Durand, Châtelet.

M. le Président annonce les présentations suivantes :

MM. Lestang et Blache, professeurs à l'École d'agriculture d'Avignon, présentés par MM. Réguis, Blanc et Châtelet;
l'abbé Benoît Roux, curé de Velleron, par MM. les abbés Trouillet et Aurouze et M. Bonnecaze ;
Ramon Capdevilla aîné, industriel à Avignon, par MM. Dominique Capdevilla, Chobaut et Labande.

Lecture est donnée d'une lettre de remerciements de M. Antoine Sallès, élu membre de l'Académie dans la précédente séance.

M. le Secrétaire général dit qu'il y a lieu de s'occuper du renouvellement du bail de la salle de réunion du Bureau. Cette question est renvoyée au Bureau.

M. le Président annonce que le programme des fêtes académiques du 6e centenaire de la naissance de Pétrarque est arrêté en principe. Il comprendra : le samedi, 16 juillet, une excursion à Vaucluse, avec banquet et séance des jeux floraux. Le dimanche, réception des délégués à l'Hôtel-de-ville d'Avignon, séance solennelle de l'Académie et distribution des récompenses aux lauréats des concours. Le soir, banquet offert aux personnages officiels par l'Académie.

M. le Président ajoute que le Bureau ayant décidé de remettre aux lauréats du concours un diplôme, il s'est adressé à un graveur de Paris, qui réclame pour la confection et le tirage à 500 exemplaires du projet adopté la somme de 370 fr. Le Bureau n'a pas voulu engager nos finances sans consulter l'Académie.— M. Bourges demande que l'exécution de ce diplôme soit confié à un artiste vauclusien et propose d'établir un concours.— M. le Président fait remarquer qu'il est à craindre que, dans ces conditions, il ne soit pas gravé pour les fêtes.— Après un échange d'observations entre quelques membres, il est décidé que la question sera renvoyée à l'étude du Bureau.

M. le Dr Chobaut rend compte ensuite de son excursion en Camargue au bois des Rièges. C'est une région curieuse au point de vue botanique, où poussent quelques essences intéressantes : lentisques, tamaris et genévriers de Phénicie qui atteignent dans cette station jusqu'à 4 à 5 mètres de hauteur. A signaler encore le phénomène du mirage qu'a pu observer notre collègue en se rendant au bois. Dans cet îlot de végétation vivent quelques espèces rares de coléoptères, dont notre collègue donne la description.

M. Labande rappelle que l'Académie doit se rendre le dimanche 6 juin en excursion à l'abbaye de Montmajour. Il annonce que ce monument historique, qui appartient à la ville d'Arles, a été gracieusement mis à notre disposition par la municipalité arlésienne et que la Société du Vieil-Arles se joindra à nous pour la visite de l'abbaye. — Il donne en outre quelques renseignements sur la date de la construction de la chapelle Saint-Gabriel, que l'on verra tout d'abord. En comparant son architecture avec celle des églises de Vaison, de Saint-Trophime d'Arles, de Saint-Honorat des Aliscamps, il conclut que cette date ne peut pas remonter au-delà du XIIe siècle et que c'est à tort que M. Révoil l'avait datée de l'époque carolingienne, sur la foi d'un texte (charte de Charles le Chauve) reconnu pour être un faux fabriqué par l'église de Vienne, désirant enlever à celle d'Arles sa suprématie.

Abordant ensuite l'étude archéologique de Montmajour, il en détaille les principales parties, la chapelle de Saint-Pierre, l'édicule de Sainte-Croix, l'église dont l'acte de consécration est de 1183 ; il signale l'intérêt que présente la crypte, dont le plan très savant et le très bel appareil ne permettent pas de faire remonter la construction au-delà du milieu du XIIe siècle. Il rappelle que Montmajour a souffert des guerres du XIVe siècle et que c'est de 1368 que date la construction de la tour gothique.

Avant de lever la séance, MM. Lestang, Blache, Ramon Capdevilla et l'abbé Roux sont élus membres de l'Académie.

Le Secrétaire,
C. CHATELET.

Le Président,
Baron M. DE VISSAC.

EXCURSION DE L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE A SAINT-GABRIEL ET A MONTMAJOUR.

Le dimanche 6 juin, un groupe de membres de l'Académie de Vaucluse, auquel s'étaient jointes quelques personnes amies de nos vieux monuments, s'est rendu par voitures d'abord à Saint-Gabriel, puis à Montmajour.

La petite chapelle de Saint-Gabriel sur le territoire de Tarascon et sur l'emplacement de l'antique *Ernaginum* a vivement intéressé les excursionnistes, qui ont admiré ses heureuses proportions et la décoration si curieuse de sa façade.

A Montmajour, M. A. Véran, président de la Société des Amis du Vieil-Arles, et plusieurs de ses collègues attendaient les membres de l'Académie de Vaucluse pour leur faire les honneurs de la vieille abbaye. M. Véran s'est fait leur guide autorisé et a donné de savantes explications qui ont été fort goûtées des auditeurs. La visite de Montmajour s'est faite dans l'ordre suivant : la chapelle de Saint-Pierre avec le *confessionnal* de Saint-Trophime, la chapelle de Sainte-Croix au milieu des tombes creusées dans la roche, l'abbaye elle-même avec son église inachevée et sa crypte, son cloître mi-roman mi-gothique, sa tour gothique, sa salle capitulaire, etc.

Un déjeuner, préparé par les soins de M. Bessières, d'Arles, a été servi à midi dans la salle capitulaire elle-même. A la fin, M. Labande, secrétaire général de l'Académie, a remercié la Société des Amis du Vieil-Arles et spécialement son président, de leur cordiale réception. M. Véran a répondu en ces termes :

Mesdames et Messieurs,

« La Société des Amis du Vieil-Arles, heureuse de répondre à votre amical appel, s'est empressée de venir souhaiter la bienvenue à sa grande sœur et lui exprimer les sentiments confraternels qu'engendrent naturellement la conformité des études et la similitude du but qu'elles poursuivent l'une et l'autre.

« Votre champ qui embrasse toute la vieille terre de Provence est plus vaste et votre moisson plus abondante. Les confins du vieux pays d'Arles limitent le nôtre, et notre programme s'attache surtout à défendre contre l'oubli, l'indifférence, les atteintes inconscientes ou la ruine, l'héritage de monuments et de souvenirs historiques que nos pères nous ont légué.

« En cela, et comme vous, nous croyons faire œuvre patriotique, car ainsi que cela a été dit, les petites patries font la grande patrie, et étudier son pays, c'est l'aimer et le servir.

« Le passé, a dit Victor Hugo, est une partie de nous-mêmes, la plus essentielle peut-être. Tout le flot qui nous porte, toute la sève qui nous vivifie nous vient du passé. Qu'est-ce qu'un arbre sans ses racines ? Qu'est-ce qu'un fleuve sans sa source ? Qu'est-ce qu'un peuple sans son passé ?

« Pour évoquer ces souvenirs du passé, quel site peut être plus heureusement choisi que celui de Montmajour, cette colline privilégiée que la nature avait posée au milieu des eaux dans un mystérieux isolement, qu'elle avait parée de plantes aromatiques et de fleurs embaumées, qui a servi de retraite aux ancêtres des temps préhistoriques et gardé leurs tombeaux, d'asile aux premiers chrétiens et d'assise à une des plus puissantes abbayes du moyen âge, sanctuaire de piété et de science visité par des foules innombrables venues en pèlerinage des pays lointains, fait et agrandi par les libéralités du peuple, des princes et des comtes de Provence, dont plusieurs dorment sous les dalles de son cloître.

« Aujourd'hui, l'action du temps et celle des hommes ont profondément altéré l'antique physionomie de Montmajour, dévasté les splendides constructions abbatiales, dispersant les précieux trésors de sa bibliothèque et de ses archives. Vous venez néanmoins, pèlerins de la science visiter et interroger ses grandes ruines, dont il est permis de dire que les pierres elles-mêmes parleront.

« Nous vous remercions de nous avoir conviés à ce pèlerinage de souvenir... et aussi à ce banquet confraternel.

« D'après un document de nos archives, en l'année 1476, le roi René avait désiré de venir dîner à Montmajour avec la reine et de ne composer son repas champêtre que de poissons pêchés tout exprès dans les eaux de l'île. Textuellement : « Mandé que « voliet venir dinar à Montmagour ambé la Reyneta et que hon fessa provision de « barquas et de fillats per prendre peyssons. »

« Nous remercions les organisateurs de ce banquet d'avoir bien voulu ne pas borner le menu au produit aléatoire des pêcheries de Montmajour, qui n'est plus une île.

« Mais nous vous remercions d'autre part, Mesdames, d'avoir bien voulu aujourd'hui, par votre aimable présence, rappeler la visite de la Reyneta et sa gracieuse Cour. »

L'après-midi a été consacré à des excursions aux environs de Montmajour, notamment aux grottes préhistoriques du Castellet et de la montagne de Cordes.

Vers 5 heures, l'Académie de Vaucluse prenait congé de la Société des Amis du Vieil-Arles et reprenait la route d'Avignon.



Volumes et Fascicules

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

Depuis la publication du dernier fascicule des Mémoires.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

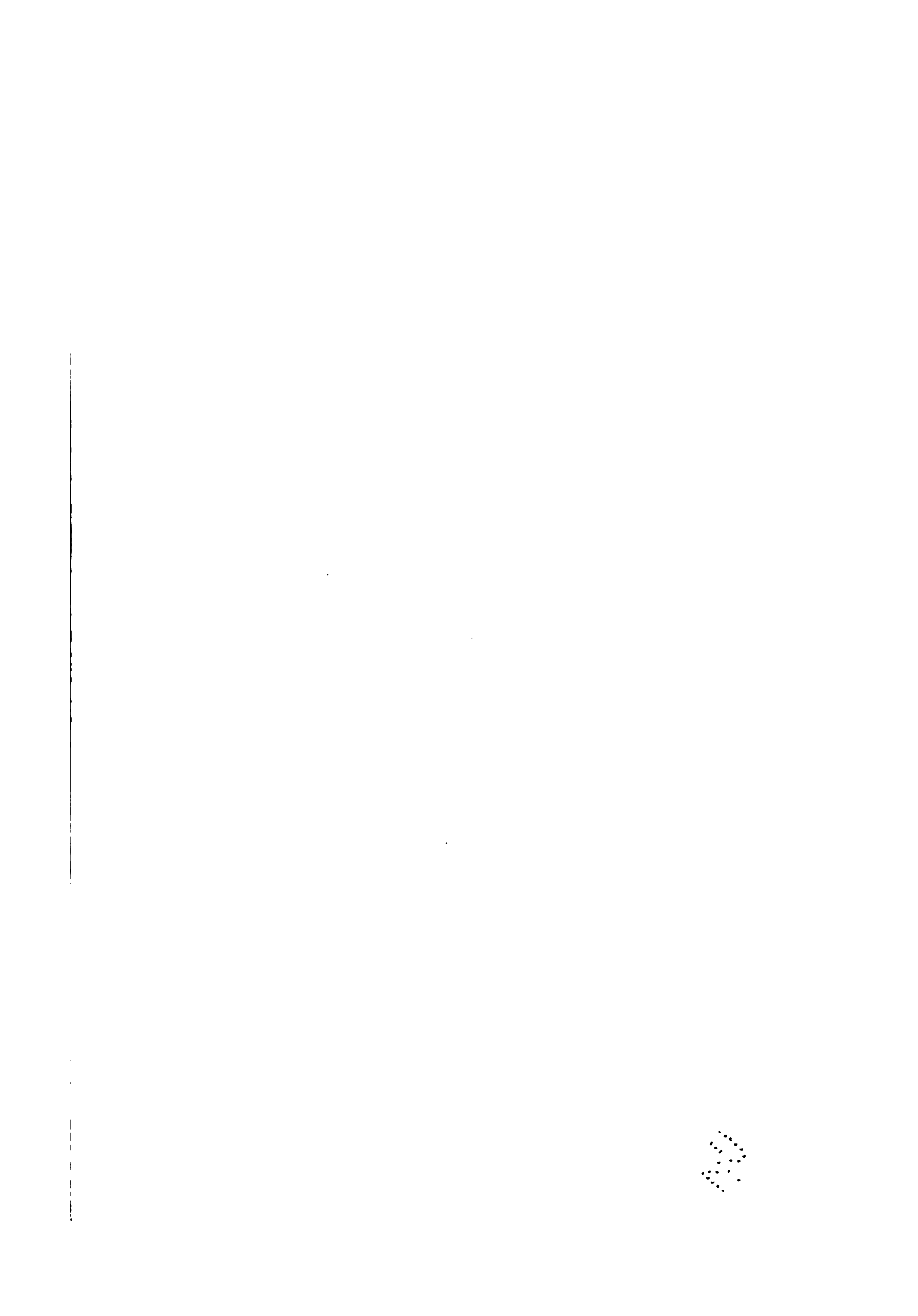
1° Comité des travaux historiques et scientifiques. Congrès des Sociétés savantes de 1903 tenu à Bordeaux : section des sciences morales. — 2° Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie (1172-1361), publiés par Auguste Longnon, t. II. — 3° Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, tenu à Bordeaux en 1903 : section des sciences. — 4° Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1903, 1re livr.

II. — Dons des auteurs.

1° M. Émile Bonnet, avocat à la Cour d'appel de Montpellier : Des Variations de valeur de la monnaie melgorienne. — 2° M. L. Tiersonnier : Le nombre ou le mérite : lois constitutionnelles basées sur le mérite. — 3 M. H. de Gérin-Ricard, membre titulaire de l'Académie : Sur la présence de matériaux et d'objets antiques dans les châteaux du moyen âge ; — Monographies de communes, archéologie et histoire. Fuveau. — 4° M. Adolphe Conry : Suppression des armées permanentes ; — Révision de la constitution ; — Séparation des Églises d'avec l'État, suivi de *Vox populi, vox Dei:* — Réformes à opérer dans les principaux Ministères ; — Création d'une caisse nationale de retraite ; — Grand concours international de comptabilité : Paris, 1900. Rapport général. — 5° M. le marquis de Monclar, membre titulaire de l'Académie : La Maison de Pétrarque à Vaucluse. — 6° M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition universelle de 1900 : Rapport général administratif et technique de cette exposition, pièces annexes. — 7° M. E. Fouchinot : L'Actualité archéologique au pays d'Arles : Arles, allées couvertes, colline de Gordes. - 8° M. Vayssières, membre titulaire de l'Académie : Résultats des campagnes scientifiques accomplies sur son yacht par Albert Ier, prince souverain de Monaco, fasc. XXVI. Mollusques hétéropodes provenant des campagnes des yachts *Hirondelle* et *Princesse-Alice*. — 9° M. le comte Pinchia, député au parlement, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique d'Italie : Per Francesco Petrarca, discours prononcé à l'ouverture des fêtes du centenaire à Arezzo en 1904. — 10° M. Charles Janet, membre correspondant de l'Académie : Observations sur les guêpes ; — Anatomie du Gaster de la Myrmica rubra ; — Observations sur les fourmis ; — Sur le mécanisme du vol chez les insectes. — 11° M. Émile Perrier, président de la Société de statistique de Marseille : La mort d'un ambassadeur russe à Marseille (1779) ; — Les Marseillaises et le connétable de Bourbon ; — L'Hôtel et le château d'un financier aixois au XVII siècle ; — Les Bibliophiles et les collectionneurs provençaux anciens et modernes. Arrondissement de Marseille.— 12° M. Gabriele Fantoni : Sulla Originalità delle rime Petrarchesche.

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1904, fasc. 3 et 4. — Société languedocienne de géographie : Bulletin, 1904, 1er fasc. — Société d'études des Hautes-Alpes : Bulletin, 1904, 2e et 3e fasc.— Société littéraire, historique et archéologique de Lyon : Bulletin, 1904, 1er fasc. — Revue horticole de Marseille, 1904, avril, mai, juin. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, n° 27. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire : Bulletin, nos 3 à 6. — Historische und antiquarische Gesellschaft zu Basel : Basler Zeitschrift, III Bd, 2 H. — Société d'études provençales : Annales, 1904, nos 3 et 4. — Société des Antiquaires de la Morinie : Bulletin historique, 1904, n° 1. — Revue du département du Tarn, t. XXI, nos 1 à 3. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne : Bulletin, t. XXXI (1903). — Société Les Amis des sciences et arts de Rochechouart : Bulletin, nos 3 à 6. — La Diana : Bulletin, t. XIII, n° 8. – Anales del Museo nacional de Mexico, 1904, t. I, n° 5. — Revue des langues romanes, t. VII (1904), n° 3. — Académie de Lille : Bulletin, 1904, n° 2. — Revue d'Auvergne, 1904, nos 2 et 3. — Société linnéenne de Lyon : Annales, année 1903. — Société archéologique du Midi de la France : Bulletin, nos 31, 32. — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze : Bulletin, 1904, 1re livr. — Société scientifique et littéraire d'Alais : Revue cévenole, 1903, n° IV. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme: Bulletin, 150e livr. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère : Bulletin, 1903, 4e fasc. — Annales de Saint-Louis-des-Français, t. VIII, 4e fasc. — Académie du Var : Bulletin, 1903. — Missouri botanical garden : Fifteenth annual report (1903). — Revue savoisienne, 1904, 2e fasc. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales : Mémoires, année 1904. — Académie des belles-lettres, histoire et antiquités de la Suède : Manadsblad, 1898-1899, 1901-1902. — Université d'Upsal : Results of the swedish zoological expedion to Egypt and the White Nile 1901, under the direction of L.-A. Jägerskiöld, part. 1.




ROVÈRE.

LETTRES INÉDITES
DE ROVÈRE
MEMBRE DU CONSEIL DES ANCIENS,
A SON FRÈRE
EX-ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

1er janvier 1796 — 15 août 1797.

(*Suite.*)

XXV.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 8 messidor an 4 de la Republique (26 juin 1796).

J'avois deja appris, mon cher frère, que vous aviés fait une petite incursion dans le Gard, lorsque votre lettre du 30 prairial m'est parvenue. Des bons et loyaux citoyens de Tarascon ont eté vous chercher a Beaucaire; ils me temoignent leur vif regret de ne vous avoir pas rencontré.

Je suis charmé que vous ayés trouvé un moyen pour realiser la lettre de change, que le gouvernement vous avait transmise pour le payement de votre place de consul.

Il me parait que vous avés enfin touché les mandats, que j'avois comptés a Dervieux; il vaut mieux tard que jamais. Vous aurés vû par mes precedentes que j'ai adressé vingt-huit mille livres de la même monnoie a Hurard *frère* (1), pour l'acquisition de la terre des Chartreux. Notre ami Mathieu, que vous avés vû a Avignon, me marque que les soumissionnaires de cet effet en fairont la cession. Je vous prie de surveiller cette affaire et de leur donner un leger benefice, si le cas y echoit.

Les affaires semblent prendre ici une teinte moins noire; cependant l'horizon est loin d'être degagé des vapeurs sanguinolentes

(1) C'est Simon Hurard, le ci-devant frère convers (voir lettre VII, note 9). Il décéda à Sorgues le 8 frimaire an VI.

dont il etoit chargé depuis une fameuse epoque. Je ne perds pas vos interests de vûe : nous serons assassinés, ou les principes de justice, de liberté et de vrai republicanisme triompheront. Vous serés peut-être etonné de la nouvelle que je vais vous donner : on traite dans ce moment avec le pape, pour qu'il reconnaisse les evêques et les prêtres constitutionnels. Je crois que c'est le seul moyen de faire cesser dans la Republique le germe de dissensions religieuses toujours influentes sur le bonheur public (2).

Je ne vous conseille rien : vous aviserés en votre sagesse ce que vous croirés le meilleur; Gregoire (3), qui vous aime beaucoup,

(2) A la faveur de la loi du 3 nivôse an III (21 février 1795), qui avait décrété la liberté des cultes, quelques évêques tels que Saurine, évêque des Landes, Royer, évêque de l'Ain, Desbois, évêque de la Somme, Primat, évêque du Nord, et Grégoire, évêque du Loir-et-Cher, formèrent le dessein d'opérer, avec le secours du pape et le consentement du gouvernement, la réconciliation entre les prêtres insermentés et le clergé constitutionnel, afin d'amener en France la pacification religieuse. Sous le nom d'*évêques réunis*, ils adressèrent dans ce but des encycliques et des lettres à toutes les églises et à tous les prêtres pour les exhorter à concourir à cette œuvre salutaire. Pendant ce temps, partout les églises se rouvraient pour l'exercice du culte. Sur les sollicitations des évêques réunis et surtout de Grégoire, qui était véritablement l'âme de cette rénovation religieuse, le Directoire ouvrit des négociations avec le pape, en vue de faire cesser le schisme. Sous le nom de Giuseppe Evangelisti, secrétaire de légation, l'abbé Salamon, internonce, prit une part active à ces négociations. On était au milieu de l'année 1796 : « Le Directoire, dit l'internonce dans ses *Mémoires*, fit faire des ouvertures au pape par le marquis del Campo, ambassadeur d'Espagne. Le cardinal Pusca, secrétaire d'État et nouveau ministre du pape, m'ordonna de m'aboucher avec del Campo et m'envoya, pour être mon second, un ecclésiastique italien nommé Pierrachi. Nous eûmes des conférences avec le ministre des affaires étrangères [Charles Delacroix]. » Le Directoire faisait beaucoup de concessions pour obtenir du pape qu'il sanctionnât la constitution civile du clergé. La moitié des anciens évêques aurait été rappelée et rendue à leurs sièges, et la moitié des évêques constitutionnels aurait été conservée. En cas de vacances, le Directoire présenterait trois sujets et le pape choisirait l'un d'eux pour remplir le siège vacant. Telle était la base de ce concordat offert par le Directoire. Le pape, de son côté, en récompense du zèle que Grégoire avait montré pour la conclusion de la paix, promettait de lui concéder, ainsi qu'à Saurine, le chapeau de cardinal et reconnaissait aussi la légitimité des évêques constitutionnels. Malheureusement, le Directoire exigeait des évêques et des prêtres un nouveau serment, et d'autre part refusait d'accorder au pape les légations de Bologne et de Ferrare. Pie VI ne voulut pas souscrire à l'obligation du serment et tint bon pour les légations. Nous aurons à revenir à propos des lettres suivantes sur cet épisode peu connu de l'histoire religieuse du Directoire.

(3) Grégoire (Baptiste-Henri, comte), né à Veho (Meurthe), le 4 décembre 1750, mort à Paris le 26 mai 1831, était curé d'Embermesnil lorsqu'il fut nommé, le 27 mars 1789, député du clergé aux États-généraux. Il prêta le serment constitutionnel et fut élu évêque à la fois dans la Sarthe et dans le Loir-et-Cher (1790); il opta pour Blois. Membre de la Convention nationale, il n'eut pas à se prononcer dans le procès du roi, étant alors en mission dans le département du Mont-Blanc. Le 19 frimaire an IV, il devint membre de l'Institut. Nommé, le 23 vendémiaire de la même année, député au Conseil des Cinq-Cents, il siégea dans cette assemblée jusqu'en germinal

me charge très souvent de le rappeler a vôtre souvenir ; il vous estime infiniment.

Je ne peux pas venir a bout de joindre le jacobin Marchand ; je crois qu'il craint infiniment la liste des deux mille conspirateurs mentionnée a l'interrogatoire de Babeuf.

Je suis faché que vous ne vous plaisiés pas a Bonnieux ; vous avés plusieurs maisons a votre disposition dans notre departement ; tachés de passer la vie le plus agreablement, le plus paisiblement que vous pourrés, en attendant que le gouvernement aye pris l'assiette qui convient aux directeurs d'une grande Republique. Puget-Barbentane a eté renvoyé de Marseille (4), Macon

an VI. Nous avons vu dans la note précédente la part prépondérante qu'il prit sous le Directoire à la résurrection de l'église constitutionnelle. Il sera de nouveau question de Grégoire dans les lettres suivantes. On trouvera d'autre part des détails très complets sur son rôle à cette même époque dans A. Gazier, *Études sur l'histoire religieuse de la Révolution française* (Paris, 1887) et dans les *Mémoires inédits de l'internonce à Paris (Mgr de Salamon) pendant la Révolution*, 1790-1801, par l'abbé Bridier (Paris, 1890).

(4) Puget (Hilarion-Paul-François-Bienvenu), marquis de Barbentane, né à Paris le 7 mars 1754 et y décédé le 27 mars 1828, appartenait à la famille noble des Puget-Barbentane, de Provence. Lorsque la Révolution éclata, il commandait le régiment d'Aunis, qui arbora le premier la cocarde tricolore. Dès ce moment, il eut, comme il le dit lui-même, « la fièvre révolutionnaire », se lia avec Lafayette, pleura Mirabeau et fréquenta assidûment le club des Jacobins. Il fut élu suppléant de Paris à la Constituante et, le 6 octobre 1791, envoyé dans le Midi comme maréchal de camp. Il se déclara pour les Marseillais, lorsque ceux-ci allèrent désarmer à Aix le régiment suisse d'Ernest. Traduit pour ce fait devant une cour martiale, il fut acquitté et conserva ainsi son commandement, à la grande satisfaction des patriotes marseillais, auprès desquels il était très en faveur. Il contribua à l'organisation d'Avignon et du comté Venaissin après la réunion de ces États à la France et fut en récompense nommé lieutenant-général, le 7 septembre 1792. Il passa, en août 1793, à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il se conduisit brillamment ; il n'en fut pas moins destitué comme ci-devant noble et emprisonné sur l'ordre de Robespierre. La journée du 9 thermidor le sauva de l'échafaud. Au 13 vendémiaire, il marcha contre les sections de Paris et peu de temps après il fut employé dans la 8e division à Marseille, sur la sollicitation d'une députation de patriotes marseillais qui vinrent le demander expressément à Barras. Arrivé à Marseille, pendant que Fréron y était en mission, Puget-Barbentane fut chargé par ce représentant d'aller faire exécuter ses arrêtés dans la 9e division militaire comprenant les départements du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche et y combattre le royalisme. Il y resta deux mois, puis au départ de Fréron, il reçut l'ordre du ministre de retourner dans la 8e division à Marseille. Sur ces entrefaites, Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, partagea la 8e division, comprise dans cette armée, en deux subdivisions : l'une comprenant le département du Var, dont il donna le commandement au général Mouret ; l'autre, embrassant Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, qui fut donnée à Puget-Barbentane (2 germinal an IV). Puget, dans son nouveau commandement, se prononça fortement en faveur des patriotes, se fit le correspondant de Poultier, l'ennemi de Rovère, et ainsi qu'il le dit lui-même, mit tout en œuvre « pour achever de comprimer les contre-révolutionnaire du ci-devant haut Comtat et relever le patriotisme ». Pendant ce temps,

d'Avignon (5) ; les juges elus par le peuple sont retablis a Carpen-

Rovère le faisait attaquer dans le *Gardien de la Constitution* et autres journaux à sa dévotion, comme étant partisan du duc d'Orléans et parvenait à le faire inscrire à ce titre sur les registres du Comité de sûreté générale. Le Directoire s'émut lui-même de ces accusations et, le 5 messidor an IV, prit un arrêté par lequel Puget-Barbentane était relevé de ses fonctions de commandant de la 8ᵉ division militaire. Sur cet arrêté, le ministre de la guerre lui prescrivit de se rendre immédiatement au quartier-général de l'armée d'Italie, où le g néral en chef lui donnerait une autre destination. Puget-Barbentane ne quitta définitivement la 8ᵉ division que dans les premiers jours de thermidor.

(5) Macon (Pierre), chef de la 57ᵉ brigade, commandait la place d'Avignon en état de siège, depuis déjà quelques mois, lorsqu'il fut déplacé, comme Puget-Barbentane, par l'arrêté du Directoire du 5 messidor an IV. Peu de temps après, il fut arrêté sur l'ordre du général Willot, commandant à Marseille, et incarcéré au fort Saint-Jean. Bonaparte, qui s'intéressait à Macon, écrivit en sa faveur au Directoire exécutif la lettre suivante datée de Vérone, le 30 nivôse an V :

« Je vous prie d'ordonner au général Willot qui détient en prison contre les lois le chef de la 57ᵉ demi-brigade, qu'il a fait arrêter à Fréjus sous des prétextes très frivoles, de rendre ce brave homme à sa demi-brigade. Vous réparerez une injustice et vous accorderez la récompense la plus douce à cette demi-brigade. BUONAPARTE. »

Willot, ayant eu connaissance de cette lettre par les journaux, y répondit dans le *Journal de Marseille*, le 26 pluviôse, dans ces termes :

« J'ai vu avec surprise, citoyen g néral, le rapport imprimé que vous faites au Directoire des derniers succès qu'a remportés l'armée que vous commandez, terminé par une demande qui m'inculpe d'injustice assez légèrement. Si vous-même aviez été juste, vous auriez suspendu votre opinion sur un militaire qui peut n'avoir pas le bonheur de vous plaire, mais qui n'en est pas moins irréprochable.

« Le citoyen Macon, chef de brigade à la suite de la 57ᵉ demi-brigade, avait été destitué du commandement d'Avignon par le Directoire avant mon arrivée. Nombre de plaintes m'ont été portées contre cet officier des départements des Basses-Alpes et de Vaucluse où il a été employé. L'esprit de parti qui agite ces contrées m'a fait penser qu'elles pouvaient être exagérées et je ne me suis point prévenu contre lui avant de l'avoir observé moi-même Je l'ai employé à Marseille, où il a mis au moins beaucoup de négligence dans ses devoirs. Il était parti cependant avec un bataillon de sa demi-brigade pour se rendre à l'armée. En passant à Aubagne, il ne prit aucune mesure pour arrêter des désordres et des violences, auxquelles se sont livrés des militaires de son bataillon, qui ont menacé les jours du commandant de la place et tenté de forcer les prisons. La municipalité de Fréjus m'adressa de nouvelles plaintes contre lui, qui constatent que ce chef s'est porté à des excès et a fait délivrer du pain blanc à sa troupe, quoique celui de l'étape fût recevable, ainsi qu'il a été prouvé par procès-verbal.

« Voilà, citoyen général, les motifs qui m'ont déterminé à le punir d'après les lois, parce qu'il m'importe peu qu'un homme se dise patriote, quand il se conduit mal et que ce n'est pas sur des mots que je le juge. J'en avois rendu compte au ministre. J'ai mis cet officier en liberté et l'ai fait partir pour l'armée, le 1ᵉʳ nivôse, longtemps avant votre demande si singulièrement placée.

» Continuez, citoyen général, d'écraser les ennemis extérieurs de la République ; je n'accueillerai jamais que le récit de vos succès et continuerai mes efforts pour remplir une tâche moins brillante que la vôtre, mais aussi nécessaire : celle de faire respecter les lois constitutionnelles et de comprimer les factieux et les brigands dans la partie de l'intérieur qui est confiée à ma surveillance.— WILLOT. »

Mâcon était né à Chasselay (Rhône), le 13 janvier 1769 ; soldat au 6ᵉ régiment d'infanterie le 8 novembre 1787, capitaine en 1793, il fit comme chef de bataillon les cam-

tras (6) et bientôt peut-être tous ces sales coquins de la queue de Robespierre et de Maignet seront chassés par le gouvernement.

Je vous enverrai sous peu de temps le contingent de la citoyenne Chaix. Je vous embrasse de tout mon cœur, et suis tout a vous.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

XXVI.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 17 messidor an 4 de la Republique françoise (16 juillet 1796).

Votre lettre d'Avignon, mon cher frère, du 5, me parvient aujourd'huy ; vous avés reçu diverses missives de ma part, qui vous auront appris le parti que j'avois pris pour l'acquisition de la terre des Chartreux ; j'attends la réponse du citoyen Hurard pour sçavoir si je dois envoier des fonds pour avancer ce payement.

J'espere que vous serés dispensé d'en venir a des procés avec le citoyen Marchand ; a force de le chercher, je l'ai trouvé ; il m'a avoué fort ingenüement que non seulement vous ne lui deviés rien, mais qu'il etoit votre débiteur ; qu'il viendroit aujourd'hui, et que nous arrangerions definitivement vos affaires. Je lui proposerai s'il veut se désister de sa portion, et sur quel pied il voudroit etre payé. Par le prochain courrier, je vous informerai du

pagnes des Pyrénées-Orientales, servit ensuite à l'armée d'Italie, à l'armée d'Angleterre et a celle de l'Ouest. Il passa à l'armée des Alpes en l'an VIII et se signala à Montebello et à Marengo. Rentré en France, il fut fait sous-gouverneur du palais des Tuileries le 1er vendémiaire an XI et général de brigade le 9 fructidor suivant. Nous ignorons la date de sa mort.

(6) Avant les destitutions faites par Fréron, le tribunal criminel du département de Vaucluse étaitcomposé de Bernardy, président ; Miffre, Félix (Joseph-Ignace), Bruny, juges ; Jamet, accusateur public, tous républicains modérés. Fréron les remplaça par le personnel suivant : L.-A. Raphel, président ; Joseph-Ignace Gluais, Louis Bioulès, Denis Dugat et Joseph-Ignace Félix, juges ; Charles-Louis Chambon, accusateur public provisoire ; Antoine Teste, commissaire du pouvoir exécutif ; Joseph Dufour, substitut. Dans l'épuration opérée après le départ de Fréron, Raphel resta président avec Denis Dugat, Félix, Joseph-Xavier-Félix Vitalis, Jean-Joseph-Augustin Gaud, juges ; Giraudy, commissaire du Directoire exécutif, et Dejean, accusateur public.

23-
d'
R. d. ti c

[illegible] A mettre quelqu'un à Sorgues je prefererois le [illegible] [illegible] au cy-devant curé Raphel (1), qui pourra reprendre [illegible] [illegible] les prêtres constitutionnels étant au moment d'être [illegible] par le pape, et le premier n'ayant pas le même avantage. Je [illegible] qu'il est prudent d'attendre le succès de la negociation du [illegible] Hurard. J'ecrirai toujours à Roux de se rendre auprès de [illegible] Bonnieux ; j'ai ecrit à Lapeyre que le temps pressait pour [illegible] acqueduc, et de decider enfin ses citoyennes. Voilà Charlet [illegible] Etienne Martin (3), Macon (4) destitués. Teste de Bagnols (5) [illegible]

(1) Raphel (Joseph-François), né à l'Isle (Comte-Venaissin), le 25 septembre 172[illegible], y décédé le 27 brumaire an VIII, à l'âge de 77 ans, appartenait avant la Révolution à l'ordre des Carmes déchaussés, sous le nom de Père Barthélemy de Sainte-Cécile. Il avait été même, en 1774, prieur de la maison que l'ordre possédait à Arles en Provence. Il prêta le serment constitutionnel et fut nommé vicaire à Istres (Bouches-du-Rhône), puis vint à l'Isle où il exerça successivement les fonctions de pro-curé et de curé, du [illegible] juillet 1792 au 2 ventôse an II, date de son abdication. Il fut ensuite employé comme secrétaire-greffier de la municipalité de sa ville natale, démissionna le 11 prairial an III, « vu son grand âge et ses infirmités », et vint habiter Avignon, puis Fontaines. Il prêta tous les serments et mourut sans avoir repris les fonctions sacerdotales.

(2) Charlet (Philibert), né à Saint-Sever-en-Brionay, était capitaine de gendarmerie à Avignon, lorsque, le 2 fructidor an II, il fut écroué à Avignon, à la prison du [illegible] un mandat d'arrêt du Comité de salut public, en date du 29 thermidor pré[illegible] le [illegible] fructidor an II, sur l'ordre des représentants Perrin et Goupil[illegible] en l'an III sur une accusation de complicité dans un assassinat [illegible] 1793, sur un prisonnier enlevé de vive force de la prison du Fort. Le [illegible] signé de Curnier (21 nivôse an III) visait également d'autres délits [illegible] d'autorité dans l'exercice de ses fonctions. Dans le numéro du [illegible] IV du journal l'*Ami des lois*, rédigé par le représentant Poultier, on [illegible] personnage : « Un nommé Charlet qui s'est couvert de crimes [illegible] la terreur, dénoncé justement comme le bourreau du Midi par [illegible] *Constitution* et le *Courrier républicain*, est aujourd'hui le plus intime [illegible] et son espion le plus chéri. Le ministre Cochon a beaucoup [illegible] homme de sang ; il l'a fait employer par le bureau central qui lui a [illegible] à Paris, quoique la loi en expulse les officiers destitués. »

(3) [illegible] Martin, patriote d'Arles, avait été nommé commissaire de police de [illegible] du département des Bouches-du-Rhône du 17 février 1793. Chassé par les [illegible], il rentra dans Arles avec l'armée de Carteaux en août 1793 et y reprit ses fonctions. Il passa dans la gendarmerie [illegible] floréal an [illegible] commandait la gendarmerie en l'an III et résidait à Avignon en [illegible] en faisait [illegible] dans l'*Ami des lois*, et le protégé de Barras qui le recommandait à Carnot [illegible] n'en fut pas moins destitué et vint à Paris, où il se trouvait en vendémiaire an V.

(4) Voyez la note précédente, note 4.

(5) Teste (Antoine), né à Bagnols (Gard), le 27 août 1743, y décédé le 26 juin 1807, fut un des plus chauds patriotes du Midi. Il exerçait la profession de notaire, lorsque, en juin 1790, il fut élu administrateur du district du Pont-Saint-Esprit. Il fut maire de Bagnols de décembre 1791 au 13 novembre 1792, date de sa nomination aux fonctions de procureur général syndic du département du Gard. Il fut ensuite membre du Directoire du même département (6 nivôse au 2 pluviôse an II). Suspect d'avoir été partisan des Girondins, il fut révoqué par le Comité de sûreté générale et dut se

Tour (6) et Chambon (7) frappés de mandats d'arrest; le tribunal de Carpentras retabli a peu près comme il etoit nommé par le peuple (8). Avec de la sagesse, de la moderation, du respect pour la constitution de 95, nous nous tirerons d'affaire; recommandés, au nom de toutes les vertus republicaines, toute abjuration de vengeance, de reaction ; la loi seule doit prononcer les peines et l'opinion seule le mepris dont certains individus doivent être couverts le reste de leur vie.

J'espère qu'avant deux ou trois mois vos desirs de placement seront effectués, mais ne me pressés pas et ne vous impatientés pas.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

réfugier à l'armée des Alpes, où il trouva une place d'attaché aux fournitures de cette armée. Il reparut à Bagnols après le 9 thermidor et à la date du 17 nivôse an IV (5 janvier 1796), fut nommé sur la proposition de Fréron, commissaire du Directoire exécutif près les tribunaux civil et criminel du département de Vaucluse. Il fut destitué le 21 prairial an IV et décrété d'arrestation le 8 messidor suivant, sur un ordre du ministre de la justice à qui il avait été dénoncé comme coupable de détournement de pièces commis au greffe du tribunal, et aussi « comme ennemi du gouvernement et de la paix publique et anarchiste dangereux ». Le 13 fructidor de la même année, il fut de nouveau dénoncé comme ayant été l'instigateur et le provocateur des rassemblements armés qui venaient d'avoir lieu à l'Isle. Plus tard il remplit encore quelques fonctions publiques dans le département de Vaucluse, puis se retira définitivement à Bagnols, où il rouvrit son étude de notaire.

(6) Dutour (Jean-Joseph), était notaire à Laudun (Gard), au moment où éclata la Révolution. Il en adopta les principes et fut élu par le peuple chef de bataillon de la garde nationale, puis juge de paix de son canton et ensuite administrateur du district du Pont-Saint-Esprit. Dénoncé après le 9 thermidor comme terroriste et ancien ami de Marat, il fut arrêté, mais bientôt relâché par ordre du Comité de sûreté générale. Il vint alors habiter Avignon, où grâce à la protection de Fréron, il obtint la place de substitut du commissaire du Directoire près les tribunaux civil et criminel du département de Vaucluse. Teste venait d'en être nommé commissaire. Dutour cumula pendant deux mois ces fonctions avec celles de commissaire du Directoire près l'administration municipale du canton de Roquemaure. Or, le 21 pluviôse an IV, sur les ordres du général Puget-Barbentane, une troupe armée commandée par un chef de bataillon cerna Bagnols, fit des visites domiciliaires, des arrestations arbitraires, commit des attentats à la sûreté et à la liberté individuelles, pilla les fonds de la caisse publique, etc. Dutour avait pris part à cette expédition. Accusé de ce chef et dénoncé comme terroriste, il fut destitué. En frimaire an V, il était encore à Avignon en prévention et sous la surveillance.

(7) Chambon (Charles-Louis) était, comme Teste, natif de Bagnols et y exerçait la profession d'homme de loi. Ayant dissipé toute sa fortune, il se lança dans la Révolution pour la réparer. Signalé à Fréron comme un vrai patriote, ayant des talents, il fut nommé accusateur public près le tribunal criminel du département de Vaucluse dont ce représentant était en train de faire l'épuration, et c'est lui qui, le 9 germinal an IV, requit en cette qualité contre les auteurs de la rébellion qui avait éclaté à Avignon, le 6 vendémiaire précédent, contre le représentant Boursault. Il fut destitué pour avoir pris part avec Dutour dont il était l'ami à l'expédition contre Bagnols du 21 pluviôse an IV.

(8) Voyez lettre précédente, note 6.

resultat. A mettre quelqu'un a Sorgues je prefererois le citoyen Roux au cy-devant curé Raphel (1), qui pourra reprendre son culte, les prêtres constitutionnels etant au moment d'être avoués par le pape, et le premier n'ayant pas le même avantage. Je crois qu'il est prudent d'attendre le succès de la negociation du citoyen Hurard. J'ecrirai toujours a Roux de se rendre auprès de vous a Bonnieux ; j'ai ecrit a Lapeyre que le temps pressait pour cet acqueduc, et de decider enfin ses citoyennes. Voila Charlet (2), Etienne Martin (3), Macon (4) destitués, Teste de Bagnols (5), du

(1) Raphel (Joseph-François), né à l'Isle (Comté Venaissin), le 25 septembre 1722, y décédé le 27 brumaire an VIII, à l'âge de 77 ans, appartenait avant la Révolution à l'ordre des Carmes déchaussés, sous le nom de Père Barthélemy de Sainte-Cécile. Il avait été même, en 1774, prieur de la maison que l'ordre possédait à Arles en Provence. Il prêta le serment constitutionnel et fut nommé vicaire à Istres (Bouches-du-Rhône), puis vint à l'Isle où il exerça successivement les fonctions de pro-curé et de curé, du 29 juillet 1792 au 2 ventôse an II, date de son abdication. Il fut ensuite employé comme secrétaire-greffier de la municipalité de sa ville natale, démissionna le 14 prairial an III, « vu son grand âge et ses infirmités », et vint habiter Avignon, puis Entraigues, il prêta tous les serments et mourut sans avoir repris les fonctions sacerdotales.

(2) Charlet (Philibert), né à Saint-Sever-en-Brionay, était capitaine de gendarmerie à Avignon, lorsque, le 2 fructidor an II, il fut écroué à Avignon, à la prison du Fort, sur un mandat d'arrêt du Comité de salut public, en date du 29 thermidor précédent. Élargi le 21 fructidor an II, sur l'ordre des représentants Perrin et Goupilleau, il fut incarcéré en l'an III sur une accusation de complicité dans un assassinat commis en avril 1793, sur un prisonnier enlevé de vive force de la prison du Fort. Le mandat d'arrêt signé de Curnier (21 nivôse an III) visait également d'autres délits graves et des abus d'autorité dans l'exercice de ses fonctions. Dans le numéro du 21 fructidor an IV du journal l'*Ami des lois*, rédigé par le représentant Poultier, on lisait au sujet de ce personnage : « Un nommé Charlet qui s'est couvert de crimes pendant le règne de la terreur, dénoncé justement comme le bourreau du Midi par le *Gardien de la Constitution* et le *Courrier républicain*, est aujourd'hui le plus intime confident de Rovère et son espion le plus chéri. Le ministre Cochon a beaucoup accueilli cet homme de sang ; il l'a fait employer par le bureau central qui lui a permis de rester à Paris, quoique la loi en expulse les officiers destitués. »

(3) Étienne Martin, patriote d'Arles, avait été nommé commissaire de police de cette ville par arrêté du département des Bouches-du-Rhône du 17 février 1793. Chassé par les fédéralistes, il rentra dans Arles avec l'armée de Carteaux en août 1793 et y reprit ses fonctions. Il passa dans la gendarmerie en l'an III et résidait à Avignon en floréal an IV, où il commandait la gendarmerie nationale. Il était l'ami de Poultier qui en faisait grand éloge dans l'*Ami des lois*, et le protégé de Barras qui le recommandait à Carnot. Il n'en fut pas moins destitué et vint à Paris, où il se trouvait en vendémiaire an V.

(4) Voyez lettre précédente, note 4.

(5) Teste (Antoine), né à Bagnols (Gard), le 27 août 1743, y décédé le 26 juin 1807, fut un des plus chauds patriotes du Midi. Il exerçait la profession de notaire, lorsque, en juin 1791, il fut élu administrateur du district du Pont-Saint-Esprit. Il fut maire de Bagnols de décembre 1791 au 13 novembre 1792, date de sa nomination aux fonctions de procureur général syndic du département du Gard. Il fut ensuite membre du Directoire du même département (6 nivôse au 2 pluviôse an II). Suspect d'avoir été partisan des Girondins, il fut révoqué par le Comité de sûreté générale et dut se

Tour (6) et Chambon (7) frappés de mandats d'arrest; le tribunal de Carpentras retabli a peu près comme il etoit nommé par le peuple (8). Avec de la sagesse, de la moderation, du respect pour la constitution de 95, nous nous tirerons d'affaire; recommandés, au nom de toutes les vertus republicaines, toute abjuration de vengeance, de reaction ; la loi seule doit prononcer les peines et l'opinion seule le mepris dont certains individus doivent être couverts le reste de leur vie.

J'espère qu'avant deux ou trois mois vos desirs de placement seront effectués, mais ne me pressés pas et ne vous impatientés pas.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

réfugier à l'armée des Alpes, où il trouva une place d'attaché aux fournitures de cette armée. Il reparut à Bagnols après le 9 thermidor et à la date du 17 nivôse an IV (5 janvier 1796), fut nommé sur la proposition de Fréron, commissaire du Directoire exécutif près les tribunaux civil et criminel du département de Vaucluse. Il fut destitué le 21 prairial an IV et décrété d'arrestation le 8 messidor suivant, sur un ordre du ministre de la justice à qui il avait été dénoncé comme coupable de détournement de pièces commis au greffe du tribunal, et aussi « comme ennemi du gouvernement et de la paix publique et anarchiste dangereux ». Le 13 fructidor de la même année, il fut de nouveau dénoncé comme ayant été l'instigateur et le provocateur des rassemblements armés qui venaient d'avoir lieu à l'Isle. Plus tard il remplit encore quelques fonctions publiques dans le département de Vaucluse, puis se retira définitivement à Bagnols, où il rouvrit son étude de notaire.

(6) Dutour (Jean-Joseph), était notaire à Laudun (Gard), au moment où éclata la Révolution. Il en adopta les principes et fut élu par le peuple chef de bataillon de la garde nationale, puis juge de paix de son canton et ensuite administrateur du district du Pont-Saint-Esprit. Dénoncé après le 9 thermidor comme terroriste et ancien ami de Marat, il fut arrêté, mais bientôt relâché par ordre du Comité de sûreté générale. Il vint alors habiter Avignon, où grâce à la protection de Fréron, il obtint la place de substitut du commissaire du Directoire près les tribunaux civil et criminel du département de Vaucluse. Teste venait d'en être nommé commissaire. Dutour cumula pendant deux mois ces fonctions avec celles de commissaire du Directoire près l'administration municipale du canton de Roquemaure. Or, le 21 pluviôse an IV, sur les ordres du général Puget-Barbentane, une troupe armée commandée par un chef de bataillon cerna Bagnols, fit des visites domiciliaires, des arrestations arbitraires, commit des attentats à la sûreté et à la liberté individuelles, pilla les fonds de la caisse publique, etc. Dutour avait pris part à cette expédition. Accusé de ce chef et dénoncé comme terroriste, il fut destitué. En frimaire an V, il était encore à Avignon en prévention et sous la surveillance.

(7) Chambon (Charles-Louis) était, comme Teste, natif de Bagnols et y exerçait la profession d'homme de loi. Ayant dissipé toute sa fortune, il se lança dans la Révolution pour la réparer. Signalé à Fréron comme un vrai patriote, ayant des talents, il fut nommé accusateur public près le tribunal criminel du département de Vaucluse dont ce représentant était en train de faire l'épuration, et c'est lui qui, le 9 germinal an IV, requit en cette qualité contre les auteurs de la rébellion qui avait éclaté à Avignon, le 6 vendémiaire précédent, contre le représentant Boursault. Il fut destitué pour avoir pris part avec Dutour dont il était l'ami à l'expédition contre Bagnols du 21 pluviôse an IV.

(8) Voyez lettre précédente, note 6.

XXVII.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 26 messidor an 4 de la Republique françoise (14 juillet 1796).

On ne peut rien de plus amical et de plus fraternel, mon cher frère, que ce que vous venés de faire pour moi, et pour vôtre petit neveu; je n'ai pas besoin de vous rennouveler mon attachement et ma reconnoissance; je suis faché que vous ayés fait le sacrifice momentané de vos quarante louis, infiniment plus jolis que la pièce de *douze sols* de l'abbé Lapeyre (1) chés Mme d'Anselme (2); je vais donner des ordres, mon cher ami, pour que cette somme vous soit remboursée en mêmes espèces. Le chargé d'affaires de Grenoble nous a annoncé le payement de la Saint-Jean comme devant être effectué, et j'espère que vous pourrés bientôt reprendre vos reparations du Large. Vous ne me dites pas le prix precis du moulin de Courtheson; je presume par la proposition de Vaton de tripler treize mille livres, que l'evaluation doit être de quatre fois cette somme, ce qui vaut cinquante-deux; vous en avés payé vingt-huit en rescriptions, je vais en payer vingt-quatre a la tresorerie. Je ferai passer par le prochain courrier la rescription a Hurard; je vous prie de tenir la main a la quittance finale (3).

(1) L'abbé de Lapeyre (Jean-Joseph), oncle de Pierre-Elzéar de Lapeyre, resta pendant soixante ans curé successivement à Lacoste, à Goult et à Bonnieux dans le comté Venaissin. Il prêta le serment constitutionnel à l'âge de 91 ans et vécut pendant toute la durée de la Révolution retiré à Bonnieux, sa ville natale, sans y être inquiété.

(2) Jeanne-Henriette de Chaternet, née à Avignon, fille de Paul de Chaternet et de Marie-Béatrix-Angélique d'Anselme, avait épousé, le 19 octobre 1774, Joseph-Hyacinthe-Philippe d'Anselme dit Saint-Victor, chevalier de Saint-Louis, co-seigneur de Saint-Didier et de Venasque au comté Venaissin. Le chevalier d'Anselme résidait à Bonnieux. Il fut porté sur la liste des émigrés du département de Vaucluse, dressée le 4 prairial an II.

La famille d'Anselme, originaire de Florence, avait eu une de ses branches qui avait passé dans le comté Venaissin vers 1434 et dont les membres s'étaient établis à diverses époques à Avignon, à Joucas, à Roussillon et à Bonnieux. Denis d'Anselme fut, en 1712, la souche des d'Anselme de Bonnieux. (Voir sur cette famille les nobiliaires d'Artefeuil, La Chenaye-Desbois, Mistarlet, etc.)

(3) La totalité du prix d'achat du moulin de Courthézon devait être fut payée en rescriptions ou en mandats fournis par Rovère aîné, mais la loi du 8 thermidor an IV (26 juillet 1796) ayant spécifié que le dernier quart du prix des domaines nationaux soumissionnés depuis la loi du 26 ventôse qui créait les mandats, serait payé en numé-

L'objet des biens nationaux est en discussion au Conseil des Anciens (4) ; la question est bien ardue; il est notoire qu'il se commet des vols et des rapines effrayantes; on pourra revenir sur la cession d'autres biens d'après les estimations.

Les choses paroissent prendre une assés bonne tournure; les jacobins conspirent toujours sourdement; on les dejoue: on force leurs protecteurs a tirer sur eux. Je recommande a tous nos amis d'être prudents et respectueux envers les lois et fortement attachés a la constitution de 95. L'administration municipale de Bonnieux m'a ecrit relativement aux craintes qu'on lui a inspirées sur le changement de canton; j'ai deja ecrit a Lapeyre, et lui ai cité l'article de la constitution qui s'y oppose; vous pourrés rassurer nos concitoyens et les assurer de tout mon zèle a les defendre (5). Je vous ecrirai par le prochain courrier.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

raire métallique en six paiements égaux, Rovère jeune dut verser ledit quart s'élevant à 9.145 fr. 40 centimes, déduction faite de la somme de 1,039 francs escomptés pour la valeur des rescriptions fournies par Rovère aîné. Ces six payements furent faits à la caisse du receveur des domaines à Avignon, aux dates des 3 vendémiaire, 16 nivôse, 1er pluviose et 1er prairial an V, 22 germinal et 24 thermidor an VI. L'acte de cession faite par le citoyen Vaton, avec les frais afférents, avait coûté la somme de 750 francs.

L'achat fut avantageux, puisqu'avec quelques réparations le moulin put être affermé, en germinal an VI, 3.200 francs à un certain Jean-François Fabre, meunier de Courthézon.

Cet immeuble resta dans la famille de Rovère jusqu'au 22 mai 1816, date à laquelle, en exécution d'une ordonnance du tribunal de 1re instance d'Avignon, rendue à la requête des créanciers, tous les biens dépendant de la succession de Rovère aîné durent être mis en vente. Claude-Xavier Lagarde, propriétaire rentier, et son épouse Marie-Louise-Henriette de Vitalis, domiciliés à Orange, s'en rendirent acquéreurs au prix de 20.000 francs (minutes d'Eusèbe-Jean-Joseph Quinquin, notaire à Avignon). Il est dit dans l'acte que ce moulin à farine à deux tournants, que Mme Rovère possède indivis avec son fils Jules de Rovère, comme bien acquis de l'État par son défunt mari, sous l'empire de la communauté, est vendu, quant à la moitié appartenant à Mme de Rovère au prix de 10 800 francs, et quant à l'autre moitié que Jules de Rovère, mineur émancipé, détient comme héritier de son père et dûment autorisé par sa mère, au prix de 9.200 francs. (Voyez aussi sur ce moulin la lettre XXIII, note 1.)

(4) Cette discussion après avoir donné naissance à divers projets de loi successivement rejetés par le Conseil des Anciens, aboutit à la loi du 8 thermidor an IV. Voy. note 3.

(5) Le bruit courait alors que Bonnieux allait cesser d'être chef-lieu de canton et serait rattaché à celui d'Apt.

XXVIII.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 28 messidor an 4 de la Republique (16 juillet 796).

Je vous annonçois avant-hier, mon cher frère, que je ferai partir aujourd'hui une rescription de vingt-quatre mille livres pour solde entière du moulin ; je l'adresse effectivement a Hurard pour qu'il en fasse incontinent l'cchange avec le cy-devant receveur du district d'Avignon et me fasse conceder quittance finale. On s'occupe depuis quatre jours (et c'est deja bien long) d'un plan relatif aux mandats aux domaines nationaux ; je crois que la position de ceux qui auront payé en totalité ne sera pas la plus mauvaise (1).

Je n'ai pû voir encore M. de Roussières (2) ; il dine chés moi ordinairement une fois par decade, je le verrai au plus tard le 2.

Deleutre est parti cette nuit (3) ; il a grande envie de vous voir. J'attends a chaque moment des nouvelles de Grenoble pour vous faire rembourser les quarante louis, que vous avés si genereusement pretés au petit Minou (4), qui est bien gentil. Nous avons dans le moment a dejeuner le citoyen Rousseau (5) et ses filles, qui me demandent beaucoup de vos nouvelles, et me chargent de vous dire beaucoup de choses empressées. On parle beaucoup de la paix avec le pape ; son envoyé est ici, j'ignore son nom : on assure qu'il est question de faire cesser le schisme (6).

(1) Voir lettre précédente, notes 3 et 4.

(2) Roussières (Pierre-Constantin de), ancien commissaire des guerres, chevalier de Saint-Louis, âgé de 90 ans 6 mois, né à Courthézon, y domicilié, fils de défunt Étienne, aussi commissaire des guerres, et de Jeanne Nicolas, veuf de Marie de Sarpillon, décéda à Avignon, le 1er août 1822. (Addition et rectification à la note 3, lettre XXII.)

(3) Voir lettre XVIII, note 12.

(4) Appellation affectueuse donnée à son fils par Rovère.

(5) Personnage non identifié.

(6) A la suite des succès de Bonaparte en Italie, le pape Pie VI alarmé, lui avait envoyé à Bologne, l'ambassadeur d'Espagne pour négocier la paix (fin juin 1796). Le général en chef y mit pour conditions que les légations de Bologne et de Ferrare resteraient indépendantes, que la ville d'Ancone recevrait une garnison française, que le pape donnerait 21 millions, cent statues ou tableaux, cinq cents manuscrits, des provisions de blé, des bestiaux, etc. Un armistice fut signé à Bologne le 21 juin 1796, aux termes duquel (article 2) le pape devait envoyer le plus tôt possible un plénipotentiaire à Paris pour obtenir du Directoire exécutif la paix définitive.

Je ne reçois plus de lettres du brave Lapeyre ; eveillés un peu son humeur si amicale parfois.

J'ai reçu une lettre très obligeante de notre ami Ainard (7). Voila les destitutions qui vont rondement pour notre departement ; je leur prêche la paix et l'oubli des offenses, l'attachement a la constitution de 95 et l'abandon de toute idée reactionnaire qui nous perdroit a jamais. Je vous prie d'activer le citoyen Hurard.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

XXIX.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 30 messidor an 4 de la Republique (18 juillet 1796).

Je reponds a votre lettre d'Avignon du 22, mon cher frère. Vous verrés par celle d'avant hier, que j'ai deja fait une partie de ce que vous desiriés ; j'ai envoyé une rescription de vingt-quatre mille livres a Hurard pour solder la totalité du moulin ; je crains que le defaut d'estimation ne nuise a nôtre operation (1). Si vous pouvés l'echanger pour un objet liquide, vous fairés bien, quoique cette acquisition me paraisse bonne.

Je ne suis pas surpris des politesses que nous avons reçües de la famille Roussières. Ce sont d'excellents voisins; nous nous entretenons bien souvent de nôtre futur voisinage avec Roussières que je vois fort souvent, et qui joue un role interessant quoique non apparent.

Je vous ai toujours dit et vous repête, que vous serés le maitre d'arranger nos affaires d'interest a vôtre plus grande satisfaction,

Mais à l'approche de Würmser, Pie VI se flattant d'une délivrance prochaine, viola les conditions de l'armistice et les négociations furent définitivement rompues sur son refus de révoquer les brefs rendus contre la France et la constitution civile du clergé qu'exigeait le Directoire. Voy. lettre XXV, note 2.

(7) Voir lettre IV, note 8.

(1) L'estimation du moulin de Courthézon fut faite le 2 thermidor an IV, conjointement par Pierre Manobre ou Manaubre, délégué de Rovère, et François-Joseph Deydier, expert désigné par le département. L'estime fut de 2.200 francs en revenus et de 39.600 francs en capital.

pourvu que nous ne morcelions pas les proprietés ; vous pourrés vous arranger de la nouvelle, je ne demande rien tant que de vous voir heureux et tranquille.

L'affaire de la poste de Sorgues est impossible. Ferrier, etapier de la commune d'Avignon, a obtenu la place de maitre de postes a Sorgues. Il est venû m'en faire part lorsqu'il a eu son brevet ; il a acheté des chevaux, et part pour aller s'installer ; c'est un brave homme, fort ennemi des anarchistes ; il etoit notre collègue a l'assemblée du cy-devant Comtat. Vous temoignerés mes regrets au citoyen Manobre (2), et mes offres de services en toute autre occasion.

J'ecris a Mathieu une lettre insignifiante ; j'ai bien compris depuis le commencement qu'il avoit plus de bonne volonté que de credit.

Quant a Marchand, je crois, mon cher, qu'il faut suspendre votre projet d'assignation ; les principes de vertu et de constitution de 95 gagnent tous les jours, et vous devés vous en convaincre par les changements qui s'opèrent dans nôtre departement, au grand deplaisir des amis de Drouet (3) et de Babeuf (4).

(2) Pierre Manobre, dont il est parlé dans la note précédente, habitait Courthézon en l'an IV et en était natif.

(3) Voy. lettre XI, note 8.

(4) Babeuf (François-Noël), connu plus généralement sous le nom de Gracchus Babeuf, était né le 24 novembre 1760 à Saint-Quentin. Tour à tour petit clerc, puis domestique chez M. de Bracquemont, près de Roye, dont il épousa une servante, Marie-Anne-Victoire Langlet, en 1782, commissaire à Turin en 1785, il se jeta dans la Révolution et au 14 juillet fut au premier rang des vainqueurs de la Bastille ; il fut l'ami de Marat. En septembre 1792 il devint administrateur du département de la Somme, puis du district de Montdidier ; il fut révoqué pour falsification de l'acte de vente d'un bien national et condamné par contumace à vingt ans de fer. Le 21 prairial an II, il fit annuler par le tribunal de cassation le jugement du tribunal de Montdidier et fut acquitté par les juges de Laon, devant lequel le tribunal de cassation l'avait renvoyé Il fonda à la mort de Robespierre le *Journal de la liberté de la presse*, bientôt remplacé par le *Tribun du peuple*. Ayant insulté dans son journal le parti thermidorien, un ordre d'arrestation fut lancé contre lui par le Comité de sûreté générale le 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794), sur une dénonciation de Tallien qui l'accusait d'outrage à la représentation nationale. Il se cacha à Paris et ne put être arrêté que le 19 pluviôse an III. L'amnistie de brumaire an IV le rendit à la liberté. Il reprit alors la publication de son journal le *Tribun du peuple*, dans lequel il fit une propagande communiste effrénée. Dénoncé à l'accusateur public par le ministre de la justice, comme prévenu d'*avoir provoqué à la violation des propriétés*, il fut arrêté de nouveau et écroué à la Petite-Force le 17 pluviôse an IV.

Mais le parti de Babeuf n'en restait pas moins très redoutable. Composé d'ex-conventionnels terroristes et de jacobins violents, il constituait la majorité du club ou société du Panthéon. La cherté des denrées, la menace de disette, l'extrême misère qui régnait alors à Paris, tout favorisait un mouvement révolutionnaire d'autant que 4.000 jacobins venaient de s'introduire à Paris le 29 pluviôse et y renforçaient le

Je verrai demain Gregoire, qui m'a paru vous être très attaché ; je saurai l'etat des negociations ; la dernière fois que je le vis, il m'exhorta beaucoup a vous dire de reprendre vos fonctions. Il a eté a Versailles donner la confirmation ; on assure que l'on negocie fortement avec le prince de Rome. J'enverrai par le prochain courrier une procuration a Vaton (5) et vous me fairés part de vos vües d'arrangement pour l'echange et l'acquittement de vos droits legitimaires (6). Vous verrés par les papiers publics les

parti. Le Directoire effrayé ne parlait rien moins un instant que de quitter le Luxembourg et d'aller au Palais national se mettre sous la protection du Corps législatif. Il fit fermer le club du Panthéon (9 ventôse an IV), mais cette fermeture n'arrêta pas le mouvement communiste, seulement la propagande par la voie de la presse fut remplacée par une conspiration dans l'ombre, où toutes les mesures furent prises pour soulever le peuple aux cris de : *Haine aux riches ! vive la constitution de 1793 ! la liberté ou la mort !* Déjà des rassemblements séditieux se formaient ; des placards incendiaires étaient affichés, autour desquels le peuple chantait les chansons de Sylvain Maréchal :

Mourant de faim, mourant de froid,
Peuple, dépouillé de tout droit,
Tout bas tu te désoles.

Ou bien :

Soyez-en sûrs, le peuple est las,
La faim l'agite et le réveille.
Il veut du pain, non des débats.
Ventre affamé n'a pas d'oreilles.

Des émissaires avaient été envoyés dans les provinces pour révolutionner les départements. L'armée était travaillée sourdement. Un comité insurrecteur avait la haute main sur la direction des conspirateurs. On dit que Barras lui-même, bien qu'il s'en soit défendu, était de connivence avec eux. Ce qui est certain, c'est que la conspiration babouviste, comme nous l'avons vu, comprenait plusieurs conventionnels, beaucoup d'officiers subalternes et une grande partie de la légion de police. Le Directoire effrayé dénonça la conspiration au Corps législatif, qui pour premières mesures, promulgua les lois des 27 et 28 germinal contre les provocations par voies d'affiches, les attroupements et les écrits révolutionnaires. Ce même jour 28, la cavalerie chargeait un rassemblement au Pont-au-Change. Le 21 floréal an IV, les principaux conjurés étaient arrêtés. Leur procès fut porté, par suite de la complicité du représentant Drouet, devant une haute cour constituée à Vendôme. Les accusés, à l'exception de Drouet, qui parvint à s'échapper de sa prison de l'Abbaye, furent transférés dans cette ville le 10 fructidor (27 août 1796). Leur procès dura du 4 brumaire an V au 7 prairial (27 mai 1797). Babeuf et Darthé furent condamnés à mort.

Entre temps, dans la nuit du 23 au 24 fructidor an IV (9 au 10 septembre 1796), plusieurs centaines de jacobins, conduits par des ex-conventionnels, marchèrent sur le palais du Directoire et tentèrent de soulever le camp de Grenelle, favorisés, dit-on, par Barras qui, bien qu'ayant dans ses attributions la police, était à la campagne, ainsi que son collègue Rewbel. (Voy. *Babeuf et Barras*, par Paul Robiquet, dans la *Revue de Paris*, 1er mars 1896.)

(5) Pierre Vaton avait soumissionné le moulin de Courthézon, le 27 floréal an IV.

(6) Par acte passé à Avignon aux minutes de Louis Faulcon, le 24 avril 1782, Rovère aîné avait reconnu et déclaré que les droits de *légitime*, compétents et appartenant à son frère l'abbé, sur les biens de leurs père et mère, avaient été fixés et réglés

diverses resolutions prises sur les finances. Le petit se porte bien.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. Rovère.

P. S. Je reponds a Ainard. Bien des choses a Barbusse.

XXX.

Au citoyen Rovère jeune à Avignon.

Paris, le 6 thermidor an 4 de la Republique (24 juillet 1796).

Je reçois votre lettre du 28, mon cher frère, et y reponds tout de suite pour vous dire que j'envoie par le même courrier la procuration a Vaton, avec prière d'expedier le plus tôt possible. Je n'ai pu vous envoyer l'argent pour la citoyenne Chaix. Voila en divers objets environ soixante mille livres de mandats, pris sur mes economies. Les fermiers du departement de l'Isère n'ont pas fait passer la paie de la Saint-Jean ; ce qui m'a mis dans un retard bien facheux, puisqu'on ne peut plus payer en mandats, tout payement est suspendu par la revocation des articles 2 et 3 de la loi du 15 germinal (1). Quoi qu'il en soit, nous àviserons dans le temps a nous oter cette epine du pied. Voila que Cornailles (2) aura echappé aux mandats, comme il l'avoit fait aux assignats : c'est un terrible homme que ce Cornailles, car il avoit aussi echappé a une espièglerie contre-revolutionnaire, qui en eût conduit bien d'autres a la mort.

entr'eux à la somme de 12.000 livres, monnaie de France Mais comme Rovère ainé, alors marquis de Fonvielle, n'avait pas la somme à sa disposition, il s'était engagé par le même acte à en supporter à son frère l'intérêt au 4 °/. jusqu'à entière libération.

(1) Ce fut dans la séance du 28 messidor an IV (16 juillet 1796) du Conseil des Cinq-Cents que sur la proposition de Dauchy, les articles 2 et 3 de la loi du 15 germinal, spécifiant le payement obligatoire en mandats des transactions entre particuliers, furent rapportés. Les mandats n'avaient donc plus cours forcé. Chacun pouvait désormais traiter comme il lui plairait et en monnaie de son choix, les mandats ne devant plus être reçus en payement qu'au cours réel établi chaque jour par la trésorerie. (Voir *Moniteur* de l'an IV, n°° 199, 208, 201 et 303.)

(2) Voir sur ce personnage lettre VII, note 3.

Les heros de la Glacière (3) sont arrivés dans cette capitale depuis deux ou trois jours. Dom Poultier (4) a accordé sa protection a Martin Etienne (5), et l'a refusée a Charlet (6). Je crois que ces patriotissimes ne trouveront pas les choses aussi favorablement disposées qu'en vendemiaire.

Je ne peux pas joindre Marchand ; nous n'y perdons rien par le retard. Chaque jour, les amis de la constitution de 95 gagnent du terrain : vous vous en serés convaincu par les nominations des bureaux des Conseils (7). Avec de la sagesse et de la patience, nous rentrerons dans le sentier de la justice, dont on nous avoit fait sortir a coups de canon.

Faites vos arrangements pour nos echanges. Roussières m'assure que ce moulin vaudra au moins 4,000 livres de rente. Je presume que le Large vous en rendra deux. Sçavés-vous que beaucoup d'ainés de bonne maison, comme disoit un grand cy-devant baron, n'en avoient pas autant ?

(3) Les massacres de la Glacière constituent le plus sombre drame de la révolution avignonaise. Dans la nuit du 16 au 17 octobre 1791, 61 prisonniers détenus dans les prisons du Palais des papes, parmi lesquels 13 femmes, 2 prêtres et 3 enfants, furent assommés à coups de barres de fer et précipités ensuite au fond d'une tour du palais dite la Glacière. Ce massacre fut une représaille du meurtre du patriote Lescuyer qui avait eu lieu la veille. (Voy. pour les détails : P. Charpenne, *Les grands épisodes de la Révolution dans Avignon et le Comtat*, t. II : *Les massacres de la Glacière*, avec additions et notes par le Dr Victorin Laval, Avignon, 1901.)

(4) Poultier-d'Elmotte (François-Martin), né à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 31 décembre 1753, mort à Tournay (Belgique), le 6 février 1826. Successivement militaire, professeur, moine bénédictin, puis de nouveau officier, il fut en septembre 1792 élu membre de la Convention nationale par le département du Nord, devint membre du conseil des Anciens et fut réélu en 1799 au conseil des Cinq-Cents par le Pas-de-Calais. Après le 31 mai 1793, il avait été envoyé en mission dans le Midi pour organiser avec Rovère le département de Vaucluse créé par la loi du 26 juin 1793. Au conseil des Anciens il soutint énergiquement le Directoire dans son journal l'*Ami des lois*, qu'il fit paraître à partir du 1er frimaire an V et dans lequel il fit une guerre acharnée à son ancien ami Rovère, qu'il accusa d'être l'agent de l'étranger, de s'être vendu au royalisme, après avoir été à Avignon le portier de la Glacière, etc. Rovère, de son côté, lui rendait la monnaie de ses aménités dans les journaux à sa dévotion.

(5) Voir lettre XXVI, note 3.

(6) Voir lettre XXVI, note 2.

(7) Le conseil des Cinq-Cents procéda au scrutin pour le renouvellement de son bureau dans la séance du 1er thermidor an IV. Boissy-d'Anglas fut élu président ; Ruelle, Pastoret, Baraillon et Bornes, furent nommés secrétaires. Boissy-d'Anglas remplaça Pelet de la Lozère et les secrétaires sortants furent Dumolard, Soulignac, Philippe-Delleville et Leclerc, de Loir-et-Cher.

Le Conseil des Anciens avait nommé dans sa séance du 1er messidor an IV : Portalis, président ; Cretet, Mathieu Dumas, Moisset et Rabaut-Pommier. Le 1er thermidor an IV, elle nomma en remplacement Dussaulx, président ; Himbert, Durand-Maillane, Dupont de Nemours et Desgranges, secrétaires.

Je guette toujours le moment pour vous faire rendre justice (8), j'arriverai a coup sûr; mais on ne peut preciser l'epoque. Il existe une classe d'hommes qui aime infiniment les coquins et deteste les gens probes, amis des lois et de l'humanité. Je crois que notre ami Donis (9) fairoit bien de faire un voyage a Paris, nous verrions de lui procurer quelque chose. Sa presence seroit d'autant plus utile que je me suis imposé la rigoureuse privation de n'aller chés les ministres ny au Directoire; il faut que j'use de moyens indirects pour être utile a mes amis.

Quelle est donc la cause du silence du citoyen Lapeyre, qui m'aimoit tant et se fachoit de ce que je n'avois pas l'air persuadé de ses grandes assurances? La vigne et l'acqueduc? Si ces dames s'obstinent a faire les difficiles, nous pourrions changer le cours de l'antique fontaine couverte. J'ai ecrit un *ultimatum* bien poli a Lapeyre, resté sans reponse. Je vous adresse la lettre chés Donis que j'embrasse bien tendrement, ainsi que vous.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

XXXI.

Au citoyen Rovère jeune à Avignon.

Paris, le 16 thermidor an 4 de la Republique (3 août 1796).

J'etois bien en peine sur votre compte, mon cher frère, en apprenant les nouvelles horreurs commises a Aix et a Marseille par les exclusifs (1), ne recevant pas de vos nouvelles depuis

(8) Il s'agissait d'obtenir la réintégration de Rovère jeune dans les consulats.

(9) Les Donis habitaient à Avignon rue Dorée n° 11, actuellement maison Béchet. Voy. sur cette famille lettre V, note 1.

(1) Dans la séance du conseil des Cinq-Cents du 10 thermidor an IV, Siméon, député des Bouches-du-Rhône, exposa que le 1er du mois les assemblées primaires de Marseille avaient été souillées par des actes de violence et que le sang avait coulé à l'occasion de l'élection des officiers municipaux. C'est aux cris de: Vive la Montagne! Vive la constitution de 93! qu'une minorité factieuse composée de patriotes exclusifs, avait essayé d'empêcher à tout prix la liberté des votes. Dans 15 sections sur 24, les urnes furent violées et les bulletins déchirés. Trois assassinats furent commis dans les sections de Marseille et cinq dans la seule section de Mazargues (banlieue de Marseille).

A Aix, dans la nuit du 3 au 4 thermidor, trois citoyens furent assassinés sur la

quelques jours: Notre ami Donis m'a singulièrement soulagé, en m'apprenant que vous etiés a Avignon, plein de courage et de bonne santé. Je vous ai, ecrit par le general Willot (2), qui est parti hier pour se rendre a Marseille; il doit s'arrèter un moment a Avignon.

Voila la loi rendue sur le quatrième quart des biens nationaux (3). Elle a eté fortement debattue a notre Conseil; elle a passé comme par hazard. Quoiqu'interessé, je n'en suis pas faché; le brigandage étoit porté a un point trop audacieux. Je vais

promenade du cours. Le commissaire du Directoire exécutif, nommé Bernard fut blessé grièvement au bas-ventre, d'un coup de baïonnette; Mercurin, un des gardes de police, fut tué d'un coup de feu, etc. Ces assassinats se liaient aux troubles de Marseille et avaient été commis également par les exclusifs.

Le Conseil, après avoir demandé au Directoire les renseignements qu'il pouvait avoir sur ces événements, nomma une commission pour en connaître et en faire rapport. (Voy. pour les détails : séances du conseil des Cinq-Cents des 10, 16 et 17 thermidor ; *Moniteur* n°ˢ 316, 324 et 325 des 16, 24 et 25 thermidor an IV.)

(2) Willot Victor-Amédée, comte de), né à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) le 31 août 1755, mort à Choigny, même département, le 17 octobre 1823, officier dans l'armée royale avant la Révolution, fut attaché en 1791, comme aide-de-camp au général Choisy et l'accompagna dans le comté Venaissin, lorsque, en octobre de la même année, ce général reçut l'ordre d'occuper le pays nouvellement annexé. Le 7 novembre, les troupes françaises entrèrent dans Avignon et ce fut Willot, qui, après avoir pris livraison du Palais des papes, où s'était retiré Jourdan dit *Coupe-têtes*, avec ses gardes nationales, se signala par l'activité qu'il mit à faire poursuivre et arrêter cet instigateur des massacres de la *Glacière*. Willot servit ensuite avec les grades de colonel et de général de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales. La paix faite avec l'Espagne, il passa en Vendée sous Hoche, puis reçut le commandement de la 8ᵉ division avec résidence à Marseille. En mars 1797, le collège électoral des Bouches-du-Rhône l'envoya siéger aux Cinq-Cents où il se signala par son opposition au Directoire. Devenu un des chefs du parti *clichien*, il fut déporté au 18 fructidor an V avec Rovère, mais parvint à s'échapper de Cayenne le 3 juin 1798; revint en France avec les Bourbons en 1814; fut nommé chevalier de Saint-Louis le 27 novembre de la même année et fait comte le 2 mars 1816, pendant qu'il était gouverneur de la Corse.

Le général Willot nommé au commandement de la 8ᵉ division, en remplacement du général Puget-Barbentane, partit de Paris le 14 thermidor an IV, s'arrêta peu de jours à Avignon, et dès son arrivée à Marseille, fit afficher une proclamation adressée aux habitants des départements de Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var et Basses-Alpes placés sous son commandement. Dans cette proclamation, dont on lit le texte dans le n° du 6 fructidor an IV du *Journal de Marseille*, Willot annonce qu'il vient pour combattre tous les partis et faire régner la justice et la paix. Les terroristes de Marseille répondirent immédiatement à cette proclamation par un mémoire en date du 12 fructidor, dans lequel ils dénoncent le général comme vendéen, chouan et royaliste, fauteur de contre-révolution dans le midi et réclament son rappel.

(3) Dans la séance du 8 thermidor an IV (26 juillet 1796), le conseil des Cinq-Cents, après un comité secret tenu le 6, résolut que le dernier quart des biens nationaux soumissionnés d'après la loi du 28 ventôse serait payé en numéraire. Le texte de cette résolution est au *Moniteur*, n° 312, an IV. Le conseil des Anciens l'adopta dans sa séance du 13 du même mois.

prendre des arrangements pour faire face aux nouvelles obligations.

J'ai diné hier chés ces dames et M. Vatters (4). Toute la famille m'a chargé de vous dire mille choses obligeantes. Je les avois perdues de vue depuis très longtemps ; le hazard nous a fait rencontrer a diner chés un de mes collègues, et alors beaucoup de reproches de la part de la mère a la fille de n'avoir pas eté plus reconnoissante, etc.

Les fameux exclusifs, partis d'Avignon pour bouleverser Paris, sont venus a resipiscence. Le celèbre Martin (5) m'a apporté ma pipe bien humblement. Charlet (6) a tout avoué ; il a fait des revelations très utiles a la chose publique. Gardés le plus grand secret sur cet objet ; si vous entendés jaser, vous serés instruit et garderés le silence. On nous annonce du mouvement pour la feste du dix aoust (7). Nous sommes prevenus : c'est un grand point.

Je vous prie de vous tenir sur vos gardes. Le projet des meneurs cannibales de Marseille est d'exterminer tout ce qui est honnête et n'a pas volé et assassiné depuis le commencement de la Revolution.

Soyés en garde contre tous ces hommes et très retenu pour accorder amitié et protection a des hommes qui n'ont cessé de nous accuser et de nous maudire, lorsqu'ils ont cru que nous etions les plus faibles, et n'ont cessé de nous aduler lorsqu'ils imaginoient que nous pouvions leur être utiles. J'ai des raisons particulières pour vous donner ces avis. Je dois y ajouter qu'Olivier Gerente (8) s'est emparé de la correspondance, qu'il ne

(4) Personnage non identifié.

(5) Voy. lettre XXVI, note 3.

(6) *Idem*, note 2.

(7) Le 8 thermidor an IV, Chenier fit voter par le conseil des Cinq-Cents que les fêtes du 14 juillet et du 10 août seraient désormais célébrées chaque année. « Gloire immortelle, s'écria-t-il, au 9 thermidor qui a renversé la tyrannie décemvirale, mais aussi gloire immortelle au 14 juillet, premier jour de la Révolution française ! Gloire immortelle au 10 août, dernier jour du despotisme. » (*Moniteur*, n° 313, an IV.) Le 10 thermidor, le conseil des Anciens approuva cette résolution. La fête du 14 juillet devait être célébrée le 26 messidor et celle du 10 août le 23 thermidor.

(8) De Gérente, dénommé tout simplement Joseph-Fiacre, citoyen de Pernes, district de l'Ouvèze, dans le procès-verbal de l'assemblée électorale tenue à Valence du 2 au 14 septembre 1792 pour l'élection des députés à la Convention, s'appelait en réalité d'Olivier de Gérente, ainsi qu'en témoigne l'acte de son mariage, en 1781, avec Marie-Thérèse de Peyre, fille de François-Antoine, conseiller du roi, juge royal et criminel de la ville et viguerie de Beaucaire. Il était fils de Joseph d'Olivier de

me montre quasi jamais, pour avoir le plaisir de faire le faiseur. Que ceci reste entre vous et moi. Votre petit neveu commence à marcher seul ; ce qui nous amuse beaucoup. La citoyenne

Gérente et de Catherine de Salva, de Mollans en Dauphiné, et c'est à Mollans, pays de sa mère, qu'il naquit le 30 août 1844, bien que son père habitât Carpentras. Avant la Révolution, il servit dans les gendarmes de la garde du roi où il était entré sous Louis XV, en 1764 Ayant peu de goût pour l'état militaire, il l'avait quitté au bout de quelques années et s'était retiré à Pernes, dans le comté Venaissin où il fut élu premier consul. En 1775, sur la présentation du conseil de ville, le vice-légat le nomma juge-viguier. Il siégea dans lés États du Venaissin, à Carpentras, comme premier consul de Pernes. (Voir Dictionnaire de la Drôme de Brun-Durand.)

Il embrassa dès le début les principes de la Révolution et fut élu le 14 septembre 1791, membre de la Législative, et le 5 septembre 1792, député de la Drôme à la Convention (le troisième) par 423 suffrages sur 463 votants.

Voici le portrait qu'en fait l'auteur des *Mémoires en italien et en français sur la Révolution française*, t. II, p. 218, publiés à Rome en 1793 : « Possédant l'art de débiter des riens avec une emphatique facilité, suppléant au défaut d'esprit par son impudence, il sut feindre cette hypocrite popularité qui séduit la multitude et dont se couvraient tous les factieux. Son système était celui des hommes corrompus qui ne cherchent qu'à satisfaire leurs passions, en foulant aux pieds tout principe de vertu. » En réalité, l'homme valut mieux que le portrait. A la Convention il siégea toujours parmi les modérés et dans le procès du roi il vota, pour le sauver, d'abord la détention, puis le sursis. Lié avec les Girondins, il fut un des 73 députés qui, le 6 juin 1793, eurent le courage de protester contre les journées des 31 mai et 2 juin. Il fut de ce chef décrété à son tour d'arrestation et ne dut son salut qu'au neuf thermidor. Rappelé à la Convention le 18 frimaire an III, avec ses autres collègues protestataires, il fit voter le 2 pluviôse an III, la célébration d'une fête annuelle commémorative de la chute de Robespierre, par opposition à l'anniversaire du 21 janvier qu'avaient institué les terroristes. Tous les actes d'Olivier de Gerente jusqu'à la fin de la session furent marqués d'un esprit de réaction contre le terrorisme. Envoyé en mission (1794) dans les départements du Gard, de l'Hérault et de la Lozère, il se trouvait de passage à Avignon, au moment de l'arrestation du marquis de l'Estang qui y avait fomenté une insurrection royaliste, dans laquelle le représentant Boursault, alors en mission en Vaucluse, faillit périr. Olivier-Gérente contribua à ramener l'ordre dans cette ville. Sa mission dans le Midi fut du reste humanitaire et réparatrice de la terreur des agents de Robespierre.

Rappelé à la Convention le 10 vendémiaire an IV, il fut réélu au Conseil des Anciens comme député de la Drôme, mais ne cessa de s'occuper des intérêts de celui de Vaucluse et entretint une correspondance active avec tous les hommes politiques de ce département, au grand déplaisir de Rovère, qui voyait ainsi son influence s'amoindrir. Éliminé par le sort du Conseil des Anciens en mai 1797, Olivier-Gérente vint se fixer à Avignon et fut nommé président de l'administration centrale de Vaucluse et conservateur des forêts du même département. Pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire il fut membre du conseil général. L'empereur le fit baron le 8 avril 1813 et, le 13 mai 1815, Vaucluse l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours. Le 7 juillet de la même année il fut décoré de la Légion d'honneur.

La Révolution de 1830 lui rouvrit la carrière administrative. Il siégea de nouveau au conseil général de Vaucluse et en fut élu président. Il mourut à Travaillans (Vaucluse) dont il était maire, à sa campagne de Saint-Jean, le 21 juin 1837, âgé de 94 ans.

Olivier de Gérente laissa deux fils. L'aîné, Hippolyte, né à Avignon en 1782, décéda à Paris en mai 1856. Entra d'abord dans l'administration des forêts de l'État, et en

Galean-Janson (9) est-elle dans nos départements, ainsi que la citoyenne sa mère nous l'a assuré (10)?

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

XXXII.

Au citoyen Rovère jeune à Avignon.

Paris, le 20 thermidor an 4 de la Republique (7 août 1796).

J'ai reçu votre lettre du 12, mon cher frère. J'ai vu tous les soins et toutes les courses que vous avés faites pour finir notre affaire

1835, fut nommé administrateur du domaine privé du roi. Sauf une courte interruption en 1842, il représenta à la Chambre des députés l'arrondissement de Carpentras de 1837 à la Révolution de 1848 qui le rendit définitivement à la vie privée. Casimir, second fils d'Olivier-Gérente, était sous-préfet de Carpentras en 1837; il mourut à Nyons (Drôme), le 31 décembre 1847.

(9) Cornélie-Henriette-Sophie-Hortense-Louise-Gabrielle, princesse de Galéan, avait épousé Michel-Palamède de Forbin, marquis de Janson. Elle était née le 24 mars 1763, fille de Charles-Hyacinthe-Antoine de Galéan, baron des Issards et de Courtine, sire et marquis de Salerne, comte du Castellet, seigneur des Angles, et de Marie-Françoise-Henriette Trémoletti de Montpezat, née le 29 mai 1739 et mariée elle-même, le 1er septembre 1758 (Bonnet et Pastour, notaires à Avignon).

La maison de Galéan, originaire de Toscane, était venue s'établir à Avignon en 1352 et avait formé trois branches : Galéan, seigneurs de Vedènes et depuis barons des Issards; Galéan, barons de Vedènes et depuis ducs de Gadagne; Galéan, seigneurs du Castellet, de Cadarache, marquis de Salerne, ducs de Galéan, princes romains et du Saint-Empire, devenus aussi barons des Issards par l'extinction de la première branche et le mariage de Charles-François de Galéan, seigneur du Castellet, avec Lucrèce-Gabrielle de Galéan des Issards (28 mars 1668).

Charles-Hyacinthe-Antoine de Galéan précité, était né le 18 septembre 1737 du mariage (1731) de Charles-Hyacinthe de Galéan, marquis de Salerne et des Issards (mort le 17 août 1754), et de Madeleine Yolande-Adélaïde-Charlotte-Félicité (décédée en 1743), fille de Gaspard-Palamède de Forbin, seigneur de la Barben.

Le même, d'abord grand-maître de la maison du prince-électeur Palatin, fut créé prince romain avec toute sa descendance masculine par le pape Clément XIII (1759) et prince du Saint-Empire romain, *avec tous ses descendants des deux sexes*, par diplôme de l'empereur François Ier du 15 septembre 1761. Depuis, il signait prince Galaén des Issards, et c'est en vertu de ce titre transmissible que sa fille, après son mariage avec le marquis de Forbin-Janson, signa à son tour marquise de Forbin-Janson, princesse de Galéan.

Armes des Galéan : « *d'argent à une bande de sable remplie d'or, accompagnée de 2 roses de gueules*. Pour cimier : *un lion d'or* ; devise : *ab-auice sœvior ibit*. (Dictionnaire de la noblesse de la Chenaye-Desbois.)

(10) Il résulte de la note précédente que la mère de la citoyenne Forbin-Janson était Marie-Françoise-Henriette Trémoletti de Montpezat, fille elle-même de Jean-Joseph-Paul-Antoine Tremoletti, duc de Montpezat-lez-Uzès en Languedoc, baron de Montmaur en Dauphiné et de Marie-Justine-Espérance d'Agoult-Montmaur.

du moulin. Je presumois qu'il seroit evalué plus haut ; voila une partie du prix, nouvellement decreté, payée par anticipation. Il faudra que vous me fassiés passer une note exacte de ce que nous devons encore, pour que je me mette en règle et a l'abri de toute decheance, l'affaire etant très bonne et pouvant être portée au moins a quatre mille livres de rente, avec quelques reparations, et l'assurance d'avoir son revenu malgré la grêle, le vent et la gelée.

Vos propositions, mon cher ami, sont inadmissibles. Je ne puis joindre Marchand, et je ne pourrai en venir a bout que lorsque les anarchistes seront tout a fait terrassés. Je vous ai dit dans ma precedente que j'evaluerai votre portion du Large (1) a deux mille livres et le moulin quatre, ce qui vaut six; jugés si ma portion vaudroit mieux. Souvenés-vous dans quel etat j'ai trouvé la succession de nos pères. Vous parlés des sacrifices que vous avés faits : je ne les dispute pas, mais je sçais aussi que pendant mon

(1) Voici sur ce domaine quelques détails complémentaires de ceux qui ont été donnés, Lettre I, note 4.

« Le 8 germinal an III, Jacques-Nicolas Levillain, négociant à Paris, rue de Bussy, n° 151, vend à Simon-Stylite Rovère, vice-consul de la République à Livourne, demeurant à Paris, rue de Grenelle, 103, la moitié appartenant au dit Levillain : 1° d'une grange avec son tènement de terre appelé le Large, etc.; 2 d'une terre de même origine (les Dominicains d'Avignon), bordée de muriers, ayant une allée de saules, sise au terroir de l'Isle, etc. (Lettre I, note 4.)

« Cette moitié de terres appartient à Levillain comme propriétaire, conjointement avec René-Joseph Marchand, de la totalité d'icelles, au moyen de la vente qui leur en a été faite par Raymond Verninac et Fleury Gombault, suivant contrat passé devant Ballet (?) notaire à Paris, le 15 brumaire dernier ; lesquels Verninac et Gombault s'en étaient rendus adjudicataires au Directoire du district d'Avignon, suivant procès-verbal du 24 ventôse de l'année dernière, comme propriétés nationales. »

Par ce même acte du 8 germinal an III, il est dit que Rovère Stylite paye à Levillain pour prix d'achat de sa moitié, 11.500 livres en assignats et qu'il s'engage en outre, à remettre chaque année, un mois après la récolte, à Levillain et à son épouse Catherine d'Espagne, en tel endroit qu'il désignera à Avignon, la quantité d'au moins 300 bouteilles de vin cru, de la terre présentement vendue ou de deux tonneaux, valeur évaluée à cent livres par an. Cet acte fut transcrit en entier, le 27 prairial an VII, au bureau des hypothèques d'Avignon, où on peut encore le consulter.

Telle est l'origine exacte de la propriété qu'avait Rovère jeune de la moitié du domaine du Large. Quant à la seconde moitié, celle appartenant à Marchand, qu'il convoitait si ardemment, afin de posséder la totalité, disons tout de suite que, malgré les belles assurances que lui donne son frère dans ses lettres, elle lui échappa. Par acte en effet du 15 vendémiaire an VII (6 octobre 1798), ledit René-Joseph Marchand, demeurant à Paris, rue de Sèvres (?) n° 1292, vendit sa part indivise, au prix de 17.800 livres, à André-Joseph Taffin, rentier à Paris, boulevard de la Madeleine, n° 243, avec jouissance à compter du 1er floréal prochain. Cet acte de vente se trouve également transcrit au bureau des hypothèques d'Avignon.

procès avec Barret (2) et depuis la Revolution, je n'ai cessé de disputer le terrain a la pointe de l'epée et que si je suis parvenu a quelque chose, j'en ai eté le principal artisan. Souvenés-vous que dans un partage il ne faut tout vouloir.

Par la nouvelle loi, les cessions de biens nationaux ne doivent point de droit d'enregistrement ; ainsi, nous nous arrangerons, quand vous voudrés, aux conditions que j'ai acquiessées après votre lettre du dit. Je n'ai pas entendu parler d'une reforme des commissaires des guerres ; il s'agit d'une loi relative a leur orga-

(2) François de Saint-Marc, âgé de 83 ans, dernier héritier d'une famille de robe d'Aix-en-Provence, retiré à Bonnieux, avait, par son testament mystique du 12 août 1765, constitué pour héritier universel Ripert de Baret, son parent résidant à Apt. Dès que les Rovère, qui se prétendaient aussi parents à un degré plus rapproché du testateur, eurent connaissance de ce testament, ils accusèrent Barret de captation d'héritage, enlevèrent le vieux Saint-Marc de son domicile de Bonnieux (17 mars 1770) et le conduisirent chez un notaire d'Orgon, où à la fois par menace et par persuasion, ils lui extorquèrent un acte en bonne forme par lequel le sieur de Saint-Marc faisait donation solennelle et irrévocable de tous ses biens fonds à Joseph-Stanislas-François-Alexis de Rovère-Fontvielle, son cousin, à la seule charge pour le donataire et sa postérité, de porter le nom et les armes du sieur de Saint-Marc. (Note aux minutes de Rostand, notaire à Orgon, le 21 mars 1770.) Mais, le même jour, Ripert de Baret, l'héritier évincé, porta plainte contre l'enlèvement criminel du vieillard et la donation que Rovère lui avait arrachée. Il s'ensuivit un procès qui fut porté successivement devant le lieutenant-criminel de la sénéchaussée d'Avignon — c'était pendant l'occupation française — et devant le Parlement d'Aix. Ce dernier, par ses arrêts des 27 février et 15 juin 1771, déclara qu'il y avait eu enlèvement fait par violence de la personne du sieur de Saint-Marc et captation de donation et décréta les Rovère père et fils, de prise de corps. Ceux-ci en appelèrent en cassation à Paris pour vices de forme. De part et d'autre, on prit les meilleurs avocats. Le fameux Portalis plaida pour Ripert de Barret, Mᵉ Demours de Paris pour les Rovère-Fontvielle. Il y eut des arrêts contradictoires, des ajournements, mais enfin en 1775, intervint sentence définitive du Conseil d'État du roi, déboutant Rovère-Fontvielle fils de toute prétention sur la succession du sieur de Saint-Marc et le condamnant à tous frais et dépens.

« Cette succession, dit un contemporain (*Histoire de la Révolution d'Avignon*, Rome 1793, en italien et en français), Rovère avait cherché à l'enlever en corsaire, mais il n'en retira d'autre fruit que d'avoir consommé sa propre fortune à la poursuite de celle qui lui échappa et d'avoir été décrété de prise de corps avec son père et sa mère qu'il avait entraînés dans ce forfait. »

Ajoutons toutefois que si Rovère perdit l'argent, il garda du moins le titre et qu'il parut désormais dans le monde, sous le nom de marquis de Fontvielle-Saint-Marc, donnant ainsi l'illusion d'une parenté authentique avec une famille des plus considérables et des plus considérées de Provence, qui comptait encore à cette époque, de nombreux magistrats au Parlement d'Aix et notamment le procureur-général baron Ripert de Monclar-Saint-Marc.

Voir sur ce procès retentissant : 1° Mémoire instructif pour le sieur de Barret de la ville d'Apt, contre le sieur de Fontvielle de la ville de Bonnieux, sur l'instance en cassation pendant au conseil de Sa Majesté, des arrêts du Parlement de Provence des 27 février et 15 juin 1771. (*Signé* : Portalis, avocat.)

2° Précis pour le sieur de Fontvielle-Saint-Marc contre le sieur Ripert de Barret par Mᵉ Demours, avocat. (Paris, 1775.)

nisation (3). J'ai preparé sur cet objet une opinion ; je m'informerai plus exactement de ce que l'on compte faire, mais je peux vous assurer qu'il n'y a ni loi, ni arrêté du pouvoir executif. Je serai très charmé d'être utile au citoyen Sartelon (4), que je connois sous les rapports les plus avantageux. Quant aux acquisitions, je crois que la prudence exige d'aller pas a pas ; il faut terminer le payement du moulin ; nous verrons ensuite ce qu'il y aura a faire. Les biens de M. d'Entrechaux (5) sont grevés d'une infinité d'hypoteques et sont une fourmilière de procès : il faut donner dans des affaires nettes. Je crois que le payement du quatrième quart au cours faira deguerpir beaucoup d'accapareurs.

Je suis charmé que les citoyens Trie, Guion et Guerin (6)

(3) Le corps des commissaires des guerres était régi par la loi du 28 nivôse an III. Dans la séance du Conseil des Cinq-Cents du 14 thermidor an IV, Savary, député de Maine-et-Loire, présenta un projet de réorganisation de ce corps qui fut renvoyé à une commission spéciale. C'est à ce projet de loi que Rovère fait allusion. Mais ce projet dormit longtemps dans les cartons et ce ne fut que bien plus tard, le 23 fructidor an VII (9 septembre 1799) qu'une loi réorganisa le corps sur de nouvelles bases.

(4) Sartelon (Antoine-Léger), né à Tulle (Corrèze), le 16 octobre 1770, était en l'an IV commissaire des guerres de la 8e division, en résidence à Avignon et y était employé comme garde-magasin des subsistances militaires. Il s'y trouvait encore l'année suivante, à l'époque des sanglantes journées de pluviôse et mérita les éloges du général Tisson pour sa belle conduite et le courage qu'il montra. Employé ensuite à l'armée d'Italie, il fit plus tard la campagne d'Égypte, d'abord comme commissaire des guerres, puis comme ordonnateur. Sous l'Empire, il fut employé comme commissaire ordonnateur de la grande armée et fit en la même qualité les dernières campagnes de Napoléon.

Député de la Corrèze au Corps législatif de 1814 à 1817, il ne fut pas réélu en 1818 et fut compris dans l'organisation du corps de l'intendance avec le grade d'intendant militaire. Il mourut à Châlons-sur-Marne où il était intendant de la 2e division, le 2 novembre 1825.

(5) Personnage non identifié, appartenait peut-être à la famille d'Entrechaux d'Aix, annoblie en la personne de Joseph-Gerfroy d'Entrechaux, reçu conseiller au parlement de Provence le 5 janvier 1715 ; ce pourrait être cet Entrechaux, ancien officier de marine, qui déclara adhérer à la protestation faite par la noblesse de Provence, dans son assemblée du 20 janvier 1789.

(6) Trie (Jacques), originaire de Lyon, ex-procureur de la Chartreuse de Portes, fut nommé vicaire-général de l'évêque constitutionnel du Gard, le 1er août 1791. Il en fut aussi pendant quelque temps le premier secrétaire. Un des membres fondateurs de la Société populaire de Nimes (13 novembre 1791), il en devint bientôt le président. Le 15 frimaire an II, il abdiqua ses fonctions ecclésiastiques et son titre de vicaire épiscopal. Il était alors âgé de 61 ans. Entre temps, l'ex-chartreux avait fait plusieurs séjours à Avignon, notamment en février 1791, époque à laquelle il avait été délégué avec Corbeau, capitaine d'artillerie, par la Société des Amis de la constitution de Valence, pour faire rapport sur les troubles d'Avignon et du comté Venaissin. On peut lire ce rapport qui porte la date du 4 mars 1791, dans le ms. de la Bibliothèque d'Avignon, n° 2538, fol. 159. Philippe Labaume, qui s'intitule le *Véridique*, dit de lui (*Idem*, ms. n° 2960), à propos de sa mission à Avignon : « Trie le petit, qui s'insinue partout

soient aux bons principes ; nous en avons besoin pour maintenir la tranquillité dans notre departement.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. Rovère.

XXXIII.

Au citoyen Rovère jeune à Avignon.

Paris, le 26 thermidor an 4 de la Republique (13 août 1796).

Je vous fairai passer, mon cher frère, une procuration pour affermer le moulin de Courthezon. M. de Roussières me garantit que sa valeur sera portée á quatre mille livres, qu'il se charge d'être notre surveillant ; il nous conseille de ne l'affermer que

et prétend faire l'important à l'ombre de Corbeau son compagnon. » Pendant le séjour des Marseillais à Avignon, Trie fut arrêté, incarcéré et fut du nombre des 32 prisonniers qu'ils firent conduire dans les prisons de Marseille dont ils ne sortirent qu'à l'entrée du général Carteaux dans cette ville, le 25 août 1793. Il retourna alors à Nimes, puis vint à Avignon, ou dès le mois de pluviôse an II, nous le trouvons membre du directoire de ce district. Il sut y faire ses affaires, si ce que nous en raconte Agricol Moureau est vrai : « Trie, dit-il, était prêtre et moine, vicaire général de l'évêque du Gard. Il vint un jour me trouver au Département. Le métier de prêtre ne vaut plus rien, me dit-il, faites en sorte de me faire avoir du pain. — Je lui offre une place de 1.800 livres. Sur ces entrefaites, Rovère lui propose une place d'administrateur au district. Il opte pour cette dernière et préfère ainsi 1.200 à 1.800 livres de traitement. C'est beau de la part d'un moine, mais attendez, le moine va reparaître. Simple commis au département, il n'eût pas présidé aux ventes des biens nationaux, à leur dilapidation, à leur vente frauduleuse faite à ses amis au-dessous de leur valeur. Il n'eût pas acquis une honnête fortune. » Il était en effet président du district d'Avignon, lorsque le 14 floréal an II sur un ordre du représentant Maignet, il fut arrêté et écroué aux prisons du Palais pour malversations dans l'adjudication des biens nationaux. Il fut élargi par un arrêté du Comité de salut public du 29 thermidor an II et il était directeur de la poste aux lettres à Avignon, emploi auquel il avait été nommé le 8 brumaire par le représentant Goupilleau, successeur de Maignet, lorsque un arrêté du Directoire exécutif du 16 nivôse an IV, en fit un des administrateurs du département de Vaucluse.

— Guion, natif de Sault, fut nommé le 9 brumaire an III membre du district de Carpentras. Il était antérieurement procureur de la commune. Il fut nommé administrateur du département de Vaucluse par arrêté du Directoire exécutif du 16 nivôse an IV. A la même époque son fils était commissaire des guerres à l'armée d'Italie.

— Guérin, originaire de Carpentras, était en vendémiaire an IV conducteur en chef des charrois à Avignon, lorsque le même arrêté du Directoire exécutif du 16 nivôse an IV le nomma administrateur du département de Vaucluse.

pour une année; je crois même qu'il seroit prudent de prendre quelques pots de vin. Vous êtes prudent et sage, sur les lieux, et vous fairés tout pour le mieux. Je vais passer chés le notaire pour faire rediger la procuration.

Je vais chercher les papiers du Reverend Père Trie (1); il sera peut-être un peu difficile de trouver ses lamentations, mais je voudrois bien a mon tour que l'on me fit payer mes honoraires de 91 et 92 auprès de l'Assemblée legislative. Vous aviés fait des demarches dans le temps auprès de la première commission; j'en avois fait nommer une seconde par decret de la Convention, Magnon (2) en etoit membre ; quelques operations ont eté entamées. Ce seroit une excellente affaire de venir a bout de se faire payer une dette aussi sacrée et aussi ancienne.

Je ne puis pas venir a bout de voir M. Marchand. Tant que les exclusifs auront quelques esperances, je ne pourrai le rejoindre. Alors, il pourra se departir de la moitié de son acquisition.

Je vais m'occuper de l'affaire qui interesse M[me] de Grammont (3), le cy-devant recteur Pieracchi (4), appelé M. le comte,

(1) Voir lettre précédente.

(2) Cette commission fonctionna sous Jean Debry, représentant du peuple, envoyé en mission dans la Drôme, l'Ardèche et Vaucluse (an II). Jean Debry avait amené avec lui Magnon comme secrétaire en chef.

(3) André-Joseph-Hippolyte de Gramont-Caderousse avait épousé en 1779 Marie-Gabrielle de Sinéty. Il était fils de Marie-Philippe-Guillaume de Gramont, qui ayant recueilli en 1767 les biens de la maison d'Ancezune, parmi lesquels était le duché de Caderousse, porta le premier le titre de duc de Gramont-Caderousse.

La maison de Gramont établie en Dauphiné depuis le milieu du XV[e] siècle, avait été titrée marquis de Vachères par lettres-patentes de juin 1688.

Emmanuel de Gramont, duc de Caderousse, fils de André-Joseph-Hippolyte et de Marie-Gabrielle de Sinéty, fut maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Il décéda en 1841.

Les Gramont-Caderousse avaient leur hôtel à Avignon au n° 24 du Plan de Lunel.

(4) Pieracchi (Christophe), né à Pise, de famille noble, fut nommé recteur du comté Venaissin par bref du pape du 20 mars 1787. Il se trouvait alors en France depuis plus de 12 ans. Il y était venu en qualité d'auditeur de la nonciature auprès du nonce apostolique Joseph Doria et quand celui-ci quitta la cour du roi de France pour retourner en Italie, après avoir été promu cardinal en 1785, Pieracchi resta seul chargé de la nonciature. Il ne vint prendre possession de son nouveau poste à Carpentras qu'à l'arrivée à Paris du nouveau nonce, en novembre 1787. D'importantes négociations l'ayant rappelé à Paris, il y retourna vers le milieu de janvier 1788, tout en conservant son titre de recteur du comté Venaissin. Son absence ne fut d'ailleurs que momentanée, et le 22 septembre 1789, il revenait définitivement à son poste. Son séjour à Paris n'avait pas été inutile pour les intérêts du Comtat. Grâce à ses démarches, il avait pu garantir cet État de l'augmentation que les fermiers généraux de France voulaient établir sur le prix du sel qui se consommait dans les États pontificaux de France, sous prétexte que les habitants de ces deux pays fournissaient en contrebande du sel aux provinces françaises voisines. Ainsi

est ici en qualité de ministre plenipotentiaire du pape. Dites bien des choses au citoyen Gasquy (5), auquel je prends le plus vif interest.

La citoyenne la Saulais (6) et plusieurs autres personnes de notre connoissance vous saluent et se plaignent de votre silence,

échoua définitivement la tentative que les fermiers généraux poursuivaient avec acharnement depuis 1786. Quand Pieracchi quitta Paris, la capitale et la province étaient en grande fermentation relativement à la nouvelle constitution que l'Assemblée nationale voulait donner au royaume. Les esprits n'étaient pas moins agités à Avignon et dans le Comtat où l'on réclamait aussi des réformes et tandis qu'Avignon s'arrachait brutalement à la domination pontificale, le Comtat rêvait d'avoir, comme en France, ses États généraux. Pieracchi ne put empêcher que, malgré la défense du pape, ceux-ci ne s'assemblassent sous le nom d'assemblée représentative (24 mai 1790). Le zèle qu'il mit à maintenir la paix dans le pays, même en faisant des concessions qui furent blâmées à Rome, fut en pure perte. On ne tint pas davantage compte du service qu'il avait rendu aux habitants en obtenant du Saint-Siège l'envoi de blé d'Italie dans cette période calamiteuse. On lui fit un grief d'avoir prohibé les attroupements, d'avoir créé une garde dont il avait été nommé généralissime, d'avoir augmenté le nombre des cavaliers de maréchaussée destinés à maintenir l'ordre. On l'accusa d'avoir mis tout en œuvre pour contrarier le vœu du peuple, en refusant de demander à la cour de Rome d'autoriser la tenue de l'assemblée représentative. Il fut contraint de se justifier sur ces divers chefs d'accusation présentés contre lui dans la séance de cette assemblée du 25 octobre 1790, où il fut du reste proposé de supprimer le tribunal de la rectorie et d'inviter Pieracchi à sortir du Comtat dans les trois jours. Cette suppression fut en effet votée le lendemain 26, mais par application de la *Déclaration des droits de l'homme*, le recteur dépossédé fut autorisé à rester comme simple particulier dans le Comtat ou à s'en retirer purement et simplement.

Dans la séance du 27 octobre, lecture fut faite des réponses écrites de Pieracchi aux imputations calomnieuses dont il était l'objet. Elles parurent convaincantes à l'assemblée, qui le 29 déclara *unanimement* qu'il n'y avait pas lieu à inculpation contre lui. Mais la situation s'aggravant chaque jour, Pieracchi prit le parti de quitter Carpentras et se retira provisoirement au couvent des Minimes d'Aubignan (24 décembre 1790), sis à une petite distance de Carpentras, pour y attendre les événements. Le 10 janvier 1791, à la nouvelle qu'une troupe partie d'Avignon venait assiéger Carpentras, il se transporta dans le village de Bouchet, sur les limites du haut Comtat, puis successivement à mesure que la révolution comtadine devenait plus menaçante, à Montélimar et à Chambéry. C'est de cette dernière ville que le 5 mars, il lança une protestation solennelle contre tous les actes faits ou qui pourraient être faits dans le comté Venaissin et à Avignon, contre les droits de la souveraineté pontificale. Il partit ensuite pour l'Italie.

Pieracchi fut le dernier recteur du comté Venaissin La rectorie de cette province avait duré 516 années, de 1274 à 1790. Mais on voit par cette lettre que le rôle politique de Pieracchi ne finit pas avec elle.

(5) Gasquy (Vincent-Marie-Xavier), homme de loi, avait été porté sur la liste des émigrés du département de Vaucluse dressée le 4 prairial an II. Il en fut rayé par arrêté du Comité de législation du 10 messidor an IV, grâce aux pressantes sollicitations de Rovère.

(6) Le marquis de La Saulais avait fait partie de l'armée de Condé pendant l'émigration et fut fait grand'croix de Saint-Louis le 20 janvier 1801. Cette famille appartenait à la noblesse de Bretagne.

entre autres le pauvre Grimaud (7), qui attend avec impatience votre reponse.

Mandés-moi, comme je vous l'ai dit, la note precise de ce qu'il est du pour le quatrième quart.

Adieu, mon cher frère, je vous embrasse de tout mon cœur.

Signé : J.-S. Rovère.

XXXIV.

Au citoyen Rovère jeune à Avignon.

Paris, le 4 fructidor an 4 de la Republique (21 août 1796).

Je comptois vous faire passer aujourd'hui, mon cher frère, la procuration que vous m'avés demandée : les lambineries des gens d'affaires de Paris me forceront d'attendre le prochain courrier.

J'ai vu M. Roussières, qui m'a donné l'etat ancien et nouveau du moulin ; il etoit affermé cinq mille livres avant la Revolution et quinze cent livres actuellement. M. de Modène (1) s'etoit refusé aux reparations les plus urgentes ; il s'agira de le reparer et de le mettre sur le pied des moulins de Sorgues avec des bluttoirs,

(7) Personnage non identifié.

(1) François-Charles de Raymond de Mormoiron, comte et marquis de Modène, né en 1734, entra dans la diplomatie dès l'âge de 17 ans. Attaché d'abord aux ambassades de Madrid et de Venise, il devint ministre plénipotentiaire en Allemagne en 1762 et en Suède au mois de mai 1768. Au moment où éclata la Révolution, il était gentilhomme du comte de Provence, et gouverneur du palais du Luxembourg à Paris. Il avait épousé le 3 octobre 1773, une filleule de Louis XVI, Philippine-Louise-Christophe de Lieurray, fille de Jean-Baptiste baron de Lieurray et de Marie-Charlotte de Mezières. Pendant l'émigration, le comte et marquis de Modène suivit le duc de Provence en Prusse et y mourut en 1799, laissant deux fils, l'aîné Gabriel qui se fit naturaliser russe, et le cadet Amédée-Hippolyte-Joseph-Charles-Chrysanthe, né le 5 avril 1777 et mort au château de Verneuil en Touraine, le 29 novembre 1860. Il était chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur et ancien maréchal de camp.

Modène est une petite commune de 188 habitants, à 9 kilomètres de Carpentras. François-Charles de Raymond de Mormoiron précité rendit hommage au pape pour la terre de Modène, le 13 juin 1781. La famille de Raymond de Mormoiron-Modène, quand elle ne résidait pas à Paris, habitait Carpentras, rue Dorée, dans son hôtel qui depuis a appartenu successivement aux marquis de la Valette et Brassier de Jocas. (Voir J.-L. Prompsault, *Histoire de Modène*, Carpentras, 1883.)

ce qui nous assurera un rapport au moins de quatre mille livres.

D'après votre lettre enonciative de divers objets importans, delaissés par les soubmissionaires depuis la loi du payement au cours, j'ai parlé a Combes (2); il m'a autorisé et prié de vous ecrire d'arrêter tout ce qu'il y auroit de beaux et bons objets, que l'argent ne manqueroit pas et que nous nous entendrions pour la partie d'interest respectif. Je sens que vous me fairés l'objection qu'il seroit assés imprudent de mettre sur nos têtes ces differentes soubmissions; vous pouvés vous entendre avec Vaton et tel autre, m'envoyer sans delai la note des objets, la manière dont vous aurés traité et les procurations dont vous aurés besoin. Je crois qu'il n'y a pas a balancer et qu'il faut agir avec celerité.

Souvenés-vous bien de ne pas vous laisser duper pour l'echange du moulin; Roussières, qui s'entend aux affaires, m'a assuré que c'etoit une excellente possession, qui ne peut être endommagée, ni contrariée par aucun evenement. Vous verrés les nouvelles par les papiers publics : nous sommes toujours a lutter contre les coquins.

Trie m'a ecrit ; je lui ai repondu ; ces messieurs ne sçauroient plus mal faire que de nommer au departement un intriguant appelé Lefebvre (3), le denonciateur de tous les gens honnêtes, le

(2) Personnage non identifié.

(3) Lefebvre (J.-Louis) qu'on dit originaire de Mazan, dans l'ancien comté Venaissin, aurait été d'abord valet de l'abbé de Sade qui lui aurait appris à lire et à écrire. Après la mort de cet abbé, il serait passé dans les bureaux de M. d'Albertas à Aix, dont il serait devenu l'homme d'affaires. Pendant la Révolution, il fut tour à tour jacobin et royaliste, suivant que son intérêt ou les circonstances l'exigeaient. En 1793, il fut désigné par le Comité de salut public pour faire une enquête dans les départements de la Drôme, de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône sur l'état du commerce, de l'agriculture et des arts et rechercher les moyens de les faire fleurir dans ces départements. Parmi les idées utiles qui lui furent présentées, il fut surtout frappé des avantages considérables qui résulteraient de la construction d'un canal déjà anciennement projeté par l'ingénieur Antoine d'Allemand (1717) qui, dirigé de Saint-Chamas, en Provence à Donzère, en Dauphiné et alimenté par les eaux du Rhone et de la Durance, donnerait quarante lieues de navigation et arroserait environ 310.000 hectares de terres. Lefebvre reprit ce projet qu'il fit sien et l'exposa dans une brochure intitulée : *Mémoire en forme de rapport sur un canal de navigation, adressé au ministre de l'intérieur par le citoyen L. Lefebvre, commissaire du Directoire exécutif, imprimé en exécution d'un arrêté de l'administration du district de Carpentras, d'après une pétition de la Société populaire de cette ville.* Carpentras, J.-A. Proyet, 1793, in-4° de 13 pp. Par suite des circonstances troublées de cette époque, aucune suite ne fut donnée à ce projet, mais le mémoire donna à son auteur dans le département de Vaucluse une notoriété qui favorisa ses ambitions politiques. Devenu

flagorneur de Freron et des satellites. J'en ai ecrit a Trie et lui ai indiqué la voye qu'il devoit prendre pour être payé.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

XXXV.

Au citoyen Rovère jeune à Avignon.

Paris, le 6 fructidor an 4 de la Republique (23 août 1796).

J'ai reçu votre lettre du 21 thermidor, mon cher frère, datée de

patriote modéré au 9 thermidor (a), il fut après le 13 vendémiaire an IV, donné pour adjoint au représentant Fréron dans sa seconde mission dans le midi.

Delestrac, membre de l'administration du département de Vaucluse, ayant donné sa démission, Payan de la Coste, ci-devant agent national du district d'Apt, fut nommé à sa place (6 messidor an IV); mais sur son refus formel d'accepter la charge, les administrateurs, contrairement au sentiment de Rovère, désignèrent pour le remplacer Lefebvre (6 thermidor an IV), qualifié de propriétaire de la commune de Mazan (Vaucluse). Il fut installé le 3 frimaire an V. On peut lire de Lefebvre (ms. n° 2545 de la Bibliothèque d'Avignon, p. 217) un discours qu'il prononça le 9 thermidor an V, comme administrateur du département, en commémoration de la chute de Robespierre. Il fut depuis cette époque considéré par les patriotes exclusifs d'Avignon comme vendu au royalisme. On lit par exemple dans un mémoire qui a pour titre : ***Les républicains avignonais traduits devant le tribunal criminel de la Drôme, au peuple français pour la deuxième fois*** (Valence, 3 messidor an V), ce portrait de Lefebvre : « Depuis sa dernière arrivée de Paris, il a mis le trouble dans Avignon. Sans fortune, sans parents, sans domicile, cet intrigant ambitieux a voulu jouer un rôle et a réuni autour de lui la brillante jeunesse ; il a relevé son espoir abattu, lui a promis les secours de son esprit et quand il est parvenu à se faire un parti composé de l'écume de la société tels que les Carrière, les Biscornette, les Rachet, les Matafan, les Anrès et les Blahié (b), il n'a plus gardé de mesure. Aujourd'hui Noël Bertrand est assassiné par ses sicaires, demain c'est Peyre et il propose audacieusement à l'administration centrale où il est tombé de crimes en crimes, d'appeler dans Avignon les bandes sanglantes de Jehu du haut Comtat. Il a échoué pour représentant du peuple ; caméléon politique, etc. . » (Bibliothèque d'Avignon, ms. n° 2995, pièce 24.) Lefebvre devint sous le consulat sous-préfet de Verdun. Il occupait ce poste en l'an XII, époque où il publia un écrit sur l'***Étude de l'éloquence***. On croit qu'il est mort à Paris ou dans les environs. Voir sur Lefebvre outre les sources déjà signalées, l'appréciation de Raphel, président du tribunal criminel de Vaucluse en l'an IV : Ms. de la Bibliothèque d'Avignon n° 2510.

(a) Voir l'autobiographie de Lefebvre, dit *Pol-de-fer*, dans l'opuscule intitulé : ***Justice contre Maignet, destructeur de Bedouin*** (12 germinal an III, ms. à la bibliothèque d'Avignon, n° 2544, p. 437).

(b) Fougueux royalistes avignonais.

Bonnieux. Je vous envoie la procuration (1) que vous desirés, avec laquelle vous traiterés avec Ferrier. Je vous prie d'observer dans la location que vous lui fairés, de ne pas obstruer le point visuel, tendant de la grande route a la grande porte interieure du batiment, traversant les ecuries actuelles, etant resolu a faire l'entrée dans cette direction, au lieu de celle des anciens possesseurs, qui l'avoient dirigée devant leur eglise. Vous pourrés provisoirement lui ceder les batiments qui lui seront necessaires, ainsi que les ecuries, en attendant qu'il ait bati ; et c'est sur cette designation que je vous prie d'observer ma direction pour l'avenue que je veux faire.

Le citoyen Grienet (2) doit partir au premier jour ; vous aurés aussi des arrangements à faire pour un moulin a garance, dont je crois vous avoir envoyé depuis votre arrivée les plans. En cas que je me trompe, il vous les soumettra et vous arrangerés le tout pour le mieux. Dans la maison de fermier, je crois, comme vous me l'observés precedemment, qu'il n'y a pas de meilleur moyen pour tirer parti de cette maison, que d'y etablir divers objets de manufactures.

Je vous reitère les instances de Combes pour quelques biens nationaux importans et productifs.

J'approuve vos reflexions sur le culte et vos observations sur la situation politique de nos departements. J'ai bien recommandé au general Willot de frapper sur les extrêmes des deux partis qui m'ont toujours paru egalement a craindre. Mme de la Saulais (3) et sa mère me chargent de vous dire mille choses amicales. J'ai diné chés elles avant hier. Mme la Grave (4) est a la campagne a soigner sa nièce qui a accouché d'une fille. Ce pauvre chevalier de Savornin se trouve mort, sans meubles, sans argent, sans hardes, et devant des arrerages a la ditte demoiselle, entendons-nous, des arrerages d'argent : c'est une singulière comedie que ce monde. J'ai fait proceder hier a la levée des scellés du defunt Rien de plus risible que cet inventaire ; cependant l'aveugle Savornin doit s'estimer bien heureux d'avoir les Isles d'Hyère et

(1) La procuration dont il s'agit fut donnée par devant Gibert et Mathieu, notaires à Paris, le 4 fructidor an IV. Par cet acte, Rovère constituait son frère procureur général pour tous achats de biens, fermages, locations, etc.

(2) Personnage non identifié.

(3) Mme de la Saulais, non identifiée.

(4) Mme de la Grave, personnage non identifié, mais qui pourrait être l'écrivain de ce nom, romancière des plus fécondes, auteur d'un grand nombre de romans publiés sous le Directoire et pendant le Consulat et l'Empire.

les biens de Villeneuve : un homme adroit les eût achetés facilement. Quinze jours avant sa mort, Chiappe (5) voulait les acheter.

Vous aurés peut-être trouvé encore a Avignon le general Willot, porteur d'une lettre pour vous : c'est un brave homme ; son voyage nous avoit continuellement fait peine par les bruits que les exclusifs faisoient courir de sa mort.

Vous verrés par les papiers publics comme quoi divers ministres extraordinaires ont eté congediés (6).

N'oubliés pas mes provisions d'epautes (7), de lentilles, de pois chiches ; Ferrier se chargera de me faire parvenir le tout par ses charretes. Adieu, mon cher frère, je vous embrasse de tout mon cœur.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

(5) Chiappe (Ange-Marie), né à Sartène (Corse) le 30 avril 1766, décédé à Paris le 18 juillet 1826. Il était controleur des actes à Sartène, lorsque, le 5 juin 1789, il fut élu suppléant du Tiers aux États-Généraux pour la Corse. Successivement officier municipal, chef de bataillon de la garde nationale, membre du Directoire du département de la Corse, il fut élu par le même département député à la Convention nationale le 17 septembre 1792 Il siégea parmi les modérés et, dans le procès du roi, vota pour la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix Ennemi prononcé des jacobins, il proposa, dans la séance du 20 avril 1793, de déclarer que les 22 membres de la Gironde dénoncés par les sections de Paris n'avaient pas cessé de mériter la confiance de la Convention.

Après le 9 thermidor, il fut envoyé en mission dans le Midi, où il comprima énergiquement les terroristes. A la Convention, il vota l'envoi de Duhem à l'Abbaye comme coupable d'avoir dit que depuis la mort de Robespierre l'*aristocratie* et le *royalisme* triomphaient. Le 23 vendémiaire an IV, il entra aux Cinq-Cents et s'éleva, le 7 novembre 1795, contre le décret d'arrestation des nouveaux députés impliqués dans la révolte du 13 vendémiaire, sortit du corps législatif en mai 1797 et, après le 19 brumaire, accepta le poste de consul d'abord aux États-Unis, ensuite à Gottenbourg (Suède), puis à Carthagène (Espagne). Nommé sous-préfet dAlba (Stura) le 10 décembre 1811, il rentra ensuite en Corse où il devint juge d'appel des tribunaux de l'île. En 1814, il vint, à la tête d'une députation des habitants d'Ajaccio, féliciter le roi sur son retour en France et assurer le monarque de l'entier dévouement de la Corse. Il abandonna peu de temps apres la politique et se retira à Paris.

(6) Entr'autres M. de Rehaussen. Malgré l'intervention pressante de l'ambassadeur Staël-Hostein, le Directoire rendit, le 18 thermidor an IV, un arrêté refusant d'accréditer ce personnage en qualité de chargé d'affaires du roi de Suède et donna l'ordre au ministre de la police générale de lui notifier les lois de la République relatives aux étrangers (*Moniteur* n° 325 de l'an IV, 25 thermidor).

(7) Épaute ou épeautre, variété de froment dont on fait en Provence des potages : « *soupo d'espèouto* » en provençal.

XXXVI.

Au citoyen Rovère jeune à Avignon.

Paris, le 8 fructidor an 4 de la Republique (25 août 1796).

J'ai reçu, mon cher frère, vos lettres des 29 et 30 thermidor et pièces incluses. Je crois que lorsque l'on est divisé d'opinions ou d'interest, le plus court parti est de choisir un ami de chaque côté pour terminer les differens, et s'en rapporter loyalement a leur decision. Si cette proposition vous plait, vous choisirés, je nommerai de mon coté, et il ne sera plus question de discussion d'interest entre nous. Les rapports que l'on vous a fait sont faux ou exagerés ; je desirerois de tout mon cœur que vous eussiés vingt et quarante mille livres de rente, j'ai assés payé de ma personne pour vous le prouver. Lorsque j'ai fait la comparaison de votre fortune et de la mienne, ce n'est pas a titre d'envie, mais de justice ; je serai toujours charmé d'ameliorer le sort des cousins germains de mes enfans, puisque j'ai prié plusieurs personnes de marier le commissaire des guerres (1) avec promesse de lui faire un parti.

J'apprends avec un double plaisir l'arrivée du general Willot a Avignon et la votre ; les instructions que vous lui donnerés ne pourront qu'être avantageuses a la chose publique. Empechés toute reaction ; les deux extrêmes doivent être contenus avec la même severité et la même surveillance ; nous presumons que les terroristes emploieront tous leurs moyens pour denoncer, harceler et faire destituer ce brave general ; il faut que ses actions soient frappées au coin de la prudence et de la constitution.

J'ecris a Bonnieux au sujet de cette abominable calomnie, l'occasion est des plus favorables, ayant a repondre a une lettre extrêmement obligeante des administrateurs de l'hopital.

Vous recevrés la procuration a l'adresse de Donis.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. Rovère.

(1) Louis-Philippe-Édouard Clareton.

XXXVII.

Au citoyen Rovère jeune à Avignon.

Paris, le 12 fructidor an 4 de la Republique (29 août 1796).

J'ai reçu, mon cher frère, vos deux lettres des 2 et 3; vous avés très bien fait de ne pas aller dans une commune aussi troublée que celle de Sorgues. Vous auriés fait grand bien a la chose publique en m'instruisant en detail des evenements qui y ont eu lieu (1).

J'avois raison de vous conseiller de ne pas venir a Paris, d'après les dangers que les honnetes gens y courent journellement. Nous avons failli être assassinés la nuit dernière, les exclusifs ont eté dejoués, leur ressource a eté de tirer leurs boettes pour donner le signal du carnage, et de repandre des drapeaux blancs et des cocardes de bazin (2).

Ils vouloient enlever Babeuf et compagnie qui sont partis pour Vendome ; egorger le Directoire, une partie des deux Conseils etoit leur projet. Les voilà encore dejoués, mais si nous

(1) Les derniers mois de l'an IV furent profondément troublés à Sorgues (Vaucluse). Les royalistes poursuivaient depuis Thermidor leurs vengeances contre les patriotes. Ceux-ci essayaient de se défendre. Les attaques à main armée étaient journalières et le sang coulait. Le 13 floréal, un rassemblement armé, ayant à sa tête un certain Paul Chrétien, de Bédarrides (Vaucluse), s'introduisit dans la maison de Pochy jeune pour lui faire un mauvais parti. Ce Pochy (Jean-Baptiste), cousin de l'officier municipal qui avait été misérablement tué d'un coup de fusil, ie 19 septembre 1791, en cherchant à s'évader par le toit de sa maison, était l'objet de la haine des royalistes. C'était un ex-bénédictin, d'abord curé assermenté de Sauveterre (Gard), puis curé constitutionnel de Sorgues, élu le 13 août 1792 en remplacement de Louis Péru, qui après avoir prêté le serment constitutionnel, l'avait rétracté. Pochy vivait maintenant retiré, mais sa qualité de républicain patriote le désignait aux vengeances du parti opposé. Il avait épousé, le 9 floréal an II, Marie-Jeanne Fournier.

Les 29 floréal et 2 prairial, André Benezet est trouvé mort devant la porte de sa propre maison ; des coups de feu sont tirés sur Saillard ; Cornillon père, âgé de 80 ans, et Désandré sont grièvement blessés, Chastel a la tête fendue, Aurès fils est assommé dans la campagne, Martel est assassiné sur les bords du Rhône, etc.

(2) Le 11, à trois heures du matin, des boîtes et des pétards furent tirés dans divers quartiers de Paris, quantité de cocardes blanches furent jetées dans les rues. Mais cette nouvelle tentative fut déjouée par la vigilance du ministre de la police. Le lendemain on se saisit de cinq drapeaux de taffetas blanc portant cette inscription : *Mort aux républicains, vive le roi !* Ce qui tendrait à faire croire qu'il ne s'agissait pas seulement de délivrer Babeuf, comme le dit Rovère, mais en réalité de renverser le gouvernement pour substituer le roi à la République.

ne prenons pas de mesures rigoureuses, ils finiront par nous detruire.

Je ne doute pas que le general Willot, entouré de la confiance des bons citoyens, ne vienne a bout de vous redonner le calme ; les coquins de Paris comptoient, et comptent encore infiniment sur leurs compères des departements meridionaux.

Vous me parlés de vos droits legitimaires : vous afligés mon cœur et l'attachement que je n'ai cessé d'avoir pour vous, lorsque vous traités cette affaire comme vous pourriés le faire avec un indifferent. Je ne desire rien avec plus d'ardeur que de vous voir content et heureux, car on ne peut jouir d'aucun bonheur sans la tranquilité d'esprit ; six mille livres de rente en fonds de terre sont un apanage qui me paroit honnete; il fut un temps ou nous eussions abonné vous et moi a moitié. Reprenés vos sentimens de generosité et d'amitié, et soyés toujours persuadé que ce que j'ai et pourrai avoir sera censé vous appartenir.

Je recevrai avec grand plaisir la note du cit. Gasquy (3), je crois n'avoir pas grand choses a payer pour cette première echeance ; n'oubliés pas les vües de Georges Combes, il y a de bonnes choses a faire dans cette partie.

Les partages de la succession Belmont sont faits, nous avons notre lot a cinq lieues de Lyon, le chateau de Belmont (4), ses dependances, beaucoup de forets et une maison a Grenoble, le tout evalüé au rabais cinq cent mille livres en ecus, sans le mobilier.

Vous devriés vous occuper dans vos courses a marier le commissaire des guerres, nous lui ferons un parti honnête ; si vous pouviés avancer quelque chose au curé Raphel vous me fairiés plaisir.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. Rovère.

(3) Receveur des domaines à Avignon.

(4) Le château de Belmont faisait partie du domaine de Mayoux, situé dans les communes de Belmont, et de Bizonnes (Isère). Ce domaine et ce château échurent en effet en partage à Mme Rovère.

XXXVIII.

Au citoyen Rovère jeune à Avignon.

Paris, le 13 fructidor an 4 de la Republique (30 août 1796).

Le citoyen Grienet, mon cher frère, dont je vous ai precedamment parlé plusieurs fois, part pour Avignon et Sorgues, où il se propose d'etablir un moulin a garance dans notre proprieté de Gentilly. Je vous prie de vous entendre avec lui, pour que cet etablissement ne gêne en rien le grand batiment, sans trop empieter sur le logement du fermier; j'ai oublié si je vous avois envoié dans le temps, le plan qui avoit eté levé a cet effet, qui m'avoit paru bien levé. Je vois fouiller dans mes cartons pour voir si je le trouverai.

Le citoyen Grienet est un brave et galant homme dont vous serés très content, il se chargera des constructions du moulin, et vous lui passerés un bail pour le temps que vous conviendrés, en vertu de la procuration que je vous ai adressée chés Donis ; vous fairés pour le mieux, et je m'en rapporte parfaitement a votre amitié et a votre intelligence.

Si dans le logement du fermier vous ne trouvés pas de quoi loger Grinet, vous pourrés lui assigner un logement dans la partie du batiment que nous occupions pendant l'assemblée de Bedarrides, a coté du père prieur que vous aviés creé maître ; vous verrés aussi de lui ceder une partie du jardin du fermier, si la chose est possible.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

XXXIX.

Au citoyen Rovère jeune à Avignon

Paris, le 16 fructidor an 4 de la Republique (2 septembre 1796).

J'ai reçu, mon cher frère, une lettre du citoyen Gasquy, receveur du domaine national ; nous ne sommes pas d'accord sur les

faits; il ne compte que dix mille quatre cent livres d'excédent, tandis que d'après les deux rescriptions que j'ai envoyees, il doit y en avoir vingt-deux mille quatre cent, qui me sont passés au huit pour cent, conformement a la loi, somme qui fait le sixième du quatrième quart en argent. Cependant pour ne pas courir risque de decheance, je vais payer neuf, ou dix mille livres aujourd'hui, en mandats. Ce sera autant de payé par anticipation sur le second sixième; je vous prie d'avoir l'œil a cette affaire.

Si vous voyés le general Willot, dites-lui mille choses de ma part; recommandés lui d'être extremement sur ses gardes; les coquins cherchent ici a lui jouer quelques tours de leur metier.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. Rovère.

XL.

Au citoyen Rovère jeune à Avignon.

Paris, le 20 fructidor an 4 de la Republique (6 septembre 1796).

Depuis votre lettre du 3 de ce mois, mon cher frère, je n'ai reçu de vos nouvelles, permettés-moi de vous dire que ce n'est ni amical, ni fraternel.

Je vous dirai d'abord que la sœur de ma femme, Pauline est morte a son neuvième jour de petite verole; nous avons appris cette nouvelle hier au soir; voilà de nouveaux partages a faire et un grand regret de n'avoir pas voulu adopter l'inoculation.

En second lieu, j'ai traité avec M. de Sade pour ses biens de la Coste et de Bonnieux; nous sommes d'accord sur le prix, l'acte sera passé sous peu de jours (1). Ne manqués de voir Gau-

(1) Dodatien-Alphonse-François, marquis de Sade, naquit à Paris le 2 juin 1740, fils de Jean-Baptiste-François-Joseph, capitaine héréditaire du château de Vaison au comté Venaissin, seigneur de Saumanes (*idem*), Lacoste (*idem*), seigneur en partie de Mazan (*idem*), et de Marie-Éléonore de Maillé, dont Jean-Baptiste-François-Joseph de Sade, marié en 1733; il n'eut que ce seul fils. (Voir Artefeuil, *Histoire héroïque de la noblesse de Provence.*) A l'âge de 22 ans le marquis de Sade épousa, le 17 mai 1763, en l'église de Saint-Roch à Paris, Renée-Pélagie, âgée de 23 ans, fille de Cordier de Montreuil, seigneur de Launay, président de chambre à la Cour des comptes, dont

fridi (2) pour que rien ne soit enlevé. Il reste des debris de meubles et batteries de cuisine au chateau, des tonneaux dans la cave, tout est compris dans la vente ; vigilance et secret.

Marchand doit venir decidement après demain pour arranger vos affaires, je ferai des tentatives pour avoir le tout.

Salut et amitié.

J.-S. ROVÈRE.

les terres étaient à Échauffour en Normandie. Il entra fort jeune au service, fit la guerre de Sept ans et quitta l'armée en 1766, avec le grade de capitaine de cavalerie. Fut lieutenant-général de Bresse. Déjà connu pour ses libertinages, il fut arrêté une première fois à Paris en 1768, puis incarcéré de nouveau et condamné à mort par le parlement de Provence en 1772 pour un crime commis dans une scène de débauche. Ayant obtenu sa commutation de peine, il fut successivement enfermé à Vincennes, à la Bastille et à Charenton, et ne fut rendu à la liberté que le 17 mars 1790. Le Châtelet prononça le divorce du marquis de Sade avec sa femme le 9 juin 1790. Celle-ci mourut à Échauffour le 7 juillet 1810.

Le marquis de Sade s'était jeté dans tous les excès de la Révolution. Il professait notamment un véritable culte pour Marat, et à propos de son assassinat par Charlotte Corday il composa ces vers :

Du vrai républicain insigne et chère idole,
De ta perte, Marat, ton image console.
Qui chérit un grand homme adopte ses vertus ;
Les cendres de Scevola ont fait naître Brutus.

C'est à la même époque qu'il écrivit ses livres les plus licencieux. Son immoralité notoire le fit de nouveau incarcérer, ainsi qu'en témoigne un arrêt du Comité de sûreté générale du 22 vendémiaire an III, par lequel « Sade, homme de lettres, âgé de 60 ans, détenu aux Picpus, maison dite Coignard, par ordre de la police », fut mis en liberté et les scellés ainsi que les sequestres sur ses biens levés. Plus tard, Bonaparte, premier consul, le fit enfermer comme fou à Charenton. Il y est mort le 2 novembre 1817. A l'autopsie, on constata, à la grande stupéfaction de tous les phrénologues, que son crâne offrait les bosses de toutes les vertus !

Le marquis de Sade avait eu trois enfants issus de son mariage : Louis-Marie, né le 27 août 1767, tenu sur les fonds baptismaux par le prince et la princesse de Conti, assassiné par des brigands, le 7 juin 1809, près de Mercugliano en Italie. Il était alors lieutenant au régiment d'Isembourg, régiment étranger au service de la France dans le royaume de Naples ; Donatien-Claude-Armand, né en 1768. Il était en 1819 chef d'escadron et chevalier de Saint-Louis ; Madeleine-Laure, née le 17 avril 1771 et morte en 1844 à Échauffour. C'était la dernière descendante du marquis.

La maison de Sade était originaire d'Avignon où elle était florissante dès le XII[e] siècle. A la mort de Girard de Sade, seigneur d'Eyguières et en partie de Mazan, de Venasque et de Saint-Didier, survenue vers 1490, la descendance se partagea en deux branches : celle des seigneurs d'Eyguières et celle des seigneurs de Saumanes.

(Voir pour biographie du marquis de Sade les nobiliaires d'Artefeuil, d'Hauterive, La Chenaye-Desbois, et les dictionnaires biographiqves de Michaud, de Barjavel, les journaux la *Revue aptésienne* du 1[er] février 1835, l'*Indicateur d'Avignon* du 23 mai 1841.)

(2) Gaufridi (Gaspard-François-Xavier), notaire à Apt (Vaucluse) de 1757 à 1799.

faits; il ne compte que dix mille quatre cent livres d'excédent, tandis que d'après les deux rescriptions que j'ai envoyees, il doit y en avoir vingt-deux mille quatre cent, qui me sont passés au huit pour cent, conformement a la loi, somme qui fait le sixième du quatrième quart en argent. Cependant pour ne pas courir risque de decheance, je vais payer neuf, ou dix mille livres aujourd'hui, en mandats. Ce sera autant de payé par anticipation sur le second sixième; je vous prie d'avoir l'œil a cette affaire.

Si vous voyés le general Willot, dites-lui mille choses de ma part; recommandés lui d'être extremement sur ses gardes; les coquins cherchent ici a lui jouer quelques tours de leur metier.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

XL.

Au citoyen Rovère jeune à Avignon.

Paris, le 20 fructidor an 4 de la Republique (6 septembre 1796).

Depuis votre lettre du 3 de ce mois, mon cher frère, je n'ai reçu de vos nouvelles, permettés-moi de vous dire que ce n'est ni amical, ni fraternel.

Je vous dirai d'abord que la sœur de ma femme, Pauline est morte a son neuvième jour de petite verole; nous avons appris cette nouvelle hier au soir; voilà de nouveaux partages a faire et un grand regret de n'avoir pas voulu adopter l'inoculation.

En second lieu, j'ai traité avec M. de Sade pour ses biens de la Coste et de Bonnieux; nous sommes d'accord sur le prix, l'acte sera passé sous peu de jours (1). Ne manqués de voir Gau-

(1) Dodatien-Alphonse-François, marquis de Sade, naquit à Paris le 2 juin 1740, fils de Jean-Baptiste-François-Joseph, capitaine héréditaire du château de Vaison au comté Venaissin, seigneur de Saumanes (*idem*), Lacoste (*idem*), seigneur en partie de Mazan (*idem*), et de Marie-Éléonore de Maillé, dont Jean-Baptiste-François-Joseph de Sade, marié en 1733; il n'eut que ce seul fils. (Voir Artefeuil, *Histoire héroïque de la noblesse de Provence.*) A l'âge de 22 ans le marquis de Sade épousa, le 17 mai 1763, en l'église de Saint-Roch à Paris, Renée-Pélagie, âgée de 23 ans, fille de Cordier de Montreuil, seigneur de Launay, président de chambre à la Cour des comptes, dont

fridi (2) pour que rien ne soit enlevé. Il reste des debris de meubles et batteries de cuisine au chateau, des tonneaux dans la cave, tout est compris dans la vente ; vigilance et secret.

Marchand doit venir decidement après demain pour arranger vos affaires, je ferai des tentatives pour avoir le tout.

Salut et amitié.

J.-S. ROVÈRE.

les terres étaient à Échauffour en Normandie. Il entra fort jeune au service, fit la guerre de Sept ans et quitta l'armée en 1766, avec le grade de capitaine de cavalerie. Fut lieutenant-général de Bresse. Déjà connu pour ses libertinages. il fut arrêté une première fois à Paris en 1768, puis incarcéré de nouveau et condamné à mort par le parlement de Provence en 1772 pour un crime commis dans une scène de débauche. Ayant obtenu sa commutation de peine, il fut successivement enfermé à Vincennes, à la Bastille et à Charenton, et ne fut rendu à la liberté que le 17 mars 1790. Le Châtelet prononça le divorce du marquis de Sade avec sa femme le 9 juin 1790. Celle-ci mourut à Échauffour le 7 juillet 1810.

Le marquis de Sade s'était jeté dans tous les excès de la Révolution. Il professait notamment un véritable culte pour Marat, et à propos de son assassinat par Charlotte Corday il composa ces vers :

Du vrai républicain insigne et chère idole,
De ta perte, Marat, ton image console.
Qui chérit un grand homme adopte ses vertus ;
Les cendres de Scevola ont fait naître Brutus.

C'est à la même époque qu'il écrivit ses livres les plus licencieux. Son immoralité notoire le fit de nouveau incarcérer, ainsi qu'en témoigne un arrêt du Comité de sûreté générale du 22 vendémiaire an III, par lequel « Sade, homme de lettres, âgé de 60 ans, détenu aux Picpus, maison dite Coignard, par ordre de la police », fut mis en liberté et les scellés ainsi que les sequestres sur ses biens levés. Plus tard, Bonaparte, premier consul, le fit enfermer comme fou à Charenton. Il y est mort le 2 novembre 1817. A l'autopsie, on constata, à la grande stupéfaction de tous les phrénologues, que son crâne offrait les bosses de toutes les vertus !

Le marquis de Sade avait eu trois enfants issus de son mariage : Louis-Marie, né le 27 août 1767, tenu sur les fonds baptismaux par le prince et la princesse de Conti, assassiné par des brigands, le 7 juin 1809, près de Mercugliano en Italie. Il était alors lieutenant au régiment d'Isembourg, régiment étranger au service de la France dans le royaume de Naples ; Donatien-Claude-Armand, né en 1768. Il était en 1819 chef d'escadron et chevalier de Saint-Louis ; Madeleine-Laure, née le 17 avril 1771 et morte en 1844 à Échauffour. C'était la dernière descendante du marquis.

La maison de Sade était originaire d'Avignon où elle était florissante dès le XII[e] siècle. A la mort de Girard de Sade, seigneur d'Eyguières et en partie de Mazan, de Venasque et de Saint-Didier, survenue vers 1490, la descendance se partagea en deux branches : celle des seigneurs d'Eyguières et celle des seigneurs de Saumanes.

(Voir pour biographie du marquis de Sade les nobiliaires d'Artefeuil, d'Hauterive, La Chenaye-Desbois, et les dictionnaires biographiqves de Michaud, de Barjavel, les journaux la *Revue aptésienne* du 1[er] février 1835, l'*Indicateur d'Avignon* du 23 mai 1841.)

(2) Gaufridi (Gaspard-François-Xavier), notaire à Apt (Vaucluse) de 1757 à 1799.

XLI.

Au citoyen Rovère jeune à Avignon

Paris, le 24 fructidor an 4 de la Republique (10 septembre 1796).

Malgré votre long silence, mon cher frère, je dois vous aviser que j'ai suivi votre conseil. J'ai acquis les biens de Sade dans les territoires de Bonnieux et de la Coste, avec tous les meubles, effets, titres qui se trouvent chés Gaufridi, pour entrer en possession au premier vendemiaire prochain (1); j'ai peut-être fait une mauvaise affaire, mais n'importe, il vaudra mieux avoir des biens a portée que des maisons a Grenoble, et des objets que l'on ne voit jamais; j'ai pris des termes pour payer et envoyé des procurations pour vendre deux objets dans le departement de l'Isère qui couvriront infiniment le prix de ces objets.

Je vous avois prevenu par ma dernière de voir Gaufridi père (2), pour que les pièces qu'il a en mains ne fussent pas distraites, ainsi que les titres et documents. Je compte sur votre amitié.

Vous verrés s'il est plus avantageux d'affermer en bloc ou en detail ; quelles sont les reparations, ameliorations que l'on doit faire dans ces terres; le chateau est devasté (3); le parc pourra

(1) Le marquis de Sade possédait à cette époque dans le département de Vaucluse:

1° La terre de Mazan, consistant en un château, grand jardin, prés et terres de labour, au quartier dit le *Pied marin ;*

2° La terre de la Coste, consistant en un château, un moulin, maison basse, et une ferme dite l'Avelan ;

3° La terre de Saumanes, comprenant un château, un moulin et plusieurs rentes.

On trouve une notice intéressante sur le château de Saumanes dans le ms. n° 12.470, folio 214, de la bibliothèque d'Avignon.

La vente des biens de la Coste ne fut faite à Rovère que le 22 vendémiaire an V. Le marquis de Sade acheta en remploi le domaine de Grandviliers en Eure-et-Loire et celui de la Malmaison en Seine-et-Oise d'une valeur totale de 73.000 fr., affermés 4.000 fr.

(2) L'aîné de ses fils, Elzéar Gaufridi, homme de loi à Apt, embrassa en juin 1793 le parti fédéraliste, s'enrôla dans l'armée départementale, se réfugia à Toulon avec les débris de cette armée et fut déclaré émigré.

(3) Sur cette dévastation du château de Lacoste, nous avons quelques détails dans une réclamation (collection d'autographes de vauclusiens : Bibliothèque d'Avignon du marquis de Sade adressée, le 17 octobre 1792, à Roland, ministre de la justice. Le marquis de Sade, qui signe Sade Louis, soldat à la 8° compagnie de la section des Piques, commissaire pour l'organisation de la cavalerie de ladite section, rue Neuve-des-Mathurins, n° 20, expose qu'il n'a jamais quitté Paris depuis la Révolution, qu'il

servir d'une garenne ; vous verrés le meilleur parti que l'on peut tirer de ces biens. Gaufridi vous donnera de grands éclaircissements, etant chargé depuis très longtemps de leur surveillance.

J'ai pris la precaution de stipuler que les payements que je faisois seroient employés en acquisitions de biens fonds pour repondre des hypothèques existantes sur ceux qui m'ont eté vendus (4). Je pense qu'une operation complementaire seroit d'acquerir la bastide du medecin Vitalis (5). La principale richesse

fait son service en personne, qu'au moment actuel il est même employé à la ville dans la commission organisatrice des hôpitaux, qu'il a envoyé très exactement ses certificats de civisme et de résidence, etc. ; que, nonobstant, le 17 septembre dernier, le peuple s'est porté en foule dans sa maison du bourg de la Coste, district d'Apt, qu'il a ravagé cette maison, qu'il en a pillé les meubles, brisé tout ce qu'il ne pouvait pas emporter, qu'animé enfin d'une rage suggérée par des agitateurs, il a brisé les cloisons, enfoncé les planchers et arraché jusqu'aux portes et fenêtres ; que la garde nationale dudit lieu n'a, dit-on, que faiblement empêché ces désordres et que l'on reproche à son capitaine d'avoir pris pour son compte des effets de cette maison ; que la municipalité, au contraire, avait défendu la propriété avec beaucoup plus d'activité, qu'elle avait fait réunir dans la maison curiale tout ce qu'elle avait pu retrouver des effets de Sade, mais que huit jours après, un ordre du département des Bouches-du-Rhône avait fait enlever tous ces effets de la maison curiale pour être transportés à Apt où l'on assure qu'après avoir disposé du meilleur, on ne sait pour quel usage, les commissaires du département auraient remis le reste au district.

Sur cette réclamation, le ministre Roland écrivit aux administrateurs de Vaucluse (21 février 1793) pour avoir des renseignements et faire justice, mais l'enquête qui suivit ne donna pas de résultat. Il convient d'ajouter que déjà en 1782 le château de la Coste était en assez mauvais état, puisque une certaine demoiselle de Rousset qui y séjournait, on ne sait exactement à quel titre, écrivait au marquis de Sade « que les cuisines y étaient notamment d'une *cochonnerie* à faire vomir trente-six chats ». Elle lui conseillait en même temps de remplacer son intendant Gaufridi par un certain Ripert de Roussillon, avocat retiré, très propre à remplir cette place. (Voir Paul de Ginisty, *La marquise de Sade*. Paris 1901.)

(4) Voir note 1.

(5) La bastide du médecin Vitalis est située à Bonnieux, au quartier de Trigaud, confrontant la forêt communale, sur la limite des terroirs de Bonnieux et de la Coste. Sur ce point existe un sentier ou viol dit *draye de Vitalis*. Cette bastide ou grange appartient aujourd'hui à la famille Paraud.

La famille Vitalis qui existait à Bonnieux au XVIII[e] siècle était importante et riche, à en juger par le manifeste de Vitalis (Joseph , bourgeois sur lequel on voit de nombreux immeubles, notamment le domaine des Crest qui passa sur la tête de M. Beaumont-Lacoste, la grange de Trigaud, la Gardiole, etc

Jean-Joseph Vitalis figure en 1789 sur le registre des délibérations du conseil de la communauté comme membre de cette assemblée et y est qualifié de bourgeois.

Son frère, Jean-Vincent-Augustin-François-Xavier, époux de Marie-Anne Tournel, dont il eut deux filles, après avoir habité Bonnieux pendant quelques années, alla ensuite s'établir à Nimes comme médecin. Il reparut à Bonnieux en germinal an II. Le 3 du même mois, il lui fut délivré un certificat de résidence et de civisme, et le 17, il demanda acte de sa déclaration comme quoi il était venu de Nimes avec l'intention de fixer son domicile à Bonnieux (registre des délibérations de la commune). Il mourut peu de temps après.

La famille Vitalis est aujourd'hui éteinte. Voir aussi lettre VII, note 11.

des biens de M. de Sade consistoit dans la fameuse source qui arrose la maison basse. Autant que je puis m'en rappeler, elle commence a couler a coté de la campagne de Blanqui (6), prenant sa source dans le Leberon (7), passant par Vitalis et Gaufridi. Si le médecin est mecontent du remboursement en assignats, vous pourriés arranger l'affaire de manière que tout le monde fut content. Lorsque la chose sera connue, veuillés bien annoncer a qui voudra l'entendre que les partages de ma femme sont faits; qu'elle a cinq cent mille livres en immeubles, sans compter le nouvel heritage qu'elle vient d'avoir de sa sœur, voila pour les affaires domestiques.

Venons aux affaires politiques. Je vous avois annoncé que les jacobins conspiroient, qu'ils en vouloient a nos vies; plusieurs tentatives de leur part ont echoué; ils viennent la nuit dernière d'attaquer le camp de Grenelle (8); ils ont surpris et tué un avant-

(6) La campagne Blanqui est située sur le terroir de Bonnieux, quartier de Trigaud, séparée du terroir de la Coste par le fossé limitrophe à ces deux communes, dit le fossé des *parties*. Elle appartient aujourd'hui à M. Appy (Jean), dit le *Major*.

(7) Le Luberon, dénommé quelquefois Alpes de Provence, dont l'altitude maximum est de 1.125 mètres, mais ne dépasse pas en moyenne 750 à 800 mètres, a son origine au village des Taillades, près de Cavaillon, à l'ouest, et se termine à l'est, sur les bords du Largues à Volx (Basses-Alpes). Il a dans cette direction un développement de 45 kilomètres, tandis que du nord au sud il ne mesure que 4 kilomètres et demi de largeur.

(8) Voici ce que dit Barras de cette attaque dans ses Mémoires, t. II, p. 191 : « A la suite de toutes les actions et réactions politiques qui avaient dominé la France depuis la Révolution, il se trouvait à Paris un grand nombre de citoyens de toute opinion tourmentés dans leurs départements ; la plupart étaient venus pour échapper à la persécution qui allait les atteindre chez eux, quelques-uns sans doute pour s'unir aux entreprises nouvelles qui se déclarent et se décident dans la capitale. Parmi ces réfugiés se trouvaient en grand nombre certains de ces patriotes exagérés qui, avant le 9 thermidor, avaient rempli des places et qui sans se rendre compte du degré de leur aptitude et des progrès du temps, aspiraient encore aux emplois publics, premier moyen d'existence et de protection contre le besoin et contre leurs ennemis. Ils avaient échoué dans leurs demandes ; ils étaient mécontents ; leur mécontentement cherchait des sympathies ; ils en trouvérent dans quelques hommes qui ayant marqué dans la Convention nationale, éprouvaient l'humiliation de n'être plus députés et qui avaient eux-mêmes le désespoir de ne pouvoir être placés par le Directoire. A ces mécontents qui prenaient leur humeur et leur ressentiment pour du patriotisme, se joignaient ou plutôt s'offraient deux ou trois généraux, que par de bonnes raisons, le Directoire n'avait pas rendus au service actif.

« Pour préciser les vœux et rallier les idées, les chefs commencèrent à se réunir sur un premier point : une constitution plus populaire que celle de l'an III, la constitution de 1793 que le peuple, disaient-ils, avait sanctionnée et qu'on ne lui avait enlevée qu'en immolant au 4 prairial ses plus généreux défenseurs,

« Ne doutant pas de la facilité qu'ils auraient d'opérer un changement dans ce sens, plusieurs des plus hardis acceptèrent la mission de se transporter au camp de Grenelle pour sonder les dispositions des troupes : elles étaient excellentes selon

poste ; on m'asure qu'il y a douze exclusifs de tués et une cinquantaine d'arretés. Un de ces messieurs que vous avés connu, vint, hier matin, m'avertir de me tenir sur mes gardes, que je courois les plus grands dangers ; il avoit raison. Je vous donnerai les details circonstanciés par le prochain courrier.

J'ai reçu une lettre bien aimable de notre ami Barbusse, je lui reponds pour l'en remercier.

Nous avons pensé avec quelques-uns de nos amis que vous fairiés bien de preparer les voies pour vous faire nommer au Corps legislatif a la prochaine nomination, je vous aiderai de tout mon pouvoir auprès de quelques hommes, qui ont de l'influence ; prenés vos dispositions en consequence.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

P. S. Vingt exclusifs ont eté sabrés par le 21e régiment de dragons et le 14e de chasseurs, qui a fait des prodiges de valeur et de civisme ; cent cinquante terroristes sont pris les armes a la main ils seront jugés militairement conformement aux lois dans les 24 heures, ayant eté pris les armes a la main.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

leurs idées et à leur retour, ils en donnèrent l'assurance à leurs commettants. Il fut donc résolu que les patriotes les plus fermes qui en se comptant entre eux, pouvaient se croire composer un nombre de douze cents, se rassembleraient au camp de Grenelle pour fraterniser, c'est-à-dire pour défendre la liberté contre ses tyrans. On devait marcher ensuite sur le Luxembourg, saisir les cinq directeurs sans aucune exception, abattre les têtes des « quinquenvirs » et les promener sur des piques. On devait proclamer un dictateur ; il devait être conduit en triomphe au Corps législatif qui sanctionnerait son élévation émanée du peuple souverain. Les députés qu'on appelait indignes devaient être arrêtés ; les autres formeraient une assemblée unique et sous les ordres du dictateur, cette assemblée nommerait un gouvernement provisoire. On y portait Fréron, Tallien, Antonelle, Drouet, Rossignol, Réal, Babeuf, Germain, etc., et ces citoyens auraient pour président le dictateur. Une Convention nationale serait convoquée pour établir des institutions et un pacte social vraiment démocratique. »

Au jour dit, les *fraterniciens*, guidés par les officiers généraux en uniforme, pénètrent dans le camp de Grenelle sans difficulté. Mais tout était éventé depuis plus de quinze jours par la police de Cochon unie à celle de Carnot ; ils furent reçus par un feu de mousqueterie qui fit tomber quarante à cinquante de ceux entrés les premiers. Cent trente-trois furent pris dans ce piège et parmi eux les ex-conventionnels Cusset, Javogues, le général Froy, l'adjudant général Lau. Les généraux du camp de Grenelle, Malo, commandant le 21e dragons, le général Brune prirent part à la répression. Les cent trente-trois conjurés qui avaient été arrêtés furent traduits à la commission militaire du Temple : 32 furent condamnés à mort, 30 à la déportation, 26 à la détention, 45 furent acquittés.

XLII.

Paris, le 1er vendémiaire an 5 de la Republique (22 septembre 1796) (1).

J'ai reçu, mon cher frère, votre lettre du 28; je suis charmé que vous soyés content de l'acquisition de la terre de la Coste; je vous envoie une copie de notre acte sous seings privés. Je ne dois pas vous cacher que j'ai donné un pot de vin fort considerable dont j'ai deja payé une partie, en recourant a mes amis et en employant les revenus de ma femme; nous avons donné ordre de vendre une maison a Grenoble et des bois dans la partie qui nous est echüe en partage. Je vous reitère mes observations sur l'acquisition de la bastide de Vitalis, pour consolider parfaitement les eaux qui sont la principale valeur de cette acquisition. Vous verrés par l'acte que nous entrons en possession au 1er vendémiaire; vous avés ma procuration, c'est a vous de voir ce qui sera plus utile. Je vous observerai que si vous affermés fixement, il faut diviser autant que possible, n'exceder le terme de trois ans pour la durée du bail et stipuler des reserves en œufs, poulets et cochons.

Parlons de vos affaires; j'ai vu a differentes fois le citoyen Marchand ; j'espère que vos vœux seront accomplis, que vous serés a votre Large tout seul. Ils tiennent la dragée un peu haute, cependant nous nous rapprochons. La citoyenne se plaint beaucoup de vous, c'est tout naturel, j'ignore si c'est au moral ou au phisique : le pretexte est la depense pour les vignes, le fermier actuel que vous protegés, etc., le chien est toujours enragé, quand on veut le noyer. Nous trancherons toutes ces difficultés en vous consolidant cette proprieté. J'avois eu raison de vous dire que je ne pouvois hâter davantage cette negociation ; il falloit voir la tournure que prendroient les jacobins ; la dernière defaite de ces exclusifs m'a valu la visite de ce monsieur qui paroit avoir très bien fait ses affaires.

J'aurai bien de plaisir a voir notre ami Donis (2) ici, et encore plus de lui être utile ; la commission qu'il m'a donnée est bien difficile a remplir ; je ne perds pas esperance. Vous me fairés

(1) Cette lettre ne porte pas de suscription.
(2) Voir lettre XXX, note 9.

grand plaisir de me donner des details des evenements de Sorgues et d'engager notre sœur et son fils (3) de ne pas y aller, comme ils m'en ont manifesté l'intention.

Le citoyen de la commune de Tournon (4), qui se presentera de votre part sera très bien reçu ; il y a fort longtemps que je n'ai vu le parent de celui que vous aviés emmené. Les intrigants sont la peste de la société, il faut s'en tenir eloigné le plus possible.

Voyés de tirer parti des foins de Bonnieux et de Sorgues ; il faut mettre toutes les pièces en avant pour faire face a nos engagements.

Je n'ai jamais voulu profiter des avantages des places que j'ai occupées; il faut par consequent que nous tirions tous nos moyens de nos propres fonds.

Ne negligés pas Gaufridi d'Apt pour les meubles et les titres de proprieté ; il y a en outre les parchemins dont vous connoissés certains, des pièces très curieuses et une concession pour le petit moulin au dessous de celui du Pas (5) pour prendre les eaux a Font couverte (6).

Tous nos amis, notamment Grimaud qui est dans le salon, vous saluent ; ce dernier se plaint de vous.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

(3) Voir lettre III, note 5.

(4) Tournon, chef-lieu d'arrondissement (Ardèche), sur le Rhône ; 5.000 habitants.

(5) Immédiatement au-dessous du moulin *du Pas* se trouve le moulin dit des Audibert, puis le petit moulin et le grand moulin qui appartenaient au XVIIIe siècle à M. d'Inguimbert de Montouge (note de M. Darriès).

(6) Le quartier de *Font couverte* à Bonnieux est celui où se trouve l'ancien couvent des Récollets, en amont du chemin de Lamaret. Les eaux dont il s'agit découlent dans un bassin sous voûte, situé dans une parcelle de terre qui appartenait à M. Perret pré Perret), vis à vis du jardin du couvent et en dehors de l'enclos. Ces eaux sont connues aujourd'hui sous le nom d'*eaux du Valat.* Elles coulent dans un lavoir public, établi sur le chemin de Lamaret et sont employées à l'irrigation des prairies du domaine du *Pavillon* qui appartenait audit Perret (Jean-Baptiste) et est aujourd'hui la propriété de la famille de Terris (note de M. Darriès).

XLIII.

Paris, le 4 vendémiaire an 5 de la Republique (25 septembre 1796) (1).

Je vous ai adressé par le dernier courrier, mon cher frère, une copie collationnée de l'acte de vente de M. de Sade ; outre le prix convenu, en cet acte, il y a un pot de vin de seize mille livres dont j'ai payé partie, et suis obligé de payer le restant pendant le mois. Vous avés raison pour l'acte de ratification, le code hypothecaire etant en activité dans cette partie de la Republique d'après les anciennes lois, la clause est toujours sous entendue, et lors de la stipulation chés le notaire, il a eté expressement convenu que le payement ne pourroit être fait qu'au prealable les lettres de ratification fussent expediées. J'ai fait passer la lettre de Guion (2) a M. de Sade, et reponds a ce premier que vous êtes chargé de mes intentions ; ainsi vous pourrés vous retrancher sur moi pour les negations qui pourroient paroitre desobligeantes. Monsieur de Rivettes (3) avoit aussi ecrit pour proposer un fermier, on lui avoit repondu negativement.

Si vous affermés, que ce soit en detail pour trois ans, avec des reserves et solvabilité de la part des preneurs, avec des cautions ; vous n'ignorés pas que nous n'avons jamais eté payés de nos fermiers.

Je vous envoie la lettre de la dame Beroud, que je reçois dans l'instant ; il n'est pas moralement possible de lui compter dans deux jours une somme aussi importante ; elle evalue l'eminée a deux ou trois cent livres (4), tandis que les terres des environs

(1) Cette lettre n'a pas de suscription.

(2) Guion (Pascal-L'Ange), homme de loi de Bonnieux, où il soumissionna en floréal an IV de nombreux biens nationaux.

(3) Jean-Baptiste-Marie de Rivette, fils de Jean-Baptiste et de Marie de Bernard, né à Bonnieux en 1744, époux en premières noces de Jeanne-Pauline du Puget-Barbentane de Bras, et en secondes noces de Madeleine de Perrache-Pierreruc, à laquelle il survécut également. Il était sous l'ancien régime très illustre et très puissant seigneur marquis de Rivette des Baux, chevalier, baron de la Garde-Paréol. Il traversa la Révolution sans être trop inquiété. Devint plus tard chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et mourut à Avignon le 25 septembre 1821. Il était alors commandant en second de la succursale des militaires invalides établie dans cette ville.

La maison de Rivette originaire du Dauphiné et établie dès le XV siècle dans le comté Venaissin, fournit une branche qui vint se fixer à Bonnieux et dont il est fait mention fréquemment dons les archives de cette commune.

(4) Avant l'adoption du système métrique la mesure agraire à Avignon et dans le

des murs d'Avignon ne se vendent que deux cents livres. Je lui repondrai aujourd'hui pour lui proposer diminution et termes. J'espère de vous accrocher cette affaire, qui vous donnera une superbe possession; comptés que nous fairons tous les sacrifices qui dependront de nous, car ma femme s'y prete d'aussi bonne grace que moi.

Revenons a la bastide Vitalis: si vous pouvés avoir des termes pour le payement, il ne faut pas regarder a deux mille livres près, parce qu'avec de l'economie, et certainement nous la professons sans lesineries, nous pourrons faire face a cette affaire et a bien d'autres.

Cette acquisition sera un point d'appui pour les eaux; vous aurés ensuite a traiter avec un voisin le petit Gaufridi, heritier de l'invalide espagnol (5), pour une concession d'eau; le traitre Lapeyre m'en avoit parlé plusieurs fois. Ils avoient arrangé cette affaire avec defunt Vitalis, ils pretendoient par ce moyen obtenir la clef de toutes ces grandes sources qui doivent decouler du Leberon en longeant, approchant le terrein que nous parcourons près la bastide de Gaufridi, pour la verification des limites de Bonnieux et de la Coste. Vous pouvés vous transporter sur les lieux et avec les connoissances pratiques que vous avés dans la partie hydraulique, vous jugerés des convenances. Je ne suis pas surpris de l'envie de nos compatriotes, c'est une passion devorante dans tous les etats, encore plus dans les republiques. Quant a Lapeyre, je l'ai bien jugé dans son dernier voyage a Paris. Voici, mon cher frère, les conseils que je crois devoir vous donner, il faut pour parvenir a notre but (6), que vous vous attachiés Aubery de Malaucène (7). Nous sommes en corres-

comté Venaissin était *la salmée*, dont la contenance n'était pas uniforme dans tous les pays. La salmée se divisait en *8 éminées* et l'éminée en 20 cosses.

La salmée usitée à Avignon était de 1.736 cannes valant 68 ares 20 centiares.

A l'Isle elle valait 1.800 cannes égalant 70 ares 71 centiares.

A Apt et Bonnieux	1.600	—	—	63 —	49	—
A Pertuis	1.600	—	—	60 —	74	—
A Carpentras et Valréas	1.600	—	—	62 —	16	—

Etc.

(5) Personnage non identifié.

(6) C'est-à-dire faire arriver Rovère cadet à la députation.

(7) Joseph-Étienne-Augustin-Sébastien Aubéry, né à Malaucène le 28 août 1742, mort dans cette ville le 1er juillet 1824, notaire, puis juge de paix dans son pays natal jusqu'à sa mort. C'était en l'an IV un électeur influent. On dit qu'il a collaboré aux *Mémoires sur la Révolution d'Avignon et du Comtat-Venaissin* (en italien et en français, 2 vol. in-4°, 1793). Ce qui est plus certain, c'est que presque tout ce qui concerne Malaucène dans le *Mémoire statistique* de Maxime Pazzis a été rédigé sur les matériaux fournis par lui.

pondance très active, Liotard de l'isle (8), Gaufridi (9) d'Apt, Gondard de Pertuis (10) que j'ai negligés, que je cultiverai soigneusement, et a Bonnieux Guion, qui me demande une place; je lui fais des reproches de n'avoir encore determiné la place locale qu'il pourroit desirer; je crois même que Reboulet peut vous être très utile par les liaisons qu'il a conservées avec le parti opposé a Lapeyre. Je peux errer pour cette dernière partie, mais pour Aubery, Liotard, Gondard et Palliet a Orange (11), président de la dernière assemblée electorale, que je travaille a faire denicher de la liste des emigrés, je suis persuadé que ces hommes seront puissamment influans dans les prochaines elections. Vous allés souvent a Avignon, vous devés voir ceux qui auront de l'influence; je crois que vous avés bien fait de refuser de vous associer a l'administration departementale (12); ils portent un caractère de reprobation pour leur filiation. Amenité, services, compliments : voila, mon ami, la grande route a suivre, surtout envers les habitans de la Coste, de Buoux et de Sivergues formant le canton de Bonnieux.

J'ai fait passer, mon cher frère, une rescription de neuf mille livres a Gasquy pour le payement du quatriesme quart, c'est tout ce que j'ai pu faire. Vendés du foin, vous en avés a Bonnieuz et a Sorgues ; rien d'aussi rare que l'argent a Paris, excepté chés les intrigants et les voleurs; comme je les abhorre, je n'ai d'autres ressources que nos propres fonds. D'après ce que vous m'aviés ecrit et ce que j'ai pu rappeler de mes jeunes années quand j'etois a la Coste, j'ai forcé les ressorts pour cette acquisition comme je les forcerai pour la votre. Aidés-moi de votre côté, et tout ira bien. Martin, mon ancien aide de camp, est ici logé chés nous, il a eu la bêtise de se marier a Manosque,

(8) Liotard père, de l'Isle (Jean-Joseph), homme de loi, notaire sous l'ancien régime, époux de Madeleine Crozet, était en l'an IV un électeur influent et à ménager. Il est mort à l'Isle, à l'âge de 73 ans, le 15 octobre 1816. Son fils, Pierre-Joseph, né le 3 juin 1766, avait émigré en 1793 malgré l'opposition de sa famille. Jean-Claude-Joseph, son autre fils, habitait Avignon en l'an IV et soumissionnait aux biens nationaux, de compte à demi avec son père.

(9) Voir lettre XL, note 2.

(10) Gondard (Arnaud), de Pertuis, homme de loi, électeur très influent.

(11) Paillet (Henri-Melchior-Jean-Baptiste), natif d'Avignon, était notaire à Orange avant la Révolution. L'assemblée électorale de l'an IV dont il était président, l'élut juge au tribunal civil d'Avignon.

(12) On a vu, lettre XII, note 2, quels étaient les administrateurs du département de Vaucluse. Ils avaient été nommés sur la proposition de Fréron, le 16 nivôse an V.

sa femme plaide deja en divorce ; il peste contre le beau sexe.

Vous avés rendu heureux l'ancien curé de l'Isle (13); il m'a ecrit une lettre dans laquelle il ne peut tarir sur vos augustes qualités. Adieu, mon cher frère, en voila bien long.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

Notre petit se porte bien ; il marche seul, mange comme un garçon qui a douze dents.

Le petit Clareton (14) sera conservé dans sa place ; le cadet se poussera s'il a de la persévérance.

(13) Raphel dont il a été déjà question, lettre XXVI, note 1.
(14) Voir lettre III, note 5.

(*A suivre.*) Dr Victorin LAVAL.



Victor LEYDET

NOTICE LUE A L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE A LA SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1904 PAR M. ÉMILE AVON.

Messieurs,

L'Académie de Vaucluse éprouvait naguère une perte très regrettable dans la personne de M. Victor Leydet, artiste peintre, décédé à Sorgues le 20 octobre dernier. Cette mort est une perte pour notre Académie, pour l'école de peinture avignonaise, il est permis d'ajouter pour l'école française elle-même.

Nous n'aurions pas pris la parole dans cette circonstance douloureuse, et nous aurions laissé parler de plus autorisés que nous, si notre honorable président ne nous avait engagé à prononcer quelques mots à l'occasion de cette mort prématurée.

Victor Leydet, en effet, n'avait que quarante-deux ans lorsqu'il a été frappé dans toute la force de l'âge, dans la pleine maturité de son talent, alors que ayant produit déjà des œuvres très remarquables, tout nous faisait espérer qu'il obtiendrait un jour dans son art une place prépondérante.

Nous l'avons dit, nous sommes peu compétent pour analyser une telle carrière, aussi courte et pourtant aussi bien remplie ; mais comptant, Messieurs, sur votre indulgence, nous allons essayer de vous transmettre de notre mieux les impressions qui nous viennent à l'esprit et au cœur, en pensant à l'artiste que nous avons eu le malheur de perdre si tôt, et en nous plaçant en face de son œuvre.

Victor Leydet reçut d'abord les leçons de M. Bourges, l'excellent professeur, et compléta ensuite son éducation artistique dans l'atelier de Gérôme, à Paris. Il dut sans doute puiser à ces deux enseignements le respect de la forme, la correction parfaite, l'honnêteté tant recommandée par M. Ingres, qualités qui sont la marque distinctive du talent de Leydet. « Quoique vous fassiez, disait Ingres à ses élèves, soyez honnêtes ; si, plus tard, on retrouve un fragment, même minime, d'un de vos tableaux, qu'on puisse dire : voilà de la peinture honnête. »

Nous avons, certes bien autres choses à dire sur la peinture de Leydet, mais nous nous plaisons déjà à faire ressortir le grand mérite qu'il y a à posséder cette honnêteté impeccable demandée à ses disciples par le maître illustre, auquel on décerna le nom de Raphaël moderne.

Il faudrait avoir sous lés yeux les catalogues des expositions du Salon de Paris pour suivre l'artiste depuis 1889, date de sa première entrée au Salon, jusqu'à nos jours. Durant ce laps de temps, son talent s'est complu dans la reproduction de sujets que le Dictionnaire départemental désigne sous l'appellation de Scènes de la vie journalière, et qui constituent de véritables tableaux d'histoire, par le caractère tout particulier d'austère grandeur, de simplicité et de profondeur que le peintre a su y imprimer.

A la vérité, les œuvres de Victor Leydet s'adressent moins peut-être à la masse du public qu'aux amateurs de peinture fine et forte à la fois.

Remarquons d'abord la dimension de ses tableaux qui sont conçus dans des proportions modestes, si on les compare aux toiles immenses qui sont généralement envoyées dans les expositions.

De plus, nous ne rencontrons pas chez Leydet de ces feux d'artifice de couleurs voyantes qui éclatent et obligeraient parfois à prendre des lunettes bleues pour les regarder. On n'y trouve pas de ces tons chatoyants mis pour le plaisir des yeux ; mais on y remarque une lumière douce et tranquille, des mouvements justes, une harmonie discrète. Son œuvre donc, par la façon dont il traite ses sujets, va plus directement vers l'élite qui sait se complaire à admirer le sérieux du dessin et la vigueur de l'expression, que vers la foule.

C'est par là surtout que cet éminent artiste avait pu se placer dans les premiers rangs. En effet, plusieurs fois médaillé, il était hors concours au Salon de 1900, avec le *Vendredi-Saint,* acheté par l'État et envoyé au musée de la Rochelle.

Nous n'avons pas eu la bonne fortune de voir ce tableau, mais nous pouvons dans notre ville contempler deux de ses œuvres : *Les femmes avant la messe,* Salon de 1896, toile achetée par le musée, et le tableau intitulé *La soupe*, acquis et donné par l'État. Cette dernière toile, exposée dans une des salles de la mairie, nous offre une certaine hardiesse dans la composition : deux hommes, pauvres hères, vus de dos, au fond du tableau, sur

lesquels se détachent les deux personnages principaux : une petite fille souffreteuse, appuyée sur l'épaule de sa mère assoupie ; la pauvre filette a les yeux perdus dans le vague ; la fièvre impitoyable paraît la miner ; une longue chevelure blonde encadre ses traits amaigris. Est-ce la facture, est-ce le ton général, ou bien les yeux fatigués, et l'expression de crainte et d'angoisse répandue sur toute sa personne ? Quoi qu'il en soit, bien qu'il n'y ait aucune analogie, à la vue de cette tête, le tableau de Paul Delaroche représentant *Les enfants d'Édouard,* nous est revenu en mémoire. Quant à la mère, elle a la figure résignée des gens qui souffrent depuis longtemps : ses mains s'appuyant sur un panier sont d'un superbe dessin, et les têtes d'hommes du fond, bien que légèrement estompées, conservent un grand accent de réalité et nous offrent, ainsi que tout le reste du tableau, d'excellents morceaux de peinture.

On pourrait adresser les mêmes éloges au tableau : *Les femmes avant la messe.*

Nous n'oublierons pas non plus *Le gardian de Camargue,* nous traduisant si bien un côté pittoresque des mœurs de Provence ; *Le bureau de bienfaisance,* compris d'une manière très intéressante ; *La moissonneuse au repos,* et enfin *Le viatique.*

Cette dernière toile, que nous avons vue dans l'atelier de l'artiste, il y a deux ans, autant qu'il nous en souvienne, représente un prêtre portant le Saint Viatique à un malade, accompagné de son sacristain et suivi par quelques femmes pieuses. C'est une œuvre qui se distingue entre toutes par un grand sentiment élevé, qui en fait sans contredit une vraie peinture religieuse dans toute l'acception du mot.

Nous mentionnerons aussi le *Portrait de son père,* qui eut un réel succès au Salon des artistes français en 1892, celui de notre très distingué secrétaire général, M. Labande, que nous avons vu à une de nos expositions avignonaises ; enfin, un nombre considérable d'études de têtes charmantes, délicieusement peintes. La plupart de ces toiles ont du reste figuré à notre Salon avignonais et y ont excité notre admiration ; les portraits nous ont prouvé que Leydet, qui excellait dans le genre historique, réussissait merveilleusement aussi quand il s'attachait à rendre la physionomie humaine. Pourquoi ne pas le rapprocher de Clouët pour son trait vif et précis, la finesse et le rendu de l'expression ?

Il n'avait donc pas donné toute sa mesure, ce vaillant artiste, qui a su nous peindre de sa main magistrale des toiles si atta-

chantes, et nous aimons à nous faire ici l'écho de ceux qui apprécient son talent comme il le mérite, en disant que si la mort l'avait épargné encore quelques années, il était appelé à remplir un de ces vides toujours regrettables, qui ne peuvent malheureusement pas manquer de se produire avec le temps.

Nos sentiments de tristesse se trouvent nécessairement augmentés, Messieurs, en voyant le nombre relativement restreint de ceux qui mettent le grand caractère du dessin au-dessus de tout. Il nous a été donné de contempler dans l'atelier du maître son dernier envoi au Salon : *Sur le pas de la porte.* C'est une scène saisie sur le vif, très finement observée et fortement rendue. Entre autres choses, les mains de ces deux bonnes femmes se faisant leurs confidences, nous donnaient un vague ressouvenir et comme une réminiscence du grand et beau dessin de l'école florentine, alors que les figures nous rappelaient quelque chose comme un Holbein tombé dans notre vingtième siècle. En regardant cette œuvre remarquable, il nous arriva de prononcer le nom du grand portraitiste de l'école allemande, en ajoutant dans notre phrase qu'il fallait tenir compte de la distance. « Oh ! oui, s'écria vivement Leydet, très surpris, tenons compte de la distance. » L'artiste s'était mépris sur le sens de nos paroles et ne nous avait pas donné le temps d'achever notre pensée. C'était seulement une sorte de rapprochement que nous faisions, en formulant une réserve à propos de la distance du temps. Cette simple allusion avait immédiatement effarouché ce peintre si distingué, si consciencieux, et avait provoqué de sa part une énergique protestation.

Ce simple trait prouve avec la dernière évidence jusqu'à quel point Leydet joignait à un grand talent une modestie plus grande encore. Il était très loin de tirer vanité de ce qu'il savait, il était convaincu qu'il pouvait lui manquer une qualité ou une autre, et en cela c'était peut-être un tort, car on ne peut les avoir toutes ; mais ce désir de toujours mieux faire est la pierre de touche de son vrai mérite, et nous ne pouvons encore une fois que déplorer profondément la perte de cet artiste très sérieux, savant autant que délicat, un véritable maître en un mot, qui nous faisait concevoir les plus belles espérances.

Nous avons rempli notre tâche, Messieurs ; veuillez ne voir dans ces quelques paroles qu'un hommage rendu, et bien mérité, à la mémoire de Victor Leydet, que nous pouvions compter au nombre de nos amis, et le désir de nous rendre à l'aimable invitation de notre très sympathique et très honoré président.

FÊTE A PARIS

En l'honneur de Pétrarque.

Les fêtes données en Avignon et Arezzo au mois de juillet dernier, pour célébrer le sixième centenaire de la naissance de Pétrarque, ont eu leur épilogue à Paris, le dimanche 18 décembre 1904.

La Ligue franco-italienne avait pris occasion de la présence d'une importante délégation des étudiants italiens pour organiser à la Sorbonne, en l'honneur de Pétrarque, la cérémonie que son secrétaire général, M. Bouet, avait annoncée dans son discours du 17 juillet, en la séance solennelle de l'Académie de Vaucluse. Elle avait invité notre Société et la municipalité d'Avignon à s'y faire représenter : MM. Coulondre, député de Vaucluse, et Laval, conseiller municipal d'Avignon, en ont accepté la mission.

Cette fête eut lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Chaumié, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, assisté de M. Tornielli, ambassadeur du roi d'Italie en France, et de M. Colly, vice-président du conseil municipal de Paris. Le président de la République et plusieurs ministres s'y firent représenter ; y assistèrent encore de nombreux personnages des deux nations amies.

Aussitôt après le discours de M. Chaumié, la parole fut donnée au délégué de l'Académie de Vaucluse, M. Coulondre. Celui-ci, dans une heureuse improvisation fréquemment interrompue par des applaudissements, rappela les journées si réussies des 16 et 17 juillet, où Vaucluse et Avignon célébrèrent à l'envi le souvenir de l'illustre poète ; il sut dire combien nous avions été heureux de coopérer ainsi au rapprochement de plus en plus intime de la France et de l'Italie, et il marqua l'heureuse impression qu'avait produite parmi nous le représentant du gouvernement italien, S. E. le comte Pinchia.

Nous regrettons qu'il ne nous ait pas été possible de reproduire son discours ; mais, par contre, nous avons la satisfaction de donner ici les éloquentes paroles que le Dr Victorin Laval, ancien président de notre Académie, prononça en la même cérémonie, en acceptant au nom de la ville d'Avignon le buste de Pétrarque offert par la Ligue franco-italienne.

Monsieur le Ministre,
Mesdames,
Messieurs,

La ville d'Avignon, en acceptant avec empressement l'invitation de la Ligue franco-italienne et en déléguant un de ses

conseillers municipaux pour la représenter à cette cérémonie, a voulu fournir bon témoignage de la fidélité de son culte pour la mémoire de l'illustre latin que vous fêtez aujourd'hui.

Ce culte est pour elle d'autant plus légitime que notre cité a bien le droit de considérer Pétrarque un peu comme son fils, puisque si l'Italie lui donna le jour, la terre avignonaise fut sa mère nourricière, et que c'est en s'abreuvant à son sein, que se forma et grandit son génie pour prendre ensuite son essor vers l'immortalité.

Or, Messieurs, au mois d'août de l'an 1340, alors que Pétrarque était venu demander à la solitude de Vaucluse, un peu de paix pour son cœur tourmenté d'une passion inassouvie et que là, tout près de la source célèbre, à l'ombre du château seigneurial des évêques de Cavaillon, dans une petite maison, perdue au milieu d'un enclos, plein d'ombre et de mystère, il écrivait pour l'aimée inhumaine ses plus beaux *canzoni*, le 23 du mois, à la dixième heure du jour, il recevait de son compatriote et ami Robert de Bardi, chancelier de Notre-Dame, une invitation bien flatteuse. L'Université de Paris le conviait en effet à venir recevoir avec le cérémonial antique, la couronne des poètes.

Pétrarque déclina cependant l'invitation, car, coïncidence au moins singulière, le même jour et presque à la même heure, pareille invitation venait de lui être faite de la part du Sénat romain.

Ainsi les deux plus grandes capitales se disputaient à l'envi l'honneur de le sacrer poète.

Pétrarque ne pouvait hésiter : Paris était bien, il est vrai, la ville la plus lettrée du monde, les étudiants y affluaient de tous les points de l'Europe ; mais, à ses yeux, Rome était plus encore que Paris, la reine de l'univers. Il la regardait comme sa patrie à lui et c'est vers elle que l'attirait son patriotisme, fait tout entier de son admiration pour l'antiquité romaine et de sa compassion pour les malheurs de l'Italie désolée par la guerre civile.

Que la Ville-Lumière, Messieurs, ne garde pas rancune à Pétrarque de lui avoir préféré Rome. S'il s'était décidé pour Paris, il y eût été sans doute magnifiquement fêté par les écoliers de la rue du Fouarre ; il y aurait eu en son honneur force disputes académiques sur la montagne Sainte-Geneviève, sans compter les chevauchées, les cavalcades, les

beuveries, les festins pantagruéliques et tout l'attirail inscrit au programme des fêtes officielles de l'*Alma mater*. Et aujourd'hui encore, en présence de ce buste, nous saluerions la mémoire d'un grand poète et d'un grand humaniste. Ce serait assurément une nouvelle fête de l'esprit, mais elle serait loin d'avoir la portée et la signification de celle que nous célébrons, puisqu'il nous est donné de couronner maintenant non seulement le poète et le restaurateur des lettres, mais surtout le politique et le patriote qui a bien mérité à la fois de son pays et de l'humanité.

Du jour, en effet, où après son couronnement au Capitole, Pétrarque eut reçu du Sénat le titre de citoyen romain, une nouvelle passion envahit son cœur, passion grande et féconde qui avait pour objet la grandeur de l'Italie établie sur la conception toute nouvelle de l'égalité des citoyens dans leurs droits individuels et dans leurs devoirs envers la patrie.

N'est-ce pas, Messieurs, surtout à ce titre que Pétrarque a pu être justement appelé le premier homme moderne ?

Il vit l'Italie en feu et morcelée en une infinité de petits États qui se faisaient les uns aux autres une guerre sans merci ; il vit le peuple courbé sous le despotisme des nobles le tenant dans la plus humiliante servitude, et à ce spectacle il fut pris d'une grande pitié. Et comme dans ce peuple il restait encore quelque chose de cette vieille âme romaine qui avait dominé le monde, il conçut le projet de la tirer de sa léthargie et de faire renaître en elle la virilité des âges héroïques.

A cette résurrection de l'âme romaine, l'obstacle était dans la puissance des grands : il leur déclara la guerre ; dans la division des enfants d'une commune patrie, il leur prêcha à tous l'union et la concorde ; dans le morcellement de l'Italie, il employa toute la puissance de son génie, toute l'éloquence de son cœur, toute la fougue de son âme à faire l'union d'abord, pour préparer ensuite l'unité. Et quand il crut avoir sous la main l'homme prédestiné à réaliser cette unité, qu'il fût empereur, prince ou tribun, peu lui importa, c'est à lui qu'allèrent ses prières, ses exhortations, ses encouragements, comme aussi ses amers reproches, ses cris de colère et ses invectives, quand l'un ou l'autre de ceux en qui il avait mis sa confiance, eut trompé son attente ou fut resté au-dessous de sa tâche.

Certes, il ne fut pas donné à Pétrarque de réaliser son rêve patriotique, mais il jeta des semences qui, après cinq siècles, ont donné la moisson attendue. Le jour vint enfin où, d'un bout à l'autre de la péninsule, la terre italienne fut secouée d'un long frémissement, et c'est aux accents d'une nouvelle *Marseillaise* :

Scuoti, o Roma, la polvere indegna (1),

que chacun fut debout pour la Patrie et pour la Liberté.

Ah ! ce fut un spectacle inoubliable que celui du moine Gavazzi qui, nouveau Pétrarque, s'écriait en pleine Rome :

« Romains, le jour de la délivrance est arrivé ! Voici l'heure de la croisade sainte : aux armes ! Dieu le veut !

« Celui-là n'est point digne d'être le descendant des maîtres du monde qui refuserait de vaincre ou de mourir pour l'indépendance de l'Italie ; celle-là n'est pas digne d'être appelée Romaine qui retiendrait dans ses bras son fiancé ou qui verserait des larmes sur le départ de son fils. Romains, vos aïeux ont conquis le monde, voulez-vous être dignes d'eux ? Voyez ces frontons de pierre, ces fûts de colonne, ces ruines, antiques témoins de la gloire de vos aïeux : ce sont autant de tables que la patrie vous offre pour recevoir les noms des vaillants et des forts . . . »

Et on se pressait en foule pour s'enrôler.

Le moine cependant continuait : « Salut, ô Capitole, vers lequel, hier, esclaves de l'étranger, nous n'osions lever nos yeux sans honte ; nous pouvons maintenant te regarder en face. Salut, rochers qui vîtes passer les Césars vainqueurs du monde et les Brutus vainqueurs des Césars ; nous réapprendrons à vos échos le nom sacré de la liberté ! Oui ! nous le jurons ! . . . . »

Et l'unité italienne se fit.

Pétrarque en avait été le précurseur. C'est pourquoi aujourd'hui au laurier d'Apollon qui couronne son front, nous joignons la palme civique en l'honneur du grand citoyen et du grand patriote.

Messieurs,

C'est avec émotion qu'au nom de la ville d'Avignon, je reçois de vos mains le buste que vous voulez bien lui offrir.

(1) Secoue, ô Rome, la poussière indigne.

Nous donnerons dans notre cité une place d'honneur à cette belle œuvre du sculpteur florentin Fortini. Et ne doutez pas que, si nos jeunes filles viennent quelquefois contempler avec amour les traits du poète, type incomparable de l'amant toujours fidèle et jamais lassé dans sa passion toujours sans espoir, plus souvent encore nos jeunes concitoyens n'aient à cœur de venir saluer la mémoire du politique humain qui, déjà au XIVe siècle, osa revendiquer pour le peuple les droits de citoyens et proclamer à la face de ses tyrans : « *que sans la liberté la vie n'est qu'un jeu et qu'il vaut mieux mourir libre que de vivre esclave.* »

C'est ainsi que désormais par Avignon le génie tutélaire de Pétrarque planera sur les deux grandes sœurs latines, éprises d'un commun idéal de fraternité des peuples dans la paix et dans la liberté.

Des applaudissements nourris témoignèrent que ce discours produisit une profonde impression.

La cérémonie continua par d'autres allocutions; des poésies furent récitées devant le buste du poète et des chants célébrèrent la gloire immortelle de Pétrarque. Ce fut en somme un magnifique couronnement des fêtes de juillet 1904.



Séances de l'Académie.

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 7 juillet 1904. — Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : MM. de Vissac, Labande, Remy Roux, Mouzin, Vayssières, abbé Aurouze, abbé Levezou, G. de la Boulie, Edmond Capeau, Genin, Laval, Larché, Bourges, Châtelet.

M. le Président fait en quelques mots l'éloge de M. Caucanas, ingénieur civil à Orange, membre titulaire de l'Académie, décédé depuis quelques jours.

M. le Secrétaire général annonce que notre collègue M. Vayssières, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, a fait don à notre bibliothèque d'un ouvrage sur les mollusques recueillis par le prince de Monaco dans la Méditerranée.

Sont présentés comme membres titulaires :

MM. Coulondre, député de Vaucluse, par MM. de Vissac, Laval et Labande ;
Amalbert, maire de Vaucluse, par les mêmes ;
Daniel-Ernest Lagarde, inspecteur du Crédit foncier à Avignon, par MM. de Vissac, Lassalle et Labande ;
Madon, notaire à Avignon, par MM. de Vissac, Limasset et Bonnecaze.

M. de Vissac remercie tous les collègues qui prêtent à l'Académie leur précieux concours pour l'organisation des prochaines fêtes du centenaire de Pétrarque et permettent ainsi à la Société d'affirmer une fois de plus sa vitalité.

Ses remercîments s'adressent d'une façon spéciale à M. Francion, président du Comité des fêtes populaires qui s'annoncent comme devant rehausser puissamment l'éclat des fêtes académiques ; à M. le docteur Laval, dont l'influence auprès de ses collègues du conseil municipal a contribué à nous valoir une subvention de la ville ; à M. le docteur Pamard, pour le succès de ses démarches auprès de la Cie P.-L.-M. ; à MM. les docteurs Carre et Remy Roux qui ont bien voulu accepter la tâche d'organiser les banquets, dont le crayon de M. Bourges consent à illustrer les menus ; à M. Mouzin, rapporteur des concours littéraires ; enfin à M. Labande qui, avec son dévouement habituel, assume la plus lourde part de la préparation matérielle.

Grâce à tous ces concours, ajoute le Président, grâce aussi à l'appui moral et financier de M. le Préfet du département, de la municipalité d'Avignon et de M. le Maire de Vaucluse, le succès des fêtes du Centenaire de Pétrarque dépassera les espérances que nous avions conçues tout d'abord.

Avant que la séance soit levée, MM. Coulondre, Amalbert, Lagarde et Pradon sont élus membres titulaires de l'Académie à l'unanimité des membres présents.

Séance du 5 octobre 1904. — Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : MM. de Vissac, Labande, Bourges, Arnaud de Fabre, Larché, G. de la Boulie, Bonnecaze, Avon, abbé Aurouze, Alphant, Blanc, Didiée, Biret, Ed. Capeau, Châtelet.

Sont présentés comme membres titulaires :

MM. Marie, président du tribunal de commerce d'Avignon, par MM. le Dr Laval, de Vissac et Labande ;

Léonce Joleaud, licencié ès sciences, par MM. de Vissac, Bourges et Châtelet ;

Prosper Magre, employé des contributions indirectes, par MM. Reboulet, Mouzin et Châtelet ;

Lemaire, capitaine au 7e génie, par MM. Lassalle, Lagarde et de Vissac.

M. le président de Vissac exprime la satisfaction réciproque que les membres de la Compagnie ont à se retrouver après la séparation momentanée des vacances. Il espère que chacun des membres tiendra à honneur, durant la nouvelle étape qui commence, d'apporter son contingent littéraire ou scientifique aux réunions mensuelles de l'Académie et d'enrichir ainsi l'écrin de ses annales.

« Nous nous sommes séparés, ajoute-t-il, après les séances exceptionnelles des 16 et 17 juillet, qui n'auront certainement pas nui au bon renom de l'Académie. De l'aveu unanime, en effet, la partie littéraire des fêtes de Pétrarque n'a pas été la moins réussie. Le résultat obtenu confirme l'opinion que j'émettais en vous proposant de prendre l'initiative d'une célébration académique ; c'est que vous possédiez dans votre sein tous les éléments propres à assurer le succès de pareilles entreprises et que chaque fois que vous voudrez organiser une solennité de ce genre, vous aboutirez glorieusement. »

M. de Vissac remercie tous les membres de l'Académie, qui par leurs souscriptions volontaires ont augmenté les disponibilités indispensables à de pareilles fêtes. Si au point de vue pécuniaire nous restons en déficit, il n'en sera pas de même au point de vue moral et nous avons, semble-t-il, fait un grand pas vers la déclaration d'utilité publique. Une société reconnue en fait d'une manière aussi solennelle que l'a été l'Académie de Vaucluse, paraît avoir conquis bien des chances à une reconnaissance de droit. N'est-ce pas, en effet, avec nous directement qu'ont communiqué M. le Ministre des affaires étrangères et son collègue de l'instruction publique et des beaux-arts, le gouvernement italien, ainsi que les personnages officiels français et étrangers accrédités auprès de notre Société ? Il y a là une situation à exploiter, un précédent à invoquer en temps utile.

C'est encore sur la requête directe du Bureau de l'Académie, requête apostillée avec empressement par M. le Préfet et chaudement appuyée par M. Coulondre, député de l'arrondissement, que M. le Ministre de l'instruction publique a bien voulu récompenser le mérite de quelques-uns de nos membres : MM. Eysséric, Manivet, Remy Roux et Châtelet, nommés officiers de l'instruction publique ou officiers d'académie.

M. le Président fait part ensuite des remercîments adressés à la Société par diverses corporations ou personnalités qui n'ont pu répondre à son appel. De ce nombre sont : M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, la municipalité et le comité d'Arezzo, le comité de Padoue, l'Académie *della Crusca* de Florence, l'Académie française, par la plume de MM. Gaston Boissier, Mézières, Paul Bourget, marquis de Vogüé, Costa de Beauregard; les autres sections de l'Institut par la plume de MM. Gebhart, comte de Lasteyrie, etc.

Il signale entre autres les remerciements du représentant du gouvernement italien, M. le comte Emilio Pinchia.

« Vous avez tous encore présente à l'esprit, dit M. de Vissac, la physionomie fine, alerte, spirituelle et sympathique du comte Pinchia ; physionomie franche, ouverte, sur laquelle l'étincellement de l'intelligence jaillit en un mélange de charme et de

séduction. Certes, c'est bien là le type du vrai galant homme et jamais l'Italie n'eût pu nous envoyer une nature plus française, j'allais dire plus provençale. Il serait sage de nous l'attacher définitivement par les liens de l'honorariat. »

Dans le même ordre d'idées, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Sieyas, recteur de l'Institut de droit de Caracas. Ce savant jurisconsulte, qui publie en ce moment, en français, une biographie du général Bolivar, se fait l'interprète d'une demande de diplômes de membres d'honneur de l'Académie en faveur de S. E. le général Cypriani Castro, président de la République de Vénézuela, et de M. Gabriel de Rosa y Rullo, publiciste, professeur éminent et ancien agent diplomatique de Caracas.

Après d'intéressantes observations échangées à ce propos, l'assemblée, sur la proposition du Bureau, nomme par acclamation membres d'honneur de l'Académie de Vaucluse : M. le comte Pinchia, S. E. le général Castro, M. de Rosa y Rullo et le Dr Seyas. Ces nominations sont faites au titre étranger, ce qui entraînera à l'art. 4 de nos statuts une légère modification qui est adoptée.

Enfin, M. le Président fait circuler sous les yeux des sociétaires présents à la réunion, le diplôme provisoirement adopté, en attendant le choix d'un type définitif, pour constater les récompenses accordées aux lauréats des concours. Il demande qu'à l'avenir les personnes élues membres de la Société soient astreintes à un versement de 2 francs comme droit de diplôme, et que le même versement soit exigé des membres anciens désireux d'obtenir le même diplôme. Adopté.

M. le Secrétaire général prend ensuite la parole. Il annonce que le Ministère vient d'accorder à l'Académie une subvention de 150 fr. pour la publication des lettres de Rovère par M. le Dr Laval. Pour permettre au trésorier d'encaisser cette somme, la Société prend la délibération suivante : « L'Académie de Vaucluse donne pouvoir à son trésorier, M. Bonnecaze, de toucher pour elle toutes les sommes qui sont ou seront mandatées en son nom. »

M. le Secrétaire général annonce encore que l'Académie de Montpellier doit décerner en 1906 le prix Ricard de 600 francs à l'auteur du meilleur travail sur un sujet d'histoire ou d'archéologie du Bas-Languedoc. La réception des manuscrits sera close le 31 décembre 1905.

Il rend compte ensuite de la visite qu'a faite la Société éduenne des lettres, sciences et arts à notre cité les 14 et 15 août dernier, et donne connaissance d'une lettre de son président, M. de Charmasse, qui invite l'Académie à rendre à Autun la visite de la Société éduenne.

Il nous apprend enfin qu'il a vu dernièrement, à Rome, le comte Pinchia, qui l'a prié de le rappeler au souvenir de l'Académie et lui a promis de faire son possible pour assister à la première de nos séances générales.

M. Edmond Capeau donne lecture de ses impressions de voyage à Arezzo et nous fait assister avec lui aux fêtes de la cité en l'honneur de Pétrarque.

Avant la fin de la séance, MM. Marie, Léonce Joleaud, Magre et Lemaire sont élus à l'unanimité membres titulaires de l'Académie.

Séance du 3 novembre 1904. — Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : MM. de Vissac, Labande, Joleaud, Léonce Joleaud, Blanc, Alphant, de Faucher, abbé Durand, Amalbert, Didiée, Réguis, Larché, Bonnecaze, Remy Roux, Avon, Bayol, Châtelet.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Léonce Joleaud et Amalbert nouvellement élus qui assistent à la séance. Il donne lecture d'une lettre de remercîments du comte Emilio Pinchia, sous-secrétaire d'État au Ministère de l'instruction publique d'Italie, élu membre d'honneur dans la précédente séance.

Sont présentés comme membres titulaires :

MM. Granel, pharmacien à Avignon, par MM. Pansier, Laval et Labande ;
Pleindoux, vétérinaire à Avignon, par MM. Réguis, Blache et Lestang ;
Dr Barral, médecin à Avignon, par MM. Labande, Belladen et Pansier ;
Émile Perrier, président de la Société de statistique de Marseille, par MM. de Faucher, Laval et Labande.

M. le Président fait en quelques mots l'éloge funèbre de deux de nos collègues décédés depuis la dernière séance : M. Gleizal, qui nous apporta en maintes occasions le tribut de ses lumières, et le peintre Victor Leydet enlevé dans la maturité de son talent.

M. Avon a bien voulu accepter d'exprimer son appréciation sur l'œuvre artistique du peintre regretté comme un suprême hommage rendu par ses collègues.

La parole est donnée à M. l'abbé Durand pour la lecture de son étude *Beaucaire sous saint Louis*. Après le rattachement de Beaucaire à la couronne de France, une sénéchaussée fut établie dans cette ville. Le sénéchal Pierre Dorti s'y fit remarquer par ses exactions et ses rapacités. Cet état de choses dura jusqu'en 1247, où l'arrivée de *missi dominici* mit un frein aux rapines et à la brutalité des officiers royaux. Mais ce ne fut qu'en 1254, au retour de sa première croisade, que saint Louis délivra une charte en faveur de Beaucaire. La tranquillité et la sûreté revinrent enfin dans la ville. Toutefois, Beaucaire ne peut obtenir le rétablissement de son ancienne administration communale avec le consulat.

M. le Dr Réguis entretient ensuite l'Académie de quelques champignons de la région : l'Armillaire couleur de miel (Piboulade), espèce consommée en abondance dans la région ; les Russules, représentées en Provence par 30 espèces ; les Lactens (Pignen à Marseille, Sang-du-Christ à Vaison), qui présentent la particularité de posséder des vaisseaux lactifères, d'où s'échappe un liquide blanc ou rouge lorsqu'on les coupe. M. le Dr Réguis termine sa causerie par quelques mots sur les Salmonidés dont il présente deux espèces.

La parole est ensuite donnée à M. Bayol pour la lecture de son étude sur les eaux potables en Avignon. Notre collègue nous apprend que déjà les Romains avaient exécuté de grands travaux d'adduction d'eau dans notre ville, travaux par la suite abandonnés. Il nous fait connaître les conditions déplorables, au point de vue de l'hygiène, des eaux où se trouvait Avignon jusqu'au milieu du XIXe siècle. M. Bayol passe en revue les progrès accomplis dans cette branche importante de l'alimentation publique et il nous laisse entrevoir ceux qui restent encore à faire pour qu'Avignon soit pourvue d'eau potable de bonne qualité.

Avant de lever la séance, MM. Granel, Barral, Pleindoux et Émile Perrier sont élus à l'unanimité membres de l'Académie de Vaucluse.

Séance du 1er décembre 1904. — Présidence de M. de Vissac, président.

Présents : MM. de Vissac, Labande, abbé Aurouze, abbé Grimaud, Didiée, E. Capeau, Maumet, Biret, Avon, Larché, de la Boulie, Joleaud, de Faucher, Arnaud de Fabre, Manivet, Poupart, Lemaire, Pansier, Penne, Ripert, Bayol, Châtelet.

M. le Président fait part des remercîments de M. Émile Perrier, élu membre de l'Académie dans la précédente séance.

Mme Marcowitz, professeur à l'École normale de Montélimar, est présentée aux suffrages de l'Académie par MM. de Faucher, Labande et de Vissac.

La parole est donnée à M. Avon pour la lecture de sa notice biographique sur le peintre Victor Leydet. Enlevé à l'art à 42 ans, en pleine maturité d'un talent qui n'avait pas donné toute sa mesure, Victor Leydet s'adressait moins à la masse qu'aux amateurs éclairés. Les sujets de son œuvre, pris parmi les scènes de la vie familière, les dimensions relativement restreintes de ses toiles, la lumière douce et

l'harmonie des lignes, tout cela s'adressait à l'élite qui sait le mérite du dessin et la vigueur de l'expression. Leydet joignait un grand talent à une modestie plus grande encore. Savant autant que délicat, c'était un maître qui faisait entrevoir les plus vives espérances et si la mort l'avait épargné encore quelques années, il était destiné à remplir quelques-uns de ces vides qui se créent avec le temps.

M. le Président remercie M Avon d'avoir bien voulu accepter de rappeler à l'Académie l'œuvre de Victor Leydet. Sa notice sera publiée au Bulletin et restera ainsi comme un témoignage d'admiration envers notre collègue regretté.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. Joseph Didiée sur *Un héros vauclusien.* Après un exposé historique des causes qui amenèrent l'envoi d'une flotte franco-anglaise dans la Baltique en 1853, et la description de Bomarsund assiégée par les armées alliées, notre collègue nous montre le sous-lieutenant de chasseurs Gigot (de Bollène), à la tête de quelques hommes, s'emparant, dans la nuit du 13 au 14 août 1853, de la tour du sud, clé de la place de Bomarsund, dont la capitulation suivit de peu ce trait d'audace.

M. de Vissac félicite M. Didiée d'avoir retiré de l'oubli le fait d'armes de notre compatriote. Il rappelle que M. le Dr Loque, maire de Bollène, qui avait été invité à cette séance, s'est excusé de ne pouvoir y assister, retenu par les travaux parlementaires.

En l'absence de son fils, M. Joleaud veut bien nous donner un aperçu de l'étude due à M. Léonce Joleaud, sur la série miocène dans le bas comté Venaissin. Après un aperçu rapide sur la tectonique de la région affectée par des plissements antéoligocènes de direction ouest-est et des plissements miocènes, notre collègue nous démontre l'existence de toute la série miocène depuis la mollasse à P. Davidi jusques aux sables à Térebratula calathiscus. C'est toutefois avec un point de doute qu'il rapporte à cette dernière formation les sables de la base de la colline de Bédarrides. Il attire notre attention sur le démantèlement de toutes les assises miocènes supérieures au schlier, démantèlement dû au peu de stabilité des marnes à Pecten Gentoni. Il consacre quelques instants à la question du sous-sol d'Avignon que les sondages effectués à Monclar ont permis d'élucider. Ce n'est pas comme on le croyait jusqu'à aujourd'hui, le pliocène sur lequel reposent les alluvions de la plaine avignonaise, mais le schlier. Ce ne sera donc qu'à une grande profondeur que l'on pourra rencontrer un niveau aquifère de quelque importance.

M. Joleaud fait encore remarquer que le bassin aquifère souterrain d'Avignon est de peu d'étendue. En effet, à Sorgues, le schlier ne forme plus le substratum de dépôts d'alluvions de la plaine ; il est remplacé par les marnes plaisanciennes. Un sondage effectué dernièrement dans cette ville a permis, en effet, de vérifier la présence du pliocène. Il existe donc pour notre collègue une ride invisible à la surface du sol, qui sépare nettement en deux bassins géologiques les plaines d'Avignon et de Sorgues.

Le temps faisant défaut, M. Joleaud renvoie à une autre séance la fin de sa savante conférence.

Avant de lever la séance, Mme Marcowitz est élue membre de l'Académie de Vaucluse.

Le Secrétaire,
C. CHATELET.

Le Président,
Baron M. DE VISSAC.

Volumes et Fascicules

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

Depuis la publication du dernier fascicule des Mémoires.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

1° Comité des travaux historiques et scientifiques : Bulletin historique et philologique, 1903, n° 3 et 4 ; 1904, n° 1 et 2. — 2° Les Médailleurs français du XV° siècle au milieu du XVII° siècle, par F. Mazerolle, t. III, album — 3° Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France (1901-1902), par MM. de Lasteyrie et Vidier. — 4° Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1904, 2° livr.

II. — Dons des auteurs

1° M. Antoine Sabatier, membre titulaire de l'Académie de Vaucluse : Le pont Morand de Lyon et ses billets de péage. — 2° M. Casimir Châtelet, membre titulaire : Description d'une espèce nouvelle du genre Glandina. — 3° M. Albert Breittmayer : Le Rhône, sa navigation depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.— 4° M. Émile Perrier, membre titulaire de l'Académie de Vaucluse : Léon de Berluc-Pérussis ; — Les Marseillaises et le connétable de Bourbon. — 5° M Charles Cotte : Sur les poteries de l'abri de la Font-des-Pigeons à Châteauneuf-lès-Martigues. — 6° M. Joseph Ducos, ancien président de l'Académie : La Jeunesse du saint roi Louis, poème dramatique.

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Accademia di conferenze storico-giuridiche : Studi e documenti di storia e diritto, anno XXV, fasc. 1 et 2. — Société d'étude des sciences naturelles de Béziers : Bulletin, année 1902. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace : Mémoires, 2° série, t XXII, livr. 1. — Société de statistique de Marseille : Répertoire des travaux, t. 45 (1902-1903). — Société des antiquaires de Picardie : Bulletin, 1904, 1er, 2° et 3° trim. — Société languedocienne de géographie : Bulletin, t. V, 1904. — Revue horticole de Marseille, n° 601 à 606. — Académie et université de Lille : Bulletin, 1904, n° 3. Société pour l'étude des langues romanes : Revue, 5° série, t. VII, fasc. IV et V ; t. VIII, n° 1.— Société des antiquaires de la Morinie : Bulletin historique, 1904, 2° fasc. — Académie de Stanislas : Mémoires, 6° série, t. I, 1903-1904. — Société de spéléologie : Bulletin et Mémoires, n° 36. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, n° 29 à 31. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire : Bulletin, 1904, n° 7 à 10. — Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de

Draguignan : Mémoires, t. XXIII. — Société française d'archéologie : Congrès archéologique de France, 69e et 70e sessions, 1902 et 1903. — Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn : Revue, 1904, nos 4 et 5. — Revue de Saintonge et d'Aunis, 1904, 5e et 6e livr.; 1905, 1re livr. — Académie de Nimes : Mémoires, 1903. — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze : Bulletin, 1904, 2e et 3e livr. — Anales del Museo nacional de Mexíco, secunda epoca, t. I, nos 7 à 10; - Boletin, t. 1, nos 10 à 12 et supplément. — Revista de la Universidad de Buenos-Aires, t. I, nos 3 à 5; t. II, nos 6 à 10. — Académie delphinale : Bulletin, 1903. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme : Bulletin, 151e et 152e livr. — Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand : Revue d'Auvergne, 1904, nos 4 à 6. — Annales de Saint-Louis-des-Français, t. IX, fasc. 1 et 2. — La Diana : Bulletin, 1904, nos 1 et 2. — Académie de Metz : Mémoires, 1901-1902. — Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère : Mémoires, 4e série, t. VII, 1904. — Société florimontane d'Annecy : Revue savoisienne, 1904, 3e et 4e trim. — Société d'études provençales : Annales, 1904, nos 5 et 6 ; 1905, no 1. — Comité de l'art chrétien : Bulletin, 1904, no 49. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes : Mémoires, t. XVIII, 1903. — Société archéologique du Midi de la France : Bulletin, no 33. — Société littéraire, historique et archéologique de Lyon : Bulletin, 1904, 3e et 4e trim. — Société neuchateloise de géographie : Bulletin, t. XV, 1904. — Société d'études des Hautes-Alpes : Bulletin, 1904, no 12. — Académie des sciences, d'histoire et d'antiquités de Suède : Antikvarisk tidsgrift för Sverige, t. XVII, fasc. 3. — Société des arts et des sciences de Carcassonne : Mémoires, t X, 1904. — Museo nacional de Montevideo : Geografia fisica y esférica de las provincias del Paraguay, y Misiones Guaranies, compuesta par don Félix de Azara,... Anotaciones par Rodolfo R. Schuller (Anales del Museo nacional : Sección histórico filosófica, t. I). — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse : Mémoires, t. IV. — Société nationale des antiquaires de France : Mémoires et documents, Mettensia, t. IV, fasc. 2; mémoires, 7e série, t. III (1902). — Université de Lyon : Annales, 1re série, sciences, médecine, fasc. 13 : Louis Meunier, Contribution à l'étude des composés diazoamidés ; — fasc. 14 : Attale Riche, Étude stratigraphique et paléontologique sur la zone à Lioceras concavum du Mont d'or lyonnais; — fasc. 15 : Raymond Le Vavasseur, Quelques considérations sur les groupes d'ordre fini et les groupes finis continus. — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers : Bulletin, 3e série, t. V, 2e livr. — Société d'étude des sciences naturelles de Nimes : Bulletin, t. XXXI. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 45e vol. contenant la table.



TABLE DU TOME XXIII

(ANNÉE 1904.)

Pages.

ANNÉE 1903

ET

SUPPLÉMENT DES ANNÉES 1894 A 1902 (1).

1348. Affaire Vidal. Les vols de la mairie d'Avignon. Compte rendu sténographique... — *Avignon, E. Millo*, in-8°.
Cour d'assises de Vaucluse, session d'octobre 1903.

1349. ALBE (Abbé Edmond). — Autour de Jean XXII. Les familles du Quercy. Deuxième partie. II : Les cardinaux Gaucelin de Jean et Bertrand du Pouget. III : Neveu et petit-neveu du pape. Les Cardaillac. IV : Dernier neveu et autres parents. [Voir n° 1190.] — *Annales de Saint-Louis-des-Français*, t. VII, 1902-1903, p. 141, 287, 441 ; — *Rome, P. Cuggiani*, 3 brochures in-8°.
Cf. MOLINIER (Charles), dans les *Annales du Midi*, 1904, p. 359.

1350. — Contribution à l'histoire du diocèse de Cahors. — [Notice sur Bertrand Tissandier, évêque d'Apt.] — *Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour* ; — *Cahors, F. Plantade*, in-8°.

1351. — Quelques-unes des dernières Volontés de Jean XXII. — *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, t. XXVII, 1902, p. 205 ; — *Cahors, Delpérier*, in-8°.

1352. ALBE (Abbé Edmond) et ESQUIEU (L.). — Une Bulle de Jean XXII (27 juillet 1330) sur le monastère d'Espagnac. — *Bulletin de la Société des études... du Lot*, t. XXVII, 1902, p. 227.

1353. ALLARD (R.). — Une Visite à Mistral. — *Nouvelle Revue*, 1er février.

1354. ALLMER (Auguste). — [Epitaphe trouvée à Saint-Marcellin, près de Vaison.] — *Revue épigraphique du Midi de la France*, t. III, n° 84 (1897), p. 447, n° 1184.

1355. — [Fragment d'une inscription monumentale à Vaison.] — *Revue épigraphique du midi de la France*, t. III, n° 83 (1896), p. 431, n° 1169.

1356. — [Pierre de limite et épitaphes trouvées à Suzette, Beaumont et Malaucène.] — *Revue épigraphique du midi de la France*, t. III, n° 78 (1895), p. 354, n°s 1117 à 1119.

1357. Almanach du Syndicat agricole vauclusien. — *Avignon, la Coopérative agricole*, 1902 et 1903, 2 vol. in-8°.

1358. AMIC (Joseph). — Discipline, hiérarchie, charité. Liberté, égalité, fraternité. Rapport sur le concours pour le prix des anciens élèves présenté à la distribution des prix de l'école libre Saint-Joseph, le 26 juillet 1903. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

1359. Annales de l'Académie de littérature [érigée dans le Petit Séminaire d'Avignon. Voir n°s 570, 728, 901, 1053 et 1191.] — *Bulletin de l'Association fraternelle des anciens élèves du Petit Séminaire Bienheureux-Pierre-de-Luxembourg d'Avignon*, p. 14.

1360. Annuaire administratif, historique et statistique de Vaucluse, publié par L. Duhamel,... Année 1903. — *Avignon, Bernaud et Cie*, in-8°.

1361. Annuaire d'Avignon. Administration, commerce, industrie. 1903. Edition Ad. Capeau,... — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

1362. ARDOUIN-DUMAZET. — Voyage en France, 8e série : le Rhône, du Léman à la mer. 2e édition. — *Nancy et Paris, Berger-Levrault et Cie*, in-16.

1363. ARNAULD DE VILLENEUVE. — Arnaldi

(1) Les publications dont le millésime n'est pas indiqué sont de l'année 1903.

de Villanova libellus regiminis de confortatione visus [publié par le Dr P. Pansier]. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 1 ; — *Paris, J.-B. Baillière et fils*, in-8°.

1364. Association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Tête-Noire. Avignon... Catalogue des livres de la bibliothèque. — *S. l.*, in-8°.
Ligue française de l'enseignement.

1365. Atau (J.). — Quatre Bulles relatives à Pierre de Foix le Vieux. — *Revue de Gascogne*, mai, p. 221.
Au·ard (A.). — Voir Laval (Dr Victorin), n° 1461.

1366 Balincourt (Comte E. de). — Deux Livres de raison du XVe siècle. Les Merles de Beauchamps. — *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, t. XXVI, p. 1 ; — *Nîmes, A. Chastagnier*, in-8°.

1367. Bartholomæis (V. de). — Di una Canzone erroneamente attribuita al trovadore Rambaldo de Vaqueiras. — *Bolletino della Società filologica romana*, p. 21.

1368. Batiffol (L.). — Une Réception de Louis XIII en Avignon. — *Revue hebdomadaire*, 16 mai.

1369. Baudoin-Bugnet. — Rapport concernant la vérification des dépenses supportées par la ville d'Avignon à l'occasion des élections législatives de 1902. — *Avignon, E. Millo*, in-8°.

1370. Baumgarten (P.-M.). — Untersuchungen und Urkunden über die Camera collegii cardinalium für die Zeit von 1295-1437. — *Leipzig*, 1898, in-8°.

1371. Beauquier (H.). — Une Œuvre de Jean Aicard au théâtre d'Orange. — *Revue forézienne*, septembre.

1372 Bellet (Daniel). — Le nouveau Pont métallique d'Avignon. — *La Nature*, 1903, t. II, p. 331.

1373. Benoît xii. — Lettres communes, analysées... par F.-M. Vidal, ... Deuxième fascicule. [Voir n° 1202.] — *Paris, A. Fontemoing*, in-4°.
Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 3e série. Lettres communes des papes d'Avignon... N° 2 bis.

1374. Berguin et Euthyme-Chapuis. — Saint Elzéar de Sabran, du tiers-ordre (1285-1325). — *Paris*, 1897, in-8°.

1375. Bernard (E.). — François Guigue. — *Avignon, Aubanel frères*, in-16.

1376. Bertini-Attili (Clelia). — Il Petrarca e la poesia d'amore. — *Cronache della civiltà elleno-latina*, p. 260.

1377. Biré (Edmond). — La Jeunesse d'Armand de Pontmartin. — *Le Correspondant*, 10 février, p. 483.

1378. — Un Chapitre d'histoire littéraire. Les vrais *Jeudis de Madame Charbonneau*. — *Le Correspondant*, 25 juillet, p. 359.

1379. Biret. — Aperçu historique sur les serrures [avec les statuts de la corporation des serruriers d'Avignon, 1575.] — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1902, p. 401 ; — *Avignon, F. Seguin*, 1902, in-8°.

1380. Bizot (A.). — La Vallée du Rhône. De Lyon à Avignon. — [*Vienne, Ogeret et Martin*], in-8°.

1381. Bliemetzriedfr. — Zur Geschichte der grossen abendländischen Kirchenspaltung. — *Studien und Mittheilungen*, 2e et 3e trimestres.
Cf. Ledos (E.-G)., dans la *Revue des Questions historiques*, 1904, p. 269.

1382. Bolsi (Domingo). — L'Amor patrio in Francesco Petrarca et le epistole ad Andrea Dandolo, doge di Venezia. — *Arezzo, Cristelli*, in-8°.

1383. Bonnefons (Antoine). — Un Soldat d'Italie et d'Egypte. Journal d'Antoine Bonnefons [né à Avignon, mort à Carpentras]. 7 novembre 1792-21 février 1801. — *Paris, J. Leroy*, in-8°.
Collection de textes inédits tirés des manuscrits de l'Inguimbertine, publiés par Léon-G. Pélissier. I.

1384. Borghi (L.-C.). — Due Sonetti di F. Petrarca studiati. — *Venezia*, 1897, in-8°.

1385. Bourgogne (Maurice). — Ascensions d'hiver en Provence. Le Mont Ventoux. — *Club alpin français. Bulletin de la section de Provence*, p. 23.
Brianes (Dr). — Voir Laffont (Dr) et Brianes (Dr), n° 1458.
Brisset (Fernand). — Voir Pétrarque, n° 1490.

1386. Brousse (Paul). — Frédéric Mistral, ses œuvres, le félibrige. — *Périgueux, imp. de la Dordogne*, in-18.
Extrait du Bournat du Périgord.

1387. Cabanès et L. Nass (Drs). — La Médecine dans l'histoire : le pape Jean XXII et ses pratiques occultes. — *Chronique médicale*, 1er juin 1903.
Cagnat. — Voir Inscription, n° 1440.

1388. Calmet (Abbé P.). — Sommaire des bulles de Clément VI concernant le diocèse de Rodez, d'après le sommaire de P. de Montroy et les *Regesta* d'Avignon. [Voir nos 1065 et 1210.] — *Annales de Saint-Louis-des-Français*, t. VII, 1902-1903, p. 493.

1389. Calmette (J.). — Benoît XIII et le

muscat de Claira. — *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, p. 229.

CAPEAU (Adolphe). — Voir Annuaire d'Avignon, n° 1361.

1390. CARLINI (Armando). — Studio su « l'Africa » di Francesco Petrarca. — *Firenze, succ. Le Monnier*, in-8°.
Biblioteca Petrarchesca. III.

1391. CARRÈRE (J.). — Le Théâtre d'Orange. — *Revue hebdomadaire*, 8 et 29 août.

1392. CARVALHO (J.). — La première Représentation à Orange. — *Revue hebdomadaire*, 22 août.

1393. Catalogue de la bibliothèque paroissiale de Saint-Pierre d'Avignon. — *Avignon, Aubanel frères*, in-16.

1394. Catalogue de la collection musicale J.-B. Laurens, donnée à la ville de Carpentras pour la bibliothèque d'Inguimbert. — *Carpentras, Seguin*, 1901, in-8°.

1395. CESAREO (G.-A.). — Gli Amori del Petrarca. — *Giornale Dantesco*, 1900, n° 1.

1396. — La nuova Critica del Petrarca. — *Nuova Antologia*, 16 mars 1897.

1397. — Le Poesie volgari del Petrarca secondo le indagini più recenti. — *Nuova Antologia*, juin 1895.

1398. — Di un Codice Petrarchesco della Biblioteca Chigiana. — *Roma*, 1895, in-8°.

1399. CHABAS (R.). — Inventario de los libros, ropas y demás efectos de Arnaldo de Villanueva. — *Revista de archivos, bibliotecas y museos*, t. VIII, 2° partie, p. 157.

1400. [Circulaire de sœur Jeanne de Sales Marcel, supérieure de la Visitation d'Avignon, sur les événements accomplis les années précédentes dans le couvent. 28 décembre 1903.] — [*Avignon, F. Seguin*], in-4°.

1401. CLÉMENT VI. — Acta Clementis VI, pontificis romani, 1342-1352. Opera Ladislai Klicman. — *Prague, F. Rivnac*, in-8°.
Monumenta vaticana res gestas Bohemicas illustrantia. I.

1402. COCHIN (Henry). — Essais et notices .. Un correspondant français de Pétrarque. — *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, mai-juin.

1403. — Le Frère de Pétrarque et le livre du « Repos des religieux ». [Voir n°s 924, 1075 et 1219.] — *Paris, Bouillon*, in-16.
Bibliothèque littéraire de la Renaissance, t. IV.

1404. COMBET (J.). — Louis XI et le Saint-Siège (1461-1483). — *Paris, Hachette et Cie*, in-8°.

1405. Conclusions : 1° Pour MM. Pamard, Julien Bonnet et Léon Bonnet, exécuteurs testamentaires et légataires universels de M. Lajard... Et 2° Pour MM. Digonnet, Julien Bonnet et Helen des Isnards, exécuteurs testamentaires d'Esprit Calvet... contre la ville d'Avignon et autres... — *Nimes, A. Chastagnier*, in-4°.
Cour d'appel de Nimes, 1re chambre...

1406. COSMO (U.). — Messer F. Petrarca e i vasai di Ponte di Brenta. — *Nuova Rassegna*, 1894, n° 4.

1407. CROCE (Enrico). — La vera Laura di Francesco Petrarca. — *Cronache della civiltà elleno-latina*, anno II, p. 44 et 106.

1408. DARMANGEAT (Louis). — Histoire de la royale et dévote compagnie des Pénitents gris d'Avignon. — *Avignon, J. Roumanille*, in-8°.

1409. DÉPREZ (Eugène). — La Guerre de Cent ans à la mort de Benoît XII. L'intervention des cardinaux avant le conclave et du pape Clément VI avant son couronnement (25 avril-19 mai 1342). — *Revue historique*, t. 83, p. 58.

1410. DES ESSARTS (E.). — Pour Théodore Aubanel. — *Revue des poètes*, 10 juin.

1411. DEVOLUY (P.). — Avignon. — *Revue hebdomadaire*, 15 août.

1412. DOIZÉ (Joseph). — Le dernier Pape d'Avignon [Benoît XIII]. — *Études, revue fondée par les Pères de la Compagnie de Jésus*, 5 février.

1413. — Benoît XIII à Peniscola — *Études... par les Pères de la Compagnie de Jésus*, 5 mai.

1414 DONÉVAL (R. de). — Avignon, Orange. — *Valence, J. Toursier*, in-16.
Guides Pol.

DUHAMEL (L.). — Voir Annuaire, n 1360.

1415. DUHAMEL (Paul). — De la Situation des aliénés dans le Comtat-Venaissin et dans Vaucluse. 1680-1901. — *Montpellier, Serre et Roumégous*, in-8°.

1416. ESPÉRANDIEU (Emile). — [Autel à Lanovalus trouvé à Cadenet et marques de fabriques sur lampes, à Camaret et Orange]. — *Revue épigraphique*, t. IV, n° 97 (1900), p. 90 et 95, n°s 1334 et 1345.

1417. — [Épitaphe en l'église de Vaucluse.] — *Revue épigraphique*, t. IV, n° 99 (1900), p. 131, n° 1366.

1418 — [Inscriptions découvertes à Ménerbes, Vaison, Apt.] — *Revue épigraphique*, t. V, n° 110 (1903), p. 34, n°s 1542 à 1546.

ESQUIEU. — Voir ALBE (Abbé Edmond) et ESQUIEU (L.), n° 1352.

EUTHYME-CHAPUIS. — Voir BERGUIN et EUTHYME-CHAPUIS, n° 1374.

1419. FAUCHER (Paul de). — L'Ex-libris

du marquis de Seguins-Vassieux. — *Archives de la Société française des collectionneurs d'ex-libris*; — *Mâcon, Protat frères*, in-4°.

1420. — Joseph-Marie-Calvier, peintre de Bollène. 1749-1819. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 251.

1421. — Mobiles et mobilisés de Vaucluse en campagne (1870-1871). — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

1422. FINKE (H.). — Arnaldo de Vilanova en la corte de Bonifacio VIII. — *Boletin de la real Academia de buenas letras de Barcelona*, t. I, 1901-1902, p. 24.

FOERSTER (W.). — Voir NÈVE (Joseph), n° 1483.

1423. FOULON DE VAULX (André). — Mlle Parrocel. — *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. XLVII, col. 355.

1424. FREDERICQ (P.). — Deux Sermons inédits de Jean de Fayt sur les Flagellants (5 octobre 1349) et sur le Grand Schisme (1378). — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique, classe des lettres*, n°° 9-10.

1425. GASPEPONI (G.). — La Canzone all' Italia del Leopardi in relazione con quella del Petrarca. — *Savignano Rom.*, 1897, in-8°.

1426. GASTOUÉ (Amédée). — Les anciens Chants liturgiques des églises d'Apt et du Comtat. — *Grenoble, Brotel*, 1902, in-8°.

1427. Géographie pittoresque et monumentale de la France... Tome V, p. 449-480. [Département de Vaucluse.] - *Paris, E. Flammarion*, in-8°.

1428. GÖLLER (Emil). - Zur Stellung des päpstlichen Kamerars unter Clemens VII. — *Archiv für katholisches Kirchenrecht*, Bd 83, p. 387.

Cf. LEDOS (E.-G.), dans la *Revue des Questions historiques*, 1904, p. 270.

1429. GONNET (Abbé E.). — Biographie de M. l'abbé Joseph Chabert, de Sorgues, ancien secrétaire général de l'archevêché d'Avignon (1826-1902). Edition nouvelle, augmentée d'une notice biographique sur M. l'abbé Arsène Odidier, de Sorgues (1822-1899). — *Avignon, Aubanel frères*, in-8°.

1430. — Biographie de M. l'abbé Victor Pons (de Valréas), supérieur de l'école libre de Saint-Joseph d'Avignon (1827-1903). — *Avignon, Aubanel frères*, in-8°.

1431. — Double Notice biographique sur M. l'abbé Joseph Bezet (de Sorgues) et sur M. l'abbé Romuald Lambert (de Sorgues). — *Avignon, Aubanel frères*, in-8°.

1432. — Notice biographique sur M. l'abbé Arsène Odidier, de Sorgues (1822-1899). — *Avignon, Aubanel frères*, in-8°.

1433. GOSSART (Ernest). — Antoine de la Sale (1), sa vie et ses œuvres. 2° édition. — *Bruxelles, H. Lamertin*, 1902, in-8°

1434. GRABOWSKI (Dr Tadeusz).— Petrarca i Du Bellay. Kartka z dziejów Renesansu we Francyi. [Pétrarque et Du Bellay. Contribution à l'histoire de la Renaissance en France.] — *Cracovie, Kozianski*, in-8°.

1435. GRÖBER (G.). — Von Petrarca's Laura. — *Miscellanea di studi critici edita in onore di Arturo Graf*, p. 53.

1436. GUÉRARD (Abbé L.). — Documents pontificaux sur la Gascogne d'après les archives du Vatican. Pontificat de Jean XXII (1316-1334)... II. — *Paris, Champion*, in-8°.

Archives historiques de la Gascogne.

1437. HALLAYS (André). — En flânant. A travers la France. Touraine et Berry, Saumurois, vallée du Loir, Velay et Auvergne, Bourgogne, Normandie, Provence et Comtat. — *Paris, Perrin et Cie*, in-16.

1438. HALLER. — Die Verteilung der servitia minuta und die Obligation der Prälaten im 13. und 14. Jahrhundert. — *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, t. I (1897), p. 281.

1439. HÉRON DE VILLEFOSSE et LABANDE (L.-H.). — Les Mosaïques romaines de Villelaure (Vaucluse). — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, p. 3; — *Paris, imp. nat.*, in-8°.

1440. [Inscription romaine trouvée à Ménerbes. Rapport de M. Cagnat.] — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1903, p. CXXII; 1904, p. LI et CIV.

1441. JANNACCONI (R.). — Saggi storici e letterari (saggio di spiegazione della canzone del Petrarca all' Italia). - *Aquila*, 1900, in-8°.

1442. JOANNE (Adolphe). Avignon et ses environs (Villeneuve, l'Isle-sur-la-Sorgue, Fontaine de Vau-

(1) Les ouvrages concernant Antoine de la Salle, le littérateur français du XV° siècle, seront désormais signalés. Un mémoire paru à son sujet en 1904 a en effet démontré qu'il était originaire du diocèse d'Avignon.

cluse). Guide Joanne. — *Paris, Hachette et Cie*, in-16.

1443. Jouve (Auguste). — Révision du périmètre et contribution 1902 du syndicat de la Durance à Cavaillon. — *Cavaillon, Mistral*, in-8°.

1444. Jouve (Michel). — Journal d'un chanoine au diocèse de Cavaillon (1664 à 1684). Fragments du livre de raison de Gaspar de Grasse. — *Mémoires de l'Académie de Nimes*, t. XXVI, p. 117; — *Nimes, Chastanier, Debroas-Duplan*, 1904, in-8°.

1445. Kirsch (Johann-Peter). — L'Administration des finances pontificales au XIVe siècle. — *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I (1900), p. 274.

1446. — Note sur deux fonctionnaires de la Chambre apostolique au XIVe siècle. — *Mélanges Paul Fabre*, 1902, p. 390.

1447. — Die päpstlichen Annaten in Deutschland während des XIV. Jahrhunderts. I. Von Johann XXII. bis Innocenz VI. — *Paderborn, F. Schüning*, in-8°.
Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte. IX.

Klicman (Ladislas). — Voir Clément VI, n° 1401.

1448. Koenig (L.). — Die päpstliche Kammer unter Clemens V. und Johann XXII. — *Wien*, 1894, in-8°.

Labande (L.-H.). — Voir Héron de Villefosse et Labande (L.-H.), n° 1439.

1449. — L'Avignon papal d'autrefois. Funérailles des souverains pontifes et fêtes à l'occasion de l'exaltation de leurs successeurs. — *L'Art*, 3e série, t. III, p. 454.

1450. — Den berömte Elfenbens-Kristus i Avignon-Museet i Sydfrankrig. — *Frem*, 22 mars

1451. — Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Carpentras. T. III, 2e partie [table]. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-8°.
Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Départements, t. XXXVI.

1452. — La dernière Fondation des papes avignonais. Le couvent des Célestins d'Avignon. — *L'Art*, 3e série, t. III, p. 586 [*à suivre*].

1453. — Familles juives d'Avignon. — — *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. XLVII, col. 236.

1454. — Mlle Parrocel. — *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. XLVII, col. 354.

1455. — M. Alphonse Sagnier, président d'honneur de l'Académie de Vaucluse. Notice lue à la séance de l'Académie du 29 mai 1903 et bibliographie de ses ouvrages. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 225; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

1456. — Nouvelles archéologiques intéressant le département de Vaucluse. II. Découvertes d'inscriptions et antiquités romaines ou gauloises à Vaison, Ménerbes, Cavaillon et Malemort. Les fresques de Simone Memmi au porche de la métropole d'Avignon. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 160.

1457. Lacour (Léopold). — Au Théâtre d'Orange. Le présent et l'avenir. — *La Revue de Paris*, 1er septembre, p. 177.

1458. Laffont (Dr) et Brianes (Dr). — A Messieurs les médecins de Vaucluse. — *S. l.*, in-4°.

1459. Lang (Alois). — Die Urkunden über die Beziehungen der päpstlichen Kurie Zur Prov. und Diözese Salzburg... in der Avignonesischen Zeit. 1316-1378. I. 1316-1352. — *Graz*, in-8°.
Quellen und Forschungen zur österreichischen Kirchengeschichte, I, 1, 1.

1460. Larché (Dr). — Ville d'Avignon. Bureau municipal d'hygiène. 10e année. Rapport pour l'année 1902. — *Avignon, P. Bernaud et Cie*, in-8°.

1461. Laval (Dr Victorin). — Joseph-Agricol Viala, sa naissance, sa mort, sa glorification, d'après les documents contemporains. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 41 et 111; — *Avignon, F. Seguin*, in 8°.
Cf. Aulard (A.), dans *La Révolution française*, 14 janvier 1904, p. 79.

1462. Lecacheux (Paul). — Bulles du pape Urbain V concernant le diocèse d'Avranches (1362-1370). — *Avranches, Durand*, in-8°.

Ledos (E.-G.). — Voir Bliemetzrieder, n° 1381, et Göller (Emil), n° 1428.

1463. Lefèvre (Edmond). — Bibliographie mistralienne. Frédéric Mistral. Bibliographie sommaire de ses œuvres... Notes et documents sur le félibrige et la langue d'oc. — *Marseille, éd. de l'Idèio prouvençalo*, in-8°.

1464. Legs (Les) Lajard et Rouvière au Musée Calvet d'Avignon. Mémoire présenté par les exécuteurs testamentaires de Calvet, dans l'appel relevé contre les jugements du Tribunal civil d'Avignon, des 3 et 11 mars 1903, dans les instances engagées par la ville d'Avignon contre les héritiers universels de MM. Lajard et Rouvière. — [*Avignon, F. Seguin*], in-4°.

LEOPARDI (G.). — Voir PÉTRARQUE, nº 1492.

1465. LESQUEN (G. de) et MOLLAT (G.). — Mesures fiscales exercées en Bretagne par les papes d'Avignon à l'époque du Grand Schisme d'Occident. — *Annales de Bretagne*, janvier et juillet 1903; janvier 1904; — *Paris, Picard et fils*, in-8°.

1466. LUNEAU (V.). — Quelques Pièces inédites. [Demi-gros de Jean XXII frappé à Carpentras; petites pièces de billon de l'antipape Clément VII... Denier de billon de Raymond IV, prince d'Orange.] — *Bulletin de numismatique*, t. IX, 1902, p. 25, 73, 105.

1467. MAISONNEUVE (G.). — Rapport sur le concours de bonne tenue de ferme du canton de Pertuis, en octobre 1903. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 247.

1468. — Les Vins de Vaucluse à la foire aux vins d'Orange. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 8.

1469. MANTOVANI (D.). — Il Castello di Colloredo, con la descrizione di sei quadri del secolo XV raffiguranti i Trionfi del Petrarca. — *Roma*, 1894, in-8°.

1470. Mariage de Mlle Cyprienne Yvaren avec le comte Pierre de Laistre, dans l'église paroissiale de Saint-Agricol à Avignon, le 6 janvier 1903. — [*Avignon, F. Seguin*], in-12.

1471. MARIÉTON (Paul). — J. Roumanille, étude biographique. — *Montluçon, Herbin; Avignon, Roumanille*, in-16.

1472. — Le Théâtre antique d'Orange et ses représentations. — *Paris, éd. de la Revue félibréenne*, in-8°.

1473. MARTEL (E.-A.). — La Gorge de la Nesque (Vaucluse). — *La Nature*, 1903, t. I, p. 7.

1474 MASQUIN-MASSON (Dr). — Notice sur l'hydrothérapie, ses effets, ses indications, son application à l'établissement de Saint-Didier (Vaucluse). — *Paris, Firmin-Didot et Cie*, in-16.

1475. MASSÉ (Emile). — Une Épidémie de variole à Avignon (décembre 1902-juin 1903), thèse. *Montpellier, Delord-Boehm et Martial*, in-8°.

1476. MAURIN (Georges). Un Évêque d'Avignon et de Nimes sous le premier Empire [J.-F. Perier, d'après le livre de M. l'abbé Albert Durand]. — *Revue du Midi*, p. 56.

1477. M[ÉRITAN] (J[ules]). — La dévote et royale Confrérie des Pénitents gris à propos d'un livre récent. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 321 et 334.

1478. — Discours prononcé à la distribution des prix du petit séminaire d'Avignon le 21 juillet 1903, à l'occasion du concours annuel pour le prix des anciens élèves. — *Avignon, Aubanel frères*, in-8°.

MOLINIER (Charles). — Voir ALBE (Abbé Edmond), nº 1349.

MOLLAT (Abbé G.). — Voir LESQUEN (G. de) et MOLLAT (Abbé G.), nº 1465.

1479. — Clément VII et le suaire de Lirey. — *Le Correspondant*, 25 janvier, p. 254.

1480. MONACI (E.). — Sul *Carros* di Rambaldo di Vaqueiras. — *Bolletino della Società filologica romana*, 1902, p. 17.

1481. MOULIN (Franki). — Le Préhistorique dans les régions du Sud-Est de la France. L'abri du Bau de l'Aubesier (Vaucluse). (Epoque moustérienne.) Etude géologico-palethnologique. — *Bulletin de l'Académie du Var*; — *Toulon, A. Bordato*, 1904, in-8°.

1482. — Le Préhistorique dans la région du Sud-Est de la France. Notes et documents. [La Baume des Peyrards dans l'arrondissement d'Apt.] — *Bulletin de l'Académie du Var*, 1902; — *Toulon, A. Bordato*, 1902, in-8°.

NASS (Dr L.). — Voir CABANÈS et L. NASS (Drs), nº 1387.

1483. NÈVE (Joseph). — Antoine de la Salle, sa vie et ses ouvrages... — *Paris, H. Champion; Bruxelles, Falk fils*, in-8°.

Cf. FOERSTER (W.), dans le *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, col. 402; RAYNAUD (Gaston), dans la *Romania*, t. XXXIII, 1904, p. 107.

1484. NICOLLET (F.-N.). — Les derniers Membres de la famille d'Orange. Montpellier et leurs possessions dans le Gapençais. — *Annales des Alpes*, 1902, p. ; 1903, p. 23. — *Gap, L. Jean et Peyrot*, in-8°.

1485. Note sur cinq bulles adressées au cardinal Pierre de Foix (1440-1455). — *Etudes historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, 1902, p. 553.

1486. Notes historiques sur les monastères de la Visitation d'Avignon. [*Signé* : A. M.] — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 430 et 454.

1487. Palais (Le) des papes à Avignon [avec plan et projets de restauration] — *La Construction moderne*, 22 août, p. 557.

PANSIER (Dr P.). — Voir ARNAULD DE VILLENEUVE, nº 1363.

1488. PANTINI (R.). — Il Commento al Petrarca. — *Il Marzocco*, 1900, nº 12.

Pélissier (Léon-G.). — Voir Bonnefons (Antoine), n° 1383.
Pellegrini (F.). — Voir Pétrarque, n° 1493.
1489. Petrarca (Francesco). — *L'Ateneo*, 1894, n° 14.
1490. Pétrarque. — Canzones, Triomphes et poésies diverses. Traduction nouvelle avec introduction et notes par Fernand Brisset. — *Paris, Perrin et Cie*, in-16.
1491. — Le Rime, con note... di Rigutini. — *Milano*, 1896.
1492. — Rime, con l'interpretazione di G. Leopardi. — *Firenze, Le Monnier*, 1896, in-8°.
1493. — I Trionfi secondo il codice Parmense 1636, edito da F. Pellegrini. — *Cremona*, 1897, in-8°.
1494. — — Seconda edizione. — *Milano*, 1899, in-8°.
1495. Peyre (Roger). — Les Villes d'art célèbres. Nîmes, Arles, Orange, Saint-Remy.— *Paris, H. Laurens*, in-4°.
1496. Pieri (M.). — Le Pétrarquisme au XVI° siècle : Pétrarque et Ronsard ou de l'influence de Pétrarque sur la pléiade française. — *Marseille*, 1896, in-8°.
1497. Pisani (A.). — Il Patriottismo del Petrarca.— *Potenza*, 1899, in-8°
1498 Pogatscher (H.). — Die Herausgabe der Rechnungsbücher der apostolischen Kammer der XIII. und XIV. Jahrhundert. — *Die Kultur*, t. II (1901), p. 464.
1499. Porena (Manfredi). — Per l'Interpretazione del sonetto petrarchesco « Anima bella ». — *Rassegna critica della letteratura italiana*, 1900, n°s 9 à 12.
1500. Posocco (C.-U.). — Per Francesco Petrarca, rime. — *Udine*, 1895, in-8°.
1501. Pougin (Arthur). — Joseph d'Ortigues. — *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. XLVII, col. 189.
1502. Projet de statuts d'une association de familles catholiques [avignonaises] pour l'enseignement primaire, libre et gratuit. — [*Avignon, F. Seguin*], in-4°.
Prost. — Voir Ranchier (R.) et Prost, n° 1506.
1503. Provence (La). Marseille et les Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Basses-Alpes. Livret-guide illustré publié par le Syndicat d'initiative de Provence... — *Marseille, Moullot fils aîné*, in-16.
1504. Quarta (Nino). — Per la Canzone [petrarchesca] delle Bell' acque. — *Napoli*, 1898, in-8°.
1505. — Studi sul testo delle Rime del Petrarca. — *Napoli, Muca*, 1902, in-8°.
1506. Ranchier (R.) et Prost. — Carte agronomique de la commune de Beaumes-de-Venise [et notice explicative]. — *Carpentras, imp. moderne*, in-plano et in-8°.
1507. Rapport sur les conférences ecclésiastiques du diocèse d'Avignon, tenues en 1902 dans les divers doyennés — *Avignon, Aubanel frères*, in-8°.
1508. Rastoul (Armand). — L'Unité religieuse pendant le Grand Schisme d'Occident (1378-1441). — *Paris, Bloud et Cie*, in-16
Science et religion. Études pour le temps présent.
1509. R[aymond] (Abbé H.). — Panégyrique de saint Eutrope, évêque d'Orange. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 346, 370, 381 et 417.
1510. — Panégyrique de saint Véran, évêque et patron de Cavaillon. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 573, 608 ; année 1904, p. 23 et 49.
1511. Raynaud (Gaston). — Un nouveau Manuscrit du *Petit Jehan de Saintré* [par Antoine de la Salle]. *Romania*, t. XXXI, 1902, p. 527.
— Voir Nève (Joseph), n° 1483.
1512. Reboulet (Capitaine A.). — Le Général d'Anselme et ses Maximes militaires. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 259.
1513. [Redon (Abbé).] — Notes biographiques sur les trente-deux religieuses de Bollène guillotinées à Orange, du 6 au 26 juillet 1794. — *Avignon, Aubanel frères*, in-8°.
1514. Ricard (Marius). — Rapport dressé à la demande de la Société des cuivres de France dans l'instance pendante entre ladite société... contre les Srs Carpentras et Bernard devant le tribunal civil d'Avignon. — [*Avignon, F. Seguin*], in-4°.
1515. Rieu (A.). — Chemins de fer et exportation. Vœu émis par le Syndicat agricole vauclusien. — *Bulletin du Syndicat agricole vauclusien*, 1er mars ; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.
1516. Rigutini (G.).— Nota Petrarchesca. — *Roma letteraria*, 1899, n° 1.
— Voir Pétrarque, n° 1491.
1517. [Roux (Abbé)].— Les Bâtiments du Petit Palais. De la Révolution à nos jours. — *Bulletin de l'Association fraternelle des anciens élèves du petit séminaire Bienheureux-Pierre-de-Luxembourg d'Avignon*, p. 38.
1518. Samaran (Ch.). — La Jurisprudence pontificale en matière de droit de dépouille [d'après trois bulles inédites d'Innocent VI, d'Urbain V et de Clément VII, 1358-1390]. — *Mélanges d'archéologie*

et d'histoire, t. XXII, 1902, p. 141.

1519. SAUVE (Fernand). — Monographie de la ville d'Apt (Vaucluse). — *Annuaire administratif de Vaucluse*, 2e partie, p. 1 ;— *Apt, Lanet*, in-8°.

Monographie des communes de Vaucluse.

1520. — Nouvelles archéologiques intéressant le département de Vaucluse. I. Découvertes à Apt — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 155

1521. SAUVET (Prosper). — L'Affaire du président Maynier d'Oppède. Un procès célèbre au XVIe siècle, discours prononcé à la séance solennelle de clôture de la Société de jurisprudence d'Aix (conférence des avocats), le 1er avril 1903.— *Aix, Bourély*, in-8°.

1522. SEGRÉ (Carlo). — Chaucer et Petrarca. — *Nuova Antologia*, 1er janvier 1899.

1523. — Studi petrarcheschi. [Réédition des nos 814 et 1522.] — *Firenze, successori Le Monnier*, in-16.

1524. SICARDI (Enrico). — Gli Amori estravaganti e molteplici di Francesco Petrarca e l'amore unico per madonna Laura de Sade. — *Milano, Hoepli*, 1900, in-8°.

1525. SILVIUS. — Le Cardinal de Brogny, évêque de Viviers. — *Revue du Vivarais*, t. XI, p. 339.

1526. Société Vauclusienne des Amis des Arts. IIIe exposition. 11 avril-24 mai 1903. Catalogue. — *Avignon, J. Roche et Rullière frères*, in-8°.

1527. SÖDERHJELM (Werner). — Antoine de la Sale et la légende de Tannhäuser. — *Mémoires de la Société néo-philologique à Helsingfors*, t. II (1897), p. 101.

1528. SOUZA (Robert de). — Avignon et ses remparts. Chronique du vandalisme. — *Revue de l'art ancien et moderne*, t. XIII, p. 225.

1529. STIAVELLI (G.). — Gli Amori di Francesco Petrarca. — *L'Oriflamma*, 1899, n° 9.

1530. SUCHIER (H.). — Recherches sur les chansons de Guillaume d'Orange. - *Romania*, t. XXXII, p. 353.

1531. Syndicat du canal de Vaucluse. Compte administratif présenté par M. le Directeur du Syndicat pour l'exercice 1903. — *Avignon, F. Seguin*, in-4°.

1532. TAUDIÈRE (Henry). — Les Libertés et les moyens de les restaurer. Conférence faite à Avignon le 21 juin 1903. — *Avignon, F. Seguin*, in-16.

1533. Tombeau de Gaspard de Simiane [au Musée Calvet]. — *L'Art pour tous*, 15 juin.

1534. UBALD D'ALENÇON (R. P.). — Extraits de manuscrits tourangeaux sur le B. de Maillé, le B. Hélie de Bourdeille, le P. Marc d'Aviano, Jean XXII et Saint-Ouen-le-Brisoult. — *Vannes, Lafolye frères; Paris*, in-8°.

1535. VALLENTIN (Roger).— Du prétendu Atelier carolingien de Venasque (Vaucluse). — *Bulletin de numismatique*, t. III (1895-1896), p. 78.

1536. — Signification de la légende bilinéaire de quelques doubles deniers pontificaux frappés à Avignon [au XVe siècle]. — *Bulletin de numismatique*, t. II (1893-1894), p. 45.

VALOIS (N.). — Voir ZANUTTO (Dr Luigi), n° 1542.

1537. VIDAL (Abbé J.-M.). — Notice sur les œuvres du pape Benoît XII.— *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, 1902-1903, p. 298.

— Voir BENOIT XII, n° 1373.

1538. VOSSLER (K.). — Stil, Rhythmus und Reim in ihrer Wechselwirkung bei Petrarca und Leopardi. — *Miscellanea di studi critici edita in onore di Arturo Graf*, p. 453.

1539. WIGG (J.-C.).— Mlle Parrocel. — *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. XLVII, col. 353.

1540. WULFF (Fredrik). — Trois Sonnets de Pétrarque. [Voir n° 1345.] — *Fraen Filologiska Foereningen i Lund*, t. II (1902).

1541. ZACHAREWICZ (Ed.). — Champ de démonstration créé à Caumont sur le traitement des maladies de l'olivier. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 105.

1542. ZANUTTO (D. Luigi). — Il Protonotario Jacopino del Torso e le sue legazioni nel tempo del Grande Scisma (1407-1408)...— *Udine, D. del Bianco*, in-8°.

Cf. VALOIS (N.), dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Charles*, t. 64, p. 628.

1543. ZUMBINI (B.). - Ascensione di F. Petrarca sul Ventoux. — *Nuova Antologia*, mai 1895.



